

# DROIT

**LIBRAIRIE HISTORIQUE**  
**Fabrice TEISSÈDRE**

82, rue Bonaparte - 75006 Paris - France  
Tél. +33 (0)1 43 26 71 17 - Fax. +33 (0)1 43 54 95 37  
[lecurieux@clavreuil.fr](mailto:lecurieux@clavreuil.fr)

***POUR ÉVITER VOTRE ATTENTE,  
NOUS VOUS REMERCIONS D'APPELER  
AVANT DE VENIR RETIRER VOTRE COMMANDE***

- 1- [ABBATUCCI (Jacques-Pierre)]. **Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1850**, présenté au Prince Président de la République par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice. *Paris, Imprimerie Nationale, septembre 1852*, in-4, [4]-CXVIII pp., broché. Manques de papier à la seconde couverture, et aux derniers ff. (perte de certains mots). (1075). {192738} 100 €  
Ces rapports ont paru chaque année de façon continue de 1827 à 1934 (sauf ceux des années 1914 à 1918).
- 2- [ABBÉ BARMOND] - FRONDEVILLE (Thomas-Louis Lambert, Marquis de). **Discours prononcé par M. le Président de Frondeville à l'Assemblée nationale, dans l'affaire de M. l'abbé Barmond, et pour lequel il a été censuré**. *Paris, 1790*, in-8, 19 pp., broché. (c). {205871} 40 €  
Député de Rouen à la Constituante, ardent défenseur de l'Ancien Régime, Frondeville émigra puis fut nommé préfet de l'Allier après le 18 brumaire. Il prend ici la défense de l'abbé Barmond arrêté à Châlons-sur-Marne sur le chemin de l'émigration. Décrété d'accusation, il fut acquitté.  
Martin & Walter, II, 14010.
- 3- [ACADEMIE FRANCAISE] - **Discours prononcés dans l'Académie Française, le lundi XIII Mai M. DCC. LXXI à la réception de M. l'abbé Arnaud, imprimés par ordre de l'assemblée des Trois-États du Comté Venaisin**. *Carpentras, Dominique-Gaspard Quenin, 1771*, in-4, 28 pp., broché sous couverture d'attente de papier doré, dos renforcé à époque ancienne par du papier ivoire. (643). {206126} 400 €  
Contient le discours du récipiendaire, élu au fauteuil de Dortous de Mairan, et la réponse de Jean-Baptiste Vivien de Châteaubrun (1685-1775). François Arnaud (1721-1784) était né à Aubignan, d'où l'intérêt porté à son admission académique par les États du Comtat.  
Cioranescu, XVIII, 8453.
- 4- ACHARD (Amédée). **Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne. Sugères et ses habitants**. Préf. de M. Camille Jullian. Bois de René Montjotin. *Clermont-Ferrand, 1929*, gr. in-8, 294 pp., broché. (461). {156946} 50 €
- 5- [ADMINISTRATION DE LA JUSTICE] - BACO DE LA CHAPELLE (René-Gaston). **Opinion, sur le projet des Comités de Constitution et de la législation criminelle, sur la police et les jurés** séance de l'Assemblée Nationale, du 26 décembre 1790. *Paris, Impr. Nationale, 1790*, in-8, 16 pp., broché. (c). {206730} 40 €  
Le député de Loire inférieure, qui sera maire de Nantes, en 1792, affiche des positions modérées, en conformité avec la Déclarations des droits de l'Homme : « j'ai versé des pleurs sur les destins des Calas et autres victimes du mensonge et de l'erreur ; mais j'ai aussi versé des larmes de sang ... à la vue des assassinats commis sur des pères de famille et sur des enfants ». L'auteur, dans son projet de réorganisation de la justice tient à ce que les témoins et les experts signent leurs dépositions. Le juré d'accusation n'est pas nécessaire car seuls les témoins sont des accusateurs réels. Enfin, l'instauration d'un tribunal criminel par département est nécessaire car les preuves vont bien au-delà du tribunal de district.  
Martin & Walter, I, 985.
- 6- [ADMINISTRATION DE PARIS] - LA SAUDADE. **Nouveau plan d'administration pour la ville de Paris**. *S.l., 1789*, in-8, 45 pp., cousu. (657). {205833} 120 €  
Projet très détaillé, notamment pour tout ce qui concerne les marchés et les approvisionnements : la municipalité, pour éviter les accaparements et les disettes devra créer des réserves de blés et de farine pour une durée de trois mois, les boulangers seront tenus de marquer leur pain d'une marque distinctive, la taxe sur le pain sera établie chaque semaine en fonction du prix du blé, la fourniture de viande sur pied sera adjugée tous les ans au mois de septembre, l'adjudicataire devra justifié d'un cautionnement correspondant à la fourniture d'un mois de viande, etc.  
Tourneux, II, 5316.
- 7- [ADMINISTRATION DES DOMAINES] - DELALOGUE. **Mémoire. Administration des domaines**. De l'imprimerie du Patriote français. [*Paris*], *s.d.*, in-4, 7 pp., dérelié. (c). {204625} 40 €  
Mémoire adressé par les administrateurs des domaines : Delalogue, Baudon, Sanlot et Charbonnel. Ces administrateurs protestent contre la nomination des Directeurs des droits de Contrôle, incapables d'établir et de régir le nouveau droit d'enregistrement.  
Martin & Walter, II, 9749.

- 8- [ADMINISTRATION JUDICIAIRE] - Discours de M. le Garde des Sceaux, pour annoncer l'Edit du Roi, portant suppression des Tribunaux d'exception. Versailles, Imprimerie de Pierres, s.d., in-8, 8 pp., dérélié. Mouillures. (c). {203963} 30 €  
 Pour simplifier l'administration de la justice, le Roi supprime tous les tribunaux d'exception et il réunit ces juridictions particulières aux Justices ordinaires.
- 9- [ADMINISTRATION LOCALE] - Seconde partie du Rapport du nouveau comité de Constitution fait à l'Assemblée nationale (29 septembre 1789), sur l'établissement des Assemblées administratives, & des nouvelles Municipalités. Versailles, Baudouin, 1789, in-8, 24 pp., dérélié. (c). {203998} 40 €  
 Au chef-lieu de chaque Département sera établi une Administration supérieure, sous le titre d'Administration provinciale. Par ailleurs, une Administration communale sera créée au chef-lieu de chaque Commune. Suivent les attributions de chaque administration.
- 10- [ADMINISTRATION MILITAIRE] - Réponse d'un officier supérieur à un officier général, en date du 20 février 1788. S.l.n.d., (1788), in-8, 8 pp., en feuilles. Papier froissé. (c). {205820} 40 €  
 L'auteur se prononce en faveur d'un Conseil permanent de la guerre, en relation directe avec le ministère. Tous les Maréchaux de France seraient membres de ce Conseil, composé en outre de dix lieutenants-généraux, huit brigadiers, sept colonels, etc. Cette nouvelle institution permettrait de réorganiser l'armée et d'éviter l'émigration et les désertions, très nombreuses entre 1763 et 1777.
- 11- [ADMINISTRATION PROVINCIALE] - Seconde lettre du Baron de \*\*\* au Chevalier de \*\*. S.l.n.d., in-8, 4 pp., en feuilles. (c). {205819} 30 €  
 Il convient avant tout d'organiser l'administration provinciale. La noblesse doit y siéger en tant que corps car il est indestructible et a davantage de consistance que les députés. Toutefois, la Noblesse sera réduite de moitié par rapport au Tiers État. Enfin, dans la mesure où l'administration provinciale agit au nom de tous, les députés de chaque ordre seront nommés par les deux autres.  
 Non cité par Martin & Walter.
- 12- [ADMINISTRATION] - Arrêté du Comité de Salut Public, qui règle le mode de signature des Arrêtés de ce Comité, en date du 16 germinal An III. Paris, Imprimerie nationale, s.d., in-8, 3 pp., broché. (c). {201664} 30 €  
 Les arrêtés qui ordonnent les arrestations et les mises en jugement des fonctionnaires civils et militaires doivent être signés par 9 membres du Comité de Salut Public.
- 13- [ADMINISTRATION] - Code municipal, ou Le Recueil des principaux édits, règlements & ordonnances du Roi, qui intéressent en général & en particulier les officiers municipaux & de police des villes & communautés, avec leurs privilèges & prérogatives. Ensemble les arrêts d'enregistremens ; & le règlement du Parlement de Dauphiné sur le fait des Tailles. Grenoble, André Giroud, 1760, 2 vol. in-12, [2]-IV-LVI-356 et [2]-XV-442 pp., basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, tranches rouges (reliure de l'époque). Bon exemplaire. (376). {164935} 400 €  
 On dirait actuellement : « Recueil de droit administratif », car l'ensemble des édits et règlements collectés ne concerne pas seulement les municipalités au sens strict, mais toutes les fonctions judiciaires, de police, d'administration, etc., conformément à l'indistinction générale qui entoure ces matières jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Quoique spécialement rédigé pour le Dauphiné, l'ouvrage dépasse nettement les frontières de cet État « associé », mais concerne aussi le reste du Royaume.  
 Dupin (1832), 1064.
- 14- [AFFAIRE de VINCENNES] - SANTERRE (Antoine-Joseph). Rapport de M. Santerre, Commandant du Bataillon des Entants-Trouvés, relativement à l'affaire de Vincennes, en date du vingt-huit. Paris, Imprimerie de la Veuve d'Houry, (1791), in-8, 16 pp., broché sous couverture dérée. Mouillures. (c). {205057} 40 €  
 En 1790, on fit exécuter, sur un décret de l'Assemblée, des réparations au donjon de Vincennes pour le faire servir de succursale aux prisons de Paris. Le peuple se porta à Vincennes et empêcha les ouvriers de continuer les travaux. Il croyait qu'on en voulait faire une nouvelle Bastille. Ce texte relate le conflit entre Santerre, Commandant de Bataillon de la Section des Quinze-Vingts, qui avait reçu l'ordre de marcher sur Vincennes pour y rétablir l'ordre, et le Général commandant les troupes de la Municipalité.  
 Martin & Walter, IV, 31011.

- 15- [AFFAIRE DE VOL] - **Justification de Laurent de Guillemot**, escuyer sieur d'Anglade, mort aux galères, et de dame Marguerite de S. Martin sa femme prisonnière dans la Conciergerie du Palais (...). *S.l., s.d., (1690)*, in-4, 82 pp., en feuilles. (1075). {167340} **120 €**  
 Il s'agit de l'une des pièces composées en faveur de Laurent de Guillemot et de sa femme, accusés d'un important vol commis rue Royale, au domicile du comte de Montgomery le 22 septembre 1687.  
 Corda, *Catalogue des factums*, p. 439. Seulement deux exemplaires au CCF (Lyon et BnF).
- 16- [AFFAIRE DES GARDES-FRANCAISES] - **Procès du Prince de Lambesc**. Résumé de ce procès, ou Résultat des réflexions qu'il fait naître d'après le rapprochement de chaque déposition. *Paris, s.n., 1790*, in-8, [4]-127-30 pp., en feuilles, cousu. (707bis). {186675} **200 €**  
 Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf (1751-1825), chef de la branche française de la Maison de Lorraine, était connu à la fin de l'Ancien Régime sous le titre de Prince de Lambesc. C'est lui qui, en tant que commandant d'une brigade de dragons, avait été chargé de rétablir l'ordre lors de la mutinerie des Gardes-Françaises du 12 juillet 1789 : ayant appris l'art de la guerre mais pas celui du maintien de l'ordre, Lambesc, bien qu'il eût 38 ans et plus de 20 ans de service, se montra bien incapable d'accomplir une mission si délicate. Manquant de sang-froid, il décida de diriger ses dragons vers les Tuileries. De la terrasse, la foule leur jeta des bouteilles et des chaises. Des cavaliers tombèrent à terre, les autres perdirent patience et répondirent aux agressions par des coups de plat de sabre. Dans la bousculade, un vieillard fut renversé et blessé par le prince, une jeune femme tenant un enfant par la main tomba mais peut se relever sans mal. Le pont tournant libéré, le prince de Lambesc ramène ses troupes sur la place Louis XV. Son intervention ayant été d'une extrême brutalité, et suscité l'indignation de l'opinion publique, il fut instruit contre lui par le Châtelet de Paris, cependant qu'il émigrerait et allait servir à l'armée des Princes. Le procès aboutit à un acquittement.  
 Martin & Walter, *Anonymes*, 14447.
- 17- [AFFAIRE DES LEGITIMES] - [Mémoires]. *Paris, 1717*, 3 pièces en un volume in-folio. Demi-cartonnage Bradel vert à coins, dos lisse, pièce de titre cerise en long (*Pouillet*). Bon exemplaire. (663). {198732} **400 €**  
 Recueil qui réunit quelques-unes des pièces composées par Milain, secrétaire des commandements du Duc de Bourbon, en défense des intérêts des Bourbon-Condé, et Bourbon-Conti, contre la capacité à succéder des princes légitimés par Louis XIV et les différentes préséances qui leur avaient été accordées par l'Edit de juillet 1714 et la déclaration du 23 mai 1715.  
 I. Au Roy. *S.l.n.d.*, 4 pp. - II. Mémoire des Princes du Sang, pour répondre au Mémoire instructif des Princes légitimés, du 15 novembre 1716 ; & à celui du 9 décembre suivant. *S.l.*, premier février 1717, 34 pp., avec trois tableaux généalogiques dépliant. Saffroy I, 11 828.- III. Lettres de légitimation accordées par les Rois Henry Quatre et Louis Quatorze en faveur de leurs enfans naturels. *S.l.n.d. [1717]*, [7] ff. n. ch.  
 Vignette ex-libris *Montcourcel*.
- 18- [AFFAIRE DES REFUS DE SACREMENTS] - **Remontrances du Parlement de Provence, au Roy**. *S.l., s.d., (1754)*, in-12, 19 pp., en feuilles, cousu, sous couverture d'attente. (c). {207028} **60 €**  
 Dans la longue affaire des refus de sacrements, qui ne concerna pas, et de loin que le Parlement de Paris, le Parlement de Provence se concentre sur la conduite de Saint-Michel, lieutenant général civil à Marseille, lequel avait protesté par écrit dans les registres de sa juridiction contre la transcription d'un arrêt du même Parlement sur cette matière. La dispute est minuscule et même microcholine, mais c'est à ce niveau que se situaient la plupart du temps les manoeuvres de guérilla juridique auxquelles s'adonnaient tout au long du siècle les plus graves et les plus mesurés des magistrats.
- 19- [AFFAIRE DREYFUS] - **L'Affaire Dreyfus. Révision du Procès de Rennes**. *Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1908*, 3 vol. grands in-8, 754-(2) pp., 808 pp. et 954 pp., demi-basane verte maroquinée à coins, dos à nerfs (*reliure postérieure*). (378). {179293} **400 €**  
 Enquête de la chambre criminelle de la Cour de Cassation. 5 mars 1904 - 19 novembre 1904 (754-[2]-II, 808 et 954 pp.). V.-VI. Débats de la Cour de Cassation (chambres réunies). 15 juin 1906 - 12 juillet 1906. Rapport de M. le conseiller Moras. Réquisitoire de M. le procureur général Baudouin. Plaidoirie de Me Henry Mornard. L'arrêt. Annexes (639 et 716 pp.). - VII. Réquisitoire écrit de M. le procureur général Baudouin (801 pp.). - VIII. Mémoire de Me Henry Mornard pour M. Alfred Dreyfus (723-VIII pp.).  
 Lipschutz, 69.

- 20- [AFFAIRE LIBRI] - [Opuscules]. *Paris et Londres, 1848-1861*, 11 pièces in-8 ou in-4. Brochéés sous couvertures imprimées. (769). {209418} **800 €**

**Importante réunion de plaquettes sur l'extravagante affaire Libri.**

Mathématicien de renom, le comte Guglielmo Libri Carucci della Sommaja (1803-1869) avait réussi à se faire nommer en 1841 secrétaire de la Commission du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Abusant de sa position et de sa renommée dans la connaissance du livre et du manuscrit anciens, il détourna quantité de manuscrits et d'ouvrages des fonds publics vers sa bibliothèque personnelle. Ses vols durèrent de 1841 à 1848 et affectèrent spécialement les bibliothèques de Carpentras, dont la fameuse Inguimbertaine. Découvert à la suite du rapport du procureur Félix Boucly, publié dans le *Moniteur* du 19 mars 1848, Libri s'enfuit en Angleterre avec la complicité de son collègue des Monuments historiques Prosper Mérimée... Il fut défendu, en dépit de l'évidence, par plusieurs personnalités du monde du livre, tandis que les trois archivistes chargés de l'examen des pièces découvertes dans son logement (Ludovic Lalanne, Henri-Léonard Bordier et Félix Bourquelot) accumulaient les preuves les plus accablantes. Comme il avait vendu, dès 1847, une partie de sa collection à Lord Ashburnham, qui était de bonne foi, la restitution fut infiniment difficile : il fallut toute l'habileté et la ténacité de Léopold Delisle pour obtenir le retour (payant) d'une partie des manuscrits après la mort d'Ashburnham (en 1888).

Nous avons :

I. Réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly publié dans le *Moniteur universel* du 19 mars 1848. *Paris, chez tous les libraires, 1848*, 115 pp. - II. **LACROIX (Paul)** : Lettres à M. Hatton, juge d'instruction, au sujet de l'incroyable accusation intentée contre M. Libri, contenant de curieux détails sur toute cette affaire. *Paris, Paulin, 1849*, 64 pp. (non coupé). - III. **NAUDET (Joseph)** : Lettre à M. Libri, au sujet de quelques passages de sa lettre à M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique relatifs à la Bibliothèque nationale. *Paris, Imprimerie de Crapetet, 1849*, 41 pp. - IV. Lettre de M. Libri à M. le Ministre de la Justice, à Paris. *S.l.n.d. [Londres, 1850]*, 3 pp. in-4, texte sur deux colonnes. - V. Lettre de M. Libri à M. le Ministre de la Justice, à Paris. Suivie d'une lettre du même à M. F\*\*\*\*, à Paris. *Paris, Panckoucke, 1850*, 12 pp. (non coupé). Même texte que la pièce précédente, au format in-8 et avec une adresse parisienne. - VI. M. Libri, le *National* et le *Moniteur*, article extrait du *Journal de l'Assemblée Nationale*, n° du 14 septembre 1849, suivi d'une lettre de M. Libri à M. de La Valette, rédacteur en chef de l'*Assemblée Nationale*. *Paris, Panckoucke, 1850*, 11 pp. - VII. Lettre de M. Libri à M. Barthélémy-Saint-Hilaire, administrateur du Collège de France. *Londres, Barthes et Lowell, 1850*, xvi-31 pp. - VIII. Affaire Libri. Réponse à M. Mérimée, par MM. Lud. Lalanne, H. Bordier, F. Bourquelot. Deuxième édition, avec notes et additions. *Paris, Panckoucke, 1852*, 32 pp. - IX. Pétition adressée au Sénat sur l'affaire de M. Libri, avec une note à l'appui, signée par MM. Guizot, le marquis d'Audiffret, Prosper Mérimée, Edouard Laboulaye, Victor Leclerc, Paulin Paris, Jules Pelletier, Alfred de Wailly, Romain Merlin, Henry Celliez. *Paris, Ch. Lahure, 1861*, 8 pp. - X. **CELLIEZ (Henry)** : M. Libri n'est pas contumax. Consultation sur la pétition adressée au Sénat, suivie de l'adhésion de Me Edouard Laboulaye, et d'une adresse des députés au Parlement italien. *Paris, Imprimerie de Ad. R. Lainé et J. Havard, 1861*, titre, 14 pp. - XI. **CELLIEZ** : Mémoire sur les irrégularités de la procédure criminelle suivie contre M. Libri, et sur l'application de l'art. 441 du Code d'instruction criminelle pour la révision de cette procédure. Avec les adhésions de Me Duverger, feu Me Paillet, Me Sénard, Me Moulin, Me E. Desmaret, Me E. Laboulaye. *Paris, Imprimerie de Ad. R. Lainé et J. Havard, 1861*, IV-92-16 pp. (importantes mouillures).

- 21- [AFFAIRE MARIE DE MORELL] - **Procès complet d'Emile-Clément de La Roncière**, lieutenant au 1er Régiment de lanciers, accusé d'une tentative nocturne de viol sur la personne de Marie de Morell ; avec les plans de l'hôtel de M. de Morell et de la chambre de Mademoiselle de Morell, à Saumur, et le texte en entier des lettres anonymes, produit et publié pour la première fois. *Paris, Bureau de l'Observatoire des tribunaux, 1835*, in-8, 448 pp., avec deux feuillets dépliant (fac-similés et plans), veau cerise, dos lisse orné de filets et large fleurons dorés, ainsi que de filets à froid, encadrement de simple filet doré et guirlande à froid sur les plats (*reliure de l'époque*). Abondantes rousseurs, mais bon exemplaire. (396). {186348} **300 €**

Il existe plusieurs relations officieuses des débats de ce procès célèbre, mais celle-ci est la plus complète.

Or donc, il était une fois à Saumur la jeune **Augustine-Marie de Morell**, fille du maréchal de camp baron Charles-Robert de Morell, depuis 1832 commandant de l'Ecole de Saumur, jeune fille de seize ans, romanesque et laide. Cherchant à obtenir les faveurs du beau Emile Clément de La Roncière, au physique avantageux, l'adolescente un peu ingrate ne se mettra pas d'en être dédaignée. Manipulatrice et perverse, elle imagine alors un système de lettres anonymes, couronné, la nuit du 24 septembre 1834, par un simulacre de viol sur sa personne, avec la complicité de sa gouvernante. Ce sont ces bases très fragiles qui vaudront quand même au jeune militaire certes nocur et indocile un procès retentissant devant les Assises de la Seine (29 juin - 4 juillet 1835) et la condamnation à dix ans de réclusion. Ont joué à fond les relations de Morell avec le maréchal Soult et son clan, opposé au père de l'accusé, le général-comte Clément de La Roncière (1773-1854), pour des raisons qui remontent à la période impériale. Le jeune de la Roncière purgera huit ans, mais sera réhabilité le 16 mars 1849 sans révision du procès cependant, par Odilon Barrot, ancien avocat de la famille Morell dans le procès, et devenu

Garde des Sceaux. Cette décision lui permettra de poursuivre une carrière militaire, dont le sommet sera ultérieurement le gouvernorat de Tahiti.

Ex-dono poussé en lettres dorées au centre du plat supérieur : « *A mon frère* ».

- 22- [AFFAIRE RIBAN] - [Deux mémoires]. Grenoble, J. Allier, 1808, 2 vol. in-4. En feuilles, cousus. (640). {179990} 200 €

Très intéressante et complexe affaire concernant le devenir des biens d'émigrés légalement acquis, mais soumis dès l'Empire à une forte pression de la part des anciens propriétaires revenus d'émigration. L'introduction du second Mémoire résume bien le problème : « *La Constitution française ne permet pas de troubler les possesseurs des biens des émigrés ; mais lorsque ces possesseurs vendent ces biens, leur est-il défendu de donner aux anciens propriétaires une partie du prix. Et ceux-ci peuvent-ils profiter de ce don ?* »

A noter que l'avocat **Alexandre Achard de Germane** (1754-1826), proche de Mounier et de Barnave, qui intervient ici, se chargea dès la Révolution des intérêts de M. de La Coste, l'un des présidents du Parlement de Grenoble, avant d'émigrer à son tour au début de 1793. Il existe une publication de la correspondance des deux hommes en 1792 et 1793, donnée par l'abbé Perrossier (1891).

I. Mémoire contenant griefs pour Jean-Philippe Riban, appelant du jugement rendu par le tribunal civil de l'arrondissement de Grenoble, le 13 juin 1808, et assignant par exploit du 7 juillet suivant. Contre Sr Pierre-Laurent-François de Lacoste, par le ministère de Me Alexandre Achard-de-Germane, avocat, intime (29 pp.). - II. Mémoire pour Me Achard, avocat en la Cour, intime ; contre le sieur Riban, appelant (43 pp., dernier feuillet en partie déchiré, avec perte de quelques mots à l'adresse).

#### *Deux droits ?*

- 23- [AFFAIRE ROHAN-CHABOT] - Précis de la cause sur délibéré au Rapport de Monsieur **Bochard**, pour Guillaume Bellanger, Maître Maçon, Louis Alzembourg, Maître Menuisier & Consors. Contre M. le Comte de Rohan-Chabot. (Paris), De l'Imprimerie de Knapen, 1751, in-4, 4 pp. (c). {139444} 50 €

Les artisans réclament au comte « le paiement d'ouvrage faits en son Hôtel, sous ses yeux et par ses ordres ». Le comte leur répond de se retourner contre l'entrepreneur indélicat. Mais le marché est resté oral et n'a pas été signifié aux ouvriers. Pour l'aristocrate, « ces Loix & Reglemens n'ont de force que d'ouvrier à ouvrier ». Le défenseur du maçon et du menuisier, Me Bochard rétorque que « les loix sont faites pour tous les sujets... Quand un ouvrier travaille dans une maison, il a droit de demander au propriétaire le prix de son travail ».

Joli bois gravé de Papillon en bandeau.

- 24- [AFFAIRES DE LA MONARCHIE DE JUILLET] - Brochures politiques diverses. Paris, 1846-1854, 9 pièces en un vol. in-4. Demi-basane havane, dos lisse orné de filets à froid et dorés, tranches mouchetées (rel. de la fin du XIXe). Dos insolé. (680). {204481} 500 €

En dépit du titre général poussé au dos, ce recueil hétérogène est plus juridique que politique, même si la plupart des pièces qui le composent se réfèrent aux divers scandales qui marquèrent la fin de la Monarchie de Juillet :

I. Cour des Pairs. Attentat du 29 juillet 1846. Arrêt du 18 août 1846. Acte d'accusation. Paris, Imprimerie Royale, août 1846, [2] ff. n. ch., 16 pp. Acte préliminaire du procès de **Joseph Henry**, le dernier à avoir perpétré un attentat contre Louis-Philippe pendant la Monarchie de Juillet : le 29 juillet, au cours de la célébration officielle des Trois glorieuses, il avait tiré deux coups de feu en direction de la famille royale apparaissant sur le balcon des Tuileries pour ouvrir les festivités. Il fut seulement condamné aux travaux forcés à perpétuité.

II. **PASQUIER (Etienne-Denis)** : Cours des Pairs. Assassinat de Mme la Duchesse de Praslin. Rapport fait par M. le Chancelier de France, président de la Cour des Pairs. Paris, Imprimerie Royale, août 1847, 14 pp.

III. Cours des Pairs. Assassinat de Mme la Duchesse de Praslin. Supplément aux pièces produites à la Cour. Paris, Imprimerie Royale, août 1847, 20 pp. Parmi les divers scandales qui émaillèrent les deux dernières années de la Monarchie de Juillet, l'assassinat de la duchesse de Praslin, fille unique du maréchal Sébastiani, par son époux le duc de Choiseul-Praslin, fut le plus lourd de conséquences dans l'opinion publique.

IV. **PARMENTIER (Marie-Nicolas-Philippe-Auguste)** : Cour des Pairs. Affaire des mines de Gouhenans. Observations de M. Parmentier. Paris, Imprimerie Maulde et Renou, s.d. [1847], 34 pp.

V. **TESTE (Jean-Baptiste)** : Cour des Pairs. Affaire des mines de Gouhenans. Observations de M. J.-B. Teste, Pair de France. Paris, Imprimerie Maulde et Renou, s.d. [1847], 47 pp. L'Affaire des mines de Gouhenans est l'autre nom de l'Affaire Teste-Cubières, du nom des principaux protagonistes. Il s'agit d'une corruption du ministre des travaux publics (Teste) pour obtenir la concession d'une mine de sel gemme sise en Haute-Saône. Au terme du procès, Jean-Baptiste Teste est condamné à la peine de

la dégradation civique, à 94.000 francs d'amende, et à trois années d'emprisonnement. Amédée-Louis Despans-Cubières est condamné à la peine de la dégradation civique, à 10.000 francs d'amende. Marie-Nicolas-Philippe-Auguste Parmentier est condamné à la peine de la dégradation civique, à 10.000 francs d'amende. Leu-Henry-Alain Pellapra, coupable d'avoir, en 1842 et 1843, commis le crime de corruption est condamné à la peine de la dégradation civique et à dix mille francs d'amende.

VI. République française. Assemblée nationale législative. Procès-verbaux de la commission de permanence de 1850. [Paris], *Imprimerie de l'Assemblée nationale, Henri et Charles Noblet, janvier 1851*, 57 pp.

VII. VAVIN (Alexis) : Compte de la liquidation de la liste civile et du domaine privé du Roi Louis-Philippe, rendu par M. Vavin, liquidateur général, le 30 décembre 1851. Paris, *Henri et Charles Noblet, 1852*, [2] ff. n. ch., vij-265 pp.

VIII. Réponse à la protestation des exécuteurs testamentaires du feu Roi Louis-Philippe, contre le décret du 22 janvier. Paris, *typographie de Plon frères, s.d. [1852]*, 37 pp.

IX. [BELLEMARE (Alfred-Gustave) : ] Questions importantes d'actualité. I. Droits des neutres en matière de blocus et de prises maritimes, à l'occasion de la confiscation de propriétés anglaises capturées pendant le blocus de Buenos Ayres de 1847 à 1848. - II. Déclaration de neutralité des puissances maritimes. - III. Question des lettres de marque. Les corsaires et les agents de la Russie aux États-Unis. Note recommandée à l'attention des gouvernements de France et d'Angleterre. Pau, *Imprimerie et lithographie de E. Vignancour, s.d. [1854]*, titre, 34 pp., un f. n. ch. Un seul exemplaire au CCF (BnF).

Exemplaire du château des Coudreaux, avec cachet humide.

- 25- [AFFICHE] - **Loi portant qu'à l'avenir tous les Décrets relatifs aux emplacements des Corps administratifs & Tribunaux, seront rendus sur l'avis du Ministre de l'intérieur.** Donnée à Paris, le 2 septembre 1791. Paris, *Imprimerie Royale, 1791*, 38 x 50. (c). {170182} 120 €  
Belle affiche bien imprimée, avec une vignette aux armes royales et une ligne de fleurs de lys.
- 26- [AFFICHE] - **Loi relative à la liquidation des Offices de judicature.** Donnée à Paris, le 19 janvier 1791. Paris, *Imprimerie Royale, 1791*, 46 x 36. Petits trous sans gravité au centre. (c). {170168} 120 €  
Belle vignette allégorique aux armes royales et une ligne de fleurs de lys.
- 27- [AFFICHE] - **Loi relative aux acquits à caution ci-devant délivrés pour empêcher la fraude des droits de traites** Donnée à Paris, le 10 avril 1791. Paris, *Imprimerie Royale, 1791*, 52 x 39. (c). {170172} 120 €  
Belle affiche bien imprimée, avec une vignette aux armes royales et une ligne de fleurs de lys.
- 28- AIGNAN (Etienne). **Histoire du jury.** Paris, *Alexis Eymery, 1822*, in-8, 335 pp. (les XII premières en romain), basane fauve racinée, dos lisse orné de filets, guirlandes et fleurons dorés, pièce de titre cerise, hachuré doré sur les coupes, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (1080). {193028} 120 €  
Unique édition française.  
Le livre connut un réel retentissement en dépit du côté très polygraphe de l'auteur : Etienne Aignan (1773-1824) s'était en effet essayé à tous les genres : théâtre, histoire, journalisme, etc.  
Dupin (1832), 2333.
- 29- AJALBERT (Jean). **Quelques dessous du procès de Rennes.** Paris, *P.-V. Stock, 1901*, in-12, XII-273 pp., avec un frontispice et des illustrations dans le texte, demi-basane blonde, dos à nerfs, pièces de titre cerise et noire, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (800). {169150} 80 €  
Proche de Clemenceau, le journaliste et avocat Jean Ajalbert (1863-1947) donne ici un tableau incisif et sévère des acteurs du procès de Rennes.  
Absent de Lipschutz.
- 30- [ALIENATION DU DOMAINE] - **Observations rapides pour les engagistes et échangeistes du domaine, sur un rapport et un projet de décret, présentés au nom du Comité des domaines, sur la législation domaniale.** Paris, *Veuve Desaint, 1790*, in-8, 23 pp., broché. (c). {203307} 50 €  
L'auteur conteste le projet de décret du Comité des Domaines. En effet, si le Domaine est inaliénable depuis les lois du XIV<sup>e</sup> siècle, il n'empêche que dans le cas d'un échange juste et loyal, la masse des biens domaniaux n'est pas diminuée puisque l'opération consiste à remplacer un fonds par un autre. Or, le



Comité prétend annuler les échanges toutes les fois qu'il conviendra de le faire. Ces dispositions sont, d'après le défenseur des Echangistes, contraires à la Déclaration des Droits de l'Homme et à l'article 36 du décret du 15 mars 1790.

Martin & Walter, *Anonymes*, 11092.

- 31- **ALLIER (Régis). Etudes sur le système pénitentiaire et les sociétés de patronage.** *Paris-Valence-Nîmes, Marc Aurel frères, 1842*, in-8, [4]-268 pp., percaline Bradel bordeaux, pièce de titre, couverture conservée (*Laurenchet*). Bon exemplaire. (377). {203197} **300 €**

Unique édition.

Originaire de Valence, Régis Allier (1802-1878) se distingua comme administrateur de plusieurs sociétés philanthropiques, dont des « sociétés de patronage », dont la mission était de prendre en charge la « réhabilitation » (on dit aujourd'hui « réinsertion ») des détenus ayant fini de purger leur peine, généralement des jeunes. Sur le modèle de l'Assistance publique, ce patronage s'exerce la plupart du temps sous forme d'un placement chez des particuliers par l'intermédiaire d'un contrat d'apprentissage : souvent des paysans ou des petits artisans.

- 32- **[ALMANACH] - Almanach du Palais**, des cours et tribunaux, et agenda pour les gens d'affaires et jurisconsultes. Utile pour les affaires civiles portées devant les tribunaux. *Paris, Hacquart, veuve Dufresne, 1806*, in-16, [4]-214 pp., un f. n. ch., avec une double planche dépliant (le calendrier de l'année), cartonnage de papier rose, premier plat imprimé, tranches mouchetées (*reliure de l'éditeur*). Bon exemplaire. (329). {193107} **150 €**

Séduisant exemplaire, tel que paru.

Ce petit almanach est précieux car il donne les noms et adresses des magistrats, avoués, notaires, huissiers, etc., ainsi que les règlements des Cours. Il parut de 1804 à 1852.

Grand-Carteret, *Almanachs*, 1405.

- 33- **[AMIENS] - Coustumes tant générales que locales et particulières du bailliage d'Amiens**, mises & rédigées par écrit de l'avis des trois estats dudit bailliage, par nous Christoffe de Thou chevalier, conseiller du Roy en son privé conseil, & premier président en sa cour de Parlement, Barthélémy Faye, & Jacques Viole, aussi conseillers dudit seigneur en ladite cour, commissaires à ce députéz. *Paris, veuve de Nicolas Rosset, 1575*, in-4, [4] (sur 16) ff. n. ch. (titre, dédicace, table des rubriques), 4 ff., ff. 7-98 (sans manque), lettrines, sign. a, A-Z, et Aa, toutes en 4, peau de truie retournée, dos à nerfs, lacets (*reliure de l'époque*). Nombreuses annotations manuscrites et essais de plume du XVIIe siècle sur les gardes, ainsi qu'au verso du feuillet de titre. (835). {211011} **600 €**

Exemplaire de travail de cette sixième édition des coutumes d'Amiens (la première est de 1507 d'après Deschamps).

Très importantes notes manuscrites marginales qui forment un véritable commentaire des Coutumes.

Gouron & Terrin, 172.

- 34- **[AMIRAUTES] - Lettres patentes du Roy**, pour l'enregistrement du règlement qui doit estre observé à l'avenir par les propriétaires, capitaines & maistre de bastimens de mer, officiers d'amirauté commis à la distribution des congez de l'Amiral de France, et consuls établis dans les pays estrangers. Du 4 mars 1716. *Paris, Imprimerie royale, 1716*, in-4, 16 pp., en feuilles. (c). {203423} **120 €**

La distribution des « congés » aux capitaines de navires de commerce, tant pour les personnes que pour les marchandises, était du ressort des Amirautés, qui, rappelons-le, sont en France des juridictions spécialisées, sans pouvoir militaire proprement dit.

- 35- **[AMNISTIE] - LECOINTRE (Laurent). Au Conseil des Cinq-Cents.** *Paris, Imprimerie de Thomassin, An 5*, in-8, 22 pp., en feuilles. (c). {205835} **60 €**

Au sujet de la résolution votée le 19 brumaire an 5. Lecointre s'oppose à l'amnistie car ce serait « un attentat à l'autorité du peuple ». Il propose l'établissement de tribunaux chargés d'entendre les futurs amnistiés et de les juger.

Martin & Walter, III, 20320.

- 36- **[ANARCHIE] - Lettre à Messieurs les accusateurs publics (22 septembre 1791).** *S.l.n.d., (1791)*, in-8, 8 pp., dérélié. Quelques mouillures sans gravité. (c). {205462} **40 €**

L'auteur s'en prend aux Révolutions de Paris et au Courier des 83 Départements qui, selon lui, appellent au meurtre, à la rébellion et au régicide. Par ailleurs, les murs sont couverts d'adresses incendiaries et séditeuses. C'est le règne des factions et de l'anarchie. La Loi du 21 août n'est pas appliquée et la sûreté publique est compromise.

Non cité par Martin & Walter.

- 37- **ANSON (Pierre-Hubert). Discours sur l'organisation du ministère.** Paris, Imprimerie Nationale, s.d., in-8, 11 pp., dérelié. (c). {140342} **30 €**  
Martin et Walter, 339.
- 38- **[ANTILLES] - Ordonnance du Roi concernant l'organisation des hypothèques à la Martinique,** à la Guadeloupe et dans ses dépendances, et à la Guiane française. Paris, Imprimerie royale, juin 1829, in-4, 34 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. (698). {196063} **120 €**  
Ordonnance qui fait partie du corpus publié sous Charles X et visant à réorganiser la législation propre aux possessions françaises des Antilles et de l'Amérique du sud.  
Sabin 57530.  
Ex-dono à l'avocat parisien **Alphonse Decourdemanche** (1797-1871), qui s'est spécialement intéressé au régime hypothécaire, et à sa réforme. Il composa notamment *Du danger de prêter sur hypothèque, et d'acquérir des immeubles ; ou vues d'amélioration du régime hypothécaire et du cadastre combinés entre eux* (1830).
- 39- **ARDANT (Isaac-Philibert). Projet de Code rural et de Code forestier.** Paris, Testu, 1819, in-8, XII-483-222 pp., broché, papier brun moucheté de l'époque. (362). {662994} **400 €**  
Première et unique édition.  
Constatant que l'agriculture est le « principe de la force et la base de la prospérité publique », Ardant, ancien avocat au Conseil originaire du Nivernais, Maître des Requêtes sous la Restauration, propose de construire des codes ruraux et forestiers à partir des acquis du Code Civil, légiférant ainsi sur le nouvel ordre social. Sur le problème spécifique des forêts, il souligne l'importance de ce patrimoine pour la France, organise leur gestion dans un but de protection.
- 40- **[ARDENNES] - BAILLY (Nicolas). Adresse des électeurs des Ardennes, députés extraordinaires des villes de Mézières et Charleville,** prononcée à la barre de l'Assemblée nationale, le 4 mai 1790, par M. Bailly, électeur député de Charleville, et réponse de M. le Président. Paris, Baudouin, (1790), in-8, 4 pp., en feuilles. (c). {206957} **20 €**  
Hommage à la sagesse des loix votées par l'Assemblée.  
Martin & Walter, I, 1224.
- 41- **ARNOULT (Charles-André-Rémy). Collection des décrets de l'Assemblée Nationale constituante,** rédigée, suivant l'ordre des matières, par M. Arnould, membre de cette Assemblée [Avec : ] Répertoire ou Mémoire périodique des loix nouvelles, contenant la notice chronologique, 1° de tous les décrets de l'Assemblée nationale législative, sanctionnée par le Roi ; 2° de tous les actes du Corps législatif, non sujets à la sanction, et exécutés comme loix ; 3° de toutes les proclamations et autres actes publics du pouvoir exécutif [des décrets de la Convention nationale]. Dijon ; Paris, Imprimerie de P. Causse ; Imprimerie de Prault, Dépôt des Loix, 1792-1800, 2 titres en 20 vol. in-4, avec 8 tableaux dépliant hors-texte, demi-chevrette bouteille à coins, dos lisses ornés de dent-de-rat dorée, pièces de titre fauve (*reliure de l'époque*). Coins abimés. (92). {185889} **6.000 €**  
Excellent ensemble regroupant deux collections de lois des assemblées révolutionnaires (intitulées *décrets*, puisque avant sanction royale), faites sous initiative particulière, et la première par Charles Arnould (1754-1796), avocat au Parlement de Dijon, puis conseiller des États de Bourgogne, et enfin député du Tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Dijon.  
L'ordre adopté est celui des matières, mais les livres et chapitres correspondent à l'ordre adopté par la Constitution pour la distribution des pouvoirs :  
I. Formation de l'Assemblée. Constitution. Division du royaume. Pouvoir législatif. Pouvoir exécutif ([4]-XII-564 pp.). - II. Assemblées primaires et électorales. Municipalités. Administrations de district et de département. Ordre judiciaire civil et criminel ([6]-794 pp.). - III. Armée et marine. Colonies ([6]-729 pp.). - IV. Contributions publiques et monnaie ([6]-694 pp., avec 4 tableaux dépliant hors-texte). - V. Assignats. Finances, pensions, dette publique. Domaines de la Couronne, biens nationaux ([6]-648 pp., avec un tableau dépliant). - VI. Administration des bois et forêts. Droits féodaux. Droit public (dont les relations avec l'extérieur). Clergé ([6]-553 pp.). -VII.-VIII.

Pagination multiple.

A partir du 22 septembre 1793, le titre devient **Répertoire ou Mémorial périodique des décrets de la Convention nationale**. Le classement adopté devient dès lors chronologique. Une table des matières permet à partir de cette date une consultation thématique.

A partir du Directoire, le titre devient **Collection générale des lois, proclamations, arrêtés et autres actes du Directoire exécutif**. L'indexation est conservée. L'édition est alors parisienne, à l'Imprimerie du dépôt des lois. Le dernier volume s'arrête au 9 Fructidor an VIII (27 août 1800).

Tourneux I, 623-624.

- 42- **ARNOULT (Charles-André-Rémy)**. **Collection des décrets de l'Assemblée Nationale Constituante**, rédigée, suivant l'ordre des matières, par M. Arnould, membre de cette Assemblée [Avec ; ] **Collection des décrets de l'Assemblée Nationale législative**, rédigée, suivant l'ordre des matières, par M. Arnould, membre de l'Assemblée Constituante. *Dijon, Imprimerie de P. Causse, 1792*, 2 titres en 7 forts vol. in-4, demi-basane, dos à nerfs, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coupes et coins abîmés. (952). {162577} **3.000 €**

**Excellent ensemble** regroupant deux collections de lois des assemblées révolutionnaires (intitulées *décrets*, puisque avant sanction royale), faites sous initiative particulière, par Charles Arboult (1754-1796), avocat au Parlement de Dijon, puis conseiller des États de Bourgogne, et enfin député du Tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Dijon.

L'ordre adopté est celui des matières, mais les livres et chapitres correspondent à l'ordre adopté par la Constitution pour la distribution des pouvoirs :

I. Formation de l'Assemblée. Constitution. Division du royaume. Pouvoir législatif. Pouvoir exécutif ([4]-XII-564 pp.). - II. Assemblées primaires et électorales. Municipalités. Administrations de district et de département. Ordre judiciaire civil et criminel ([6]-794 pp.). - III. Armée et marine. Colonies ([6]-729 pp.). - IV. Contributions publiques et monnaie ([6]-694 pp.). - V. Assignats. Finances, pensions, dette publique. Domaines de la Couronne, biens nationaux ([6]-648 pp.). - VI. Administration des bois et forêts. Droits féodaux. Droit public (dont les relations avec l'extérieur). Clergé ([6]-553 pp.). - VII. Assemblée législative ([6]-852 pp., avec une intervention des deux ff. de table des matières au début).

Chaque volume est terminé par une table alphabétique des matières. Les deux tables générales annoncées par l'auteur n'ont en revanche jamais paru.

Tourneux I, 623-624.

- 43- **ARRÊTÉ de Messieurs les Prévôt des Marchands, et Échevins**, sur un réquisitoire du procureur du Roi et de la Ville de Paris, au sujet d'un imprimé, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ayant pour titre : *Réflexions d'un Avocat, consulté par un Membre du Tiers-État de la Ville de Paris, sur l'Arrêté du Corps Municipal, et le Réquisitoire du Procureur du Roi et de cette ville, en date du 30 décembre dernier, etc.* *Paris, Lottin, 1789*, in-8, 126 pp., dérelié. (909). {165609} **120 €**

Très important texte sur les droits du Prévôt de Paris, qui était le premier magistrat municipal sous l'Ancien Régime. L'institution ne résista pas au 14 juillet et Bailly fut nommé immédiatement maire

Inconnu à Tourneux ainsi qu'à Martin et Walter.

- 44- **[ARTS ET MÉTIERS] - Edit du Roi**, qui autorise les six corps de marchands et les autres communautés d'Arts et Métiers de Paris, à percevoir une augmentation de droit sur les réceptions. Donné à Versailles au mois d'août 1782. *Paris, Imprimerie Royale, 1782*, in-4, 6 pp. (c). {111438} **30 €**

- 45- **[ARTS et MÉTIERS] - Ensemble de 5 arrêtés et déclarations du Roi réglementant les Arts et Métiers**. *À Paris, 1778-1783*, in-4. (c). {141154} **200 €**

- Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant règlement pour la reddition & la révision des comptes des Corps des Marchands & Communautés d'Arts et Métiers. Du 16 janvier 1778. *À Paris, De l'Imprimerie Royale, 1778*. 3 pp.

- Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant règlement pour la répartition des Impositions des Communautés. Du 4 février 1781. *À Paris, De l'Imprimerie Royale, 1781*. 3 pp.

- Déclaration du Roi, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes dont l'état est annexé à l'Édit d'avril 1777. Donnée à Versailles le 1er mai 1782. *À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1782*. 12 pp.

- Déclaration du Roi, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans la ville de Lyon. Donnée à Versailles le 30 août 1782. *À Paris, De l'Imprimerie Royale, 1783*. 12 pp.

- Arrest de la Cour de Parlement, concernant les visites des Syndics-Adjoints d'Arts & Métiers de la Ville de Paris. Du 26 mars 1783. *À Paris, chez P. G. Simon & N. H. Nyon, 1783*. 7 pp.

- 46- [ASSEMBLEE CONSTITUANTE] - BERGASSE (Nicolas). *Réflexions d'un député de la sénéchaussée de Lyon, sur la projet de constitution à l'Assemblée Nationale*. Paris, Imprimerie de Guerbart, (1791), in-8, 46 pp., broché. Papier défraîchi. (c). {201288} 70 €  
 Bergasse reproche au projet de constitution de n'aborder que les aspects politiques, sans se soucier des mœurs, de la vie religieuse et morale.  
 Martin & Walter, I, 2660.
- Une contribution méconnue de Dupont de Nemours*
- 47- [ASSEMBLÉE des NOTABLES] - DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel) et Pierre-Michel HENNIN. *Procès-verbal de l'Assemblée des Notables*, tenue à Versailles, en l'année M. DCCLXXXVII. À Paris, De l'Imprimerie Royale, 1788, in-8, [4]-267 pp., 6 pl. dépliantes (dont 2 plans de la salle d'assemblée des Notables), demi-basane fauve, dos lisse orné, filets dorés, tranches mouchetées de rouge (*rel. de l'époque*). Petite galerie de ver dans les mors, mors inf. un peu fendu, petites usures aux coins et sur les coupes. Traces d'humidité sur plusieurs feuillets. Une garde fragile, un trou discret dans la page de faux-titre. Ressaut des deux premiers cahiers. (74). {180006} 500 €  
 Édition originale.  
 Dupont de Nemours et Hennin, premier commis au ministère des Affaires Étrangères, furent les deux secrétaires-greffiers de l'Assemblée des Notables et, à ce titre, ils rassemblèrent les procès-verbaux des délibérations prises dans les sept bureaux constitués pour examiner le plan de Calonne, en vue de la rédaction du présent ouvrage.  
 L'économiste était particulièrement intéressé par ce qui allait se passer devant les Notables afin d'y porter les idées qu'il souhaitait défendre. Bien que collaborateur de Calonne, il critiqua ce qui lui semblait mauvais dans les opérations de son ministre mais refusa de s'associer à la formidable cabale qui s'élevait contre lui. « Preuve du progrès des idées économiques, l'Assemblée se montra favorable à la suppression de la corvée et au rétablissement de la liberté du commerce des grains ; elle accepta l'impôt territorial à peu près tel que l'avait proposé Dupont de Nemours, c'est-à-dire avec la perception en argent ; elle réclama l'abolition totale de la gabelle, accueillit volontiers la suppression des droits de traite et se prononça pour l'établissement des assemblées provinciales » (Schelle).  
 Einaudi, 1972.
- 48- [ASSEMBLEE ELECTORALE DE PARIS] - *Adresse de l'assemblée électorale du département de Paris à l'Assemblée Nationale*, en date du 14 décembre 1790. Paris, Imprimerie nationale, (1790), in-8, 15 pp., dérelié. (c). {201754} 40 €  
 Adhésion à la Constitution civile du clergé et aux nouvelles lois votées par la Constituante.
- 49- [ASSEMBLÉE NATIONALE] - CRILLON (François-Félix-Dorothee des Balbes de Berton, duc de). *Première (et seconde) section du rapport du Comité central de l'Assemblée nationale*, dans la séance du 26 décembre (1790). Paris, Impr. Nationale, s.d., in-8, 24 pp., en feuilles (c). {206273} 60 €  
 La première section du rapport présente la liste des travaux à aborder avant la réunion de l'Assemblée législative : impositions, haute-cour martiale, les auxiliaires des Gardes nationaux, système général des secours. La seconde section (à partir de la p. 9) aborde les questions à terminer avant la prochaine législature : loi sur les successions, ordres de chevalerie, assignats, dispenses de mariage, commissaires des guerres, prisons d'État, etc.  
 Martin & Walter, I, 8908
- 50- [ASSEMBLEE NATIONALE] - *Décret de l'Assemblée nationale, concernant la répartition d'une somme de 44, 200 liv. entre les employés dans les divers bureaux de l'Assemblée nationale*. Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8, 10 pp., tableaux in-t., dérelié. (c). {187728} 30 €
- 51- [ASSEMBLEE NATIONALE] - MOUNIER (Jean-Joseph). *Rapport du Comité, chargé du travail sur la Constitution*. Paris, Baudouin, 1789, in-8, 16 pp., dérelié. Mouillures et rousseurs. (c). {202067} 60 €  
 Importante brochure où sont abordés des thèmes essentiels : Droits de l'Homme, Droits du roi, organisation des Assemblées provinciales, fonctions du pouvoir militaire etc.  
 Martin & Walter, III, 25401

- 52- [ASSEMBLÉE NATIONALE] - Règlement à l'usage de l'Assemblée Nationale. *S.l.n.d.*, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {664139} 60 €  
Du Président et des Secrétaires ; Ordre de la Chambre ; Ordre pour la parole ; Des motions ; Etc.  
Manque à M. & W.
- 53- [ASSEMBLÉE NATIONALE] - SILLERY (Charles-Alexis-Pierre Brûlard de Genlis de). **Opinion sur la permanence de l'Assemblée Nationale en une ou deux chambres et sur la sanction royale.** *S.l.n.d.*, in-8, 23 pp., dérelié. (c). {201759} 40 €  
Député de Reims à la Constituante, il épousa Mme de Genlis et fut capitaine des gardes du duc d'Orléans dont il soutint les prétentions à la couronne. Il vota l'Appel au peuple dans le procès de Louis XVI. Partisan d'une chambre unique et d'une Assemblée Nationale permanente, il fut néanmoins favorable à la Sanction royale des lois avant qu'elles ne soient exécutées.  
Martin & Walter, IV, 31663.
- 54- [ASSEMBLÉES DES COMMUNES] - **Projet de décret**, sur la manière de terminer les contestations qui peuvent s'élever à la suite des assemblées des communes, des assemblées primaires & des assemblées électorales, & remplacement des trois articles ajournés à la séance du Samedi 5 de ce mois. (Paris), *Imprimerie nationale*, (1790), petit in-8, 4 pp., dérelié. (c). {145444} 30 €
- 55- ASTOR (Joseph). **Essai sur l'emprisonnement cellulaire en France et à l'étranger.** Paris, *Arthur Rousseau*, 1887, in-8, [4]-230 pp., broché, non coupé. Dos défraîchi. (1098). {203282} 70 €  
Thèse de doctorat de l'auteur. Joseph-Georges Astor (1859-1928) était le fils de Joseph Astor (1824-1901), célèbre homme politique (maire de Quimper, sénateur du Finistère) et collectionneur d'art. Sa surdité l'empêcha de faire carrière tant au barreau qu'au Parlement.
- 56- [ATTEINTE AUX BIENS] - **La Fourberie démasquée.** Reims, *An III*, in-8, 32 pp., broché. Rognée sans atteinte au texte. (c). {201666} 70 €  
Le citoyen Alexandre Messier, emprisonné depuis 10 mois, se porte devant le Comité des Amis de la Patrie. Il se dit victime d'atteintes graves à la propriété. Le Comité se prononce pour sa libération.
- 57- AUBENAS (Roger). **Note sur quelques formulaires notariaux** et styles de procédure civile et criminelle tirés des archives de Provence et du Comtat Venaissin (1294-1539). Tirage à part du *Moyen-âge*. Paris, *juillet-décembre 1931*, in-8, paginé 195-200, broché. {194131} 15 €  
Envoi autographe de l'auteur à Jean de Servières.
- 58- [AUBRY DE SAINT-VIBERT (Charles-Louis)]. **Les Terriers rendus perpétuels**, ou Mécanisme de leur confection, ouvrage utile à tous propriétaires de terres ou fiefs, à tous notaires, régisseurs, géomètres, féodistes, et autres enfin qui se destinent à la partie des terriers. Paris, *chez Mr. Aubry de Saint-Vibert*, 1787, 11 parties en un volume in-folio, [2] ff. n. ch. (titre gravé, avertissement), x pp. d'introduction, puis pagination multiple, avec 6 cartes hors-texte, dont 5 à double page, vélin vert, dos lisse, pièce de titre cerise, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Charnière supérieure abîmée, coins abîmés. (279). {200233} 4.000 €  
**Unique édition**, très rare et bien complète de toutes ses parties. L'ouvrage est remarquable et marque l'achèvement d'une pratique dont l'ouvrage classique de La Poix de Fréminville (*La Pratique universelle pour la rénovation des terriers*, 1746-1757) signait le commencement, mais qui était complètement dépassé à la fin du XVIIIe siècle. Il devrait impérativement figurer dans toutes les initiations à la pratique féodale de la fin de l'Ancien Régime, tant la matière si complexe de l'établissement et de la tenue des terriers y est exposée de façon remarquablement claire, avec subdivision de la tâche en chacune de ses parties constituantes. L'ouvrage constitue également un témoignage de la maturité d'un art et du mouvement général qui portait les possesseurs de fiefs à fixer et actualiser l'état des redevances depuis le milieu du XVIIIe siècle, mouvement que l'on a très abusivement appelé « réaction féodale », alors qu'il s'inscrit en réalité dans la modernité et son effort de rationalisation, et qu'il a été influencé par le physiocratisme : il s'agit de faire produire à la terre le maximum de son produit en droits et cens, comme en fruits naturels, et pour cela de ne laisser tomber en désuétude aucune redevance attestée.  
Chacune des parties dont se compose l'ouvrage correspond à la confection d'un état ou document nécessaire à la bonne tenue du terrier, avec dans chaque cas un exemple pris de façon récurrente sur deux seigneuries imaginaires, de petite extension :  
I. Inventaire perpétuel des titres (28 pp.), avec comme exemple concret *Inventaire perpétuel des titres de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé, et pp. 11-28).

II. Atlas radical (7 pp.), avec comme exemples *Atlas radical de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé par Beaublé, un f. n. ch., et 2 cartes gravées à double page aux contours rehaussés de couleurs) ; et *Atlas radical de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé par Beaublé, un f. n. ch. et une carte à double page).

III. Indication radicale (8-1 pp.), avec comme exemples *Indication radicale de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé, [3] ff. n. ch.), et *Indication radicale de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé, [2] ff. n. ch.).

IV. Terrier radical (74 pp.), avec des figures dans le texte, dont une carte aux contours rehaussés de couleurs, avec comme exemples *Terrier radical de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais, pp. 45-68, avec une carte en couleurs), et *Terrier radical de la terre et seigneurie de La Mabilière* (titre de relais gravé, pp. 69-74).

V. Cueilloir perpétuel (11 pp.), avec comme exemples *Cueilloir perpétuel de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé, [9] ff. n. ch. de tableaux gravés), et *Cueilloir perpétuel de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé, [21] ff. n. ch. de tableaux).

VI. Atlas perpétuel (11 pp.), avec des figures dans le texte), avec comme exemples *Atlas perpétuel de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé par Dubuisson, une carte à double page en noir), et *Atlas perpétuel de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé par Dubuisson, une carte à double page en noir).

VII. Du Livre des saisines (14 pp.), avec comme exemples *Livre des saisines de la terre et seigneurie du Moncel* (pp. 7-14), et *Livre des saisines de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre gravé et 3 pp.).

VIII. Indication perpétuelle (12 pp., [2] ff. n. ch.), avec comme exemples *Moncel* (sans titre, 4 pp.), et *Indication perpétuelle de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé, [2] ff.).

IX. Terrier perpétuel ([22] pp. mal chiffrées 20), avec comme exemples *Terrier perpétuel de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé, pp. 11-20) et *Terrier perpétuel de la terre et seigneurie de la Mabilière* (titre de relais gravé, 6 pp.).

X. Livre de recette (14 pp.), avec comme exemples *Livre de recette de la terre et seigneurie du Moncel* (titre de relais gravé, [5] ff. n. ch. de tableaux).

XI. Résumé (30 pp.).

Cf. Soboul (Albert) : *De la Pratique des terriers à la veille de la Révolution*, in : *Annales, économie, sociétés, civilisations*, année 1964, volume XIX, pp. 1049-1065 (bonne analyse technique du mouvement ; conclusions idéologiques erronées).

Rlié à la suite : *Régie méthodique*, ou *La Comptabilité du régisseur réduite à ses vrais principes*. Ouvrage dans lequel toutes les parties qui constituent la recette domaniale et seigneuriale d'une terre sont mises dans une continuelle opposition avec la dépense, et comparées années par années. *Paris, chez les auteurs de la Régie méthodique, et chez Belin, 1787*, titre gravé, vj-74 pp., avec un tableau dépliant hors-texte et des figures dans le texte (dont 4 cartes et plans). Seulement trois exemplaires au CCF (BnF, Versailles et Lyon).

- 59- AUBRY (M.). **Motion dans la vue de faire cesser les plaintes ou réclamations des villes qui demandent à partager les établissements de la Constitution.** *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 4 pp. Broché, sous couv. d'attente. (c). {140348} 30 €

Martin et Walter, 721.

- 60- AUBRY-DUBOCHET (Pierre-François). **Réflexions sur la représentation des citoyens dans les assemblées primaires et électorales**, et sur la division des départemens en districts, & des districts en cantons ; ou manière des combiner les municipalités pour la oùilleure formation des corps électoraux, & pour la réduction des districts & cantons. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 15 pp., dérelié. (c). {189631} 50 €

M. & W., 716.

- 61- [AUDE (Antoine-François)]. **Réflexions sur la nécessité qu'il y aurait à réunir le département de Vaucluse au ressort de la Cour royale d'Aix** (art. 32 du projet de loi sur l'organisation judiciaire). *Aix, Imprimerie de Pontier, 1832*, in-4, 11 pp., broché sous couverture imprimée. (804). {194206} 80 €

Le Vaucluse dépendait depuis 1800 de la Cour royale de Nîmes, contre toute logique historique ou géographique, parce que Aix avait récupéré le ressort du Comté de Nice et de l'Île d'Elbe.

Antoine-François Aude (1799-1870), ami de Thiers et de Mignet, fut maire d'Aix de juillet 1835 à 1848, et son administration fut largement louée pour ses réalisations. Encore conseiller municipal de son prédécesseur Joseph Chambaud, il se signala par son dévouement lors de l'épidémie de choléra qui frappa la ville en 1835.

Au CCF, exemplaires seulement à Avignon, à l'Inguimbertaine et à la Méjanes.

- 62- [AUGÉ (Lazare)]. **Argument sur la peine de mort**, par l'auteur de : *Autobiographie politique, ou La politique considérée dans ses principes*, etc. Paris, E. Lachaud, 1870, in-8, 8 pp., broché, dans double emboîtement moderne de cartonnage marbré, pièce de titre cerise en long. (854). {203161} 50 €

Le publiciste auxerrois Lazare Augé (1798-1874) était le frère d'Hippolyte Auger (1797-1881), mais il orthographiait différemment son patronyme pour se différencier de son cadet.

- 63- AUZIAS (Th.). **Exposé sommaire de la législation actuelle sur les obligations des communes envers les instituteurs des écoles primaires publiques**. Grenoble, Baratier Frères & Dardelet, Côte, 1872, in-8, 20 pp., broché. Rousseurs. (c). {665421} 20 €

*Une mémoire professionnelle à usage interne : le fonds d'Auzias*

- 64- AUZIAS (Théodose). [Mémoires et Consultations judiciaires]. S.l., 1827-1878, 21 vol. in-4, foliotation et table manuscrites dans chaque vol., planches dépliantes éparses (extrait de plan cadastral ou parcellaire) en lithographie au trait (parfois réhaussée de qq's couleurs), basane brune (les six premiers vol.) ou demi-basane brune, dos ornés, dos lisses ornés, fleurons à froid (idem) et palettes dorées, pièces de titre de différente teinte (rouge, ocre ou brique) (après les six premiers vol.), tranches jonquille (idem) (*reliure de l'époque*). Usures à certaines coiffes, mors parfois un peu frottés, l'un d'eux complètement fendu, un autre entamé, qq's épidermures. Sur les six premiers vol., supra-libris *Théodose Auzias* en pied. {207969} 2.500 €

**Réunion de plusieurs centaines de pièces judiciaires.**

Un premier ensemble comporte six volumes de *Mémoires* (1827-1870) : il s'agit du recueil des nombreuses affaires dans lesquelles sont intervenus les avocats Théodose Auzias, le père (J.-P.-Th.) puis le fils (J.-M.-Th.). On peut mesurer l'ancrage du barreau dans la famille Auzias en consultant les thèses d'obtention de licence (le plus souvent dans l'Académie de Grenoble, parfois dans celle d'Aix) — associées dans le corps des volumes — de ses différents membres : Louis-Aman-Marie a soutenu en juin 1815, Jean-Pierre-Théodose (né en 1800 à Nyons) en août 1823, Henri-Gustave (né en 1810 à Castellane) en août 1832, Louis-Xavier-Jules (né en 1816 à Mirabel) en juillet 1837, Jean-Marie-Théodose-Fabien (né en 1829 à Grenoble) en janvier 1851 et Jean-Pierre-Léon-Charles (né en 1830) en août 1852.

Est jointe la thèse pour le doctorat de médecine de Joseph-Alexandre Auzias-Turenne (nov. 1842) dont les inoculations de pus syphilitique le conduisirent, entre 1843 et 1850, à sa théorie de la syphilisation.

Une ébauche, assez confuse, de généalogie de la famille Auzias est rédigée sur le titre de la plus ancienne thèse conservée (T. I).

Le T. IV contient plusieurs pièces manuscrites de questions juridiques.

Un second ensemble, tomé XIX à XXXIV (le T. XX manque), de *Mémoires et Consultations* (1839-1878) rassemble certaines affaires défendues par Théodose Auzias parmi de nombreuses autres traitées par ses confrères Bedarride, Tavernier, Cresp, Charpin, Delaboulie, Gueymard ou Denantes.

Au fil de des innombrables brochures, c'est tout un pan de l'histoire juridique et sociale du XIX<sup>e</sup> siècle (notamment dauphinoise) qui émerge par le biais de désaccords plus ou moins graves. Ainsi nous découvrons tout aussi bien un conflit entre particuliers au sujet d' *un barrage en travers d'un ruisseau* (la controverse qui a débuté en 1777 se poursuit tout au long du siècle, au fil des propriétaires successifs) qu'un différent inter-communal, opposant le maire du village de Vassieux à ses collègues de Marignac et de Die.

Certaines pièces sont enrichies d'une planche, ce qui permet de mieux comprendre la querelle juridique afférente.

- 65- [AVIGNON] - **Edit du Roi**, portant règlement pour les courtiers de marchandises de la ville d'Avignon. Donné à Versailles au mois de décembre 1769. Aix, *Esprit David*, 1770, in-4, 2 pp., en feuille. (c). {193925} 60 €

Donné pendant la troisième occupation du Comtat par la France.

- 66- [AVIGNON] - **Loi relative à l'établissement d'un Tribunal criminel à Avignon**. Donnée à Paris, le 27 novembre 1791. Beauvais, *Desjardins*, 1792, in-4, 4 pp. Petit manque de papier dans la marge. (c). {667052} 40 €

Copie conforme signée par les administrateurs du Directoire du Département de l'Oise.

- 67- [AVIGNON] - **Status des maîtres passemantiers, tissetiers et rubantiers de la ville d'Avignon**, faits en l'année mil six cents vingt-six. Avignon, *Jean Bramereau*, 1627, Petit in-4, 15-[3] pp., en feuilles. (c). {193882} 400 €

Un seul exemplaire au CCF (Avignon).

- 68- [AVIGNON] - *Statuta inclytæ civitatis Avenionensis, nuper facta et reformata. Item conventio pridem inter dominos quo[n]ndam comites, & cives ipsius, inita, omnia ab illustriss. & reverendiss. Cardinali ab Arminiaco, illustrissimi ac reverendissimi Caroli a Borbonio Legati Avenionis, in eadem legatione collega confirmata. Avignon, Pierre Ruffi, 1570, in-8, [6] ff. n. ch. (titre, au lecteur, table), 387 pp., [35] ff. n. ch. d'index, broché sous cartonnage souple (rel. du XVIII<sup>e</sup> siècle). Mouillures, surtout au début ; galerie de vers à l'index final, avec atteintes. (814). {194191}*  
1.200 €
- C'est la deuxième édition de ces statuts, après l'originale de 1564. Elle est presque aussi rare que la première. - Notre exemplaire se termine à la page 387 par un *Finis* explicite, mais il semble manquer la fin du cahier BB, le cahier CC, et le début du cahier DD. Les exemplaires décrits dans les dépôts publics comportent 412 pp., ce qui paraît correspondre à notre manque.  
Gouron & Terrin, 372.
- 69- [AVOCATS] - *Portraits des orateurs du barreau français. Paris, C. L. F. Panckoucke, 1823, in-8, [2] ff. n. ch. (faux-titre et titre), et 52 portraits lithographiés d'après Ambroise Tardieu, sous serpentes, demi-basane noire, dos à nerfs orné de filets dorés (reliure de l'époque). Dos frotté, piqûres parfois fortes. Envoi. (376). {205562}*  
500 €
- Cette belle et rare suite sert en quelque sorte d'atlas au recueil de monographies intitulé *Barreau français. Collection des chefs-d'oeuvre de l'éloquence judiciaire en France recueillie par MM. Clair et Clapier*, dont l'ensemble est complet en 16 volumes in-8 parus de 1823 à 1824, et qui se trouve difficilement dans son intégralité. La présence d'avocats anglais à la fin peut sembler surprenante mais elle fait bien parti de la suite.
1. Omer Talon. - 2. Denys Talon. - 3. Lemaître. - 4. Patru. - 5. Gillet. - 6. D'Aguesseau. - 7. Péllisson. - 8. Cochin. - 9. Montesquieu. - 10. Séguier. - 11. Mercier Dupaty. - 12. Linguet. - 13. Gerbier. - 14. Target. - 15. La Chalotais. - 16. Beaumarchais. - 17. Duveyrier. - 18. Bergasse. - 19. Lacrosette aîné. - 20. Mirabeau. - 21. Portalis. - 22. Lally-Tolendal. - 23. Berryer père. - 24. Loiseau. - 25. Broé. - 26. Tripiér. - 27. Guichard. - 28. Ravez. - 29. Romiguière. - 30. Chauveau-Lagarde. - 31. Billecocq. - 32. Bonnet. - 33. Bellart. - 34. Merilhou. - 35. Parquin. - 36. Hennequin. - 37. Courvoisier. - 38. Charrier. - 39. Marchangy. - 40. Dupin aîné. - 41. Vatismenil. - 42. Bourguignon. - 43. Berryer fils. - 44. Mauguin. - 45. Curran. - 46. Sheridan. - 47. Thomas Erskine. - 48. George Canning. - 49. Jenkinson. - 50. Edmund Burke. - 51. C. Philipps. - 52a. Mackintosh.
- 70- [AVOUES] - *Observations présentées à l'Assemblée Nationale et à M. le Ministre de la justice, par les avoués près la Cour d'appel de Grenoble, les avoués près le tribunal civil, et les notaires de l'arrondissement de Grenoble, sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire. Grenoble, Imprimerie de C.-P. Baratier, s.d., (1849), in-8, 7 pp., broché sous couverture d'attente de papier rose. (c). {207141}*  
40 €
- Défend un large accès des avoués aux fonctions de la magistrature sans examen préalable, au rebours des articles du projet de loi qui limitait cet accès aux anciens présidents de la chambre des avoués.
- 71- [BABEUF] - BAILLY (Nicolas). *Discours des accusateurs-nationaux près la haute-cour de justice, prononcé par le citoyen Bailly, l'un d'eux, la suite du débat, dans l'affaire du Représentant Drouet, de Babeuf et autres, accusés de conspiration contre la sûreté intérieure de la République. Vendôme, Imprimerie de la Haute-Cour, an V, (1796), in-8, 256-iv pp., un f. n. ch. d'errata, broché sous couverture d'attente de papier rose, non coupé. Manque le dos. (1099). {201986}*  
1 000 €
- Édition originale très rare.  
Nicolas Bailly, dit Bailly des Ardennes (1749-1832), fut nommé accusateur national auprès de la Haute-Cour nationale de Vendôme, chargée de juger les babouvistes. Contre Babeuf, le réquisitoire est sans appel : « *C'est lui qui a présidé aux principales opérations, au développement et à l'accélération des mesures majeures qui devaient assurer le succès de la conspiration* ». Sur Buonarroti, l'opinion est plus nuancée ; s'il « *a été un des principaux conspirateurs* », il « *s'est distingué, pendant les débats, par beaucoup de décence et d'urbanité* ». Vient ensuite la cohorte de tous les accusés qui n'ont pas laissé de nom à la postérité mais pour lesquels l'accusateur n'est pas plus tendre.  
Martin et Walter, 1226.
- 72- BACO DE LA CHAPELLE (René-Gaston). *Opinion sur le projet des Comités de constitution & de la législation criminelle, sur la police & les jurés, prononcée à l'Assemblée Nationale, le 26 décembre 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. Paris, Imprimerie Nationale, 31 décembre 1790, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {198389}*  
40 €



L'avocat Baco de La Chapelle (1751-1800) était député de la Loire-inférieure. Il finit sa carrière comme commissaire civil à la Guadeloupe.

Martin & Walter, 985.

- 73- **BACQUIE (Franc)**. Un siècle d'histoire de l'industrie. **Les Inspecteurs des manufactures sous l'Ancien Régime**, 1669-1791. Étude historique et anecdotique d'après des documents inédits. Préface de M. Henri Sée. Avant-propos de M. Julien Hayem. *Toulouse, Soubiron, 1927*, gr. in-8, XXII-397 pp., broché. Papier jauni et légèrement cassant. (1051). {203945} **150 €**

Le seul ouvrage publié sur le sujet. Très peu commun.

- 74- **[BANQUE] - MONIER (Aîné)**. **Banque de crédit public et universel, propre à devenir la première banque de l'Europe, et à ce titre digne de la grande Nation**, ou pétition présentée au Conseil des Cinq-Cents et renvoyée à la Commission des banques, le 3 ventôse an VII. *Paris, Impr. de T. Carel, (an VII)*, in-8, 14 pp., broché. (c). {205174} **70 €**

Texte peu fréquent. L'objectif de la banque de crédit public est d'attirer en France une quantité de numéraire aussi importante qu'à l'étranger, ainsi que les lingots d'or et d'argent. Il s'agit de concurrencer la banque d'Amsterdam et celle de Londres. Paris doit redevenir la métropole du change. La Banque de crédit public prêtera pour seulement trois mois renouvelables. Les prêts se feront toujours au-dessous du cours, jusqu'à ce que le taux d'intérêt de l'argent soit revenu à cinq ou six pour cent par an.

Martin & Walter, III, 24835.

- 75- **BARANDON (Paul)**. **Le Système juridique de la Société des Nations pour la prévention de la guerre**. Traduit de l'allemand par Jean Labarthe. *Paris, A. Pedone, 1933*, in-8, 444 pp., annexes, demi-toile à coins bordeaux (*reliure de l'époque*). (709). {202926} **80 €**

L'auteur était membre de la section juridique de la Société des Nations.

- 76- **BARERE DE VIEUZAC (Bertrand)**. **Rapport sur la convocation des assemblées primaires**, dans la séance du jeudi 27 juin 1793, l'an II de la République Française. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-4, 8 pp. (c). {664913} **70 €**

Martin et Walter, 1626.

- 77- **BARERE DE VIEUZAC (Bertrand)**. **Rapport sur la mission civique des envoyés des assemblées primaires du peuple français**. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 14 pp. (c). {140358} **50 €**

Martin et Walter, 1629.

- 78- **BASTARD D'ESTANG (Dominique-François-Marie de)**. **Cour des Pairs. Attentat du 13 septembre 1841**. Rapport fait à la Cour. *Paris, Imprimerie Royale, 1841*, in-4 carré, [4]-334 pp., broché sous couverture imprimée. (752). {191115} **150 €**

Le 13 septembre 1841, le duc d'Aumale accompagné de ses frères, les ducs d'Orléans et de Nemours, fit son entrée dans Paris à la tête du 17<sup>e</sup> léger dont il était colonel. Dans le faubourg Saint-Antoine, un coup de feu fut tiré par un nommé Quénisset dit Papart, scieur de long de son état. Au cours des interrogatoires, il déclara appartenir à la Société des ouvriers égalitaires qui comportait trois fractions : les égalitaires, les communistes et les réformistes. Il dénonça les personnes qui ont participé au complot et affirma qu'elles l'avaient trahi.

La Cour des pairs fut chargée du jugement. Elle condamnera Quénisset et deux complices à la peine de mort ; trois complices à la déportation et six autres complices à des peines de cinq à quinze ans de détention.

- 79- **BATAILLARD (Charles)**. **Du Duel**, considéré sous le rapport de la morale, de l'histoire, de la législation et de l'opportunité d'une loi répressive ; ouvrage dédié aux Chambres ; suivi du combat et duel des seigneurs de La Chasteneraye et de Jarnac, raconté par Scipion Dupleix, conseiller du roi Louis XIII du nom. *Paris, Lecoq, Delaunay, Pélicier, Warée, Sautelet, Ladvoat, Chimot, Alex-Gobelet, 1829*, in-8, VIII-115-[5] pp., broché sous couverture factice de papier fantaisie. Abondantes rousseurs. (1241). {186364} **100 €**

Unique édition de ce traité opposé à la pratique du duel.

L'avocat Anne-Charles-Thomas Bataillard (1801-1881) se consacra essentiellement à l'étude et à la rédaction d'ouvrages juridico-historiques.

Thimm, 25.

- 80- **BATAILLARD (Charles)**. **Les Origines de l'Histoire des Procureurs et des avoués**, depuis le Ve siècle jusqu'au XVe siècle (422 ? -1483). Suivies de notices sur quelques procureurs célèbres et de textes justificatifs. *Paris, Cotillon, 1868*, in-8, XII-488 pp., broché. Qqs rousseurs, dos factice. (707bis). {173873} **80 €**  
 Envoi de l'auteur à la plume sur la page de faux-titre.
- 81- **[BATIMENTS PUBLICS] - PRUGNON (Louis-Pierre-Joseph)**. **Rapport du Comité chargé de l'emplacement des Tribunaux et corps administratifs**, fait à l'Assemblée nationale, le 2 octobre 1790. *Paris, Chez Baudouin, s.d.*, in-8, 12 pp., en feuilles. (c). {206093} **50 €**  
 « La Nation abandonnera-t-elle aux Directoires de départements et de districts, les édifices nationaux qui pourront convenir à leur établissement ? Si elle ne les abandonne pas, par qui sera supportée la dépense de cet établissement ? Quelle est la disposition à faire des édifices publics, que le nouveau régime a rendu entièrement inutiles ? »  
 Prugnon était député de Nancy.  
 Martin & Walter, IV, 28323.
- 82- **[BEAUCAIRE] - Arrest obtenu par noble Daniel Denis Dulong**, Guillaume Cornut bourgeois, Jean Dassat marchand, Jean Benoist, consuls gouverneurs & viguier de la ville & viguerie de Beaucaire en l'année 1692. Extrait des registres du Conseil d'Etat. *S.l., s.d., (1692)*, in-4, [3] pp. n. ch., en feuille. (c). {207055} **50 €**  
 Confirmation de la possession de la charge de viguier de Beaucaire.
- 83- **BEAUFORT (de)**. **Recueil concernant le tribunal de nosseigneurs les maréchaux de France**, les prérogatives et les fonctions des officiers chargés d'exécuter ses ordres, les matières de sa compétence, la forme d'y procéder ; avec les différents édits, déclarations et réglemens intervenus sur ces matières. Dédié à Monseigneur le maréchal duc de Richelieu. *À Paris, Chez l'Auteur, 1784*, 2 vol. in-8, XXX-377-[3] pp. et 427 pp., demi-toile verte, dos lisse, pièce de titre de basane verte (*reliure moderne*). Dos passé. Mouillures claires. (745). {150304} **600 €**  
 « 1566-1782. Code général, capital pour l'histoire de cette juridiction spéciale. »  
 Saffroy, I, 14856.
- 84- **BEAUMANOIR (P. de)**. **Coutumes du Beauvaisis**. Texte critique publié avec une introduction, un glossaire et une table analytique par Am. Salmon. *Paris, Picard, 1899-1974*, 3 vol. in-8, XLVIII-512 pp. et 551 pp., glossaire et index, 280 pp., broché. Dos brisés, couv. détachées, décriures aux tomes 1 et 2. (1274). {208204} **150 €**  
 Bonne édition de cet ouvrage dans lequel Philippe de Beaumanoir expose non seulement le droit du Beauvaisis, mais aussi les principes fondamentaux du droit privé de son temps. Une première édition avait été établie par Thaumais de la Thaumassière en 1690, une seconde par le comte Beugnot en 1842.  
 Le troisième tome publié en 1974 est le *Commentaire historique et juridique* par Georges Hubrecht.
- 85- **BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin Caron de)**. **Mémoires et Consultations**. *S.l.n.n., 1774*, 6 parties en 3 vol. in-12, basane fauve marbrée, dos lisse orné de caissons fleurons dorés et de roulettes dorées, pièces de titre et de tomain ornées, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Petits manques à la coiffe supérieure du tome 2 et inférieure du tome 1. Usures d'usage, qqs taches sur les reliures. Qqs rousseurs. (766). {139497} **400 €**  
 Contient entre autres :  
 - Mémoire à consulter. (208 pp.)- Supplément du Mémoire - Additif au Supplément du Mémoire... contre M. Goezman. - Mémoire...contre M. Goezman. - Réponse ingénue de ...Beaumarchais, A la Consultation injurieuse que le Comte... de Lablache a répandue dans Aix. *Marseille, François Brison, 1778*.  
 Cordier, *Bibliographie de Beaumarchais*, N° 361-364  
 En 1770 meurt le financier Paris-Duverney ; les dispositions qu'il a prises dans son testament en faveur de Beaumarchais sont contestées par son légataire universel, le comte de La Blache. A la suite d'un procès, les biens de Beaumarchais sont saisis ; en 1773, il publie quatre Mémoires contre les agissements du procureur à son procès, le juge Goëzmann. L'esprit et l'argumentation de Beaumarchais font sensation, et le juge est condamné le 26 février 1774.  
 « Ces mémoires singuliers sont encore le plus beau titre littéraire de leur auteur ; ils l'environnèrent d'une gloire bruyante qui alarma Voltaire lui-même, jaloux de tout espèce de gloire et lui concilièrent je ne sais quelle faveur publique... et qui préparèrent le succès de tous ses ouvrages » (Michaud, Biographie universelle).

- 86- **BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin Caron de). Réponse ingénue à la consultation injurieuse**, que le comte Joseph-Alexandre Falcoz de La Blache a répandue dans Aix. *S.l., s.d., (1778)*, in-8, 134 pp., en feuilles, cousu. (950). {206117} **70 €**  
 Joseph-Alexandre Falcoz de La Blache (1739-1799) était par sa mère l'arrière-petit-neveu du financier **Joseph Pâris-Duverney** (un des quatre célèbres frères Pâris) : il engagea, de 1770 à 1778, un procès retentissant contre Beaumarchais, ami et associé de Pâris-Duverney, pour la succession de son oncle richissime.  
 Corda, I, p. 134. Cioranescu, *XVIII*, 10 410. Cordier, *Beaumarchais*, 329.
- 87- **BEAUMETZ. Rapport fait à l'Assemblée Nationale**, au nom du Comité chargé de la réformation provisoire de l'Ordonnance Criminelle. *A Paris, chez Baudouin, s.d.*, in-8, 20 pp., broché. (c). {100077} **40 €**  
 Sur l'application du décret des 8 et 9 octobre.
- 88- **[BEAUX-ARTS] - RENOU (Antoine). Esprit des statuts et règlements de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture**, pour servir de réponse aux détracteurs de son régime. *Paris, Vve Hérisant, 1790*, in-4, 18 pp., dérelié. Page de faux titre détachée. (c). {166100} **80 €**  
 Martin & Walter, IV, 29051.
- 89- **BECKER (Georges). L'Héritage napoléonien**. Cadre administratif. Contrat social. Essai juridique. *Paris, Nancy, Strasbourg, Berger-Levrault, 1923*, in-8, XIII-272 pp., bibliographie, broché. (734/784). {182750} **60 €**
- 90- **[BELGIQUE] - LONGÉ (G. de). Coutumes de la ville de Malines**. *Bruxelles, F. Gobbaerts, 1879*, in-4, 207 pp., demi-marquin bleu-nuit, dos à nerfs, chiffre doré n° d'inventaire en pied (*A. Cottin*). (342). {146953} **180 €**  
 Ensemble de sources juridiques publiées par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, textes réunies formant la série des *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique*.  
 Relié par Cottin en 1887 pour le compte de la Bibliothèque de la Chambre des Députés. Cachet de l'Ass. Nationale. Exemple réformé.
- 91- **BELLEVAL (Pierre Richer de). Sentence de Monsieur de Belleval**, gouverneur et sénéchal de Provence, concernant l'affranchissement des propriétés, sur lesquelles l'Eglise & personnes ecclésiastiques, ont quelques droicts de cens, services & redevances imposez à prix d'argent, ou autrement extinguiables : confirmée par plusieurs & divers arrêts de la Cour & sentence du lieutenant. Traduite de nouveau en François, au profit de ceux qui n'entendent le Latin. *Aix, Jean Tholosan, 1607*, in-4, [2] ff. n. ch. (titre, au lecteur), 31 pp., texte sur deux colonnes (latin, et traduction française en regard), un f. n. ch. (*Extrait des registres de Parlement*), broché sous couverture d'attente de papier gris. Rousseurs. {194022} **400 €**  
 C'est la reproduction, à fins de jurisprudence, d'une très ancienne sentence portée le 7 avril 1434 dans un différend majeur entre l'Eglise d'Aix et la communauté de la même ville, assujettissant les biens temporels acquis par l'Eglise aux charges publiques « comme ils l'étoient quand les personnes laïques les tenoient ».
- 92- **[BELLOY (Pierre de)]. Recueil des édits de pacification, ordonnances & déclarations faites par les Roys de France**, sur les moyens plus propres pour appaiser les troubles & séditions, survenus pour le fait de la Religion, & faire vivre tous leurs sujets en bonne paix, union & concorde sous leur obéissance : Avec les règlements qu'ils ont entendu estre gardez & observez, pour l'entretienement & maintien de ladite Religion. Depuis l'année mil cinq cens soixante & un jusques à présent. Le nombre desquels édits est contenu en la page suyuante. Par P.D.B., conseiller & maistre des requestes de Madame, soeur unique du Roy. *S.l. [Genève], s.n., 1612*, in-12, 426 pp., [8] ff. n. ch. de table, vélin souple, dos à nerfs (*reliure de l'époque*). Un léger accroc au dos. (331). {202446} **600 €**  
 L'édition originale de cet important recueil privé fut publiée en 1599, juste après la publication de l'Edit de Nantes. Les réimpressions de 1612 et 1626 se voient moins souvent.  
 Très rare compilation due à Pierre de Belloy, non signalée par les autres bibliographies en-dehors de SHF, et comprenant les principaux édits de pacification jusqu'à celui de Nantes. Elle annonce la « *Conférence*

*des édits de pacification* », parue l'année suivante (1600), mais nettement plus courante. Les deux recueils sont bien dans la veine de l'avocat général au Parlement de Toulouse Pierre de Belloy (vers 1540 - vers 1613), catholique, mais hostile aux excès ligueurs, et partisan de Henri IV dès les premiers moments. Lelong, I, 6162. SHF, *Bourgeois & André*, 5113. Absent de Cioranescu.

- 93- **BENECH (M.). Toulouse cité latine, ou du droit de latinité dans la Narbonnaise et dans les provinces romaines en général.** *Toulouse, Douladoure, 1853*, in-8, 48 pp., broché. {174122} 50 €  
Hommage autographe de l'auteur sur la première couverture.
- 94- **[BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES] - Réponse laconique aux observations sommaires de M. l'Abbé Sieyès, sur les biens ecclésiastiques, et doutes sur les principes concernant la Constitution.** *S.l.n.d., (1790)*, in-8, 16-48 pp., dérelié. (c). {204391} 80 €  
Réfutation des propos de Sieyès qui demande à l'Assemblée l'abolition du Corps politique du Clergé dans la nation. L'auteur propose cependant des réformes audacieuses : interdiction de cumuler plusieurs Bénéfices, il ne sera plus donné de Bénéfice à des institutions qui n'ont pas charge d'âmes, interdiction aux congrégations religieuses, régulières ou séculières, de recevoir à l'avenir aucun Novice ni postulant ou instituant, suppression de toutes les congrégations à l'exception de deux ou trois maisons dans chaque province, don d'une pension de 600 livres à tous les prêtres sans revenu, etc.  
Martin & Walter, *Anonymes*, 15919.
- 95- **BENGY DE PUYVALLEE (Charles-Austrégésile de). Opinion sur le rapport du comité de constitution**, qui a pour objet l'établissement des bases de la représentation personnelle, & l'organisation des assemblées administratives & des nouvelles municipalités ; lue à la séance du jeudi 5 novembre 1789 ; et imprimée sur la demande de l'Assemblée nationale. *Paris, Baudouin, s.d., (1789)*, in-8, 38 pp., dérelié. (c). {191047} 50 €  
Il ne faut pas confondre Charles-Austrégésile de Bengy (1778-1836) avec son père Philippe-Jacques (1743-1823), qui fut également député à l'Assemblée nationale. Le père et le fils votèrent avec la droite en faveur du maintien de l'Ancien régime.
- 96- **BENOÎT (V.-Emile). Usages et règlements locaux de la ville et du territoire d'Avignon**, recueillis, commentés et mis en harmonie avec le nouveau Code rural. Cinquième édition. *Avignon, C. Durand, 1896*, in-8, VIII-110 pp., broché, couv. muette. (486). {194092} 80 €  
Un des dix exemplaires de tête numérotés sur Hollande (9/10).  
La première édition est de 1876.
- 97- **BENOIT XIV. De Synodo dioecesana**, libri tredecim, in duos tomos distributi. *Ferrare, J. Manfrè, 1775*, 2 vol. in-4, XXVIII-540 et 509 pp., index, demi-basane, dos lisses cloisonnés et fleuronés, coins en vélin, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Dos et coupes frottés, manquent les pièces de titre et de tomainson du vol. II. (1067). {161781} 150 €  
Une des nombreuses éditions du XVIIIe siècle. Avec le « *De Servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione* », c'est là l'ouvrage canonique majeur de Prosper Lambertini, archevêque de Bologne et futur pape Benoît XIV en 1740.
- 98- **BERENGER (Alphonse-Marie-Thomas). Chambre des Pairs. Séance du 24 avril 1847. Rapport fait à la Chambre**, au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur le régime des prisons. *S.l. [Paris], s.d., (1847)*, in-8, 170 pp., avec des tableaux dépliant sur 4 ff. « in fine », en feuilles, cousu. Première page coupée. (733). {203286} 100 €  
C'est encore Béranger de la Drôme (1785-1866), Pair de France depuis 1839, qui fut l'initiateur et le rapporteur du dernier projet de loi de la Monarchie de juillet portant réforme du régime pénitentiaire ; il rencontra la même année une actualité brûlante lorsqu'éclata en juin le fameux « scandale de Clairvaux » (sur les conditions de vie des détenus de cette prison, et les arrangements des entrepreneurs adjudicataires).
- 99- **BERENGER (Alphonse-Marie-Thomas). De la Répression pénale**, de ses formes et de ses effets. Rapports faits à l'Académie des sciences morales et politiques. *Paris, Cosse, 1855*, 2 vol. in-8, VIII-[2]-447 pp., [4]-385 pp., demi-chagrin fauve, dos à nerfs ornés de filets, pointillés et doubles caissons dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos un peu insolés, mais bon exemplaire. (1068). {203101} 800 €

C'est le dernier titre important de Bérenger de la Drôme (1785-1866), déjà un des promoteurs de la réforme du Code pénal de 1832, et qui doutait fortement du caractère exemplaire des sanctions pénales, au rebours de la philosophie juridique générale de son siècle. Il se compose de deux rapports complémentaires, l'un sur la justice pénale en Angleterre, l'autre, beaucoup plus développé, sur les pénalités françaises.

- 100- **BERENGER (Alphonse-Marie-Thomas). Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire**, en l'appliquant à tous les lieux de répression du Royaume, à tous les individus qui, à quelque titre que ce soit, sont mis sous la main de la justice, et en plaçant les libérés sous la protection organisée de la puissance publique. Lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans les séances des 25 juin, 9, 16 et 23 juillet 1836. 4<sup>e</sup> édition, augmentée. *Valence, Marc Aurel, Genève-Paris, Cherbuliez, décembre 1837*, in-8, [4]-168 pp., avec 2 **planches dépliantes** « in fine », demi-basane cerise cerise, dos à nerfs, pièce de titre verte, tranches mouchetées de rouge, couverture conservée (*rel. de la fin du XIXe s.*). Coiffes frottées. (1081). {203194} **200 €**  
 La publication remarquée, en 1818, de *La Justice criminelle en France*, permit à Bérenger de la Drôme (1785-1866), une fois revenu sur la scène politique en 1828, d'être considéré à l'Assemblée comme le spécialiste des questions pénales : sous la Monarchie de Juillet, il fut souvent rapporteur des projets de lois concernant ces matières (abolition de la peine de mort, politique pénitentiaire, etc.).
- 101- **BERGER (E.). Audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Grenoble du 3 novembre 1869. Discours**. Le Parlement de Dauphiné. *Grenoble, Baratier et Dardet, 1869*, in-8, 115 pp., broché. (1080). {665651} **50 €**
- 102- **BERLUC-PÉRUSSIS (Léon de). Eloge de H. de Boniface**, avocat au Parlement de Provence, prononcé à la séance solennelle de rentrée de la Société de jurisprudence d'Aix, le 21 décembre 1859. *Aix, Imprimerie Illy, 1860*, in-8, 48 pp., broché. {194225} **60 €**  
 Sur Hyacinthe de Boniface (1612-1699), l'auteur de la *Compilation des arrêts de de la chambre des comptes du Parlement de Provence*.  
 Envoi autographe de l'auteur à Augustin Fabre.
- 103- **BERNHARD (F.). Réflexions sur quelques principes de droit public**, et particulièrement sur l'illégalité de la Constitution de l'An VIII, et des sénatus-consultes subséquents ; soumises à Messieurs les députés à l'Assemblée nationale du Champ de Mai. *Paris, L. Foucault, 1815*, in-8, 16 pp., en feuilles. (c). {174374} **60 €**  
 L'opuscule ne correspond pas véritablement à l'annonce du titre : paru en plein coeur des Cent-Jours, il s'agit plus d'une dissertation sur la nécessité d'établir solidement une monarchie constitutionnelle sur des bases vraiment libérales qu'une discussion de la validité de la Constitution de l'an VIII.
- 104- **BERNHÖFT (Franz). Staat und Recht der römischen Königszeit im Verhältnis zu verwandten Rechten**. *Stuttgart, Ferdinand Enke, 1882*, in-8, IV-252 pp., demi-chagrin brun, dos à nerfs, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Des épidermures au dos. (709). {196962} **80 €**  
 Rare étude de droit comparé prenant pour point de départ l'état le plus archaïque du droit romain, dans la mesure où il est connaissable. Alwin Friedrich August, dit Franz Bernhöft (1852-1933), professeur à l'Université de Rostock, fut précisément un pionnier du droit comparé à partir des correspondances linguistiques et de l'ethnographie ; il s'intéressa également au droit germanique archaïque.
- 105- **BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques). Coup d'oeil sur l'emploi de la langue latine**, dans les actes anciens, et sur sa prohibition au 16<sup>e</sup> siècle, lue à la Société royale des Antiquaires de France, les 19 et 29 novembre 1824, et insérée en vertu de ses délibérations dans le tome 6<sup>e</sup> de ses *Mémoires*. *Paris, Schmith, s.d., (1824)*, in-8, 24 pp., dérélié. (c). {182069} **30 €**  
 Une des très nombreuses études historiques ou juridiques du grand juriconsulte grenoblois Jacques Berriat Saint-Prix (1769-1845), qui enseigna de 1819 à sa mort la procédure à la Faculté de droit de Paris.
- 106- **BERRY (Georges). La Peine de mort nécessaire**. *Paris, L. Larose et Forcel, 1881*, in-8, 27 pp., un f. n. ch. de table, demi-basane cerise, dos à nerfs orné de filets à froid, armes au centre des plats (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (763). {203140} **150 €**  
 Georges Berry (1855-1915), docteur en droit, fit ultérieurement une carrière de député de droite pour le département de la Seine, de 1893 à 1915. Il défend ici avec des arguments classiques la nécessité de la peine capitale.

Relié à la suite : **PRIEUR (Léon)** : Le fouet aux apaches ? Conférence donnée le 15 décembre 1910 en la salle des criées du Palais de justice, sous la présidence de Me busson-Billaud, bâtonnier (Extrait de la *Gazette du Palais*). Paris, *Maxime Gillet*, 1911, 12 pp.

Exemplaire aux armes de la famille de Guillaume-Gabriel Pavé de Vandœuvre (1779-1870).

- 107- **[BERRYER (Pierre-Antoine)]**. **Nouvelles observations pour le baron Canuel**, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général d'infanterie. [Paris], *Imprimerie d'Anthelme Boucher, s.d., (1818)*, in-4, titre, 14 pp., en feuilles, cousu. (c). {207366} **50 €**  
Simon Canuel (1767-1840), en plus de sa conduite provocatrice dans l'affaire de l'insurrection de Lyon, prit part au petit complot ultra avorté appelé « **Conspiration du bord de l'eau** » ; il fut arrêté à cette occasion, et mis au secret. C'est pendant sa détention que son avocat Berryer rédigea cette défense.
- 108- **BERRYER (Pierre)**. **Souvenirs de M. Berryer**, doyen des avocats de Paris de 1774 à 1838. Paris, *Ambroise Dupont*, 1839, 2 vol. in-8, 400 pp. et 438 pp., demi-chagrin rouge, dos à nerfs, couv. cons. (muette pour le tome 1) (*rel. postérieure*). Rousseurs. (1066). {180965} **300 €**  
Le premier volume est constitué des *Souvenirs* sur la fin de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire, les débuts de la Restauration jusqu'au procès du Maréchal Ney.  
Le second volume est consacré à des questions plus juridiques qui agitent l'époque : questions de droit international, législation sur les émigrés, affaires de commerce...  
Pour la période de l'Empire, « à en retenir les chapitres XIX (portraits d'avocats), XX (le vote négatif des avocats lors du plébiscite sur l'Empire, l'affaire du maire d'Anvers, l'attitude du barreau en 1814 et en 1815), XXI (le procès du Maréchal Ney).  
Fierro, 130. Tulard, 137. Bertier, 137.
- 109- **BERTON (Jean-Michel)**. **Aperçus historiques sur les communes, dans leurs rapports avec la liberté et l'égalité politiques, en réponse aux plans des partisans de l'aristocratie sur l'administration intérieure**. Paris, chez *Alexis Eymery*, 1818, in-8, 100 pp., broché, sous couverture d'attente rose de l'époque Un peu débroché, mouillures. (646). {189281} **60 €**  
Berton était avocat, il livre ici une approche historique des rapports entre l'État et les communes, tout juste redéfinis par la Charte.
- 110- **[BÉVY (Charles-Joseph)]**. **Histoire des inaugurations des Rois, Empereurs, et autres souverains de l'univers, depuis leur origine jusqu'à présent**. Suivie d'un précis de l'état des arts & des sciences sous chaque règne : des principaux faits, moeurs, coutumes & usages les plus remarquables des François, depuis Pépin jusqu'à Louis XVI. Par M \*\*\*. Paris, *Moutard*, 1776, in-8, XVI-559-[5] pp., avec 14 pl. de costumes gravées à l'eau-forte par Trière d'après Michel Rieg, demi-basane brune à coins, dos à nerfs orné de caissons dorés à l'imitation, simple filet doré sur les plats (*reliure du XIXe*). Des rousseurs, mais bon exemplaire. (61). {154253} **500 €**  
Édition originale, publiée à l'occasion des cérémonies du sacre de Louis XVI ; les planches représentent environ 80 costumes de l'ancienne France, sans rapport particulier avec la matière du livre. L'ouvrage fut remarqué et valut au bénédictin dom Bévy (1738-1830), la charge d'historiographe de France pour la Flandre et le Hainaut.  
Saffroy I, 15227. Colas I, 320.  
Intéressant exemplaire du **baron d'Espagnac**, avec ex-libris manuscrit du XVIIIe siècle au titre ; l'ouvrage passa ensuite à la bibliothèque du château des **Pardiac** à Samazan (Lot-et-Garonne, actuellement une maison de retraite), avec belle vignette ex-libris gravée par Tauriac, contrecollée sur les premières gardes, puis à la bibliothèque de **Louis Ferrand**.
- 111- **BEXON (Scipion-Jérôme)**. **Au Citoyen Grand-Juge et ministre de la Justice de la République Française**. S.l. [Paris], s.d., (1802), in-8, 28 pp., broché et cousu, sous couverture d'attente. (860). {151255} **40 €**  
C'est une véritable **autobiographie** justificative que livre dans cet opuscule le citoyen Bexon (1750-1825), alors vice-président du tribunal de première instance de la Seine. L'homme était un juriconsulte de renom, auteur de plusieurs ouvrages de droit pénal qui firent autorité, et lui assurèrent une réputation internationale (il fut même consulté par le Roi de Bavière pour la réforme pénale de ses états) ; mais sa position dans le système judiciaire napoléonien semblait précaire, et il fut mis arbitrairement à la retraite dès 1807.  
Martin & Walter, 3199.

- 112- **[BEXON (Scipion-Jérôme)]. Aux citoyens Président et Membres de la section civile du Tribunal de cassation.** *S.l. [Paris], s.d., (1802)*, in-8, 19 pp., en feuilles, cousu. (818). {151258} 40 €  
Parallèle à la justification adressée à peu près au même moment à Régnier, Grand Juge de France, il s'agit d'une justification de sa conduite par Bexon, alors vice-président du tribunal de première instance de la Seine, suite à la dénonciation faite par un justiciable qui s'estimait lésé par l'activité du tribunal. Cette affaire sera-t-elle à l'origine de la mise à la retraite anticipée de Bexon en 1807 ? Il est difficile de le dire.  
Martin & Walter, 3195.
- 113- **BEZARD (F.-S.). Rapport et projet de décret relatifs aux baux des bois et forêts.** *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 4 pp. Couv. bleue postérieure. (c). {139863} 40 €  
Martin et Walter, 3256.
- 114- **[BIBLIOTHEQUE DES AVOCATS] - Décret de la Convention nationale**, du 12 juillet 1793, l'an second de la République Française. Qui ordonne le transport des livres de jurisprudence de la Bibliothèque des ci-devant avocats, dans celle du Comité de législation, & accorde des récompenses aux auteurs d'ouvrages utiles sur les loix civiles & criminelles. *Auxerre, Imprimerie de L. Fournier, s.d., (1793)*, in-4, 3 pp., en feuille. (c). {207041} 100 €  
Ouvverte en 1708 grâce au legs d'Etienne Gabriau de Riparfons, qui avait cédé à ses confrères tant ses ouvrages qu'une somme destinée à leur entretien, la Bibliothèque de l'Ordre des avocats était l'un des rares dépôts de livres librement accessibles au public dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si elle servait essentiellement à des fins professionnelles. Après la suppression de l'Ordre, elle fut en partie transférée à la Convention, et c'est la Bibliothèque de l'Assemblée qui hérita partiellement du fonds. En 1807-1808, ce sera encore un legs (celui de Nicolas Féret, rédigé en 1806), qui non seulement permit la reconstitution de la Bibliothèque, mais occasionna par ricochet le rétablissement de l'Ordre des avocats (décret du 14 décembre 1810).
- 115- **BIENCOURT (Charles-Marie-Christian, Marquis de). Questions du jour. Les Chambres hautes.** Leur composition et leur rôle en Europe et en Amérique. D'une chambre haute en France. *Paris, Librairie de la Société Bibliographique, Dentu, 1873*, in-12, 70 pp., broché. Rousseurs. (1260). {177386} 40 €
- 116- **[BIENS DES ÉMIGRÉS] - Les représentants du peuple, composant le Comité de salut public, aux Communes.** *S.l., (An II)*, in-4, 2 pp. Ecriture ancienne à l'encre sur le document. Vignette. (c). {205804} 30 €  
Les chefs de famille non propriétaires, membres des communes où il n'y a pas de terrains communaux, pourront acheter des biens d'émigrés jusqu'à la concurrence de 500 livres chacun, payables en vingt années et sans intérêts. Quant aux biens communaux, ils seront divisés par tête sans distinction d'âge ni de sexe.
- 117- **[BIENS DU CLERGÉ] - DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint). Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité ecclésiastique, sur les fondations et les partages laïques.** *Paris, Imprimerie Nationale, 1790*, in-8, 23 pp., dérelié. (c). {207399} 50 €  
Député d'Arles à la Constituante, à la Convention et aux Anciens, Durand de Maillane fut proche des Girondins et vota pour la détention et le bannissement du roi. L'auteur, dans son décret, propose que tous les biens du clergé soient mis à la disposition de la Nation. Les Assemblées de départements et de districts se concerteront avec les évêques diocésains sur l'acquittement des charges spirituelles.  
Martin & Walter, II, 12411.
- 118- **[BIENS DU CLERGÉ] - Mémoire sur les biens et les revenus du clergé, précédé d'observations impartiales**, sur une note insérée dans le Mercure du samedi 29 août 1789, n° XXXV, dont voici l'extrait. *S.l., (1789)*, in-12, 13 pp., broché sous couverture d'attente rose. Couverture défraîchie. (c). {204325} 30 €  
L'auteur engage une polémique contre cet article du Mercure et les estimations des biens du clergé données par Sieyès. Les chiffres fournis par Necker dans son Traité de l'administration des finances sont plus proches de la réalité.  
Non cité par Martin & Walter.
- 119- **[BIENS NATIONAUX] - Décret de l'Assemblée nationale sur la désignation des Biens nationaux à vendre dès-à-présent**, en date du 23 octobre 1790. *Paris, Baudouin, (1790)*, in-8, 52 pp., broché. (c). {202729} 80 €

Important décret comprenant 26 articles sur la vente des biens des domaines de la Couronne, les propriétés des apanages, du clergé et des séminaires diocésains.

Martin & Walter, *Anonymes*, 1469.

- 120- **[BIENS NATIONAUX] - Extrait du registre des arrêtés du Comité de législation**, du 16 thermidor an 3. *Paris, Impr. de la République, thermidor an III*, in-8, 1 pp., (c). {206185} 20 €  
Les acquéreurs des biens nationaux des citoyens condamnés peuvent partiellement régler les termes dus aux héritiers.
- 121- **[BIENS NATIONAUX] - LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE (Louis-Alexandre de). Décret rendu les 25, 26 & 29 juin 1790, sanctionné par le roi, le 7 juillet suivant, sur la vente des Domaines nationaux aux particuliers**, précédé du rapport fait à l'Assemblée nationale. *Paris, Imprimerie nationale, 1790*, in-8, 30 pp., broché, avec un numéro et un nom d'auteur à l'encre sur la page de titre, sans affecter le texte. (c). {203213} 60 €  
Député de la noblesse de Paris, La Rochefoucauld d'Enville, d'esprit libéral et éclairé, fut un des premiers à se rallier au Tiers en juin 1789. Il plaida en faveur de la cause des Noirs, réclama la liberté de la presse et se prononça contre les ordres religieux. Dans cette importante brochure, le duc de la Rochefoucauld organise les conditions de vente de 400 millions de Livres de biens nationaux.  
Martin & Walter, *Anonymes*, 1460.
- 122- **[BIENS NATIONAUX] - MAUDUYT (François-Pierre-Angé). Rapport et projet de décret, concernant les domaines de l'Isle-Adam et autres, acquis au nom du ci-devant roi**, présentés au nom des Comités d'aliénation et des domaines réunis. *Paris, Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 7 pp., dérelié. (c). {202543} 40 €  
Député de Seine-et-Marne à la Convention, Mauduyt vota la mort du roi et fut envoyé en mission dans son département. Les ventes opérées par Joseph Bourbon-Conty au ci-devant roi, se rapportent au domaine de l'Isle-Adam ainsi qu'à 49 autres domaines dispersés dans toute la France. Ils sont déclarés propriétés nationales sous la surveillance du ministre des contributions.  
Martin & Walter, III, 23478.
- 123- **[BIENS NATIONAUX] - MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom du Comité de l'aliénation des biens nationaux**, sur quelques réformes à faire dans certaines coutumes, pour faciliter la vente de ces biens (18 juillet 1790). *Paris, Chez Baudouin, (1790)*, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {205873} 40 €  
Les biens nationaux acquis par le travail doivent être distingués de ceux obtenus par succession. Dans son projet de décret, Merlin propose que les réserves coutumières qui interdisent aux propriétaires majeurs de disposer de leurs acquêts soient abolies.  
Martin & Walter, III, 24002.
- 124- **[BIENS NATIONAUX] - Suite du procès-verbal de l'Assemblée Nationale**, séance du 14 novembre 1790. *Paris, Baudouin, (1790)*, in-8, 19 pp., dérelié. (c). {202065} 30 €  
Considérations diverses sur la liquidation des biens nationaux, subvention maintenue aux Enfants Catholiques Anglais du collège de Saint-Omer, législation contre les duels.
- 125- **BILLAULT (Busson). Deux ans de batonnat**. *Paris, Plon, 1912*, in-8, XI-194 pp., broché. Couv. en partie détachée. (967). {148827} 60 €
- 126- **BOILEAU (Marie-Louis-Joseph de). Histoire du droit français**. *Paris, chez l'auteur, Hubert, la dame Dufresne, 1806*, in-12, XIV-367 pp., cartonnage d'attente de papier marbré (*reliure de l'époque*). Dos manquant, mouillures. (785). {174788} 100 €  
Unique édition de ce survol assez sommaire de l'évolution du droit. Le Dunkerquois Marie-Louis-Joseph de Boileau (1741-1817), ancien avocat et magistrat, a composé plusieurs petits recueils et ouvrages juridiques entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration. On lui doit notamment un *Code des faillites*, publié en 1806, qui fut l'un des premiers du genre.  
Dupin (1832), 902.
- 127- **[BOIS ET FORETS] - BARERE DE VIEUZAC (Bertrand). Rapport des Comités réunis**, fait à la séance du vendredi 6 août 1790. *S.l., (1790)*, in-8, 29 pp., broché. Mouillures sur quelques pages à la fin du texte. Manque la page de titre. (c). {206144} 40 €



Membre du Comité des domaines et député de Bigorre, Barère propose un décret qui exclut les bois et forêts nationales de la vente et aliénation des biens nationaux. Quant aux bois propres à la marine, ils ne pourront être aliénés qu'après un avis de l'administration des départements.

Martin & Walter, I, 1612 (avec un titre un peu différent).

- 128- **BONALD (Joseph de). De l'Opposition dans le gouvernement et de la liberté de la presse.** *Paris, Adrien Le Clère et Cie, 1827*, in-8, [4]-163 pp., demi-basane sable, dos lisse orné, filets dorés, pièce de titre, tranches jonquille (*rel. de l'époque*). Dos passé. Petits trous de ver dans les mors, qq's rousseurs. (399). {202808} **180 €**  
Édition originale.  
L'auteur donne le point de vue des Ultras hostiles à la liberté de la presse.  
De la *Bibliothèque de Boussay* (cachet humide).
- 129- **[BONCERF (Pierre-François)]. Les Inconvénients des droits féodaux.** Nouvelle édition, augmentée de fragmens sur l'origine des droits féodaux, & de l'examen de la règle, *nulle terre sans Seigneur*. Par M. Francaleu. *Londres, s.n., 1776*, in-12, 72 pp., dérelié, tranches rouges. (c). {174114} **120 €**  
Édition parue l'année de l'originale (qui ne comporta que 48 pp. ; l'opuscule fut republié en 1791, avec une lettre de Voltaire à l'auteur).  
L'auteur, l'économiste Pierre-François Boncerf (1745-1794) était déjà premier commis de Turgot quand il fit sortir cette proposition argumentée de rachat des droits féodaux. La protection du ministre n'empêcha pas le Parlement de condamner le livre et d'en ordonner le brûlement, sur réquisitoire de l'avocat général Séguier (23 février 1776). L'auguste assemblée voulut poursuivre l'auteur lui-même, mais le Roi interdit les actions ultérieures.
- 130- **BONJEAN (L.-B.). Exposition historique du système des actions chez les Romains.** Précédée d'une esquisse de leur organisation judiciaire et de leur procédure. *Paris, Béthune et Plon, juillet 1836*, in-8, 112 pp., texte sur deux colonnes, broché. Couv. usée avec manque au dos. Manques angulaires de la page de titre à la page 8, avec légère atteinte au titre. (661). {174711} **70 €**
- 131- **BONNAMOUR (Georges). La Déposition de M. Bertillon devant la Cour de cassation.** Conférence faite à la salle de la Société d'horticulture le 6 mai 1899 sous la présidence de M. Jules Lemaître. Texte accompagné de 9 planches hors-texte et 4 figures. *Paris, Imprimerie Ch. Lépice, 1899*, in-8, 62 pp., avec des illustrations toutes dans le texte, demi-basane blonde, dos lisse, pièce de titre cerise en long, couverture conservée (*reliure moderne*). Essais de plume sur la dernière couverture, mais bon exemplaire. (813). {169372} **120 €**  
Défense maladroite de la malencontreuse expertise Bertillon, effectuée à la demande de l'accusation : Alphonse Bertillon (1853-1914), qui était l'inventeur de la dactylographie, mais nullement graphologue, donna une expertise sur le bordereau accusant Dreyfus.  
Lipschutz, 83.
- 132- **BONNAMOUR (Georges). Le Procès Dreyfus. Études sur le bordereau.** Comprendant : I. Les dépositions de M. Alphonse Bertillon et du capitaine Valério devant le Conseil de guerre de Rennes. - II. La lettre du buvard et la lettre du « fusil de chasse ». - III. Le secret du bordereau, par un chercheur. Accompagnées de 10 planches hors-texte et de 10 figures. *Paris, A. Pierrret, s.d., (1899)*, in-8, 84 pp., avec des illustrations toutes dans le texte, demi-basane blonde, dos lisse, pièce de titre cerise en long, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (813). {169374} **120 €**  
Nouvelle défense des expertises Bertillon, qui s'avèrent controvées.  
Absent de Lipschutz.
- 133- **BONNASSIEUX (Pierre). Conseil de Commerce et Bureau du Commerce 1700-1791.** Inventaire analytique des procès-verbaux. Introduction et table par Eugène Lelong. *Paris, Imprimerie Nationale, 1900*, in-4, LXXII-700 pp., broché. Important manque sur les plats de couv., couv. détachée. (826). {155754} **100 €**
- 134- **BONNEGENS (M. de). Rapport sur l'échange de la forêt de Brix.** *Paris, Imprimerie Nationale, 1791*, in-8, 12 pp., dérelié. (c). {139876} **40 €**  
Martin et Walter, 4112.

« Prévenir la récidive »

- 135- **BONNEVILLE DE MARSANGY (Arnould). Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire.** Paris, Joubert, 1847, in-8, XV-719 pp., demi-basane violette, dos à nerfs orné (*reliure de l'époque*). Dos passé, coupes un peu usées. (377). {203053} **400 €**

Cet ouvrage technique propose d'assortir l'action répressive d'autres moyen dissuasif : « si en dehors de l'action répressive, il est des mesures propres à prévenir les rechutes, ces mesures doivent être principalement recherchées parmi celles qui pourront provoquer et garantir le repentir des condamnés ». Et l'auteur, Procureur du Roi, précise qu'il va nous définir les moyens propres « soit à perfectionner l'œuvre de la justice répressive, soit à garantir l'efficacité du régime expiatoire, soit à faciliter le reclassement des libérés dans la société, en un mot, à prévenir la récidive ».

- 136- **BOSCHERON DES PORTES (Charles-Bon-François). Histoire du Parlement de Bordeaux,** depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790). Bordeaux, Charles Lefebvre, 1877, 2 vol. gr. in-8, XVIII-516 pp. et VII-494 pp., index, tables, broché. (508). {196872} **350 €**

Important et rare ouvrage imprimé sur beau papier.

Il contient la liste des membres au moment de sa suppression en 1790 ainsi que divers documents.

- 137- **BOULAINVILLIERS (Henri de). Histoire de l'ancien gouvernement de la France.** Avec XIV lettres historiques sur les Parlements ou États-Généraux. Par feu M. le comte de Boulainvilliers. *La Haye & Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1727*, 3 vol. in-16, [17] ff. n. ch. (titre, préface), 352 pp. ; titre, [324] pp. mal chiffrées 224 ; titre, 240 pp., [3] ff. n. ch. de table, veau fauve marbré, dos lisses cloisonnés et fleuronés, pièces de titre et de toison cerise, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (214). {203879} **800 €**

Édition originale (évidemment posthume, comme tous les écrits de Boulainvilliers.

Dans ce traité où la pensée du réformateur peu ou prou lié au « parti des Ducs » apparaît dans sa pureté : la confusion du titre entre les Parlements et les États Généraux, institutions ô combien dissemblables, même si elles s'originent toutes deux dans l'ancien « Conseil Le Roi » médiéval, marque bien la volonté de croire en l'existence d'une « constitution » antique du pays, arc-boutée sur le gouvernement par conseil, et que l'absolutisme administratif de la monarchie n'aurait fait qu'altérer ou détruire. C'est là tout l'intérêt de cette systématisation : même en grande parties reconstruites, ces conceptions vont hanter tout le XVIII<sup>e</sup> siècle politique, influencer l'idéologie parlementaire (mais pas totalement, cette dernière avait d'autres sources), et imprégner les idées des réformateurs nobiliaires jusqu'à la fin du siècle. Son influence tortueuse sur les origines intellectuelles de la Révolution reste largement à documenter, mais elle est certaine.

Simon, *Boulainvilliers*, III.

Exemplaire d'un des Lucas de Lestanville, avec vignette ex-libris armoriée contrecollée sur les premières gardes.

- 138- **BOULET (M.). Questiones Johannis galli.** Paris, De Boccard, 1944, gr. in-8, CLXXIV-559 pp., broché. Les « Questiones » sont l'oeuvre de Jean Le Coq, avocat au Parlement de Paris dans la dernière partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Les textes latins sont précédés d'une importante introduction. (1055). {180101} **80 €**

- 139- **[BOUQUET (Pierre)]. Lettres provinciales,** ou Examen impartial de l'origine, de la constitution, et des révolutions de la monarchie française. Par un avocat de province, à un avocat de Paris. *La Haye, et se trouve à Paris, Merlin, 1772*, in-8, 239-178-[2] pp., veau fauve marbré, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Dos un peu passé, mais bon exemplaire. (68). {184858} **350 €**

Unique édition, peu commune (l'ouvrage fut supprimé dès sa parution, et l'auteur n'échappa à la Bastille que par la protection de Maupeou).

On sait très peu de choses sur Pierre Bouquet (1715-1781), qui mourut bibliothécaire de la ville de Paris, mais ne publia que sur le droit public et les institutions anciennes, dans un esprit qui déplut toujours aux Parlements.

Absent de Dupin.

Exemplaire ayant appartenu à la Bibliothèque du presbytère de Dampierre-lès-Chevreuse, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 140- [BOUQUET (Pierre)]. **Tableau historique, généalogique et chronologique des trois Cours souveraines de France.** *La Haye, chez Le Neutre, et se trouve à Paris, chez Merlin, 1772*, in-8, [4]-346 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs orné de guirlandes et de doubles caissons dorés, pièce de titre cerise, encadrement de simple filet à froid sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (375). {179836} 500 €
- Unique édition de ce curieux ouvrage, qui distingue de façon assez nébuleuse trois instances dans la Court le Roi médiévale d'où sont issues les ultérieures Cours souveraines : une Cour des Pairs, une Cour législative, une Cour palatine, sans qu'on puisse réellement comprendre l'origine de cette distinction. Les recherches historiques du XIXe siècle n'ont pas confirmé, naturellement, l'existence de ces spécialisations. Pierre Bouquet (vers 1715 - 1781) fut un érudit assez obscur, autodidacte un moment formé par dom Martin Bouquet (sans lien de parenté), et dont les productions paraissaient déjà très contestables de son temps. Il mourut bibliothécaire de la ville de Paris.
- Saffroy I, 14146. Absent de Dupin.
- Exemplaire de la bibliothèque des ducs de Luynes du Château de Dampierre, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes, et les pièces d'armes (lion) des Luynes poussés dans les entre-nerfs.
- 141- BOURDON (H.). **De l'Emploi respectif de l'emprisonnement et de l'amende édictés au Code Pénal.** *Paris, Hennuyer, 1851*, in-8, 15 pp., broché, couv. muette. (c). {106031} 40 €
- Envoi à M. Le Glay. Joint deux L.A.S. de l'auteur adressées à M. Le Glay.
- 142- BOURDON (Jean). **La Constitution de l'an VIII.** *Rodez, Carrère, 1942*, in-8, 123 pp., broché. (745). {196956} 40 €
- 143- BOURDON (Jean). **La législation du Consulat et de l'Empire. I. La Réforme judiciaire de l'an VIII.** *Rodez, Carrère, 1942*, in-8, V-498 pp., index, bibliographie, broché. (751). {196958} 80 €
- 144- [BOURGUIGNON (Henri-Frédéric)]. **Résumé servant de réponse pour M. Julien, propriétaire du Théâtre français ; contre S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans.** [*Paris, Imprimerie de Feugueray, s.d., (1818)*], in-4, 44 pp., en feuilles, cousu. (c). {191024} 60 €
- Sur le procès célèbre qui opposa l'acquéreur des salles du Théâtre Français au duc d'Orléans rentré d'émigration et qui cherchait à reconstituer son patrimoine immobilier parisien, dont toutes les dépendances du Palais-Royal. Cette acuse étonna l'opinion, car les procédés du Prince, supposé libéral, ressemblaient aux réclamaions des émigrés ultra cherchant à faire annuler les acquisitions de biens nationaux. Un début de campagne de presse, joint à une position juridique incertaine, amena le duc d'Orléans à proposer une compensation financière qui termina le litige.
- Seulement trois exemplaires au CCF (BnF, Cujas, Toulouse).
- 145- [BOURGUIGNON-DUMOLARD (Claude-Sébastien-Louis-Félix)]. **De la Magistrature en France**, considérée dans ce qu'elle fut, et dans ce qu'elle doit être. *Paris, Léopold Collin, 1807*, in-8, [4]-202 pp., demi-basane, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, tranches citron mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (376). {164828} 400 €
- Unique édition.
- Le juriconsulte dauphinois Claude-Sébastien Bourguignon, dit Bourguignon-Dumolard (1760-1829) avait joué un grand rôle au Comité de Sûreté général après thermidor, puis fit une carrière au ministère de l'Intérieur. Il fut même le prédécesseur immédiat de Fouché comme ministre de la police. Ayant ouvert après la Restauration un cabinet d'avocat, il composa alors de nombreux manuels de jurisprudence qui ont établi sa réputation.
- Dupin (1832), 2022.
- 146- BOYER (Paul). **Le Droit de tester chez le père de famille et ses limites légales.** Lecture faite à la séance de rentrée de la conférence des avocats le 20 décembre 1872. *Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1873*, in-8, 51 pp., broché. (719). {176614} 30 €
- 147- BRANCAS DE LAURAGUAIS (L.-L.-F. de). **Extrait du droit public de la France.** *En France, 1771*, in-8, [2]-138 (dont XII) pp., veau fauve marbré, dos lisse orné, fleurons dorés, pièce de titre, roulette dorée sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). (376). {141650} 600 €
- Première édition.

Branca de Lauraguais (1733-1824) consacra sa vaste fortune à protéger les lettres, les arts et les sciences, et à se constituer une somptueuse bibliothèque... Se piquant d'écriture, il s'essaya au droit, au théâtre, à la médecine et à la chimie, il prit même part aux travaux de Lavoisier. Sa liberté d'esprit lui valut cinq exils et quatre emprisonnements. Sa liaison avec Sophie Arnould est restée célèbre.

Se démarquant de l'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France* de Boulainvilliers dont il critique le choix des sources et le caractère de « révélation continuelle de la Muse de l'Histoire », l'auteur ne veut s'appuyer que sur « la certitude des faits » et cherche à rassembler les preuves de l'élaboration du droit public en traitant successivement le pacte social, le cens royal, les tribunaux et la jurisprudence.

*Cat. de l'Histoire de France*, II, 437 (1204). Cioranescu, 37544.

Relié avec :

[GUIBERT (J.-A.-H. de)]. *Éloge historique de Michel de L'Hospital*, chancelier de France. *S.L.*, 1777, 128 pp.

Seconde édition parue la même année que la première.

En 1777, l'Académie française mit au concours d'éloquence la haute figure de Michel de L'Hospital. Plusieurs hommes de lettres, dont Montyon et Condorcet, y participèrent mais c'est l'*Éloge* prononcé par l'abbé Remy qui obtint le premier prix. Guibert, auteur d'un *Essai général de tactique*, avait déjà fait celui du maréchal Catinat en 1775.

*Cat. de l'Histoire de France*, IX, 773 (12634).

Bon exemplaire (petit manque de cuir à une chasse, petites traces sombres sur qqs feuillets).

- 148- **BRAYER (Félix). Dictionnaire général de police administrative et judiciaire.** Deuxième édition. *Paris, chez l'auteur, L. Larose & Forcel, s.d., (1886-92)*, 4 forts vol. in-8, [4]-931 pp., [4]-896-XVI pp., [4]-1005 pp., [4]-588 pp. et table générale chiffrée 389-444, demi-basane marine, dos lisses ornés de filets dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (968). {203090} **350 €**

La première édition parut de 1875 à 1878. Ancien commissaire de police, Félix Brayer (1824-?) dirigeait alors le *Journal des commissaires de police*. Son Dictionnaire, réédité jusqu'au début du XXe siècle, forme un répertoire très pratique de toutes les matières administratives.

- 149- [BRESSON (J.-B.-M.-F.)]. *Réflexions sur les bases d'une constitution*, par le citoyen \*\*\*, présentées par Bresson, député de la Convention nationale. Imprimées par ordre de la Convention nationale. *Paris, Maret, an III, (1795)*, in-8, 12-70 pp., sous ficelle. (c). {165596} **120 €**

Barbier attribue ce texte au comte Louis-Philippe de Ségur. Ce dernier, après une carrière diplomatique médiocre, fut absent de la scène politique pendant la Révolution et ne reparut qu'après le 18 Brumaire. Il semble plus juste, comme l'affirme Kuscinski dans son *Dictionnaire des Conventionnels*, de rendre la paternité de cet ouvrage à Bresson (1760-1832), député modéré des Vosges, qui précise dans sa préface « J'aurais pu, comme tant d'autres, faire un plan de constitution (...). Je préfère en donner un d'emprunt, tant pis pour mon amour-propre, tant mieux pour la République. Mais pourquoi l'auteur ne se nomme-t-il pas ? Que vous importe, si son projet est bon ? S'il est mauvais, vous devinez ses raisons pour garder l'anonyme ».

« Il a fait imprimer en 1795 des *Réflexions sur les bases d'une Constitution*, opuscule de 70 pages, dans lequel il attaque la constitution de 1793 avec une violence d'expressions qu'on ne s'attendait pas à trouver sous la plume d'un homme aussi modéré » (Kuscinski).

Martin et Walter, IV, 31339 (qui suit l'attribution de Barbier, IV, 162). *Cat. de l'Histoire de France*, VI, 257 (1455).

- 150- **BRETON (Camille). Prisons et emprisonnement.** Essais sur les réformes pénitentiaires. *Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1875*, in-8, [4]-XXXII-278 pp., une collette d'errata, broché. Légt défr. (958). {203204} **150 €**

Unique édition. L'auteur était procureur de la République à Provins.

- 151- **BRETONNIER (Barthélémy-Joseph). Recueil par ordre alphabétique, des principales questions de droit**, qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du Royaume. Avec des réflexions pour concilier la diversité de la jurisprudence, & la rendre uniforme dans tous les tribunaux. **Cinquième édition**, augmentée de nouvelles notes & additions, & d'une liste des provinces, villes & autres lieux régis par le droit écrit. Par M. **Boucher d'Argis** (...). *Paris, Le Boucher, 1783*, fort vol. in-4, [2] ff. n. ch., cxx-545 pp., [2] pp. n. ch. de privilège, basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, encadrement de triple filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Un coin abîmé, mais bon exemplaire. (379). {205468} **300 €**

### Dernière édition.

L'édition originale de ce guide de jurisprudence très utilisé parut en 1718, et la version augmentée des notes de Boucher d'Argis remonte à 1739 ; la longue préface qui se trouve en tête de ce dictionnaire forme un exposé des plus intéressants de la propre carrière de Bretonnier (1656-1727), des motifs et des vues qui l'ont dirigé dans la rédaction de son ouvrage, ainsi qu'une liste des principaux jurisconsultes de chaque parlement du royaume, à l'exception de celui de Paris. Cette somme jurisprudentielle inspirée par la prééminence doctrinale du droit romain se rapproche, à des siècles de distance, de l'entreprise de Gratien dans sa *Concordantia discordantium canonum* : il s'agit de mettre en relief, sous une cinquantaine de titres correspondant à des contentieux fréquents, la divergence des jurisprudences des Parlements de régions de coutume, et de régions de droit écrit, en vue d'une « conciliation » dans la pratique. Bretonnier figure parmi les adversaires les plus résolus du pluralisme juridique traditionnel de l'ancienne France. Il influença tous ceux qui oeuvrèrent avant 1789 pour l'unification du droit français, dont d'Aguesseau qui s'en serait servi pour la rédaction de ses « grandes Ordonnances ».

Dupin, 1434.

Ex-libris *Bessinge*.

- 152- **BRISSON (Barnabé). De Formulæ et solennibus populi Romani verbis libri VIII.** Ex recensione Francisci Caroli Conradi (...) cum vita et egijs Barnabae Brissonii, conspectu totius operis summarijs, auctorumque formularum rerum et verborum indicibus. Accessere curae novae atque animadversiones Ioannis Augusti Bachii (...). *Francfort et Leipzig, Weidmann, 1754*, in-folio, [8] ff. n. ch. (faux-titre & titre, dédicaces, au lecteur), 64-724 pp., [28] ff.n. ch. d'index, texte sur deux colonnes, avec un **portrait-frontispice** gravé par Wolfgang et daté de 1730, demi-velin rigide ivoire à coins, dos lisse, tranches bleues (*reliure de l'époque*). Rouseurs éparés. (22). {187079} **500 €**

### Cinquième édition.

C'est en 1583 que parut pour la première fois ce grand recueil formulaire dû à l'infortuné Président Brisson (1531-1591) qui fut l'une des victimes du gouvernement de la Ligue à Paris ; et il avait été réédité plusieurs fois, mais toujours en terre allemande : dès 1592, à l'adresse de Francfort ; en 1649, à Mayence ; et enfin en 1731 à l'adresse de Halle. Comme les autres traités de l'auteur, l'ouvrage a en effet toujours plus intéressé les érudits allemands que les français : il s'inscrit dans la quête principale de Brisson, qui consistait à rechercher les fondements des usages juridiques de l'ancienne Rome et donc l'origine des dispositions essentielles du droit romain.

Dupin (1832), 732.

Ex-libris *Dampierre* (Duc de Luynes).

- 153- **BRISSOT DE WARVILLE (Jean-Pierre). Discours sur la question de savoir si le roi peut être jugé.** *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 27 pp., dérelié. (c). {173056} **80 €**

Martin et Walter, 5262.

- 154- **BRISSOT DE WARVILLE (Jean-Pierre). Discours sur les conventions** prononcé à la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, le 8 août 1791. *Paris, Imprimerie du Patriotisme français, (1791)*, in-8, 27 pp., broché. Jolie vignette sur la page de titre de la Société des Amis de la Constitution avec la devise : « Vivre libre ou mourir ». (c). {201264} **120 €**

Les conventions périodiques sont le seul système qui préserve la souveraineté du peuple. Le problème est donc de savoir si la Convention exercera le pouvoir constituant, ou si elle ne sera qu'une assemblée de rédacteurs dont les projets devront être sanctionnés dans des assemblées primaires.

Martin & Walter, I, 5264.

- 155- **BROUSSARD (Alfred). Barreau de Poitiers. Eloges de M. Narcisse Bigeau**, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats près la Cour impériale de Poitiers ; et de M. Nicias Gaillard, président de la Chambre des requêtes à la Cour de cassation. Discours prononcé le 20 janvier 1866, à l'ouverture des conférences. *Poitiers, Imprimerie de A. Dupré, 1866*, in-8, 18 pp., broché. (568). {195230} **20 €**

Envoi autographe de l'auteur à Amable Clappier.

- 156- **BRUN (Lucien). Faculté catholique de droit de Lyon. L'enseignement du droit dans les facultés catholiques. Du Mariage.** *Paris, Lyon, Lecoffre et Fils, 1877*, in-8, 28 pp., broché. (c). {174544} **40 €**

Quatrième et cinquième conférences données les 23 janvier et 5 février 1877.

- 157- BRUN (Lucien). *Faculté catholique de droit de Lyon. L'Enseignement du droit dans les facultés catholiques. Paris, Lyon, Lecoffre et Fils, 1876, in-8, 21 pp., broché. (c). {174545}* 40 €

Première conférence donnée le 15 mai 1876.

*Deux textes de l'humaniste Guillaume Budé*

- 158- BUDÉ (Guillaume). *De Asse et / partibus eius libri quinque*. [Paris], in *typographia Ascensiana* [Josse Bade], janvier 1527, in-folio, [8] ff. n. ch. (titre rubriqué dans un bel encadrement gravé avec grande vignette de Josse Bade, préface, table), CCVIII ff., signatures à, puis a-z, et A-C, un feuillet non chiffré d'errata, et un feuillet vierge, texte entièrement réglé, veau brun sur ais de bois, dos orné à froid, grandes plaques d'estampages à froid sur les plats, traces de fermoirs latéraux anciens (*reliure de l'époque*). Restaurations anciennes maladroitement aux coiffes et en charnière supérieure. (267). {196923} 2.500 €

Ce traité sur les monnaies anciennes des Romains est l'ouvrage le plus connu de l'humaniste Guillaume Budé (1467-1540).

Publié d'abord en 1514 par le même Josse Bade, monté en 1503 de Lyon à Paris, et qui y établit un atelier célèbre sis d'abord rue des Carmes, puis rue Saint-Jacques, et actif jusqu'en 1535. Il fut maintes fois réédité. Notre texte reprend et augmente l'édition de 1524, et forme la quatrième sortie parisienne. Renouard, *Éditions parisiennes*, III, 1153. Brunet I, 1374 et Cioranescu, XVI, 4940 (pour l'originale de 1514).

Relié avec un autre titre de Budé, en deux parties :

*Annotatio/-nes Gulielmi Budaei Parisiensis / secretarii Regii, in quattuor / et viginti Pandectarum libros, / ad Ioannem Deganaium Cancel-/larium Franciae. / Accuratus nitidiusq[ue] ab Iodoco Badio Ascensio / nuper impressae.* [Paris], sub prelo Ascensino, ad VIII Calendas februarias M.D.XXVIII [1527 au titre pour la première partie, 1528 pour la seconde], deux parties : [10] ff. n. ch. (titre en noir dans un encadrement gravé avec vignette de Josse Bade, préface, table), CLXXVIII ff., sign. à, puis A-Y, [4] ff. n. ch. (titre de relais, dédicace, table), LXX ff., sign. à, puis A-I. Renouard, *Éditions parisiennes*, III, 1152 et 1394.

La première édition de la première partie a été donnée en 1508, également par Josse Bade. La seconde partie (*Alter editio annotationum in Pandectas*) est ici en édition originale ; même si elle complète la première, elle a souvent tendance à se retrouver seule. Cioranescu, XVI, 4937 et 4938.

- 159- BUGNYON (Philibert). *Traité des loix abrogées et inusitées en toutes les Cours, terres, iurisdiccions et seigneuries du royaume de France. Réduit en cinq livres (...). Dernière édition revue et augmentée d'un sixième livre avec plusieurs indices nécessaires pour trouver les loix, ordonnances & opinions des docteurs abrogées. Par Pierre Guénois (...). Paris, veuve Guillaume Chaudière, 1605, in-4, [4] ff. n. ch. (titre, au lecteur, dédicace à René de Birague), 557-[47] pp., vélin souple à rabats, dos lisse, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (31). {166655} 500 €*

L'ouvrage est classique depuis sa première édition latine (en 1564). Il sera réédité jusqu'en 1702, et n'est pas du tout anodin dans un contexte juridique où les dispositions précédentes sont en fait rarement explicitement abrogées, mais plutôt empilées. Il témoigne des progrès du droit positif à travers les ordonnances royales, les seules sources de droit à contenir éventuellement des dispositions abrogatives.

Philibert Bugnyon (vers 1530- après 1595) effectua une carrière assez terne qui le mena au poste d'avocat du Roi dans l'élection de Lyon, ce qui constituait un office assez subalterne.

Dupin (1832), 1469.

Exemplaire de Jean-François Gillet, « écuyer », avec belle vignette ex-libris datée de 1778, contrecollée sur les premières gardes.

- 160- BUNEL (Henri). *Etablissements insalubres, incommodes et dangereux. Législation, jurisprudence et conditions techniques d'autorisation généralement proposées par les conseils d'hygiène publique et de salubrité. Deuxième édition. Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics André, Daly, 1887, in-8, VIII-623 pp., demi-chagrin brun, dos à nerfs, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Coins abîmés. (842). {194608} 120 €*

En France, c'est le décret impérial du 15 octobre 1810 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, qui se trouve à l'origine de toute la réglementation française sur les installations classées.

- 161- BURDET (M.). *De l'Influence des anciennes institutions féodales sur la formation de quelques parties du droit civil en France, et spécialement dans la province de Dauphiné. Grenoble, Prudhomme, 1858, in-8, 140 pp., broché. Couv. tachée, manque au dos. (964). {665400} 70 €*

- 162- [BUREAUX DES FINANCES] - **Édit du Roy**, donné à Versailles au mois d'en novembre 1707. Portant création de deux conseillers du Roy, auditeurs & rapporteurs généraux des comptes de la fourniture des étapes, & trésoriers de France en chacun des bureaux des finances des généralitez de Paris, Soissons, Amiens, Châlons, Orléans, Tours, Lyon, Poitiers, Bordeaux, Montauban, Roüen, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Metz, y compris l'Alsace, Aix & Dijon. - Un dans chacune des generalitez de Moulins, Bourges, Riom, La Rochelle, Limoges, Caën & Alençon. - Et de deux commissaires généraux des comptes des étapes en chacune des Chambres des Comptes de Nantes & de Dolle (...). *Grenoble, Alexandre Giroud, 1708*, in-4, titre, 7 pp., en feuilles. (c). {197582}

60 €

Les offices de finance figuraient parmi ceux que l'on se plaisait le plus à multiplier en période de besoins pressants de trésorerie, en raison de la facilité d'en créer auprès des multiples caisses existant dans le royaume. Ici, il s'agit d'étoffer les bureaux des finances, chambres du domaine et du trésor (réunis depuis 1693), présents dans chaque généralité et compétents pour connaître tout ce qui avait trait, d'une part à l'administration du domaine, d'autre part aux impositions.

- 163- **BURGS DORF (Friedrich August Ludwig von). Nouveau manuel forestier**, à l'usage des agens forestiers de tous grades, des arpenteurs, des Gardes des bois impériaux et communaux, des préposés de la marine pour la recherche des bois propres aux constructions navales ; des propriétaires des marchands de bois, et de tous ceux qui s'occupent de la culture du bois et de son emploi dans les arts économiques ; traduit sur la 4e édition, de l'ouvrage allemand de M. de Burgsdorf (...), et adapté à notre système d'administration, d'après l'ordre du gouvernement, par **J. J. Baudrillart** (...). Avec vingt-neuf figures et beaucoup de tableaux, dont un sur Grand-Aigle. *Paris, Arthus-Bertrand, 1808*, 2 tomes en un fort volume in-8, LII-460-[4]-579 pp., avec **29 planches** hors-texte (27 à la fin du tome I, 2 dans le tome II) et 5 tableaux dépliant, demi-basane boutelle, dos lisse orné de triples filets dorés (*rel. de la fin du XIXe s.*). Infimes frottis au dos, mais bon exemplaire. (1146). {198993}

1.000 €

Unique traduction française du *Forsthandbuch oder allgemeiner theoretisch-praktischer Lehrbegriff sämtlicher Försterwissenschaften*, commande royale parue pour la première fois en 1788-1796.

Le botaniste Friedrich August Ludwig von Burgsdorf (1747-1802) était le directeur général des forêts de la Marche de Brandebourg pour le Roi de Prusse.

Absent de Monglond.

- 164- [CABET (Etienne)]. **Arrestations illégales des crieurs publics** ; poursuites du *Populaire* et de ses crieurs, contre M. Gisquet, ses commissaires de police, et M. de Saint-Didier, juge d'instruction ; procès du crieur Delente et mémorable arrêt de la Cour royale contre l'appel du procureur-général Persil. [*Paris*], *Imprimerie de Herhan, s.d., (1833)*, in-8, 24 pp., en feuilles. (c). {206437}

150 €

Il s'agit de la troisième publication du *Populaire*, périodique ultra-démocratique fondé en septembre 1833 par le socialiste utopique Etienne Cabet (1788-1856), et interdit en 1835.

- 165- [CABET (Etienne)]. Cinquième publication du *Populaire*. **Réponse d'un républicain aux calomnies des pamphlétaires de la police**. [*Paris*], *Imprimerie d'Herhan, s.d., (1833)*, in-8, 8 pp., en feuilles. (c). {206448}

150 €

Une des publications du *Populaire*, le journal de Cabet, en guerre contre tout l'ordre social de l'époque (monarchie, police, justice, et tout le reste ...).

- 166- [CABET (Etienne)]. Publication du *Populaire*. **Poursuites du gouvernement contre M. Cabet**, député de la Côte-d'Or, directeur du *Populaire*. *Paris, au bureau du Populaire, 1834*, in-8, 56 pp., en feuilles. (950). {206446}

150 €

Sur le procès que s'était attiré le périodique ultra-démocratique fondé en septembre 1833 par le socialiste utopique Etienne Cabet (1788-1856), et finira par être interdit en 1835.

- 167- [CADASTRE] - **DEPRONY. Instruction sur la levée des plans de masse, de détail et des villes, ordonnée par la loi du 23 septembre 1791, suivie du jugement de l'Académie des Sciences sur cette instruction**, présentée le 21 mai 1792. *Paris, Imprimerie nationale, (1792)*, in-8, 23 pp., dérelié. (c). {202171}

100 €

Importante brochure dans laquelle Deprony présente 21 articles concernant la réorganisation du cadastre qui servait sous l'Ancien Régime à l'assiette des tailles. Pour asseoir le nouvel impôt foncier, la

Constituante décida l'arpentage systématique de la France, la levée de cartes et l'établissement de registres de propriété.

J. Tulard, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, p. 613.

Le texte comprend un grand tableau hors-texte des nouvelles mesures linéaires.

- 168- [CADETS-GENTILSHOMMES] - **Ordonnance du Roi, portant création des cadets-gentilshommes dans les troupes de Sa Majesté.** Du 25 mars 1776. *Paris, Imprimerie Royale, 1776*, in-4, 11 pp., dérelié. (c). {174943} **50 €**
- 169- CAHEN (L.) et R. GUYOT. **L'œuvre législative de la Révolution.** *Paris, Alcan, 1913*, in-8, III-486 pp., broché. (1067). {202210} **80 €**
- 170- [CAHIER DE DOLÉANCES] - **Projet d'un cahier général, destiné à l'instruction des députés aux Assemblées générales des Bailliages et sièges principaux, et des députés aux États généraux,** par un gentilhomme de Normandie, ami de la Nation. *S.l., (1788)*, in-8, 40 pp., broché sous couverture d'attente bleue. (c). {204743} **150 €**
- Cahier très complet comprenant les principales questions qui seront débattues lors des États généraux. L'auteur est favorable à la prise en commun des grandes décisions et au vote par tête. Par contre, les privilèges des provinces, des villes, et des bourgs devront être confirmés de manière « irrévocable ». Ces instances prendront en charge le montant de l'imposition et sa répartition entre les citoyens. Il revient aux États généraux de supprimer les pensions inutiles, de donner accès au Tiers à des charges dans l'armée, dans les Parlements et les Cours souveraines (en cas de concurrence et d'égalité de mérite, la préférence sera donnée à la noblesse). Ce Cahier est assez modéré, il incarne les intérêts de la bourgeoisie et ignore les revendications des citoyens les plus pauvres de la Nation.
- 171- CAILHAVA DE L'ESTANDOUX (Jean-François). **Mémoire pour Jean-François Cailhava,** en réponse à des défenses faites par les Comédiens français, aux directeurs du théâtre du Palais-Royal, de jouer ses pièces. [*Paris*], *Imprimerie de Boulard, s.d., (1790)*, in-4, 22 pp., en feuilles, cousu. Des piqûres sur les premiers ff. (c). {164100} **80 €**
- C'est dès le début de la Révolution que le médiocre dramaturge Cailhava de l'Estandoux (1731-1813), qui avait toujours eu le plus grand mal à faire jouer ses pièces, entra en lutte contre les Comédiens-Français, lesquels avaient en effet émis la prétention d'interdire la représentation de ses pièces. Il fut notamment l'un des signataires, le 24 août 1790, d'une pétition à l'Assemblée Nationale, pour que fût assurée la liberté des théâtres, et, en 1794, il récidivait dans cette défense des auteurs dramatiques à la fois contre les acteurs et contre les directeurs de théâtre !
- Cioranescu, XVIII, 15147.
- 172- [CAILLOT (Antoine)]. **Recherches historiques sur les assemblées nationales dites du Champ de Mars, et du Champ de Mai ; terminées par un coup d'œil sur les Parlemens de la troisième race des Rois de France, jusqu'à la première convocation des États-Généraux.** *A Paris, chez Favre, 1815*, in-8, 40 pp., bradel papier marbré (*rel. moderne*). (137). {180676} **150 €**
- Intéressante recherche sur les origines antiques et médiévales des assemblées.
- 173- [CAISSE D'AMORTISSEMENT] - **Dépôts judiciaires.** [*Paris*], *Imprimerie de Hocquet, s.d., (1816)*, in-4, 6 pp., un f. vierge, dérelié. (c). {197835} **30 €**
- Sur la soustraction des dépôts judiciaires de la Caisse d'amortissement à tous autres gestionnaires que les juges. « *C'est là une propriété essentiellement privée, et il est indispensable de rétablir, sans plus de délais, le mur de séparation si sagement établi entre elles et la fortune publique.* »
- 174- [CAMBACÉRÈS] - AGRESTI (Michel). **Idées sur le perfectionnement de la législation positive.** *Paris, Imprimerie de Gillé, an XIII - 1804*, in-4, [5] ff. n. ch. (faux-tire et titre, dédicace et avertissement), 46 pp., maroquin marine à long grain, dos lisse orné de filets, guirlandes et fleurons dorés, grand encadrement doré de filets, roulettes d'oves et large frise d'urnes et de guirlandes sur les plats, chiffre doré au centre des plats, filet doré sur les coupes, tranches dorées, guirlande intérieure, gardes doublées de tabis rose (Bozérian). (277). {185347} **7.500 €**

**Unique édition** de cette curiosité, qui semble n'avoir été tirée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires. Il ne rentre cependant pas dans la catégorie des futilités, car il s'agit, en effet, à la fois d'une brillante analyse théorique et d'un témoignage de reconnaissance d'un grand juriste italien qui fut aussi émigré



napolitain, **Michele Agresti** (1775-1855), naturalisé français le 22 brumaire an XII [14 novembre 1803] en application du sénatus-consulte accordant la nationalité française aux étrangers méritants par leurs talents ou leur activité scientifique (26 vendémiaire an XI - 18 octobre 1802).

A l'époque de la publication, il exerçait comme avocat consultant et professeur privé de droit à Paris. L'homme faisait partie des « Illuministi » du Mezzogiorno, disciple de Michele Lopez Fonseca, accueilli avec ferveur la république parthénoépénne et avait dû se réfugier à Paris devant l'avancée des Sanfedistes sur Naples en juin 1799. Sa principale préoccupation théorique était d'équilibrer les pouvoirs conférés à l'État dans la régulation du corps social. Il vit dans le Code de 1804 la formule pour rationaliser la loi, et il l'exprime ici en des termes très clairs. En 1806, avec le changement de dynastie, Agresti revint dans sa patrie, y effectua une très belle carrière de magistrat et de jurisconsulte des plus estimés, carrière qui ne fut même pas compromise sérieusement par le retour des Bourbons en 1815, mais sa destinée s'écoula désormais en-dehors du cadre français.

Monglond VI, 563 (cite notre exemplaire, alors en possession de Henri Beraldi, cf. infra). - Cf. Cammisia (Francesco) : *La Giurisdizione delle gran corti civili ed il pensiero giuridico di Michele Agresti*, in : Massafra : *Il Mezzogiorno preunitario* (1988).

**Précieux exemplaire du dédicataire, l'archichancelier de l'Empire, Jean-Jacques-Régis Cambacérés** (1753-1824), avec grand chiffre (JJRC) doré poussé au centre des plats.

Ce chiffre n'est de loin pas le plus employé pour couvrir les ouvrages du grand juriste (on voit plutôt le petit chiffre JC), et il n'est pas répertorié dans OHR (1374).

L'ouvrage appartient ensuite aux collections de **Henri Beraldi** (1849-1931) et **Michel Wittcock**, avec vignettes *ex-libris* contrecollées sur les premières gardes. Il a figuré dans le catalogue de la vente Beraldi (III, 1) de 1934.

**Très bel exemplaire, grand de marges, dans un élégant maroquin signé de Bozérian.**

- 175- [CAMBRAI] - **Loi relative aux voies de fait opposées dans la ville de Cambrai**, à l'exécution des ordres du Directoire du Département du Nord. Donnée à Paris, le 8 novembre 1790. *Nevers, Veuve Le Febvre, 1790*, in-4, 6 pp. (c). {667365} **40 €**
- 176- **CAPIAUMONT (Alexis-Adolphe). De la Répression des émeutes.** *Ixelles, G. Lebrocqy, 1873*, in-8, 55 pp. (les IV premières en romain), broché. (854). {203183} **70 €**  
 Rare opuscule, sur un sujet qui forme actuellement la matière de nombreux articles, mais qui était très peu abordé à l'époque. Les considérations développées reflètent surtout les impératifs du maintien de l'ordre à Bruxelles, et la protection des institutions du royaume. Le général Alexis-Adolphe Capiaumont (1798-1879), après avoir servi loyalement Guillaume Ier jusqu'aux débuts de l'insurrection belge, démissionna pour ne pas avoir à combattre ses compatriotes et intégra après 1831 la nouvelle armée belge.  
 Seulement trois notices au CCF (BnF, Strasbourg et Lille).  
 Envoi autographe de l'auteur à **Jean-Baptiste-Anicet de Ghellinck d'Elseghem** (1815-1881), gantois et bourgmestre de Wanneghem-Lede.
- 177- **CARCOPINO (Jérôme). La Loi de Hiéron et les romains.** *Paris, de Bocard, 1914*, gr. in-8, XXI-307 pp., index, biblio., broché. Un cahier détaché. (1218). {143064} **60 €**
- 178- **CARPENTIER (Paul). Les Lois de la guerre continentale.** *Paris, Librairie générale de Droit & de Jurisprudence, 1904*, in-8, V-198 pp., index, demi-chagrin vert, dos lisse, filets à froid (*rel. de l'éditeur*). (1208). {148941} **40 €**
- 179- [CARPENTRAS] - **Breve sanctissimi Domini nostri Papae Benedicti XIV.** In quo regulatur jurisdictionis rectoris Carpentoractensis, R.P.D. Paschali Acquaviva de Aragonia prolegato Aven[ionensis]. *Avignon, Alexandre Giroud, 1753*, in-4, 10 pp., en feuilles. (c). {206127} **200 €**  
 Les recteurs de Carpentras, capitale du Comtat depuis 1320, avaient juridiction civile et criminelle sur l'État ecclésiastique.
- 180- [CARPENTRAS] - **Ordres, statuts et réglemens faits et dressez contre le bétail gros & menu & leurs gardiens**, avec augmentation des peines, pour conservation des vignes, vergers & fruits des possessions assises dans les terroirs de Carpentras & de Serres. Imprimées par ordre d'illustres seigneurs, Messieurs les consuls Ioseph d'Inguibert (...), Louis François d'Allemand (...), et Paul Antoine Ioseph Serene notaire. *Carpentras, Claude Touzet, 1698*, in-4, 20 pp., broché sous couverture d'attente du XIXe siècle. (c). {193804} **1.000 €**

Très rare impression de Carpentras, toute proche de l'introduction de la typographie dans cette ville : en effet, les premières presses à fonctionner dans la cité ne remontent ni au XVI<sup>e</sup> ni au XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'ont cru certains auteurs, mais à l'installation de Dominique La Barre, dont la première impression connue n'est que de 1694 (cf. Deschamps, 271). Au demeurant, notre plaquette atteste de l'activité de Claude Touzet avant la date de 1702, généralement retenue au XIX<sup>e</sup> siècle.

Une seule notice au CCF (Avignon).

- 181- **CARRÉ (Henri). Les Incidents de neutralité de la guerre russo-japonaise** (année 1904). Etude de droit international public. *Paris, Charles-Lavauzelle, s.d.*, in-8, 111 pp., demi-basane aubergine, dos à nerfs (*rel. de l'époque*). Dos frotté, coins usés. Cachet (annulé). (925). {188363} **80 €**
- 182- **CARREY (Emile). Recueil complet des actes du gouvernement provisoire** (février, mars, avril, mai 1848), avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnée des matières. I. Décrets ; arrêtés, proclamations, avis émanés du Gouvernement provisoire. - II. Arrêtés, décisions, ordres, manifestes, circulaires, avis, émanés des ministres, de la Commission de gouvernement pour les travailleurs et du Préfet de police. Bulletins de la République, ordres du jour du général de la Garde Nationale de Paris, mandements de l'Archevêque de Paris, etc. *Paris, Auguste Durand, 1848*, 2 tomes en 1 vol. in-12, XXXIV-403 et XXVIII-722 pp., table générale, demi-veau bleu, dos lisse, filets et pointillés dorés (*rel. de l'époque*). Bon exemplaire. (402). {183709} **300 €**
- Ce recueil non officiel est devenu **peu courant**, et il est précieux par l'ensemble des documents réunis et la position de son compilateur : en effet, l'avocat Pierre-Emile Carrey (1820-1880) fut secrétaire du Gouvernement provisoire.
- 183- **CASAUX (Charles, Marquis de). Simplicité de l'idée d'une Constitution, et de quelques autres qui s'y rapportent, application et conséquences.** *Paris, 1789*, in-8, 207 pp., broché. Manque de papier sur la page de titre sans atteinte au texte. Page de titre salie. (687). {202589} **150 €**
- Membre de la société royale de Londres, le Marquis de Casaux compare la législation des deux Royaumes. Nombreuses références à Montesquieu.
- Martin & Walter, I, 6322.
- 184- **CASSAN (Jacques de). La Recherche des droit du Roy, et de la Couronne de France**, sur les Royaumes, duchez, comtez, villes & pays occupez par les princes estrangers, appartenans aux Rois Très-Chrestiens, par conquestes, successions, achapts, donations, & autres titres légitimes. Ensemble de leurs droicts sur l'Empire, & des devoirs & hommages deus à leur Couronne par divers princes estrangers. Nouvelle édition. *Paris, Nicolas Bessin, 1646*, in-8, [8] ff. n. ch. (titre, dédicace à Richelieu, table des chapitres), 789 pp., demi-chagrin bouteille à coins, dos à nerfs orné de filets à froid, double filet à froid sur les plats, tranches mouchetées (*rel. du XIXe s.*). Bon exemplaire. (742). {203629} **800 €**
- Nouvelle édition de ce livre rare, assez utopique, mais servant bien la politique de Richelieu, auquel il est d'ailleurs dédié.
- Il fut d'abord imprimé en 1632 au format in-4, puis réédité en 1634, 1643 et encore 1646 et 1663, servant à la politique de Louis XIII contre la Lorraine en 1633-1634, et suscitant la colère noire des voisins de la France, tant il est rempli de prétentions territoriales extravagantes (Portugal, Naples, Sicile, Majorque, Milan, Sardaigne), qui seraient les plus justifiées du monde eu égard aux antécédents historiques de la Maison de France. L'auteur, avocat du Roi, puis conseiller au Présidial de Béziers, est fort mal connu, et mourut en 1632.
- En dépit de l'énormité des revendications dont il se fait l'écho (notamment à propos des droits du Roi sur l'Empire), et des incidents diplomatiques dont il fut l'occasion (notamment avec les Provinces-Unies en 1638), l'ouvrage est bien représentatif des prétentions ouvertement affichées par la France dirigée par Richelieu, et qui seront ensuite reprises, sous des modes divers, par Mazarin et Louis XIV au début de son règne personnel. Le maximum de territoires (sur un minimum de légitimité), le maximum de droits et de suzeraineté, voilà qui fut longtemps la mode des publicistes au service de la France, ce qui agaçait considérablement les autres puissances.
- Cioranescu, XVII, 17942. SHF, *Bourgeois & André*, 2781. Absent de Saffroy.
- Exemplaire de Gilbert Picot, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.
- 185- **[CENSURE] - Jugement de la sénéchaussée de Lyon**, qui supprime une brochure ayant pour titre : Réponse aux objections publiées contre l'Institut des Jésuites, etc., 1761, comme séditeuse & attentatoire à l'honneur & à l'autorité de la Magistrature. Du 17 décembre 1761. *Lyon, Valfray, 1761*, in-4, 24 pp., dérelé. (c). {166254} **80 €**

- 186- [CENSURE] - **Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures, etc.** Présenté à l'Assemblée Nationale, le 20 janvier 1790, par le Comité de Constitution. *Paris, Imprimerie Nationale, (1790), in-8, 24 pp. (c). {167660}* **80 €**
- 187- [CÉRÉMONIES PUBLIQUES] - **Décret impérial concernant le rang à prendre dans les cérémonies publiques par les membres des Cours de justice crimelles spéciales.** Au quartier impérial d'Austerlitz, le 16 frimaire an XIV. *Paris, Rondonneau, s.d., in-4, 2 pp. (c). {665115}* **30 €**
- 188- [CÉRÉMONIES PUBLIQUES] - **Décrets impériaux et avis du Conseil d'État relatif aux cérémonies publiques.** *Paris, Rondonneau et Declé, s.d., in-4, 3 pp. (c). {665114}* **30 €**
- 189- **CHABROUD (Charles). Pièces justificatives du rapport de la procédure du Châtelet, sur l'affaire des 5 et 6 octobre ; fait à l'Assemblée Nationale, imprimées par ordre de l'Assemblée Nationale.** *Paris, Baudouin, s.d., (1790), in-8, [2]-69 pp., en feuilles. (917). {191026}* **50 €**  
 Avocat dauphinois (encore un), et député à l'Assemblée Nationale, Jean-Baptiste-Charles Chabroud (1750-1816) avait été chargé de superviser la procédure instruite au Châtelet de Paris pour établir les responsabilités dans l'affaire des 5 & 6 octobre 1789. Il conclut à l'implication du duc d'Orléans et de Mirabeau, que l'Assemblée devait déclarer hors de cause pour des raisons uniquement politiques.  
 Martin & Walter, 6572.
- 190- [CHAMBRE DES PAIRS] - **Liste de Messieurs les Pairs de France, par ordre alphabétique [Avec : ] Liste de Messieurs les députés de la Chambre de 1816 et 1817.** [*Paris, Imprimerie d'Aubry, s.d., (1816), in-4, [4] pp. n. ch., texte sur deux colonnes, en feuilles. (c). {208456}*] **80 €**  
 Donne l'état des deux Chambres après les élections législatives des 25 septembre et 4 octobre 1816, consécutives à la dissolution de la « Chambre introuvable » par Louis XVIII.  
 A noter que la liste des députés se fait par ordre de département, et non selon l'ordre alphabétique.
- 191- **CHAMPEAUX (Ernest). Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice (1343-1477).** Avec une introduction sur les sources, la rédaction et l'influence de ces ordonnances. *Paris, Picard, Dijon, Nourry, 1912, gr. in-8, LXVI-267 pp., index, broché. (471). {662638}* **120 €**
- 192- **CHAMPION DE CICE (Jérôme-Marie). Rapport fait par M. l'archevêque de Bordeaux, au nom du Comité choisi par l'Assemblée Nationale pour rédiger un Projet de Constitution, dans la séance du lundi 27 juillet 1789.** *Paris, Baudouin, (1789), in-8, 12 pp., dérelié. (c). {664141}* **40 €**  
 Martin et Walter, I, 6735.
- 193- **CHANOINE-DAVRANCHES (Louis). Le Parlement de Normandie. Sa suppression. - Son rappel. 1771-1774.** *Sotteville-lès-Rouen, Imprimerie E. Lecourt, 1902, in-8, 173 pp., demi-basane fauve, dos lisse, tête mouchetée, première couverture conservée (reliure moderne). Bon exemplaire. (554). {200655}* **120 €**  
 Sur l'application de la réforme Maupeou au Parlement de Normandie.  
 Louis Chanoine-Davranches (1840-1929), magistrat, a beaucoup écrit sur l'histoire de sa province.  
 Envoi autographe de l'auteur à l'avocat général Réguis.
- 194- [CHANSON] - **Le Procès Trochu.** Complainte (air de Fualdès). *Paris, Arthur Lévy, s.d., (1872), placard in-folio (47 x 33 cm), texte sur trois colonnes, avec trois portraits gravés (Hippolyte de Villemessant, Trochu, Auguste Vitu), en feuille. (gc16). {207204}* **80 €**  
 Pièce satirique populaire sur le procès du général Trochu, et spécialement sur l'implication de la presse (le *Figaro*) dans sa couverture.  
 Un seul exemplaire au CCF (BnF).
- 195- [CHARCUTIERS] - [Edits et arrêts]. *Paris, 1659-1772, 6 pièces en un vol. in-4. Cartonage Bradel de papier marbré fantaisie, dos lisse, pièce de titre tabac en long (reliure moderne). Bon exemplaire. (1240). {185936}* **500 €**

Intéressant recueil réglementaire, dont les pièces portent essentiellement sur la communauté des **charcutiers de Paris**. Ce corps naquit en 1475 de la séparation d'avec la puissante corporation des bouchers de Paris, sur une base très simple : aux bouchers, la vente des chairs fraîches ; aux « chaircutiers », celle des chairs préparées (cuites ou salées ou accomodées), et l'exclusivité de la vente de porc (crue, cuite ou apprêtée). Le corps des charcutiers de Paris eut toujours du mal à trouver sa place dans l'ensemble des communautés marchandes de la capitale : à la Révolution, on ne comptait que 130 maîtres. Il n'obtint que tardivement par exemple le droit de procéder eux-mêmes à l'abattage des porcs (ils durent longtemps les acheter tout découpés aux bouchers).

I. Edit du Roy, portant création par augmentation, des marchands privilegiez suivant la Cour. *Paris, veuve Saugrain, s.d. [1659]*, 4 pp. - II. Sentence de M. le Lieutenant de police du 27 octobre 1719, portant règlement général pour la communauté des chaircutiers de la ville & fauxbourgs de Paris. *S.l.n.d. [1719]*, 8 pp. - III. Arrests de la Cour de Parlement, concernant la communauté des maîtres chaircutiers. *Paris, Pierre Simon, 1733*, 4 pp. - IV. Sentence de police, di 17 juin 1740, rendue en faveur de la communauté des maîtres pâtisseries, contre celle des maîtres chaircutiers à Paris. Qui déclare nulle une saisie de porc frais, frauduleusement faite sur Jean-Baptiste Morel, maître pâtissier, par Gabriel-Jacques Pinart, Charles Houllier, & Louis Martin, alors jurés de la communauté des maîtres chaircutiers (...). *Paris, P. Prault, 1740*, 4 pp. - V. Sentence de police. Qui fait défenses aux maîtres chaircutiers de Paris de prendre à leur service aucuns compagnons, garçons chaircutiers, sans un congé ni le consentement par écrit des maîtres qu'ils auront servi, & qui condamne le sieur Henry, père (...). *Paris, P. Prault, 1745*, 3 pp. - VI. Déclaration du Roi, portant règlement pour la communauté des vinaigriers de la ville de Paris. *Paris, P. G. Simon, 1772*, 8 pp.

Exemplaire de Léon & Daniel Pichon avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 196- [CHARTRE DE 1814] - [Recueil de pièces sur la Charte constitutionnelle]. *Paris, 1814-1827*, 10 pièces en 2 vol. in-8. Demi-veau cerise, dos lisses ornés de filets dorés, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Trace d'étiquette au dos. (406). {164325} **1.200 €**

Très intéressant recueil de pièces sur la Charte, ou plutôt sur les conséquences de la Charte pour l'ordre administratif et judiciaire. En effet, en-dehors du texte constitutionnel lui-même, placé en exergue, la plupart des documents regroupés concernent plus spécialement son article 65 (« *L'institution des jurés est conservée* »).

I. **Charte constitutionnelle, publiée en séance royale, le 4 juin 1814**, promulguée le 10. *S.l.n.d. [1814]*, 20 pp.

Forme un extrait séparé du *Recueil des lois et ordonnances du royaume*, volume de 1814.

II. **RICARD D'ALLAUCH** : De l'Institution du jury en France, et en Angleterre ; considérés l'un et l'autre dans leur pratique, d'après des exemples tirés des deux pays ; ou Moyens d'établir, d'après les deux méthodes comparées, celle qui conviendrait le mieux au jury français pour assurer sa marche et le conduire à son but ; suivis de l'examen d'un écrit de M. B. de Constant, sur la législation actuelle de la presse ; le jugement par jurés et la responsabilités des auteurs et des imprimeurs. *Paris, C.-F. Patris, 1817*, [4]-96 pp.

III. **[HEULHARD DE MONTIGNY (Charles-Gilbert) : ]** Considérations sur le pouvoir judiciaire et sur le jury ; par M. H. de M\*\*\*, conseiller à la Cour royale de Bourges. *Paris, Rondonneau, Bourges, Debrie, mai 1819*, VIII-98 pp.

IV. **BLANC DE VOLX (J.)** : De la Liberté de la presse, et du jury dans les délits de la presse. *Paris, Brissot-Thivars, s.d. [1819]*, [4]-124 pp.

V. **BUHAN (Joseph-Michel-Pascal)** : Réflexions sur l'étude de la législation, et sur la meilleure manière d'enseigner cette science. *Paris, Maradan, an VIII [1800]*, VIII-71 pp.

VI. **[MOUREAU (Agricol) : ]** Loi sur l'organisation du jury, avec un commentaire des articles de cette loi qui se rapportent aux collèges électoraux. Par M. M\*\*\*, de V\*\*\* [Vaucluse]. Seconde édition. *Paris, Moutardier, 1827*, 32 pp.

VII. **Des Juges-auditeurs**. Pétition à la Chambre des députés. *Paris, Imprimerie de J. Smith, 1828*, 38 pp.

VIII. **[PARENT-REAL (Joseph) : ]** Du Régime municipal et de l'administration du département. *Paris, Barrois l'aîné, 1818*, [4]-285 pp.

IX. **Du Jugement du contentieux d'administration par le Roi**, en son Conseil d'État, en réponse à l'écrit intitulé : Du Conseil d'État envisagé comme conseil et comme juridiction sous notre monarchie constitutionnelle. *Paris, Delaunay, 1818*, [4]-23 pp.

X. **GUICHARD (A.-C.)** : Dissertation sur les conflits d'attributions, entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. *Paris, Rondonneau, Nève, Delaunay, 1818*, [2]-80 pp.

XI. **[BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise de) : ]** Résumé sur la question du divorce. Par l'auteur du Divorce, considéré au dix-neuvième siècle. *Paris, Le Clère, 1801*, 47 pp.

Édition originale de cet argumentaire anti-divortialité, publié dans le contexte de la préparation du Code civil.

Bel exemplaire titré « Charte ».

197- [CHASSE] - Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, portant que tous les délits de chasse, commis dans les lieux réservés pour les plaisirs du Roi, doivent être poursuivis par-devant les juges ordinaires. Données à Saint-Cloud, le 25 juillet 1790. *Nevers, Veuve Le Febvre, 1790, in-4, 2 pp. (c). {663950}* 40 €

198- CHASSENEUZ (Barthélémy de). *Consuetudines Ducatus Burgundiae, fereque totius Galliae. Commentariis D. Bartholomaei a Chassenaeco, ut amplissimis, ita doctissimis illustratae, summaque diligentia & labore recognitae. Accessit index locupletissimus, summa fide pristino nitori restitutus. Lyon, Antoine Vincent, 1552, in-folio, [64] ff. n. ch. (titre, au lecteur, index, poésie liminaire), 1528 colonnes, texte sur deux colonnes, avec 7 figures gravées sur bois dans le texte (arbres de consanguinité et d'affinité), veau fauve granité, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (rel. du XVIIe siècle). Accrocs aux deux coiffes, une épiderme importante sur le plat inférieur, des mouillures claires « in fine », titre doublé, deux feuillets réemargés mais bon exemplaire. (529/MON18). {175844}* 1.000 €

Nouvelle édition lyonnaise de ce grand commentaire sur la Coutume de Bourgogne, originellement paru en 1517, mais de façon fragmentaire et subreptice (la première édition avouée est celle de 1528).

Barthélémy de Chasseneuz (vers 1480 - 1541), né près d'Autun, avait étudié le droit à Dole, Poitiers, mais aussi Bologne, Turin et Pavie, et il exerça à Milan plusieurs responsabilités officielles au service de Robert de Pradines. Revenu à Autun au début de 1506, il y exerça la profession d'avocat jusqu'à sa nomination comme conseiller au Parlement de Dijon (janvier 1525), puis de Paris (juin 1531). Enfin, il joua en Provence un rôle considérable comme premier président du Parlement d'Aix.

Gouron & Terrin, 635.

Exemplaire de Nicolas Fachiet, avec ex-libris manuscrit « in fine ».

199- CHASSENEUZ (Barthélémy de). *Le Grant Coustumier de Bourgo[n]ne. Bartholomei a Chasse- / neo pontificii cesareiq[ue] / iuris doctoris profundissimi necnon / advocati regii Heduen[sis] meritissimi / tertia recognitio Comme[n]tariorum in / Consuetudines ducatus Burgundie / precipue : immo et totius pene Gallie / secu[n]dario : nuper ab eodem magno ap- / paratu ditatorum : una cum novis ty- / pis seu figuris arborum in materia suc- / cessionu[m] adiectis : et situatis a fo[lio] ccciiii usq[ue] ad fo[lium] cccxij. Paris, François Regnault, 1534-1535, trois parties en un fort volume petit in-folio gothique, [4] ff. n. ch. (titre en rouge et noir dans un encadrement gravé de 10 portraits d'humanistes, préface, table, au lecteur), 312 ff. ; [4] ff. n. ch. (titre de relais dans un encadrement gravé, index) [La table des additions du grant coustumier ...] ; 48 ff. [Sensuyvent les additions qui ont esté nouvellement faictes ...] ; texte sur deux colonnes, typographie en très petit corps, lettrines et 7 figures gravées sur bois (arbres de consanguinité et d'affinité), basane brune, dos à nerfs orné de petits fleurons dorés, double encadrement de double filet à froid avec fleurons dorés en écoinçon extérieur, simple fleuron doré au centre des plats, tranches rouges (reliure de l'époque). Reliure un peu frottée, des mouillures claires infra-paginales, quelques galeries de vers stoppées, sans attente, mais bon exemplaire. {175845}* 4.500 €

Nouvelle édition, parisienne, de ce commentaire originellement paru en 1517, sans l'aveu de l'auteur, et dont la première sortie authentique est de 1528. Elle est complète des trois parties d'inégale importance soigneusement décrites à l'article infra de Gouron & Terrin. Le texte des articles de la coutume est en français, mais les commentaires sont en latin.

Barthélémy de Chasseneuz (vers 1480 - 1541), né près d'Autun, avait étudié le droit à Dole, Poitiers, mais aussi Bologne, Turin et Pavie, et il exerça à Milan plusieurs responsabilités officielles au service de Robert de Pradines. Revenu à Autun au début de 1506, il y exerça la profession d'avocat jusqu'à sa nomination comme conseiller au Parlement de Dijon (janvier 1525), puis de Paris (juin 1531). Enfin, il joua en Provence un rôle considérable comme premier président du Parlement d'Aix.

Gouron & Terrin, 629.

200- CHASSET (Charles-Antoine). *Rapport et projets de résolutions sur les transactions entre particuliers. Paris, Imprimerie nationale, An V, in-8, 47 pp., broché. Page de titre salie. (c). {201544}* 50 €

La brochure comprend 5 projets de résolution. Il s'agit après les troubles révolutionnaires de rendre une justice plus équitable en prenant notamment en compte la dépréciation du papier-monnaie.

Martin & Walter, I, 6968

- 201- **CHASTEL (Antoine)**. Université de Paris. - Faculté de droit. **Avantages du régime d'Auburn** (étude de science pénitentiaire). Thèse pour le doctorat. *Paris, Arthur Rousseau, 1900*, in-8, [4]-116 pp., broché. (728). {203201} **60 €**  
 A cette date, cette thèse de droit fait quand même figure d'archaïsme : c'est en effet sous la Monarchie de Juillet que les partisans et adversaires du régime auburnien, ou **régime de New York**, s'affrontèrent pour déterminer s'il était importable ou non en France. Né dans les années 1820 et appliqué dans la prison d'Auburn (d'où son nom), il reposait sur la dialectique entre le travail en commun (le jour) et l'isolement complet (la nuit). A la fin du XIXe siècle, il était partout mitigé avec d'autres systèmes.
- 202- **[CHÂTELET] - Registre criminel du Châtelet de Paris** du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392, publié pour la première fois par la Société des Bibliophiles français. *Paris, Ch. Labure, 1861-1864*, 2 vol. grand in-8, [10]-XXVIII-567 et [4]-624 pp., index, 1 planche en frontispice, finement mise en coloris, demi-chagrin bleu nuit, dos ornés à nerfs, caissons et fleurons dorés, têtes dorées (*rel. de l'époque*). Chiffre couronné en pied. Bel exemplaire. (195). {194463} **500 €**  
 Tiré à 360 exemplaires. Un des 60 ex. sur vergé réservés aux membres de la Société.  
 Très importante publication, donnée par **Henri Duplès-Agier** (1825-1891) d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine.  
 « Série de 107 procès criminels ; chacun contient l'instruction de l'affaire, l'interrogatoire des accusés, les jugements rendus. On relève aussi des détails très curieux sur les mœurs et la vie de Paris au XIVe siècle » (Le Clère, 1118)  
 SHF, *Molmier*, 3660. Vicaire, I, 527.
- 203- **[CHAUDRONNERIE] - Edit du Roy**, portant établissement de Marques sur les ouvrages de cuivre. Du mois de février 1745, enregistré en Parlement le 6 avril 1745. *À Aix, Chez Vve de J. David, 1745*, in-4, 8 pp. (c). {143072} **30 €**  
 Sur le poinçonnage des objets de chaudronnerie.
- 204- **[CHAUMONT] - Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de Chaumont**, chef-lieu du département de la Haute-Marne. **Liste des jurés ordinaires et des 6 jurés supplémentaires** tirés au sort par M. le président dudit tribunal, à l'audience publique de la chambre civile, tenue le 6 septembre 1850, en présence de M. le Procureur de la République près ledit tribunal, ainsi qu'il résulte du procès-verbal qui en a été dressé le même jour ; ladite liste formée en exécution du décret du 1er août 1848, pour la session des assises ordinaires, qui doit s'ouvrir à Chuamont, le mercredi 30 octobre 1850, à 9 heures du matin. *S.l. [Chaumont], s.d., (1850)*, in-4, [2] pp., en feuille. (c). {196518} **60 €**  
 Rare type de formulaire judiciaire imprimé recto-verso et renseigné manuscritement (36 jurés ordinaires au recto, 6 jurés complémentaires au verso), avec nom, numéro d'ordre, prénom, profession, date de naissance et domicile.
- 205- **CHAUVEAU (Adolphe)**. **Code forestier expliqué par les motifs et la discussion ; (...)**. *Paris, Pichon-Béchet, Renduel, 1827*, fort volume in-16, [4]-XLI-762 pp., demi-basane verte, dos lisse orné de triples filets dorés, tranches mouchetées (*rel. de la fin du XIXe s.*). Bon exemplaire. (1157). {199029} **100 €**  
 Édition originale.  
 Avocat et professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Toulouse, Adolphe Chauveau (1802-1868) fut surtout un infatigable compilateur de manuels juridiques.  
 Dupin (1832), 2416.
- 206- **CHAUVEL (Germain)**. **Les Notions d'État et de nationalité au Maroc**. Préface de R. Bienvenue. *Casablanca, Librairie Favarre, 1937*, in-8, [4]-IV-199-XIV pp., demi-basane cerise à coins, dos à nerfs (*reliure de l'époque*). Des frottis, cachets. (814). {193963} **50 €**  
 Falandry, 1259.
- 207- **[CHAUVELIN (Henri-Philippe de)]**. **Monumens précieux de la sagesse de nos Rois**, ou Recueil d'ordonnances des Rois des trois races, concernant les évocations, interdictions, surséances, cassations, lettres closes ou patentes, ordres ou mandemens, qui se trouveroient contraires aux loix

ou à l'usage, stile & réglemens du Parlement. *S.L., 1753*, in-4, [3] ff. n. ch., pp. 7-35, texte sur deux colonnes, avec 2 portraits gravés (Louis XIII et Louis XIV), dérelié, petite déchirure sans manque aux derniers ff. (635). {208321} 120 €

Il s'agit, en version in-4, de l'une des pièces ajoutées par l'abbé Chauvelin (conseiller-clerc, 1714-1770) au texte des remontrances du Parlement de Paris du 9 avril 1753 (sur l'affaire du refus des sacrements).

Comme les autres justifications, que l'on peut trouver jointes ou séparées, l'objet du texte est d'abonder dans le sens de la doctrine parlementaire d'une monarchie co-exerçant son autorité avec les Cours souveraines, idéologie partagée par presque la totalité de la magistrature du XVIII<sup>e</sup> siècle, et au nom de laquelle elle mena une opposition quasi-constante à la politique royale, mais qui reposait sur une interprétation toute tendancieuse des règles de droit public français.

- 208- [CHAUVELIN (Henri-Philippe de)]. **Tradition des faits, qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé dans les différens siècles aux principes invariables de la justice souveraine du Roi** sur tous ses sujets indistinctement ; & la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des loix, & la tranquillité publique. *S.l.n.n., (1753)*, in-12, 363-XII pp., dérelié, tranches rouges. (813). {148517} 100 €

Édition parue en même temps que l'originale in-4 : ce brûlot canonique et théologique est surtout en fait un écrit de circonstance. Brouillon et agité, janséniste et libertin, l'abbé Henri-Philippe de Chauvelin (1714-1770) était conseiller-clerc au Parlement de Paris : il prit dans l'affaire des procès intentés aux curés parisiens pour refus de sacrement une position extrême, qui lui valut un exil au Mont-Saint-Michel.

- 209- CHAUVOT (Louis). **Le Haut Comité Méditerranéen et les organismes de politique musulmane.** *Paris, Librairie Technique et Economique, 1938*, in-8, 167 pp., broché. Manques au dos. (800). {191515} 50 €

- 210- [CHRISTIANISME] - IMBERT (Jean). **Histoire des hôpitaux français. Les Hôpitaux en droit canonique.** Du décret de Gratien à la sécularisation de l'administration de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1505. *Paris, J. Vrin, 1947*, in-8, 334 pp., bibliographie, broché. Un peu défraîchi, dos cassé. Quelques surlignures au crayon de bois. (*Collection L'Église et l'État au Moyen âge, VIII*). (634). {210375} 50 €

- 211- [CIBRARIO (Luigi)]. **Monumenta historiae patriae edita iussu Regis Caroli Alberti. Leges municipales.** *Turin, Imprimerie Royale, 1838*, in-folio, XXIV pp., 1774 colonnes, index, demibasane mirabelle, dos lisse orné de filets dorés et noirs, pièces de titre, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos insolés, pièces de titre frottées. (bur). {188317} 400 €

Ce deuxième volume de la grande collection des *Monumenta historiae patriae* (1836-1901, 23 volumes) a été préparé et édité par les soins de l'historien Luigi Cibrario (1802-1870). Il sera complété, mais uniquement en 1876, par deux volumes complémentaires donnés par Antonio Cerutti (1830-1918), et qu'il est vraiment exceptionnel de trouver joints au premier dans les collections privées.

Ici, nous avons les statuts particuliers de Nice, Gènes, Turin, Chieri, Casale, Ivrea, et Moncalieri.

- 212- [CISTERCIENS] - [MONTAUBON (Robert)]. **Eclaircissement des privilèges de l'Ordre de Cîteaux**, sur la compilation imprimée à Paris en 1713 par les soins de dom Louis Méchet, abbé de la Charité, qui n'a pas été examinée, approuvée, confirmée, ni autorisée par le Chapitre général. Divisé en deux parties, contenant les loix fondamentales, brefs, arrests, qui expliquent le gouvernement & régime de l'Ordre, & les lettres patentes des Rois & privilèges, ou grâces accordées par les Papes. *Liège, s.n., 1714*, in-4, [3] ff. n. ch. (titre, avertissement), [504] pp. mal chiffrées 494 (il y a saut de chiffrage de 391 à 382), un f. n. ch. d'errata, basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, encadrement de double filet à froid sur les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure rognée, des épidermures sur les plats. (381). {209408} 600 €

Rare.

Il s'agit d'une réponse des plus polémiques à la publication de dom Louis Méchet (ou Meschet) de 1713 : *Privilèges de l'Ordre de Cîteaux, recueillis et compilez de l'autorité du Chapitre général et par son ordre*. Elle est l'oeuvre de Robert Montaubon, secrétaire de l'abbé de Clairvaux et exprime les traditions des quatre premières filles de Cîteaux (Clairvaux, La Ferté, Morimond et Pontigny). Il est absurde d'en faire un texte de Méchet lui-même comme dans certains catalogues de bibliothèques. En 1716, l'abbé général Edme Perrot en ordonna d'ailleurs la suppression.

Abbé de La Charité depuis 1678 et procureur général de l'Ordre auprès du Roi, Louis Meschet (1634-1714) avait donné cette compilation des droits et usages de Cîteaux pour servir de guide aux nombreuses démarches et contestations juridiques auxquelles l'Ordre était naturellement exposé.

Lelong, 12 969 (identifie correctement l'auteur).

Exemplaire de la bibliothèque du château de Wideville (Yvelines), avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

Il avait auparavant appartenu à Armand de Troisbrioux [Armand-Louis de Cullon de Troisbrioux, 1774-1843 ?], avec vignette ex-libris.

- 213- **CLAUSEL DE COUSSERGUES (Jean-Claude). Du Sacre des Rois de France, et des rapports de cette auguste cérémonie avec la constitution de l'État aux différents âges de la monarchie.** Deuxième édition revue et augmentée. *Paris, Adrien Egron, 1825*, in-8, (15)-660 pp., tableau replié (compris dans la pagination) demi-veau fauve, dos lisse orné, tranches jaunes (*reliure de l'époque*). Qqs rousseurs, dos passé. (595). {179225} **400 €**

L'année 1825 qui fut celle de l'ultime sacre d'un Roi de France a naturellement vu fleurir toute une littérature autour de cette cérémonie. La plupart des ouvrages se contentent de donner un historique du Sacre ou de reproduire des pièces plus anciennes. Ce traité ne dépare pas dans le genre, mais il se recommande par la reproduction de la *Relation du sacre de Louis XIV* (pages chiffrées en romain « in fine »), choisie à cause de l'exemplarité liturgique des cérémonies de 1654.

- 214- **CLAUSS (Ch.). Le Jury sous le Consulat et le Premier Empire.** *Paris, Achille Pradier, (1905)*, in-8, 226 pp., broché. (799). {210895} **80 €**

Thèse pour le doctorat en droit.

- 215- **CLEMENT (Knut Jungbohn). Forschungen über das Recht der Salischen Franken, vor und in der Königszeit.** *Lex Salica* und Malbergische Glossen. Erläuterungen, nebst erstem Versuch einer vollständigen hochdeutschen Übersetzung. Nachgelassenes Werk. Herausgegeben und mit einem Vorworte und Register versehen von Heinrich Zoepfl. *Berlin, Theobald Grieben, 1876*, in-8, XXIV-468 pp., demi-chagrin noir, dos à nerfs orné de filets à froid, coins en vélin vert, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Charnière supérieure un peu frottée, mais bon exemplaire. (*Collection Bibliothek für Wissenschaft und Literatur, III*). (1147). {206478} **70 €**

Unique édition, posthume (l'ouvrage ne semble pas avoir été traduit en français) de cette étude sur la Loi Salique, à laquelle l'auteur s'était déjà intéressé dans une monographie de 1843. Knut Jungbohn Clement (1803-1873) était un linguiste danois qui enseigna essentiellement à l'Université de Kiel, avant d'émigrer à Hambourg, puis aux États-Unis, à la suite de la Guerre des Duchés.

- 216- **CLERMONT-TONNERRE (Stanislas de). Opinion sur cette question : Le conseil de cassation sera-t-il sédentaire ou ambulante ?** Le 24 mai 1790. *S.l., (1790)*, in-8, 12 pp., dérelié. (c). {664133} **40 €**

Martin et Walter, 7722.

- 217- [CLUNY] - **Loi pour l'administration des biens des monastères, & notamment de ceux de l'abbaye de Cluny** Donnée à Saint-Cloud, le 23 octobre 1790. *Nevers, Veuve Le Febvre, 1790*, in-4, 4 pp. (c). {667364} **40 €**

- 218- **COCHIN (Henry). Oeuvres de feu Mr Cochin, écuyer, avocat au Parlement, contenant le recueil de ses mémoires et consultations.** *Paris, De Nully, 1751-1757*, 6 vol. in-4. Veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, pièces de titre et de tomaison, encadrement de double filet à froid sur les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Disparates dans les teintes des cuirs selon les volumes. (374). {205564} **500 €**

Édition originale de ces œuvres complètes qui furent souvent republiées.

Avocat, Henri Cochin (1687-1747) était célèbre pour son éloquence. Son influence était telle que plusieurs des articles des ordonnances de 1731 et 1738 ont reproduit des propositions juridiques contenues dans ses *Cœuvres* et que d'autres ont été insérées dans le Code Napoléon.

I. xvj-lxij-[2]-699 pp., avec un portrait-frontispice gravé par Marie-Madeleine Lyonnet. - II. Titre, iv-726 pp., un f. n. ch. de privilège. - III. iv-784 pp., [2] ff. n. ch. de privilège. - IV. [2] ff. n. ch., iv-784 pp., [2] ff. n. ch. - V. [4] ff. n. ch., 771 pp., [4] pp. n. ch. - VI. [4] ff. n. ch., 776 pp.

Dupin (1354) ne mentionne que l'édition originale et la réédition de 1771 chez Hérisant.

Vignette ex-libris *Bessinge* et ex-libris manuscrit *Charles-Richard Tronchin*.



- 219- [CODE CIVIL] - **Le Centenaire du Code civil.** 1804-1904. *Paris, Imprimerie Nationale, 1904*, in-8, [4]-83 pp., demi-basane bouteille, dos lisse, pièce de titre blonde, tranches mouchetées, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Pièce de titre un peu frottée. (802). {194667} **80 €**
- A ne pas confondre avec le volumineux *Livre du centenaire*, ce petit livret se concentre sur les cérémonies commémoratives de 1904. C'est en effet avec une relative discrétion que fut célébré, en 1904, le centenaire du Code civil. Il donna seulement lieu, le 29 octobre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à une cérémonie qui réunit les grands corps de l'État et les plus hautes autorités des institutions judiciaires.
- 220- [CODE CIVIL] - **CURÉE DE LA BEDISSIERE (Jean-François).** *Discours sur le premier projet de loi du code civil*, séance du 19 frimaire an 10. *Paris, Imprimerie nationale, An X*, in-8, 8 pp., en feuilles, non coupé. (c). {203264} **40 €**
- L'auteur discute quelques articles du code civil, véritable « fondement de l'ordre social ». Il n'y aurait d'ailleurs pas d'inconvénient à l'intégrer au code judiciaire.
- 221- [CODE CIVIL] - **Discours du Code civil.** *Paris, Imprimerie Nationale, février 1803-mai 1803*, 55 pièces en deux vol. in-8, pagination multiple, tables manuscrites à la fin du volume I ([2] ff. n. ch. couverts d'une écriture cursive et peu lisible), basane fauve marbrée, dos lisses cloisonnés et fleuronés, pièces de titre et de toison, encadrement de simple filet à froid sur les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffes du vol. I rognées, mais bon exemplaire. (763). {167600} **3.000 €**
- Très important et passionnant recueil, qui permet de suivre l'élaboration de chacun des premiers titres du Code civil, selon le sinueux parcours législatif issu de la Constitution de l'an VIII : une fois proposée une date pour l'examen d'un titre par le Conseil d'État qui a rédigé les lois à partir du travail de la commission préparatoire et des observations des tribunaux, le projet passe devant le Tribunal qui le discute sans le voter, puis devant le Corps législatif qui le vote sans le discuter, à partir de la présentation d'un des orateurs du Tribunal.
- Liste des pièces sur demande.*
- 222- [CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE] - Bulletin des Lois. N° 112bis. **Ordonnance du Roi contenant la nouvelle édition du Code d'Instruction criminelle.** *Paris, Imprimerie Royale, septembre 1816*, in-8, 124 pp., demi-basane brune mouchetée, dos lisse orné de filets dorés, pièce de titre fauve, tranches mouchetées de bleu, (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (375). {174106} **400 €**
- Édition originale de la nouvelle version authentique du Code d'Instruction criminelle, la seule à valoir sous la Restauration : en effet, Louis XVIII avait tenu à faire modifier toutes les références à l'Empire contenues dans les codifications napoléoniennes, sans toutefois en changer le contenu. Dupin appelle ces nouvelles éditions *Codices repetitae praelectionis*, par allusion aux versions successives du Code Justinien. Cf. Dupin (1832), pp. 388-389.
- 223- [CODE DE COMMERCE] - Bulletin des Lois. N° 111 bis. **Ordonnance du Roi contenant la nouvelle édition du Code de Commerce.** *Paris, Imprimerie Royale, septembre 1816*, in-8, 114 pp., demi-basane brune mouchetée à coins, dos lisse orné de filets dorés, pièce de titre fauve, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (375). {174105} **400 €**
- Édition originale de la nouvelle version authentique du Code de Commerce, la seule à valoir sous la Restauration : en effet, Louis XVIII avait tenu à faire modifier toutes les références à l'Empire contenues dans les codifications napoléoniennes, sans toutefois en changer le contenu. Dupin appelle ces nouvelles éditions *Codices repetitae praelectionis*, par allusion aux versions successives du Code Justinien. Cf. Dupin (1832), pp. 388-389.
- 224- [CODE FORESTIER] - **Code forestier**, suivi de l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827 et de la loi du 6 juin 1827 ; avec une table alphabétique des matières, et des notes rapportant les articles des Codes, cités dans le Code forestier. Édition conforme au *Bulletin des lois*. *Avignon, Pierre Chaillot jeune, 1827*, in-16, 180 pp., chevette verte, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, encadrement de simple filet et de guirlande dorés sur les plats (*reliure de l'époque*). Coins abîmés, vert un peu passé. (1156). {203534} **150 €**
- Le premier Code forestier français de l'époque moderne fut précisément voté en mai 1827, remplaçant les dispositions de l'Ordonnance de 1669 sur les Eaux et forêts ; il commença d'être appliqué en 1829, et suscita dans le sud du pays de nombreuses révoltes endémiques (dont la fameuse Guerre des demoiselles de l'Ariège) par suite de la restriction des usages communaux qu'il sanctionnait.

- 225- [CODE PENAL MARITIME] - **Décret de l'Assemblée Nationale, des 16, 19 et 21 août 1790.** Code Pénal pour être exécuté sur les Vaisseaux, Escadres et Armées navales, et dans les Ports et Arsenaux. *A Paris, chez Baudouin, (1790), in-8, 28 pp., dérelié. (c). {177673}* **60 €**
- 226- [CODE PENAL NAVAL] - **Projet de loi pénale, pour être exécutée provisoirement dans les armées navales, escadres, divisions, & sur les vaisseaux de guerre ; présenté à l'Assemblée Nationale par le Comité de Marine.** Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale en juillet 1790. *Paris, Baudouin, 1790, in-8, 22 pp., dérelié. (c). {206786}* **60 €**  
 Ces dispositions provisoires étaient destinées à mettre terme au système de châtiments en usage dans la marine, dans l'attente de la rédaction d'une loi navale spécifique.  
 Polak, 7798.
- 227- [CODE PENAL NAVAL] - **Rapport sur les peines à infliger dans l'armée navale, et dans les ports et arsenaux, fait au nom du Comité de la marine, dans la séance du 16 août 1790.** Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, Imprimerie Nationale, 1790, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {206787}* **50 €**  
 Ce rapport devait aboutir à la suspension des pénalités en usage dans la marine et à l'adoption de dispositions provisoires, en attente de la rédaction d'un code pénal naval qui ne vit d'ailleurs pas le jour.  
 Absent de Polak.
- 228- [CODE PENAL] - **Décret concernant le Code Pénal.** Du 25 septembre 1791. *Paris, Imprimerie Nationale, 1791, in-8, 57 pp., dérelié. Mouillure claire. (c). {175305}* **100 €**  
 Première publication du nouveau Code pénal.
- 229- [CODE PENAL] - **Décret de l'Assemblée Nationale, concernant le Code pénal militaire.** Du 30 septembre 1791. *Paris, Imprimerie Nationale, 1791, in-8, 10 pp., en feuilles. (c). {198282}* **40 €**
- 230- [CODE PÉNAL] - **Loi. Code pénal.** Donnée à Paris, le 6 octobre 1791. *À Auch, chez J.P. Duprat, 1791, in-4, 43 pp., broché sous ficelle. Légt défraîchi. (c). {175010}* **150 €**  
 Décret de l'Assemblée nationale du 25 septembre 1791.
- 231- [CODE PENAL] - **Rapport sur le projet de Code pénal, présenté à l'Assemblée nationale au nom des Comités de constitution & de législation criminelle ; imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.** *Paris, Imprimerie Nationale, 1791, in-8, 121 pp., en feuilles, cousu. (917). {189097}* **200 €**  
 Rare. -Ce rapport forme la dernière étape qui précéda l'adoption par l'Assemblée Nationale de ce que l'on appelle souvent le « **Code pénal de 1791** », pour le distinguer et du Code des délits et des peines (de l'an III), et de la législation napoléonienne ultérieure. Ses différents articles, d'inspiration fortement beccarienne, furent votés entre le 25 septembre et le 6 septembre 1791.
- 232- [CODE RURAL] - **Décret de l'Assemblée Nationale sur les biens & usages ruraux, & sur la police rurale.** Du 28 septembre 1791. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d., (1791), in-8, 31 pp., en feuilles, cousu, sous couverture factice. (c). {198392}* **50 €**  
 Improprement mais couramment dénommé **Code rural**, ce décret du 28 septembre 1791 est le résultat d'un compromis attentiste sur une matière qui semblait décourager l'édiction de normes universelles, au rebours de la frénésie simplificatrice des hommes de 1789. Le texte sanctionnait surtout la liberté économique des propriétaires, tout en maintenant certains droits collectifs (vaine pâture, parcours). Les assemblées révolutionnaires n'iront pas plus loin, et la matière ne sera reprise que sous le Consulat.
- 233- [CODE SAVARY] - **Ordonnances de Louis XIV, Roy de France et de Navarre, données à Saint Germain en Laye au mois de mars 1673.** *Paris, chez les associez choisis par ordre de Sa Majesté, 1673, in-4, [4] ff. n. ch. (titre, table des titres, privilège), 120 pp., [12] ff. n. ch. de table des matières, basane brune granitée, dos à nerfs orné de caissons fleurdelisés, tranches mouchetées (reliure de l'époque).* Discrètes restaurations aux coiffes, plats tachés, pages de titre restaurée, mais bon exemplaire. (251). *{171295}* **1.000 €**  
 Édition originale de la fameuse Ordonnance de commerce de 1673, dite aussi Code Savary parce que Jacques Savary (1622-1690, l'auteur de *Parfait négociant*, paru dès 1675) en fut le principal rédacteur.

Elle avait été préparée par Colbert, qui, tout à ses conceptions mercantilistes de l'économie, voulait réguler ce secteur et était destinée à réguler toutes les opérations des maisons de commerce, spécialement par la distinction des faillites (involontaires) et des banqueroutes (frauduleuses). Malgré le caractère un peu dépassé de sa conception, ce texte régira les litiges commerciaux jusqu'à la Révolution, et servira encore de base au *Code de commerce* de 1807.

- 234- [CODIFICATION NAPOLEONIENNE] - **Observations des tribunaux d'appel sur le projet de Code civil** [Avec : ] Observations des tribunaux de cassation et d'appel, des tribunaux et conseils de commerce, &c. sur le projet de Code de commerce [Et : ] Observations de la cour de cassation et des cours d'appel sur le projet de Code de procédure civile [Et enfin : ] Projet de Code criminel. *Paris, Imprimerie de la République [puis : ] Imprimerie impériale, messidor an IX-an XIV, (juillet 1801-1806)*, quatre séries en 20 vol. in-4, pagination multiple, demi-basane prune, dos lisses ornés de filets et d'oves dorés, tranches mouchetées de rouge [volumes I-XII] ; cartonnage de papier marbré [volumes XIII-XX], (rel. de l'époque). Rouseurs, cartonnages souvent défraîchis. (379). {185096} **6.000 €**

Importante collection qui correspond à la deuxième phase de l'élaboration des différents codes napoléoniens.

En effet, chacun de ceux-ci (à l'exception du Code forestier, qui est en-dehors de la période) a d'abord fait l'objet d'un **Projet** imprimé. Ce Projet a ensuite été envoyé aux différents tribunaux concernés (tribunal de cassation [= la Cour de Cassation] ; tribunaux d'appel ; tribunaux de commerce ; tribunaux criminels des départements [= nos cours d'assises]), pour recueillir leurs **observations** techniques. **Ce sont ces Observations, présentées et discutées au Conseil d'État et au Tribunat, qui sont ici regroupées.**

*Liste des pièces sur demande.*

Exemplaire du marquis **Adolphe-François-René de Portes** (1790-1852), maître des requêtes au Conseil d'État, puis député légitimiste rallié, et enfin Pair de France, avec nom poussé en queue des dos des volumes reliés.

- 235- [COFFINIÈRES (Antoine-Simon-Gabriel)]. **Réponse à la protestation des exécuteurs testamentaires du feu roi Louis-Philippe**, contre le décret du 22 janvier. *Paris, Typographie Plon frères, s.d., (1852)*, in-4, 37 pp., broché sous couverture imprimée. Dos un peu défraîchi. (663). {200347} **60 €**

Édition in-4 qui semble bien avoir précédé la version in-16 que l'on rencontre généralement.

Pour le reste, le texte et le propos sont les mêmes : l'avocat Coffinières (1786-1862) cherche à démontrer l'invalidité de l'acte de donation-partage du 7 août 1830 par lequel Louis-Philippe cédait la nue-propriété de ses biens patrimoniaux à ses enfants (en-dehors de l'aîné), s'en réservant l'usufruit, pour éviter qu'ils ne fussent confondus avec les biens apanagés devant faire retour à la Couronne. Parlant manifestement sur commande, il défend bien évidemment la légalité du décret du 10 janvier 1852 qui confisquait tous les biens des Orléans, sans faire de distinction.

- 236- COLLECTIF. **Etudes d'histoire du droit privé**, offertes à Pierre Petot, membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. *Paris, L.G.D.J., 1959*, fort gr. in-8, XV-631 pp., portrait-frontispice, broché. Papier bruni. Quelques annotations au crayon. (656). {210459} **40 €**

- 237- COLLECTIF. **Mélanges offerts à Pierre Andrieu-Guitrancourt**. *Paris, Faculté de droit canonique, 1973*, fort in-8, XVII-976 pp., carte dépliant, biblio., broché. Qqs mouillures. (1211). {663660} **50 €**

Tome XVII de l'*Année Canonique*.

- 238- COLLECTIF. Principauté de Monaco. **Lois usuelles**. *Monaco, 1923-1931*, 3 vol. in-8, 330 pp., 365 pp. et 542 pp., demi-chagrin noir, dos à faux-nerfs (reliure de l'époque). (1248). {120229} **250 €**

I-1920-1922 ; II-1923-1926 ; III-1927-1930.

- 239- COLLECTIF. **La Testimonianza del documento notarile come fedelta e interpretazione**. *Firenze, A. Giuffrè editore, 1986*, in-8, 155 pp., broché. Envoi à B. Guinée. (781). {210017} **30 €**

Actes du « XII congreso internazionale del notariato latino », Firenze, 5 oct. 1984.

Certaines communications sont en français, d'autres en italien et en espagnol.

- 240- [COLLECTION BAUDOUIIN] - **Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale**, avec la mention des sanctions & acceptations données par le Roi [suivi de : ] Bulletin

des lois *Paris, Baudouin* [puis : ] *Imprimerie nationale (impériale ou royale), 1790-mars 1838, 137 volumes in-8. Demi-basane tabac, dos lisses ornés de filets dorés, tranches mouchetées de rouge (rel. du XIXe s.). Des dos frottés. (908AD puis 924, 932). {196786}* **3.500 €**

Très importante série qui réunit deux ensembles législatifs distincts, et se recoupant pour la période de la Convention et du Directoire :

I. Les 55 volumes de la Collection Baudouin des lois, allant de 1789 à 1799, comprenant deux volumes de tables insérés à leur place. Elle s'arrête au 5 nivôse an VIII [26 décembre 1799], date de la mise en vigueur de la constitution consulaire.

II. Une partie de la collection officielle du *Bulletin des lois*, pour la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet, se répartissant comme suit :

1. Première série, complète : volumes I-VI (an II- an IV). - 2. Deuxième série : seulement les volumes III, V et VI (à savoir 3 sur 9). - 3. Troisième série : seulement les volumes VI et VII. - 4. Quatrième série : seulement les volumes VI, VII, VIII, IX, XVII, XVIII, XIX et XX. - 5. Cinquième série : seulement les volumes II et III (ce dernier comprenant le second semestre 1814 et le premier semestre 1815). - 6. Sixième série, complète : un tome unique (couvrant le second semestre 1815). - 7. Septième série : volumes I-III et V-XIX (manque le IV). - 8. Huitième série : tomes I-XII (en 14 volumes). - 9. Neuvième série : tomes I-XV (en 28 volumes).

Tourneux I, 595, 596, 598 et 599 (pour la collection Baudouin) ; 610 (pour le *Bulletin des lois*).

On joint, dans la même reliure : Messages, arrêtés et proclamations du Directoire exécutif. *Paris, Baudouin, an IV - an VIII [1795-1800]*, sept volumes. Tourneux I, 566 (ne connaît pas le volume de l'an VIII).

Exemplaire du marquis **Adolphe-François-René des Portes** (1790-1852), député de l'Ariège de 1830 à 1831 et de 1837 à 1845 (date à laquelle il accéda à la pairie), avec nom poussé en queue des dos. Il est probable que cette collection fut constituée comme instrument de travail lors de son élection comme député.

- 241- **[COLLÈGES] - Edit du Roi, portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités.** Donné à Versailles au mois de février 1763. *Douay, J. F. Willerval, s.d.*, in-4, 8 pp. (c). {667342} **50 €**
- 242- **COLLOQUE. L'Abolition de la féodalité dans le monde occidental.** Toulouse 12-16 novembre 1968. *Paris, Éditions du C.N.R.S., 1971, 2 vol. gr. in-8, XIV-946 pp. (pagination continue), broché. (727). {196108}* **80 €**
- 243- **COMEYRAS (Pierre-Jacques Bonhomme de). Essai sur les réformes à faire dans notre procédure criminelle.** *Paris, Desenne, 1789, in-8, IV-56 pp., dérelié. (c). {182273}* **80 €**  
 L'avocat Bonhomme dit Comeyras (mort en 1798, on ignore sa date de naissance) fut, avec d'autres confrères, chargé par Louis XVI de préparer une réformation de l'Ordonnance criminelle de 1670. Il est étrange de lire parfois qu'on lui attribue la pièce que nous présentons, laquelle serait anonyme : notre exemplaire comporte tout à fait le nom de l'auteur.
- 244- **[COMMENSAXUX] - Code des commensaux, ou Recueil général des édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes, arrêtés, & réglemens : portant établissement & confirmation des privilèges, franchises, libertés, immunités, exemptions, rangs, préséances, & droits honorifiques des officiers-domestiques & commensaux de la Maison du Roy, des Maisons royales, & de leurs veuves [prévôté de l'Hôtel & marchands artisans privilégiés suivant la Cour, servant de supplément & suite à l'édition de 1720].** *Paris, Prault père, 1720-1764, 2 vol. in-12, VIII-24-540-[4] et [2]-548 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (reliure de l'époque). Bon exemplaire. (371). {168539}* **600 €**  
 Il ne s'agit pas d'une édition en deux volumes (comme celle de 1724), mais de la réunion par un amateur de deux éditions successives (1720, la deuxième, et 1764) de ce recueil législatif. Ce titre est rare dans toutes ses sorties. Sous l'Ancien Régime, les commensaux formaient un petit groupe de privilégiés, en général limités aux officiers de la Maison du Roi et des autres Maisons royales, héritiers de la faveur médiévale de partager la table du souverain. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il s'agissait surtout d'un privilège de juridiction qui réservait leurs cas aux « requêtes de l'Hôtel du Roi », chambre formée des maîtres des requêtes du Conseil.  
 Dupin (1832), 1078.
- 245- **[COMTE D'ARTOIS] - VERNIER (Théodore). Supplément au rapport du Comité des finances (20 septembre 1790).** *Paris, Impr. Nationale, 1790, in-8, 17 pp., cousu. (c). {204992}* **40 €**

Député de Franche-Comté à la Constituante, Vernier autorisa plusieurs villes de France à contracter des emprunts afin de faire baisser la valeur des grains. Il fit par ailleurs avancer une somme de 125 millions pour mettre au travail les pauvres du district de Versailles. L'auteur veut également éclaircir l'état des dettes du comte d'Artois et réclame un récapitulatif précis de l'actif et du passif. Il s'en prend à M. de Chalandray, agent de change du comte d'Artois, qui empruntait lui-même à des capitalistes qu'il aurait conduit à la ruine.

Martin & Walter, IV, 33383.

- 246- [COMTE DE TOULOUSE] - Question d'État. **Mémoire à consulter et consultation pour Philippe-Auguste de Sainte-Foi**, généralement & universellement connu depuis soixante ans sous le nom de chevalier ou comte d'Arçq, demandeur en reconnaissance de son état de fils naturel de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse ; contre **Louis-Jean-Marie de Bourbon de Penthièvre**, fils légitime & héritier de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. *Montauban, Vincent Teulière, 1790*, in-8, 48 pp., en feuilles, cousu. (c). {168142} **80 €**

Avant son mariage en février 1723 avec Marie-Victoire-Sophie de Noailles, le comte de Toulouse (1678-1737), lui-même fils légitime de Louis XIV, avait eu deux enfants naturels : Louis-Alexandre de Sainte-Foy (1720-1723), et Philippe-Auguste de Sainte-Foy (1721-1795). Ce dernier, non reconnu comme son frère aîné, chercha toute sa vie à faire reconnaître sa filiation.

Absent de Corda.

- 247- **COMTE (François-Charles-Louis). Traité de législation**, ou Exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires. *Paris, A. Sautelet, 1826-1827*, 4 vol. in-8, XIV-527, [4]-478, [4]-492 et [4]-538 pp., basane fauve marbrée, dos lisses ornés alternativement de motifs à la cathédrale et de croisillons de pointillés dorés, pièces de titre et de toison cerise et noires, encadrement de simple filet à froid sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Accroc à un mors inférieur, rousseurs parfois abondantes, mais bel exemplaire. (377). {170358} **800 €**

**Édition originale** du premier ouvrage publié par Charles Comte (1782-1837) après son retour de France en 1826 (il avait été condamné à deux mois de prison en 1820 pour un appel en faveur des « victimes du despotisme », et s'était enfui à Genève, d'abord, pour ne pas purger sa peine, et en revint à Paris qu'une fois la prescription écoulée). Ce traité théorique se ressent du mariage de Comte avec la fille de Jean-Baptiste Say (en 1818), de l'influence intellectuelle de son beau-père, et surtout de la fréquentation en exil des économistes de l'école de Jeremy Bentham (il avait dû partir de Lausanne en 1823 et s'était alors réfugié en Angleterre). L'ancien publiciste anti-bourbonien se transforma en effet en partisan du développement des banques, de l'industrie, de la réglementation du travail, dans un sens globalement non saint-simonien, mais très proche de celui des libéraux anglais. A noter, dans ce livre important qui eut un retentissement considérable sur l'école libérale française, que tout le livre V (volume IV) est consacré à l'analyse de l'origine et de la nature de l'esclavage.

Dupin (1832), 133.

- 248- **CONDORCET (Jean-Antoine-Nicolas Caritat de), PEYSSONNEL et Isaac-René-Guy LE CHAPELIER. Bibliothèque de l'homme public**, ou Analyse raisonnée des principaux ouvrages français et étrangers, sur la politique en général, la législation, les finances, la police, l'agriculture, et le commerce en particulier, et sur le droit naturel et public. *Paris, Buisson, 1790-1791*, 28 tomes en 14 vol. in-8, demi-percaline verte (*rel. légt postérieure*). Accroc à certaines coiffes, début de fentes à quelques mors. {171121} **10.000 €**

Très rare collection complète

Furent publiés 12 volumes pour 1790, 12 volumes pour 1791 et 4 volumes pour 1792.

INED, 1166. Kress, B. 1792.

Hatin, 162 : « Attribué par Barbier à l'abbé Balestrier de Canilhac, qui pourrait en avoir été le fondateur et rédacteur-directeur. Avait pour but de mettre autant que possible la science du gouvernement et de l'administration à la portée de tout le monde. »

- 249- [CONGREGATIONS] - **Consultation sur les mesures annoncées contre les associations religieuses**. *Paris, Poussielgue-Rusand, s.d., (1845)*, in-4, 30 pp., en feuilles, cousu. (c). {200745} **60 €**

Signée par un groupe d'avocats prestigieux (dont Henri de Vatimesnil, Berryer, Ferdinand Béchard, Pardessus, Henri de Riancey, etc.), cette consultation anticipe des mesures législatives et administratives contre les membres de **congrégations non reconnues**, bouteille à l'encre de la politique anticléricale

depuis la Restauration jusqu'après même la loi de séparation (les dispositions concernant l'autorisation des congrégations, reconduites par la loi de 1901 sur le droit d'association, n'ayant jamais été abolies, et ne furent modifiées qu'à la marge par les lois de 1940 et de 1942, validées après la guerre).

- 250- [CONSEIL D'ÉTAT] - **Compte général des travaux du Conseil d'État** depuis le 10 août 1870 jusqu'au 31 décembre 1877, présenté au Président de la République par le Président du Conseil, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Président du Conseil d'État. *Paris, Imprimerie Nationale, 1878, in-4, XXXV-260 pp., broché, non coupé. (1206). {162397}* **180 €**  
Ce compte-rendu est de tradition depuis celui qui fut présenté à Louis-Philippe le 8 mars 1835. Notre volume comprend tous les travaux depuis l'installation du nouveau Conseil, premier de la III<sup>e</sup> République, et il se répartit en : travaux législatifs, travaux administratifs, contentieux.
- 251- [CONSEIL DES CINQ-CENTS] - **Résolutions du Conseil des Cinq-Cents, séance du 26 vendémiaire an 8.** *Paris, Imprimerie nationale, (An 8), in-8, 12 pp., en feuilles. Légèrement défraîchie. (c). {205821}* **30 €**  
Nombreux sujets abordés. L'ordre du jour comprend notamment une discussion sur la liquidation des biens nationaux, plusieurs rapports sur la traite des Noirs, la surveillance des écoles publiques, les tribunaux de commerce, l'entreprise des eaux à Paris, etc.
- 252- [CONSPIRATION] - **Procès des citoyens Vignerte et Pagnerre**, membres de la Société des droits de l'homme et du citoyen. *[Paris], Imprimerie de Herban, s.d., (1834), in-8, 20 pp., en feuilles, cousu. (c). {175131}* **80 €**  
Jean-Jacques Vignerte (1806- ?) s'affilia de bonne heure à la **Société des droits de l'homme**, fondée dès 1830, et à tendances jacobines prononcées. Il en fut l'un des organisateurs et le missionnaire, avec les titres de directeur du personnel et chef de la police, parcourant dans ce but les ateliers et les campagnes pour y effectuer de la propagande républicaine. Arrêté en décembre 1833, il fut trois fois condamné en 1834 et en 1835, et, une dernière fois, à la déportation, lors du procès des accusés d'avril. Le présent procès concerne le tract publié le 4 août 1833 et intitulé *Lettre au rédacteur du National*, imprimé chez Pagnerre.
- 253- [CONSPIRATIONS] - **La Convention nationale au peuple français (18 vendémiaire an 3).** *Paris, Impr. Nationale, An 3, in-8, 8 pp., en feuilles. (c). {205869}* **40 €**  
Brochure anti-Robespierrienne. Appel à l'unité du peuple et de la Convention. Les droits des citoyens sont restaurés, les propriétés sont sacrées et inviolables.
- 254- [CONSPIRATIONS] - **Cour d'Assises de la Seine. Affaire Huber.** Attentat contre la vie du Roi. *S.l. [Paris], s.n. [Imprimerie de Henry], s.d., (1838), in-8, 180 pp., sans la couverture imprimée qui sert de titre (il n'existe pas de page de titre indépendante), percaline Bradel cerise, dos lisse, pièce de titre noire en long (reliure moderne). Bon exemplaire. (406). {182301}* **120 €**  
Louis, dit Aloysius Huber (1812-1865), ouvrier corroyeur, était depuis 1830 un de ces conspirateurs permanents, qui ne trouvent jamais le repos. Déjà condamné en 1835 à six ans de prison pour sa participation au Complot de Neuilly (juin 1835), il avait été rendu à la liberté en raison de l'amnistie de 1837. En 1838, il égara un portefeuille dans lequel se trouvaient les plans d'un attentat contre Louis-Philippe : notre procès forme l'instruction de cette seconde affaire, et là, le remuant personnage fut condamné à la prison perpétuelle.
- 255- **CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin).** **Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri.** *Paris, Pierre Dufart, 1822-1824, 2 parties en un vol. in-8, [4]-111-301-[2] pp., broché sous couverture imprimée. Dos fendillé. (772). {199846}* **200 €**  
Édition originale pour la première partie seulement.  
Ce volume forme le complément de l'édition de 1822 des Oeuvres de Gaetano Filangieri (en réalité la *Science de la législation*) dans la traduction de Jean-Antoine Gallois (primitivement parue de 1786 à 1791). Il pouvait se vendre à part, mais constitue normalement le volume VI de cette dernière publication.  
Courtney 50a.
- 256- [CONSTITUTION AN VIII] - **Constitution de la République Française.** *Digne, Chez la veuve Guichard, imprimeur du département des Basses-Alpes, an VIII, in-8, 21 pp., en feuilles. (c). {205714}* **150 €**

Au lendemain du 18 brumaire, une commission de douze membres fut chargée d'élaborer une nouvelle Constitution, sous la supervision de Bonaparte et de Sieyès. C'est Daunou qui rédigea le texte définitif, soumis à plébiscite. La nouvelle Constitution ne comprend plus de Déclaration des Droits en préambule. Le sénat est composé de 80 membres inamovibles, qui désignent les membres des assemblées législatives à partir de la liste de confiance nationale. L'exécutif est confié à trois consuls élus par le Sénat pour 10 ans. Les second et troisième consuls n'ont qu'un rôle consultatif. Bonaparte possède l'initiative des lois et les promulgue. Il nomme les ministres et dirige l'armée. D'après J. Tulard, il s'agit bien « d'une dictature déguisée ».

Histoire et dictionnaire de la Révolution française, pp. 723-724.

- 257- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - **Décret de l'Assemblée nationale, relativement aux vacances des évêchés et cures**, avec le récit de ce qui a précédé ledit décret. *Bordeaux, Impr. de Lavignac père et fils, S.d.*, in-8, 8 pp., bradel demi-basane rouge à coins. (*reliure du XIXe*). (1163). {206307} **60 €**

Résistance de l'évêque et des chanoines d'Embrun à la Constitution civile du clergé. L'Assemblée nationale institue que les évêchés vacants dans l'année 1791, pourront élire tout prêtre actuellement curé ou ayant été fonctionnaire pendant 5 ans. Les curés seront autorisés à choisir pour vicaire des prêtres français.

- 258- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - **DUPORT-DUTERTRE (Marguerite-Louis-François). Lettre de M. Duport, Ministre de la justice, à tous les Tribunaux**, sur la liberté des cultes religieux, et dans laquelle il leur manifeste l'ordre du roi, de punir les fanatiques perturbateurs, les séditeux, les persécuteurs. Du 10 janvier 1792. *Bordeaux, Impr. de Lavignac père et fils, S.d.*, (1792), in-8, 8 pp., broché sous couverture d'attente orange. Page de titre légèrement salie. (c). {206320} **40 €**

Duport, sur la recommandation de La Fayette, fut ministre de la justice du 20 novembre 1790 jusqu'à la constitution du ministère Girondin, en mars 1792. Défense de la Constitution civile du clergé et appel aux tribunaux pour réprimer les libelles, les troubles et les agissements de ceux qui soulèvent le peuple contre les prêtres sermentaires.

- 259- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - **DURANTHON (Antoine). Lettre à un ecclésiastique qui a été son curé, sur le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790**. *Bordeaux, Imprimerie de Levieux, 1791*, in-8, 8 pp., broché sous couverture d'attente orange. Vignette, impression sur papier bleu. (c). {206323} **50 €**

Duranthon, avocat, fut procureur-syndic à Bordeaux. Il devint pendant quelques mois, ministre de la justice (1792) en remplacement de Dupont du Tertre. Il mena la répression contre Marat et fit saisir les presses de son journal. Duranthon explique à son ancien curé que le serment qu'on exige de lui est le même que celui prêté lors de la fête de la Fédération. Quant à la Constitution civile du clergé, « l'Assemblée nationale ne règle rien relativement à la mission spirituelle, elle ne touche ni au dogme ni à la morale ; au contraire, elle consacre toutes les anciennes formes, elle fait entrer dans la Constitution même de l'État, la religion catholique, honneur qu'elle n'a reçu encore d'aucun peuple connu. »

Martin & Walter, II, 12437 (pour une édition de 10 pages)

- 260- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - **HOLLIER (Claude). Les chicanes de la théologie sur la Constitution civile du clergé, ramenée aux principes de la Raison et de l'Évangile**, lettre à M. Langoiran, doyen de l'université de Bordeaux, par Claude Hollier, prêtre, membre de la Société des amis de la constitution de la ville et canton de St. Emilion, et correspondant de celle de Bordeaux. *Libourne, Chez Puynesge, s.d.*, (1791), in-8, 63 pp., couverture cartonnée de couleur rouge, belle vignette sur le premier plat. Nombreuses taches qui n'affectent pas le texte. Édition sur papier bleu. (641). {206472} **80 €**

Défense de la Constitution civile du clergé.

- 261- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - **LE COZ (J.L.). Observations propres à lever tous les scrupules sur la Constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale**, adressée à M. Langoiran l'ainé (ci-devant Grand Vicaire du diocèse de Bordeaux), par la Société du Club du café national. *Bordeaux, J.B. Séjourné, S.d.*, (1791), in-8, 30 pp., bradel demi-basane rouge à coins (*reliure du XIXe*). Quelques taches sur le dernier feuillet. (1163). {206322} **120 €**

Prêtre et procureur-syndic de Quimper, Le Coz défendit la Constitution civile du clergé : « Ce décret, l'un des plus intéressants qui soient émanés de l'Assemblée nationale, tend à ramener, sur des points

essentiels, l'ancienne discipline de l'Eglise. Il est conforme à l'esprit primitif du Christianisme ; il est propre à lui donner son antique splendeur ... »

Absent de Martin & Walter. Non cité par Tourneux.

Édition originale.

- 262- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE] - LESSORE (Jean-Baptiste-Louis). **Discours prononcé au nom du District de St. Nicolas-du-Chardonnet, à l'Assemblée nationale.** *Paris, Baudouin, (1790)*, in-8, 3 pp., broché sous couverture d'attente moderne. Fortes brunissures. (c). {203574} 30 €  
Apologie de l'abbé Gros, qui s'est rallié aux décrets de l'Assemblée et à la Constitution.  
Martin & Walter, III, 21254.
- 263- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ] - MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). **Lettre pastorale de M. de Mirabeau, pour servir d'instruction sur la Constitution civile du clergé, et opérer la conversion des Evêques et curés qui s'opposeraient à prêter le serment prescrit par la Loi du 26 décembre 1790.** *Bordeaux, Chez Leveux, imprimeur de la Garde nationale bordelaise, s.d.*, in-8, 8 pp. Déreléié. Belle impression sur papier bleu. (c). {205382} 40 €  
Le peuple, en procédant à l'élection des ecclésiastiques rétablit les traditions antiques et tire de sa désuétude un procédé « qui fut une source de gloire pour la religion ».
- 264- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE] - **Observations adressées au C. Royer, sur sa lettre pastorale.** *Paris, Chez Le Clerc, AN VII*, in-8, 30 pp., en feuilles, non coupé. Brochure légèrement défraîchie. (c). {203308} 60 €  
L'auteur rappelle que Royer fut l'ancien évêque constitutionnel de l'Ain. Il dénonce son manque de franchise, et son opposition à l'élection de prêtres par des laïques.  
Martin & Walter, *Anonymes*, 10916.
- 265- [CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE] - **Question. Le serment offert par M. l'Evêque de Clermont, est-il le même que le serment civique pur et simple ?** *S.L., (1791)*, in-8, 24 pp., déreléié. Manque de papier en haut et à gauche du document qui n'affecte pas le texte. (c). {201302} 50 €  
Contre le serment constitutionnel et le choix des ministres du culte par les citoyens.  
Martin & Walter, *Anonymes*, 14948.
- 266- [CONSTITUTION DE 1791] - MONTLOSIER (François-Dominique Regnaud, comte de). **Grand discours que prononceront les commissaires de l'Assemblée Nationale au Roi, en lui présentant la grande Charte ; et réponse du Roi aux Commissaires, ainsi qu'il est présumé par M. de Montlausier, député à l'Assemblée Nationale.** *S.L., 1791*, in-8, 15 pp., déreléié. (c). {204988} 80 €  
Député d'Auvergne à la Constituante, Montlosier défendit l'autorité et les privilèges de la couronne. Dans ce projet de discours très modéré, il rappelle que l'Assemblée garantit la sécurité de la demeure royale et fera tout pour éviter les attentats des factieux. La réponse du roi met en valeur trois vices principaux : la puissance de la représentation nationale peut désorganiser l'État et la Constitution, l'Assemblée n'est pas à l'abri de la corruption, enfin tous les pouvoirs subalternes risquent d'être sous l'emprise d'un peuple guidé par les passions et l'anarchie.  
Martin & Walter, III, 25034.
- 267- [CONSTITUTION DE 1791] - THOURET (Jacques-Guillaume). **Discours sur l'obligation du roi de résider dans le royaume.** *Paris, Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 24 pp., déreléié. (c). {203242} 50 €  
Député de Rouen à la Constituante, Thouret présenta au Roi la Constitution de 1791. Girondin, il fut condamné à mort et exécuté en 1794. D'après l'auteur, le Roi n'est pas autorisé à s'éloigner à plus d'une journée de distance du corps législatif. Il peut néanmoins sortir du royaume avec l'accord de cette institution.  
Martin & Walter, IV, 32612.
- 268- [CONSTITUTION DE 1793] - **Plan de constitution** présenté à la Convention Nationale, les 15 et 16 février 1793, l'an 2e de la République. Imprimé par ordre de la Convention Nationale. *Paris, Imprimerie Nationale, 1793*, in-8, [2]-65-48 pp., en feuilles sou ficelle. Mouillures. (909). {188303} 350 €



Rare et important, malgré le côté avorté du texte.

Il s'agit du **premier projet de constitution** examiné par la Convention à la demande des Girondins, qui estimaient que le nouvelle assemblée n'avait pas à s'emparer du gouvernement, mais à proposer aux électeurs une nouvelle constitution. Il fut mis au point par un comité désigné dès le 29 septembre 1792, mais ne fut déposé devant l'Assemblée que le 15 février 1793, et son examen fut ajourné au 15 avril suivant. La conséquence de ces délais fut que, élaboré par les Girondins, il fut discuté par une assemblée désormais acquise aux thèses montagnardes, et qui ne se retrouvait plus dans ses dispositions essentielles. Un nouveau texte fut donc rédigé, présenté le 10 juin et adopté le 24 : c'est ce dernier qui devint la mythique « Constitution de 1793 », jamais appliquée (la Convention déclara devoir se maintenir « jusqu'à la paix »), et emblème de tous les courants de gauche (elle était de loin le plus démocratique des textes élaborés pendant la Révolution).

Archives Nationales, *Impressions de la Convention*, 3591.

- 269- [CONSTITUTION DE 1793] - VERGNIAUD (Pierre-Victurnien). **Série de questions sur la Constitution.** Paris, Impr. Nationale, (1793), in-8, 4 pp., en feuilles. (c). {205020} 50 €  
Vergniaud, député de la Gironde, pose XIX questions sur la future Constitution du 24 juin 1793. Démocratie directe ou démocratie représentative ? Quelles sont les qualités requises pour être citoyen ? Quel sera le mode d'élection ? Quelles seront les bases des contributions publiques ? etc.  
Martin & Walter, IV, 33340.
- 270- [CONSTITUTION DE L'AN VIII] - **Constitution de la République française.** Mâcon, J. Galand, s.d., (1799), in-8, 40 pp., en feuilles. (c). {144633} 150 €  
Édition provinciale de la Constitution de l'an VIII, datée du 22 frimaire [13 décembre 1799], avec ses 7 titres, sans préambule ni déclaration, suivie de la loi du 23 frimaire organisant son approbation-plébiscite par le peuple français.
- 271- [CONSTITUTION DE L'AN VIII] - **Constitution de la République française.** Digne, Veuve Guichard, An VIII, (1800), in-8, 21 pp., broché. (c). {201220} 120 €  
Impression provinciale de la Constitution de l'an VIII.
- 272- [CONSTITUTION DE L'AN VIII] - **Constitution de la République française.** Paris, Imprimerie de la République, s.d., (1799), in-8, 20 pp., en feuilles, manque de papier aux deux derniers ff., avec perte de quelques lettres au dernier, première page salie. (c). {210358} 80 €  
Édition originale au format in-8, parue en même temps que la version in-4.
- 273- **CONSTITUTION de la République Française de 1848.** Paris, Maulde et Renou, (1848), in-8, 8 pp., broché. Bon exemplaire. (718). {158980} 60 €  
Supplément au journal *Le Voleur*, du 5 décembre 1848.
- 274- [CONSTITUTION] - **De la Monarchie française**, et de sa constitution essentielle. Par un jursiconsulte. Paris, Janet et Cotelte, 1814, in-8, 50 pp., un f. blanc, dérelié, faux-titre détaché. (1096). {154682} 50 €  
L'opuscule, resté inattribué, n'est pas courant : l'auteur disserte sur les moyens d'unir la monarchie restaurée au droit nouveau, par le biais d'une constitution qui s'inscrit dans la continuité de la tradition juridique française. Ses réflexions ne manquent pas d'intérêt, même si l'époque de la préparation, puis de la promulgation de la Charte a multiplié ce genre d'écrits.
- 275- [CONSTITUTION] - RABAUT SAINT-ETIENNE (Jean-Paul). **Opinion sur quelques points de la constitution.** Paris, Baudouin, septembre 1789, in-8, 29 pp., dérelié. (c). {206827} 120 €  
Rabaut Saint-Etienne propose à l'Assemblée qu'elle se réunisse chaque année pour une durée de quatre mois. Le Roi pourra refuser la sanction de la loi, dans ce cas l'élection des députés sera annulée, et l'on procédera à une nouvelle élection.  
Martin & Walter, iv, 28534.
- 276- [CONSULATS] - **Edit du Roi, portant règlement sur les fonctions judiciaires & de police**, qu'exercent les consuls de France en pays étrangers. Donné à Versailles au mois de juin 1778. Registré au Parlement d'Aix le 15 mai 1779. Paris, Imprimerie royale, 1779, in-4, 23 pp., dérelié. (c). {203390} 150 €

Important édit de 85 articles, qui régleme les pouvoirs judiciaires concédés aux consuls français, notamment dans les Echelles en vertu des capitulations, et qui consituent une dérogation notable au principe de souveraineté territoriale. Le cas le plus fréquent est celui d'un procès d'un régnicole avec un autre régnicole, voire un sujet étranger : le Français ne peut recourir à la justice locale, et la compétence du consul est générale en matière civile, partielle dans le cas où les tribunaux mixtes sont reconnus.

- 277- [CONTRE-RÉVOLUTION] - Sur les lois des 19 fructidor an V, et 22 floréal an VI, réflexions générales sur la marche des factions et sur leurs résultats ; enfin sur le point de ralliement que tous les citoyens ont intérêt d'adopter. *Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, an VII*, in-8, 105 pp., Coussu. Mouillures claires sur les premières pages. (903). {205711} 80 €  
 Dénonciations des agents de Louis XVIII.  
 Martin & Walter, *Anonymes*, 17379.
- 278- [CONTRIBUTION AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX] - Plan d'administration, par un citoyen. *S.l., 1788*, petit in-8, 48 pp., dérelié. (c). {163991} 80 €  
 Rare.  
 Intéressantes propositions de réformes pour la structure financière du pays. L'auteur anonyme semble être un partisan de Necker.  
 « Je serois heureux, si [les idées] que je viens de développer pouvaient être qualifiées comme celles de l'Abbé de S. Pierre : *Les Révèries d'un homme de bien* ».  
 Absent des bibliographies classiques. Une seule notice au CCFr.
- 279- COQUILLE (J.-B.-V.). *La Coutume*. *Paris, Lecoffre, s.d.*, grand in-8, XLI-370-[1] pp., demi-chagrin brun, dos à nerfs, tête dorée (*rel. de l'époque*). (377). {136178} 120 €
- 280- CORBIN (Jacques). *Plaidoyez*. Ensemble les arrêts intervenus sur iceux ; & autres, prononcez en robes rouges, & autrement dignes & remarquables à la postérité. Reveys, corrigez, et augmentez en ceste **seconde édition**. *Paris, Jean Millot, 1611*, in-8, [16] ff. n. ch. (titre, dédicace, préface, un f. vierge, table), 462 pp., un f. n. ch. de privilège, vélin souple à lacets, dos lisse (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (770). {202249} 400 €  
 Recueil choisi de 147 arrêts résumés quant aux attendus et à la plaidoirie, mais considérés comme exemplaires de situations juridiques communes. Reçu avocat au Parlement de Paris avant 1602, Jacques Corbin (1575-1653) se fit une grande réputation d'éloquence et fut décoré du titre de conseiller du roi et de maître des requêtes de la reine en 1623.  
 Absent de Dupin.  
 Exemplaire de François Pellissier avec ex-libris manuscrit, et vignette ex-libris armoriée de sa famille (d'azur au pélican avec sa piété, au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine), originaire du Velay.
- 281- [CORPORATIONS] - CAMUS (Armand-Gaston). *Notes sur les ordres*. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 4 pp., dérelié. (c). {207319} 30 €  
 Au nom de l'unité de la Nation, Camus rejette toute société particulière, toute corporation « qui formerait un petit État dans le Grand ». A la p. 4 se trouve le décret qui abolit les ordres de chevalerie, les corporations et tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance.  
 Martin & Walter, I, 5997.
- 282- [CORPS ADMINISTRATIFS] - *Loi contenant des dispositions relatives à l'organisation des Corps administratifs* Donnée à Paris, le 27 mars 1791. *Beauvais, Desjardins, 1791*, in-4, 15 pp., dérelié. (c). {177728} 50 €  
 Copie conforme signé par les administrateurs du Directoire du Département de l'Oise.
- 283- [CORPS ÉLECTORAL DE PARIS] - *Solution*, de quelques difficultés élevées sur la demande du Corps électoral du département de Paris, pour vérifier les pouvoirs, et élire les juges en commun. *S.l.n.d.*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {204966} 30 €  
 Pour la vérification en commun des pouvoirs du corps électoral de Paris et des juges du Département.
- 284- CORVIN VON BELDEREN (Johann Arnold). *Enchiridium ; seu Institutiones imperiales, insertis latioribus materiis, theorice & practice digestae, & explicatae per erotemata*. **Edition**

**altera** ; emendatior, & uberioribus additionibus auctior. *Amsterdam, Louis Elzévir, 1644*, fort volume in-12, [12] ff. n. ch. (titre-frontispice, titre, dédicace, préface, table, un feuillet vierge), [694] pp. mal chiffrées 714 (il y a deux sauts de chiffrage, sans manque, de 271 à 282, et de 655 à 666), typographie en petit corps, vélin rigide à rabats, dos lisse, pièce de titre fauve (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (764). {198421} 250 €

La première édition était parue en 1640, mais à Leyde (en dépit de l'adresse de Louis Elzévir à Amsterdam). Le titre fait partie des ouvrages nomades entre les deux officines elzéviriennes.

Il ne faut pas confondre Johann Arnold Corvin, mort en 1650 fidèle à la foi réformée et à un arminianisme strict, avec son fils Arnold, qui se convertit au catholicisme après la mort de son père.

Willems 1005 et 968.

Exemplaire de **Digard de Cuissart**, avec vignette ex-libris armoriée contrecollée sur les premières gardes.

- 285- **COTTU (Charles)**. De l'**Administration de la justice criminelle en Angleterre**, et de l'esprit du gouvernement anglais. **Seconde édition**, revue et corrigée. *Paris, H. Nicolle, 1820*, in-8, XII-313 pp., demi-basane verte, dos lisse orné, tranches citron (*rel. de l'époque*). Dos passé. Ex-libris *Michel Marie de Pomereu*. (347). {180474} 200 €

Édition originale.

Il s'agit du rapport donné par le juriste Cottu (1778-1849) de son voyage officiel d'information en Angleterre : secrétaire général de la Société royale des Prisons et du Conseil spécial des prisons de Paris, il avait été envoyé en 1820 par le gouvernement étudier le système carcéral anglais.

Dupin (1832), 3135.

- 286- [COUR DES AIDES] - [Recueil]. *S.l. [Paris], 1760-1765*, 16 pièces en un vol. in-12. Cartonage Bradel de papier bleu, dos lisse, pièce de titre cerise, tranches rouges (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (B5). {176151} 400 €

Habituellement plutôt modérées parmi les Compagnies judiciaires parisiennes, la Cour des Aides et la Chambre des Comptes entrèrent en 1760 dans la grande contestation parlementaire avec la monarchie : présidée par **Malesherbes** depuis 1750, la Cour des Aides articula un grand nombre de remontrances techniques précises, dépouillées de l'appareil rhétorique amphigourique et des rappels pseudo-historiques dont les Parlements étaient friands, mais qui allaient finalement plus loin sur le fond des affaires. Ceci dit, leur publicité fut bien inférieure à celle des Parlements, et donc leur retentissement moindre. Le principal grief retenu était la fiction juridictionnelle qui faisait passer pour des arrêts pris devant le Conseil du Roi (le Conseil de justice et finances en l'occurrence) des décisions élaborées uniquement dans les bureaux du Contrôle général des finances. Cette dénonciation, provenant en réalité de la jalousie innée des Cours envers des organismes qui leur enlevaient la connaissance des causes, contribua pour beaucoup à discréditer l'oeuvre de « monarchie administrative » qui se perfectionnait au XVIIIe siècle et corrélativement à accélérer la fameuse légende du « despotisme ministériel », que l'on retrouvera aux débuts de la Révolution.

I. Récit de ce qui s'est passé à la Cour des Aydes de Paris. Contenant le procès-verbal, les arrêtés, objets & remontrances, avec la réponse du Roi. *S.l., 1760*, 47 pp. - II. Objets de remontrances, arrêtés par la Cour des Aydes de Paris. *S.l.n.d. [1761]*, 30 pp. - III. Remontrances de la Cour des Aydes de Paris. *S.l.n.d. [1761]*, 48 pp. - IV. Objet des remontrances de la Cour des Aydes, sur les Edit & Déclaration, publiés le 6 juin 1763 à la Cour des Aydes, en présence de M. le Prince de Condé. *S.l.n.d. [1763]*, 24 pp. - V. Très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les gens tenant sa Cour des Aides de Paris. *S.l.n.d.*, 118 pp. - VI. Réponses du Roi aux remontrances de la Cour des Aides de Paris ; lettres-patentes et de jussion adressées à cette Cour ; et ses itératives remontrances. *S.l.n.d.*, 51 pp. - VII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les gens tenans sa Cour des Aydes. *S.l.n.d.*, 55 pp. - VIII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent au Roi, notre très-honoré & souverain Seigneur, les gens tenant sa Chambre des Comptes de Paris. Sur la multiplicité des impôts, & la misère des peuples. *S.l.n.d. [1760]*, 16 pp. - IX. Arrestés et remontrances de la Chambre des Comptes. Du 31 juillet 1761. *S.l.n.d. [1761]*, 27 pp. - X. Extraits des registres de la Chambre des Comptes. Du 11 septembre 1761. *S.l.n.d. [1761]*, 12 pp. - XI. Extraits des registres de la Chambre des Comptes. Du 17 décembre 1761. *S.l.n.d. [1761]*, 6 pp. - XII. Déclaration du Roi. Du 17 mars 1762. *S.l.n.d. [1762]*, 70 pp. - XIII. Extraits des registres de la Chambre des Comptes. Du 24 mai 1762. *S.l.n.d. [1762]*, 24 pp. - XIV. Très-humbles et très-respectueuses itératives remontrances, que présentent au Roi, notre très-honoré & souverain Seigneur, les gens tenant sa Chambre des Comptes. *S.l.n.d.*, 42 pp. - XV. Très-humbles et très-respectueuses remontrances de la Chambre des Comptes au Roi, sur l'édit de décembre 1764, concernant la libération des dettes de l'État. *S.l., 1765*, 60 pp. - XVI. Très-humbles et très-respectueuses remontrances de la Chambre des Comptes au Roi, sur l'Edit d'août 1764, concernant l'administration des principales villes & bourgs du royaume. *S.l., 1765*, 72 pp.

- 287- [COUR SOUVERAINE DE PROVENCE] - **Protestation des officiers du parlement d'Aix. S.l., (1788), in-8, 24 pp., dérelié. Quelques rousseurs. (c). {203348}** **50 €**  
 Le parlement de Provence proteste vigoureusement contre toute atteinte à ses prérogatives : il rappelle l'immovibilité des membres de la Cour, les États-Généraux vont se constituer en pouvoir arbitraire, pour violer tous les droits de propriété, enfreindre la liberté des sujets, dégrader la magistrature, etc.  
 Non cité par Martin & Walter.
- 288- **COURTAT (Félix-Titus). La Peine de mort, poème. Deuxième édition, corrigée et augmentée. Paris, Ad. Lainé et J. Havard, 1864, in-8, 56 pp., toile cerise, pièce de titre en long, couverture conservée (reliure moderne). Bon exemplaire. (854). {203122}** **70 €**  
 Ce très curieux opuscule ne connut pas moins de sept éditions jusqu'en 1879. Il est rare de lire de vraies défenses de la peine capitale, qui trouve souvent moins d'argument que l'abolition ; mais il est encore plus rare de lire de la peine capitale une apologie en vers (au demeurant vraiment exécrables) faisant dialoguer l'imagination et la raison autour de ce difficile sujet.  
 Auteur de comédies et de satires, Félix-Titus Courtat (1805-1881) était, dans l'existence quotidienne, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères. Il devait s'y ennuyer fort ...  
 Oberlé, *Fous littéraires*, 118.
- 289- [COUTUMES] - **Costumes générales anciennes et nouvelles du Duché de Lorraine. Pour les bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne. Le style des procédures d'assizes. celui des procédures de justice : le règlement & taxe d'icelles. Epinal, Ambroise Ambroise, 1633, petit in-4, [4] ff. n. ch. (titre, dédicace, privilège), 159-125 pp., [3] pp. n. ch. de table, basane brune granitée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, armes au centre des plats, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (reliure de l'époque). Restaurations maladroites aux nerfs, charnières et coiffes. (375). {203543}** **500 €**  
 Reprise de l'édition de 1631 parue chez le même imprimeur.  
 Gouron & Terrin, 1095.  
 Exemplaire aux armes de l'avocat Nouet (1634-1699). Cf. OHR 193-2.
- 290- [CRESP (Pierre-Philippe)]. **Consultation pour MM. Poucel & Cie. Aix, Imprimerie Illy, 1860, in-4, 39 pp., en feuilles, cousu. (773). {200730}** **50 €**  
 Litige entre la compagnie Poucel, de Buenos Aires, et le sieur Alayer de Marseille, portant sur le refus d'honorer des traites.  
 Quoique très âgé, Pierre-Philippe Cresp (1788-1869) continua jusqu'à sa mort sa double activité d'avocat et de professeur de droit commercial à la Faculté d'Aix, chaire qu'il occupait depuis 1832.  
 Aucun exemplaire au CCF.
- 291- [CRIMINALITÉ] - **PONS (Philippe-Laurent). Rapport fait au nom du Comité de législation, sur une pétition tendante à la révision d'un jugement qui a condamné deux accusés à 24 années de fers. Paris, Imprimerie Nationale, (1793), in-8, 20 pp., broché sous couverture d'attente orange. Titre de la brochure reproduit à l'encre sur la couverture d'attente. (c). {205277}** **60 €**  
 Député de la Meuse à la Convention, Pons vota la mort du Roi et le renvoi au Tribunal révolutionnaire des fabricateurs de faux assignats. Dans ce projet de décret, en date du 7 pluviôse an II, l'auteur prend la défense de deux cultivateurs du district de Donjon (Allier) accusés de complicité de vol avec effraction. Il demande la révision du procès pour vice de forme.  
 Martin & Walter, IV, 27790.
- 292- **CROUZEL (Adrien). La Peine de mort. État de la question spécialement en Espagne et en Portugal. Toulouse, Imprimerie et fonderie générale du sud-ouest, 1884, in-8, 60 pp., toile Bradel bordeaux, pièce de titre cerise en long, première couverture conservée (reliure moderne). Bon exemplaire. (854). {203137}** **120 €**  
 Rare.  
 Jacques-Adrien Crouzel (1852-1940) était conservateur de la Bibliothèque universitaire de Toulouse.  
 Un seul exemplaire au CCF (BnF).  
 Envoi autographe de l'auteur.

- 293- CUQ (Edouard). *Etude d'épigraphie juridique. De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien*. I. L'Examinator per italiam. II. Le magister sacrarum cognitionum. Paris, Thorin, 1881, in-8, V-145 pp., broché. Couv. abîmée avec manques. Dos factice. (689). {177923} 60 €  
Forme le 21e fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome*.
- 294- DANJOU (Ernest). *Des Prisons, de leur régime, et des moyens de l'améliorer*. Ouvrage couronné par la Société royale des Prisons, dans la séance du 15 mars 1821, présidée par S.A.R. Monseigneur le Duc d'Angoulême. Paris, Adrien Egron, 1821, in-8, xiv-559 pp., avec 4 plans « in fine », demi-basane brune modeste, dos lisse orné de guirlandes dorées, coins en vélin vert, tranches mouchetées (rel. un peu postérieure). Dos très frotté. (815). {203190} 150 €  
Unique édition de cet ouvrage rare, tiré à 500 exemplaires.  
Ernest Danjou était avocat à Beauvais. Son œuvre, « consacrée à une réflexion sur les améliorations à apporter au régime des prisons et destinée au grand public plutôt qu'aux prisonniers, ne fut soustraite qu'à 500 exemplaires par le Conseil Général. » (Petit, *Ces Peines obscures*, p. 190). Ces réformes ne furent pas appliquées quoique l'ouvrage ait été officiellement primé. Danjou préconise, entre autres, l'éducation des détenus par le travail.  
Grandin, I, 556.
- 295- DARD (Henri-Jean-Baptiste). *Observations sur le projet de loi d'indemnité à accorder aux émigrés*. Paris, Adrien Egron, 1825, in-8, [4]-IV-131-92 pp., broché sous couverture d'attente de papier moutarde. (697). {196109} 60 €  
Un des nombreux textes que le juriste Henri Dard (1779-1840) composa en faveur de la loi d'indemnité. Ils sont d'autant plus importants à consulter que Dard fut la tête juridique active de cette disposition législative, en faveur de laquelle il militait depuis 1814, engageant une véritable campagne de presse, conseillant Villele, rédigeant mémoire sur mémoire. Presque tous les éléments de la loi de 1825 ont été extraits de ses propositions.
- 296- [DAUPHINÉ] - *Extrait des registres de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné*. Du 6 octobre 1787. Grenoble, Imprimerie Giroud, 1787, in-8, 8 pp., broché. (c). {99883} 25 €  
Sans vérifications « aux formes ordinaires », les règlements relatifs à la composition des assemblées provinciales furent imprimés par ordre du commissaire royal mais le Parlement surstit à leur exécution.
- 297- DAVENNE (Henri-Jean-Baptiste). *Régime administratif et financier des communes*, ou Résumé pratique des règles de la législation et de la jurisprudence en matière d'administration communale, suivi du recueil des nouvelles instructions du ministre de l'Intérieur sur la comptabilité et les autres parties de ce service. Paris, Carilian-Goëury et V. Dalmont, 1840, in-8, [4]-592 pp., demi-veau havane, dos lisse orné de guirlandes et filets dorés, pièce de titre, tranches mouchetées (reliure de l'époque). Dos un peu frotté, rousseurs. (1274). {187550} 120 €  
Unique édition.  
C'est avec une grande fermeté d'âme que Henri-Jean-Baptiste Davenne (1789-1869) mena, de 1812 à 1859, l'existence exaltante d'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, et sa méritoire assiduité lui valut « in fine », la direction de l'administration générale de l'assistance publique (1849). Tout au long de cette féconde carrière, il répandit dans le public toutes les lumières nécessaires à l'établissement d'une correcte administration, déclinées en de nombreux ouvrages qui lui attirèrent une opinion flatteuse chez les spécialistes de ces matières.
- 298- [DÉCORATION MILITAIRE] - *Loi relative à la décoration militaire*, donnée à Paris le 7 janvier 1791. Auxerre, L. Fournier, s.d., (1791), in-4, bifeuillet de 4 pp. (c). {146591} 40 €  
Édition auxerroise de cette loi destinée au district d'Avallon, dont la transmission et la publication (« à bissue de la messe ») sont certifiées par deux mentions manuscrites distinctes.
- 299- DÉCRET de l'Assemblée Nationale, concernant la Constitution des Assemblées Représentatives et des Assemblées Administratives. A Paris, de l'Imp. Nationale, 1790, in-8, 60 pp., dérelié. (c). {169132} 100 €  
Important décret créant les départements et leurs institutions.
- 300- [DEFENSE DES PREVENUS] - TALOT (Michel-Louis). *Opinion sur le rapport & les deux projets présentés par Thibaudeau dans la séance du 4 de ce mois*. Paris, Imprimerie nationale, An V, in-8, 11 pp., dérelié. Exemplaire bruni. (c). {201355} 40 €

Député au Conseil des Cinq-Cents, Talor prend la défense des prévenus et s'insurge contre l'instauration de tribunaux criminels dans chaque département. Les fonctionnaires de la République relèvent de la Haute Cour de justice ; quant aux autres citoyens ils doivent être traduits devant le tribunal qui siège près de leur domicile ou sur les lieux où le délit a été commis.

Martin & Walter, IV, 32164.

- 301- [DÉFENSE DU ROI] - **Délibération par le Tiers État dans toutes les Municipalités du royaume de France. Vive le Roi !** *S.l.n.d., (1789)*, in-8, 8 pp., cousu. (c). {205795} 40 €

L'auteur consacre l'essentiel du texte à la défense des prérogatives royales. Le roi peut supprimer ou réformer les tribunaux existants, les officiers des Parlements ne peuvent décréter contre la puissance souveraine, le crime de lèse-majesté est imprescriptible. L'auteur réclame cependant que l'on donne à nouveau le droit aux membres du Tiers d'être officiers dans l'armée.

Non cité par Martin & Walter.

- 302- DELISLE (Léopold). **Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement**, de 1269 à 1298. *Paris, Imprimerie Nationale, 1872*, in-4, [2] ff. n. ch., 82 pp., demi-chagrin fauve à coins, dos lisse (*reliure de l'époque*). Charnières un peu frottées. (789bis). {204415} 80 €

Publication qui permet de compléter opportunément les *Olim* donnés par le comte Beugnot, à partir du manuscrit latin 16 066 de la Bibliothèque Nationale.

- 303- DELVINCOURT (Claude-Etienne). **Cours de code civil** ; ouvrage divisé en deux parties, dont l'une contient la quatrième édition des *Institutes de droit civil français*, du même auteur, revue et corrigée par lui ; et l'autre, la seconde édition, également revue, corrigée et considérablement augmentée, des *Notes et explications* sur lesdites Institutes. *Paris, chez l'auteur ; Fournier jeune, 1819*, 3 forts vol. in-4, [4]-VIII-591, [4]-872 et [4]-797 pp., index, demi-veau blond, dos à nerfs ornés de filets dorés, pièces de titre et de tomanion cerise et vertes, tranches mouchetées (*rel. du milieu du XIXe*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (378). {188341} 400 €

Première édition de cette refonte, qui fera ensuite l'objet d'une réédition en 1824 : les *Institutes de droit civil français* étaient parues en 1808, dans le contexte de la codification. Il s'agissait en fait de la reproduction des cahiers dictés aux étudiants de la chaire de droit civil. Cet ouvrage austère, simple commentaire rapide du Code civil, sera transformé en 1813 en *Cours de Code Napoléon* ; la nouvelle version amalgame donc les notes, constituant ainsi le premier commentaire complet du Code de 1804.

L'ensemble sera jugé sévèrement par les spécialistes contemporains, en raison de sa sécheresse extrême, de l'incommodité de sa consultation, et aussi parfois du contexte doctrinal archaïque dans lequel il a été rédigé (Delvincourt, royaliste et catholique bon teint, n'a pas dépassé les synthèses de Pothier en ce domaine, et il croit encore à la continuité du droit positif et du « droit naturel »). Aussi fut-il vite remplacé dans la faveur des professionnels par les travaux de Duranton et Demante.

Dupin (1832), 1877.

- 304- DEMOSTHENE. **Philippiques, avec des remarques**. *Paris, Veuve de Claude Barbin, 1701*, in-4, 12-134-[2]-375 pp., [24] ff. n. ch. de table, d'errata et de privilège, veau fauve, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Un mors supérieur très légèrement fendu et petit manque à la coiffe, mais bon exemplaire. (4). {180497} 400 €

Édition originale de cette version due à Jacques de Tourreil (1656-1715), juriste toulousain. C'est précisément son activité de traducteur du grand orateur athénien qui lui valut en 1692 un siège à l'Académie française (pour les *Harangues*, parues dès 1691). C'est encore lui qui effectua devant la Cour la présentation du premier *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, en prononçant devant divers publics pas moins de 30 discours.

Cioranescu, XVII, 64787. Cf. Duhain (G.) : J. de Tourreil, traducteur de Démosthène (*Paris, 1910*).

- 305- [DEPARTEMENTS] - **Loi qui ordonne entre autres choses, que les limites des départemens et des districts subsisteront telles qu'elles sont déterminées par les procès-verbaux de la division du royaume**, et qui nomme des tribunaux de commerce dans les villes de Chaumont, département de la Haute-Marne, Brignoles, Versailles et Orbec. Donnée à Paris, le 28 juin 1791. *A Beauvais, Desjardins, 1791*, in-4, 3 pp. Petits trous sans atteinte au texte. (c). {666925} 30 €

306- [DÉPARTEMENTS] - RABAUT SAINT-ETIENNE (Jean-Paul). **Nouvelles réflexions sur la nouvelle division du royaume.** Paris, Impr.Nationale, 1790, in-8, 16 pp., broché. (c). {207425}

60 €

Elu aux États Généraux par le Tiers du bailliage de Nîmes, Rabaut Saint-Etienne fut membre du Comité de constitution et fit décréter l'organisation des gardes-nationales du Royaume. Dans cette brochure, Rabaut affirme que les Départements ne vont pas à l'encontre de l'unité de la Nation. La division de l'Empire en Départements « n'est pas une scission » car ils sont tous réunis par l'intérêt commun ; administrés par le même régime, objets des mêmes soins... »

Martin & Walter, 28543.

307- **DEPPING (Georges-Bernard). Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV** entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs des provinces, les présidents, procureurs et avocats généraux des parlements et autres cours de justice, le gouverneur de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc. etc. Recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Paris, Imprimerie Impériale, 1850-1855, 4 forts vol. in-4, cartonnage papier chamois imprimé (rel. de l'éditeur). Reliures usées. (Collection Documents Inédits sur l'Histoire de France). (767). {666568}

600 €

Les quatre tomes sont ainsi répartis : I. États provinciaux. Affaires municipales et communales (XLIV-1017 pages) ; II. Administration de la justice. Police. Galères. (LVI-1025 pages) ; III. Affaires de finances, commerce, industrie (LIX-920 pages) ; IV. Travaux publics, affaires religieuses (volume édité par Guillaume Depping fils) (XXXVI-848 pages).

308- [DES ESSARTS (Nicolas-Toussaint Lemoyne dit)]. **Causes célèbres, curieuses et intéressantes, de toutes les Cours souveraines du Royaume, avec les jugemens qui les ont décidées.** Paris, Imprimerie de P.-G. Simon, 1775-1787, 156 (sur 196) tomes en 49 volumes in-12. Demi-veau fauve marbré, dos lisses cloisonnés et fleuronés, pièces de titre et de tomaison cerise et vertes, tranches rouges (reliure de l'époque). Accrocs et rognures à certaines coiffes. (877/885). {197172}

1.000 €

Notre collection regroupe la majeure partie des 196 tomes qui forment cette immense compilation juridique, poursuivie jusqu'en 1789 ; elle ne regroupe pas moins de 570 procès abordant tous les aspects de la vie juridique d'Ancien Régime.

Il ne faut pas confondre ce travail de Nicolas-Toussaint Des Essarts (1744-1810) avec les titres similaires de Gayot de Pitaval (*Causes célèbres et intéressantes*) ou de Louis-Théodore Hérisant (*Causes amusantes et connues*).

1. Tomes I-III (119-144-155 pp.). - 2. Tomes IV-VI (138-152-172 pp.). - 3. Tomes VII-IX (144-123-172 pp.). - 4. Tomes X-XII (151-155-161 pp.). - 5. Tomes XIII-XV (211-216-204 pp.). - 6. Tomes XVI-XVIII (214-180-214 pp.). - 7. Tomes XIX-XXI (214-200-199 pp.). - 8. Tomes XXII-XXIV (200-192-204 pp.). - 9. Tomes XXV-XXVII (232-184-214 pp.). - 10. Tomes XXVIII-XXX (203-190-228 pp.). - 11. Tomes XXXI-XXXIII (180-204-203 pp.). - 12. Tomes XXXIV-XXXVI (204-203-204 pp.). - 13. Tomes XXXVII-XXXIX (240-180-199 pp.). - 14. Tomes XL-XLII (183-232-192 pp.). - 15. Tomes XLIII-XLV (192-183-248 pp.). - 16. Tomes XLVI-XLVIII (204-192-207 pp.). - 17. Tomes XLIX-LI (208-191-208 pp.). - 18. Tomes LII-LIV (180-203-228 pp.). - 19. Tomes LV-LVII (240-184-184 pp.). - 20. Tomes LVIII-LX (228-202-204 pp.). - 21. Tomes LXI-LXIII (204-182-200 pp.). - 22. Tomes LXIV-LXVI (204-240-172 pp.). - 23. Tomes LXVII-LXIX (216-204-208 pp.). - 24. Tomes LXX-LXXII (200-200-216 pp.). - 25. Tomes LXXIII-LXXV (214-[2]-204-204 pp.). - 26. Tomes LXXVI-LXXVIII (204-204-202 pp.). - 27. Tomes LXXIX-LXXXI (204-204-204 pp.). - 28. Tomes LXXXII-LXXXIV (202-204-204 pp.). - 29. Tomes LXXXV-LXXXVII (203-210-200 pp.). - 30. Tomes LXXXVIII-XC (192-224-181 pp.). - 31. Tomes XCI-XCIII (192-176-195 pp.). - 32. Tomes XCIV-XCVI (204-204-190 pp.). - 33. Tomes XCVII-XCIX (214-220-195 pp.). - 34. Tomes C-CII (156-36-228-200 pp.). - 35. Tomes CIII-CV (202-198-216 pp.). - 36. Tomes CVI-CVIII (200-192-216 pp.). - 37. Tomes CIX-CXI (215-204-195 pp.). - 38. Tomes CXII-CXIV (192-190-208 pp.). - 39. Tomes CXV-CXVII (216-190-216 pp.). - 40. Tomes CXVIII-CXX (216-192-216 pp.). - 41. Tomes CXXI-CXXIV (191-196-208-208 pp.). - 42. Tomes CXXV-CXXVIII (204-192-192-180 pp.). - 43. Tomes CXXIX-CXXXII (204-191-190-239 pp.). - 44. Tomes CXXXIII-CXXXVI (204-199-204-206 pp.). - 45. Tomes CXXXVII-CXL (227-204-191-232 pp.). - 46. Tomes CXLI-CXLIV (203-228-192-216 pp.). - 47. Tomes CXLV-CXLVIII (196-180-192-188 pp.). - 48. Tomes CXLIX-CLII (180-167-221-184 pp.). - 49. Tomes CLIII-CLVI (167-172-180-204 pp.).

Dupin (1832), 1306.

309- **DESJARDINS (Arthur). Cour impériale d'Aix. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée le 3 novembre 1866.** Mirabeau jurisconsulte. Aix, Typographie Remondet-Aubin, 1866, in-8, 51 pp., broché. (1101). {179585}

40 €

- 310- **DESJARDINS (Arthur). Marat criminaliste.** *Paris, (1897), in-8, paginé de 469 à 506, dérelié sous couv. d'attente de papier marbré rouge. Dos usé. (c). {165842}* **40 €**  
 Extrait de *La Revue du Palais*, novembre 1897.
- 311- **DESJARDINS (Gustave). Association parisienne pour la défense de la liberté de la presse. Discours sur l'association républicaine,** prononcé à l'audience de la Cour d'Assises du 8 avril, dans l'affaire de la Société des Amis du peuple. *Paris, Auguste Mie, 1833, in-8, 54 pp., cartonnage Bradel de papier marbré, dos lisse, pièce de titre noire en long (Laurenchet). Tâches d'encre à certains feuillets. Bon exemplaire. (400). {171418}* **150 €**  
 C'est en 1831 qu'Auguste Blanqui fonda sa **Société des Amis du peuple**, qui prit la suite des Cercles républicains : comme la plupart des sociétés républicaines sortant peu à peu de la clandestinité de l'action souterraine et des errements de la Charbonnerie, elle fut la cible de plusieurs actions judiciaires.
- 312- **DESLIX (Pierre-Jean-Alexandre). Projet de compagnie d'assurances mutuelles contre les frais de justice.** *Paris, Imprimerie de P. Didot l'aîné, s.d., (1821), in-8, 38 pp., dérelié. (c). {189871}* **40 €**  
 Fils de Jean-Alexandre Deslix (vers 1759 - vers 1808), originaire de Bordeaux, avec une parenté dans les Antilles, Pierre-Jean-Alexandre Deslix (1790-1848) était comme lui homme de loi, avocat et avoué tout ensemble : il émigra aux États-Unis à une date inconnue, mais sans doute dans les années 1830, et finit comme membre de la Cour suprême de Louisiane.
- 313- **DESMOULINS (Camille). La France libre. S.l.n.d., in-8, 50 pp., broché. (903). {205036}** **100 €**  
 Adhésion aux principes qui vont régir la réunion des États généraux, puis la Constituante : vote par tête, la loi est l'expression de la volonté générale, liberté du commerce, liberté de conscience, renvoi des « ministres oppresseurs », éloge de Calonne, Mirabeau, Chapelier, Barnave.  
 Martin & Walter, 10468 (tirage non répertorié).
- 314- **[DESPONTS (Claude)]. Les Transactions d'Imbert Dauphin de Viennois, prince du Briançonnais, et marquis de Sézanne ; avec les syndics & procureurs des communautés de la Principauté du Briançonnais en Dauphiné,** tant au nom desdites communautés, que des particuliers & habitants d'icelles, portans cession & transport à prpétéité ausd. communautés, de tous les droicts & devoirs féodaux, seigneuriaux, tailles, offices politiques, & autres qui appartoenoit audit Dauphin en ladite Principauté, moyennant une rente annuelle, & les sommes de deniers payez lors desdites transactions. Contenans les franchises, libertez et privilèges desdits Briançonnais, les transports dudit Dauphiné aux Roys de France pour leur fils aîné, les confirmations des Roys, jusques à Louis XIV (heureusement régnant) & arrests en suite obtenus. Le tout recueilli par les syndics, commis, & députez de ladite Principauté. *S.l. [Grenoble], s.n. [Claude Bureau], 1645, in-folio, titre (avec les armes de France et de Navarre), 89 pp., une page vierge, puis pp. 90-95, demi-vélin, dos lisse muet (reliure moderne). Réparations de papier au feuillet de titre, et aux 8 derniers feuillets, avec, dans ce dernier cas, perte de quelques lettres. (1176). {206715}* **800 €**  
**Troisième édition,** après celles de 1641 et 1644, mais la seconde imprimée à Grenoble (celle de 1641 porte l'adresse de Paris).  
 Elle ne comporte plus l'habile dédicace à Richelieu de l'originale (7 pp. liminaires), ni au demeurant la traduction en français de la Charte. En revanche, et logiquement, on y trouvera la *Confirmation des privilèges du Briançonnais, accordée par le Roy Louys XIV. (heureusement regnant.)*, qui venait d'être accordée aux Briançonnais après la montée sur le trône de ce jeune souverain. On donnera encore de ce texte fondateur des éditions tardives en 1780 et 1788, au moment du réveil du sentiment particulariste dauphinois.  
 Le nom du compilateur, Claude Despons (1606-1681), procureur du Roi dans le bailliage du Briançonnais, figure dans l'originale, mais n'est pas repris dans les éditions grenobloises.  
 Ce texte est des plus importants pour le Briançonnais : il constitue la charte des franchises et libertés concédées par le Dauphin Humbert II (1312-1355) aux communautés briançonnaises le 29 mai 1343, et partie intégrante des conditions du transfert du Dauphiné aux fils aînés des Rois de France (Traité de Romans et Statut delphinal du 30 mars 1349). Il donna notamment naissance à l'institution très particulière des Escartons. L'égalité du statut où tous les habitants étaient francs-bourgeois et égaux devant le Dauphin, l'autonomie du Briançonnais dans sa gestion, en particulier pour la répartition de l'impôt, conduisirent à considérer cette région comme une petite république montagnarde, très indépendante dans les faits. Malgré tout, ce statut privilégié a souvent fait l'objet d'empiétements de la part des pouvoirs successifs, malgré la confirmation et la ratification de cette charte à chaque changement de Dauphin. Suite à l'institution d'une nouvelle taxe en novembre 1640, les autorités locales jugèrent ainsi nécessaire de lui donner l'avantage d'une impression, avec de nombreux documents annexes, pour



donner encore plus de poids et de publicité à ces conventions particulières du Briançonnais. L'appel à la bienveillance de Richelieu ne dut pas être sans effet sur les arrêts successifs du Conseil d'État du Roi (9 juillet et 18 décembre 1642, 12 octobre 1644), qui accordèrent substantiellement raison aux Briançonnais sur l'exemption des taxes nouvelles qu'on voulait leur imposer.

Maignien, *L'Imprimerie, les libraires et les imprimeurs à Grenoble*, 295 (cf. aussi 289). Gouron-Terrin, 845 (ne connaît pas les éditions de 1641 et 1644).

- 315- **DESPORTES (Fernand) et Léon LEFÉBURE. La Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm.** Paris, A. Chaix, G. Pedone-Lauriel, 1880, in-8, XIII-380 pp., chagrin vert, dos à nerfs orné de filets à froid et de pointillés et doubles caissons dorés, encadrements concentriques de filets à froid avec fleurons d'angle sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches dorées, guirlande de grecques dorées sur les contreplats, gardes doublées de papier à motifs dorés (*reliure de l'époque*). Dos insolé, mais bel exemplaire. (335). {203145} 150 €

Convoqué à l'initiative du gouvernement suédois, le Congrès pénitentiaire international se tint à Stockholm en 1878.

L'ouvrage publié par les deux délégués du Conseil supérieur des prisons à cette assemblée offre un compte-rendu méthodique mais abrégé des délibérations (volet de la répression, traité par Desportes ; volet de l'amendement et de la prévention, par Lefébure).

- 316- **DESPREZ (Edouard). De l'Abolition de l'emprisonnement.** Paris, E. Dentu, 1868, in-12, [4]-IV-202 pp., percaline Bradel bleue, dos orné de filets et fleuron dorés, pièce de titre cerise, couverture et dos conservés (*Laurenchet*). Bon exemplaire. (721). {203198} 80 €

L'auteur propose de remplacer toutes les formes d'incarcération prévues par le droit par des colonies agricoles ou des établissements coloniaux.

- 317- **DESQUIRON DE SAINT-AGNAN (Antoine-Toussaint). Histoire du procès de la Reine d'Angleterre,** rédigée sur des documents recueillis à Londres, et sur des communications officielles. Paris, Rosa, 1820, fort vol. in-8, 592-304 pp., un f. n. ch. d'errata, avec 5 planches lithographiées hors-texte (quatre portraits et une vue dépliant de la Chambre des Lords pendant le procès), demi-basane brune, dos lisse, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Dos frotté, rousseurs. (976). {188439} 250 €

Le second procès pour adultère intenté par le fils aîné de George III contre son épouse, la malheureuse **Caroline-Amélie de Brunswick** (1768-1821) eut un plus grand retentissement encore que celui de 1806 : le prince Régent était désormais George IV de Grande-Bretagne, et il devait bientôt interdire à son épouse l'accès de Saint-Paul lors des cérémonies du couronnement, affront qui acheva la pauvre femme. Elle était pourtant restée immensément populaire dans l'opinion anglaise, sans doute par opposition à son mari, qui fut sans doute le souverain le plus détesté de toute l'histoire anglaise.

Le publiciste Desquiron de Saint-Agnan (1779-1849) s'était alors rendu en Angleterre et avait suivi les débats de ce procès scandaleux ; aussi son compte-rendu à destination d'un public français guère passionné par cette histoire est-il particulièrement intéressant.

- 318- **[DETTE PUBLIQUE] - Décret pour la formation d'un grand Livre pour inscrire et consolider la dette publique non viagère ;** la remise et annulation des anciens titres de créance, sous peine de déchéance ; l'accélération de la liquidation ; la suppression des rentes dues aux fabriques ; la reconnaissance des dettes des communes, départemens et districts, comme dettes nationales ; la liquidation des annuités et des effets au porteur ; le remboursement ou l'inscription de la dette sur le grand Livre ; le paiement annuel de la dette publique dans les districts ; la faculté de convertir les assignats en une inscription sur le grand Livre, à raison de cinq pour cent du capital ; l'admission de la dette consolidée en paiement des domaines nationaux à vendre, et l'assujettissement de la dette consolidée au principal de la contribution foncière. Paris, Imprimerie Nationale, s.d., in-8, 63 p., cousu. Petit manque sur le dernier feuillet sans atteinte au texte. Exemplaire sali, mouillures. (c). {164033} 80 €

- 319- **DEVISSE (Jean). Hincmar et la loi.** Dakar, Université de Dakar, section d'Histoire, 1962, in-8, 92 pp., broché. (1241). {209970} 25 €

- 320- **[DÎMES] - RUFFO DE BONNEVAL (Sixte-Louis-Constant). Opinion et réclamation de M. l'abbé de Bonneval, député de Paris, sur le projet de décret proposé par le Comité des dîmes tendant à prononcer l'expropriation des églises et des titulaires de bénéfices.** Paris, S.l.n.d.,

(1790), in-8, 41 pp., cousu. Député de Paris aux États Généraux, l'abbé de Bonneval refusa de prêter le serment civique. La dîme n'est pas un impôt mais une perception, consacrée à la piété et établie par l'usage. Elle « ne pesait presque pas sur les peuples ». Les frais de culte, la subsistance des ministres du culte, le soulagement des pauvres et l'augmentation du prix des denrées rendent la dîme incontestable. Martin & Walter, IV, 30422. (c). {205874} 60 €

- 321- [DIRECTOIRE] - **De l'avenir et du changement de dynastie.** *S.L., 1er octobre 1799*, in-8, 39 pp., dérelié. (c). {202593} 60 €  
L'auteur s'interroge sur la possibilité de revenir à une Monarchie constitutionnelle. S'il faut terminer la Révolution, l'avènement d'un roi plongera à nouveau la France dans la guerre civile. Elire un roi Constitutionnel serait un plus grand crime que la mort de Louis XVI.
- 322- [DIRECTOIRE] - **Recueil de 4 pièces.** *À Paris, 1798-1800*, in-8, bradel demi-papier brun (*reliure postérieure*). Coins usés. (95). {129967} 600 €  
1. Corps Législatif. **Projet de Code Civil**, présenté au Conseil des Cinq-cents au nom de la Commission de la Classification des Lois. Seconde édition. *À Paris, Chez Baudouin, Prault, Rondonneau et Compagnie, Brumaire An V*, 182 pp., index.  
2. **Conspiration anglaise.** Tome premier. *À Paris, de l'Imprimerie de la République, An X*, X-286 pp.  
3. **Constitution du peuple Batave**, décrétée par l'Assemblée Constituante, et acceptée par le Peuple, réunie en Assemblées Primaires, le 23 avril 1798, l'an IV de la liberté Batave. *À Paris, chez H.J. Jansen, an VI*, 176 pp.  
4. **Éclaircissemens et pièces justificatives.** Cote I, Développement relatif à l'échange du Comté de Sancerre ; Cote II, Développement sur l'opération de la refonte des monnoies d'or ; Cote III, Lettre circulaire de M. de Calonne (...) Cote VII Mémoire sur l'affaire des Assignations (...) Cote X, Lettre de M. de Calonne au premier Secrétaire de l'Intendance des trois Evêchés. *S.l.n.d.*, 96 pp.  
Ex libris Comte Chandon de Briailles.
- 323- [DIRECTOIRE] - **RÉGNIER (Claude-Ambroise). Sur l'ordre à suivre par le Conseil des Anciens dans la vérification des pouvoirs des citoyens élus membres du corps législatif en l'an VI**, en date du 8 Floréal An VI. *Paris, Imprimerie nationale, Floréal An VI*, in-8, 27 pp., broché. (c). {201766} 50 €  
Mesures à prendre contre l'introduction de « minorités factieuses » au Corps Législatif. Suivent les opinions de Baudin (des Ardennes) et de Creuzé-Latouche à l'appui de cette motion.  
Martin & Walter, IV, 28944.
- 324- [DIRECTOIRE] - **SAVARY (Jean-Julien-Michel). Rapport sur la réégibilité des électeurs de l'an 4, & des membres de la Convention, Séance du Conseil des Cinq-Cents en date du 8 pluviôse an 6.** *Paris, Imprimerie nationale, an VI*, in-8, 10 pp., dérelié. Brochure légèrement défraîchie. (c). {203428} 30 €  
Puisque le pacte social est redevenu la règle, un « nouvel ordre des choses » s'impose aux citoyens qui ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ainsi, il ne se présente aucune objection à ce que les membres sortant du Corps législatif après trois années, soient immédiatement réélus pour les trois années suivantes.  
Martin & Walter, IV, 31130.
- 325- [DIRECTOIRE] - **SAVARY (Jean-Julien-Michel). Rapport sur un référé du tribunal de cassation, relatif à l'article VII, titre II de la loi du 21 brumaire an 5, Séance du Conseil des Cinq-Cents, en date du 17 vendémiaire an 7.** *Paris, Imprimerie nationale, an VII*, in-8, 6 p., dérelié. (c). {203429} 30 €  
Savary met l'accent sur les contradictions entre les différents tribunaux. La Commission spéciale qu'il dirige arrête que lorsqu'un individu est dénoncé à l'accusateur public, il ne peut être traduit devant le Tribunal criminel que sur une accusation admise par les premiers jurés.  
Martin & Walter, IV, 31133.
- 326- [DISCIPLINE MILITAIRE] - **BOUTHILLIER (Charles-Léon, Marquis de). Décret sur la discipline militaire, précédé du rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité Militaire, en date des 14 et 15 septembre 1790.** *Paris, Imprimerie nationale, 1790*, in-8, 16 pp., broché. (c). {202521} 30 €

Député du Berry à la Constituante, le Marquis de Bouthillier émigra en 1791 et rejoignit l'armée de Condé. Le décret comprend XIX articles. Pour les fautes de simple discipline, le Comité supprime les punitions tels que les coups de plats de sabres, le renvoi avec des cartouches infamantes et la cassation des grades.

Non cité par Martin & Walter.

- 327- [DISCIPLINE MILITAIRE] - **Extrait du registre des délibérations de la compagnie n° 11 du Régiment de Saint-Pierre.** *Bordeaux, Impr. de P.-G. Calamy, s.d., (1790), in-8, 15 pp., bradel demi-basane rouge à coins (reliure du XIXe siècle).* (1163). {206314} **50 €**  
 Le duc de Duras, généralissime des troupes patriotiques bordelaises a exempté de patrouille le sieur Falquet fils, apothicaire de l'armée. Protestations du capitaine, des officiers et des volontaires de la division.
- 328- [DISSON (M.)]. **Précis des ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes et réglemens**, dont les dispositions sont le plus en usage dans le ressort du parlement de Bourgogne. Disposé par ordre alphabétique, avec notes. Par M.\*\*\*, avocat au parlement de Bourgogne. *À Dijon, Chez Capel, 1781, in-8, VIII-[2]-800 pp., veau brun marbré, dos à nerfs orné de fleurons, de filets et de pointillés dorés, tranches rouges (rel. de l'époque).* Accroc à la coiffe supérieure, qqs taches sur les plats. (466). {131896} **400 €**  
 Milsand, 58.
- 329- [DIVISION TERRITORIALE DU ROYAUME] - **VERDET (Louis). Opinion sur la division du Royaume, proposée par le Comité de constitution.** *Paris, Chez Baudouin, s.d., in-8, 8 pp., dérelié. (c).* {204394} **40 €**  
 Verdet s'oppose au Comité. La division proposée par Thouret et Mirabeau ne constitue pas une base solide pour la partition du royaume en Départements. L'auteur propose de diviser le pays en 720 grandes Communes, comprenant chacune 6 à 7000 citoyens actifs. Chaque Commune serait par la suite divisée en municipalités égales en population. Chaque Commune aurait immédiatement son représentant à l'Assemblée nationale, ainsi que ses délégués à l'Assemblée d'administration provinciale. Cette répartition territoriale reposerait uniquement sur le nombre d'habitants.  
 Martin & Walter, IV, 33310.
- 330- [DIVORCE] - **FOURNIER-VERNEUIL (Vincent). Lettre à M. Odilon-Barrot contre le divorce.** *Paris, Delaunay, 1831, in-8, 48 pp., broché.* (1116). {162206} **60 €**
- 331- [DOMAINE ROYAL] - **Renseignements demandés par le Comité des domaines de l'Assemblée nationale**, aux Chambres des comptes, Bureaux des finances et Chambre du domaine, aux Grands-maîtres des Eaux et Forêts et Sièges des Maîtrises, aux Municipalités et aux Directeurs des domaines dans les différentes Généralités du royaume. *Paris, Imprimerie nationale, s.d., in-4, 4 pp., dérelié. (c).* {204398} **40 €**  
 Demande d'un état des bois, forêts et domaines ruraux détenus par la couronne dans le royaume. Le Comité souhaiterait posséder des comptes précis sur le montant des dépenses annuelles et des réparations, ainsi que le recensement de tous les biens détenus dans les apanages des Princes.
- 332- [DOMAINES] - **DEVISMES (Jacques-François-Laurent). Décrets sur la police forestière, des 19 et 27 décembre 1790, précédés du rapport fait au nom du Comité des domaines.** *Paris, Impr. Nationale, 1791, in-8, 15 pp., en feuilles. (c).* {206092} **60 €**  
 Le décret du 19 décembre 1790 a notamment pour objectif de prévenir les délits commis dans les bois communaux. Des gardes peuvent être nommés par le directoire du district, sous réserve de prêter serment devant le tribunal. La réparation des délits se fera incessamment devant le tribunal de district ou devant la juridiction des salines. Devisme était député de l'Aisne.  
 Martin & Walter, II, 10702.
- 333- [DOMAINES] - **Recueil des édits, déclarations, arrests et réglemens concernant la ferme générale des Domaines de France.** Dans lequel sont compris les privilèges & exemptions des commis à la régie de ladite Ferme. *Paris, Robert Ballard, 1672, in-4, [9] ff. n. ch. (titre, table des édits), puis pagination multiple (totalisant 183 ff.), basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleurdélié, tranches mouchetées de rouge (reliure de l'époque).* Coiffes et coins abîmés, essais de plume sur les gardes. (379). {168834} **2.000 €**

Rare recueil composite à l'usage de l'administration des domaines, qui connut des éditions en 1671, 1672, 1675 et 1676 (cette dernière en deux parties), avant que le traité de 1680 avec Fauconnet ne réunisse les fermes du domaine aux autres : en dépit de la table placée après la page de titre générale, il s'agit d'un ensemble apparemment arbitraire, les pièces réunies ne correspondant pas forcément à celles annoncées.

En d'autres termes, ouvrage aussi complexe que la matière qu'il traite : les domaines regroupent l'ensemble des droits réels et immatériels de la Couronne de France, et leur hétérogénéité est source de multiples confusions dès le droit ancien.

Absent de Dupin. Seules la BnF et la Bibliothèque de Grenoble recensent cette édition de 1672.

*Rare impression luxembourgeoise*

- 334- [DOMAT (Jean)]. **Les Loix civiles dans leur ordre naturel**, suivies du Droit public, &c. Nouvelle édition, revûe & corrigée de nouveau. *Luxembourg, André Chevalier, 1702*, 2 tomes en un fort vol. in-folio, [5] ff. n. ch. (titre, dédicace au roi, préface), XXXI-[5]-548-[20]-271 pp., [18] ff. n. ch. (table des matières), texte sur deux colonnes, avec une planche hors-texte (l'arbre de consanguinité), vélin rigide, dos à nerfs orné de filets à froid, grande plaque d'encadrements à froid sur les plats, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Infimes rousseurs ou mouillures. (379). {160992}

1.000 €

Première édition en deux volumes in-folio, qui regroupe donc la matière des six volumes in-4 parus de 1689 à 1697, à l'exception du *Legum delectus*, paru seulement en 1700, et qui est joint aux éditions ultérieures. Le grand projet du juriconsulte Domat (1625-1696) est bien connu : réunir la mosaïque de lois, de coutumes et de règlements du royaume en un ensemble ordonné et cohérent, pour pouvoir ensuite opérer la « réformation » du droit français. Ce qui est moins connu, c'est la complexité du processus d'édition des *Loix civiles*, y compris dans les collectives posthumes. Ici, nous avons la première version cohérente rassemblant la matière parue successivement du vivant même de Domat.

Bel exemplaire relié en vélin estampé.

Dupin (1832), 717 & 1458.

- 335- [DONATION] - **Mémoire pour le sieur Billard de Charenton**, chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, et pour le sieur Billard de Lorrière, docteur en théologie, de la Maison & Société de Sorbonne. [*Paris, Imprimerie de Michel Lambert, 1760*, in-4, 36 pp., en feuilles, cousu. (c). {204938}]

50 €

Ce factum ne figure pas dans la longue liste dressée par Corda pour les affaires Billard de Lorrière (I, pp. 199-202). Le litige oppose ici les deux frères Billard au président Billard de Vaux.

- 336- DRALET (Etienne-François). **Traité du régime forestier**, ou Analyse méthodique et raisonnée des arrêts, réglemens, décisions, instructions et circulaires, concernant l'organisation des officiers et employés forestiers, et la partie administrative de leurs fonctions ; suivie des modèles d'états, procès-verbaux et autres actes. Ouvrage servant d'introduction au *Traité des délits et des peines et des procédures en matière d'eaux et forêts*, et faisant le complément du *Code général des bois et forêts, de la chasse et de la pêche*. Paris, Arthus Bertrand, 1812, 2 tomes en un fort volume in-8, [4]-IV-317-[9]-276 pp., un f. n. ch. d'errata, demi-basane bouteille, dos lisse orné de triples filets dorés, tranches mouchetées (*rel. de la fin du XIXe s.*). Bon exemplaire. (362). {199019}

500 €

**Édition originale.**

Etienne-François Dralet (1757-1844) était avant la Révolution régisseur de la seigneurie de Marsan appartenant aux Montesquiou-Fezensac. Bien que favorable aux idées, il administra avec exactitude et zèle les biens des Montesquiou, y compris pendant la tourmente révolutionnaire. En février 1801, il entra dans l'administration des eaux et forêts comme conservateur de la 13e division (Toulouse). Il se montra, jusqu'à sa retraite (août 1833) un remarquable forestier, réussissant à reconstituer le domaine de l'État, à obtenir la restitution des parcelles usurpées, à protéger et ensemençer de nouveau celles qui avaient été défrichées en fraude ou dévastées. Tous les ouvrages qu'il eut l'occasion d'écrire sur la matière des forêts reflètent une expérience et une sagesse concrètes.

Dupin (1832), 2401.

Relié à la suite, du même auteur : **Considérations sur l'histoire naturelle des poissons, sur la pêche et les lois qui la régissent**. Toulouse, J.-M. Douladoure, 1821, 116 pp.

- 337- DRAMARD (E.). **Bibliographie raisonnée du droit civil** comprenant les matières du Code Civil et des lois postérieures qui en forment le complément, accompagnée d'une liste alphabétique des noms d'auteurs. Paris, Firmin-Didot et A. Cotillon, 1879, gr. in-8, XIV-[2]-371 pp., bradel demi-chagrin bleu, titre doré, tête dorée (*reliure de l'époque*). Dos légèrement passé. (457). {144813}

120 €

- 338- [DROIT BENEFICIAL] - **Convention entre le Roi et l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême**, concernant les bénéfices réguliers. Conclue à Bruxelles le 14 octobre 1775. *Paris, Imprimerie Royale, 1775*, in-4, 14 pp., en feuilles, cousu. Page de titre un peu salie. (c). {153020} **70 €**  
 Convention en 9 articles harmonisant, pour les sujets de France et des Pays-Bas autrichiens, les conditions d'acquisition et de jouissance des **bénéfices réguliers** des abbayes situées dans les deux pays.
- 339- [DROIT DE PATENTE] - **Rapport sur les patentes, fait au nom du Comité des Contributions publiques**, en date du 15 février 1791. *Paris, Baudouin, (1791)*, in-8, 20 pp., broché. (c). {202725} **50 €**  
 Projet de décret pour l'établissement du droit de Patente, en remplacement des Jurandes et Maîtrises. Décret libéral qui organise la liberté du commerce. Le rapport est signé, entre autres, par d'Allarde, Dupont, Roederer, La Rochefoucauld.  
 Martin & Walter, *Anonymes*, 1945.
- 340- [DROIT DE PÉTITION] - **CHAZOT (Jean-Pierre François)**. **Pétition à l'Assemblée nationale**, présentée par Jean-Pierre-François Chazot, maréchal-de-camp, commandant général de la garde nationale, et membre de la Société des amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, chef-lieu du Département du Puy-de-Dôme, le 4 août 1791. *Paris, De l'Impr. du Patriote français, (1791)*, in-8, 7 pp., dérelié. (c). {206062} **30 €**  
 Présenté à l'Assemblée comme factieux et intrigant, Chazot signa une pétition, le 19 juillet 1791, initiée par les Amis de la Constitution de Clermont. Cette pétition condamnait le décret suspensif des assemblées électorales, germe des « troubles qui déchirent le sein de ma patrie ».  
 Martin & Walter, I, 7190.
- 341- [DROIT DE VETO] - **CAZAUX (Marquis de)**. **Lettre adressée au Journal de Paris, datée du 30 août 1789**, et dont il a renvoyé l'impression à des temps plus opportuns. *S.l.n.d.*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {206594} **50 €**  
 Sur le droit de Veto.
- 342- [DROIT DE VETO] - **POLVEREL (Etienne de)**. **Observations sur la sanction royale et sur le droit de veto**. *Paris, Grangé, (1790)*, in-8, 15 pp., broché. Traces d'humidité. Défraîchie. (c). {203758} **50 €**  
 Avocat dans le Béarn et commissaire à Saint-Domingue en 1792, Etienne de Polverel refuse de donner le droit de veto tant au pouvoir exécutif qu'au pouvoir judiciaire. Le pouvoir d'un seul ou d'un petit groupe l'emporterait sur la volonté générale.  
 Martin & Walter, IV, 27724.
- 343- [DROIT DES OFFICES] - [Edits, arrêtés et déclarations]. *Ll. dd., 1770-1775*, 24 pièces en un vol. petit in-4. Cartonnage modeste de papier gris, dos lisse, étiquette de titre au dos (*rel. du début du XIXe*). Etiquette de titre un peu déchirée, des mouillures claires ; (1066). {185700} **500 €**  
 Recueil de pièces assez composite, mais où dominent les dispositions sur les anoblissements, et sur le **droit du marc d'or**, créé en octobre 1578, et prélevé sur tous les offices de France à chaque changement de titulaire.  
 I. Edit du Roi, pour confirmation des annoblis depuis 1715. Donnée à Versailles au mois d'avril 1771. *Châlons, Imprimerie de Seneuze, s.d. [1771]*, 7 pp. - II. [Déclaration du roi]. *S.l.n.d. [1771]*, [4] ff. n. ch. - III. Arrest du Conseil d'État du Roi, portant règlement en faveur des pourvus d'offices des chancelleries près les Cours, qui ont payé le supplément de finance ordonné par l'édit de septembre 1755, ensemble des annoblis par lettres ou autres titres, & de leurs enfans & descendans qui sont dans le cas de jouir de l'exemption du droit de confirmation de noblesse, portée par l'édit du mois d'avril dernier (...). Du 5 septembre 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 4 pp. - IV. Déclaration du Roi, qui modère à moitié le droit de marc d'or de noblesse, à payer par ceux qui se feront pourvoir d'offices qui ne donnent point la noblesse au premier degré. Donnée à Versailles le 5 mars 1773. *Paris, Imprimerie royale, 1773*, 3 pp. - V. Arrest du Conseil d'État du Roi, qui modère aux deux tiers le droit de marc d'or à payer en exécution de l'édit du mois de décembre 1770, pour les lettres d'honneur des offices des bureaux des finances. Du 18 avril 1773. *Paris, Imprimerie royale, 1773*, 3 pp. - VI. Arrest du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que lorsque ceux qui sont ou seront pourvus d'offices en Corse, passeront à d'autres offices en Corse, il leur sera tenu compte, sur le droit de marc d'or à payer pour raison desdites mutations, du droit de marc d'or qu'ils auront payé pour l'office qu'ils quitteront. Du 10 juillet 1774. *Paris, Imprimerie royale, 1774*, 2 pp. - VII.

Déclaration du Roi, concernant le droit de marc d'or à payer pour les lettres d'honneur & de vétérance. Donnée à Versailles le 26 décembre 1774. *Paris, Imprimerie royale, 1775*, 3 pp. - VIII. Arrest du Conseil d'État du Roi, concernant le marc d'or de noblesse du Parlement de Bretagne. Du 6 septembre 1775. *Paris, Imprimerie royale, 1775*, 3 pp. - IX. Arrest du Conseil d'État du Roi, qui fixe le droit de marc d'or à payer en exécution de l'édit du mois de décembre 1770, pour le marc d'or de l'office du substitut du procureur du Roi en la chambre du domaine du Roussillon. Du 23 septembre 1775. *Paris, Imprimerie royale, 1775*, 2 pp. - X. Edit du Roi, portant prorogation des deux vingtièmes & de différens autres droits ; & établissement de deux nouveaux sous pour livre en sus, sur les droits des fermes & autres. Donnée à Fontainebleau au mois de novembre 1771. Châlons, Seneuze, s.d. [1771], 7 pp. - XI. [Même pièce que III]. - XII. [Même pièce que IV]. - XIII. [Même pièce que V]. - XIV. [Même pièce que VI]. - XV. [Même pièce que VII]. - XVI. [Même pièce que VIII]. - XVII. [Même pièce que IX]. - XVIII.-XIX. [Mêmes pièces que X]. - XX. Déclaration du Roi, concernant les droits de sceau & de tabellionage dans les duchés de Lorraine & de Bar. Donnée à Versailles le vingt-deux novembre 1772. *Châlons, Seneuze, s.d. [1774]*, 28 pp. - XXI. Edit du Roi, portant création de quatre cens mille livres d'augmentation de gages au denier vingt, à répartir sur les différens offices y désignés. Donnée à Versailles au mois de février 1770. *Paris, P.G. Simon, 1770*, 4 pp. - XXII. Edit du Roi, portant augmentation de finance & de gages des conseillers-secrétaires du Roi de la Grande chancellerie. Donnée à Versailles au mois de février 1770. *Paris, P.G. Simon, 1770*, 4 pp. - XXIII. Edit du Roi, portant création de six millions quatre cens mille livres de rentes, à quatre pour cent, sur les aydes & gabelles. Donnée à Versailles au mois de février 1770. *Paris, P.G. Simon, 1770*, 8 pp. - XXIV. Edit du Roi, portant augmentation de finance & de gages pour les officiers des chancelleries. Donnée à Versailles au mois de février 1770. *Paris, P.G. Simon, 1770*, 4 pp.

- 344- [DROIT MARITIME] - ROLIN (Henri). **L'Abordage. Etude d'histoire du droit et de droit comparé.** *Bruxelles, Castaigne, 1899*, in-8, VI-247 pp., bibliographie, broché. Envoi. (1258). {180416} 70 €  
Thèse.
- 345- [DROIT NATUREL] - **Questions de droit naturel, public et politique**, extraites d'un manuscrit, et relatives au temps présent. *S.l., 1789*, in-8, 31 pp., broché sous couverture d'attente bleue. Légère déchirure en haut et à gauche du document. (c). {201316} 60 €  
Absent de Martin & Walter.
- 346- [DROITS DE L'HOMME] - RABAUT DE SAINT-ETIENNE (Jean-Paul). **Principes de toute constitution, séance du 14 juillet 1789.** *Paris, Chez Baudouin, impr. de l'Assemblée Nationale, (1789)*, in-8, 6 pp., dérelié. (c). {206579} 60 €  
L'auteur adopte « avec de légères modifications » la Déclaration des Droits de Sieyès. Rabaut donne ici sa propre version en insistant sur les Droits naturels.  
Martin & Walter, IV, 28536.
- 347- [DROITS DE L'HOMME] - RABAUT DE SAINT-ETIENNE (Jean-Paul). **Principes de toute Constitution, séance du 14 juillet 1789.** *Versailles, Chez Baudouin, impr. de l'Assemblée Nationale, (1789)*, in-8, 7 pp., dérelié. (c). {206591} 60 €  
L'auteur adopte « avec de légères modifications » la Déclaration des Droits de Sieyès. Rabaut donne ici sa propre version en insistant sur les Droits naturels.  
Martin & Walter, IV, 28536.
- 348- [DROITS DE L'HOMME] - TARGET (Guy-Jean-Baptiste). **Projet de Déclaration des Droits de l'Homme en société.** *Paris, Baudouin, 1789*, in-8, 7 pp., en feuilles. (c). {203741} 70 €  
Membre de l'Académie française, député à la Constituante, Target affirme le droit au bonheur des citoyens, le pouvoir exécutif qui incarne la souveraineté populaire doit régir l'action du gouvernement, la propriété est inviolable, aucun art ni aucune profession établis dans l'État, ne peuvent être réputés vils « et dérogeans », etc.  
Martin & Walter, IV, 32263.
- 349- [DROITS DE LA DÉFENSE] - **Décret de l'Assemblée Nationale sur la réformation de quelques points de la Jurisprudence criminelle.** Des 8 et 9 octobre 1789. *Paris, Baudouin, 1789*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {664149} 40 €
- 350- [DROITS DE SUCCESSIONS] - LANTHENAS (François-Xavier). **Adresse pour demander que l'égalité des partages entre les enfants, soit rétablie, qu'une émancipation légale soit fixée, et**

que la faculté d'adopter soit rendue à ceux qui sont sans postérité. Paris, Chez Visse et Desenne, (An II), in-8, 24 pp., broché. Petit manque de papier sur la page de titre, sans atteinte au texte. (c). {202106} 50 €

Importante brochure visant à supprimer le droit d'aînesse. Dans ce projet de décret soumis à l'Assemblée nationale Lanthenas aborde au cours de 5 chapitres tous les aspects de la puissance paternelle et des droits de successions, y compris dans les pays étrangers (États-Unis, Espagne, Pologne, Russie, Italie).

Non cité par Martin & Walter.

351- [DROITS FÉODaux - AFFICHE] - Loi relative à la régie et perception des droits ci-devant féodaux, et autres droits incorporels non supprimés par les Décrets de l'Assemblée Nationale. Donnée à Paris, le 20 mars 1791. Angoulême, Michel Vinsac, s.d., 53 x 43 cm. (c). {664922} 100 €

« Toute proprit  fonci re est r put e franche et libre de tous droits, tant f odaux que censuels... » (article 2).

352- [DROITS FEODaux] - D cret de la Convention Nationale, du 12 f vrier 1793, qui  teint et abolit toutes proc dures et jugemens relatifs   des d lits commis   la suite d'insurrections ayant pour cause les ci-devant droits f odaux. Alen on, Imprimerie de Malassis, 1793, in-4, 3 pp., en feuille. (c). {189194} 30 €

P nalemement en tout cas, cette mesure forme l'aboutissement des contentieux prenant leur origine dans l'indistincte abolition du 4 ao t 1789, laquelle avait g n r  un grand nombre de proc s, d' meutes, de r voltes, sans parler des proc dures de rachat (qui concernent le civil).

353- [DROITS F ODaux] - Lettres patentes du Roi, sur le D cret de l'Assemblée Nationale, du 15 du pr sent mois de mars concernant les droits f odaux. Donn es   Paris le 28 mars 1790. Paris, IN. H. Nyon, 1790, in-4, 12 pp. (c). {664921} 60 €

« Toutes distinctions honorifiques, sup riorit  et puissance r sultant du r gime f odal, sont abolies » (article 1).

354- [DROITS F ODaux] - Loi relative aux droits f odaux. Donn e   Paris, le 28 ao t 1792. Paris, Imp. Nationale Ex cutive du Louvre, 1792, in-4, 8 pp. (c). {664920} 60 €

« Toute proprit  fonci re est r put e franche et libre de tous droits, tant f odaux que censuels... » (article 2).

355- [DROITS F ODaux] - R flexions sur les articles I et VI, d cr t s par l'Assemblée nationale les 4, 6, 7, 8, & 11 ao t dernier, par un D put  du Bailliage de Caen. Paris, Baudouin, 1789, in-8, 14 pp., d reli . (c). {205053} 30 €

Contre les droits de banalit s, fours banaux et moulins, rachat des rentes f odales.

Martin & Walter, Anonymes, 15468.

356- [DROITS F ODaux] - Les Repr sentants du peuple composant le Comit  de salut public, Paris 28 vent se an II. S.l.n.d., in-4, 2 pp., en feuille. Traces de pliures. Vignette du Comit  de salut public. (c). {205735} 40 €

Tous les propri taires ou d tenteurs de droits f odaux supprim s sans indemnit s devront remettre leurs archives au greffe des municipalit s, pour y  tre br l s.

357- [DROZ (Fran ois-Nicolas-Eug ne)]. Recueil des  dits et d clarations du roi, lettres patentes, arr ts du conseil de sa majest , v rifi s, publi s et enregistr s au parlement s ant   Besan on, et des r glements de cette cour. Depuis la r union de la Franche-Comt    la Couronne. Nouvelle  dition, revue, corrig e et consid rablement augment e. Besan on, Daclin, 1771-1778, 5 vol. in-folio. Basane fauve marbr e, dos   nerfs orn s de motifs v g taux dor s, tranches rouges (reliure de l' poque). Epidermures sur les plats, petites galeries de vers sur le premier plat du tome II. {663064} 2.500 €

Il manque   notre exemplaire le suppl ment aux quatre premiers volumes, qui est le tome V. Le dernier volume, non tom , forme une table alphab tique des tomes I   IV.

Historien et juriste  minent, Droz est connu pour ses travaux sur la Franche-Comt .

Tr s bon exemplaire.

- 358- [DROZ (François-Nicolas-Eugène)]. **Recueil des édits et déclarations du roi, lettres patentes, arrêts du conseil de sa majesté, vérifiés, publiés et enregistrés au parlement séant à Besançon**, et des règlements de cette cour. Depuis la réunion de la Franche-Comté à la Couronne. *Besançon, Daclin, 1771-1778*, 6 vol. in-folio, 4 tableaux dépliantes au tome V, basane fauve marbrée, dos à nerfs ornés de motifs végétaux dorés, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Petits accros aux coiffes, épidermures sur les plats, coins émoussés. Au tome IV, les pages 67 à 70 manquantes ont été remplacées par des feuillets dactylographiés du texte. (260). {136185} **4.000 €**  
Nouvelle édition très rare complète.  
Le tome V est un supplément aux quatre premiers volumes, il est suivi d'une table chronologique des cinq volumes. Le tome VI forme une table alphabétique des tomes I à IV.  
Historien et juriste éminent, Droz est connu pour ses travaux sur la Franche-Comté.  
Bon exemplaire, dont l'intérieur est très frais. Ex-libris *G. Grand*.
- 359- DROZ (Joseph-François-Xavier). **Applications de la morale à la politique**. *Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1825*, in-8, [4]-259 pp., broché sous couverture imprimée de l'éditeur. (1073). {165985} **120 €**  
**Édition originale** : neveu de l'avocat de Pontarlier Eugène Droz, Joseph Droz (1773-1850) fit toute sa carrière professionnelle dans la passionnante administration des Droits-Réunis, mais il consacra tout ses loisirs à la réflexion littéraire et philosophique, et spécialement à l'économie et aux questions de société (il est considéré comme l'un des précurseurs de la doctrine sociale de l'Eglise).
- 360- DRUILHET (P.). **Archives de la ville de Lectoure**. Coutumes, statuts et record du XIIIe au XVIe siècle. Documents inédits publiés pour la Société Historique de Gascogne. *Paris, Champion, Auch, Cocharaux Frères, 1885*, in-8, 208 pp., demi-veau blond, dos à nerfs orné de filets dorés, tête marbrée, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Rousseurs. (506). {188004} **150 €**
- 361- DRULHE (Philippe). **Convention nationale. Opinion sur l'article suivant du projet de constitution** : La peine de mort est abolie pour tous les délits privés. Imprimée par ordre de la Convention nationale. [Paris], *Imprimerie Nationale, s.d., (1793)*, in-8, 23 pp., dérelié. (c). {191127} **40 €**  
Philippe Drulhe (1754-1816), ancien prêtre et curé du Taur à Toulouse, fut l'un des conventionnels les plus discrets et les plus mesurés : il réussit à passer sans encombre la grande période de 1793-1794, et les textes qu'on peut lui attribuer sont rares. L'opinion abolitionniste qu'il émet ici coïncide avec sa position dans le procès du Roi (il ne vota pas la mort).
- 362- DU BOISAYME (Jean-Marie-Joseph). **De la Peine de mort**. De la probabilité mathématique des jugements. - De la justice criminelle en Toscane. *Marseille, Typographie et lithographie Vve Marius Olive, 1863*, in-8, 184 pp., demi-basane cerise, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Accros aux coiffes, coupes frottées. (1080). {203124} **120 €**  
**Seconde édition**, la première étant parue en 1844 à l'adresse de Grenoble et figurant parmi les raretés bibliographiques ; le titre est d'ailleurs un peu différent : *De la Justice criminelle en Toscane et de la peine de mort*.  
Jean-Marie-Joseph Du Boisayme ou Dubois-Aymé (1779-1846) était un ingénieur des Ponts et Chaussées plus connu pour sa participation comme scientifique à l'expédition française en Egypte, et pour un caractère difficile, qui entrava à plusieurs reprises sa carrière personnelle ou politique.
- 363- DU BOYS (Félix). **Audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Grenoble du 3 novembre 1876. Discours**. Des rapports du Droit et de l'Histoire et des magistrats historiques du Dauphiné. *Grenoble, Barattier et Dardet, 1876*, in-8, 46 pp., broché. (1080). {665650} **40 €**
- 364- DU CAURROY DE LA CROIX (Adolphe-Marie). **Institutes de Justinien nouvellement expliquées**, cinquième édition corrigée et complétée. *Paris, Alex-Gobelet, 1836*, 3 vol. in-8, [4]-VIII-430, 407 et [4]-503 pp., manquant le faux-titre et le titre du volume II, demi-basane glacée, dos lisses ornés de filets et pointillés dorés et à froid, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (1255). {164757} **280 €**  
**Édition la plus complète** de cet guide estimé et constamment édité jusqu'à la mort de l'auteur. Adolphe-Marie Du Caurroy (1788-1850), frère de l'orientaliste Antoine-Joseph, fut un professeur de droit romain des plus estimés, dont le scrupule était légendaire.  
Dupin (1832), 615 (pour l'édition de 1829, en trois tomes, seulement).



- 365- [DU CHESNE]. **Code de la police**, ou Analyse des réglemens de police, divisé en douze titres. Par M. D\*\*\*, ancien conseiller du Roi, lieutenant général de police de la ville de ... en Champagne. Quatrième édition revue, corrigée, augmentée & mise en deux parties. *Paris, Prault père, 1767*, 2 vol. in-12, XXIV-592 et [4]-LXVIII pp., pp. chiffrées 45-486 (il n'y a aucun manque d'après la table des matières, mais le début des édits et réglemens commence avec la page 45), basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Deux coiffes rognées, de petites épidermures sur les plats, mais bon exemplaire. (375). {166377} **500 €**  
C'est la meilleure édition de cette compilation d'abord parue en 1757, et qui fut aussi attribuée à un certain Deslande par le catalogue de La Vallière. Les bibliothèques publiques adoptent encore aujourd'hui l'une ou l'autre de ces attributions.  
Dupin (1832), 1099.
- 366- DU LYS (René). **Collection de chartes inédites**, des XIIe, XIIIe et XIVe siècles relatives à la **famille de Vauloger**. *Vannes, Lafolye, 1897*, in-8, 56 pp., tableaux, broché. Bords de couv. jaunis. (719). {98435} **50 €**  
Histoire, orthographe, armoiries des Vauloger.  
Extrait de la *Revue Historique de l'Ouest*.
- 367- DU PERRAY (Michel). **Observations sur le Concordat fait entre Léon X et François premier**. Autorisées par les Conciles, constitutions canoniques, ordonnances & arrêts. *Paris, Damien Beugné, 1722*, in-12, [13] ff. n. ch. (titre, préface, table des chapitres), 445 pp., [19] pp. n. ch. de table des matières, errata et privilège, veau havane, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, encadrement de simple filet à froid sur les plats, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Petites salissures sur le plat supérieur. Petit manque à la coiffe inférieure. (957). {206328} **250 €**  
Édition originale de cet ouvrage important, qui sera complété dès l'année suivante par les *Questions sur le Concordat*.  
Le Concordat dit de Bologne conclu en 1516 mit fin au régime de la Pragmatique, et régla les rapports de la monarchie française et de la papauté jusqu'à la promulgation de la Constitution civile du Clergé. Sa principale disposition fut de mettre toutes les nominations aux bénéfices majeurs dans la main du Roi.  
Dupin (1832), 2743.
- 368- DU PORT (Adrien-Jean-François). **Principes et plan sur l'établissement de l'ordre judiciaire**. *A Paris, de l'Imprimerie Nationale, 1790*, in-8, 114 pp., broché. (696). {98495} **150 €**  
Tourneux, III, 14055.
- 369- DU VAIR (Guillaume). **Recueil des harangues et traitez du Sr Du Vair**, selon l'ordre contenu en la page suyvante. *Paris, Abel Langelier, 1606*, fort vol. in-8, [8] ff. n. ch. (titre dans un encadrement naturaliste gravé, au lecteur, table, privilège, deux feuillets vierges), 546 pp., un feuillet vierge, vélin souple, dos lisse (*reliure moderne*). Premiers ff. un peu salis, des piqûres, mais bon exemplaire. (31). {174257} **1.000 €**  
Édition originale.  
Ce titre peut être considérée comme la première collective des oeuvres de Guillaume Du Vair (1556-1621), ce parlementaire qui joua un important rôle de médiation lors des troubles de la Ligue, et qui cultiva en son particulier une sorte de stoïcisme chrétien très en vogue au long du XVIe siècle, et qui connut une énorme influence spirituelle en France jusque dans les années 1660, moment où il fut remplacé chez les élites par les différentes attitudes héritées de la Réforme catholique.  
Cioranescu, XVI, 9319.  
Relié à la suite : [DU VAIR] De l'Eloquence française, et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse. Par le Sr. D. V. Pr. au Parl. de Pr. *Paris, Abel Langelier, 1607*, [2] ff. n. ch. (titre dans un encadrement gravé, table, privilège), 438 pp. La première édition est de 1590.
- 370- DUBOC (E.). **Le Droit de visite et la guerre de course**. Notions pratiques de droit maritime international et de législation commerciale. Applications aux guerres maritimes contemporaines. *Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1902*, in-8, XIII-295 pp., tableaux dépliant, demi-basane rouge, dos lisse orné de filets dorés (*reliure de l'époque*). Coiffe absente, mors supérieur fendu sur 3 cm, quelques épidermures. Coins usés. Découpe angulaire sur la page de titre. Marges brunies. (1149). {206851} **80 €**

- 371- **DUBOST. Jurisprudence du Conseil**, ancienne, moderne et actuelle, sur la matière des amortissemens, franc-fiefs, nouvel-acquest et indemnité, démontrée par principes, & confrontée avec les maximes de la jurisprudence des Cours & autres tribunaux, & avec les sentimens des meilleurs auteurs sur les questions les plus importantes du jeu de fief, de la réunion des fiefs & des rotures, de la noblesse, du déguerpiement, des dixmes, du franc-aleu, de la licitation, des rentes de toutes natures, &c. Avec des observations sur les droits d'échanges. Dédiée à Monseigneur de Courteille, conseiller d'État, intendant des finances. *Paris, G. Lamesle, 1759*, 3 forts vol. in-4, XIV-[2]-730 pp., VIII-546 pp., VIII-432-87 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronnés, pièces de titre et de tomaisou, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coins abîmés, petits manques de cuir sur les plats. (377). {200650} **600 €**  
**Unique édition** de ce recueil de jurisprudence sur une matière complexe : la détention par des roturiers de fiefs, et les droits spéciaux dus en ce cas, ainsi que les règles de mutation des mêmes biens.  
 Dupin (1832), 1588.
- 372- **[DUC D'ARTOIS] - Lettre à M. le Duc de \*\*\*. S.l.n.d., (1788)**, in-8, 6 pp., dérelié sous couverture d'attente défraîchie. Le titre apparaît à l'encre sur la couverture avec la date de 1788. (c). {205463} **30 €**  
 Eloge du Comte d'Artois qui a dévoilé au Roi le crime de ses ministres. Toutefois, l'auteur considère que la Loi est l'expression de la volonté générale et qu'elle ne peut seulement s'appliquer aux impôts et aux emprunts.  
 Non cité par Martin & Walter.
- 373- **DUCHESNE. Notice sur la vie et les ouvrages de M. Jacques Berriat Saint-Prix**, professeur de procédure civile et de législation criminelle, à l'école de droit de Paris (...). Décédé à Paris le 4 octobre 1845, lue à l'académie delphinale de Grenoble, le 29 janvier 1847. *Grenoble, Baratier, 1847*, in-8, 36 pp., broché. Rousseurs. (c). {665588} **40 €**
- 374- **[DUEL] - Edict concernant les duels. Chambéry, frères Dufour, 1662**, placard in-folio de 56 x 42 cm, armes de Savoie en tête. En feuille. (gc1). {206841} **300 €**  
 Edict du duc de Savoie Charles-Emmanuel II (1634-1675) contre la pratique des duels. La politique des ducs était à peu près semblable à celle des Rois de France en cette matière, l'usage du duel présentant les mêmes inconvénients pour l'État et la noblesse dans les deux cas.  
 Absent de Thimm.
- 375- **DUGUÉ (Francois). Chevalier, Conseiller ordinaire du Roy, en ses Conseils d'Etat et Privé, & direction de ses finances... Extrait des Registres du Conseil d'Etat. A Lyon, 1666-1667**, in-folio, 2-4 pp. (c). {667383} **50 €**  
 Réunion de deux ordonnances en exécution des ordres du Roi en matière fiscale pour le Dauphiné.
- 376- **DUJARDIN (L.-Henri-Victor). Guide des maires, des adjoints et des conseillers municipaux**, dédié à messieurs les électeurs communaux de la France. *Paris, J.-J. Risler, Treuttel et Würtz, F.-G. Levrault, Videcoq, Béchet aîné, 1834*, in-8, VIII-284 pp., un f. n. ch. d'errata, demi-basane verte, dos lisse orné de filets et guirlande dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos insolé, un mors supérieur légèrement fendu. (1099). {187868} **80 €**  
 Unique édition : l'auteur était juge de paix du canton de Villé (Bas-Rhin).
- 377- **DUMESNIL (Jules-Antoine). De l'Organisation et des attributions des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement. Paris, Paul Dupont, 1837**, fort vol. in-8, [4]-676 pp., demi-veau blond, dos lisse orné de filets dorés et noirs, pièce de titre cerise (*reliure de l'époque*). Rousseurs abondantes. (B3). {188349} **100 €**  
**Édition originale** de ce manuel à la matière encore très neuve, qui sera réédité en 1838, puis en 1842 et enfin en 1852.  
 Jules-Antoine Dumesnil (1805-1891) était alors avocat à la Cour de Cassation ; ce n'est qu'après la Révolution de février 1848 qu'il abandonna le droit pour se consacrer aux études de lettres, et à la gestion de sa petite commune natale de Puiseaux (Loiret), dont il était maire.

- 378- [DUPANLOUP (Félix)]. **La Souveraineté pontificale** selon le droit catholique et le droit européen. Paris, Lecoffre, Didier, Devarenne, 1860, fort vol. in-8, XXVIII-643 pp., broché sous couverture imprimée de l'éditeur, dos renforcé. (1153). {176080} 80 €

Édition originale de ce véhément plaidoyer en faveur du maintien des États pontificaux, après la campagne franco-piémontaise de 1859-1860, qui aboutit à l'annexion de la Romagne à l'Italie ; en raison de la personnalité de l'auteur, on y lit la position officieuse de l'épiscopat français sur la fameuse « Question Romaine ». Et, sur ce point, le libéral Dupanloup se montrait aussi intransigeant que les exaltés du genre de Mgr Pie.

- 379- [DUPATY (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier)]. **Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue**. Paris, Imprimerie de Philippe-Denys Pierres, 1786, in-4, titre, 251 pp., basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuronné, pièce de titre verte, tranches rouges (reliure de l'époque). Bon exemplaire. (366). {197576} 800 €

Important recueil sur la fameuse **Affaire dite des Roués de Chaumont** qui défraya la chronique judiciaire dans les dernières années de l'Ancien Régime, nourrissant un nouveau procès contre la justice et les magistrats : trois habitants de Chaumont avaient été en 1785 condamnés à tort pour vols nocturnes avec effractions et violence par le bailliage de leur ville, et la sentence avait été aggravée en seconde instance devant le Parlement de Paris en conséquence de l'appel à minima du procureur du Roi ; Dupaty (1746-1788) s'empara de ce cas et réussit à obtenir révision de la procédure et libération des accusés.

Relié avec :

I. [LEGRAND DE LALEU : ] **Moyens de droit pour Bradier, Simare, Lardoise, condamnés à la roue**. Paris, Imprimerie de Philippe-Denys Pierres, 1786, titre, 306 pp., [2] ff. n. ch. d'errata.

II. **Arrêt de la Cour de Parlement**, qui ordonne qu'un imprimé in-4°, intitulé : *Mémoire justificatif, pour trois hommes condamnés à la roue* (...) seront lacérés & brûlés en la Cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute-justice, comme contenant un exposé faux des faits & un extrait infidèle de la procédure, des textes de loix aussi fausement rapportés que fausement appliqués, calomnieux dans tous les reproches hasardés contre tous les tribunaux, injurieux aux magistrats, tendant à dénaturer les principes les plus sacrés, destructifs de toute confiance dans la législation & dans les magistrats qui en sont les gardiens & les dépositaires, tendant à soulever les peuples contre les ordonnances du Royaume, & comme attentatoires à l'autorité & à la majesté royale. Du 11 août 1786. Paris, Imprimerie de P.-G. Simon et N.-H. Nyon, 1786, titre, 271 pp.

Exemplaire de G. Goussard, avec belle vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 380- DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques). **Mémoires**. Paris, Henri Plon, 1855-1861, 4 vol. in-8, 580 pp., XII-562 pp., 579 pp. et 684 pp., pl., pièces justificatives en annexes, demi-chagrin aubergine, dos à nerfs orné (reliure de l'époque). Dos passé. (784). {163522} 600 €

Les 4 volumes se répartissent comme suit :

I. Souvenirs du Barreau, M. Dupin, avocat, ancien bâtonnier.

II. Carrière politique. Souvenirs parlementaires. M. Dupin, député, ministre, président, 1827 à 1833.

III. Carrière politique. Souvenirs parlementaires. M. Dupin, président de la Chambre des députés pendant huit sessions (du 23 novembre 1832 au 26 mars 1839).

IV. Carrière politique. Souvenirs parlementaires. M. Dupin, député (de 1839 à 1848).

Dupin (1783-1865), l'avocat de Ney, Savary, Caulaincourt et Brune, qui plaida dans tous les grands procès de presse de la Restauration, signe là des *Mémoires* « extrêmement importants pour l'histoire de la Restauration et de la Monarchie de Juillet » (Bertier de Sauvigny).

Tulard, 468. Bertier, 359.

- 381- DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques). **Notices historiques, critiques et bibliographiques, sur plusieurs livres de jurisprudence française, remarquables par leur antiquité ou leur originalité**. Paris, Imprimerie et fonderie de Fain, s.d., (1832), in-8, 73 pp., dérelié. (c). {182135} 80 €

Il s'agit d'un extrait du volume II des *Lettres sur la profession d'avocat*, qui sert comme l'on sait de bibliographie juridique française.

- 382- [DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques)]. **Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du Duc d'Enghien**, avec le journal de ce prince depuis l'instant de son arrestation. Précédées de la discussion des actes de la commission militaire instituée en l'an XII, par le gouvernement consulaire, pour juger le duc d'Enghien. Par l'auteur de l'opuscule intitulé : *De la Libre défense des accusés*. Paris, Baudouin frères, 1823, in-8, [4]-40 pp., [2] ff. n. ch., xxxij pp., broché sous couverture imprimée. (122). {202860} 60 €

C'est bien le célèbre avocat qui publia ces pièces et en rédigea le commentaire, où il ne peut que se montrer sévère sur l'accumulation d'illégalités dont fut entouré ce « procès ».

Davois III, 97.

- 383- DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques). **Plaidoyer pour le chevalier Desgraviers**, Légataire universel de feu S.A.S. le Prince de Bourbon-Conti, Prince du sang ; contre M. l'Intendant de la Liste civile. Recueilli par M. Breton, sténographe. *Paris, Baudouin frères, 1820*, in-8, 72 pp., broché sous couverture d'attente. (c). {147849} **60 €**

Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, dernier de sa branche, était mort en Espagne en 1814 : sa succession se révéla compliquée, tant à cause de l'état de son patrimoine qu'en raison de dettes contractées par Monsieur (depuis Louis XVIII) envers son cousin.

- 384- DUPIN (Claude-François-Etienne). **Histoire de l'administration des secours publics**, ou Analyse historique de la législation des secours publics, dans ses rapports avec les événements, le changement des mœurs, les progrès et les erreurs de l'esprit humain ; comprenant aussi des détails sur le régime intérieur des maisons de charité, des hôpitaux et hospices, tant de Paris que des autres villes, et sur les établissemens philanthropiques de toute nature formés pour la vieillesse, l'âge mûr et l'enfance ; enfin, l'exposé des mesures prises pour réprimer et prévenir la mendicité, et tout ce qui est relatif au meilleur mode d'administration civile, financière et personnelle des divers établissemens créés en faveur des pauvres. *Paris, Alexis-Eymery, Delaunay, 1821*, in-8, XIV-470 pp., demi-basane blonde à coins, dos lisse richement orné (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (373). {145097} **600 €**

Édition originale de ce livre qui était déjà peu courant à la fin du XIXe siècle.

L'auteur n'en est pas le baron Charles Dupin, comme on le lit encore, mais le messin Claude-François-Etienne Dupin (1767-1828), également créé baron (mais d'Empire, en 1809), ce qui a autorisé la confusion. Il fut le premier préfet des Deux-Sèvres, où il multiplia les fondations et les bureaux de bienfaisance. Il devint procureur général de la Cour des Comptes en 1818, et ce fut lui qui avait épousé la veuve de Danton.

Granier, *Bibliographie charitable*, 447.

- 385- DUPONT DE BUSSAC (Jacques-François). **Publication du Populaire. Procès de la Glaneuse**, journal républicain de Lyon. - Le nouveau Petit poucet et Gros, gras et bête. Plaidoirie de Me Dupont. [*Paris*], *Imprimerie de Poussielgue, s.d., (1833)*, in-8, 8 pp., en feuilles. (c). {206439} **50 €**

La *Glaneuse* parut à Lyon à partir de 1831. Elle fit l'objet d'une saisie en octobre 1832 pour un article intitulé *Le Nouveau petit poucet*, et fut défendue par l'avocat Dupont, dit Dupont de Bussac (1803-1873), futur député de la Constituante de 1848.

- 386- DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel). **Observations sur les principes qui doivent déterminer le nombre des districts & celui des tribunaux dans les départemens**. *Paris, Imprimerie Nationale, Février 1790*, in-8, 17 p. (c). {185402} **100 €**

Martin & Walter, II, 12176.

- 387- DUQUESNOY (Jacques). **La Dissolution des sociétés pour justes motifs**. Etude de l'article 1871 du code civil. *Lille, René Giard, 1926*, grand in-8, 347 pp., demi-chagrin brun, dos orné à nerfs, filets dorés (*rel. de l'époque*). Petites taches sur le premier plat. (715). {115979} **50 €**

Première édition.

- 388- DURET (Jean). **Traicté des peines et amandes**, tant pour les matières crimineles que civiles, diligemment extraict des anciennes Loix des Douze tables, de Solon & Draco, constitutions canoniques, loix civiles & impériales : accompagné de la pratique Française. *Lyon, Benoit Rigaud, 1573*, in-8, [8] ff. n. ch. (titre, dédicace, préface), 174 ff., [10] ff. n. ch. de table, vélin souple à rabats, dos lisse (*reliure de l'époque*). (222). {203502} **1 000 €**

Seconde édition de ce dictionnaire pénal très pratique, qui, après une introduction générale sur la pénalité, court de « accusateurs téméraires » à « usure ». Jean Duret (vers 1540 - vers 1620), issu d'une famille originaire du Forez, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, s'était acquis une grande renommée par sa science du droit. La première édition est celle de 1572, reprise telle quelle en 1573 ; d'autres éditions parurent jusqu'au début du XVIIe siècle.

Dupin, 1715. Baudrier III, 285. Brunet II, 916.

Exemplaire de la bibliothèque du château de Menneval, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 389- DURIEU (Eugène) et Germain ROCHE. **Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance**, hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, asiles d'aliénés, monts-de-piété, dépôts de mendicité, caisses d'épargne, congrégations hospitalières, associations de bienfaisance, et autres établissements publics et privés. Présentant, par ordre alphabétique, le texte des lois, des réglemens, instructions ministérielles, décisions du Conseil d'État, des cours et des tribunaux, concernant la gestion des biens, l'administration et la comptabilité de ces établissements ; accompagné d'explications détaillées sur chacune des parties de l'administration charitable. *Paris, bureau du Memorial des percepteurs, 1842*, 2 forts vol. in-8, [4]-VIII-603 et [4]-851 pp., demi-veau vert, dos lisses ornés de filets et pointillés dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Début de fente à un mors. Rousseurs. (368). {187815} **300 €**

Unique édition de ce dictionnaire très bien conçu et documenté.

Il forme un témoignage de l'activité administrative, qui fut la toute première vocation de Jean-Louis-Marie-Eugène Durieu (1800-1874) lequel, à cette époque n'était encore que chef de la section des établissements de bienfaisance au ministère de l'Intérieur. Ulérieurement, il se fit connaître comme directeur de l'administration des cultes (1848-1850), à la nomination de Carnot, et en fut assez vite limogé. Mais surtout c'est le même Durieu qui acquit une certaine renommée comme photographe, fondateur de la Société héliographique en 1851, collaborateur de Delacroix pour lequel il réalisa une série de clichés de modèles nus en 1854, président de la Société française de photographie de 1855 à 1857. Il finit par s'exiler à Genève après avoir été condamné pour faux en écriture par la Cour d'assises de la Seine ...

Cf. Leniaud (Jean-Michel) : *L'Administration des cultes pendant la période concordataire*. Paris, 1988, p. 101.

- 390- DURSON (Balthasar). **Coutume du duché d'Anjou**, réduite en XII parties par nouvel ordre. Avec une table générale de tous les articles tant de l'Ordre ancien que du nouveau. Et une table des XII parties comme aussi les articles de la Coutume d'Anjou non compris en celle du Maine. Et pareillement les articles du Maine qui ne sont en Anjou. Vu et corrigé par M. C[hevraye] de M[arthebize] p[résident] au P[résidial] de C[hâteau-Gontier]. *À Chateau-Gontier, Chez Joseph Gentil, 1733*, petit in-12, [22]-372-[34] pp., index, basane fauve mouchetée, dos à nerfs, pièce de titre, tranches jaspées (*reliure de l'époque*). Ex-libris *Jacques Abraham*. (330). {138491} **300 €**

Seconde édition. La première parut en 1666.

Les ouvrages sortis des presses de Joseph Gentil, établi à Château-Gontier en 1713, ne sont pas nombreux. L'auteur, natif d'Aubigné, fut conseiller et avocat du roi en l'élection de Saumur.

Bon exemplaire (habiles restaurations aux coiffes et sur les coupes).

Gouron et Terrin, 246. Pasquier et Dauphin, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, 349.

- 391- DUVAL DE LA LISSANDRIERE (Pierre-Néel). **Traité universel des eaux et forests de France, pesches et chasses**. Contenant les moyens de les gouverner & administrer dans toute l'étenduë du Royaume, conformément aux ordonnances, tant anciennes que nouvelles, édits, arrests & réglemens de Sa Majesté, même ceux intervenus depuis l'Ordonnance de 1669. Et la manière de procéder dans toutes les maistrises & juridictions desdites eaux & forests, soit en matière civile ou criminelle, suivant l'usage qui se pratique en icelle. Avec une instruction très-ample pour les Gardes des forests, pêches & chasses, & la manière de bien dresser leurs procez verbaux & rapports. *Paris, Etienne Michallet, 1699*, in-8, [4] ff. n. ch. (faux-titre & titre, dédicace au chancelier Boucherat, au lecteur), 515 pp., [27] pp. n. ch. de table et de privilège, avec 7 figures dans le texte, veau fauve moucheté, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées, un mors inférieur fendu. (362). {210510} **500 €**

Unique édition de ce vade-mecum juridique, conçu au départ comme un manuel privé, comme l'explique l'auteur dans la préface. On ne sait rien de ce Duval.

Absent de Dupin. Thiébaud, 325.

Vignette ex-libris héraldique très proche des armes des La Guesle (OHR 166), mais avec une étoile au sommet du chevron.

- 392- DUVAL (Michel). **Régie seigneuriale et crise forestière en Bretagne au XVIIe siècle**. *Rennes, Imprimeries Réunies, 1978*, in-8, 154 pp., broché, couverture illustrée. (559). {203927} **30 €**

Le titre de la couverture est « Forêts seigneuriales en Bretagne au XVIIe siècle ».

- 393- [DUVERGIER DE HAURANNE (Jean-Marie)]. **Réflexions sur l'organisation municipale et sur les conseils généraux de département**, et les conseils d'arrondissement. Par un membre de la Chmabre des Députés. *Paris, Delaunay, 1818*, in-8, 114 pp. (les viij premières en romain), demi-parchaline moutarde à coins, dos lisse, simple hachuté à foid sur les plats, tranches mouchetées (*rel. un peu postérieure*). Bon exemplaire. (375). {206053} 250 €
- Édition originale de cette pièce de circonstance (la préparation d'une loi municipale à l'Assemblée), mais qui propose tout une réglementation détaillée de cette matière, après l'examen de la situation des municipalités sous l'Ancien Régime, et sous l'empire de la Constitution de 1791. Inutile de rappeler que les opuscules politiques de Jean-Marie Duvergier de Hauranne (1771-1831), député de Rouen, sont de première importance pour la connaissance des opinions libérales sous la Restauration.
- Envoi autographe de l'auteur (sans nom de destinataire). L'opuscule a en tout cas appartenu à **Louis Quesnel** (1784-1863, ex-libris manuscrit), lequel n'était autre que le beau-frère de Jean-Marie Duvergier de Hauranne, qui avait épousé en 1796 sa soeur Victoire Quesnel (1779-1803).
- 394- **DUVILLARET (Henri)**. **Essai sur le droit pénal savoyard** (1440-1723). *Bonneville, Plancher, 1943*, in-8, 384 pp., bibliographie, broché. Envoi. (1125). {178048} 100 €
- Thèse pour le doctorat en droit.
- 395- [EAUX & FORÊTS] - **Règlement général des commissaires du Roy**, députez par lettres patentes du 14 Novembre 1724 pour la Réformation des **Eaux et Forêts de la province de Dauphiné**. *Grenoble, André Faure, 1732*, in-8, [2] ff. n. ch. (titre, table), 153 pp. ; 251-[4] pp. (*Ordonnance de 1669 sur les Eaux & Forêts*), basane fauve, dos à nerfs, tranches rouges (*reliure à l'imitation*).. (742). {205860} 600 €
- L'Ordonnance de 1669 sur les Eaux & Forêts avait été mal reçue en Dauphiné : le Parlement de Grenoble ne l'avait enregistrée qu'à la suite de l'envoi de lettres de jussion expresses, et, dès 1699 (date d'une première « réformation »), le constat des commissaires était clair : « *Les officiers sont peu accoutumés à faire exécuter l'Ordonnance de 1669 et l'on n'est pas dans l'habitude dans la province de s'y conformer* ». D'où la nécessité de cette seconde réformation.
- Exemplaire augmenté de deux pièces sur le même sujet :
- ARREST du Conseil d'État du Roy qui règle les formalitez à observer pour la coupe des bois propres pour la Marine. Du 21 septembre 1700. *S.l.n.d.*, 7 pp.
  - LETTRES Patentes, qui ordonnent la Réformation des bois de la province de Dauphiné, & nomment les Commissaires pour ladite Réformation. Donné à Versailles le premier mars 1732. *S.l.n.d.*, 12 pp.
- Cf. Chevallier (Pierre) : Les Dauphinois et leurs forêts aux XVIIIe et XIXe siècles (1991).
- 396- [EAUX ET FORÊTS] - **Ordonnance de Louis XIV, Roy de France et de Navarre, sur le fait des eaux et forests**. Vérifiée en Parlement & Chambre des Comptes le 19 novembre 1669. Dernière édition, augmentée d'un recueil d'édits, déclarations, arrêts et réglemens rendus en conséquence jusqu'à présent ; & plus ample qu'aucun autre qui ait encore paru. *Rouen, Besongne le Fils, 1728*, fort in-16, [44]-732 pp., basane brune, dos à nerfs, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Reliure très frottée, coiffe supérieure absente, petit manque au dos. Qqs rousseurs. (1156). {204114} 120 €
- Depuis les éditions de 1683, toute reprise du texte de l'Ordonnance de 1669 s'accompagne des dispositions ultérieures la complétant ou la modifiant, ce qui finit par constituer une section plus importante que l'Ordonnance elle-même.
- Thiébaud, 702 (mais qui indique 1738 comme date).
- 397- [ECHEVINS] - **Edit du Roy, portant création d'offices d'échevins alternatifs**. Donné à Versailles au mois de mars 1709. Registré en Parlement le 15 juillet 1709. *Rennes, Veuve de François Vatar, 1709*, petit in-4, 7 pp., en feuilles. (c). {164080} 40 €
- Sous le prétexte de répondre à l'augmentation des fonctions des officiers municipaux, en hausse « considérable » depuis 1704 (!), il s'agit de pourvoir aux besoins croissants du Trésor royal au coeur de la dispendieuse Guerre de Succession d'Espagne.
- 398- [ÉCOLE MILITAIRE] - **Edit du Roi, donné à Versailles au mois de janvier 1751, portant création d'une Ecole Royale Militaire**. *À Grenoble, chez André Giroud, (1751)*, in-4, 12 pp., dérelié. (c). {174939} 60 €
- Important édit fondant l'Ecole Militaire.

- 399- [EDITS DE 1773] - [Edits, lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du Conseil, du Parlement, &c., rendus dans le cours de l'année mil sept cent soixante-treize]. Paris, P.-G. Simon, 1774, fort volume in-4, 34 pp. (*Table analytique des matières contenues dans les édits, lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du Conseil, du Parlement, &c. rendus dans le cours de l'année mil sept cent soixante-treize. Et table par ordre de dates de toutes ces pièces, avec l'indication à chacune, des mots & des numéros qu'il faut chercher dans la table des matières, pour en connoître les dispositions*), puis pagination multiple, demi-basane brune marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coins abîmés. (851). {198980} **500 €**

Ce volume forme un recueil annuel des dispositions législatives prises par les différents organes délégués par le Roi à cet effet ou par le Souverain lui-même : il se compose d'une table des matières, la seule partie à être imprimée spécialement, puis des pièces elles-mêmes, telles que parues chronologiquement, et avec leur adresse spécifique. Notre exemplaire regroupe 122 actes, du 2 janvier au 23 mai 1773. *Manque donc la suite, de juin à décembre.*

Parmi les plus importants : 1. Lettres patentes du Roi, en forme d'édit, pour le rétablissement des affaires de la ville de Lyon. Données à Versailles au mois de novembre 1772. Registrées en Parlement le 9 février 1773 (16-8 pp.). - 2. Edit du Roi, concernant les Réguliers. Donné à Versailles au mois de février 1773 (12 pp.). - 3. Lettres patentes du Roi, concernant le Collège Royal [Collège de France]. Données à Versailles, le 16 mai 1772. Registrées en Parlement le 26 mars 1773 (7 pp.). - 4. Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance, provenant de la liquidation des offices du Parlement de Navarre, dont la vénalité a été supprimée. Donnée à Versailles le 18 avril 1773 (14 pp.). - 5/6. Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du Parlement de Besançon, supprimés par édit du mois de juillet 1771 ; & de ceux de la Chambre des comptes de Dôle, supprimée par édit du mois d'octobre suivant. Donnée à Versailles le 25 [23] avril 1773 (20 et 28 pp.). - 7. Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance, provenant de la liquidation des offices du Parlement de Bordeaux, & de la juridiction de la Table de Marbre établie près ledit Parlement, supprimés par les édits des mois d'août & d'octobre 1771. Donnée à Versailles le 22 mai 1773 (23 pp.). - 8. Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance, provenant de la liquidation des offices de la Cour des Monnoies de Lyon & du Parlement de Dombes, supprimés. Donnés à Versailles le 22 mai 1773 (18 pp.). - 9. Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance, provenant de la liquidation des offices des Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides de Metz, de ceux de la juridiction de la Table de Marbre, & d'aucuns des offices de la chancellerie près ledit Parlement de Metz, supprimés par édit du mois d'octobre 1771. Donnée à Versailles le 22 mai 1773 (28 pp.).

- 400- [ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS - 1789] - LAURAGUAIS (Comte de). *Requête à l'Assemblée des députés convoqués à Versailles, en États Généraux. S.l.n.d., (1789)*, in-8, 4 pp., dérelié. (c). {205785} **30 €**

Le comte de Lauragais proteste dans cette requête sur la procédure d'élection des députés aux États Généraux. Certains suppléants ont été élus en même temps que les électeurs. D'autres ont été élus dans leurs districts après l'ouverture de l'assemblée générale à Paris. Enfin, plusieurs listes ont été déposées dans l'urne du scrutin ce qui a pu entraîner des modifications. L'auteur demande l'annulation des élections.

Non cité par Martin & Walter.

- 401- ELOY (Henry). Article 484 du Code pénal. *De la Codification des lois criminelles* concernant les matières non réglées par le Code pénal, et d'un projet de Code des pénalités. Etude théorique et pratique. Paris, Durand, 1865, in-8, XII-158 pp., demi-cartonnage Bradel crème, pièce de titre fauve, tranches mouchetées, première couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (377). {203109} **200 €**

Pour ramener à une codification unique les dispositions pénales dispersées par ailleurs et admises en tant que telles par l'article 484 du Code pénal de 1810.

Envoi autographe signé de l'auteur à Edouard Dalloz (1825-1886), alors député du Jura et fils de Désiré Dalloz, fondateur de la maison d'édition juridique du même nom.

- 402- EMERIGON (Balthazar-Marie). *Traité des assurances et des contrats à la grosse*. Marseille, Jean Mossy, 1783, 2 forts vol. in-4, [4] ff. n. ch. (titre, dédicace, privilège), XVI-686 et [4]-680-[4] pp., avec un **portrait-frontispice**, basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, pièces de titre cerise, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Infimes frottis, coins usés. (379). {185179} **600 €**

Édition originale de ce très important traité qui se concentre avec beaucoup d'érudition sur les assurances maritimes, et qui forme de ce fait une source majeure pour l'histoire économique et commerciale. Il eut un succès immédiat, et fut traduit en anglais dès 1811, italien et espagnol. Balthazar-Marie Emérigon

1716-1784), avocat à Aix, puis à Marseille, conseiller à l'Amirauté, y fit servir toute son expérience des procès maritimes.

INED 1728.

- 403- [ÉMIGRÉS] - **Bulletin des lois de la République française (n° 89). Loi concernant les émigrés.** Paris, *Impr. nationale des Lois, (An III)*, in-8, 32 pp., en feuilles. Mouillures. (c). {205808} 50 €  
Tableau complet des dispositions législatives concernant les émigrés en l'An III : émigration dans les pays réunis à la République, complices de émigrés, certificats de résidence, liste des émigrés, peines contre les émigrés et leurs complices.
- 404- **ENJUBAULT (Mathurin-Etienne). Rapport fait au nom du Comité des Domaines, sur la législation domaniale.** Paris, *Imprimerie Nationale, 1790*, in-8, 41 pp., broché. (c). {199301} 80 €
- 405- [ENREGISTREMENT] - **Code des droits de timbre, d'enregistrement, de greffe et d'hypothèque ; ou Recueil méthodique des lois, des décrets impériaux, etc. sur ces matières, et des avis du Conseil d'État rendus en interprétation (...).** Paris, *Clément frères, 1810*, fort vol. in-8, XXXVIII-812-32 pp., table et catalogue des *Archives du droit français*, basane marbrée, dos lisse orné de filets et larges fleurons dorés, encadrement de pointillé et guirlande dorés sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Manque à la coiffe supérieure, plats et dos un peu frottés. (1089). {163575} 500 €  
C'est la rare, voire très rare, **édition originale** de ce recueil des droits d'enregistrement codifiés depuis le Directoire, et dont la parution n'a pas cessé jusqu'à nos jours, sous des titres différents, mais avec une matière toujours identique. Ces contributions indirectes furent en effet parmi les rares à n'avoir pas connu de véritable abolition pendant la période dite du « droit intermédiaire » (1789-1804).  
Absent de Dupin.  
Exemplaire de **Serge Le Tellier**, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.
- 406- [ENREGISTREMENT] - **Décret de l'Assemblée Nationale, sur l'enregistrement des actes civils et judiciaires, et sur les titres de propriété. Du 5 décembre 1790.** Paris, *Imprimerie Nationale, s.d., (1790)*, in-8, 50 pp., un f. n. ch. d'errata, en feuilles. (c). {198422} 40 €
- 407- [ENVOYÉS EN MISSION] - **Le Comité de législation aux tribunaux criminels des départements, aux municipalités et corps administratifs.** Paris, *Imprimerie de la République, An 3.*, in-8, 7 pp., en feuilles ? Ornement typographique sur la page de titre, petit manque de papier à la première page, sans atteinte au texte. (c). {205850} 40 €  
Les dispositions de cette loi se fondent sur un rapport du Comité de sûreté générale relatif aux événements survenus à Lyon. Les représentants en mission sont désormais tenus d'envoyer à la convention les rapports des autorités constituées. Le Comité est chargé de surveiller l'action des tribunaux criminels dans les départements, en vue de poursuivre tous les abus d'autorité : usurpation de pouvoirs, vols, assassinats, concussions.
- 408- [EQUILIBRE DES POUVOIRS] - **BERGASSE (Nicolas). Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif dans une monarchie.** S.L., 1789, in-8, 90 pp., broché sous couverture d'attente bleue. (c). {201301} 120 €  
Corps législatif divisé en deux chambres, stricte séparation des pouvoirs, aucune loi ne pourra être exécutée sans le consentement libre du prince. Bergasse fut proche des monarchiens, Mounier et Lally-Tollendal. Martin et Walter, I, 2666.
- 409- [ESCLAVAGE] - **Loi relative aux colonies, avec l'exposé des motifs qui en ont déterminé les dispositions.** Donnée à Paris, le 1er juin 1791. *Clermont-Ferrand, Imprimerie d'Antoine Delcroz, 1791*, in-4, 12 pp., en feuilles. (c). {203291} 250 €  
Très important texte législatif qui entérine les représentations et pressions exercées sur l'Assemblée nationale par les groupes de colons réunis en lobbies, dans les deux dispositions essentielles sur l'état des personnes de couleur : « *Aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourra être faite par le Corps législatif pour les colonies que sur la demande formelle des assemblées coloniales* ». Et : « *Le corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et de mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies[...] que les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures* ».  
L'exposé des motifs qui suit a été rédigé par **Dupont de Nemours**.  
Cf. Schelle, 290.



- 410- ESPINAY (G. d'). **Les Réformes de la coutume de Touraine au XVI<sup>e</sup> siècle.** *Tours, Péricat, 1891*, gr. in-8, VIII-243 pp., demi-chagrin rouge, dos à nerfs, couv. cons. (*Honnelaître*). Envoi. (1121). {176688} **150 €**  
Bon exemplaire.
- 411- ESPINAY (Gustave d'). **Un document inédit sur la coutume de Paris.** *Paris, L. Larose et Forcel, 1891*, in-8, 48 pp., broché. Ex-libris manuscrit sur la page de titre. Envoi de l'auteur. (1068). {201888} **40 €**  
Extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, mars-avril 1891
- 412- [ÉTAT-CIVIL] - **Loi qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens.** Du 20 septembre 1792. *Marseille, Imprimerie de Jean Mossy, 1792*, in-4, 19 pp., en feuilles. (c). {189116} **60 €**  
Très importante loi qui **laïcise** la tenue des registres d'état-civil, les retirant aux ministres des cultes, pour les confier exclusivement aux municipalités.
- 413- [ÉTATS DE TOURS] - **Cest lordre tenu et gardé / en la notable & quasi divine assemblée des troys estatz re -/** presentans tout le royaume de France, convoquez en la / ville de Tours par le feu Roy Charles VIII contenant la / trèséloquente & fructueuse propositio[n] faicte en ladicte as- / semblée présent le Roy & son co[n]seil par feu maistre Jehan / de Rely docteur en théologie, & chanoine de Paris, esleu / pour ce faire par lesdictz trois estatz, le tout pour réfor- / mer réprimer & abolir infiniz abus, & le désordre qui de / iour en iour se commetoient en cedict royaume, tant en / lestat séculier que ecclésiastique. Et de la bon[n]e & louable / police sur ce ordonnée & établie par ledict seigneur. / Les remonstrances faictes par la court au Roy Loys / XI de ce nom touchant la pragmaticque sanxion. / Epistre exhortative à nostre saint père le pape Léon X [... *reliqua desunt*]. *Paris, Galliot du Pré, s.d., (1518)*, in-8 gothique, [8] ff. n. ch. (titre, table des chapitres), XCI ff. (avec des erreurs de chiffrage), signatures A (i - viii), puis a (i-viii) - m ; **manquent les ff. mi et viiii** (correspondant aux ff. LXXXV et XCII), initiales historiées et armes de France de chaque côté du feuillet de titre, veau fauve marbré, dos lisse orné de saisons dorés avec fleurons d'angle, tranches rouges (*reliure du XVIII<sup>e</sup> s.*). Coiffes rognées, charnières et coupes frottées, une réparation centrale de papier au feuillet de titre, avec perte de quelques mots de chaque côté (dont la fin du titre). (19). {160279} **1.500 €**  
**Deuxième édition** de ce compte-rendu des États de Tours de 1483, qui sera encore réimprimée en 1558 et 1614.  
On y trouve la liste des députés, les délibérations, le discours de Jean de Rély, le cahier des États, avec les réponses du Conseil royal, les remonstrances sur la Pragmatique de Bourges, et enfin la lettre de Mondrusic à Léon X (c'est cette dernière partie qui est incomplète dans notre exemplaire).  
Brunet IV, 223. SHF, *Molinier*, 5482.  
Chiffre double V poussé dans les saisons au dos.
- 414- [ÉTATS GÉNÉRAUX DE TOURS] - **L'Ordre / tenu et gardé en / l'assemblée des trois / Estats,** représentans tout le Royaume de / France, convoqués en la ville de Tours par / le feu Roy Charles huitiesme, pour re- / former infiniz abus qui se commet- / toient de iour en iour en cedict / Royaume, & de la bon- / ne police sur ce ordon- / née par ledict / seigneur. *Paris, Galliot du Pré, 1558*, in-8, [8] ff. n. ch. (titre, table des chapitres), 75 ff., un feuillet non chiffré comportant au verso la marque de Galliot du Pré, basane fauve, dos lisse orné de petits fleurons dorés et de filets à froid, doubles encadrements de filets à froid et dorés sur les plats, avec fleurs de lis dorées en écoinçon de l'encadrement intérieur, large médaillon ovale doré poussé au centre des plats, tranches dorées (*reliure de l'époque*). Dos, charnières, coiffes et coupes entièrement et habilement restaurés, bon exemplaire. (250). {166186} **1.000 €**  
**Troisième édition** du seul compte-rendu contemporain des États généraux de Tours, tenus en 1484, reprenant celle donnée par Jean Dupré au format in-folio, vraisemblablement l'année même de la convocation, et originellement parue en 1518 : elle contient la liste des députés, le discours de Jean de Rély, le cahier des États, avec les réponses du Conseil royal. Une dernière sortie de ce texte paraîtra en 1618 chez Jean Corrozet.  
Brunet IV, 223-224. SHF, *Molinier*, 5482.

- 415- [ÉTATS GÉNÉRAUX] - **Extrait des registres du Parlement, suivi de la déclaration du roi, qui ordonne l'Assemblée des États Généraux dans le courant de janvier 1789** et discours prononcé au Parlement par le lieutenant général au Bailliage, à Paris. Du 24 septembre 1788. *S.l.n.d., (1788)*, in-8, 28 pp., cousu. Quelques mouillures claires. (c). {205813} **80 €**  
L'administration de la justice est le principe qui entretient la vie politique des grands États. Après les convulsions qui ont marqué les relations entre le Souverain et les parlementaires, les juges approuvent avec ardeur la réunion des États Généraux.
- 416- [ETATS GENERAUX] - **Lettres d'un avocat à un publiciste. Seconde lettre.** *S.l., 1788*, in-8, 43 pp., broché. (c). {203226} **60 €**  
Cette seconde lettre est consacrée à la composition des États Généraux et à la représentation du Tiers État. Qui peut voter pour élire ses représentants ? Pour l'auteur, les femmes, par leur « incapacité » doivent naturellement être retranchées du vote. Même chose pour les citoyens qui sont indifférents à la vie publique et ceux qui sont à la charge de la société. L'avocat se prononce en définitive pour le vote par ordre. Il accepte cependant que le Tiers dispose d'un nombre égal de représentants à celui du Clergé et de la Noblesse.  
Non cité par Tourneux, ni par Martin & Walter.
- 417- [ÉTATS GÉNÉRAUX] - **Recherches curieuses et instructives sur les États Généraux**, qui donnent une juste idée des droits qui appartiennent aux différents ordres, et dans lesquels on trouvera les formalités qui sont en usage des lesdits états. *Amsterdam et Paris, Chez Visse, rue de la Harpe, 1788*, in-8, 49 pp., broché. Page de titre légèrement défraîchie. (c). {205807} **60 €**  
La brochure se divise en deux parties : première partie (Mémoire sur les États Généraux) et seconde partie (Abrégé chronologique des États Généraux). Il s'agit davantage d'une histoire des États Généraux que d'une réflexion politique sur la place de chaque ordre dans la future Assemblée.  
Non cité par Martin & Walter.
- 418- [ETATS GENERAUX] - **Réflexions impartiales sur la grande question qui partage les esprits, concernant les droits du Roi & de la Nation assemblée en États Généraux.** *1788*, in-8, 28 pp., dérelié. Brochure rognée sans atteinte au texte. Belle vignette sur la page de titre. (c). {203266} **50 €**  
Arguments classiques des auteurs hostiles à une Assemblée constituante : la France a déjà une Constitution, et elle n'est pas despotique, cette Constitution n'est pas aristocratique et un seul ordre ne « gouverne point les autres », le vote par ordre est plus utile aux intérêts de la chose publique que le vote par tête, les intérêts du roi et ceux de la Nation sont les mêmes, etc.  
Manque aux principales bibliographies sur la Révolution.
- 419- [ETATS GENERAUX] - **SERENT (Armand-Sigismond, comte de). Analyse de la brochure intitulée : des conditions nécessaires à la légalité des États-Généraux.** *Paris, S.l., 1788*, in-8, 23 pp., broché. (c). {203125} **50 €**  
Député du Nivernais à la Constituante, le comte de Séret défendit les intérêt de la royauté. Il donne son avis sur la forme que prendra la réunion des États Généraux : vote par ordre ou vote par tête ? Droit du Parlement de Paris à prescrire la forme des États Généraux ? Réflexions sur les États de 1483 et de 1614.  
Non cité par Martin & Walter.
- 420- [ETATS PROVINCIAUX] - **Réflexions sur la réformation des États provinciaux**, par un ancien Magistrat du P... de G... *S.l., 1788*, in-8, 43 pp., dérelié. (c). {206572} **50 €**  
Il est juste que le Tiers ait un nombre de députés égal à celui des deux premiers ordres. Il doit être libre de choisir ses députés aux États provinciaux. Puisque le roi veut réformer la nation en convoquant les États Généraux, il paraît normal de réformer les états particuliers des provinces.
- 421- [ÉTATS-UNIS] - **PORINGO. Les Représentants légitimes du peuple.** *S.l., 1790*, in-8, 20 pp., cousu. (c). {205167} **150 €**  
Rare. L'auteur décrit les principaux points constitutionnels des treize républiques fédérées des États-Unis : « L'amour de la patrie, chez ce peuple vertueux, l'emporte sur l'intérêt personnel. On n'y voit point commettre le crime de lèse-nation, en usurpant ses droits souverains, incontestables, éternels et immuables, ses droits naturels, essentiels, inaliénables, imprescriptibles. »  
Non cité par Martin & Walter.

- 422- [EVEQUE CONSTITUTIONNEL] - TORNE (Pierre-Anastase). **Eloge de la Constitution française, prononcée à Tarbes le 24 mai 1790, devant les électeurs et les gardes nationales du Département des Hautes-Pyrénées.** *Tarbes, Chez Jacques Roquemaurel, 1790*, in-8, 126 pp., broché sous couverture d'attente mauve. (676). {203997} **100 €**  
 Né à Tarbes, évêque et député du Cher à la législative. Il réclama et fit prononcer, en 1792, la prohibition du costume ecclésiastique. Profondément républicain, il se rangea du côté des Montagnards.  
 Martin & Walter, IV, 32728.
- 423- [FAILLITES] - **Déclaration du Roy, portant que les procès et différens civils pour raison des Faillites et Banqueroutes, seront portés par devant les juges et consuls, jusqu'au premier janvier 1716. Donné à Versailles le 10 juin 1715.** *A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1715*, in-4, 8 pp. (c). {105607} **40 €**
- 424- [FAILLITES] - **Lettres patentes du roi, qui établissent la réciprocité entre la France & la Souveraineté de Neuf-Chatel, relativement à la jurisprudence des faillites.** Versailles le 30 juin 1786. *Colmar, Jean-Henri Decker, 1786*, in-4, 7 pp. (c). {667346} **30 €**
- 425- [FAILLITES] - **Lettres patentes du roi, qui établissent la réciprocité entre la France & la ville libre & impériale de Francfort sur le Mein relativement à la jurisprudence des faillites.** Versailles le 11 avril 1786. *Colmar, Jean-Henri Decker, 1786*, in-4, 7 pp. (c). {667347} **30 €**
- 426- [FALCONNET (Ambroise)]. **Essai sur le barreau grec, romain et François, et sur les moyens de donner du lustre à ce dernier.** *Paris, Grangé, 1773*, in-8, xxxvii-[2]-219 pp., [3] pp. n. ch. de privilège, maroquin vieux rouge, dos lisse cloisonné et orné de lévriers passants dorés, encadrement de triple filet doré avec lévriers en écoinçon sur les plats, armes au centre des plats, simple filet doré sur les coupes, tranches dorées, dentelle intérieure, gardes de papier marine (*reliure de l'époque*). (VP2). {206028} **2.500 €**  
**Édition originale.**  
 Ambroise Falconet (1742-1817) était avocat au barreau de Paris, et s'était illustré au coté de Beaumarchais dans l'affaire Lablache. Il plaida beaucoup des causes où il malmenait les gens en place et fut refusé plus tard à l'inscription au barreau. En 1777, il fut employé à faire revenir de Londres la chevalière d'Eon. En connaisseur, Falconet publiera plus tard un recueil de plaidoieries célèbres.  
 Cioranescu, *XVIII*, 28 112.  
**Exemplaire aux armes du juriste et démographe Jean-Baptiste-François de La Michodière (1720-1797),** prévôt des marchands de Paris en mars 1772, et jusqu'en 1778.  
 O.H.R. 514.  
 Bel exemplaire.
- 427- [FAUCHE-BOREL] - **Mémoire et consultation pour Louis de Fauche-Borel, consul-général et conseiller de légation de S.M. le Roi de Prusse ; contre M. Henri Larivière, conseiller à la Cour de cassation.** *Paris, Imprimerie de Pillet jeune, 1822*, in-8, 87 pp., broché sous couverture imprimée. Rousseurs. (804). {194459} **50 €**  
 Encore un des nombreux procès que dut soutenir l'ancien espion au service des Bourbons en exil : il s'agit d'un litige à propos d'une somme de 1200 livres représentée par une lettre de change que Fauche-Borel, entre autres services, aurait avancée à son ancien ami Larivière pour lui permettre de passer en Angleterre auprès de Pichegru en 1802.
- 428- FAUCHE-PRUNELLE (Alexandre). **Recherches sur l'origine du Parlement de Grenoble comparativement à celle du Parlement de Paris.** Et Origine de la messe du Saint-Esprit et solennité de la rentrée judiciaire de l'ancien conseil delphinal ou parlement de Grenoble. *Grenoble, Maisonville, 1859*, in-12, 56 pp., broché. (903). {665496} **50 €**
- 429- FAUCHET (Claude). **Origines des dignitez et magistrats de France.** [Avec : ] **Origines des chevaliers, armoiries, et héraux.** Ensemble de l'Ordonnance, armes, & instruments desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres. Recueillies par Claude Fauchet. *Paris, Jérémie Périer, 1600*, 2 parties en un vol. in-12, [8] ff. n. ch. (titre, dédicace au duc de Bouillon, table des

chapters, au lecteur, privilège), 80 ff. ; [4] ff. n. ch. (titre, dédicace à Gilles de Souvré, privilège), 60 ff., demi-basane modeste, dos à nerfs orné de filets dorés, tranches mouchetées (*reliure du XIXe*). Un mors supérieur fendu, dos un peu frotté. (228). {180365} **350 €**

**Édition originale** de ce recueil en tant que tel, dont les deux titres vont naturellement ensemble, et qui était devenue rare dès le XVIIIe siècle (on trouve plus facilement en effet la deuxième édition de 1606). La première partie, rédigée en 1584 à la demande d'Henri III, avait cependant circulé sous forme manuscrite à la fin du XVIe siècle.

Dans une démarche parallèle à celle de Du Tillet, Claude Faucher (1530-1602) cherche l'origine tant des charges de cour et dignités attachées à la personne royale, que des titres de noblesse et de chevalerie. Saffroy I, 13727.

- 430- **FAVARD DE LANGLADE (Guillaume-Jean)**. Chambre des Députés, session de 1827. **Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de Code forestier**. Séance du 12 mars 1827. [Paris], *Imprimerie royale, mars 1827*, in-4, 107 pp., en feuilles, cousu. (827). {201621}

**100 €**

Député pour le Puy-de-Dôme, Favard de Langlade (1762-1831), en raison de sa qualité de jurisculte, fut souvent rapporteur des projets relatifs à l'élaboration ou la modification des codes.

- 431- **FAYARD (E.)**. **Journal de la cour d'appel de Lyon**. *Lyon-Paris, H. Georg-Alphonse Picard, 1890*, grand in-8, III-422 pp., broché. Dos fendu et rousseurs. (1101). {161782} **80 €**

- 432- **FAYE (Henry)**. **Le Statut municipal de Tours**, d'après de récents travaux. *Tours, Imprimerie Rouillé-Ladevèze, 1885*, in-8, 46 pp., broché. Fortes rousseurs. (c). {189362} **40 €**

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*.

- 433- **FERRUS (Guillaume-Marie-André)**. **Des Prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons**. *Paris, Germer-Baillière, Labé, J.-B. Baillière, 1850*, in-8, [4]-XV-522 pp., percaline Bradel cerise, pièce de titre, tête mouchetée, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (377). {203106}

**400 €**

**Édition originale** de cet essai, qui fut complété en 1853 par deux nouveaux titres sur la même matière. Le médecin Guillaume-Marie-André Ferrus (1784-1861) se spécialisa dans la médecine aliéniste, dont il devint une sommité, tout en assumant les fonctions d'inspecteur général du service sanitaire des prisons ; il refusait l'enfermement systématique des aliénés valides, et sans doute ses positions l'amèneront à s'intéresser aux conditions de détention en général, révélant les vues politiques des descriptions trop idylliques du régime carcéral, qui florissaient déjà.

Envoi autographe de l'auteur à « Monsieur Pelletan », vraisemblablement le journaliste et homme de lettres Eugène Pelletan (1813-1884).

- 434- **FILANGIERI (Gaetano)**. **La Science de la législation**, ouvrage traduit de l'Italien, d'après l'édition de Naples, de 1784. [Seconde édition, revue et corrigée]. *Paris, Dufart, 1787-an VII, (1799)*, 7 vol. in-8. Veau fauve marbré, deux lisses, pièces de titre et de toison, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Quelques épidermures, mais bon exemplaire. (949HF). {202022} **800 €**

Exemplaire composite : seuls les deux premiers volumes appartiennent au second tirage de 1799, les autres au premier.

**Première traduction française**, donnée par Jean-Antoine-Gauvain Gallois. L'originale italienne s'était étagée de 1780 à 1788, avec de nombreuses sorties intermédiaires.

Il s'agit d'un ouvrage inachevé en ce que l'auteur, emporté prématurément par la tuberculose en 1788, à l'âge seulement de 36 ans, ne put terminer l'ambitieux dessein de tracer un tableau complet de législation. Tel qu'il nous a été transmis, il demeure cependant un monument des temps nouveaux : inspiré par Vico et Giannone, Filangieri fournit une critique pertinente de l'état juridico-social européen, et, dans une confiance toute méridionale en le despotisme éclairé, demande aux monarques de prendre l'initiative d'une grande réforme législative dont il détaille les applications en économie, éducation, statut du clergé, etc. L'ouvrage est immense et mérita un commentaire attentif de Benjamin Constant.

I. ix-xv-247 pp. - II. [4]-384 pp. - III. [1787] viii-428 pp. - IV. [1788] iv-271 pp. - V. [1788] [2]-272 pp. - VI. [1791] viii-295 pp. - VII. [1791] viii-319 pp.

Exemplaire de Gibert Picot, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 435- **FILHOL (René)**. **Le Premier président Christofle de Thou et la réformation des coutumes**. *Paris, Librairie du recueil Sirey, 1937*, grand in-8, XV-301 pp., frontispice, bibliographie, broché. Envoi. (688). {142172} **100 €**

- 436- [FINANCES] - DEVISMES (Jacques-François-Laurent). **Rapport sur les droits incorporels nationaux**, fait au nom des sept Comités réunis des Domaines, des Finances, d'Imposition, de Féodalité, de l'Aliénation, de l'Extraordinaire, et Ecclésiastique (séance du 9 mars 1791). *Paris, Impr. Nationale, 1791*, in-12, 22 pp., broché avec un ruban rouge. Dernière page défraîchie. (c). {205022} 40 €  
Martin & Walter, II, 10703.
- 437- [FINANCES] - **Le Manifeste ou la monarchie française**, rétablie dans ses lois primitives et constitutionnelles. *S.l.n.d., (1792)*, in-8, 131 pp., broché sous couverture d'attente grise. Manque la page de titre. Couverture abîmée. (1141). {206403} 120 €  
Ouvrage principalement consacré à l'économie et aux finances. L'auteur dénonce la méthode et les approximations des parlementaires en matière économique. Eloge de Sully et de Colbert. Ce dernier employa les mendians « à des travaux productifs et utiles », la marine connut un essor remarquable, les grands travaux ont facilité la navigation intérieure. L'auteur compare les solutions de Colbert aux propositions hasardeuses de l'abbé Raynal. Le Chapitre IV est consacré au système général des impôts. Nombreux tableaux et cartes hors-texte : administration des grains, du sel, du tabac ; plan de liquidation de la dette nationale ; rapports entre l'impôt et la circulation du numéraire. L'auteur inscrit son propos dans le cadre de la légende « rose » de Colbert. « L'offre de Colbert » à Louis XIV, fut ternie par les guerres et de déficit permment des finances. Le code Noir, l'élimination brutale de Fouquet qui pourtant sauva le trône durant la Fronde, l'immense enrichissement de Colbert qui a sa mort disposait d'une fortune au moins équivalente à celle de l'ancien contrôleur général des finances, font de « Monsieur le Nord » (Mme de Sévigné) un commis de l'État dont le rôle est aujourd'hui largement revu par l'historiographie (voir en particulier le Fouquet de Daniel Dessert, chez Fayard).  
Martin & Walter, *Anonymes*, 9379 (pour une édition différente).
- 438- [FINANCES] - **Mémoire concernant la comptabilité des finances**, rédigé par l'agent du Trésor public, sur la demance du Comité central de liquidation de l'Assemblée nationale. *Paris, Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 24 pp., broché, sur beau papier. (c). {203352} 60 €  
Le premier et le plus important des comptes à apurer sera celui de la Trésorerie nationale ; le second concernera la Caisse de l'extraordinaire ; viennent ensuite les comptes des départements de la guerre (marine, affaires étrangères, postes, poudres et salpêtres, fers et étains, école militaire, loteries, ponts et chaussées).  
Martin & Walter, *Anonymes*, 9624.
- 439- [FINANCES] - **Rapport fait au nom du comité de l'imposition, concernant les loix constitutionnelles des finances, le 20 décembre 1790**. *Paris, Chez Baudouin, 1791*, in-8, 34 pp., dérelié. (c). {201285} 50 €  
Le comité de l'imposition comprend Roederer, la Rochefoucauld, Dauchy, de Fermont, d'Allarde, Jarry. Absent de Martin et Walter.
- 440- FLOQUET (Amable-Pierre). **Histoire du Parlement de Normandie**. *Rouen, Edouard Frère, 1840-1842*, 7 forts vol. in-8. Demi-maroquin rouge, dos à nerfs, tête dorée (*reliure de l'époque*). Dos passé et un peu taché, rousseurs. (972). {196368} 1.000 €  
Édition originale de cette immense étude, la plus complète faite sur l'Echiquier de Normandie, devenu Parlement par décision de François Ier du 6 février 1515.  
Amable-Pierre Floquet (1797-1881) fit partie de la toute première (et mythique) promotion de l'Ecole des Chartes (1821, année de la création). Rappelé à Rouen en 1828 pour assurer les fonctions de greffier en chef de la Cour royale, il eut à classer l'énorme fonds ancien du Parlement de Normandie, tâche qui occupa la majeure partie de son activité, et lui fournit la matière de ses publications érudites.  
Collation : I. [4]-XII-549-[2] pp., avec un frontispice sous serpent. - II. [4]-615 pp. - III. [4]-644-[4] pp. - IV. [4]-727 pp. - V. [4]-773-[2] pp. - VI. [4]-763 pp. - VII. [4]-IV-749 pp.  
Frère I, 472.
- 441- FLOQUET (Amable). **La Charte aux Normands**. *Rouen, Periaux, 1842*, in-8, 31 pp., bradel papier ocre, couverture conservée (*reliure moderne*). Couverture et qqs feuillets restaurés. Rousseurs. Cachet ex-libris *F. Lebastard*. (943). {199840} 70 €
- 442- [FORÊTS] - **L'Aliénation des forêts de l'État devant l'opinion publique**. *Paris, J. Rothschild, 1865*, in-8, [8]-484 pp., chagrin vert, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, double encadrement de

quadruple et triple filet doré, avec guirlandes et abeilles dorées en écoinçon, armes au centre, double filet doré sur les coupes, tranches dorées, dentelle intérieure (*reliure de l'époque*). (228). {198085}

Le premier des 25 exemplaires de tête numérotés à la presse (1/25).

2.000 €

L'ouvrage rassemble toutes les contributions à une vive polémique qui eut lieu parmi les économistes et publicistes à l'occasion du projet de loi sur l'aliénation des forêts domaniales, soumis au Corps législatif en 1865 : textes d'Achille Fould, du baron Dupin, d'Edmond About, de Chaix-d'Est-Ange, d'Henry de Riancey, d'Auguste Vitu, du maréchal Vaillant, etc.

Très bel exemplaire de Napoléon III.

O.H.R., 2659-5.

- 443- **FORMEY (Jean-Henri-Samuel). Exposition abrégée du plan du Roi, pour la réformation de la justice.** *Berlin, Haude & Spener, 1748*, in-12, 48 pp., basane fauve, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, encadrement de simple filet à froid sur les plats, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Coupes, coiffes et coins abîmés. (830). {194926} 400 €

Édition originale de cette présentation des projets de Frédéric II pour la réforme de la justice en Prusse, qui sera reprise comme introduction de la première édition du *Code Frédéric* de 1751.

Relié avec :

I. [FREDERIC II : ] Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg. *S.l.n.d. [1750]*, 136 pp. Cette petite édition semble bien former la première version des *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, qui parurent en 1751 au format in-4.

II. [CHARRON (Etienne-Léonard) : ] Mémoires pour servir à béloge historique de Jean de Pins, évêque de Rieux, célèbre par ses ambassades. Avec un recueil de plusieurs de ses lettres au Roi François I, à Madame Louise de Savoie, mère de Sa Majesté, Régente du Royaume, & aux principaux ministres d'État. *Avignon, Chabrier, 1748*, XI-200 pp., avec un portrait-frontispice. Unique édition. Backer & Sommervogel II, 1087.

III. [MOUSSINOT (Bonaventure) : ] Mémoire historique et critique sur la ville souterraine découverte au pied du Mont-Vésuve, divisé en chapitres, dans lesquels on examine en détail les monumens de cette ville, tels que ses palais, ses édifices publics & particuliers, ses places publiques, ses ruës, ses théâtres, ses portiques, ses bains, ses peintures, ses mosaïques, ses statuës, ses médailles, ses inscriptions, & généralement tout ce qui a rapport aux moeurs & usages des anciens Romains. *Avignon, Alexandre Giroud, 1748*, in-8, [4] ff. n. ch. (titre, dédicace signée par le libraire, ce qui a fait croire à certains bibliographes qu'il s'agissait de l'auteur), 74 pp., avec une planche dépliant. Il existe à la même date une édition parisienne de 51 pp. seulement. L'attribution à un dénommé Moussinot est classique, mais on ne sait rien de lui, en-dehors du fait qu'il fut un des correspondants de Voltaire (leurs lettres furent publiées en 1781). Il s'agit d'un mémoire édité en tout cas par les soins de Guillaume-Marie d'Arthenay, alors secrétaire à l'ambassade de France à Naples, sur la première découverte d' Herculanium par le Prince d'Elbeuf, lorsque celui-ci fit bâtir en 1709 une maison de campagne aux environs de Portici (en creusant la terre pour chercher l'eau, les ouvriers percèrent une voûte sous laquelle ils trouvèrent des statues), ainsi que sur les premières fouilles officielles organisées de 1738 à 1745. Et bien sûr, en raison de la date, cette relation des premières fouilles forme l'un des textes les plus rapprochés des événements qui devaient mener aussi à l'excavation de Pompéi. Cette première investigation fut cependant sans lendemain immédiat : en raison du pillage auquel le Prince d'Elbeuf s'était livré sur les vestiges, le Pape intervint pour faire cesser les fouilles. Cf. Chevallier : *Iter Italicum*. Les voyageurs français à la découverte de l'Italie ancienne, p. 19 et seq.

IV. Réponse à la requête présentée au Roy. Le 22 de ce mois, de la part de Messieurs de Duc de Bourbon, le Comte de Charolais, le Prince de Conti. *S.l., 1716*, [2]-41 pp. Sur les préséances des Princes du sang et le rang des Légitimés.

V. BENOÎT XIV : Discours sur la mort précieuse du Père Pierre Sanz, évêque de Mauricastré, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, traduit du Latin ; avec des notes curieuses sur la persécution & l'état présent des missions de la Chine. *Avignon, Joseph-David Hirschner, 1749*, 28 pp. Pedro Sanz fut martyrisé en Chine en 1715.

- 444- **FOURNIER (Marcel). Une corporation d'étudiants en droit en 1441.** Extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*. *Paris, L. Larose et Forcel, 1887*, in-8, 31 pp., broché. (c). {193775} 30 €

Sur la corporation Saint-Sébastien, formée par les étudiants en droit de l'Université d'Avignon.

- 445- **FOURNIER (Marcel). Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc.** *Paris, Vieweg, 1885*, in-8, XIII-177 pp., broché. (1074). {130694} 80 €

Forme le soixantième fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences philologiques et historiques*.

- 446- **FOURNIER-VERNEUIL (Vincent). Mémoire à l'appui du livre intitulé : Tableau moral et philosophique de Paris.** Paris, Imprimerie de Sétier, s.d., (1826), in-4, [4]-31 pp., demi-toile Bradel aubergine, pièce de titre cerise en long (rel. de la fin du XIXe s.). Bon exemplaire. (743). {198652} **120 €**

Le livre de l'ancien notaire Fournier-Verneuil avait été condamné à la destruction comme contenant des peintures indécentes et des expressions obscènes, par jugement du tribunal correctionnel de la Seine en date du 19 avril 1826. Sur appel, la Cour royale, par arrêt du 13 juin 1826, a purement et simplement confirmé la sentence de première instance et ordonné la suppression de ce Mémoire, comme étant la continuation du délit.

Cf. Lacombe 626. Drujon, *Ouvrages condamnés*, p. 300. Un seul exemplaire au CCF (BnF).

- 447- **[FRANÇAIS au SERVICE de l'ÉTRANGER] - Décret impérial relatif aux français qui auront porté les armes contre la France**, et aux français qui rappelés de l'étranger, ne rentreront pas en France. Au Palais des Tuileries, le 6 avril 1809. Paris, Rondonneau, s.d., in-4, 7 pp. (c). {177713} **50 €**

- 448- **FRANCOIS (J.). Mariages des militaires.** Conditions. Formalités civiles et militaires. Décisions et formules. Paris, Baudoin, 1890, in-8, VIII-216 pp., demi-chagrin aubergine, dos lisse orné (rel. de l'époque). Traces d'étiquette au dos, qqs frottements. Cachet (annulé). (436). {181494} **80 €**

A notre connaissance la seule étude jamaï publiée sur le sujet.

- 449- **FREEMAN (Edward A.). Le Développement de la constitution anglaise**, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Traduit de l'anglais et précédé d'une introduction par M. Alexandre Dehaye. Paris, Guillaumin et Cie, 1877, in-12, LXVIII-217 pp., broché. Rousseurs. (1119). {174202} **60 €**

- 450- **[FRESNES-SUR-ESCAUT] - Procès entre la Compagnie d'Anzin et la Société de Thivencelles et Fresnes-midi** concernant la concession de Fresnes (1863-1867). Anzin, Imprimerie E. Dugour, 1863-1867, 25 pièces en un vol. in-4, [4]-7 pp., puis pagination multiple, demi-basane noire, dos à faux-nerfs orné de filets à froid (reliure de l'époque). Dos très frotté et épidermé. (744). {203445} **500 €**

Très rare recueil imprimé privément par la Compagnie des mines d'Anzin, et regroupant la plupart des pièces concernant la **concession de Fresnes-sur-Escaut**, réclamée par la Compagnie rivale de Thivencelles comme bien vacant et sans titre. La procédure qui s'ensuivit et aboutit à la condamnation aux dépens de la Société de Thivencelles permet de donner un historique complet des droits de la Compagnie d'Anzin depuis le XVIIIe siècle.

I. Mémoire pour la Compagnie d'Anzin concernant son origine et son droit de propriété sur les diverses concessions qu'elle exploite (1863, [4]-84 pp., avec 5 plans dépliant en couleurs. - II. Conseil d'État, section du contentieux. Recours pour la Société dite de Thivencelles et Fresnes-midi (...) contre la Compagnie dite des mines d'Anzin, Raismes, Vieux-Condé, Saint-Saulve, Denain et Odomez (18 pp.). - III. Conseil d'État, section du contentieux. Mémoire en défense pour la Compagnie des mines d'Anzin (...) (12 pp.). - IV. Tribunal civil de Valenciennes. Conclusions pour la Compagnie des mines d'Anzin contre la Compagnie de Thivencelles (6 pp.). - V. Tribunal civil de Valenciennes. Compagnie d'Anzin contre Société de Thivencelles. Plaidoirie de Me Dufaure, avocat de la Compagnie d'Anzin (1864, 36 pp.). - VI. Tribunal civil de Valenciennes. Analyse des conclusions de M. le Procureur général (1864, 7 pp.). - VII. Tribunal civil de Valenciennes. Jugement du 26 mai 1864 (7 pp.). - VIII. Tribunal civil de Valenciennes. Jugement du 15 juin 1864 (4 pp.). - IX. Cour impériale de Douai. Déclinaoire proposé en appel par M. le Préfet du Nord (2 pp.). - X. Cour impériale de Douai. Conclusions de M. Carpentier, avocat général (1864, 7 pp.). - XI. Cour impériale de Douai. arrêt du 10 décembre 1864 (6 pp.). - XII. Arrêté de conflit pris par M. le Préfet du Nord le 23 décembre 1864 dans la cause entre la Compagnie d'Anzin et la Société de Thivencelles au sujet de la mine de Fresnes (3 pp.). - XIII. Observations sommaires de la Compagnie d'Anzin sur l'arrêté de conflit (4 pp.). - XIV. Conseil d'État, section du contentieux. Observations pour la Compagnie des mines d'Anzin sur le conflit élevé par M. le Préfet du Nord dans l'instance pendante entre elle et la Compagnie de Thivencelles devant la Cour impériale de Douai (13 pp.). - XV. Décret impérial en date du 8 avril 1865, qui confirme l'arrêté de conflit pris le 23 décembre 1864, par M. le Préfet du Nord ([4] pp.). - XVI. Conseil d'État. Section du contentieux. Mémoire additionnel à l'appui du recours formé, le 17 novembre 1865, devant le Conseil d'État par la Société de Thivencelles et Fresnes-midi contre la Compagnie des mines d'Anzin (24 pp.). - XVII. Conseil d'État. Pièces justificatives. Lettres datées de Douai et de Goeluzin (près Douai) écrites en l'an IV et en l'an V par les cit. Taffin et Renard au cit. Desandrouin, et par le citoyen Taffin au citoyen Renard au sujet de divers faits et circonstances concernant les concessions de la Compagnie des mines d'Anzin ([10] ff.).

- XVIII. Rapport de l'inspecteur général des mines de la division du nord-ouest concernant la demande présentée par la Société des mines de Thivencelles et Fresnes-midi à l'effet d'obtenir la concession des mines de houille situées dans des terrains qui sont compris dans la concession de Fresnes, et le pourvoi de la même société en interprétation de l'arrêté du Directoire exécutif du 29 ventôse an VII, considéré comme institutif de ladite concession (46 pp.). - XIX. Conseil général des mines. Séance du vendredi 8 décembre 1865 (6 pp.). - XX. Préfecture du Nord. Concession houillère de Fresnes (1866, 6 pp.). - XXI. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Concession de Fresnes (1866, 10 pp.). - XXII. Conseil d'État, section du contentieux. Réplique pour la Compagnie des mines d'Anzin contre la Société de Thivencelles et Fresnes-midi (8 pp.). - XXIII. Conseil d'État. Conclusions de M. Aucoc, commissaire du gouvernement (4 pp.). - XXIV. Conseil d'État au contentieux. Séance du 14 décembre 1866 (7 pp.). - XXV. Cour impériale de Douai. Arrêt du 9 mars 1867 (4 pp.).

Le CCF ne mentionne pas notre recueil, mais seulement un dossier manuscrit des pièces à Lille.

- 451- [FRISELL (John Fraiser)]. **De la Constitution de l'Angleterre**, et des changemens principaux qu'elle a éprouvés, tant dans son esprit que dans sa forme, depuis son origine jusqu'à nos jours ; avec quelques remarques sur l'ancienne Constitution de la France. Par un Anglais. *Paris, Le Normant, 1820*, in-8, VI-100-4 pp., broché sous couverture d'attente. (1268). {162224} **60 €**  
 Seconde édition.

- 452- FUSILIER (Raymond). **Les Monarchies parlementaires**. Etude sur les systèmes de gouvernement (Suède, Norvège, Danemark, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Préface de Marcel Prélot. *Paris, Éditions ouvrières, 1960*, fort vol. in-8, 656 pp., index, broché. (763). {158813} **25 €**  
 Exemple de président Jean Sauvé, avec envoi autographe de l'auteur au faux-titre.

- 453- [GALILEE] - **Les Pièces du procès de Galilée**. Précédées d'un avant-propos. Ouvrage dédié à S.G. Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, par Henri de l'Épinois. *Rome-Paris, Victor Palmé, 1877*, in-8, [4]-XXIV-143 pp., avec 3 fac-similés dépliant hors-texte, broché. Dos défraîchi. (356/1222). {174296} **150 €**

Précieuse publication effectuée d'après les pièces conservées aux Archives du Vatican. Elles n'avaient réintégré que depuis peu (transféré de Rome à Paris sous Napoléon avec le reste des Archives pontificales, il ne fut restitué - et de très mauvaise grâce - qu'en 1846, à la suite d'itératives réclamations). Copié un peu à la hâte sous la direction du célèbre Père Theiner, le dossier connut une première publication en juillet 1867 dans la Revue des questions historiques, mais il faut préférer la version sous forme de livre qui intègre les corrections devenues nécessaires.

Il s'agit évidemment de la source primaire sur le fameux **procès de 1633**, autour duquel continuent de se propager légendes et contre-vérités, surtout quand on ignore le droit canonique et qu'on veut à tout prix en donner une lecture idéologique.

- 454- [GALLAND (Auguste)]. **Contre le franc-alleu sans tiltre** : prétendu par quelques provinces, au préjudice du Roy. Avec le texte des loys, données, au pays d'Albigeois, & autres ; par Simon, comte de Montfort, en l'année 1612 ; conformes, en divers articles, à la Coustume de Paris, mesmes, en ce qui concerne les fiefs. *S.l., 1629*, in-4, [2] ff. n. ch (titre et table), 116 pp., vélin souple, dos recouvert de basane fauve à nerfs orné (*reliure de l'époque*). Petits manques de cuir au dos. Ex-libris *Etienne Teillard*. (377). {202301} **600 €**

**Unique édition.**

Il ne faut pas confondre ce premier essai avec le titre subséquent *Du Franc-alleu et origine des droits seigneuriaux* (1637), même si ce premier texte a pu donner de la matière au second. Notre ouvrage a un but polémique plus limité que le traité théorique de 1637 : soutenir les traitants du domaine royal, Etienne Goutte et David Falc, dans leur contrat pour les droits domaniaux du Roi en Languedoc. De ce fait, l'ouvrage fut dénoncé à l'assemblée générale des États de Languedoc en juin 1632 par le syndic général. Et l'enjeu était tout concret : en cherchant à établir que le midi était régi par la règle *Nulle terre sans seigneur*, il s'ensuivait que l'absence de titres établissant l'assujettissement d'une terre aux redevances féodales ne dispensait pas cette terre des dites redevances, ce qui aurait été le cas, si l'adage *Nul seigneur sans titre* était retenu.

Auguste Galland (vers 1572 - 1637) fut un magistrat réformé entièrement dévoué à la cause royale, et il prit part à plusieurs synodes nationaux ou provinciaux en tant que commissaire royal. Son intérêt pour les terres allodiales provient de son souci de faire observer les droits royaux sur l'intégralité des territoires dont le Roi était seigneur féodal et donc de limiter au plus près les prétentions de telle ou telle terre à l'allodialité.

Absent de Dupin.



455- **GANGHOFFER (Roland)**. **L'Evolution des institutions municipales en Occident et en Orient au Bas-Empire**. Préface de Maurice Pallasse. *Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1963*, gr. in-8, II-259 pp., index, biblio., broché. Trace de scotch sur le premier plat. (*Collection Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain, IX*). (718). {144316} 40 €

456- **GARCIA SAAVEDRA (Juan)**. **De Hispanorum nobilitate et exemptione**. Sive ad pragmaticam Cordubensem, quae est. 1.8 titu. 11 libr. 2 recopillationis commentarii. *Pintiae [Valladolid], excussum apud beredes Bernardini de Sanctodomingo, 1588*, in-4, 10 ff. non chiffrés-394 ff.-28 ff. non chiffrés, portrait gravé au verso du dernier feuillet préliminaire, vélin ivoire souple, dos lisse, titre manuscrit au dos (*reliure de l'époque*). Traces de lacet, gardes refaites. Qqs rousseurs et mouillures. Qqs erreurs de pagination, sans manque. Qqs annotations anciennes à l'encre. Feuillet d'errata contrecollé sur les dernières gardes. Etiquette et ex-libris *Charles de Lauquet*. (266). {202895} 2.500 €

Édition originale très peu commune de ce traité de droit nobiliaire, considéré comme l'oeuvre la plus importante du juriste Garcia Saavedra, et qui sera rééditée jusqu'au XVIIIe siècle.

Notre exemplaire fait partie de ceux qui ne subirent pas l'expurgation et le remplacement de certains feuillets, ordonnés par Philippe II le 13 janvier 1593 en raison des oppositions que la thèse de l'auteur avait suscitées dans la noblesse de Biscaye.

On y joint une longue notice manuscrite en espagnol sur ce titre, rédigée par Carlos Delaunet et datée du 13 avril 1972.

Palau, n°99774.

Bon exemplaire.

457- **[GARD] - Affaire Madier de Montjau**. *Paris, 1820*, 12 pièces en un vol. in-8. Demi-basane violine, dos lisse orné de filets dorés, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Dos en partie décoloré. Bon exemplaire. (400). {164909} 600 €

Conseiller à la Cour royale de Nîmes, et président des Assises du Gard, Joseph-Paulin Madier de Montjau eut à connaître d'une accusation de rébellion portée contre des habitant d'Alès. Le procès eu lieu dans le double contexte de la poursuite des fauteurs de troubles de 1815, et de l'émoi suscité par l'assassinat du duc de Berry.

I. **MADIER DE MONTJAU (Joseph-Paulin)** : Pétition adressée à la Chambre des Députés, suivie de considérations constitutionnelles, par A. Jay. *Paris, Corréard, 1820*, 34 pp.

II. **DEVAUX** : Opinion sur la pétition de M. Madier de Montjau, relative aux événements de Nîmes (Extrait du *Moniteur* du 26 avril 1820). *Paris, Mme Vve Agasse, s.d. [1820]*, 16 pp.

III. **MADIER DE MONTJAU** : Lettre à M. Pasquier, du 5 juin 1820. *Paris, Corréard, 1820*, 26 pp.

IV. **Pièces et documents relatifs au procès de Monsieur Madier de Montjau**, contenant sa correspondance avec Leurs Excellences Messieurs de Serre et Siméon ; ses rapports sur les Assises du Gard et de Vaucluse ; des réflexions sur deux discours de MM. de Serre et Siméon ; des extraits de l'interrogatoire subi le 9 juin par M. Madier ; de nouvelles preuves de l'impartialité de la censure à son égard, etc. *Paris, Dalibon, novembre 1820*, [4]-106 pp.

V. **MADIER DE MONTJAU** : Du Gouvernement occulte, de ses agens et de ses actes. Suivi de pièces officielles sur les troubles du Vaucluse. - Observations sur l'administration de la justice dans le Gard et le Vaucluse en 1815. - Observations sur le prétendu acquittement de Troistailons. - Réponse à une des attaques de M. Clausel de Coussergues. - Requêtes à la Cour de Cassation. Faisant suite aux pièces et documents publiés le 18 novembre. *Paris, Dalibon, 27 novembre 1820*, VIII-62 pp.

VI. **MADIER DE MONTJAU** : Plaidoyer et réplique de Monsieur Madier de Montjau fils, précédés d'un avant-propos et de l'écrit intitulé : Madier de Montjau père aux juges de son fils ; et suivis des conclusions et de l'arrêt. *Paris, Dalibon, 1820*, VIII-111 pp. -

Des pièces non liées à cette affaire ont été ensuite reliées comme par complément (elles concernent l'opposition libérale sous la Restauration ou reviennent sur les troubles du Gard en 1815) :

VII. **RUMILLY** : Plaidoyer prononcé à la Cour d'Assises du département de la Seine, le 31 juillet 1820 ; pour M. Cauchois-Lemaire, auteur de l'article du Gouvernement occulte. *Paris, Baudouin frères, 1820*, 44 pp. -

VIII. **Portefeuille politique**. Avons-nous deux gouvernements ? [*Paris*], *Imprimerie de Plassan, s.d. [1820]*, 56 pp.

IX. **Mémoire pour le sieur Claude-Ferdinand Tabaret**, propriétaire, domicilié à Saint-Hilaire de la Sône, arrondissement de Saint-Marcellin, département de l'Isère ; et pour la dame Julie-Adélaïde Tabaret, agissant de l'autorité du sieur Félix Achard, son mari, aussi propriétaire au même lieu Saint-Hilaire ; l'un et l'autre parties civiles ; contre les auteurs et complices de l'assassinat et du vol commis sur la personne de feu le sieur Claude Tabaret, leur père. *S.l.n.d. [1818]*, 29 pp.

X. Causes véritables des troubles arrivés à Nismes, en juillet 1815. *Nismes, J.-B. Guibert, s.d.*, 32 pp.

XI. Recueil de faits, en réponse aux faussetés et aux calomnies insérées dans divers journaux sur les derniers événements de Nismes. *S.l.n.d.*, 23 pp.

XII. Défense de M. le baron Canuel (...); M. le vicomte de Chappelaine (...); M. le comte de Rieux-Songy (...); M. Désiré de Romilly (...); et M. J.-B. de Joannis (...), aux attaques extrajudiciaires dirigées contre eux, à l'occasion de la conspiration dite royaliste. *Paris, J.G. Dentu, 1820*, 160 pp. (mal chiffrées 460).

- 458- [GARDES NATIONALES] - Proclamation du roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, relatif à des assemblées qui ont été tenues au château de Jalley, et portant défenses aux Gardes Nationales de tenir aucune assemblée fédérative, à moins d'y être autorisées par les directoires de leurs départements. Du 12 septembre 1790. *Alençon, Malassis Le Jeune, 1790*, in-4, 3 pp., vignette. (c). {85568} 30 €

- 459- GARIEL (Hyaicnthe). La Cour et le barreau. Journal de ce qui s'est passé en 1780 et 1781 au sujet de l'affaire de l'ordre des avocats du Parlement de Dauphiné. De la cessation en juillet 1780 et de la reprise en juin 1781 de leurs fonctions; avec la copie des interrogatoires, délibérations, arrêts, correspondance entre le procureur général et le garde des sceaux, etc. Publié pour la première fois. *Paris, Prudhomme et Blanchet, juin 1844*, in-8, 16 pp., broché. (c). {665657} 50 €

- 460- GASCHON (Jean-Baptiste). Code diplomatique des aubains, ou Du Droit conventionnel entre la France et les autres puissances relativement à la capacité réciproque d'acquérir ou de transmettre les biens meubles et immeubles par actes entre-vifs, par dispositions de dernière volonté, et par succession ab intestat. *Paris, Foucault, décembre 1818*, in-8, X-160-432 pp., basane fauve racinée, dos lisse orné de filets, guirlandes et fleurons dorés, pièce de titre cerise, encadrement de dent-dérat, simple filet et guirlande d'oves dorés sur les plats, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Dos frotté, coins abîmés. (814). {194197} 250 €

Unique édition de ce traité qui arrivait presque trop tard pour fournir un guide pratique aux juges et aux avocats : en effet, la loi du 14 juillet 1819 concéda à tous les étrangers résidant en France le droit de disposer et d'hériter aux mêmes titres que les Français, faisant disparaître ce qui restait du droit d'aubaine, déjà considérablement réduit sous l'Ancien Régime par des dispositions bilatérales entre États, aboli par la Constituante, mais partiellement rétabli dans le Code civil. En revanche, demeure une exceptionnelle documentation sur les dites stipulations, pour la plupart des États de l'Europe, qui forme la seconde partie de l'ouvrage.

Jean-Baptiste Gaschon (1781-1836), originaire de Riom, exerça la profession d'avocat de 1815 à 1833, puis entra dans la magistrature.

Dupin (1832), 232.

- 461- [GATINE (Adolphe-Ambroise-Alexandre)]. Cour de cassation. Chambre criminelle. Mémoire pour Charles-Adolphe Thémar, demandeur en cassation d'un arrêt de la Cour d'assises de la Guyane française, du 21 août 1849. [Paris], Imprimerie de Ph. Cordier, s.d., (1850), in-8, 16 pp., cartonnage Bradel de papier marbré, pièce de titre cerise en long (*Lobstein-Laurenchet*). Bon exemplaire. (1183). {210637} 500 €

Très rare.

Une des causes où plaida l'avocat Gatine (1805-1864), proche de Victor Schoelcher, qui avait joué un rôle essentiel en 1848 tant pour la préparation juridique de l'acte d'abolition, que comme commissaire général du gouvernement pour la Guadeloupe et ses dépendances (juin-octobre 1848).

Le cas est le suivant : le mulâtre Charles-Adolphe Thémar, ne parlant que le créole guyanais, avait été élu à la députation de la Guyane, ce qui suscita un immense émoi parmi les colons, si peu de temps après l'abolition de 1848. Ces derniers intentèrent un procès hâtif au candidat pour avoir tenu des propos menaçants et excité des troubles. Gatine présenta huit moyens de récusation devant la Cour.

Ryckebusch, 3450. Curieusement aucun exemplaire au CCF.

- 462- GAZZANIGA (Jean-Louis). Introduction historique au droit des obligations. *Paris, P.U.F., 1992*, in-8, 296 pp., index, broché. Envoi de l'auteur à Bernard Guenée. (*Collection Droit fondamental. Droit civil*). (635). {210039} 30 €

- 463- GENESTAL (R.). **Le Privilegium fori en France**, du décret de Gratien à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. *Paris, Éditions Ernest Leroux, 1921-1924*, 2 vol. in-8, XIX-246 pp. et XXXXVIII-211 pp., bradel toile bordeaux, pièces de titre, tranches mouchetées, couv. conservées (*rel. postérieure*). Bon exemplaire en dépit de feuillets un peu jaunés. (*Collection Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). (1276). {162170} **180 €**
- Le *privilegium fori* (ou privilège de for) soustrait aux juges séculiers la connaissance des affaires concernant les clercs.  
Grandin, *Bibliographie des sciences juridiques*, I, 81.
- 464- GENNARO (Giuseppe Aurelio di). **La République des jurisconsultes**. Traduit par M. l'abbé Dinouart (...). *Paris, Nyon père, 1768*, petit in-8, [2] ff. n. ch., xxxvj-291 pp., [5] pp. n. ch. (privilège et catalogue de libraire), veau fauve marbré, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, simple filet doré sur les coupes, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (743). {205406} **200 €**
- Première et apparemment **unique traduction française** de la *Respublica iurisconsultorum*, parue à l'adresse de Naples dès 1731, réimprimée ensuite à Leipzig en 1733. Sous les dehors d'une fiction plaisante (dans une île de la Mer Egée, les juristes de toute origine se réunissent après leur mort pour former une « république »), l'ouvrage, le premier de l'auteur, forme une critique sérieuse des principaux ouvrages et théories juridiques de l'Antiquité.  
Giuseppe Aurelio di Gennaro (1701-1761) fut un avocat et magistrat napolitain, qui prit une part notable aux projets de « *Code Carolin* », première ébauche de codification du droit napolitain, demeurée malheureusement inachevée.  
Cioranescu, *XVIII*, 24 998.
- 465- [GENNES (Pierre de)]. **Mémoire pour le sieur La Bourdonnais**, avec les pièces justificatives [Avec : ] **Supplément** au Mémoire du sieur de La Bourdonnais. *Paris, Imprimerie de Delaquette, 1750-1751*, 2 parties en un fort vol. in-4, 284-220-72-87-15-48-57-19 pp., avec **6 planches hors-texte** (4 tableaux dépliant, une carte de Madras, une grande carte volante en couleurs), veau fauve, dos à nerfs cloisonné orné de pièces d'armes, pièce de titre cerise, encadrement de double filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Plats un peu tachés, mais bon exemplaire. (251). {203626} **2.500 €**
- Édition originale**, au format in-4 (en même temps sortit un tirage en quatre volumes in-12).  
Recueil à la pagination chaotique (les pièces justificatives ont chacune leur chiffre, et pas toujours cohérent), commandité par Pierre-Bertrand Mahé de La Bourdonnais (1699-1753), prisonnier à la Bastille depuis son retour en France en mars 1748, et en attente de son procès, intenté à la suite des manoeuvres malveillantes de Duplex. Les pièces comme les cartes du recueil (composées sous la direction de Mahé) forment un précieux ensemble documentaire sur l'Inde française, et les Mascareignes pendant les conflits avec l'Angleterre pendant la Guerre de Succession d'Autriche. Les bibliographies ne signalent que le plan de Madras, mais le planisphère en couleurs est bel et bien intitulé *Carte pour l'intelligence du Mémoire de M. de La Bourdonnais*, et se rapporte donc directement à notre texte.  
Corda III, 16. Ryckebusch 4483.  
Relié à la suite : Observations sur les deux Mémoires à consulter, distribués par la famille du sieur Duplex. *Paris, Imprimerie de Delaquette, 1751*, 11 pp. Absent de Corda.  
**Exemplaire de Louis II Colbert de Lignères** (1709-1761), petit-fils du grand Colbert et maréchal de camp, avec armes dorées poussées dans les entre-nerfs.  
O.H.R. 1302.
- 466- [GENSOLLEN (Joseph-Laurent)]. **Franc-alleu de Provence**. *Aix, Joseph David, 1732*, in-4, 295 pp., basnae fauve, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, manque la pièce de titre, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Une estafilade sur le plat supérieur, dos très frotté, coins abîmés. (1106). {185310} **400 €**
- Unique édition** de ce traité, qui reste l'une des seules monographies sur le sujet, le franc-alleu n'étant pas fort commun dans le sud de la France, même s'il reste présent pour de petites surfaces jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cela semble aussi le seul ouvrage publié de ce Gensollen, avocat au Parlement d'Aix.  
Absent de Dupin. Saffroy II 32596.
- 467- GEOFFROY (Fernand). **L'Organisation judiciaire des colonies françaises**. *Paris, Emile Larose, 1912*, in-8, 206 pp., bibliographie, broché. (1233CAU4). {160487} **70 €**

- 468- GIFFARD (André). **Les Justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles** (1661-1791). *Brionne, Monfort, 1979*, petit in-8, XXVIII-392 pp., broché. (559). {204139} 40 €
- 469- GINOULHIAC (Ch.). **Histoire du régime dotal et de la communauté en France**. (Mémoire couronné par la faculté de droit d'Aix). *Paris, Joubert, 1842*, in-8, 384-III pp., demi-chagrin violine, dos à nerfs de filets dorés (*reliure de l'époque*). Qqs rousseurs et mouillures. Coins usés. (1260). {664374} 100 €
- 470- GIORDANENGO (Gérard). **Le Droit féodal dans les pays de droit écrit**. L'exemple de la Provence et du Dauphiné, XIIe-début XIVe siècle. *Rome, Ecole Française, 1988*, in-8, XVI-331 pp., planches dépliantes, index, bradel cartonnage papier gris illustré (*reliure de l'éditeur*). (1068). {209843} 80 €
- 471- GIRARDIN (A. de). **Mémoire sur la situation politique et militaire de l'Europe à l'occasion des traités de 1831, 1833, 1841 et sur le droit de visite**. *Paris, Amyot, 1844*, in-8, 360 pp., demi-marquain vert à petits coins, dos lisse, filets dorés (*rel. de l'époque*). (404). {91855} 350 €  
Mémoire consacré au droit de visite sur les navires qui fut établi de façon réciproque en français et anglais en 1830.  
Exemplaire du prince Dietrichstein avec sa signature.
- 472- GIRARDIN (S.). **Opinion sur la question de savoir si la faculté de retirer un Projet de Loi présenté aux Chambres, fait ou ne fait pas partie de la prérogative royale**. *Paris, Hacquart, 1819*, in-8, 15 pp., dérelié. (c). {105652} 25 €
- 473- GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélémy). **Recherches sur le droit de propriété chez les Romains, sous la République et sous l'Empire**. Tome premier [*seul paru*]. *Aix, Aubin, 1838*, in-8, [4]-VI-331-70 pp., demi-chagrin cerise, dos à nerfs orné de filets à froid, coins en vélin vert, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (712). {197260} 100 €  
On ignore la raison pour laquelle seul ce volume est paru.  
Peut-être parce que Charles-Joseph-Barthélémy Giraud (1802-1881), professeur de droit administratif à Aix, puis à Paris, devint en 1845 inspecteur général des facultés de droit, puis entama une carrière ministérielle. Il reprit cependant une chaire de droit romain en 1852.  
Envoi autographe de l'auteur.
- 474- GIRAUD (Louis-Alfred). **Dissertation sur le divorce et la séparation de corps**. *Paris, Imprimerie de Moquet, 1852*, in-8, 84 pp., broché sous couverture imprimée. Brochure défraîchie. (682). {196027} 40 €  
Il s'agit de la thèse de l'auteur, présentée pour obtenir son doctorat en droit à l'Ecole de droit de Paris, et surtout historique. Le Vendéen Louis-Alfred Giraud (1827-1880) fit d'abord une carrière dans la magistrature avant de se lancer en 1871 dans la politique. Mais il ne fut pas réélu en 1876, et reprit ses activités juridiques.
- 475- GIRAULT (Arthur). **Le Centenaire de l'Ecole de droit de Poitiers**. Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*. *Paris, Librairie générale de droit & de jurisprudence, 1906*, in-8, 19 pp., broché. Première couverture détachée. (567). {195258} 15 €
- 476- GIROD DE L'AIN (Louis-Gaspard-Amédée). **Cour des Pairs. Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour**. I. Comprenant les faits généraux. - II. Faits particuliers de Lyon, Saint-Etienne, l'Isère, Chalons, Arbois, Marseille et Clermont-Ferrand. - III. Faits particuliers de Paris, Epinal, Lunéville et Perpignan. Compétence. - IV. Annexes. *Paris, Imprimerie royale, 1834*, 4 vol. in-4 carrés, [2]-502, [2]-422, [2]-435 et [2]-568 pp., demi-veau vert, dos lisses ornés de filets dorés et de fleurons et guirlandes à froid, pièces de titre et de tomaison noires, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Dos insolés, mais bon exemplaire. (412). {188428} 600 €  
Ces quatre volumes, complets en soi, appartiennent à la grande série de quinze volumes in-4, publiés jusqu'en 1836, qui relatent l'intégralité de la procédure engagée devant la Cour des Pairs contre les insurgés de 1834.

Amédée Girod de l'Ain (1781-1847) avait été nommé Pair de France en octobre 1832 en échange de son portefeuille de l'Instruction publique dans le cabinet Casimir-Périer. C'est à lui qu'échut la rédaction du rapport sur les tentatives insurrectionnelles de 1834, et il s'acquitta avec conscience et exactitude juridique de cette tâche ardue (l'instruction dura sept mois, touchant 2000 inculpés et 4000 témoins).

- 477- **GLASSON (Ernest). Le Parlement de Paris.** Son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution. *Paris, Hachette, 1901*, 2 vol. in-8, [4]-II-469 et [4]-516 pp., broché. Petit accroc au dos sans gravité. (763). {200119} **180 €**

Édition originale de cette analyse plutôt classique et événementielle d'un phénomène majeur de l'Ancien Régime, à la jonction du droit et de l'exercice du pouvoir : les fameuses prétentions politiques des Parlements sur la base de la garde des « loix fondamentales ». Professeur de législation comparée à l'École des sciences politiques, Ernest-Désiré Glasson (1839-1907) passa progressivement de l'étude des questions juridiques et sociales contemporaines à celle de l'histoire du droit et des institutions.

On joint : AUBERT (F.). Le Parlement de Paris à la fin du Moyen Âge. Son organisation. *Paris, Larose et Forcel, 1888*, 32 pp.

- 478- **GODCHOT (Simon). Les Neutres.** Etude juridique et historique de droit maritime international. *Alger, Fontana et Cie, 1891*, in-8, 444 pp., demi-basane rouge maroquinée à coins, dos à nerfs (*reliure de l'époque*). Traces d'étiquette au dos. Cachet annulé. (1280). {187009} **100 €**

- 479- **GODCHOT (Simon). Les Neutres.** Etude juridique et historique de droit maritime international. *Alger, Fontana et Cie, 1891*, in-8, 444 pp., demi-basane rouge, dos lisse orné (*reliure de l'époque*). Dos frotté avec des épidermures. Rousseurs. Cachet annulé. (1274). {185721} **100 €**

- 480- **GOSSE (Louis-André). Examen médical et philosophique du système pénitentiaire.** *Genève-Paris, Abraham Cherbuliez [Imprimerie Lador et Randoz], 1837*, in-8, 303 pp., cartonnage Bradel de papier marbré, pièce de titre verte, couverture imprimée et dos conservés (*Laurenchet*). Bon exemplaire. (757). {203150} **250 €**

Unique édition, peu commune.

Le médecin genevois Louis-André Gosse (1791-1873) fut aussi un député libéral siégeant au Conseil représentatif jusqu'en 1836, très impliqué dans le philhellénisme et les questions sociales d'actualité. C'est au retour de son séjour en Grèce (1826-1828) qu'il fut chargé de l'examen du système pénitentiaire.

- 481- **[GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste)]. Pouvoir du Pape sur les souverains au Moyen Âge,** ou Recherches historiques sur le droit public de cette époque relativement à la déposition des Princes, par M\*\*\*, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice. *Paris-Lyon, Périsse frères, 1839*, in-8, XII-354 pp., demi-veau marine, dos lisse orné de filets et pointillés dorés, coins en vélin vert, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (19). {188614} **120 €**

Édition originale (l'ouvrage fut republié en 1845).

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la question de la déposition des souverains par les papes médiévaux, dont il n'existe finalement que peu d'attestations formelles (en-dehors des actes si particuliers de Grégoire VII), suscita une nuée de controverses entre historiens laïcs et cléricaux, avec des intentions généralement sous-jacentes (anti-cléricales ou apologistes). Dans le genre de la défense de ces usages de droit public, l'ouvrage de l'abbé Gosselin (1787-1858) est sérieux et modéré, s'efforçant de replacer l'ensemble des interventions contestées dans leur contexte.

- 482- **GOSSIN (Pierre-François). Rapport sur l'établissement des tribunaux de commerce,** dans les villes maritimes où il existe des amirautés ; fait en la séance du 3 janvier au nom du comité de Constitution. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 4 pp., dérelié. Mouillure. (c). {140837} **30 €**

- 483- **[GÖTZMANN (Louis-Valentin de)]. Lettre d'un jurisconsulte François à un publiciste allemand,** sur une question de droit public. *Londres, s.n., 1771*, in-8, 115 pp., cartonnage Bradel de papier marbré, dos lisse, pièce de titre cerise en long, tranches citron (*reliure moderne*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (1276). {185193} **120 €**

L'ouvrage forme une réponse aux opuscules de Georg Wolssehnus Dorff sur le droit de la Pairie en France, et spécialement sur la prétention du Parlement de Paris de s'ériger en « cour naturelle » des Pairs.

- 484- [GÖTZMANN (Louis-Valentin de)]. **Questions de droit public sur une matière très-intéressante.** *Amsterdam, s.n., 1770, in-8, [4]-IV-240 pp., broché sous couverture d'attente de papier marbré. Petits manques de papier au dos. (1258). {182138}* 150 €

Unique édition de ces recherches sur les origines de la Cour des Pairs, de la Pairie, de leurs rapports avec les Parlements. Elles sont bien dans le genre des premiers ouvrages du juriconsulte Goetzmann (1729-1794) qui se fit surtout connaître ultérieurement par ses démêlés avec Beaumarchais, mais qui était un départ avocat au Conseil souverain d'Alsace et spécialiste de droit public.

- 485- GOULLIART (Pierre-Louis). **Exposition des règles du droit ancien**, suivant l'ordre où elles se trouvent placées au Digeste, avec les exceptions dont elles sont susceptibles, et des observations relatives à notre nouvelle législation. *Paris, H.-L. Peronneau, an VII, (1799), in-8, 303 pp., basane havane, dos lisse orné d'urnes dorées, encadrement de dent-de-rat, simple filet et guirlande dorés sur les plats, tranches citron (reliure de l'époque). De petits frottis à la pièce de titre et sur les plats, mais bon exemplaire. (375). {164737}* 200 €

Très pratique répertoire et commentaire des principales « *regulae juris* » du droit civil éparses dans le Corpus : Pierre-Louis Goulliart (1731-1800) était professeur à l'Ecole de Droit de Paris, dont il devint doyen juste avant la Révolution.

Dupin (1832), 659.

- 486- [GRANDES REMONTRANCES] - **Remontrances du Parlement au Roi**, du 9 avril 1753. *S.l. [Paris], 1753, in-4, titre avec une figure allégorique (De Schismate extinguendo), 4-56 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (reliure de l'époque). Restaurations habiles aux coiffes, charnières et coins, mais bon exemplaire. (377). {173119}* 1.500 €

#### IMPORTANT RECUEIL SUR LA GRANDE CRISE PARLEMENTAIRE DE 1753.

La première pièce est l'une des sorties à la date de l'originale des « *Grandes remontrances* » du 9 avril 1753, qui furent une conséquence de l'Unigenitus, et relancèrent l'opposition parlementaire à la politique royale : le motif immédiat en était la condamnation systématique, par le Parlement de Paris, des ecclésiastiques qui refusaient les derniers sacrements aux fidèles suspects de jansénisme, et à ceux incapables de présenter un « billet de confession » signé d'un confesseur approuvé par l'archevêque de Paris. Comme le Conseil d'État cassa presque systématiquement les arrêts du Parlement sur cette matière, le Parlement prépara ces « *Grandes remontrances* », que Louis XV refusa de recevoir. Le Parlement suspendit alors son activité le 5 mai. Le roi ordonna son exil à Pontoise, mais l'interruption des fonctions judiciaires occasionna une telle gêne que le Parlement fut rappelé. En attendant, l'affaire provoqua une guerre de libelles, où les défenseurs de chacune des parties donnaient, de la constitution coutumière du Royaume, des versions fort différentes. C'est là tout l'intérêt de cette querelle : comprendre la façon dont les contemporains voyaient leurs institutions, et prépareraient inconsciemment la voie à d'autres conceptions politiques. Déjà, ces « *Grandes remontrances* » de 1753 théorisent sur l'existence d'un contrat implicite passé entre le souverain et ses peuples, engagement solennel réciproque qui aurait formé la base de la constitution traditionnelle du royaume, et dont le Parlement, véritable « Cour de France » et « Conseil du Roi », serait le gardien. L'on sait maintenant à quel point le développement de ces thèses a préparé à la ruine de l'autorité royale.

Reliées à la suite 22 autres pièces sur la même polémique et les « querelles du temps » jusqu'aux années 1757-1759 :

I. Monuments précieux de la sagesse de nos rois. *S.l.n.n., 1753, 35 pp., texte sur deux colonnes.* - II. [CHAUVÉLIN (Henri-Philippe) :] Tradition des faits, qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé dans les différents siècles aux principes invariables de la justice souveraine du Roi sur tous ses sujets indistinctement ; & la nécessité de laisser agir les juges séculiers contre leurs entreprises, pour maintenir l'observation des loix, & la tranquillité publique. *S.l.n.d. [1753], 124 pages.* Édition originale de cette défense très régalière des prérogatives séculières contre les prétentions à l'immunité ecclésiastique. Une version in-12 parut simultanément. - III. [MANUSCRIT] Mémoire adressé à Messieurs de la Grand Chambre à Pontoise sur les propositions d'accommodement qu'on leur fait. *S.l.n.d. [1753], [5] ff. n. ch.,* texte dans un encadrement noir. - IV. Examen du Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée du clergé. *S.l.n.d. [1755], 48 pp.* - V. Observations sur les lettres Pastorales officii, renouvelées & exécutées par les évêques de la dernière Assemblée du clergé. *S.l.n.d. [1755], 4 pp.* - VI. Lettre de M. l'abbé de \*\* G.V. de \*\* à M. le doyen de \*\*\*. Sur la dispute du péché mortel & du péché grave. *S.l.n.d. [1756], 16 pp.* - VII. Arrêts, arrêtés, et remontrances du Parlement au Roi, au sujet des entreprises du Grand-Conseil. Du 27 novembre 1755. Et autres pièces relatives. *S.l., 1755, VI-16-42 pp.,* texte sur deux colonnes. - VIII. Lettre dans laquelle on examine s'il est vrai que la doctrine de l'État contenue dans les dernières remontrances du Parlement, au sujet du Grand Conseil, porte aucune atteinte à l'autorité souveraine du Roi, & à son caractère sacré de seul législateur dans son royaume. *S.l.n.d. [1755], 20-19 pp.* - IX. Arrêt de règlement de la Cour de Parlement. Extrait des registres du Parlement. Du 6 avril

1756. Paris, P.-G. Simon, s.d. [1756], 3 pp. - X. Très-humbles et très-respectueuses remontrances, que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les gens tenans sa Cour de Parlement à Rouen. *S.l.n.d.* [1756], 8 pp. - XI. Très-humbles et très-respectueuses représentations, que font à Monseigneur le Chancelier, les prévôt de Paris, ses lieutenans, & gens tenans le Chastelet & siège présidial de Paris. *S.l.n.d.* [1756] ; 8 pp. - XII. Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le Roi au château de Versailles, le samedi 21 août 1756. Paris, *Imprimerie royale*, 1756, 24-12 pp. Importante étape de la lutte entre le pouvoir royal et les parlementaires révoltés, ce lit de justice établissait un nouveau vingtième en préparation des opérations de la guerre à venir (c'était le début de la Guerre de Sept ans). - XIII. Remontrances du Parlement de Bretagne, du treize décembre mil sept cent cinquante-six. *S.l.n.d.* [1756], 8 pp. - XIV. Observations sur la déclaration du 10 décembre 1756, au sujet de l'enregistrement des loix, & de la discipline essentielle du Parlement. *S.l.n.d.* [1756], 8 pp. - XV. Observations sur la déclaration du 10 décembre 1756, au sujet de la Constitution Unigenitus. *S.l.n.d.* [1756], 7 pp. - XVI. Lettre d'un conseiller au Parlement, à un de ses amis. *S.l.n.d.* [1757], 8 pp. - XVII. Arrêtés et objets des remontrances du Parlement de Rouen. *S.l.n.d.* [1757], 3 pp. - XVIII. Discours du magistrat qui a déferé aux Chambres assemblées *l'Analyse raisonnée de Bayle, la Christiade, l'Histoire du peuple de Dieu, première & seconde parties*, & les différentes *Défenses* de ce dernier livre, du 13 décembre 1755. *S.l.n.d.* [1755], 8 pp. - XIX. Procès-verbal de transport du conseiller-commissaire en la maison-professe des Jésuites. Et arrest de la Cour de Parlement, qui donne acte de la déclaration du frère Berruyer, au sujet de la première & seconde partie de son livre intitulé : *Histoire du peuple de Dieu*, &c. *S.l.n.d.* [1756], 4 pp. - XX. Arrest de la Cour de Parlement, qui condamne différens livres intitulés, le premier : *Analyse de Bayle* ; le second, *la Christiade, ou le Paradis reconquis* ; le troisième, *Histoire du peuple de Dieu, première & seconde partie, Défenses, &c.* Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1756, [2]-17 pp. - XXI. Récit de ce qui a occasionné la détention de trente des soixante membres du Parlement de Besançon, en janvier M.DCCLIX. *S.l.n.d.* [1759], 4 pp. - XXII. Arrêts de la Cour de Parlement, portant condamnation de plusieurs livres & autres ouvrages imprimés. Paris, P.-G. Simon, 1759, 31 pp.

- 487- **GRANDGAGNAGE (J.)**. Coutumes de Namur et coutume de Philippeville. Bruxelles, F. Gobbaerts, 1869-1870, 2 vol. in-4, LVI-544 pp. et 465-[2] pp., index, demi-marouquin bleu-noit, dos à nerfs, chiffre doré et n° d'inventaire en pied (A. Cottin). {146952} 400 €

Ensemble de sources juridiques publiées par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, textes réunis formant la série des *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique*. Relié par Cottin en 1887 pour le compte de la Bibliothèque de la Chambre des Députés. Cachet de l'Ass. Nationale. Exemplaire réformé.

- 488- **GRANDIN (Aimable-Auguste)**. Société anonyme du Recueil Sirey. **Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales** de 1800 à 1925-1926. Paris, Société anonyme du Recueil Sirey, 1926-1951, 18 vol. in-8, texte sur deux colonnes, demi-chagrin cerise, dos à nerfs, tranches mouchetées, couvertures conservées [volumes I-IX] ; brochés [volumes X-XVIII], (reliure de l'époque). Nerfs frottés, disparate de reliure entre les vol. I-V et VI-IX. (1025). {206313} 600 €

Tout ce qui a paru de cette monumentale bibliographie, indispensable pour l'étude du droit des XIXe et XXe siècles.

I. VII-794 pp. - II. [2] ff. n. ch., 854 pp. - III. Tables : [2] ff. n. ch., 691 pp. - IV. Premier [- deuxième / - troisième] supplément (années 1927-29) : [4]-224-[4]-167-[3]-186 pp. - V. Quatrième [- cinquième / - sixième] supplément (années 1930-1932) : [4]-167-[5]-182-[4]-198 pp. - VI. Septième supplément. Année 1933 : [4]-198 pp. - VII. Huitième supplément. Année 1934 : [4]-216 pp. - VIII. Neuvième supplément. Année 1935 : [4]-216 pp. - IX. Dixième supplément. Année 1936 : [4]-212 pp. - X. Onzième supplément. Année 1937 : [4]-223 pp. - XI. Douzième supplément. Année 1938 : [4]-241 pp. - XII. Treizième supplément. Année 1939 : [4]-235 pp. - XIII. Quatorzième supplément. Années 1940 et 1941 : [4]-241 pp. - XIV. Quinzième supplément. Années 1942, 1943, 1944 et 1945 (premier semestre) : 362 pp. - XV. Seizième supplément. Années 1945-1947 (juillet 1945 à juillet 1947) : 441 pp. - XVI. Dix-septième supplément. Années 1947-1948 (août 1947 à décembre 1948) : 387 pp. - XVII. Dix-huitième supplément. Année 1949 : 266 pp. - XVIII. Dix-neuvième supplément. Année 1950 : 281 pp.

- 489- **[GRANDS-JOURS DE POITIERS]** - L'Ordre de la réception et ouverture des Grands-Jours, établis par le commandement du Roy, en la ville de Poitiers. Avec les cérémonies qui s'y sont faites le mardy ... septembre 1634. Paris, P. Mettayer, 1634, in-8, 14 pp., en feuilles. (c). {190513} 350 €

Les Grands-Jours de Poitiers se déroulèrent du 1er septembre 1634 à 1635. Décidée en janvier 1634 par Louis XIII, qui voulait manifester l'efficacité de la puissance souveraine dans une région vaste et assez éloignée des grands Parlements, de surcroît très travaillée par la Réforme depuis le XVIe siècle, cette session extraordinaire de justice traita plus de 300 affaires, avec une particulière insistance sur les désordres intra-familiaux, les traditionnelles violences seigneuriales, les attaques contre les églises et les

communautés. Moyen spectaculaire de « montrer » l'omniprésence de la justice royale, cette institution appartenait déjà au passé au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce seront d'ailleurs dans le domaine royal les derniers Grands Jours à se tenir avant ceux de Clermont en 1665-1666, immortalisés par Fléchiér.  
Absent de SHF. Au CCF, exemplaires à la BnF, Poitiers et Grenoble.

- 490- [GRANDVILLE] - [BOUGARRE (Léopold)]. **Aux étudiants en droit, épître en vers**, par un avocat. Troisième édition, ornée d'une vignette de J.-J. Grandville. *Paris, Napoléon Béchot, 1840*, in-8, 14 pp., un f. n. ch., avec un **frontispice sur Chine**, demi-basane cerise, dos lisse muet (*reliure de l'époque*). (1303). {202245} **400 €**

La première édition de cette pièce fantaisiste destinée aux étudiants de première année en Faculté de droit était parue en 1827.

Relié avec 6 pièces de la même époque et parfaitement hétérogènes : I. COLLENNE (Joseph-Désiré) : Le Système octaval, ou La Numération et les poids et mesures réformés. *Paris, Carillan-Goeury et Victor Dalmont, avril 1840*, [4]-91 pp. - II. CAUMONT (Arcisse de) : Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre (Seine-et-Marne). *Caen, Imprimerie de A. Hardel, 1843*, 16 pp., avec une planche dépliant. - III. Institut catholique. Séances générales. *Paris, Imprimerie de J.-B. Gros, s.d. [1844]*, 50 pp. - IV. Archives diplomatiques et maritimes. [Paris], *Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, s.d.*, 32 pp. - V. Société maritime pour favoriser les progrès de la navigation et la prospérité des colonies. [Paris], *Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, s.d.*, 3 pp. Prospectus. - VI. L'Ami de la religion, journal ecclésiastique, politique et littéraire. N° 3759. *Paris, Adrien Le Clère, 6 juin 1843*, paginé 457-472, texte sur deux colonnes.

- 491- [GREFFIERS] - **Edit du Roy, qui unit les fonctions de greffiers en chef, civils & criminels, d'office & police, créées par édits des mois d'octobre, novembre & décembre 1699 à celles de greffiers des insinuations, créées par édit du mois de décembre 1703 pour estre à l'avenir faites en vertu d'un même titre, & sous une seule & même provision, par ceux qui en seront pourvus en notre Grande Chancellerie. Donné à Versailles au mois d'avril 1704. Registré en Parlement le 20 may 1704. Rennes, Veuve de François Vatar, 1704**, petit in-4, 8 pp., en feuilles. (c). {164084} **40 €**

Comme la presque totalité des offices d'Ancien Régime, ceux de greffier étaient vénaux et parfois fort chers. Leur nombre eut tendance à se multiplier au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (cf. la longue liste pittoresque relevée par Marion).

- 492- GREGOIRE (Louis). **Le « divorce » de Napoléon et l'impératrice Joséphine**. Etude du dossier canonique. *Paris, Letouzey & Ané, 1957*, gr. in-8, 244 pp., broché. (728). {195671} **30 €**

- 493- GRELLET-WAMMY (Charles). **Manuel des prisons**, ou Exposé historique, théorique et pratique du système pénitentiaire. *Paris-Genève, Abraham Cherbuliez, E. Pelletier, Valence, Marc Aurel frères, 1838-1839*, 2 tomes en un vol. in-8, XXXII-317-LV-311 pp., demi-veau vert à coins, dos à larges nerfs orné de doubles caissons et de guirlandes dorés, tranches mouchetées de bleu (*Santesson*). Rousseurs. Dos insolé, mais bon exemplaire. (815). {203180} **500 €**

Unique édition de cet ouvrage très complet qui aborde toutes les problématiques liées aux prisons : prisonniers, correction, locaux, etc.

L'auteur était membre de nombreuses sociétés spécialisées, dont la Société suisse pour l'amélioration des prisons.

- 494- GRENIER (Jean). **Commentaire sur l'édit portant création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels & fictifs, & abrogation des décrets volontaires. Seconde édition**, revue, corrigée & considérablement augmentée, contenant une dissertation sur la question de savoir si la dot est purgée par les lettres de ratification. *Riom, Martin Degoutte, 1787*, in-12, xxj-[3]-576 pp., un f. n. ch. (nouvelles additions), avec un **tableau dépliant** hors-txte (p. 226), basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre verte, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (1156). {207180} **80 €**

La première édition est de 1785. C'est la première mouture du futur *Traité des hypothèques* du même auteur. Le corps des conservateurs des hypothèques, dont la fonction suscitait bien des résistances sous l'Ancien Régime, ne fut créé par Louis XV en 1771, par un édit royal du 17 juin, dont notre texte se veut le commentaire.

Né à Brioude et mort à Riom, Jean Grenier (1753-1841) fit presque toute sa carrière de magistrat à Riom, en-dehors de ses fonctions au Tribunal

Dupin (1832), 1665.



- 495- [GRENOBLE - AVOUES] - **Tableau des Avoués** exerçant près le Tribunal civil de l'Arrondissement de Grenoble. *S.l.n.d.*, 36 x 23 cm. (gc5). {177491} **60 €**  
 Liste des avoués de Grenoble sous le Premier Empire.
- 496- [GRENOBLE - AVOUES] - **Tableau des Avoués licenciés**, près le Tribunal civil de l'Arrondissement de Grenoble, dressé en conformité de l'art. 10 du Décret Impérial du 2 juillet 1812, et qui ont le droit de plaider concuremment avec les Avocats d'après ce décret. *S.L.*, (1812), 41 x 24 cm. (gc5). {177487} **60 €**
- 497- [GRENOBLE - TRIBUNAL CIVIL] - **Extrait du registre des Arrêtés du Tribunal Civil de l'Arrondissement de Grenoble**, du 4 septembre 1813. *A Grenoble, chez David aîné, (1813)*, 52 x 40 cm. (c). {177494} **80 €**  
 Placard qui donne l'organisation et le rôle respectif des deux chambres du Tribunal Civil de Grenoble.
- 498- [GRENOBLE] - **Observations sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire**, en ce qui concerne la classement de la cour d'appel de Grenoble. *Grenoble, Baratier, s.d.*, in-8, 15 pp., broché, couv. factice. Qqs mouillures claires. (1056). {665401} **30 €**
- 499- GRESSET (Maurice). **Gens de justice à Besançon**, 1674-1789. *Paris, Bibliothèque Nationale, 1978*, 2 vol. gr. in-8, 873 pp. en pagination continue, broché. (470). {176521} **100 €**
- 500- GUELLE (Jules). **Droit international. La Guerre continentale et les personnes**. *Paris, Dumaine, 1881*, in-8, VII-256 pp., demi-chagrin bleu nuit, dos lisse orné de filets à froid et de fleurons dorés (*reliure de l'époque*). Petites épîd. au dos, cachet (annulé). (671). {202953} **70 €**
- 501- GUEROULT (Pierre-Cl.-B.). **Constitutions des Spartiates, des Athéniens et des Romains**. *Paris, Née de La Rochelle, 1792*, in-8, [4]-140 pp., basane fauve mouchetée, dos lisse orné de filets et pointillés dorés, encadrement de simple filet à froid sur les plats, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (6). {164364} **300 €**  
 Première édition.  
 D'abord professeur de rhétorique au Collège d'Harcourt, Guéroult (1744-1821) enseigna les langues anciennes à l'École centrale des Quatre-Nations et fut proviseur du lycée Charlemagne puis directeur de la nouvelle École Normale. Il punctua sa carrière de publications dont plusieurs concernent des traductions de Pline et de Cicéron.  
 Le présent texte était l'un des livres conseillés aux étudiants en droit.  
 Martin et Walter, II, 15930. Monglond, II, 660. Camus, 437.
- 502- GUEROULT (Pierre-Rémi-Antoine-Guillaume). **Dictionnaire abrégé de la France monarchique**, ou La France telle qu'elle était en janvier 1789. *Paris, Fuchs, Bernard, Gratiot, an X (1802)*, in-8, [4]-IV-451 pp., un f. n. ch. d'errata, basane fauve racinée, dos lisse orné alternativement de larges fleurons et de semis d'étoiles dorés, simple filet doré sur les coupes, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos un peu frotté, mais bon exemplaire. (797bis). {185302} **250 €**  
 Unique édition : l'ouvrage atteste de l'immense distance socio-idéologique qui, dix ans après, séparait déjà la France nouvelle de celle d'Ancien Régime.  
 Pierre-Rémi-Antoine-Guillaume Guéroult (1749-1816) fit une carrière d'enseignant depuis Louis-le-Grand jusqu'au Lycée Napoléon (Henri-IV) et à la Faculté des Lettres de la Sorbonne.
- 503- [GUICHARD (Auguste-Charles)]. **Code municipal**, ou Bréviaire des officiers municipaux, contenant, dans un ordre méthodique, l'ensemble des décrets relatifs à l'organisation et aux fonctions de toute nature des municipalités, avec des notes explicatives du texte, les avis du Comité de constitution, et des modèles de tous les actes que les divers officiers des communes peuvent avoir à rédiger dans le cours de leurs fonctions, tant publiques que privées. Par l'auteur du *Code de la justice de paix* et du *Tribunal de famille*. *Paris, chez l'auteur, Petit, veuve Lachapelle, 1791*, fort vol. in-12, XXVIII-588 pp., index, basane fauve marbrée, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (376). {168755} **400 €**

Encore une compilation de cet infatigable rédacteur de codes (d'autorité privée) que fut Guichard depuis les débuts de la Révolution jusqu'en pleine Restauration : chaque matière nouvelle, chaque réorganisation juridique ou judiciaire suscitait en lui un merveilleux zèle d'écrire. Moyennant quoi, ses ouvrages demeurent les meilleures introductions aux diverses créations du « droit intermédiaire », qui toutes ne passèrent pas dans le droit nouveau à partir de 1804.

- 504- **GUICHARD (Auguste-Charles). Dictionnaire de la police administrative et judiciaire, et de la justice correctionnelle.** Paris, chez l'auteur et chez Gouzy-la-Roche, an IV - 1796, 2 tomes en un vol. in-8, 432 pp. en numérotation continue, demi-basane brune à coins, dos lisse orné de filets dorés, pièces de titre cerise, tranches jaunes (*reliure de l'époque*). Dos un peu sali, des mouillures claires encadrantes. (757). {203277} **120 €**
- Unique édition de ce répertoire, un des nombreux instruments juridiques fournis par l'avocat Guichard (1760- ?). Il présente l'avantage de donner une bonne idée de l'état du droit intermédiaire pour les matières de police.
- Le Clère, 449.
- Exemplaire du juriste et avocat sarde Pierre-François, dit Francisque de Lachenal, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.
- 505- **GUICHARD (Auguste-Charles). Jurisprudence communale et municipale, ou Exposition raisonnée des lois et de la jurisprudence, concernant les biens, les dettes et les procès des communes.** Paris, chez l'auteur, Renard, 1820, in-8, VIII-576 pp., demi-veau vert, dos lisse orné de filets et guirlandes dorés, tranches mouchetées (*rel. un peu postérieure*). Dos insolé, début de fente au mors supérieure, rousseurs. (976). {188413} **80 €**
- Un des très nombreux manuels sortis de la plume féconde de l'avocat Auguste-Charles Guichard, qui laissa sur le droit intermédiaire et le droit nouveau des monographies traitant à peu près de toutes les matières, surtout celles que la législation entre 1789 et 1804 avait profondément changées.
- Dupin (1832), 2469.
- 506- **GUIGNARD DE SAINT-PRIEST (François-Emmanuel). Mémoire à consulter, et consultation, pour M. Guignard Saint-Priest, Ministre & Secrétaire d'État de Sa Majesté, aux départemens de l'intérieur du Royaume.** Paris, Imprimerie Royale, 1790, in-4, [2]-39 pp., dérelié. (c). {175060} **80 €**
- La première partie est signée du ministre, la consultation de Raymond de Sèze, Laget-Bardelin et Ferrey. Il s'agit de la défense du ministre dans l'affaire Bonne-Lavardin.
- Martin & Walter, 30793.
- 507- **GUILHIERMOZ (P.). Saint Louis, les gages de bataille et la procédure civile.** Paris, 1887, in-8, 12 pp., broché. Rousseurs. (c). {174899} **20 €**
- 508- **GUILLAUME DU BREUIL.** Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. **Stilus curie Parlamenti.** Nouvelle édition critique, publiée avec une introduction et des notes par Félix Aubert. Paris, Alphonse Picard et fils, 1909, in-8, [4]-LXXI-259 pp., demi-chagrin brun, dos à nerfs orné de filets à froid (*reliure de l'époque*). Dos insolé. Envoi de l'auteur. (1046). {207704} **80 €**
- Édition critique commode du *Stilus Parlamenti Parisiensis*, traité de procédure selon la coutume de Paris, originellement publié en 1512, mais composé à partir de 1330, à savoir pendant la disgrâce que l'auteur subit à la suite du procès intenté par Robert d'Artois à sa tante Mahaut : en effet, avocat de Robert, Du Breuil avait accordé foi à nombre de pièces contrefaites apportées par son client à l'appui de sa cause, et il fut interdit de prétoire par le Roi de France (il devait reprendre la toge dès 1331, appuyé par le Roi de Navarre).
- 509- **GUIZOT (François). Des Conspirations et de la justice politique.** Paris, *Ladvoat*, 1821, in-8, [4]-VI-[2]-119 pp., bradel papier rouge (*reliure de l'époque*). Coiffes et coins usés. (377). {168769} **250 €**
- Édition originale de ce plaidoyer assez virulent composé à l'occasion du procès de la conspiration du Bazar français, dans laquelle fut impliquée une bonne partie de la gauche parlementaire. Quoiqu'en-dehors de ce mouvement, Guizot dénonçait à ce propos la collusion entre le ministère et l'appareil judiciaire, jugée attentatoire à l'esprit même de la Charte. Sur le sujet, Guizot reviendra en juin 1822 de manière plus mesurée et argumentée avec *De la Peine de mort en matière politique*.

- 510- **GUIZOT (François). De la Peine de mort en matière politique.** *Paris-Rouen, Béchet, 1822*, in-8, XXXII-[2]-185-[3] pp., broché. Rousseurs. (736). {195981} **250 €**  
**Édition originale**, parue en juin 1822 dans le contexte du développement du carbonarisme et des conspirations anti-dynastiques de la première partie de la Restauration (Saumur, Belfort, La Rochelle). Sans demander purement et simplement l'abolition de la peine de mort en matière politique (qui ne sera acquise qu'en 1848), Guizot fait appel largement à la grâce et à la désuétude d'un châtiment considéré inefficace pour réprimer les conspirations et les mouvements idéalistes sur lesquels elles s'appuyaient.
- 511- **HAMON (Th.). La Souveraineté nationale ou l'esprit moderne en face de la tradition.** *Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1881*, in-8, 249 pp., demi-basane noire, dos lisse orné de filets dorés (*reliure de l'époque*). Qqs rousseurs. (730). {195103} **100 €**  
 La religion est évidemment la solution pour la réconciliation des contraires.
- 512- **HANLEY (Sarah). Le « Lit de justice » des rois de France.** L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours. Traduit de l'américain par André Charpentier. *Paris, Aubier, 1991*, in-8, 467 pp., planches, index, bibliographie, broché. (1067). {209917} **25 €**
- 513- **HANOTAUX (Gabriel). Origines de l'institution des intendants des provinces d'après des documents inédits.** *Paris, Champion, 1884*, in-8, 387 pp., demi-percaline brune, pièce de titre (*reliure de l'époque*). Mors sup. fragile. (1211). {146614} **100 €**
- 514- **HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul Othenin Le Clère d'). Lettre aux batonniers de l'ordre des avocats.** *Paris, Michel Lévy frères, 1860*, in-8, 44 pp., broché. Rousseurs. (708). {161375} **60 €**  
 À propos de la liberté de la presse.
- 515- **HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Othenin Le Clère d'). Les Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies.** *Paris, Michel Lévy frères, 1875*, fort vol. in-8, [4]-638 pp., toile Bradel grise, dos orné de doubles filets dorés, pièce de titre noire, couverture conservée (*Laurenchet*). Bon exemplaire. (1080). {203110} **180 €**  
**Édition originale séparée** de ce texte qui figurait déjà dans l'*Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires* (1873-1875), où il formait le volume VI. Haussonville était secrétaire de la commission.
- 516- **HAUTERIVE (Pierre-Louis-Auguste-Bruno Blanc de La Nautte d') et Ferdinand de Cornot de Cussy. Recueil des traités de commerce et de navigation de la France, avec les puissances étrangères, depuis la Paix de Westphalie, en 1648, suivi du Recueil des principaux traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elles, depuis la même époque.** *Paris, Rey et Gravier, mars 1834-1837*, 2 parties en 8 (sur 10) vol. in-8. Demi-veau vert, dos à faux-nerfs ornés de filets, pointillés et caissons dorés, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Bel exemplaire. (213). {178197} **400 €**  
**Édition originale.**  
 Deux autres volumes parurent encore jusqu'en 1844. C'est en raison de leurs fonctions respectivement comme sous-garde des Archives du ministère des Affaires étrangères (juillet 1830 - février 1848) et comme sous-directeur au même ministère qu'Auguste de La Nautte d'Hauterive (1797-1870) et Ferdinand de Cussy (1795-1866), médiocres diplomates au demeurant, signèrent cette compilation en fait réalisée par le soin des bureaux du Quai.  
 I. Première partie, tome premier (mars 1834, [4]-525-[3] pp.). - II. Deuxième partie, tome premier (mars 1834, [4]-526 pp.). - III. Première partie, tome deuxième (décembre 1834, [4]-537-[2] pp.). - IV. Deuxième partie, tome deuxième (juin 1835, [4]-537-[2] pp.). - V. Première partie, tome troisième (1836, [4]-465-[2] pp.). - VI. Deuxième partie, tome troisième (1835, [4]-539 pp.). - VII. Deuxième partie, tome quatrième (1836, [4]-540 pp.). - VIII. Deuxième partie, tome cinquième (1837, [4]-681 pp.).
- 517- **HAYEM (Henri). La Renaissance des études juridiques en France sous le Consulat.** *Paris, Sirey, 1905*, in-8, 110 pp., broché. Couverture et marges brunies. Envoi. (757). {210918} **60 €**  
 Tiré-à-part de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1905 (n°1, 2 et 3).

- 518- **HÉBERT (Michel)**. Chambre des députés. Session 1844. **Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la translation du domicile politique**, séance du 21 juin 1844. [Paris], A. Henry, juin 1844, in-8, 11 pp., en feuilles. (c). {204521} **30 €**  
 Le projet de loi visait à éviter la prise en compte de domiciles de complaisance pour exercer le droit de vote à l'intérieur d'une localité donnée. Le magistrat Michel-Pierre-Alexis Hébert (1799-1887) fut député de l'Eure de 1834 à 1848.
- 519- **HEIBERG (Peter Andreas)**. Extrait de la Revue encyclopédique. Mai 1821. **De la Peine de mort**, par M. P. A. Heiberg, membre de la Société royale des antiquaires de France (...). [Paris], Imprimerie de J. Smith, s.d., (1821), in-8, 24 pp., en feuilles. (c). {204490} **60 €**  
 La meilleure façon de faire connaître un ouvrage dont on est l'auteur est d'en donner soi-même les recensions dans les journaux spécialisés. C'est ce qu'a dû se dire le Danois Peter Andreas Heiberg (1758-1841, exilé à Paris depuis 1799), qui signe ici un article élogieux sur son propre livre, lequel avait d'ailleurs été précédé d'un autre du même genre dans une des livraisons du *Journal de législation et de jurisprudence* (1820). Il faut dire que, rédigé en norvégien, imprimé sur une presse norvégienne, sa diffusion internationale n'était guère assurée.  
 Seulement deux exemplaires au CCF (BnF et Lyon).
- 520- [HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie)]. **Observations pour le Prince Louis de Rohan**, partie civile, sur l'instruction relative à la mort du Duc de Bourbon, Prince de Condé. Paris, Imprimerie de Decourchant, s.d., (1832), in-4 carré, [2]-157 pp., broché sous couverture d'attente de papier crème, dos renforcé. Manque de papier en angle supérieur de la première couverture, traces d'humidité aux premiers et dernier feuillets. (1165). {176078} **150 €**  
 Il s'agit du mémoire principal composé par Hennequin, qui fut l'avocat des princes de Rohan dans le procès qu'ils intentèrent au duc d'Aumale, fils du Roi et héritier légal de l'immense fortune du dernier Condé, ainsi qu'à la baronne de Fauchères, maîtresse du prince, qui avait joué un rôle trouble et mal élucidé dans la curieuse mort de son amant. Il porte exclusivement sur les circonstances et les causes de la mort si mystérieuse du prince, et réfute explicitement l'hypothèse du suicide.
- 521- **HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie)**. **Plaidoyer pour les Princes de Rohan**, contre S.A.R. Mgr le Duc d'Aumale, représenté par M. Borel de Bretizel, et contre Madame la baronne de Feuchères. Paris, Gabriel Warée, 1832, in-8, [4]-179 pp., dérelié. (1266). {190240} **60 €**  
 Il s'agit de l'une des pièces du rocambolesque procès qui suivit l'étrange mort de **Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon**, le dernier des Condé, le 27 août 1830. Outre les circonstances de la découverte du corps qui firent penser à un suicide (il s'agissait en fait du maquillage d'un « accident » survenu au cours d'un jeu sexuel), s'ouvrit la succession de la fortune de cette branche cadette de la Maison de France, encore considérable, même après l'exil. Le Prince, privé de descendance depuis l'exécution de Vincennes en 1804, avait, sous les instances intéressées de sa maîtresse, Madame « de » Feuchères (1792-1840), institué en août 1829 comme héritier son filleul le duc d'Aumale, un des fils du duc d'Orléans. Ces dispositions furent aussitôt attaquées par les Rohan, qui s'estimaient lésés. S'ensuivit un procès fameux, qui obscurcit encore plus l'affaire qu'elle ne permit de la résoudre.
- 522- [HENNET (Albert-Joseph-Ulpien)]. **Du Divorce**. Paris, Imprimerie de Monsieur, Desenne, 1789, in-8, XI-148 pp., demi-veau havane, dos lisse orné de filets et pointillés dorés, coins en vélin vert, tranches mouchetées (rel. du XIXe s.). Rousseurs, mais bon exemplaire. (375). {185320} **400 €**  
 Édition originale peu commune de ce traité historique qui préparait en fait les esprits à l'introduction du divorce dans la législation (deux éditions suivirent ensuite, la dernière seule signée). Albert-Joseph-Ulpien Hennet (1758-1828) était employé des finances qui, en dépit de son royalisme, réussit à faire une belle carrière administrative et politique jusque sous l'Empire.  
 INED 2248.
- 523- **HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas)**. **De l'Autorité judiciaire en France et de la pairie**. Paris, Dussillon, 1843, gr. in-8, XXXI-264 pp., texte sur deux colonnes, broché, dos factice. (1170). {175861} **80 €**  
 Quatrième édition, avec des notes et une notice biographique par M. Rozet.
- 524- **HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas)**. **De la compétence des juges de paix** Neuvième édition augmentée d'une notice sur la vie de l'auteur par M. Rozet, avocat. Paris, Barrois et Duprat, 1831, in-8, XXXII-580 pp., broché. Qqs rousseurs. (1221). {660435} **80 €**

- 525- HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas). **De la compétence des juges de paix**. Quatrième édition. Paris, Lib. Barrois Père, 1816, in-8, XVI-596 pp., demi-chagrin brun, dos à nerfs (rel. du XIXe). (1073). {105019} 120 €

*L'unique exemplaire avec la dédicace ?*

- 526- HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas). **Traité des fiefs de Dumoulin**, analysé et conféré avec les autres feudistes. Paris, Valade, 1773, in-4, [4] ff. n. ch. (faux-titre & titre, dédicace à Molé de Champlâtreux), iv-717 pp., [2] pp. n. ch. de privilège, maroquin vieux-rouge, dos à nerfs orné de guirlandes et caissons fleurdelisés dorés, armes au centre, pièce de titre verte, encadrement de triple filet doré sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches dorées, dentelle intérieure (reliure de l'époque). (272). {206369} 4.000 €

Unique édition.

Si l'on en croit la longue notice que Dupin consacre, pour une fois, à ce titre, l'ouvrage parut sans l'épître dédicatoire à Molé de Champlâtreux, qui, après de multiples examens par la censure, la lieutenance de police, etc. aurait fortement déplu au chancelier Maupeou. De fait, les exemplaires des dépôts publics (dans la mesure où on daigne en donner une collation ...) semblent ne pas la comprendre. Notre exemplaire la comporte parce que c'est celui du dédicataire lui-même ; est-ce l'unique ? il est tentant de le penser, mais, dans ce domaine, il ne faut jurer de rien ...

Ayant déjà présenté en 1769 un *Eloge de Du Moulin*, Pierre-Paul-Nicolas Henrion de Pansey (1742-1829), spécialisé tôt dans les matières féodales, donna logiquement ce commentaire très complet sur le principal ouvrage de son devancier dans ce domaine. Bientôt, la Révolution allait renvoyer cette première partie de sa carrière dans l'histoire du droit, et il dut, sous le Directoire et le Consulat, réorienter radicalement son oeuvre théorique.

Dupin, 1574.

Précieux et bel exemplaire aux armes du dédicataire Mathieu-François Molé de Champlâtreux (1705-1793), premier président du Parlement de Paris, démissionnaire en 1763 par suite d'un refus de courtisier Madame de Pompadour. Il est possible que cet exemplaire de présent n'ait cependant jamais été remis à Molé, ce qui expliquerait sa transmission en-dehors de la famille (cf. infra).

O.H.R. 260 (variante).

L'ouvrage passa ensuite dans la collection de Edmond Lafond (1821-1875, vignette ex-libris), homme de lettres passablement abondant, lequel, dans une note manuscrite, explique que l'auteur était ami intime de son grand-père, Jean-Marie Harlé d'Ophove (1765-1838).

- 527- HENRIOT (Claude-Eugène). **Moeurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome d'après les poètes latins**. Paris, Firmin Didot frères, 1865, 3 vol. in-8, [3] ff. n. ch., XL-576 pp., [3] ff. n. ch., 543 pp., [3] ff. n. ch., 432 pp., demi-basane blonde, dos à nerfs ornés de pointillés et filets dorés, pièces de titre et de tomain, tranches mouchetées (reliure de l'époque). Epidermures sur les dos, cachets. (783). {204478} 200 €

Unique édition de cette étude très originale, cherchant à exploiter les détails juridiques contenus dans le corpus poétique romain. Claude-Eugène Henriot (1802-1874) avait été nommé en 1840 procureur général à Alger ; il était conseiller à la Cour de cassation lors de la sortie de l'ouvrage.

- 528- HERMAN (Martial-Joseph-Armand). Commission des Administrations civiles, Police et Tribunaux. **Aux juges des Tribunaux criminels, Tribunaux de district, Tribunaux de commerce, Tribunaux militaires ; aux Accusateurs publics, aux Commissaires nationaux et aux Juges de paix**. Paris, s.d., (1794), in-4, 4 pp., en feuilles. (c). {145566} 40 €

Portant la griffe de l'Arrageois Herman (1749-1795), alors Président du Tribunal révolutionnaire, et datée du 29 prairial an II [17 juin 1794], cette circulaire concerne les comptes que les juges et accusateurs publics devaient rendre de leurs activités à la Commission des administrations civiles.

- 529- HERSON (A.). **De l'Expropriation pour cause d'utilité publique**, ou Commentaire de la loi du 3 mai 1841, des ordonnances qui en règlent l'exécution, et du tarif, suivi des exposés des motifs, des rapports et de la discussion aux deux chambres législatives, et accompagné de l'examen raisonné et des motifs de la loi du 24 mai 1842, relative aux portions de routes royales abandonnées. Paris, Comptoir des imprimeurs-unis, 1843, in-8, [8]-580 pp., index, demi-veau havane, dos lisse orné de filets et pointillés dorés, tranches mouchetées (reliure de l'époque). Rousseurs. (1204). {188224} 80 €

Unique édition.

Inconnues sous l'Ancien Régime (car le « retrait » en faveur du Souverain était tout autre chose), les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique ont été introduites, puis développées par une série de lois à partir de 1807 (1810, 1833, 1841), et ce n'est que progressivement qu'elles ont atteint une physiologie juridique stable.

- 530- **HESINE (Pierre-Nicolas). Journal de la Haute-Cour de justice ; ou L'Echo des hommes libres, vrais et sensibles.** Paris, *EDHIS*, 1966, 73 livraisons en un vol. in-8, pagination multiple, broché. (636). {187948} **200 €**  
**Réimpression anastatique** de l'édition originale de Vendôme, Cottereau-Pinçon, 1796-1797, d'une rareté extrême.  
 Ami de Babeuf et de sa famille, Pierre-Nicolas Hésine (1763-1817) était un patriote du Loir-et-Cher ayant assumé plusieurs responsabilités locales dans l'administration du département. Au moment du procès de Vendôme, il était directeur de l'administration du Loir-et-Cher, et fit paraître ce périodique pour défendre les positions de son ami.
- 531- **HIMLY (Louis-Auguste). De Sancti Romani Imperii Nationis Germanicae indole atque jurbus per medii aevi praesertim tempora.** Paris, *Firmin Didot frères*, 1849, in-8, [6]-83 pp., broché. (1225). {174754} **70 €**  
 Il s'agit de la thèse latine pour l'obtention du doctorat (la thèse française portait sur *Wala et Louis le Débonnaire*). Le chartiste Louis-Auguste Himly (1823-1906) se fit un nom en histoire médiévale.
- 532- **[HONGRIE] - Urbarium. - Urbarioma. S.l., s.d., (v. 1800), 2 parties en un vol. in-folio, [14] et [12] ff. n. ch., texte bilingue allemand et magyar à la suite, cartonnage Bradel de papier azur, dos lisse, pièce de titre (rel. du XIXe siècle). Couverture un peu piquée, mais bon exemplaire. (1107). {167318} **400 €**  
 L'*Urbarium* (en magyar *urbarioma*) n'a rien à voir avec l'*Urbs*, mais est un mot germanique dérivé du v.h.a. *ur-beran* : en droit féodal, il désigne un *ensier*, registre des fiefs, ainsi que des droits féodaux et des redevances que l'on peut en tirer. Les allusions du texte aux *Comitats* confirment, en plus de la version magyare, qu'il s'agit du droit propre au royaume de Hongrie.  
 Notre texte ne forme pas un registre particulier, mais plutôt un bref exposé juridique théorique de ce qu'est un *urbarium*, divisé en 9 points :  
 1. La fixation de l'assiette des redevances (*Ansässigkeiten*). - 2. Les bénéfices des assujettis. - 3. Les corvées et services. - 4. Des dons. - 5. La dîme (en réalité « neuvième », *neuntl*). - 6. Droits des seigneurs. - 7. Les abus supprimés. - 8. Interdictions et pénalités. - 9. Juridiction compétente.  
 Aucun exemplaire au CCF.**
- 533- **[HOSPITALIERES] - Mémoire pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph d'Avignon.** Avignon, *Théodore Fischer aîné*, 1844, in-4 carré, 27 pp., percaline Bradel cerise, dos lisse orné de filets dorés, pièce de titre brune en long, tête dorée, couverture imprimée conservée (rel. de la fin du XIXe s.). Bon exemplaire. (487). {194177} **250 €**  
 Ce Mémoire rare forme une des pièces documentant le renvoi (1er janvier 1845) des Hospitalières Saint-Joseph d'Avignon, en charge de l'Hôpital Sainte-Marthe depuis le XVIIe siècle, décidé par la Commission administrative des hospices au motif que les religieuses appartenaient à une communauté cloîtrée. La décision suscita un tollé dans la ville, et jusqu'au sein de la municipalité.  
 Aucun exemplaire au CCF.  
 Exemplaire de **Pernod-Fraisse**, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.
- 534- **HUBERT (L.). Réflexions sur ces mots de l'article XX de la loi du 26 mai 1819 : « Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation contre des dépositaires ou agents de l'autorité, etc. », offertes à la méditation de Messieurs les Pairs et Députés.** Paris, *Imprimerie d'Ant. Bailleul*, avril 1821, in-8, 40 pp., dérelié. (c). {189866} **40 €**
- 535- **HUBERT (L.). Réflexions sur le jugement par jury pour les délits de la presse, offertes à la méditation de Messieurs les Pairs et Députés.** Paris, *Imprimerie d'Ant. Bailleul*, mai 1821, in-8, 40 pp., dérelié. (c). {189867} **40 €**  
 La loi du 17 mai 1819 accorde au jury la capacité de juger sur les quatre éléments constitutifs du délit de presse : matérialité de la fabrication de l'écrit ; matérialité de sa publication ; sens de l'écrit ; tendance à produire un mal public ou particulier. L'auteur examine la pertinence de cette attribution universelle.

- 536- [HYPOTHEQUES] - **Commentaire sur l'édit portant création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels & fictifs, & abrogation des décrets volontaires ; et observations sur la déclaration du Roi, qui accorde des encouragemens à ceux qui défrichent des terres incultes.** Par M. R\*\*\*\*. *Avignon, & se vend à Clermont-Ferrand, Antoine Delcros, 1782*, in-12, [2] ff. n. ch. (titre, avertissement), 310 pp., un f. vierge, 28 pp. (sur les défrichements), annotations manuscrites d'époque sur le dernier feuillet de garde (concernant uniquement les défrichements), basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Des mouillures claires, petits manques à la coiffe supérieure. (1155). {207188} **80 €**
- Le corps des conservateurs des hypothèques, dont la fonction suscitait bien des résistances sous l'Ancien Régime, ne fut créé par Louis XV en 1771, par un édit royal du 17 juin, dont notre texte se veut le commentaire, et, conservé par la Révolution, parvint jusqu'à nos jours.
- Il ne semble pas que notre commentaire anonyme soit une première version du Commentaire presque homonyme de **Jean Grenier**, dont la première édition remonte à 1785 ; mais la similitude troublante de l'intitulé et des dispositions laissent le doute permis.
- 537- [HYPOTHEQUES] - **Dictionnaire des droits d'enregistrement, de timbre, de greffe et d'hypothèques ;** par les rédacteurs du *Journal de l'enregistrement*. Paris, bureau du *Journal de l'enregistrement ; imprimerie de Moreaux, 1810*, 2 vol. in-4, [2] ff. n. ch. (titre, dédicace au comte Duchâtel), 4-li-324 pp. ; [2] ff. n. ch. (faux-titre et titre), pp. 325-699 ; texte sur deux colonnes, maroquin cerise à long grain, dos lisses ornés de pointillés, guirlandes et fleurons dorés, encadrement de guirlandes et grecques dorées sur les plats, armes au centre, tranches dorées, guirlande et filet dorés sur les contreplats, gardes doublées de tabis azur (*reliure de l'époque*). Qqs épîd. sur les plats restaurés, petites taches noires sur le dos, mais bel exemplaire. (VP2). {203565} **4.500 €**
- Édition originale de ce répertoire, qui connut dès 1811 une seconde édition, au format in-8.
- Précieux exemplaire aux armes de **Claude-Ambroise Régnier**, duc de Massa et de l'Empire, poussées au centre des plats (Révérend IV, 123-124).
- 538- **IMBERT (Jean). Le Droit hospitalier de la Révolution et de l'Empire.** Paris, Sirey, 1954, gr. in-8, 455 pp., index, broché. Envoi. (757). {7238} **40 €**
- 539- [IMPÔTS] - **Instruction pour la manière d'exécuter les articles II, IV, V et VI des Lettres patentes du 21 septembre 1790, sur le décret de l'Assemblée Nationale, du 12 du même mois, concernant l'ordre et la surveillance à observer pour la perception des droits et impositions indirectes.** Alençon, *Imp. de Malassis Le Jeune, 1790*, in-4, 2 pp., 3 tableaux dépl., Petits trous de vers. (c). {85613} **30 €**
- 540- [IMPÔTS] - **LABROUSTE (François-Marie-Alexandre). Opinion sur le projet de loi relatif au mode de statuer sur les réclamations des receveurs, percepteurs et contribuables pour objets antérieurs à l'An 9.** Séance en date du 25 Pluviôse an 9. Paris, *Imprimerie nationale, (An IX)*, in-8, 10 pp., en feuilles. (c). {203260} **30 €**
- Labrousse, membre du Tribunal jusqu'en 1807, réfléchit sur le projet du gouvernement visant à collecter les arriérés de plusieurs millions de Livres dus par les contribuables. L'auteur fait preuve d'une attitude modérée et lucide. L'autorité des conseils de préfecture est la plus compétente pour recueillir les preuves matérielles et morales.
- Martin & Walter, II, 17941.
- 541- [IMPÔTS] - **Rapport fait au nom des comités d'aliénation, féodal et ecclésiastique sur une difficulté élevée sur l'exécution de l'article XVII du titre V du décret du 23 octobre.** Paris, *Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 4 pp., dérelié. (c). {201290} **25 €**
- Lorsque la dime est cumulée avec d'autres droits seigneuriaux, la quotité de droits fonciers doit être prouvée par des titres. Dans le cas contraire, les droits seront divisés de moitié.
- Non cité par Martin & Walter.
- 542- [INSTITUTIONS MUNICIPALES] - **Edit du Roy, portant création de procureurs du Roy, & greffiers des villes & communautés.** Donné à Versailles au mois de juillet 1690. Registré en Parlement le 26 octobre 1690. Rennes, *Guillaume Vatar, 1739*, in-4, 4 pp., en feuille, importante mouillure encadrante. (c). {208451} **30 €**
- Sous les Bourbons, la création et la suppression de charges municipales en forme d'office étaient devenues un moyen de régulation financière, et nullement politique.

- 543- [INSURRECTION DE MARSEILLE] - Accusation de complot et attentat contre le gouvernement. **Compte-rendu exact et littéral des débats qui ont eu lieu devant la Cour d'assises de Montbrison**, à l'occasion du procès dirigé contre MM. de Saint-Priest (duc d'Almazan), de Kergorlay père, de Ménars, de Kergorlay fils, de Bourmont fils, Sala, de Lachau, de Bermond, de Candolle, Laget de Podio, Esig, Ganail, Mille Lebeschou, et divers accusés absens ; rédigé sur des notes sténographiques mises en ordre par deux rédacteurs de la *Gazette du midi*. I. Débats. - II.-III. Défense. *Marseille, Marius Olive, Aix, Aubin, 1833*, 3 vol. in-8, [2] ff. n. ch., pp. 401-407 (*table des matières des trois volumes*, reliée ici volontairement), 411 pp. ; [2] ff. n. ch., 395 pp. ; [2] ff. n. ch., 400 pp. (la table reportée au volume I), avec un **plancher dépliante lithographiée** (plan de la salle des assises), demi-basane fauve, dos lisses ornés de filets dorés, coins en vélin, tranches citron mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (957). {206305} **500 €**
- Rare compte-rendu du procès de l'insurrection de Marseille du 30 avril 1832. Que du beau monde parmi les prévenus, en l'absence de la principale, fille de France et duchesse de Berry, dont le sort avait été réglé à part. Il faut dire que c'est le débarquement de la princesse à l'aube du 29 avril 1832, sur une plage déserte de Marseille (Séon Saint-Henri), à partir du Carlo-Alberto, qui occasionna ce mouvement légitimiste dans une Provence encore très blanche.
- 544- [ISERE - AVOCATS] - A Monsieur le Ministre de la Justice. **Les deux corporations formant le barreau de Saint-Marcellin (Isère)**. *S.l.*, (1848), in-folio, (3) pp. (gc5). {177477} **30 €**
- Les avocats du barreau de Saint-Marcellin se plaignent de la suspension des audiences de la chambre temporaire.
- 545- [ISERE] - **Motifs des changements apportés par le conseil du roi à quelques articles du plan présenté au nom de l'assemblée de Romans, pour la nouvelle formation des états du Dauphiné**. *S.l.n.d.*, in-4, 16 pp., dérelié. (c). {166119} **80 €**
- Texte présenté sous forme de tableau synoptique à trois colonnes : articles proposés par l'Assemblée, règlement du roi, observations.
- 546- JACOMET (P.). **Berryer au prétoire**. *Paris, Plon, 1938*, in-8, 284 pp., portrait-frontispice, bibliographie, broché. Couverture effrangée. (1092). {177291} **50 €**
- 1/60 exemplaires numérotés sur pur fil Lafuma.
- 547- JACOMET (R.). **La Guerre et les traités**. Etude de droit international et d'histoire diplomatique. Préface de M. Léon Bourgeois. *Paris, Charles-Lavauzelle, s.d.*, (1909), in-8, 188 pp., demi-percaline noire, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Cachets annulés. (1052). {203520} **70 €**
- 548- JACQUINOT-PAMPELUNE (M.). **Rapport fait au nom d'une commission centrale**, sur le Projet de Loi tendant à modifier plusieurs articles du Code Pénal. Imprimé par ordre de la Chambre. *Paris, Hacquart, (1824)*, in-8, 32 pp., broché. (c). {131208} **40 €**
- Révision du Code sur le délit de vol, par Jacquinot, magistrat et député, fameux par ses luttes contre le parti libéral sous la Restauration.
- 549- JANETY. **Commentaire sur le règlement de la Cour de Parlement de Provence de 1672** : ou Procédure observée en Provence dans les matières civiles, depuis l'exploit d'ajournement jusques aux dernières exécutions inclusivement, avec les formules nécessaires. Ouvrage traité en droit et en jurisprudence. *Aix, André Adibert, 1780*, 2 vol. in-4, [4] ff. n. ch. (titre, privilège, dédicace à Le Blanc de Castillon), XIX-432 et VIII-662 pp., table générale, basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, pièces de titre et de toison cerise et vertes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Des épidermures, petit manque de cuir à un mors supérieur. (482). {177333} **400 €**
- Unique édition de cet ouvrage rare : le règlement de 1672, généralement bien appliqué par la Cour, était la « Bible » du fonctionnement et des procédures du Parlement d'Aix. On ne sait quasiment rien de Janety, en-dehors de sa qualité de procureur de la sénéchaussée d'Aix.
- Absent de Dupin.
- 550- JANNET (Claudio). **Etude sur la loi Voconia**. Fragment pour servir à l'histoire des institutions juridiques au VI<sup>e</sup> siècle de Rome. *Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1867*, in-8, 76 pp., broché. Les pages de faux-titre et de titres sont déreliées. (1246). {173967} **60 €**



- 551- **JEAN (Mireille). La Chambre des comptes de Lille (1477-1667).** L'institution et les hommes. Paris, *Ecole des Chartes*, 1992, in-8, VII-441 pp., ill. in-t., broché. (1074). {209959} **50 €**
- 552- **JEAN-BERNARD. Le Procès de Rennes. 1899.** Impressions d'un spectateur. Paris, *Alphonse Lemerre*, 1900, in-12, [6]-461 pp., demi-basane blonde, dos à nerfs, pièces de titre cerise et noire, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (1089). {169367} **120 €**  
Relation d'un journal tenu pendant le Procès de Rennes et qui restitue surtout les émotions et impressions du journaliste qui assistait aux audiences.  
Lipschutz, 428.
- 553- **JEANTON (Gabriel). La Basoche sous l'Ancien Régime. La Communauté des procureurs au bailliage de Tournus.** Tournus, *Imprimerie Adolphe Miège*, 1909, in-8, titre, 12 pp., broché. (466). {208733} **20 €**  
Collaborateur de Jean Martin, archiviste de Tournus, Gabriel-François-Jules Jeanton (1881-1943) lui succéda en quelque sorte comme historien de la ville et du Tournugeois.
- 554- **[JESUITES] - Extinction des Jésuites par le Parlement de Paris [par le Parlement de Rouen ; par plusieurs Parlements et Conseils souverains].** À Paris, relié au mois d'octobre-novembre 1763, 42 pièces en 5 vol. in-12. Veau marbré, dos lisse orné de caissons fleurons dorés, pièces de titre et de toison de maroquin rouge, roulette dorée int. et sur les coupes, tranches rouges (*rel. de l'époque*). Menus défauts (plats et coupes légt frottés, petit manque de cuir sur le plat des tomes 1er et 4, et au coiffe des tomes 3 et derniers, les coins usés), mais cependant, reste un bon exemplaire. Pages de titres manuscrites. (52). {165130} **600 €**  
Intéressant recueil regroupant les textes majeurs touchant la condamnation des Jésuites en France sous Louis XV.  
Détail sur demande.
- 555- **[JESUITES] - [MONTLOSIER (François-Dominique Regnaud, comte de)].** Barreau de Bourges. Consultation sur la dénonciation adressée à la Cour royale par M. le comte de Montlosier. Paris, *Ambroise Dupont, Baudouin frères*, 1826, in-8, [2] ff. n. ch., 87 pp., broché sous couverture d'attente. (950). {206219} **50 €**  
Une des pièces du procès suscité par le *Mémoire à consulter* de Montlosier, dénonçant l'absence de légalité de la présence des Jésuites en France.
- 556- **JOHANET (Auguste). Plaidoyer pour MM. Constantin de Caqueray et Alfred de La Serrie,** condamnés politiques, prévenus de bris de prison. Orléans, *Imprimerie de Guyot aîné*, 1833, in-8, 26 pp., dérelié. (c). {190819} **40 €**  
Les deux prévenus avaient déjà été condamnés en octobre 1832 respectivement à dix et six ans de détention pour avoir armé des bandes de paysans dans la Vendée en faveur de l'entreprise de la duchesse de Berry. En septembre 1833, ils firent une tentative d'évasion de la prison d'Orléans, et c'est à cette occasion qu'ils subirent un second procès. En fait, ils ne purgèrent même pas deux ans de leur peine.
- 557- **JOLY (Claude). Traité historique des écoles épiscopales & ecclésiastiques.** Pour les droits des Chantres, Chancelliers & Ecolastres des Eglises cathédrales de France, & particulièrement du Chantre de l'Eglise de Paris, sur les écoles qui leur sont commises. Contre les entreprises de ceux qui troublent l'ordre ancien & canonique qui doit y estre maintenu pour la bonne éducation & instruction de la jeunesse. Paris, *François Muguet*, 1678, in-12, [18] ff. n. ch. (titre, préface, table des chapitres, errata), 592 pp., veau brun granité à l'imitation, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (*reliure pastiche*). Bon exemplaire. (380). {173727} **250 €**  
Unique édition de ce livre rare, qui constitue en direct un plaidoyer juridique en faveur de la traditionnelle tutelle du chapitre de Paris sur les « petites écoles » (ou écoles de grammaire) qui relevaient de la juridiction du Premier Chantre, contre la multiplication d'établissements « sauvages » non contrôlés.  
Il ne faut pas confondre notre Claude Joly (1607-1700), chanoine de Paris, chantre en 1671, et ancien frondeur, avec son homonyme Claude Joly (1610-1678), confesseur de Mazarin « in articulo mortis », puis remuant évêque réformateur d'Agén à partir de 1664.

- 558- JOUFFROY (Théodore). **Cours de droit naturel**, professé à la Faculté des Lettres de Paris (année classique 1833-1834). *Paris, Prévost-Crocius, Joubert, 1834-1842*, Trois volumes in-8, [8]-357-[2], [4]-397 et XI-225-[2] pp., basane fauve, dos lisses ornés de filets et caissons dorés, encadrement de simple filet doré et plaque de décors à froid sur les plats, fers de lycée poussés au centre des plats supérieurs, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Charnière supérieure du volume I fendue, dos insolés, pet. ép. Fer de l'Université de France. *Lycée Bonaparte*, sur les premiers plats. (377). {198848} **500 €**

Édition originale, très rare avec le troisième volume, posthume, donné par Philippe Damiron.

Ces cours, forcément incomplets par rapport à la pensée globale de Jouffroy (1796-1842) regroupent la psychologie philosophique de l'auteur ainsi qu'une étude critique des auteurs qui n'admettent pas ou n'admettent que partiellement la notion même de droit naturel, regroupés selon des classifications commodes d'écoles un peu arbitraires (« système de la nécessité » ; « système mystique » ; « système panthéiste », c'est-à-dire surtout le Spinoza de l'*Ethique* ; « système sceptique » ; « système égoïste » ; « système sentimental » ; enfin, « système rationnel »).

- 559- [JOUIN (Nicolas)]. **Procès pour la succession d'Ambroise Guys**, contre les Jésuites. *S.l. [Paris], s.d., (1748)*, in-12, 76 pp., demi-percaline Bradel bleue, dos orné de filets dorés, tranches mouchetées (*rel. du XIXe s.*). Bon exemplaire. (746). {205421} **120 €**

En dépit de la difficulté qu'il y a à échelonner les différentes éditions de ce pamphlet, il semble bien qu'il s'agisse de la première sortie, essentiellement d'après les données de l'*Addition* de la page 76, où sont précisés les détails de l'écriture et de la publication de la pièce. L'affaire rapportée est intéressante : c'est celle d'une **captation d'héritage** par les Jésuites de Brest de la fortune d'Ambroise Guys (1613-1701), originaire d'Apt, et négociant enrichi dans le commerce des colonies.

Le polémiste janséniste Nicolas Joûin (1684-1757) est un homme obscur dont les motivations réelles échappent. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'acharna contre les Jésuites tout au long de son abondante, mais répétitive production, depuis le *Philotanus* (1721), jusqu'au fameux recueil des *Sarcelles*.

- 560- JOURDAN (Athanase-Jean-Léger). **Code des chemins vicinaux, (...)** ; précédé d'un exposé entièrement refondu des principes de la matière, avec renvoi aux lois et ordonnances, et d'une série de questions élevées sur la loi du 28 juillet 1824, et résolues dans la discussion. **Second tirage de la deuxième édition**. *Paris, Fanjat aîné, J. P. Roret, 1829*, in-8, LXXXIV-389-[3] pp., demi-veau vert, dos lisse orné de filets et guirlandes dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos insolé et passé, rousseurs. (1063). {188337} **120 €**

La première édition de ce guide parut anonymement en 1824 : la matière était de première importance dans la France rurale du début du XIXe siècle.

La carrière d'Athanase-Jean-Léger Jourdan (1791-1826) fut exceptionnellement brève (il mourut d'une congestion cérébrale en revenant d'une mission officielle en Angleterre, commanditée par le ministère de la Marine pour l'étude de la législation coloniale), et c'est bien dommage, car il avait l'étoffe d'un excellent théoricien du droit, en même temps que d'un historien de sa discipline.

Dupin (1832), 2478.

- 561- [JOUSSE (Daniel)]. **Nouveau commentaire sur les ordonnances des mois d'août 1669 & mars 1673**, ensemble sur l'édit du mois de mars 1673, touchant les épices ; par M\*\*\* Conseiller au Présidial d'Orléans. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. *Paris, Debure l'aîné, 1761*, in-12, XII-240 pp., basane blonde marbrée, dos à nerfs orné, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (365). {146878} **180 €**

Deuxième édition, la première étant parue en 1756. Les commentaires de Jousse ne sont plus à présenter : ils forment la meilleure explication des dispositions du droit ancien, et furent salués comme des classiques dès leur parution.

Dupin (1832), 1138.

Relié à la suite, du même auteur :

- **Nouveau commentaire sur l'Ordonnance du commerce** du mois de mars 1673. Par M\*\*\*, Conseiller au Présidial d'Orléans. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. *Paris, Debure l'aîné, 1761*, [4]-334-[2] pp. Troisième édition, après celles de 1755 et 1756.

Dupin (1832), 2144.

- 562- [JOUSSE (Daniel)]. **Nouveau commentaires sur les ordonnances des mois d'août 1669, & mars 1673**, ensemble sur l'édit du mois de mars 1673, touchant les épices ; par M\*\*\*, conseiller au

Présidial d'Orléans. **Nouvelle édition**, corrigée & augmentée. *Paris, Debure l'aîné, 1777*, in-12, XII-442 pp., un f. n. ch., basane fauve marbrée, dos à faux-nerfs cloisonné et fleuroné, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Infime galerie de vers « in fine », mais bon exemplaire. (372). {196968} 100 €

La première édition était parue en 1756. Il s'agit des ordonnances sur les évocations (1669) et sur le commerce (1673).

Dupin (1832), 1138.

- 563- [JOUSSE (Daniel)]. **Traité de la juridiction des Trésoriers de France**, tant en matière de domaine et de voirie, que de finance ; où l'on traite de l'étendue & des bornes de cette juridiction, principalement en ce qui regarde la voirie, relativement aux juges ordinaires, soit royaux ou de seigneurs. On y examine aussi quelles sont leurs fonctions, devoirs, droits & privilèges, ainsi que ceux des différens officiers qui composent les bureaux des finances, ou qui en dépendent. Par M\*\*\*, Conseiller au Présidial d'Orléans. *Paris, frères Debure, 1777*, 2 vol. in-12, lx-372 pp. ; titre, [576] pp. mal chiffrés 676, veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, pièces de titre cerise, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coins abîmés, mais bon exemplaire. (743). {205411} 600 €

Édition originale.

L'ouvrage de Jousse est la plus importante publication sur l'institution des Trésoriers de France, institution alors en net déclin, concurrencée fortement par les intendants, mais dont la fonction originelle était la perception et la gestion des revenus provenant des domaines royaux. Le tome premier dresse le détail de leurs attributions tandis que le second donne les textes réglementaires qui les concernent, du XVIe au XVIIIe siècles. L'insistance de Jousse sur les fonctions de voirie s'explique par l'attribution en 1508 de cette fonction d'aménagement ; là aussi, à partir de 1669, l'intendant récupéra la plupart des fonctions.

Dupin, 936.

- 564- [JUGEMENT DE MARAT] - DELAUNAY (Pierre-Marie). **Acte d'accusation contre Marat**, en date du 20 avril 1793. *Paris, Imprimerie nationale, (1793)*, in-8, 19 pp., broché. (c). {201762} 150 €

Frère du gouverneur de la Bastille, député du Maine-et-Loire à la Convention, Delaunay était attaché au parti de la Plaine et fut accusé de modérantisme. Il vota la détention du roi et son bannissement. Il fut le principal accusateur de Marat. La Convention demandait, selon les vœux de Delaunay, que Marat fût traduit devant un tribunal criminel extraordinaire comme prévenu d'avoir provoqué le pillage, le meurtre et l'aviilissement de la Convention. Suivent l'acte d'accusation et les pièces justificatives.

Martin & Walter, II, 9848.

- 565- [JURIDICTION CONSULAIRE] - **Extrait des ordonnances du Roi, au sujet du commerce**, ou Manuel des juges consuls établis par le Roi à Valenciennes. *Valenciennes, J.-B.-G. Henry, 1773*, in-12, 252 pp., broché sous couverture d'attente de papier dominoté. Manque la première couverture, page de titre salie. (547). {153752} 200 €

Recueil rare à l'usage des juges consulaires de Valenciennes. Il reprend toutes les dispositions royales antérieures.

Une seule notice au CCF (celle de la médiathèque Jean Lévy de Lille).

- 566- [JURY] - **Opinion d'un vieux criminaliste sur le jury**, et particulièrement sur les modifications de l'article 351 du Code d'instruction criminelle, qu'on agit dans le moment, 25 avril 1821, à la Chambre des Députés. *S.l., s.d., (1821)*, in-8, 36 pp., dérelié. (c). {189865} 40 €

L'opuscule porte sur la capacité d'unir les voix des jurés en faveur de l'acquittement à celles des juges inclinant de même, contre les voix seules des jurés en faveur de la condamnation.

- 567- [JUSSIÉU DE MONTLUEL (François-Joseph)]. **Instruction facile sur les conventions**, ou Notions simples sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la société, & leurs suites. Ouvrage utile aux gens d'affaires, bourgeois, négocians, & à tous chefs de famille, & aux jeunes gens qui se destinent au Palais. **Quatrième édition**, revue, corrigée, & augmentée. *Paris, au Palais, 1770*, in-12, 414 pp., [9] ff. n. ch. de tables, basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Un coin émoussé, petites épidermures. (1155). {207181} 80 €

La première édition de ce **traité des contrats** porte la date de 1760. C'est le plus réédité des ouvrages du juriste lyonnais Jussieu de Montluel (1729-1797), cousin des célèbres botanistes.

Ex-libris manuscrit *Moulin proc.* 1772.

Dupin (1832), 1637.

- 568- **[JUSTICE - VAR] - LHÉRAULT (Jean-Louis de). Addition au mémoire pour Jean-Louis de Lhéralut**, ci-devant écuyer, baron de Bormes, & commandant pour le Roi à Bormes & au Lavandon [sic], en Provence. Pour donner au Comité des Finances & à messieurs de l'Assemblée Nationale de nouveaux éclaircissemens sur ce qui s'est passé entre le sieur Berthier & les créanciers de la veuve Poulain, poursuivans l'adjudication de la ferme de Maisonville, suivant les renseignements que le sieur de Lhéralut a pu en obtenir depuis l'impression de son mémoire. *Paris, s.d.*, in-4, 11 pp., dérelié. (c). {166124} **50 €**
- 569- **[JUSTICE CRIMINELLE] - Adresse des membres composant les six tribunaux criminels établis à Paris** par la Loi du 14 mars 1791. *Paris, Cl. Simon, 1791*, in-4, 7 pp., dérelié. (c). {166571} **60 €**  
Absent de Martin & Walter.
- 570- **[JUSTICE CRIMINELLE] - BEAUMEZ (Bon-Albert Briois de). Rapport du Comité**, chargé de proposer à l'Assemblée nationale un Projet de déclaration sur quelques changements provisoires dans l'Ordonnance criminelle, séance du 29 septembre 1789. *Paris, Chez Baudouin, imprimeur., s.d., (1789)*, in-8, 14 pp., dérelié. (c). {206570} **40 €**  
Projet de décret comprenant XXVII articles : l'accusé sera présenté 24 heures après son emprisonnement et un Juge le mettra en présence des procès-verbaux et de l'information servant à l'instruction ; la continuation et les additions d'information auront lieu pendant la détention de l'accusé et en sa présence ; l'avocat (le Conseil) de l'accusé aura le droit d'être présent à tous les actes de l'instruction, etc.  
Non cité par Martin & Walter ni par Tourneux.
- 571- **[JUSTICE MILITAIRE] - Décrets de la Convention Nationale, 1° Organisation des tribunaux criminels militaires ; 2° Code pénal militaire.** Du 12 mai 1793. [*Besançon*], *Métoyer, s.d.*, in-4, 39 pp. (c). {166247} **80 €**
- 572- **[JUSTICE] - Arrest de la cour de Parlement portant deffenses aux juges royaux d'évocquer les instances et procès criminels pendans pardevant les juges hauts justiciers.** Signé Radigues. *Paris, 1625*, in-8, 8 pp., broché. Petit travail de ver sans atteinte au texte. (c). {170101} **120 €**
- 573- **[JUSTICE] - Arrêt de la cour des Grands Jours séante à Clermont portant règlement pour les justices royales et subalternes, dans l'étendue du ressort de ladite cour.** Du 10 décembre 1665. Signé, Perthuis. *Paris, Imprimeurs ordinaires du Roy, 1668*, in-16, 12 pp., broché. Petit trou de ver. (c). {170099} **200 €**
- 574- **[JUSTICE] - Extrait du registre des arrêtés du Comité de législation**, séance du 4 frimaire an 3. *Paris, Imprimerie Nationale des lois, (an 3)*, in-8, 2 p., Mouillures en haut du document. (c). {205846} **20 €**  
Les sentences arbitrales, les décisions et arrêtés de famille, déposés chez les notaires, devront à l'avenir être remis par les détenteurs aux greffes des tribunaux de districts. Afin déviter l'éparpillement de ces actes, l'administration procèdera à une conservation des sentences, réunies dans des dépôts publics surveillés.
- 575- **[JUSTICE] - Proclamation du roi** sur décrets de l'Assemblée Nationale, faisant suite au décret concernant l'organisation judiciaire. Du 11 septembre 1790. *Alençon, Imp. de Malassis Le Jeune, 1790*, in-4, 19 pp., vignette. (c). {85629} **50 €**
- 576- **[JUSTICE] - Proclamation du roi** relative à l'installation des six tribunaux établis à Paris, pour instruire et juger tous les procès criminels existants avant le 26 janvier 1791. Du 29 mars 1791. *Alençon, Imp. de Malassis Le Jeune, 1791*, in-4, 4 pp. (c). {85732} **25 €**

- 577- [JUSTICE] - **Proclamation du roi** sur les décrets de l'Assemblée Nationale, concernant l'organisation judiciaire. Du 24 août 1790. *Alençon, Imp. de Malassis Le Jeune, 1790*, in-4, 32 pp., vignette. Premier feuillet déchiré sur 15 cm sans atteinte au texte. (c). {85441} 30 €
- 578- [JUSTICES SEIGNEURIALES] - **Décret de l'Assemblée Nationale**, concernant l'abolition de plusieurs droits seigneuriaux, notamment de ceux qui étoient ci-devant annexés à la justice seigneuriale, et le mode de rachat de ceux qui ont été précédemment déclarés rachetables. Du 13 avril 1791. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d., (1791)*, in-8, 31 pp., en feuilles, non coupé. (c). {198416} 40 €
- 579- [JUSTICE] - **Suite du Projet, de l'organisation du Pouvoir judiciaire présenté à l'Assemblée nationale par le Comité de constitution.** *Paris, Baudouin, s.d.*, in-8, 16 pp., en feuilles. (c). {205120} 30 €  
 La Suite du Projet va du titre XI au titre XVI : des Juges en matière criminelle, en matière de Police et de Commerce, en matière d'administration et d'impôts.
- 580- [JUSTICE] - **TRONCHET (François-Denis). Opinion, sur la question de savoir si la procédure devant le Jury de jugement, doit être écrite ou non**, séance du 5 janvier 1791. *Paris, Impr. Nationale., 1791*, in-8, 34 pp., cousu. (c). {206047} 50 €  
 « L'instruction de la procédure de jugement se fera publiquement, en présence des juges et des jurés ; elle sera écrite, et l'instruction écrite sera remise avec les autres pièces aux jurés, pour y avoir tel égard que de raison ».  
 Martin & Walter, IV, 32805.
- Dans une agréable reliure de Thouvenin*
- 581- **JUSTINIEN et Arnold VINNEN. Institutionum, sive elementorum, libri quatuor**, notis perpetuis multo, quam hucusque, diligentius illustrati, cura & studio Arnoldi Vinnii. Editio novissima priori progressu juris civilis Romani, fragmentis XII. Tabularum & rerum nominumque indice auctior, ut ex praefatione nostra patet. *Leyde, Io. Arnold Langerak, 1730*, in-12, [12] ff. n. ch. (titre-frontispice gravé, titre, dédicace, préface, pièces liminaires, tables), 693-[14] pp., typographie en petit corps, avec une **planche dépliant**e, veau fauve, dos à nerfs orné de filets, chaînettes et guirlandes dorés, pièce de titre noire, encadrement de simple filet et de guirlande à froid sur les plats, hachuré doré sur les coupes, tranches marbrées (*Thouvenin*). Léger accroc en coiffe supérieure, début de fente au mors supérieur, mais bon exemplaire. (712). {202642} 400 €  
 Nouvelle édition des *Institutes*, avec les commentaires d'Arnold Vinnen (1588-1657).
- 582- **KELLERMANN (Edmond de). Liberté religieuse. Etude sur la législation de la Russie et de la France en matière de religion**, par le duc de Valmy, ancien député. *Paris, Jacques Lecoffre, Dentu, 1848*, in-8, [4]-IV-200 pp., broché. Petits manques à la couverture. Rousseurs. (337). {193035} 100 €  
**Unique édition** de ce traité peu commun de législation comparée, qui s'intéresse en fait surtout à la situation juridique de l'Eglise catholique polonaise.  
 François-Christophe-Edmond de Kellermann (1802-1868), troisième duc de Valmy, ne servit pas en Russie au cours de sa carrière diplomatique, mais fut plusieurs fois en Orient (Constantinople, Smyrne, Morée, Grèce).
- 583- **[LA GARDE (François-de-Paule de)]. Traité historique des droits du Souverain en France**, et principalement des droits utiles et domaniaux ; à commencer à l'établissement de la monarchie. *Paris, Rozet, 1767*, 2 forts vol. in-4, XIV-734 et [2]-624 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièces de titre (XIXe) et de toison cerise, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Restaurations aux coins et aux mors, mais bon exemplaire. (62). {179788} 1.500 €  
 Sous un titre légèrement modifié, il s'agit d'une seconde édition du *Traité historique de la souveraineté du Roi* (1753), en fait essentiellement un précis des droits domaniaux de la Couronne. Ni l'une ni l'autre des sorties n'est commune.  
 Dupin (1832), 882 et 1603.  
 Exemplaire de la bibliothèque du **Château de Dampierre**, des ducs de Luynes, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 584- **LA PORTE (Jean)**. **La Justice maritime**. Etude et projets de réforme. *Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912*, in-8, 222 pp., demi-basane marbrée, dos à nerfs, couv. cons. (rel. de l'époque). Cachet (annulé). (632). {188409} **60 €**

*Avec un envoi du duc de la Rochefoucauld-Liancourt*

- 585- **LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric de)**. **Des Prisons de Philadelphie**, par un Européen (le citoyen Larocheoucauld-Liancourt). **Troisième édition**, augmentée de renseignements ultérieurs sur l'administration économique de cette institution, et de quelques idées sur les moyens d'abolir promptement en Europe la peine de mort. *Paris, H. Agasse, an VIII, (1800)*, in-8, [3] ff. n. ch. (faux-titre & titre, introduction), 96 pp., avec 2 tableaux dépliant, demi-basane fauve marbrée, dos lisse orné de guirlandes dorées, pièce de titre briquée, coins en vélin, tranches jaunes (rel. de la Restauration). (236). {203276} **1.500 €**

La première édition était parue sur les presses de Dupont de Nemours en l'an IV [1796]. L'ouvrage, premier examen par un Français d'un système pénitentiaire américain, sera encore réédité en 1819, tout cela bien avant Beaumont et Tocqueville. C'est au cours de son long périple aux États-Unis et au Canada, en 1794-1797 que le Duc de Liancourt (1747-1827), toujours à l'affût de toute information sur l'amélioration sociale, eut l'occasion de visiter les prisons de Philadelphie. Son compte-rendu fut traduit en anglais la même année que la sortie de l'originale française.

Sabin 39 053. Martin & Walter, 19368.

Relié avec sept pièces sur la question des prisons et de l'assistance :

I. **TURNBULL (Robert James)** : Visite à la prison de Philadelphie, ou Enoncé exact de la sage administration qui a lieu dans les divers départemens de cette maison, ouvrage où l'on trouve : l'histoire successive de la réformation des loix pénales de la Pennsylvanie ; avec des observations sur l'impolitique et l'injustice des peines capitales ; en forme de lettre à un ami. Traduit de l'Anglais et augmenté d'un plan qui en offre les différentes parties, par le D. Petit-Radel (...). *Paris, Gabon, Fuchs, Desenne, an VIII [1800]*, xi-44 pp., avec deux planches en dépliant (un tableau et un plan). Sabin 97 471.

Unique traduction française de *A visit to the Philadelphia prison* (1796).

II. **VALENTIN (Louis)** : Notice sur les établissemens de charité et de bienfaisance et sur l'hospitalité, dans les États-Unis d'Amérique. Seconde édition. *Marseille, Imprimerie de Joseph-François Achard, 1816*, 21 pp., avec un portrait-frontispice (ajouté) d'après un physionotrace.

Sabin, 98351. La première édition parut en 1808, et elle est très rare.

III. **ROSTAN (Casimir)** : Des Sociétés de prévoyance ou associations économiques de secours mutuels. Discours prononcé à la séance publique de la Société de bienfaisance de Marseille, le 21 février 1808. *S.l.n.d. [Marseille, 1808]*, [2]-19 pp.

Honoré-Jean-Casimir Rostan (1774-1837) était un érudit marseillais, polygraphe et brouillon, dont les centres d'intérêt étaient aussi multiformes que jamais approfondis.

IV. **ROSTAN** : Considérations sur les secours économiques et industriels et sur l'abolition de la mendicité ; discours prononcé à la séance publique de la Société de bienfaisance de Marseille le 26 février 1809. *Marseille, Imprimerie de Joseph-François Achard, 1809*, 28 pp.

V. **MOREAU DE SAINT-MERY (Médéric-Louis-Elie)** : Extrait d'un ouvrage manuscrit intitulé : Lettres d'un Français voyageur à un de ses amis en France. *S.l.n.d. [1798]*, 45 pp.

Absent de Sabin. L'auteur revient sur sa visite des prisons de Philadelphie, sur lesquelles il avait également fait paraître un opuscule (1796).

VI. Bibliothèque américaine. **Correspondance inédite d'un Français qui a résidé dans les États-Unis, depuis l'année 1795 jusqu'en 1803**. Suite de l'article du n° IV, intitulé : 3. *S.l.n.d. [Paris, 1807]*, 140 pp.

VII. **PERCY (Pierre-François)** : Mémoire couronné par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon, en 1812, sur la question suivante : « Les anciens avoient-ils des établissemens publics en faveur des indigens, des enfans orphelins, ou abandonnés ; des malades et des militaires blessés ; et, s'ils n'en avoient point, qu'est-ce qui en tenoit lieu ? » *Paris, Méquignon aîné, 1813*, 122 pp.

Très intéressant exemplaire du médecin militaire marseillais **Louis Valentin** (1758-1829), auteur de la pièce n° II, qui a réuni ce recueil comme en témoignent le feuillet manuscrit liminaire de table des pièces, manifestement de sa main, et l'envoi de l'auteur à la pièce I, IV, et à la pièce VII. Il a également annoté certains textes, comme celui du duc de La Rochefoucauld-Liancourt : « *J'ai visité très exactement ces prisons en 1798, trois ans après le Duc de Liancourt, et j'ai trouvé que les détails qu'il en donne sont absolument conformes à la vérité...* »

Bon exemplaire.

- 586- **LABBE (M.-E.)**. **Inventaire des Arrêts du Conseil du Roi** (janv.-fév. 1740). *Paris, Sirey, 1940*, gr. in-8, 266 pp., index, broché. (941). {3252} **70 €**

- 587- **LACHÈVRE (Frédéric)**. Courménéil pendant la Révolution (1789-1795). **L'Assassinat juridique de Eustache Bernart de Courménéil**, ancien lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Exmes et dernier seigneur de Courménéil (1794) (reproduction intégrale des pièces des Archives nationales), suivi de la généalogie de la famille Bernart de Courménéil. *Château de Courménéil, 1934*, in-8, XI-200 pp., avec un frontispice, broché. (841). {207500} **150 €**  
 Tirage limité à **130 exemplaires hors commerce**, numérotés à la main (3/130).  
 Unique édition, rare, de cette monographie qui détonne dans l'oeuvre purement littéraire de Frédéric Lachèvre (1855-1943), mais qui lui fut inspirée par une circonstance familiale : son fils Georges-Frédéric (né en 1891) avait été élu maire de Courménéil, et il put aider le vieil érudit dans ses recherches sur le dernier seigneur de cette commune de l'Orne.
- 588- **LACOMBE (Maurice)**. **Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du XVe siècle**, d'après le vieux « Coustumier de Poitou » (1417). *Paris, Champion, 1910*, fort in-8, XVII-580 pp., biblio., bradel toile orange, dos et couv. cons. (*rel. de l'époque*). (568). {154439} **230 €**  
 Rare étude sur le droit matrimonial au XVe siècle.
- 589- [**LACRETELLE (Pierre-Louis de)**]. **Mémoire pour le comte de Sanois**, ancien aide-major des Gardes-Françaises, sortant de Charenton, où il a été détenu pendant neuf mois ; contre ses accusateurs [Avec : ] Supplément au Mémoire du comte de Sanois contre ses accusateurs. Pièces extraites du Journal qu'il a écrit pendant sa détention. *Paris, Cl. Simon, 1786*, 2 parties en un vol. in-4, 190-55 pp., cartonnage rigide bleu d'attente, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Légers manques de carton sur le premier plat. (848). {148500} **400 €**  
 Factum rédigé par Lacretrille dans une affaire judiciaire célèbre, qui devait enflammer les esprits à la veille de la Révolution. Elle éclata en 1785-1786 lorsque Jean-François-Joseph Geffrard de La Motte, comte de Sanois (1723-1799), fut interné à Charenton par suite d'une **lettre de cachet** demandée par son épouse, dans le cadre d'une accusation de dilapidation des biens. Dans l'atmosphère de l'époque, ce qui constituait en soi un épisode banal de la vie des familles (c'est à leur requête que la plupart des lettres de cachet étaient délivrées) se transforma en réquisitoire contre l'arbitraire de la justice retenue, et du « despotisme » ministériel. L'affaire passionna l'opinion, ce que sut bien comprendre Lacretrille, avocat du comte, qui rédigea ses mémoires en pensant toujours aux réactions du public. L'affaire se termina au demeurant par une transaction entre l'épouse et l'époux : elle renonça à ses accusations ; il renonça aux biens de Madame contre le versement d'une rente, et s'exila à Neuchâtel.
- 590- **LAFARGE (Marie Cappelle, Madame)**. **Mémoires de Marie Capelle**, veuve Lafarge, écrits par elle-même. Troisième édition. *Paris, A. René et Cie, 1843*, 2 vol. in-8, 337 pp. et 391 pp., broché. Petits manques au dos. (727). {210319} **120 €**  
 Mémoires rédigés en prison par l'infortunée Marie Cappelle (1816-1852), et qui donnent sa version des mystérieux événements du Glandier : comme l'on sait, cette très célèbre affaire d'empoisonnement à l'arsenic (?) passionna non seulement le public de la Monarchie de Juillet, mais aussi la postérité jusqu'à nos jours.
- 591- **LALOUETTE (Claude-Joseph)**. **Elémens de l'administration pratique**. *Paris, chez l'auteur, Le Normant, 1812*, fort vol. in-4, [4]-XX-757 pp., index, demi-veau prune, dos lisse orné de filets et guirlandes dorés, ainsi que de fleurons à froid, tranches marbrées (*rel. de la Restauration*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (1081). {188342} **250 €**  
 Unique édition, peu commune.  
 Claude-Joseph Lalouette (1749-1829) était sous-préfet de Bayeux sous le Consulat et l'Empire. N'appartenant pas au cercle étroit des diplômés en droit, il ne put voir son ouvrage répertorié dans les bibliographies juridiques ; il s'agit cependant de l'un des premiers traités de droit administratif moderne. Son auteur donnera encore en 1817 une *Classification des lois administratives depuis 1789 jusqu'au 1er avril 1814*, qui est tout à fait pratique (et qui a quand même droit, elle, à une citation dans Dupin).  
 Absent de Dupin.
- 592- **LAMBERT (Edouard)**. **Mélanges Ch. Appleton. L'Histoire traditionnelle des XII tables**, et les critères d'inauthenticité des traditions en usage dans l'école de Mommsen. *Lyon, Rey, 1903*, gr. in-8, 126 pp., broché. Rousseurs. Envoi. (953). {663124} **30 €**
- 593- [**LANDES**] - **Extrait du procès-verbal de levée des scellés du juge de paix du canton d'Amou**, constatant divers bris, soustractions, etc. *S.l., (1839)*, in-4. Sous ficelle. (c). {170170} **40 €**

- 594- **LANGÉ (François)**. **La Nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale**, ou Le Nouveau praticien français, réformé suivant les nouvelles ordonnances. Avec un traité du droit d'indult, & de la juridiction ecclésiastique, trouvez dans les manuscrits de l'auteur. Et un nouveau stile des lettres de la Chancellerie, suivant l'usage qui se pratique à présent, par M. Pimont (...). Dédiée à M. Talon, président en la Cour de Parlement. **Quatorzième édition**, corrigée & augmentée considérablement par M\*\*\* ancien avocat en Parlement, avec des formules de prononciations en matière civile, criminelle & bénéficiale, dans toutes les Cours & juridictions du Royaume, des modèles d'écritures d'avocat, & les édits, arrêts & réglemens qui ont été rendus sur ces matières jusqu'à présent. *Paris, Jean de Nully, 1741*, 2 forts vol. in-4, [8] ff. n. ch. (faux-titre & titre, dédicace, au lecteur, table des chapitres), 965 pp., [3] pp. n. ch. de privilège ; [6] ff. n. ch. (faux-titre & titre, tables), 680-184 pp., [8] ff. n. ch. de table des matières, veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleurons, pièces de titre et de toison, encadrement de triple filet à froid sur les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (376). {203809} **350 €**
- La première édition du *Praticien français* était parue sous le nom de Gastier avant les ordonnances de 1667 et la dernière est de 1755. C'est dire le succès durable de ce manuel de procédure et de droit usuel (civil, criminel, bénéficiale) destiné spécialement aux avocats. François Langé (1610-1684) était avocat au Parlement de Paris.
- Dupin (1832), 1691.
- Exemplaire de Moussard, procureur fiscal et notaire royal à Gallardon, avec ex-libris manuscrit daté de 1751. Il s'agit de **Jean-Baptiste Moussard**, en activité de 1750 à 1761.
- 595- **LANGLOIS (Charles-Victor)**. **Textes relatifs à l'histoire du Parlement** depuis les origines jusqu'en 1314. *Paris, Picard, 1888*, in-8, XXXVI-248 pp., index, broché. Etiquette de bibliothèque au dos et cachet. (764). {666767} **80 €**
- 596- **LAROCHE (François)**. **La Réserve héréditaire sous la Révolution**. *Paris, Larose et Tenin, 1906*, in-8, 160 pp., broché. (1210). {144799} **70 €**
- 597- **LAS CASES (Philippe de)**. Barreau de Paris. **La Grève et la loi**. Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats le 7 décembre 1907. Imprimé aux frais de l'Ordre. *Paris, Alcan-Lévy, 1908*, in-8, 30 pp., broché. (668). {195551} **30 €**
- Avocat au barreau de Paris, Philippe de Las Cases (1881-1962) descendait de François de Las Cases (1769-1836), le frère cadet de l'auteur du *Mémorial*. Il demeura pendant toute sa vie marqué par une sensibilité sociale de tendance démocrate-chrétienne.
- Envoi autographe de l'auteur à M. Quentin.
- 598- **LAURAGUAIS (Comte de)**. **Dissertation sur les Assemblées Nationales**, sous les trois races des Rois de France. *À Paris, 1788*, in-8, 103 pp., broché, couv. muette. (c). {132136} **80 €**
- Notice qui fait suite à son *Droit public de la France*, publié en 1771, sur les différents conseils et assemblées qui soutiennent la politique des Rois depuis l'origine, posant la question de la légitimité du pouvoir.
- 599- **LAURENS**. **Constitution Française, 1789**. *S.l., 1789*, in-8, 25 pp., cousu. (c). {115699} **50 €**
- Laurens était avocat au bailliage de Caen.
- Inconnu à Martin & Walter.
- 600- **LAURENS DE VILLE**. **La Justice militaire de l'infanterie**, comprenant les considérations que les Chefs doivent avoir sur toute sorte de jugemens ; l'ordre de plusieurs façons de Conseil de guerre ; & d'imposer les peines, de chacune desquelles les espèces sont descrites : avec le pouvoir des chefs & des officiers : à quoy y sont jointes plusieurs loix & réglemens. *Paris, Anthoine de Sommaville, 1633*, in-8, [16]-[444] pp. mal chiffrées 464 (la numérotation saute de 301 à 323, sans manque), [34] pp., veau blond à l'imitation, dos à nerfs orné, double encadrement de triple filet doré avec fleurons d'angle intérieurs sur les plats, tranches dorées (*G. Pouget*). (277). {143618} **800 €**
- Édition originale**, très rare, de ce qui forme l'un des seuls traités de justice militaire du premier XVII<sup>e</sup> siècle, dédié au cardinal de Richelieu, dont l'auteur était une « créature ».
- L'ouvrage sera réédité en 1672, et on joindra le titre sur les sépultures militaires. Dans la manière de l'époque, l'auteur mélange les pénalités en usage en France, et quantité de souvenirs de lecture des auteurs anciens, si bien qu'il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui est contemporain de ce qui ne l'est pas,



mais, tel quel, c'est une source précieuse sur l'état de la discipline en vigueur dans les armées, et sur sa pratique.

Relié à la suite : LAURENS DE VILLE : Ordre des sépultures, du colonel, des chefs, officiers, & soldats d'un régiment, & de la conservation & distribution de leurs biens. Ensemble le rapport des testaments privilégiés des gens de guerre. *Paris, Anthoine de Sommaille, 1633, [4]-127 pp.* Édition originale.

Absent de Dupin, comme de Cockle. Seulement deux exemplaires de ces éditions au CCF.

Bel exemplaire malgré des mors restaurés.

- 601- [LE CLERC (Jean)]. **Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug [sic] ;** ou Recueil général des préliminaires, instructions, lettres, mémoires &c. concernant les négociations, depuis leur commencement en 1642 jusqu'à leur conclusion en 1648. Avec les dépêches de Mr de Vautorte, & autres pièces au sujet du même traité jusqu'en 1654 inclusivement. Le tout tiré des manuscrits les plus authentiques. Ouvrage absolument nécessaire à tous ceux qui se pourvoiroient du Corps diplomatique ou Grand recueil des traités de paix, & d'autant plus utile aux politiques & négociateurs qu'il renferme le fondement du droit public. *La Haye, Jean Neaulme, 1725-1726, 4 vol. in-folio, texte sur deux colonnes, toile marine, dos lisses (reliure du XXe).* Des mouillures angulaires à la fin du volume I, mais bon exemplaire. (707). {167442} **2.800 €**

De loin le **plus rare** et le plus important recueil de pièces diplomatiques concernant les Traités de Westphalie à avoir été publié sous l'Ancien Régime, corrigé par le théologien calviniste Jean Le Clerc (1657-1736). On ne le rencontre qu'exceptionnellement en-dehors des dépôts publics.

COLLATION : I. Où l'on trouve les mémoires & instructions sur les intérêts de la France & de ses allies, & les préliminaires pour la paix de Munster & d'osnabrug depuis l'année 1642 jusqu'à 1645 inclusivement ([18] ff. n. ch. [faux-titre et titres, avertissement du libraire, table des pièces, avertissement au lecteur], LIX-489 pp.). - II. Où l'on trouve les lettres, mémoires & instructions secrètes de la Cour & des plénipotentiaires de France pendant les années 1644 & 1645 ([7] ff. n. ch. [faux-titre et titre, table des pièces], 208-261 pp.). - III. Où l'on trouve les lettres, mémoires & instructions secrètes de la Cour & des plénipotentiaires de France pendant l'année 1646 & quantité de pièces écrites par différens ministres au sujet desdites négociations en 1646. De plus les négociations secrètes de Mr de Vautorte, ambassadeur plénipotentiaire de Sa Majesté T.C. auprès de la Diète de Ratisbonne depuis le 10 de novembre 1645 jusqu'au 23 d'avril 1654 ([8] ff. n. ch. [faux-titre & titre, table des pièces], 685 pp.). - IV. Où l'on trouve la négociation d'Osnabrug en 1647 par Mr le comte d'Avaux médiateur entre l'Empereur, l'Empire & le Roi de Suède. Les lettres, mémoires & négociations secrètes des plénipotentiaires de France envoyées à la Cour pendant l'année 1647. Différentes pièces au sujet desdites négociations écrites en 1647, 1648 & 1649. Et un extrait de divers écrits concernant la révolution des Portugais unis dans le Brésil avec la Hollande ([5] ff. n. ch. [faux-titre & titre, table des pièces], 618 pp.).

SHF, *Bourgeois & André, 3729.*

- 602- **LE CONTE. Coutume de Normandie, dans un ordre naturel.** *Rouen, Imprimerie de Richard Lallemant, 1771, in-12, XVI-488 pp., basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches rouges (reliure de l'époque).* Deux coins usés, mais bon exemplaire. (375). {172873} **250 €**

Édition originale de ce commentaire, qui sera réédité en 1774 et encore en 1779. L'auteur était avocat au Parlement de Rouen.

Frère II, 187. Gouron & Terrin, 1470.

Exemplaire de la collection normande de Le Bastard, avec cachet humide au titre.

- 603- **LE GRAND (Joachim). Traité de la succession à la Couronne,** ou la Couronne de France toujours successive linéale agnatique. Avec un mémoire touchant la succession à la Couronne d'Espagne. *Paris, Gabriel Martin, 1728, in-12, [6] ff. n. ch. (titre, avertissement), 391 pp., [8] ff. n. ch. (index, privilège, errata), manque le tableau généalogique en dépliant, veau blond, dos à nerfs orné de hachurés, caissons et fleurons dorés, pièce de titre cerise, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (reliure de l'époque).* (956). {206353} **300 €**

Unique édition du dernier ouvrage publié de l'auteur.

L'historien Joachim Le Grand (1653-1733), entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1671, mais en sortit dès 1676, puis il s'attacha à des études historiques en travaillant la connaissance des anciens titres et des chartes. Secrétaire de la pairie après des postes de secrétaire et négociateur au Portugal et en Espagne, son travail va s'orienter vers des travaux historiques, des inventaires et notamment sa *Vie de Louis XI* qui ne paraîtra jamais.

Saffroy I, 12 361.

Bel exemplaire.

- 604- **LE GRAVEREND (Guillaume-Marie-Jean-René)**. Chambre des députés. **Opinion sur la résolution de la Chambre des Pairs**, relative à la loi des élections. [Paris], Haquard, s.d., (1820), in-8, 15 pp., en feuilles. (c). {204535} **20 €**

Le Graverend (1765-1834) était député d'Ille-et-Vilaine de 1817 à 1822, siégeant toujours sur le côté gauche.

- 605- [LE LABOUREUR (Jean)]. **Histoire de la Pairie de France et du Parlement de Paris**. Où l'on traite aussi des Electeurs de l'Empire, & du Cardinalat. Par Monsieur D. B. On y a joint des traités touchant les Pairies d'Angleterre, & l'origine des Grands d'Espagne. Londres, Samuel Harding, 1740, petit in-8, titre, 378 pp., un f. n. ch. de catalogue de libraire, manque le frontispice, veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches rouges (reliure de l'époque). Bon exemplaire. (593). {207184} **600 €**

Édition originale posthume de cet intéressant traité qui cherche à réunir dans une même étude les différentes strates supérieures de la noblesse ouest-européenne, en dépit de leurs différences structurelles très importantes (mais ce rapprochement était un classique de la pensée nobiliaire, comme on le voit chez Saint-Simon).

Cet ouvrage fut longtemps attribué à Boulainvilliers, voire à Lévesque de Burigny. Son véritable auteur est en réalité Jean Le Laboureur (1623-1675) qui fut l'un des grands chercheurs de son époque dans les domaines de l'histoire et de la généalogie. Il rédigea de nombreux ouvrages et laissa des manuscrits, dont ce texte également demeuré à l'état manuscrit dans la Bibliothèque du Roi.

Saffroy, I, 9049. Guigard, 1104.

Rlié à la suite : SAINT-PIERRE (Charles-Irénée Castel de) : Discours sur la polysynodie, où l'on démontre que la polysynodie, ou pluralité des conseils, est la forme la plus avantageuse pour un Roi, & pour son Royaume. Amsterdam, Du Villard & Changuion, 1719, [10] ff. n. ch., pp. 21-265, [19] pp. n. ch. de table des matières et de catalogue de libraire. Absent de INED. Cioranescu, XVIII, 58697 (pour l'originale). Deuxième édition, parue après l'originale in-4 de 1718. L'on sait que l'objet de l'ouvrage est moins la description du complexe système de conseils mis en place par le Régent sur les conseils de Saint-Simon, qu'une critique sévère du système ministériel de Louis XIV. Le Régent réagit avec vigueur : il obtint l'exclusion de l'auteur de l'Académie Française, ce qui est une sanction rarissime, et fit rechercher et détruire les exemplaires de l'édition de 1718 que l'on put trouver, ce qui l'a rendue excessivement rare. L'édition de 1719 a été imprimée après l'exclusion de l'abbé.

- 606- [LE MANS] - **Sanhédrin des avocats du Mans**. Satire rédigée lors de leur exclusion de l'Hôtel de Ville en 1765. Publiée et annotée par Louis Brière. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1876, in-8, 26 pp., broché. (556). {197150} **50 €**

Pièce en vers extraite des quatre volumes de manuscrits de René-Anselme Négrier de La Crochardière, ancien maire du Mans et conseiller au siège présidial. Son sujet est l'obligation faite par édit royal de 1764 de choisir les officiers de l'Hôtel de Ville parmi toutes les corporations de la ville, et pas seulement parmi celle des avocats du siège présidial, comme jusque lors.

- 607- **LE MOY (A.)**. **Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle**. Paris, Champion, 1909, gr. in-8, XXIII-605 pp., index et bibliographie, toile beige (reliure moderne). Envoi. (562). {203894} **150 €**

- 608- [LE PAIGE (Louis-Adrien)]. **Lettre sur les lits de justice**. S.l., s.d., (1756), in-12, 46 pp., basane fauve marbrée, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièces de titre et de toison, tranches rouges (reliure de l'époque). Manques importants aux deux coiffes, charnière supérieure fendue. {210354} **400 €**

Datée du 18 août 1756, soit 3 jours avant le lit de justice du 21 août destiné à faire enregistrer les déclarations royales sur le vingtième, cette pièce attribuable à l'infatigable avocat janséniste Le Paige (1712-1802) présente le plus grand intérêt. Elle résume en effet en trois points la doctrine des Cours souveraines sur la pratique du lit de justice, en opposition manifeste avec la pratique royale sur le sujet : 1. Il exige une délibération libre du Parlement. - 2. Il implique une délibération orale publique. - 3. L'enregistrement forcé, avec protestation du Parlement, implique la nullité des mesures. C'était interpréter le rôle des Cours comme celui d'assemblées politiques quasi-délibérantes, à côté voire au-dessus du Souverain, illustrant à merveille comment l'agitation contre Unigenitus a davantage préparé la Révolution dans les esprits que quantité d'écrits des « philosophes ».

Rlié avec 22 autres pièces sur l'agitation parlementaire du règne de Louis XV, de 1755 à 1770, sans ordre précis :

I. [TERRIER DE CLERON (Claude-Joseph) : ] Opinion d'un magistrat sur la déclaration du vingtième militaire, du 7 juillet 1756. S.l.n.d. [1756], [4] ff. n. ch. - II. [TERRIER DE CLERON (Claude-

**Joseph** : ] Observations sur la vérification des lois bursales. *S.l.n.d. [1757]*, 58 pp. - III. Requête du peuple François à Nosseigneurs de toutes les Cours de Parlement, des Comptes & des Aides. *S.l.n.d.*, 8 pp. - IV. Réclamation présentée au Roi le 20 février 1756 par M. le Duc d'Orléans, au nom des Princes & des Pairs, au sujet de la défense qui leur avoit été faite par Sa Majesté de se rendre à l'invitation qu'ils avoient reçue d'aller prendre séance au Parlement. *S.l.n.d. [1761]*, 16 pp. - V. Objets des remontrances du Parlement, au sujet des sept édits qui lui ont été envoyés pour être enregistrés. *S.l.n.d. [1759]*, 16 pp. - VI. Objets de remontrances arrêtés par le Parlement, toutes les chambres assemblées, le 15 septembre 1759, au sujet de différens édits. *S.l.n.d. [1759]*, 29 pp. - VII. Réponse du Roi aux remontrances du 4 septembre 1759. *S.l.n.d. [1759]*, 19 pp. - VIII. Extrait des registres du Parlement. Du mercredi 19 septembre 1759. *S.l.n.d. [1759]*, titre et 5 pp. - IX. Extrait des registres du Parlement. Du mercredi 28 novembre 1759. *S.l.n.d. [1759]*, 24 pp. - X. Réponses du Roi, et arrêtés du Parlement, depuis le 13 février jusqu'au premier mars. *S.l.n.d. [1760]*, 12 pp. - XI. Objets des représentations du Parlement, avec la réponse du Roi. Du 3 juillet 1760. *S.l.n.d. [1760]*, 7 pp. - XII. Représentations faites au Roi par son Parlement, à Versailles le mardi 22 décembre 1767, entre onze heures & midi, auxquels jour & heure la grande députation du Parlement avoit été mandée pour recevoir les ordres de Sa Majesté, & lui apporter copie des arrêtés pris les 18 & 19 décembre précédens, à l'occasion des lettres-patentes publiés au Seau, concernant le sieur Thibault de Chanvalon & autres. *S.l.n.d. [1767]*, 3 pp. - XIII. Arrêts, arrêtés, et remontrances du Parlement au Roi, au sujet des entreprises du Grand-Conseil. Du 27 novembre 1755. *S.l. 1755*, 168 pp. (manque de papier au feuillet de titre). - XIV. Arrêté du Parlement, au sujet des lettres-patentes en forme d'édit, de janvier 1768. *S.l.n.d. [1768]*, 5 pp. - XV. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement au Roi, sur les lettres en forme d'édit, du mois de janvier 1768, concernant le Grand-Conseil. *S.l.n.d. [1768]*, 65 pp. - XVI. Recueil des pièces concernant l'affaire du Grand-Conseil, rétabli sous une nouvelle forme par l'édit de janvier 1768. *S.l.n.d. [1768]*, 36 pp. - XVII. Lettre de Monsieur de \*\*\* à Monsieur de \*\*\* sur les entreprises du Grand-Conseil. *S.l.n.d. [1756]*, 89 pp. - XVIII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement au Roi, au sujet des affaires de Bretagne. *S.l.n.d. [1768]*, 27 pp. - XIX. Arrêtés du Parlement, les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y séant. Du 9 mai 1770. *S.l.n.d. [1770]*, 9 pp. - XX. Très-humbles et très-respectueuses représentations du Parlement au Roi, sur les lettres-patentes qui annullent la plainte rendue par le procureur-général contre M. le Duc d'Aiguillon & le nommé Audouart ; l'arrêt rendu en la Cour des Pairs, le Roi y présidant, qui a donné acte de ladite plainte, & ordonné d'informer des faits y mentionnés, l'information faite en conséquence, &c. Registrées du très-exprs commandement du Roi en son lit de justice tenu au château de Versailles le 27 juin 1770. *S.l.n.d. [1770]*, 17 pp. - XXI. Discours de Monsieur le Chancelier, à la première séance de la Cour des Pairs au château de Versailles, le Roi y présidant. Le 4 avril 1770. *S.l.n.d. [1770]*, 12 pp. - XXII. Remontrances de la Cour de Parlement de Paris au roi Henri IV sur le rétablissement des Jésuites, faites par M. le Premier Président de Harlay en 1604. *S.l.n.d.*, 11 pp.

609- **LECESNE (E.). Exposé de la législation coutumière de l'Artois.** *Arras, Courtin, 1869*, in-8, 617 pp., broché. Dos abîmé et recollé, rousseurs, traces de salissure et qqs mouillures. (550). {195331} **80 €**

610- **LECLERC (G.). La Juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution.** *Paris, Plon, 1909*, in-8, VII-421 pp., 5 pl., broché. (673). {129224} **50 €**

611- **LEDIEU (Louis). A ses concitoyens.** Sur les événemens des 5 et 6 juin. Défense à la Cour d'Assises et à la Cour de Cassation. *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 15 avril 1833*, in-8, 94 pp., broché sous couverture d'attente de papier rose. Dos uniformément renforcé. (1210). {186477} **60 €**

**Seconde édition** (la première est du 14 juin 1832), augmentée de la défense du prévenu devant les Cours. Louis-François-Joseph Ledieu avait été accusé et convaincu d'outrage envers la personne du maréchal Soult, ceci dans le contexte de l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832.

612- **LEFEBVRE (Charles). Leçons d'introduction générale à l'histoire du droit matrimonial français** (cours de doctorat). *Paris, Larose, 1900*, in-8, IX-497 pp., broché. Couv. défraîchie, manques au dos et sans le second plat de couv. (1241). {173233} **60 €**

613- **LEFEBVRE (Thibaut). Administration départementale. Constitution et pouvoirs des Conseils généraux et ds conseils d'arrondissement,** ou Législation complète sur les Conseils généraux et les conseils d'arrondissement, commentée, à l'aide des discussions parlementaires, des circulaires ministérielles, de la jurisprudence administrative et civile. *Paris, Cotillon, 1843*, fort vol. in-8, XVII-623 pp., broché sous couverture imprimée. Moisissures en début d'ouvrages à qqs feuillets. (1092). {193041} **50 €**

C'est le **seul volume paru** d'une série de trois, qui devait également comprendre un traité sur les préfets et un autre sur les conseils de préfecture.

- 614- **LEFEBVRE-TEILLARD (Anne)**. **Les Officialités à la veille du concile de Trente**. Préface de Jean Gaudemet. *Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1973*, in-8, 291 pp., index, broché. Envoi de l'auteur. (1080). {210065} **60 €**
- 615- **LEGENTIL (Charles)**. Chambre des députés. Session 1838. **Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les sociétés en commandite et anonymes**. Séance du 23 avril 1838. [*Paris, Imprimerie de A. Henry, avril 1838*, in-8, 77 pp., en feuilles, cousu, non coupé. (656). {204497}] **60 €**  
 Manufacturier et financier, Charles Legentil (1788-1855) fut député de la Seine de 1837 à 1842. Il fut ultérieurement Pair de France, régent de la Banque de France de 1844 à 1855, et président de la Chambre de commerce de Paris (à partir de 1847).
- 616- [LEGISLATION VICINALE] - Chemins vicinaux. **Instruction pour l'exécution de la loi du 21 mai 1836**. [*Paris, Imprimerie de Pihan Delaforest, s.d., (1836)*, in-8, 184 pp. (les VIII premières en romain), avec 7 tableaux « in fine », la plupart en dépliant, demi-veau havane, dos lisse cloisonné et orné en long, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (1210). {188680}] **120 €**  
 La loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux fonda le cadre général dans lequel les dispositions ultérieures, notamment la loi du 11 juillet 1868, vinrent se greffer, sans en bouleverser l'économie. Elle divisa les chemins en trois catégories (chemins de grande communication, entre plusieurs groupes de communes ou entre cantons ; chemins ordinaires, limités à une commune ; chemins d'intérêt commun, sur plusieurs communes limitrophes), et affecta à leur entretien des ressources fixes, en argent (impôt) ou en journées de travail (prestation, qui reprend en fait les éléments de l'ancienne corvée).
- 617- **LEHUËROU (Julien-Marie)**. **Histoire des institutions carolingiennes** et du gouvernement des carolingiens. *Paris, 1843*, in-8, XV-626 pp., demi-chagrin caramel à coins, dos à nerfs orné de filets dorés Envoi de l'auteur. (32). {165809} **180 €**
- 618- **LÉLUT (Louis-Françisque)**. **Mémoire sur la déportation**, suivi de considérations sur l'emprisonnement cellulaire. *Paris, A. Durand, 1853*, in-8, 56 pp., broché sous couverture imprimée. Fortes traces d'humidité. Manque le dos. (695). {203172} **50 €**  
 Membre du Corps législatif, le médecin Louis-Françisque Lélut (1804-1877) s'est surtout intéressé aux maladies mentales, mais aussi à la condition des détenus.
- 619- **LEMAÎTRE (Nicole)**. **Le Scribe et le Mage**. Notaires et Société rurale en Bas-Limousin aux XVIe et XVIIe siècles. *Ussel, de Boccard, Musée du pays d'Ussel, 2000*, grand in-8, 410 pp., 16 planches, plusieurs index, broché sous couverture à rabats. (765). {209934} **70 €**
- 620- **LEMOSSÉ (Maxime)**. **Le Régime des relations internationales dans le Haut-Empire romain**. *Paris, Sirey, 1967*, in-8, 215 pp., broché. Annotation au crayon, en marge. (1275). {142206} **30 €**
- 621- [LEOPOLD]. **Le Pétitionnaire**, ou Le Guide des personnes qui ont à présenter des pétitions, placets, requêtes, plaintes et mémoires à l'Empereur, à l'Impératrice, aux princes et princesses de la famille impériale, aux grands dignitaires et officiers de la Couronne, aux maréchaux de l'Empire, aux sénateurs, aux conseillers d'État, au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, aux ambassadeurs, aux ministres, aux inspecteurs généraux, aux colonels, aux gouverneurs, aux commandants de place, aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques (...). *Paris, P. Blanchard, 1811*, in-12, [8] ff. n. ch. (faux-titre & titre, catalogue de Blanchard), pp. chiffrées 9-241, demi-basane à coins, dos lisse orné de guirlandes et fleurons dorés, pièce de titre cerise, tranches jaunes mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Dos un peu frotté. (130). {182196} **150 €**  
 Édition originale peu commune de ce manuel pratique, attribué à un certain Léopold (avocat et auteur de nombre de compilations juridiques), qui en était à sa quatrième sortie dès 1828 et qui connut des rééditions aménagées jusqu'en 1889.  
 Les pétitions dont il s'agit sont évidemment des demandes de grâces individuelles à présenter à des autorités constituées, et non des motions politiques.  
 Quéraud V, 179.

- 622- **LEPELLETIER DE LA SARTHE (Almire). Système pénitentiaire complet.** Ses applications pratiques à l'homme déchu, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés. *Paris, Guillaumin et Cie, 1857*, fort vol. in-8, [4]-864 pp., demi-chagrin noir, dos à nerfs orné de doubles caissons à froid, double filet à froid sur les plats de toile chagrinée, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos un peu froissé, mais bon exemplaire. (684). {203223} **600 €**
- Unique édition, mais dont on tira plusieurs extraits publiés à part (dont un sur Mettray).  
Le médecin Almire-René-Jacques Lepelletier, dit de la Sarthe (1790-1880), très engagé sur les diverses matières sociales, s'intéressa toute sa vie au problème des prisons, dont il dénonçait le caractère nocif pour les détenus, et il composa plusieurs monographies sur le sujet. Notre titre se signale par une particulière exhaustivité dans le traitement de la matière.  
Envoi de l'auteur à Monsieur et Madame Monnoyer.
- 623- **LEROY-BOISMARIÉ. Tribunal. Rapport, fait au nom de la Section de législation, sur le projet de la loi d'amnistie en faveur des déserteurs à l'intérieur.** Séance du 20 Floréal an X. *À Paris, de l'Imprimerie Nationale, an X, (1802)*, in-8, 14 pp. (c). {136759} **40 €**
- Pour combattre l'incivisme, la désertion a été punie diversement par les conseils de guerre. La peine variait de quelques mois de prison à plusieurs années de fers. À l'aube d'une nouvelle période politique, la République veut oublier ses offenses. L'auteur examine les articles de la future amnistie.  
*Cat. de l'Histoire de France*, VI, 624 (595).
- 624- **[LÈSE-NATION] - BERGASSE (Nicolas). Discours sur les crimes et les tribunaux de haute trahison,** pour servir de suite à son discours sur l'organisation du pouvoir judiciaire. *S.l., (1789)*, in-8, 46 pp., cousu. (c). {204383} **80 €**
- Nicolas Bergasse s'insurge contre le Tribunal criminel du Châtelet, institué pour juger les crimes de lèse-nation. Le juge d'un tel tribunal, dépourvu de règles fixes, « sans loi positive pour le diriger », risque d'être victime de la terreur populaire. Bergasse défend le Marquis de Favras, condamné à mort pour trahison dans le cadre d'un procès expéditif.  
Martin & Walter, I, 2665.
- 625- **LESPINASSE (René de). Histoire de Paris. Les Métiers et corporations de la ville de Paris. I. XIVe - XVIIIe siècle. Ordonnances générales. Métiers de l'alimentation. - II. XIVe - XVIIIe siècle. Orfèvrerie, sculpture, mercerie, ouvrier en métaux, bâtiment et ameublement. Paris, Imprimerie Nationale, 1886-1892, 2 (sur 3) forts vol.** in-4, [6]-VIII-711 et [8]-773 pp., avec une planche, bradel demi-vélin, dos lisses, pièces de titre brique (*rel. de l'époque*). Bon exemplaire. (204). {188543} **300 €**
- Manque le volume III, paru en 1897, et consacré aux métiers des tissus, étoffes, vêtements, cuirs, etc.  
René de Lespinasse (1843-1922) avait déjà donné dans la même collection en 1879 une édition du *Livre des métiers* du prévôt Etienne Boileau, et cette série apparaît comme la continuation de ce travail.
- 626- **LESSORE (Jean-Baptiste-Louis). Discours au nom du District de St. Nicolas-du-Chardonnet, à l'Assemblée nationale.** *Paris, Baudouin, (1790)*, in-8, 3 pp. Dérelié. (c). {203401} **30 €**
- Eloge de la Constitution.  
Martin & Walter, III, 21254.
- 627- **LESTRA (Antoine). L'Article 445 du Code d'instruction criminelle et l'Affaire Dreyfus.** *Paris, bureaux de l'Action française, 1911*, in-8, 71 pp., demi-basane blonde, dos lisse, pièce de titre cerise en long, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (B4). {169371} **80 €**
- Avocat à Lyon, Antoine Lestra (1884-1963) était proche des milieux d'Action française.  
Absent de Lipschutz.
- 628- **LEYMARIE (Achille). Histoire d'une demande en autorisation d'un journal.** Simple question de propriété. Avec une lettre de M. le comte d'Haussonville, suivie d'une consultation par Paul Andral, avocat à la Cour impériale de Paris, et des adhésions motivées de MM. Berryer, Marie et Odilon Barrot. *Paris, principaux libraires et marchands de nouveautés, juillet 1860*, in-8, [4]-167-[2] pp., dérelié. (1167). {169028} **60 €**
- L'opuscule n'est pas anecdotique, mais veut illustrer les difficultés de la presse sous le régime très restrictif mis en place par l'Empire autoritaire.

- 629- LHOSPICE (Michel). *Divorce et dynastie*. Préface de M. Gabriel Le Bras. Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1960, gr. in-8, II-261 pp., tableau généalogique dépliant, broché. (757). {210917} 40 €
- 630- Li LIVRES de justice et de **plet** publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale par **Rapetti**, avec un glossaire des mots hors d'usage par P. Chabaille. Paris, Firmin Didot, 1850, in-4, LII-452 pp., index, cartonnage papier sable (*rel. de l'éditeur*). Dos bruni, mors frottés, coiffes un peu fragiles, rousseurs. (*Collection Documents inédits sur l'Histoire de France*). (827). {145348} 180 €
- 631- [LIBERTÉ de CIRCULATION] - **Loi relative au rétablissement de la libre circulation des personnes & des choses dans l'Empire** Du 8 septembre 1792. Nevers, Lefebvre, 1792, in-4, 2 pp. (c). {667345} 30 €
- 632- [LIBERTE DE LA PRESSE] - [Recueil de 17 titres sur la liberté de la Presse]. Paris, 1817-1822, 17 titres en deux vol. in-8. Demi-basane, dos lisses ornés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Plats un peu frottés, quelques mouillures claires, mais bon exemplaire. (399). {153649} 1.500 €
- En février 1817, la Chambre des Députés vota la prorogation du régime de censure pour les journaux et les écrits périodiques jusqu'au 1er janvier 1818. En novembre 1817, Pasquier demanda sa prolongation pour une nouvelle durée de trois ans, et n'obtint que le délai de 1819, après une discussion longue et difficile. Les libéraux de tout poil firent naturellement campagne autour de ces thèmes ; les brochures, articles et autres opinions se multiplièrent. D'où la fréquence des recueils d'époque sur ce thème.
- Notre ensemble comprend les titres suivants, d'importance très inégale :
- I. **Réflexions** sur le projet de loi concernant la liberté de la presse, présenté à la Chambre des Députés, par M. le Garde-des-Sceaux, le 17 novembre 1817. Paris, L'Huillier, 1817, [4]-27 pp. - II. **CONSTANT (Benjamin)** : Questions sur la législation actuelle de la presse en France, et sur la doctrine du ministère public, relativement à la saisie des écrits, et à la responsabilité des auteurs et imprimeurs. Paris, *marchands de nouveautés*, 1817, [4]-99-[2] pp., un f. blanc. Édition originale, tirée à 1000 exemplaires. Courtney, 22a. - III. **COMTE (François-Charles-Louis)** : Du Nouveau projet de loi sur la presse. Paris, *bureau du Censeur européen*, 1817, [2]-79 pp. La brochure date encore de la période agitée et libérale de la vie politique de l'avocat Comte (1782-1837) ; c'était avant que son mariage avec la fille de Jean-Baptiste Say (en 1818) ne vint considérablement assagir ses idées ... - IV. **CAUSERIES** des salons sur la liberté de la presse. Paris, L'Huillier, Delaunay, 1817, [4]-185 pp. - V. **BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine)** : Recueil de discours sur la liberté de la presse, publiés dans diverses assemblées législatives et à diverses époques. Paris, *Mongie, Delaunay*, 1817, [2]-II-116 pp. - VI. **MONTVERAN (Tournachon de)** : De la Législation anglaise sur le libelle, la presse et les journaux. Paris, *Alexis Eymery*, 1817, VIII-120 pp. - VII. [AGOULT DE BONNEVAL (Loup-Joseph-Mathieu d')] : ] Essai sur la législation de la presse. Par l'auteur des Lettres à un Jacobin. Paris, *Adrien Egron*, novembre 1817, 55 pp. L'auteur était ancien évêque de Pamiers (1786-1801), et s'était spécialisé sous la Restauration dans les questions économiques et sociales. - VIII. [BEUCHOT (Adrien-Quantin) : ] Réflexions rapides sur quelques articles du projet de loi concernant la liberté de la presse. [Paris], *Imprimerie de Mme Vve H. Perronneau*, s.d. [1817], 8 pp. - IX. **MASSABIAU (J.-A.-F.)** : La Liberté des journaux, impossible avec le système représentatif ; praticable et sans inconvénient avec le gouvernement de l'opinion, tel que l'auteur l'a exposé dans son ouvrage sur la Division des pouvoirs. Paris, *Plassan*, 1818, 8 pp. - X. [RICARD D'ALLAUCH : ] Un dernier mot sur la presse et le jury, par Mr. R.D. Paris, *Delaunay, Dentu, Pélicier, Chaumerot*, 1818, 28 pp. - XI. **Des Garanties** légales de la liberté de la presse (Extrait des Archives philosophiques, politiques et littéraires, XVIII). Paris, *Fain*, s.d. [décembre 1818], 59 pp. - XII. **De la Liberté** de la presse et des projets de loi présentés à la Chambre des Députés dans la séance du lundi 22 mars 1819. Paris, *Delaunay*, 1819, [4]-63 pp. - XIII. Considérations sur le premier des projets de lois concernant la liberté de la presse. Paris, *Fain*, 1819, 28 pp. - XIV. **Observations** sur les trois projets de loi relatifs à la presse ; présentés aux deux Chambres par les propriétaires éditeurs des journaux quotidiens de Paris. Paris, *Le Normant*, s.d. [1819], 16 pp. - XV. **Procès** de la société dite, Les Amis de la liberté de la presse. Paris, *Brissot-Thiuars*, 1820, [4]-LXVIII-81 pp. - XVI. **Pronostic** sur la loi de répression des délits de la presse, en février 1822 ; à la Chambre des Pairs. [Paris], *Chassaignon*, s.d. [1822], 11 pp. - XVII. **Article** inséré dans le Drapeau blanc du 17 février (...). [Paris], *Jules Didot l'aîné*, s.d. [1822], 5 pp.
- 633- [LIBERTE DE LA PRESSE] - [Recueil de 19 titres sur la liberté de la presse, et les autres libertés]. Paris, 1827-1829, 19 plaquettes en un vol. in-8. Basane fauve racinée, dos lisse orné, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées, mais bon exemplaire. (235). {153682} 1.500 €

L'année 1827, la dernière du long ministère Villèle, fut marquée par l'extraordinaire agitation parlementaire et extra-parlementaire à l'occasion de la nouvelle loi (loi du 29 décembre 1829) sur la presse, la plus répressive que l'on ait vue depuis la promulgation de la Charte, et baptisée « **Loi de justice et d'amour** » d'après l'expression ridicule que le ministre Peyronnet avait employée pour la défendre dans

le Moniteur. Dès lors, le rejet de ces dispositions, finalement votées le 12 mars 1827, unira les libéraux et les ultras dans une même détestation du ministère, qui ne connaîtra plus que des difficultés sans nombre jusqu'au début de 1828.

Notre ensemble comprend les plaquettes suivantes, ne concernant d'ailleurs pas uniquement la liberté de la presse, mais aussi d'autres affaires où étaient engagées des libertés publiques :

I. CHATEAUBRIAND (François-Auguste-René de) : Les Amis de la liberté de la presse. Marche et effets de la censure. *Paris, Le Normant, 1827, 32 pp.* - II. HYDE DE NEUVILLE (Jean-Guillaume) : Les Amis de la liberté de la Presse. Des Inconséquences ministérielles, ou Lettre d'un député à MM. les propriétaires de la Gazette universelle de Lyon. *Paris, Le Normant fils, 1827, 16 pp.* - III. DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques) : Défense du Constitutionnel, prononcée à l'audience de la Cour Royale, le 17 juillet 1827. *Paris, Baudouin frères, 1827, 16 pp.* - IV. DUPIN : Réponse à M. le Duc de Choiseul, et consultation sur un acte de la censure. *Paris, P. Mongie aîné, 1827, 16 pp.* - V. SIMON-LORIERE : Nouvel appel à l'opinion publique et à l'armée. *Paris, Chaumerot jeune et Delaunay, 1827, 32 pp.* - VI. SIMON-LORIERE : Neuvième pétition. [*Paris, Guiraudet, s.d., 24 pp.*] - VII. Consultation à l'appui de la neuvième pétition de M. Simon-Lorière à la Chambre des Députés, réclamant contre sa mise à la réforme sans traitement prononcée par décision du 6 sept. 1820. [*Paris, Guiraudet, s.d. [1829], 28 pp.*] - VIII. LAFONTAINE (J.) : Troisième pétition. *Dijon, Cabion, s.d. [1829], 15 pp.* - IX. DELACOU (P.-A.) : Comme le ministère Villèle a servi la France et le Roi. *Paris, P. Mongie aîné, 1827, [4]-83 pp.* Violente critique du long ministère Villèle. - X. [LA GERVAISAIS (Nicolas-Louis-Marie Magon de) : ] Les Erreurs du ci-devant ministre. [*Paris, Pihan-Delaforest, s.d. [1827], 11 pp.*] - XI. [SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac) : ] Où allons-nous, et que voulons-nous ? ou La Vérité à tous les partis. Par un ancien membre de la Chambre des Députés. *Paris, Petit, 1827, 85 pp.* L'attribution est due à Manne, et elle signifierait que la mention au titre est fictive. - XII. Lettre confidentielle adressée à un journaliste, par un ami du Roi, de la Charte et du repos. *Versailles, Imprimerie de la Préfecture, s.d., 8 pp.* - XIII. DUPLAN (Pierre-Paul) : Requête aux députés de la France, aux fins de mise en accusation du ministère Villèle, Peyronnet et consorts. *Paris, marchands de nouveautés, 1828, 44 pp.* - XIV. NOBYS (L.-H.-A.) : Cri des habitans de Paris pour le rétablissement de la Garde Nationale. Aux députés constitutionnels de 1828. *Paris, marchands de nouveautés, 1828, [4]-22 pp.* - XV. [RAMONT : ] L'Esprit des deux Chambres, ou Maximes politiques, administratives, morales, religieuses, etc., etc., de MM. les membres des Chambres des Députés et des Pairs pendant la session de 1828. *Paris, Mesnard, Farcy, 1828, 32 pp.* - XVI. DAVID (Pierre) : Réponse à la pétition du Sr. Marc-Antoine Vigoureux, contre l'administration consulaire du Levant. *Paris, Firmin Didot, 1828, 80 pp.* L'auteur était consul de France à Smyrne de 1820 à 1826. Absent de Hage Chahine. - XVII. et XVIII. [BISSETTE, FABIEN : ] Dénonciation contre M. le comte de Peyronnet, ancien ministre de la Justice [et contre M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la marine et des colonies], pour détention prolongée pendant vingt-et-un mois, par suite de rétention frauduleuse et de mauvaise foi de pièces à lui adressées par les hommes de couleur de la Martinique, pour être transmises à la Cour de Cassation. *Paris, E. Duverger, 1828-1829, 16 et 22 pp.* - XIX. A MM. les députés, par M. A.J.L. *Nîmes, Veuve Gaude, 1829, 44 pp.*

- 634- [LIBERTE DE LA PRESSE] - ARENA (Barthélémy). **Opinion.** Séance en date du 26 prairial an 7. *Paris, Imprimerie nationale, (An VII), in-8, 8 pp., dérelié. (c). {201995}* **30 €**  
 La liberté de la presse est indispensable pour « relever l'esprit public. » Cette liberté doit être garantie par la loi et non par la police.  
 Martin & Walter, I, 484.
- 635- [LIBERTÉ de la PRESSE] - **Décret de la Convention Nationale**, du 25 mai 1793, qui déclare nuls des arrêtés pris par les Commissaires de la Convention nationale dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Loiret, comme attentatoires à la liberté de la Presse. *Nevers, J. B. Lefebvre, 1793, in-4, 2 pp.* Petite tache dans la marge. (c). {667066} **40 €**
- 636- [LIBERTÉ DE LA PRESSE] - **PROCÈS du Constitutionnel et du Courrier**, accusés de tendance à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État. Contenant l'acte d'accusation, les réquisitoires de M. de Broé, avocat-général, les plaidoyers et répliques de MM. Dupin et Mérilhou ; les deux arrêtés de la Cour, et la Déclaration du Clergé de 1682, etc. Édition seule complète et corrigée par les auteurs. *Paris, Warée Fils, 1826, in-8, [4]-24-60-136-40-34-26-95-16 pp., broché.* Intervention entre les feuillets 7 et 8. Exempleaire un peu défraîchi. (1121). {156414} **100 €**
- 637- [LIBERTÉ DE PAROLE] - MALOUE (Pierre-Victor). **Opinion sur la révolte de la minorité contre la majorité, 26 février 1791.** *S.l., (1791), in-8, 32 pp., cousu. (c). {204730}* **80 €**  
 Malouet, membre du club monarchique dénonce les atteintes graves à la liberté de parole dont serait victime la minorité siégeant à la Constituante. Il n'aurait pas obtenu le droit de répliquer à Mirabeau, Lameth et Barnave.  
 Martin & Walter, III, 22695.

- 638- [LIBERTÉ du COMMERCE] - **Déclaration du Roi, pour la liberté du commerce des cuirs de province à province.** Donnée à Versailles le 26 mars 1768. *Lyon, Valfray, 1768*, in-4, 3 pp. (c). {160363} **40 €**
- 639- [LIBRAIRIE] - **Déclaration du Roy**, donnée à Fontainebleau le 2 octobre 1701. Portant règlement pour les libraires & imprimeurs. Publiée en audience [sic] publique le 21 novembre 1701. *Grenoble, Alexandre Giroud, 1701*, in-4, 8 pp., en feuilles. (c). {197584} **100 €**
- 640- LINDER (Amnon). **The Jews in roman imperial legislation.** *Detroit, Wayne State University Press, 1987*, in-8, 436 pp., index, cartonnage bleu de l'éditeur sous jaquette ill. (1080). {210074} **60 €**
- 641- [LINGUET (Simon-Nicolas-Henri)]. **Mémoire pour M. le Duc d'Aiguillon.** *Paris, Imprimerie de Quillau, 1770*, in-4, [4]-199 pp., le feuillet 197-98, absent, a été remplacé par un feuillet vierge, cartonnage Bradel de papier fauve raciné, tranches mouchetées de rouge (*reliure moderne*). Page de titre salie. Bon exemplaire. (74). {192748} **150 €**  
 Édition originale de ce mémoire plaidé dans l'épineuse affaire qui opposa le duc Emmanuel-Armand d'Aiguillon (1720-1788) au Parlement de Bretagne, et qui valut à l'ancien gouverneur général tant d'impopularité.  
 Relié à la suite : Mémoire à consulter, et consultation, pour M. le Duc d'Aiguillon. [Paris], Imprimerie de Lebreton, 1770, 5 pp.
- 642- LINGUET (Simon-Nicolas-Henri). **Réplique pour demoiselle Antoinette-Louise-Angélique-Charlotte de Bombelles**, procédant sous l'autorité d'Antoine Maugis, son tuteur ad hoc. Contre Charles-Frédéric, vicomte de Bombelles ; et demoiselle Marie-Françoise de Carvoisin. En présence de demoiselle Marthe Camp, vicomtesse de Bombelles. *Paris, Delalain, 1772*, in-8, [2]-71 pp., en feuilles, cousu. Premier et dernier feuillets salis. (c). {163814} **80 €**  
 Angélique-Charlotte de Mackau (1762-1800) épousa en 1778 le dernier des Bombelles, Marc-Marie (1744-1822), qui devait finir sa vie comme évêque d'Amiens. Elle devait lui laisser quatre enfants, mais, comme l'on voit par ce factum, la conclusion du mariage promis ne se fit pas sans difficultés juridiques.  
 Corda, I, p. 224.
- 643- [LIQUIDATION des OFFICES] - **Proclamation du roi**, sur décrets de l'Assemblée nationale, relatifs à la liquidation des offices et aux dettes des compagnies. *À Nevers, de l'imprimerie de la Veuve Lefebvre, s. d.*, petit in-4, 12 pp., en feuilles. Annotations à l'encre brune. (c). {161478} **40 €**
- 644- [LIQUIDATIONS D'OFFICES] - **Résultat des rapports de liquidation d'offices**, remis au Comité de judicature par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, le 8 juin 1791. *Paris, Imprimerie Nationale, (1791)*, in-8, 10 pp., dérelié. (c). {205834} **30 €**  
 Document important qui présente sous la forme de tableaux, le montant des liquidations et les offices correspondants.
- 645- LIVINGSTON (Edward). **Exposé d'un système de législation criminelle pour l'État de Louisiane** et pour les États-Unis d'Amérique (...). Précédé d'une préface par Charles Lucas (...) et d'une notice historique par M. Mignet. *Paris, Guillaumin et Cie, 1872*, 2 forts vol. in-8, [4]-LXXII-590 pp., [4]-647 pp., demi-chagrin fauve, dos à faux-nerfs, couvertures conservées (*reliure moderne*). Petites mouillures au début du volume II, mais bon exemplaire. (309). {203095} **250 €**  
 Seconde traduction française de *A system of penal law for Louisiana* (New Orleans, 1824), la première étant parue à l'adresse de La Nouvelle-Orléans dès 1825, mais ayant très peu été diffusée en dehors de l'État ; et première traduction française de *A system of penal law for the United States of America* (Washington, 1828). Il s'agit là des deux principales oeuvres juridiques d'Edward Livingston (1764-1836), qui cumula les fonctions les plus importantes aux États-Unis : maire de New York (1801-1803), sénateur de la Louisiane (1829-1831), secrétaire d'État d'Andrew Jackson (1831-1833). Frère cadet de Robert Livingston (1746-1813), qui avait négocié à Paris le rachat de la Louisiane, il s'était installé à La Nouvelle-Orléans dès la fin de 1803 et y avait épousé la fille d'un grand colon de Saint-Domingue exilé en Amérique, Louise Moreau de Lassy. Membre de la législature de l'État, il avait chargé en 1821 de rédiger le nouveau code pénal.  
 Sabin, 41 615 et 41 617 (pour les originales américaines).



- 646- [LIVINGSTON (William)]. **Examen du gouvernement d'Angleterre, comparé aux institutions des États-Unis.** Où l'on réfute quelques assertions contenues dans l'ouvrage de M. Adams, intitulé : *Apologie des constitutions des États-Unis d'Amérique*, & dans celui de M. Delolme, intitulé : *De la Constitution d'Angleterre*. Par un cultivateur de New-Jersey. Ouvrage traduit de l'Anglois, & accompagné de notes. *Londres-Paris, Froullé, 1789*, in-8, VIII-291 pp., demi-veau brun, dos lisse orné (*Ateliers Laurenchet*). (283). {167198} **1.500 €**
- Première traduction française, donnée par Fabre : l'originale américaine était parue en 1787. William Livingston (1723-1790) fut gouverneur du New Jersey pendant la Guerre d'Indépendance américaine, et conserva ce poste jusqu'à sa mort.
- Importantes notes de Dupont de Nemours sur les constitutions.
- Sabin, 41646 (avec une collation erronée).
- 647- **LOCRÉ (Jean-Guillaume). Discussions sur la liberté de la presse, la censure, la propriété littéraire, l'imprimerie et la librairie**, qui ont eu lieu dans le Conseil d'État, pendant les années 1808, 1809, 1810 et 1811. *Paris, Garnery, H. Nicolle, 1819*, in-8, [6]-300 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. (1253). {164819} **300 €**
- C'est pour éclairer les débats parlementaires sur la loi de presse de 1817, qui se poursuivirent jusqu'à la session de 1819, que le baron Locré (1754-1840), ancien Secrétaire général du Conseil d'État sous Napoléon, et poulaïn de Cambacérés, publia ces discussions remontant à l'Empire.
- 648- [LOI D'INDEMNITE DES EMIGRES] - **Manuel de l'indemnité**, ou Instruction-pratique sur la loi relative à l'indemnité des émigrés ; sur la manière d'en poursuivre la liquidation et le recouvrement. Avec des modèles de pétitions, et autres actes ; des avis et solutions sur diverses questions, etc. Plus, le texte intégral de la Loi et des ordonnances. Par M. G..., avocat. [Avec : ] **Supplément au Manuel de l'indemnité des émigrés (...)** [Et : ] **3e Supplément au Manuel de l'indemnité des émigrés**, des déportés et condamnés (...). *Paris, Pichard, 1825*, 3 fascicules in-8, 128 pp. (fascicules I & II), [47] pp. chiffrées 193-240 (fascicule III), broché. Couvertures un peu défraîchies, avec petits manques de papier. (982). {144385} **100 €**
- Ensemble qui réunit 3 des 4 livraisons (manque le second supplément, fascicule III, paginé de 129 à 192). - Ce *Manuel de l'indemnité* forme en effet un quasi-périodique, puisque des cahiers de « suppléments » devaient paraître chaque mois pour renseigner sur la jurisprudence et l'application de la délicate loi du 24 avril 1825, sur les indemnités à accorder en échange de la vente des biens nationaux de seconde origine, dont la possession avait été garantie aux nouveaux acquéreurs par la Charte. En réalité, la publication ne comprit que 4 livraisons, et l'ensemble fit l'objet d'une seconde édition, la même année 1825.
- 649- [LOI DE FINANCES DE 1817] - **Chambre des Pairs de France. Session de 1816 / Chambre des Députés. Discours sur l'aliénation des bois de l'État.** *Paris, Imprimerie de P. Didot l'aîné / Hacquart, 1817*, 45 pièces en un fort vol. in-8. Demi-basane, dos lisse orné filets, dents-de-rat et fleurs de lis dorés, pièce de titre orangée, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (389). {173758} **500 €**
- Très important recueil cohérent sur la session parlementaire de 1817.
- C'est la pièce de titre d'époque qui, curieusement, met exclusivement l'accent du recueil sur la question des bois de l'État, mais seulement quelques interventions sont relatives à ce problème et en fait les différentes pièces portent sur l'intégralité de la discussion de la loi de finances de 1817 (III et XXXV, annexe sur les douanes), tant devant la Chambre des Pairs que devant la Chambre des Députés.
- Liste des pièces sur demande.*
- 650- [LOI DU MAXIMUM DANS LA SARTHE] - **Tableau des prix auxquels doivent être vendus les marchandises, denrées et comestibles, jusqu'au mois de septembre 1794 par l'administration du district du Mans arrêté définitivement le 13e jour du second mois de l'an 2.** *Au Mans, Imprimerie nationale, chez Pivron, (An II)*, in-8, 15 pp., dérelé. Légèrement défraîchie. (c). {201935} **60 €**
- Intéressante brochure sur la loi du maximum. Les denrées sont classées par produits : bétail sur pied, viande fraîche, légumes, poissons, clous, chapeaux, papiers à lettre etc.
- 651- **LOI et Instruction relatives aux dispenses de service militaire demandées par les conscrits et réquisitionnaires.** *Paris, Imprimerie de la République, an 7*, in-8, 32 pp. (c). {667389} **60 €**

- 652- LOISEAU (L.). Société amicale du Loir-et-Cher à Paris. **Notice sur Pardessus, jurisconsulte blésois.** Paris, Imprimerie Léautey, 1890, in-8, 20 pp., broché. Couv. restaurée avec du scotch mais intérieur très frais. (1209). {189497} 25 €

Jean-Marie Pardessus (1772-1853), député sous la Restauration, fut également professeur de droit commercial.

- 653- [LOISEL (Antoine)]. **Institutes coutumières.** Ou Manuel de plusieurs et diverses reigles, sentences, & proverbes tant anciens que modernes du droict coutumier & plus ordinaire de la France. Paris, Abel l'Angelier, 1607, petit in-4, [4] ff. n. ch. (titre, table, poésie liminaire, préface), 79 pp., demi-veau brun à coins, dos à nerfs orné de filets, pointillés et caissons dorés, pièces de titre cerise et bouteille en long, simple filet doré sur les plats, tranches rouges (*rel. du XIXe s.*). Coins abîmés. (228). {208261} 6.000 €

Édition originale très rare du principal ouvrage de Loisel.

L'ouvrage est important, et l'avocat Antoine Loisel (1536-1617), ami et disciple de Cujas, mit plus de quarante ans à l'élaborer, en dépit de sa brièveté : il s'agit d'un recueil de 908 maximes, empruntées aux sources juridiques les plus diverses et classées par ordre de matières (le plan rappelle celui des *Institutes* de Justinien), selon six livres : les personnes ; les choses et successions ; les contrats et obligations ; les rentes, cens et fiefs ; la procédure et les actions ; le droit pénal. Chacune de ces maximes expriment succinctement une règle de droit (entendue au même sens que les *Regulae iuris* du Sexte), ou une règle d'interprétation tirée de l'usage ou de la morale. Le but était de préparer l'unification juridique du pays, au-delà de l'influence du droit romain (Loisel, originaire de Beauvais, est un fervent du droit coutumier, et c'est lui en particulier qui fit redécouvrir l'ouvrage de Beaumanoir). L'ouvrage fut porté par la tendance forte à élaborer un droit national coutumier, unique pour toutes les provinces, et il ne connut pas moins de neuf éditions avant 1679, sans compter les rééditions augmentées et annotées par Chaline et Laurière au XVIIIe siècle (entre temps, le texte était devenu dans les Facultés la base de l'enseignement d'un droit spécifiquement français inauguré e 1679 par l'Edit de Saint-Germain-en-Laye).

La forme joua aussi un grand rôle dans le succès du texte : les maximes sont frappées sur un mode concis et très synthétique qui a toujours eu la faveur des jurisconsultes français : « *Qui veut le Roy, si veut la loy* » (I, I) ; « *Toutes personnes sont franches en ce Royaume, & si tost qu'un esclave a ataint les marches d'iceluy, se faisant baptiser, il est affra[n]chy* » (I, III) ; « *Fille fiancée n'est prise ny laissée. Car tel fiance qui n'espouse point* » (II, I) ; « *Femmes sont en la puissance de leurs maris* » (II, XVI), etc.

Gouron & terrin, 101 ; Dupin, 1161.

- 654- LOISEL (Gilbert-Jean-François). **Rapport sur la résolution relative à l'interprétation de l'article VII du titre II de la loi du 21 brumaire an 5.** Séance du Conseil des Anciens en date du 28 vendémiaire an 7. Paris, Imprimerie nationale, (An VII), in-8, 12 pp., broché. (c). {201954} 30 €

Président du Tribunal criminel de la Manche sous la Révolution, Loisel souligne que l'article VII qui concerne un individu non militaire dans l'intérieur de la République, ne peut investir les tribunaux criminels sans la formule préalable du jury d'accusation.

Martin & Walter, III, 22097.

- 655- [LOLME (Jean-Louis de)]. **Constitution de l'Angleterre.** Nouvelle édition entièrement revue et corrigée sur la quatrième édition anglaise, dédiée au Roi d'Angleterre et ornée du portrait de l'auteur. À Genève, Chez Barde, Manget et cie, Et se trouve à Paris, chez Buisson, 1788, in-8, XXXI-247 pp. et 286 pp., portr., basane marbrée, dos à nerfs orné, tranches rouges (*rel. de l'époque*). Coiffé supérieure et coins usés, début de fente à un mors. Ex-libris *Hellouin de Cenival*. (345). {154454} 200 €

- 656- LOLME (Jean-Louis de). **The Constitution of England ; or, an account of the English government ; in which it is compared both with the republican form of government, and the other monarchies in Europe.** A new edition, with notes, and a preface biographical and critical, by a barrister. Londres, Wilks, J. Murray, C. Clarke, W. Sharpe, (...), 1821, in-8, XXIV-404 pp., avec un **portrait-frontispice gravé**, demi-veau prune, dos lisse orné de filets et guirlandes dorés, ainsi que de fleurons et d'une grande guirlande en long à froid, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (812). {188352} 120 €

Originellement parue en 1771, cette étude du juriste genevois de Lolme (1740-1806) connut un prodigieux succès, tant en Angleterre, où elle évitait aux juristes britanniques de se poser la question à vrai dire épineuse de la nature de leur droit public (la constitution coutumière anglaise est, en matière d'organisation des pouvoirs, un prodigieux fouillis qui doit tout à la sédimentation des circonstances

historiques ; que sur le continent, où le gouvernement anglais apparut comme une merveille d'équilibre institutionnel et de clarté, ce que certainement il n'a jamais été. Ainsi, le texte concourut à l'anglomanie frénétique des beaux esprits à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et eut une influence certaine sur l'adoption telle quelle d'institutions anglaises dans les législations continentales issues de la Révolution.

- 657- **LOLME (Jean-Louis de). The Constitution of England**, or an account of the english government ; in which it is compared, both with the republican form of government, and occasionally with the other monarchies in Europe. **The third edition.** Londres, G. Robinson, J. Murray, 1781, in-8, XVI-[4]-479 pp., [12] ff. n. ch. d'index et d'errata, veau fauve, dos lisse orné de filets dorés, pièce de titre brique, hachuré doré sur les coupes, tranches jaunes (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (347). {188353} 250 €

Originellement parue en 1771, cette étude du juriste genevois de Lolme (1740-1806) connut un prodigieux succès, tant en Angleterre, où elle évitait aux juristes britanniques de se poser la question à vrai dire épineuse de la nature de leur droit public (la constitution coutumière anglaise est, en matière d'organisation des pouvoirs, un prodigieux fouillis qui doit tout à la sédimentation des circonstances historiques ; que sur le continent, où le gouvernement anglais apparut comme une merveille d'équilibre institutionnel et de clarté, ce que certainement il n'a jamais été. Ainsi, le texte concourut à l'anglomanie frénétique des beaux esprits à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et eut une influence certaine sur l'adoption telle quelle d'institutions anglaises dans les législations continentales issues de la Révolution.

- 658- **[LORIOL] - Statuts additionnels pour le terroir du lieu de Loriol**, homologués au Parlement le 2 mai 1772. Carpentras, Dominique-Gaspard Quenin, 1772, in-4, 16 pp., en feuilles, cousu. Mouillures. (c). {193880} 150 €

Seulement deux exemplaires au CCF (Avignon et Inguimbertaine).

- 659- **[LORRAINE] - Recueil des édits, ordonnances, déclarations, traités et concordats du règne de Léopold I.** De glorieuse mémoire, duc de Lorraine et de Bar. À Nancy, Chez la Vve Cusson, Lamort, 1733-1786, 15 tomes en 17 vol. in-4, veau fauve marbré, dos à nerfs orné de fleurons et de guirlandes dorés, ou basane fauve marbrée, dos à nerfs orné de fleurons et de filets dorés (*rel. de l'époque*). Manques à certaines coiffes, certains mors fendus, mais exemplaire convenable dans l'ensemble. {129794} 4.500 €

Très importante source pour l'histoire de Lorraine, notre ensemble couvre la période 1698-1784 sans interruption, et contient les différents suppléments ainsi que les tables.

Composition de l'exemplaire :

- Tome I : 1698-1712.
  - Tome II : 1713-1723.
  - Tome III : 1724-1729. (A la suite du tome III, le tome V a été relié, ce dernier figure en double dans notre exemplaire).
  - Tome IV concerne les monnaies entre 1698 et 1729.
  - Tome V (relié à la suite du tome IV), Titre : Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, depuis le règne du duc Léopold, jusqu'à celui de sa majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar : 1729-janvier 1737.
  - Tome VI : Titre : Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, du règne de sa majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Janvier 1737-1742.
  - Tome VII : 1743-1748. Suivi du Supplément aux ordonnances et règlements de Lorraine (1734-1740).
  - Tome VIII : 1749-1752.
  - Tome IX (relié à la suite du tome VIII) : 1753-1758.
- Notre exemplaire contient un autre Tome IX qui a la particularité de présenter le Supplément au tome IX.
- Tome X : 1759-février 1766.
  - Tome XI : Titre : Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, du règne de sa majesté Louis XV : février 1766-1769. Suivi de Table des matières contenues dans les ordonnances des ducs de Lorraine, depuis le commencement du règne du duc Léopold, jusqu'à la fin de celui du roi Stanislas, excepté de celles contenues au quatrième volume, qui est celui des monnaies.
  - Tome XII : 1770-1772. Suivi de Supplément aux édits et ordonnances de Lorraine, depuis l'année 1745 jusqu'en 1773 exclusivement.
  - Tome XIII, première partie : Titre : Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, du règne de leurs majestés Louis XV et Louis XVI : 1773-1775. (Précédé du Supplément cité ci-dessus).
  - Tome XIII, seconde partie : 1776-mars 1778. Suivi de la table alphabétique ou abrégée du treizième volume du recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, jusqu'en 1778 exclusivement, et du supplément aux Xe, XIe et XIIe volumes, par M. Riston.

– Un tome de Supplément aux édits et ordonnances de Lorraine, contenant la Table des matières contenues dans les ordonnances de Lorraine, une Table abrégée chronologique des ordonnances et règlements de Lorraine jusqu'en 1773, une Table alphabétique ou abrégée du recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, jusqu'en 1773 et d'une Table alphabétique ou abrégée du treizième volume du recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, jusqu'en 1778 exclusivement, et du supplément aux Xe, XIe et XIIe volumes, par M. Riston.

– Tome XIV : Titre : Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, du règne de sa majesté Louis XVI : 1774-1781.

– Table alphabétique ou abrégée du quatorzième volume du recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, jusqu'en 1781 inclusivement, et du supplément depuis 1774 inclus, par M. Riston.

– Tome XV : Titre : Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, et arrêts du Conseil enregistrés au Parlement et à la Chambre des comptes de Nancy ; ensemble des arrêts de règlements rendus par ces deux tribunaux, etc. : 1782-1784. Suivi de la Table alphabétique ou abrégée du XV<sup>e</sup> volume du recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, jusqu'en 1785 exclusivement.

Camus, 1810 (qui n'indique que 12 volumes).

- 660- **LOT (Ferdinand) et Robert FAWTIER. Histoire des Institutions françaises au Moyen-Age** Tome I : Institutions seigneuriales. Tome II : Institutions royales. Tome III : Institutions ecclésiastiques. *Paris, P. U. F., 1957-1962*, 3 vol. gr. in-8, XII-438, 623 et 502 pp., index et bibliographie, broché. Dos du tome II abîmé avec manque de papier. (1153). {209943} **200 €**
- 661- **LOUIS XVI. Déclaration du Roi, pour la Chambre des Vacations du Parlement**, donné à Versailles le 23 septembre 1788. Registrée en Parlement le 27 septembre 1788. *Paris, N.H. Nyon, 1788*, in-4, 4 pp., en feuille. (c). {146163} **40 €**  
Pourvoit au service accoutumé de la Chambre des Vacations, contre les résistances des magistrats.
- 662- **LOUTCHISKY (J.). La Petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux.** *Paris, Champion, 1897*, in-12, 164 pp., tableaux dont un dépliant, 1 carte dépliant, demi-chagrin brun, dos lisse, couv. cons. (*Lavaux*). Bel exemplaire. (98). {664503} **120 €**
- 663- **LUCAS (Charles). De l'Abolition de la peine de mort en Saxe**, et de l'influence que la Confédération du Nord est appelée à exercer relativement à cette réforme sur la civilisation européenne. Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, rédigé par M. Charles Vergé, sous la direction de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie. *S.l. [Paris], s.d., (1869)*, in-8, 32 pp., toile Bradel bordeaux, pièce de titre cerise en long, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (854). {203139} **80 €**  
La cause abolitionniste fut réellement la grande passion du juriconsulte Charles Lucas (1803-1889), et les textes ou contributions sur le sujet se sont multipliés sous sa plume. Il suivait notamment avec précision les progrès de l'abolition dans les diverses législations européennes.
- 664- **LUÇAY (Hélion de). Les Origines du pouvoir ministériel en France.** Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV. *Genève, Slatkine-Megariotis, 1976*, in-8, VIII-647 pp., bradel percaline verte (*reliure de l'éditeur*). (689). {203961} **50 €**  
Réimpression de l'édition de Paris, 1881.
- 665- **[LUXEMBOURG] - Règlement pour la levée des aides & subsides & aures charges de la province de Luxembourg & comté de Chiny.** Du 24 juillet 1752. *Bruxelles, George Fricx, 1752*, in-folio, [2]-19 pp., broché sous couverture factice modeste de papier kraft. (725). {185938} **300 €**  
Mû par une ambitieuse volonté de justice distributive, cet édit de Marie-Thérèse cherche à restreindre les immunités de la noblesse et du clergé en matière de paiement des droits d'aide, et à en imposer une répartition plus équilibrée.  
Aucun exemplaire au CCF.
- 666- **[LUYNES (Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, Duc De)] et [Jean-Louis Giraud de SOULAVIE]. L'Histoire, le cérémonial et les droits des États-Généraux du royaume de France ; où l'on a ajouté l'histoire des vains efforts qu'on a faits sous les règnes de Louis XIV & de Louis XV pour obtenir la convocation des États-Généraux.** *S.l., février 1789*, 2 parties en un vol. in-8, VIII-223-[5]-114 pp., basane fauve, dos lisse orné de grotesques, pièce de titre cerise, simple filet doré sur les coupes (*reliure de l'époque*). Coupes et coins frottés. (366). {185786} **500 €**

**Unique édition** de cet ouvrage écrit à deux mains : le rédacteur du premier volume est le duc Louis-Joseph-Amable d'Albert de Luynes (sixième duc, 1748-1807), tandis que le second a été composé par l'infatigable abbé Soulavie. Ceci dit, ce second volume contient uniquement l'Histoire des vains efforts, etc., que l'on peut considérer comme une partie indépendante.

Cioranescu, XVIII, 60506.

- 667- **MABLY (Gabriel Bonnot de). De la Législation, ou Principes des loix.** *Amsterdam, s.n., 1776*, 2 parties en un vol. in-12, VIII-264-IV-264 pp., veau marbré, dos à nerfs orné, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Reliure à restaurer ou à refaire comportant d'importants manques de cuir tant au dos que sur les plats. (1224). {146790} **200 €**

**Édition originale** de ce commentaire théorique des Entretiens de Phocion : l'égalité de la fortune et de la condition des citoyens sont la condition du bonheur public. Pour réaliser ces principes, Mably ne propose rien moins que de régresser dans un état pré-économique de la société, bannissant commerce, finances et beaux-arts.

Cioranescu, XVIII, 41180.

- 668- **MACDONALD (Carlos Frederick). Infliction of the death penalty by means of electricity.** Being a report of seven cases, with remarks on the methods of application and the gross and microscopical effects of electrical currents of lethal energy on the human subject. *S.l., s.d., (vers 1892)*, in-8, paginé 279-316, avec deux planches (détachées), dérelié. (c). {204632} **50 €**

Il s'agit de l'une des contributions du médecin et psychiatre new yorkais Carlos Frederick MacDonald (1845-1926) sur la mise en place du mode d'exécution par l'électricité dans les années 1890 : la première exécution utilisant ce procédé avait eu lieu le 6 août 1890 sur la personne de William Francis Kemmler, convaincu du meurtre de son épouse (« common-law wife » quand même), et MacDonald était un des deux médecins à y assister. Il développe ici six autres cas.

- 669- **MADRE (Adrien de). Oeuvres et associations.** Leur existence et leur avenir. Deuxième édition. *Paris, L. Hachette, 1873*, in-8, VIII-64 pp., broché. (1124). {176066} **50 €**

La plaquette souligne le vide juridique qui entourait - avant la loi de 1901 - le statut et l'existence des associations caritatives, auxquelles la loi n'accordait aucune personnalité juridique, voire aucune existence quand elles étaient congréganiste et ne faisait que « tolérer ». Le comte Adrien de Madre était très engagé dans le mouvement du catholicisme social.

- 670- **[MAGISTRATURE] - L'Élection des juges.** Etude historique française et contemporaine. Sous la direction de Jacques Krynen. *Paris, P.U.F., 1999*, in-8, 278 pp., broché. Envoi de l'auteur. (751). {209977} **70 €**

- 671- **MAGNY (Charles). La Beauté de Paris.** Conservation des aspects esthétiques. *Paris, Bernard Tignol, 1911*, in-8, [4]-IV-175 pp., avec deux planches en héliogravure hors-texte, demi-toile Bradel brune, dos lisse, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (194). {163351} **70 €**

**Rare.**

En dépit du titre par trop romantique, il s'agit d'une sérieuse étude de droit sur les dispositions protégeant la monumentalité et l'aspect extérieur de Paris.

Exemplaire de **Serge Le Tellier**, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

- 672- **[MAISON du ROI] - Loi relative au paiement de différentes sommes faisant partie de l'arriéré du département de la Maison du roi.** Donnée à Paris, le 13 mai 1791. *Paris, Imprimerie Royale, 1791*, in-4, 42 pp. (c). {667032} **100 €**

Exemplaire certifié conforme avec cachet à l'encre rouge et griffe, suivi d'une note et d'une signature autographe.

- 673- **[MAJORITE] - Décret de la Convention Nationale,** du 31 janvier 1793, interprétatif de l'article 1er, section Ire, titre IV de la loi du 20 septembre dernier, qui fixe la majorité à vingt-un ans. *Bordeaux, Imprimerie de Simon Lacourt, s.d., (1793)*, in-4, 2 pp., en feuille. (c). {189126} **30 €**

- 674- **MALAUSSENA (P. -L.). La Vie en Provence orientale aux XIVe et XVe siècles.** Un exemple : Grasse à travers les actes notariés. Préface de R.-J. Aubenas. *Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1969*, gr. in-8, 409 pp., plan, index, bibliographie, broché. Exemplaire annoté au crayon. (1066). {68810} **50 €**

- 675- [MALESHERBES] - [AUGER]. **Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts**, ou Recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant à la Cour des Aides, depuis 1756 jusqu'au mois de juin 1775 ; avec une table générale des matières. *Bruxelles [Paris], 1779*, fort vol. in-4, XIV-776-[1] pp., basane fauve racinée, dos lisse orné de fleurons dorés (urnes et rameaux d'olivier) et d'un motif doré réticulé, pièce de titre maroquin rouge, coupes guillochées, tranches marbrées (*reliure début XIXe*). Qqs rousseurs. Coiffe inf. abimée, mors frottés de part et d'autre des coiffes, coupes un peu meurtries, usures aux coins, discrètes épidermures sur les plats. (373). {189655} **2.500 €**

Unique édition, rare, sans le supplément de 10 pp., tiré séparément et pas toujours joint.

L'ouvrage, préparé par les soins de Dionis, doyen des conseillers de la Cour, n'a pas été mis dans le commerce, et ne put être publié que sous le régime de la permission tacite, intermédiaire entre celui de l'approbation et l'interdiction. Ultérieurement, le livre fut supprimé par arrêt de la Cour des Aides du 29 février 1779.

Ce recueil comprend en fait tous les comptes-rendus des séances de la Cour des Aides pendant que Chrétien-Guillaume de Lamignon de Malesherbes (1721-1794) en fut premier président, d'abord en survivancier de son père (1749), puis en titre, ainsi que ses remontrances, du moins à partir de l'affaire du vingtième (1756). On sait que cette institution, supprimée avec les Parlements par la Réforme Maupeou, joua, sous Malesherbes, un rôle d'opposition considérable à ce que les Cours estimaient alors l'arbitraire royal, et qu'elle partageait largement l'idéologie « constitutionnaliste » commune dans les familles de la Grande Robe. Mais la personnalité libérale exceptionnelle de son premier Président donne un surcroît d'intérêt à ces interventions qui, sans lui, s'ajouteraient à tous les autres recueils de remontrances que le siècle multiplia.

Exemplaire provenant de la bibliothèque de Talleyrand ; son ex-libris armorié, avec la devise « Re que Diou », sur le premier contreplat.

Grosclaude, *Malesherbes*, I, 783. Dupin (1832), 954 bis.

- 676- [MANUSCRIT - COUTUMES] - **Coutumes et règlements du Duché de Limbourg**. *S.l., s.d., (vers 1720)*, in-4, 28 pp., couvertes d'une écriture fine et lisible (environ 30/35 lignes par page), cartonnage Bradel de papier marbré, dos lisse, pièce de titre noire en long, couverture d'attente de papier bleu conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (763). {186196} **600 €**

Copie manuscrite qui donne la version homologuée de la Coutume de Limbourg, rédigée seulement en février 1696. Comme on peut le lire d'après la composition de la page de titre, notre exemplaire se veut la reproduction d'un imprimé, publié à Bruxelles, chez Eugène Henri Frickx, imprimeur de Sa Majesté [Catholique], cette même année 1696, ce qui est tout à fait cohérent puisqu'a dû exister une telle impression officielle après l'homologation. Le problème est qu'on n'en trouve aucun exemplaire tant au CCF que dans le catalogue collectif de Belgique ou dans d'autres dépôts. La seule attestation imprimée se trouve bien plus tard dans le *Recueil d'anciennes ordonnances, statuts et coutumes belgiques touchant l'administration de la justice* (publié à Liège, Dauvrain, 1828). Le texte est exactement le même que celui de notre manuscrit, mais l'éditeur ne donne pas sa source.

Cf. aussi Casier (Constant) et Crahay (Louis) : *Coutumes du Duché de Limbourg et des pays d'Outre Meuse* (Bruxelles, 1889). Dans cette édition, notre texte est reproduit à partir de la page 93, mais il est reproduit à partir de la version du *Costumier général* (II, 1405) collationnée avec celle des *Placards de Brabant* (tome VI).

- 677- [MANUSCRIT - EYRAGUES] - **Plaidoyer prononcé par le citoyen Fauverge**, défenseur de Maxime Génin et de Pierre Julia à l'audience du tribunal spécial des Bouches-du-Rhône du 28 messidor an 9 [17 juillet 1801]. *S.l. [Marseille], s.d., (1801)*, in-4, [17] ff. n. ch., écrits en partie droite, couverts d'une écriture moyenne et peu lisible (environ 25 lignes par page), nombreuses biffures, ratures et corrections, en feuilles, cousu. (c). {207063} **500 €**

Brouillon d'une plaidoirie dans un procès criminel qui se déroula sous le Consulat.

Le 14 germinal an IX [4 avril 1801], le maire d'Eyragues (Bouche-du-Rhône) reçut, sur les huit heures du soir, et à son domicile, deux coups de fusil qui le firent passer de vie à trépas. Le ou les auteurs échappèrent, mais les deux prévenus furent cependant soupçonnés du crime, le tout dans un contexte de haines locales recuites remontant en partie à l'époque révolutionnaire. Et d'ailleurs, une des lignes de défense de cette plaidoirie est de faire passer l'inculpation pour une vengeance personnelle de dénonciateurs.

- 678- [MANUSCRIT - PARLEMENT DE PARIS] - [Répertoire]. *S.l., s.d., (1692-96)*, in-folio, [236] ff. n. ch couverts jusqu'au 160r, d'une écriture moyenne et généralement peu lisible (environ 35/40 lignes par page, des ratures et biffures), ff. 160v à 236 quasiment vierges et en attente de renseignement, vélin souple, dos lisse muet, traces de lacets (*reliure de l'époque*). Petits manques de cuir au dos, mais bon exemplaire. (379f). {177944} **1.000 €**

Il s'agit d'une ébauche de recueil alphabétique de décisions du Parlement de Paris, disposées selon l'ordre des principales matières touchées, depuis **Aage** (f. 2) jusqu'à **Femme veuve** (f. 160r). Dans ce premier intervalle, la plupart des rubriques indiquées sont renseignées, pas toujours abondamment ceci dit, avec quelques rubriques laissées vides. En revanche, depuis l'entrée **Fermier** (f. 160v) jusqu'à celle de **Louange** (f. 236), seuls les titres figurent en haut des feuillets, et rien n'est renseigné. De surcroît, l'absence de suite alphabétique après Louange, ainsi que la cursivité presque constante de l'écriture, font penser à un essai de répertoire qui n'aurait jamais connu d'achèvement.

Ce manuscrit a été commencé, selon l'indication du f. 2 le 12 novembre 1692, et les dernières décisions recensées semblent être e 1696, ce qui donne une fourchette de rédaction vraisemblable.

On joint : 1. Entre les ff. [31] et [32] : *Mémoire, pour Monsieur l'Archevêque de Rouen. Contre les habitants de Pontoise*. S.l.n.d., 4 pp. - 2. Volant : *Mémoire pour soutenir la validité du mariage de Nicolas Aubé avec Anne Gavet* ([3] ff. n. ch.).

- 679- [MANUSCRIT - SAINT-DOMINGUE] - **Dénonciations de M. Lemau de La Barre** contre les assassins de son fils et de son gendre. *Fonds-des-Nègres [Saint-Domingue], 1794*, 6 pièces in-folio ou in-4. En feuilles. (810). {210434} **1.500 €**

Petit dossier qui regroupe plusieurs requêtes concernant la poursuite des auteurs de l'assassinat de François-Ignace-Nicolas Petit de Meurville et de son beau-frère Louis-Jean-Baptiste-Philibert Lemau de La Barre, le 3 avril 1794, la plupart émanant de Nicolas Lemau de La Barre, père de ce dernier, beau-père de Petit de Meurville, et agissant au nom de sa fille et de ses petits-enfants.

- [7 avril 1794] Copie de la lettre écrite le 7 avril 1794 l'an trois de la République au citoyen Renaud des Ruisseaux commandant militaire de la paroisse du Fonds-des-Nègres, par Lemau de La Barre, procureur de laditte commune : un bifeuille in-folio écrit sur deux pages.
- [21 avril 1794] Lemau de La Barre, procureur de la commune du Fond-des-Nègres, au citoyen Gérard commissaire délégué : in-folio de 3 ff. n. ch., entièrement écrits (manque la fin).
- [24 avril 1794] Gérard, commissaire représentant de la commission civile dans le département du sud et quartiers y annexés, à Lemau de La Barre, procureur de la commune du Fonds-des-Nègres : un feuillet in-4 écrit recto-verso.
- [1797] Exposé du pillage et du massacre du 3 avril 1794 : un bifeuille in-folio écrit sur 4 pages.
- [14 messidor an VII = 2 juillet 1799] Extrait des registres du bureau de l'agence française, à Baltimore : un bifeuille in-folio écrit sur 3 pp.
- [1807] Introduction à l'inventaire des papiers sauvegardés par Mme Petit de Meurville : un bifeuille in-folio écrit sur 3 pp.

- 680- [MANUSCRIT - SALVANDY] - 26 et 28 février 1830. **Obligation de 24. 000 francs** par M. et Mme de Salvandy au profit de M. et Mme Widmer. *S.l. [Versailles], s.d., (1831)*, in-4, [4] ff. n. ch., couverts d'une écriture moyenne et lisible (environ 25 lignes par page), en feuilles sous chemise de papier crème, rousseurs et piqûres. (c). {207061} **100 €**

Copie authentique (grosse, signée seulement du notaire Marie-Joseph-Georges Rouse et de son notaire en second) d'un acte passé à Versailles le 4 février 1831 et constituant une **hypothèque** sur la maison des Salvandy sise au 30 de la rue Cassette à Paris, en vue de garantir l'acquittement d'une dette de 24 000 francs due aux époux **Victor Widmer**.

Narcisse-Achille de Salvandy (1795-1856) était alors simple membre de la Chambre des députés pour le département de la Sarthe (jusqu'au renouvellement de mai 1831, où il ne fut pas réélu). Ses responsabilités ministérielles n'interviendront qu'en 1837.

- 681- [MANUSCRIT] - **CLAUDE (Jean)**. Chambre des Députés. **Relation critique des séances de la Chambre des Députés**, depuis 1829 jusqu'en 1831. *S.l., s.d., (1831)*, in-12, [4] ff. n. ch. (faux-titre, titre, préface), pp. 9-473, couvertes d'une écriture moyenne et très lisible (environ 20 lignes par page), quelques biffures et ratures, demi-basane brune, dos lisse orné de guirlandes, filets, et fleurons dorés (*reliure de l'époque*). Deux mors fendus, coiffe supérieure rognée, coupes abîmées. (640). {207610} **1.500 €**

**Très curieux manuscrit d'un observateur des moeurs parlementaires de la Restauration.**

L'ouvrage commence par un morceau intemporel à force d'exprimer la quintessence de l'attitude française face à la politique, faite de ralerie permanente et de mauvaise foi : « *J'ai vu l'opéra, les Dames du Sacré-Coeur, l'Académie, l'Hôtel-Dieu, les processions, le boeuf gras, etc., etc. ; pourtant je n'ai rien vu, dit-on, puisque je n'ai pas assisté aux séances législatives. Cependant je paye seize francs vingt centimes d'impôts directs (en douze-douzièmes) or, je ne serais pas fâché de savoir à quoi on les emploie ; donc j'irai écouter aux portes* ». Toute la suite est à lire, tant s'y manifeste déjà le mépris de l'homme de la rue pour députés et Pairs. Comme la publicité des débats parlementaires est limitée sous la Restauration, l'auteur est obligé de nous signaler que c'est l'obligance d'un sien cousin, huissier à la Chambre, qui lui a permis d'y assister ; et on

sent bien là le procédé littéraire dans tout le passage, ce qui fait qu'on ne peut exclure que l'ensemble du texte soit une construction de type journalistico-satirique ; mais il est possible qu'une expérience réelle se tienne à l'arrière-plan de la rédaction. Il est évidemment impossible de trancher, tant les « Jean Claude » peuvent correspondre à n'importe qui et à tout le monde à la fois ...

Pour le reste, les comptes-rendus commencent avec celui du Discours du trône du 27 janvier 1829 jusqu'à la séance du 17 février 1831, consacrée à finaliser la loi municipale ; entre les deux dates, un changement de régime majeur, mais à peu près les mêmes pratiques parlementaires. Le ton est constamment railleur, persifleur, les analyses superficielles, les opinions du rédacteur affichant un libéralisme et un « chartisme » de bon aloi, mais sans relief, ainsi qu'un anticléricalisme commun à l'époque (cf. ses railleries sur le traitement du clergé, pp. 148-51) ; et cependant le texte se lit avec intérêt, parce qu'il rend vivante une matière par nature difficile, et que les relations officielles transforment généralement en pensum soporifique. Ce qui frappe, c'est l'obsession fiscale : le principal souci du sieur Claude est de savoir comment sont employés ses impôts et toute dépense lui arrache des cris d'orfraie, trait qui n'a pas pris une ride, avouons-le.

Les événements de juillet 1830 sont mentionnés en passant, mais pas du tout racontés, parce que Jean Claude se limite vraiment aux sessions de la Chambre, et le récit recommence donc avec le 4 août 1830. L'auteur adhère aux actes et discours du nouveau Roi des Français, et réserve son animosité aux « impossibles » (les chartistes).

Des anecdotes émaillent régulièrement les séances, et elles sont rapportées avec bonheur, comme on en jugera par ce passage : « *M. Dupin a prétendu qu'avant de faire l'aumône au diable, il fallait payer ses dettes. A quoi M. Martignac a répondu ... Personne n'y a rien compris, pas même l'orateur.* » (Séance du 21 avril 1829).

Un second volume était prévu (p. 473) ; on ignore s'il fut rédigé.

- 682- [MANUSCRIT] - Cours de législation criminelle et de procédure criminelle et civile. *S.l., s.d., (début XIXe)*, in-4, [30] ff. n. ch., couverts d'une écriture fine et lisible (environ 30 lignes par page), en feuilles, cousu, sous couverture d'attente, première couverture recouverte d'essais de plume et de dessins contemporains. (1145). {207410} **200 €**

Le texte ne correspond pas à l'énoncé du titre, ce qui fait penser que l'on a affaire au premier cahier seulement d'un cours complet beaucoup plus développé dont le reste est perdu. En effet, les trente feuillets du manuscrit contiennent une introduction générale au droit des plus classiques, centrée sur les actions selon le droit romain et divisée en six chapitres, après trois pages d'Observations générales :

1. L'origine et le progrès du droit romain. - 2. Manière de procéder chez les Romains tant au civil qu'au criminel. - 3. Des différentes divisions des actions. - 4. Des actions réelles (pétition d'hérédité, querelle d'infirmité, revendication des biens corporels et incorporels). - 5. Des actions personnelles (contrats parfaits par la tradition d'un objet ; contrats parfaits par le seul consentement). - 6. Des actions personnelles indirectes.

- 683- [MANUSCRIT] - Dictionnaire de l'administration de Bretagne. I. A-E. - II. F-V. *S.l., s.d., (1763)*, 2 vol. in-4, titre, 261 ff., 2 ff. vierges, [5] ff. n. ch. de table des matières ; 270 ff., un f. vierge, [4] ff. n. ch. de table des matières, le tout couvert d'une écriture moyenne et très lisible (environ 25 lignes par page), veau fauve marbré, dos lisses cloisonnés et fleuronés, encadrement de triple filet doré sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Petits accros à deux coiffes, dos insolés. (1180). {208054} **3.500 €**

Une des quelques copies de ce remarquable outil de travail régional et juridique.

Il existe plusieurs exemplaires manuscrits dans les dépôts publics : BnF (Français 11545-11546, deux volumes) ; Rennes (IF 1129, en quatre volumes / 411-412, en deux volumes) ; Chantilly (Ms. 1342-43, deux volumes) ; Saint-Brieuc (119, deux volumes). Le contenu et le texte introductif sont d'une remarquable uniformité. Narcisse-Léonard Caron en a donné des extraits (pp. 487 et suivantes) en 1872 dans son recueil *L'Administration des États de Bretagne de 1493 à 1790. Manuscrits inédits de la Commission intermédiaire, du bureau diocésain de Nantes et du Dictionnaire d'administration de la province de Bretagne*.

Le propos général de cette grande compilation d'extraits est signalé dès le départ : « *On a eu pour objet dans cette collection, de rassembler tout ce qui a été fait, tout ce qui a été écrit d'essentiel concernant l'administration de la province de Bretagne. C'est le dépeillement exact et l'analyse [sic] suivie des instructions générales et particulières pour les commissaires du Roi, des procès-verbaux des assemblées des États, de la correspondance des ministres avec les commissaires de Sa Majesté, avec les intendants de la province, et autres. On a extrait les mémoires, les lettres, les notes, les observations, les réflexions répandues dans les recueils de chaque tenue, ayant eu soin de conserver dans la rédaction les mêmes expressions des papiers originaux.* »

S'ensuit un bref rappel de l'histoire de Bretagne (ff. 2-10 du volume I), précédant le dictionnaire proprement dit, qui court de Abeille à Vitry. Les dernières dates des inventaires chronologiques que l'on rencontre à l'intérieur des articles ne dépassent pas le début de 1763, ce qui donne une bonne indication de l'époque de rédaction.



L'auteur est demeuré inconnu, mais on peut supposer qu'il s'agit d'un employé subalterne du gouvernorat ou de l'intendance de Bretagne. Le ton général est en effet celui d'une méconnaissance du rôle et du travail des États, pour exalter davantage celui du gouverneur et de l'intendant. C'est ce qui l'a fait décrier ou négliger par chauvinisme breton par la plupart des historiens (Carné, Caron, etc.), qui ont traité de ces matières. Il mérite mieux que ça.

Ex-libris manuscrit « de Kerdrel ».

- 684- [MANUSCRIT] - **Livre de raison (...) moy Cornaud**, notaire royal (...) demeurant à Grenoble, sollicit [eur de ? ] plusieurs procez par devant la Cour, contenant ce que je reçois des p[ar]ties, l'argent que je leur preste (...). *S.l. [Grenoble], s.d., (1616-1628)*, in-4, 95 ff., [3] ff. n. ch., le tout couvert d'une écriture moyenne, cursive et difficilement lisible (environ 30 lignes par page), avec des biffures nombreuses, spécialement à la fin, vélin souple, dos lisse muet, titre poussé à l'encre sur le premier plat (et presque effacé), traces de lacets (*reliure de l'époque*). Importantes mouillures tout au long du volume, les premiers ff. présentent des pertes de lettres dues à l'humidité. (1137). {206668} **1.000 €**

Purement professionnel, ce livre de raison court d'octobre 1616 à décembre 1628 ; il consigne tous les dépôts et avances d'argent effectués à l'étude de Me Cornaud dans le cadre de procès tenus auprès de la Cour de Parlement sise à Grenoble (Parlement du Dauphiné). Le titre est en partie oblitéré par des manques de papier, et a été reconstitué approximativement.

- 685- [MANUSCRIT] - Ministère de la Guerre. - Bureau de la justice militaire. **Mémoire sur l'état actuel de la législation relative à la justice militaire**, et sur les moyens de l'adapter aux formes de la monarchie par de nouveaux projets de lois et d'ordonnances. [Paris], *s.d., (1824)*, in-folio, 4 pp., [3] pp. n. ch., écriture large et lisible (environ 25 lignes par page), en feuilles. (c). {208324} **150 €**

Ce petit mémoire qui n'a pas fait l'objet de publication constitue en fait un vademecum préliminaire au travail de révision de la justice militaire demandé par l'Ordonnance royale du 20 août 1824 pour rattacher plus étroitement l'armée à la personne du Roi. Après une introduction générale, se trouve la première partie du texte, *Coup d'oeil historique sur les dispositions législatives et réglementaires qui se sont succédées depuis 1790*, complétée par un tableau indicatif des différentes lois depuis celle du 29 octobre 1790.

En revanche, les deuxième et troisième parties (*Discussion sur le meilleur mode à suivre / Projets de lois et d'ordonnances dressés en conséquence des discussions*) manquent à notre exemplaire.

- 686- [MANUSCRIT] - **Ordonnances du Roy concernant les ingénieurs**. *S.l., s.d., (vers 1760)*, in-16 étroit (10 x 5 cm), titre, un f. vierge, [65] ff. n. ch. couverts d'écritures à au moins deux mains, fines et difficilement lisibles (25 lignes par page), en raison de la taille des lettres (environ 25 lettres par page), [14] ff. vierges, maroquin vieux-rouge, dos à faux-nerfs cloisonné et fleuroné, date 1740 poussée dans un entre-nerfs, grande plaque d'encadrement de dent-de-rat, filet et guirlandes florales poussée sur les plats, tranches rouges, dentelle intérieure (*reliure de l'époque*). Coins émoussés, mais bel exemplaire. (VP5). {206350} **600 €**

Ce petit carnet, sans doute à vocation pratique, réunit la copie de trois ordonnances importantes sur le **Génie militaire** :

1. Ordonnance du Roy pour empêcher que d'aucune manière on ne gête et ruine les fortifications des places frontières et avancées, du 16 juillet 1670. - 2. Ordonnance du Roy sur le service et le rang des ingénieurs, du 7 février 1744 (en 67 articles). - 3. Ordonnance du Roy concernant le corps du Génie et les compagnies de sapeurs et démineurs, du 10 mars 1759 (120 articles). - La fin est occupée par des titres et articles complémentaires, mal reliés au texte précédent.

Exemplaire comportant, au centre des plats, un **chiffre composé de deux C adossés** sous une couronne (ducale ?). Une annotation manuscrite sur les premières gardes donnant l'ouvrage à Ch. de Clays [= Clayes], on peut supposer que le chiffre correspond à ce possesseur. L'ouvrage appartient ensuite à la collection du comte de Palys, dont la famille avait récupéré la terre de Clayes.

- 687- [MANUSCRIT] - **Privilèges des droits des officiers des Chancelleries**. Petit in-4, (1)-23 pp. (c). {168198} **250 €**

Intéressant petit manuscrit rédigé après 1706 (le dernier feuillet mentionne plusieurs édits dont le dernier est daté de 1706) ; il donne d'utiles renseignements sur la fiscalité d'Ancien Régime.

Certains textes sont barrés tout en restant lisibles.

- 688- [MANUSCRIT] - **Réponses pour noble maistre François Bertrand Michel Denoual sieur de La Houssais**, avocat au Parlement défendeur, à la requête des dix huit et vingt septembre mil sept cent soixante sept, signifiée de la part de **Guillaume Gobaille**, demandeur. *S.l. [Rennes], 23 février*

1768, in-folio, 240 ff., couverts d'une écriture moyenne et lisible (environ 20 lignes par page), demi-chagrin bouteille, dos à nerfs (*reliure du XIX<sup>e</sup> s.*). Dos un peu frotté, petites réparations de papier au premier feuillet, mais bon exemplaire. (702). {181031} 500 €

Intéressant mémoire juridique (sous forme de grosse) de nature à donner une idée assez exacte de la façon dont se présentaient sous l'Ancien Régime les problèmes de délimitation de propriété et de mitoyenneté, matières au demeurant éternelles et inépuisables tant qu'il y aura des propriétés foncières.

Celui-ci opposait un avocat au Parlement de Rennes, **François Denoial de La Houssais** (né en 1717, fils de Guillaume Denoial et de sa seconde épouse Anne de Trémaudan) à un certain Gobaille, lequel exigeait la démolition d'une partie des bâtiments de son voisin et sa participation pour moitié à la construction d'un mur délimitant les deux lots.

Pour la localisation exacte du litige, on se référera à l'exposition : « *Le Sieur de La Houssais possède au nord de la rüe Saint-Louis de cette ville [Rennes] deux maisons distinctes l'une de l'autre ; entre ces deux maisons, il y a une cour spacieuse qui leur est commune, dans laquelle est un puy et au nord du tout est un jardin, duquel la ditte cour est séparée par un mur élevé à hauteur de clôture ; les deux pignons au nord des dites deux maisons donnent aussi sur ledit jardin ; tout cela est borné au midi par les pavés de la rüe Saint-Louis, vers occident et nors par les terrains des Pères Minimes, et vers orient, d'abord par l'emplacement de la maison de Gobaille, qui fait la matière du procez, et ensuite par les terrains qui dépendent de l'Hôtel de cité (...).* »

Aucun imprimé correspondant ne figure dans Corda ni au CCF.

689- [MANUSCRIT] - **Traité de mariage du 26 avril 1790**. *S.l., s.d., (avril 1790)*, in-4, [3] pp. n. ch. écrits sur peau de vélin, graphie cursive et moyennement lisible, en feuille. (c). {203498} 80 €

**Grosse du contrat de mariage** passé devant le notaire royal et tabellion du bailliage de Dieuze, entre le cordonnier Nicolas Houpert et Anne-Marie Chrisman. Le bailliage de Dieuze, enclavé dans le temporel de l'Evêché de Metz, n'exista comme entité administrative de la Lorraine que de 1751 à 1790.

690- [MANUSCRIT] - **L'Usage de Savoie concernant les matières ecclésiastiques** par rapport à la puissance et juridiction laïque. *S.l., s.d., (vers 1730)*, in-4, 219 ff., couverts d'une écriture moyenne et lisible (environ 20/25 lignes par page), [16] ff. vierges, basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Quelques frottis à la reliure. (265). {196498} 2.500 €

En dépit d'une introduction qui laissait présager une publication (« *Cet ouvrage a été fait par ordre de Sa Majesté qui a voulu estre instruite des dits usages, ...* »), ce texte n'a pas été livré à l'impression. Un exemplaire se trouve sous la cote Ms. 116 à la Médiathèque de Chambéry, et un également à la Bibliothèque nationale de Turin.

Il s'agit d'une compilation sur l'épineuse question des rapports entre le Sénat de Savoie et les tribunaux d'officialité. De tout temps, le Sénat de Savoie avait manifesté son indépendance par rapport au Saint-Siège, surtout quand il s'agissait de promulguer les bulles, lettres, brefs et autres mandats apostoliques et conciliaires. L'application de ces textes en Savoie dépendait de l'autorisation de la Cour souveraine qui se réservait la prérogative d'en vérifier la conformité aux droits du Souverain et de ses États, de la Nation et de l'intérêt public.

Notre document dont la rédaction fut entreprise, mais jamais vraiment terminée, avait été en effet demandé par Victor-Amédée II (1666-1732, abdiq. en 1730). Sa rédaction s'étage entre 1724 et 1729. Tel quel, on en donnait quand même lecture deux fois par an aux membres de la Compagnie, ce qui contribua à répandre parmi les juriconsultes savoyards les principes régalistes dont il était imbu. Il faut dire que la situation canonique des diocèses de Savoie constituait un imbroglio de taille pour le pouvoir civil, tendant à l'unification : **Chambéry** et ses alentours formaient le Décanat de Savoie et dépendaient de l'évêché de Grenoble, sis dans le royaume de France et donc exclu de la compétence du Sénat ; en même temps, le métropolitain était l'archevêque de Vienne qui exerçait aussi son autorité sur les diocèses de **Maurienne** et de Genève. Ces prélats étaient parfois des Piémontais ou même des Romains trop souvent absents. Seul le très ancien archevêché de **Tarentaise** était autonome et métropolitain des diocèses de la vallée d'Aoste et de celui de Sion, pour le Valais. De plus, dans l'avant-pays savoyard, le Petit Bugey dépendait de l'évêque de **Belley**, lui-même suffragant de l'archevêque de Besançon ...

Exemplaire de **P. Ract**, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

691- [MANUSCRIT] - **VILLERS (F.-J.-Ernest de)**. **Recueil des lois, édits, décrets, déclarations, ordonnances, arrêts, circulaires & décisions ministérielles sur la tenue des registres de l'État-civil**, avec renvoi aux auteurs qui ont traité les principales questions qui s'y rattachent. Rédigé par les ordres de Son Excellence le **comte de Peyronnet**, Garde des Sceaux, & sous la direction de Mr le Président de Maillier, chef de la division civile du Ministère de la Justice. *S.l. [Paris], s.d., (vers 1825)*, in-folio, [2] ff. n. ch ; (faux-titre et titre), 410 pp. couvertes d'une écriture très fine, généralement lisible (environ 25 lignes par page), à l'exception des pp. 386-410 demeurées vierges,

index ; avec « in fine » un encart contenant un **bifeuillet manuscrit sur vélin, signé de Cambacérés**, et donnant procès-verbal d'une séance du Conseil du sceau des titres en date du 3 août 1810, en faveur de Montesquiou (*inscription de 100 000 francs de rente sur le Grand livre de la dette publique*), maroquin vert, dos lisse orné de filets et larges fleurons dorés, encadrement de dent-de-rat, simple filet et guirlande dorés sur les plats, inscription « Chancellerie de France » poussée en lettres dorées au centre du plat supérieur, simple filet doré sur les coupes, tranches dorées (*reliure de l'époque*). (749). {167136} **3.500 €**

Très importante compilation à l'usage interne de la Chancellerie, sur la matière alors encore récente de l'État-civil, d'autant plus nécessaire que n'existait alors aucun manuel imprimé récent. Elle suit, article par article, les dispositions du Code civil de 1804, et les complète par les actes postérieurs venant les expliquer ou les modifier : un astérisque (\*) précède celles qui sont susceptibles d'être insérées dans une circulaire de rappel aux préfets ; deux astérisques (\*\*) marquent celles qui concernent plus spécialement les maires. Par où l'on voit qu'il s'agit essentiellement d'un vade-mecum interne pour servir aux expéditions du ministère. Sa datation exacte n'est pas facile à préciser, Peyronnet ayant eu les Sceaux de décembre 1821 à janvier 1828, et le Président Mailliet figurant encore à l'Almanach royal de 1830 comme chef du service civil de la Chancellerie. Mais les dernières dispositions légales ou jurisprudentielles citées étant de la fin de 1823, on peut raisonnablement supposer que le recueil a été composé entre 1824 et 1825.

Exemplaire d'**Elisabeth-Pierre de Montesquiou-Fezensac** (1764-1834), ancien Grand Chambellan de France sous Napoléon et Pair de France, avec grande (21,5 x 16,5 cm) et belle vignette ex-libris armoriée, contrecollée sur les premières gardes volantes.

Il appartient ensuite ou avant, semble-t-il, à la bibliothèque du président de **Maillier**, dont il est question au titre (le directeur de la section civile de la Chancellerie) avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.

Bel exemplaire.

- 692- [MARAIS] - **Recueil des édits, déclarations, arrêts et règlements, concernant les dessèchemens des marais**. Bordeaux, Simon Boé, s.d., (1681), in-12, 197-[4] pp., typographie en petit corps, demi-veau marbré à l'imitation, dos à nerfs cloisonné et fleuronné, tranches mouchetées, le tout dans emboîtement cartonné (*Lawrenchet*). Bon exemplaire. (386). {167115} **500 €**

C'est le **second recueil** sur la question des marais après celui de 1666. La question formait un problème récurrent dans l'agronomie d'avant la révolution agraire et industrielle, tant de nombreux terrains étaient impropres à la culture à cause d'une humidité plus ou moins forte.

Quatre notices de cette édition au CCF (Bordeaux, Niort, Poitiers, et BnF).

- 693- [MARAT] - **Acte du Corps législatif, non sujet à la sanction du roi**. Donné à Paris, le 3 mai 1792. À Dijon, Capel, 1792, in-4, 2 pp. (c). {168210} **150 €**

Le 3 mai 1792 Marat est décrété d'arrestation par l'Assemblée législative.

Cet exemplaire porte le contreseing autographe de deux représentants du Directoire de la Côte-d'Or.

- 694- **MARCADE (Victor-Napoléon). Explication théorique et pratique du Code Napoléon**, contenant l'analyse critique des auteurs et de la jurisprudence et un traité résumé après le commentaire de chaque titre. **Cinquième édition**, augmentée de plusieurs questions et des lois et arrêts récents. Paris, Librairie de jurisprudence de Cotillon, 1852, 6 forts vol. in-8. Demi-chagrin havane, dos à nerfs orné de pointillés, guirlandes, hachurés et caissons étoilés dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (736). {210056} **250 €**

Édition définitive, la dernière à paraître du vivant de l'auteur, et inachevée.

Cette cinquième édition présente, sous un nouveau titre, la refonte des *Éléments du droit civil français*, parus en 1842 en seulement trois volumes, puis réimprimés en 1850 sous le titre de *Cours élémentaire de droit civil*, et qui forme un commentaire exhaustif du Code civil. L'ouvrage connut une belle fortune posthume, puisque l'édition de 1858-1859, achevée par Paul Pont, présente déjà neuf volumes, et que les rééditions s'enchaînèrent jusqu'en 1894.

Victor-Napoléon Marcadé (1810-1854) était avocat à Rouen, puis, de 1845 à sa mort, à la Cour de Cassation. Il initia une oeuvre doctrinale rigoureuse et considérable, ne répugnant pas à la controverse, et à la démolition des routines juridiques comme des idées reçues, ce qui lui valut naturellement bien des inimitiés parmi ses chers confrères...

I. [2] ff. n. ch., 628 pp. - II. [2] ff. n. ch., 656 pp. - III. [2] ff. n. ch., 619 pp. - IV. [2] ff. n. ch., 679 pp. - V. [2] ff. n. ch., 781 pp. - VI. [2] ff. n. ch., 606 pp.

Exemplaire du notaire nîmois Emmanuel Roussy, avec cachet humide.

- 695- [MARCHAND (Guillaume-Simon)]. **Mémoire justificatif** [Suivi de : ] **Supplément au Mémoire justificatif**. *S.l. [Paris], s.d., (1795)*, 2 parties en un vol. in-8, 23-[3]-40 pp., en feuilles, cousu. (c). {151269} **80 €**  
 Guillaume-Simon Marchand (1768- ?) avait été juge au tribunal du 1er arrondissement de Paris pendant la Terreur. Arrêté et destitué après le 9 thermidor, il protesta dans ces deux écrits contre les accusations de Cavaignac qui le présentaient comme un partisan de Robespierre.  
 Martin & Walter, 22963 et 22964.
- 696- [MARÉCHAUSSEE] - **La Maréchaussée de France**, ou Recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, réglemens et autres pièces concernant la création, établissement, fonctions, rang, séances, prééminences, droits, prérogatives et privilèges de tous les officiers et archers des maréchaussées. *A Paris, chez Guillaume Saugrain, 1697*, fort in-4, [20]-1121-[5] pp., basane brune, dos à nerfs orné (*rel. de l'époque*). Manque à la coiffe supérieure. (55). {156552} **1.200 €**  
 Très important et rare recueil concernant la Maréchaussée, à ne pas confondre avec la gendarmerie. « La Maréchaussée désigne la juridiction du connétable et de ses adjoints -les maréchaux, seuls concernés depuis la suppression de cet office en 1627- sur certains crimes et délits, jugés sans appel par leurs prévôts provinciaux et méthodiquement classés (1670, 1731) selon leur nature (volés sur les grands chemins, avec effraction, port d'armes, sacrilèges, séditions, faux-monnayage) ou la qualité de leurs auteurs (soldats, déserteurs, vagabonds). Elle désigne aussi la troupe montée, spécialement chargée, depuis François 1er surtout, de les poursuivre et de les constater » (G. Cabourdin et G. Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, p. 205).
- 697- [MARESCHAL (Mathias)]. **Traité des droicts honorifiques des seigneurs ès églises**. A Mademoiselle de Montpensier. *Paris, Nicolas Buon, 1615*, petit in-8, [4] ff. n. ch. (titre, dédicace, table des chapitres), 264 pp., demi-basane blonde modeste, dos à nerfs orné de filets et pointillés dorés, manque la pièce de titre, tranches mouchetées (*rel. du XIXe siècle*). Petits manques de cuir sur les plats, manque la pièce de titre. (641). {185276} **400 €**  
 Si l'ouvrage de Mathias Mareschal est bien un des traités juridiques les plus courants de l'Ancien Régime (on ne compte pas moins de 16 éditions jusqu'en 1792), son **originale** - que nous présentons ici - est singulièrement rare. Réduit à sa dimension primitive, sans les nombreux arrêts et commentaires dont il a été grossi par la suite, le livre se présente comme un vade-mecum à l'usage des patronages nombreux de Mademoiselle de Montpensier, une des plus importantes collatrices du Royaume.  
 Cf. Dupin, 2878.
- 698- **MARET (Henry)**. **Le tour du monde politique. La Justice**. *Paris, F. Juven, s.d., (1898)*, in-12, XVI-296 pp., demi-chagrin citron, dos à nerfs orné de filets et doubles caissons dorés, tête peigne jaspée, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Abondantes rousseurs, mais bon exemplaire. (375). {186315} **100 €**  
 L'ouvrage devait faire partie d'une série de tableaux du monde politique de la IIIe République (le deuxième volume prévu concernait le Parlement, le troisième la presse), mais seul ce titre semble avoir paru. Il est extrêmement violent envers l'institution judiciaire et milite pour l'élection des magistrats par le peuple : c'est que Henri ou Henry Maret (1837-1917) avait été député de la Seine puis du Cher pour la gauche radicale de 1881 à 1902, avant de se tourner vers le parti radical-socialiste (1902-1906), et ses idées se situèrent toujours clairement à l'extrême gauche. Son appartenance à la famille Maret de Bassano est signalée par le *Dictionnaire des parlementaires français*, mais semble erronée.
- 699- **MARIE (Paul)**. **Le Petit bleu**. Etude critique d'après les comptes-rendus sténographiques du Conseil de guerre (affaire Esterhazy), de la Cour d'assises (affaire Zola), de la Cour de cassation (révision du procès Dreyfus et règlement de juges), précédée d'une lettre au général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, ancien ministre de la Guerre. *Paris, P.-V. Stock, 1899*, in-12, XI-268 pp., demi-toile chagrinée bleue, dos lisse, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (B4). {169312} **100 €**  
 Paul Marie est le pseudonyme de **Paul Dupuy**, alors directeur de l'Ecole Normale. Il donne ici une analyse minutieuse de la dépêche télégraphique intra-muros, écrite par Schwartzkoppen, dite « petit bleu », et qui servait de pièce à conviction contre Esterhazy.  
 Lipschutz, 193.
- 700- [MARINE] - **Extrait de l'Ordonnance du Roi, concernant la marine du 25 mars 1765**. *Toulon, Imprimerie de J.L.R. Mallard, 1778*, in-4 carré, 159 pp., demi-chagrin havane, dos à nerfs, gardes refaites, première couverture d'attente conservée (*reliure moderne*). Importantes mouillures initiales et finales, dernier feuillet réparé. (384). {181676} **200 €**

Cette même année 1778 parurent dans chacun des ports du Royaume une édition abrégée de la grande Ordonnance de la marine de 1765, préparée par Choiseul, et attestant de l'immense effort de rénovation réglementaire en cours au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout après les désastres de la Guerre de Sept ans. La précédente grande codification de la matière remontait à l'ordonnance de 1689.

Polak, 3270 (cite une édition de Rochefort, mais le principe est le même).

- 701- [MARINE] - **Loi relative à l'organisation de la Marine.** *Dijon, Capel, 1791*, in-4. (c). {665906} 50 €  
Exemplaire certifié conforme par le Directoire du département de la Côte d'Or, avec deux signatures autographes.
- 702- [MARINE] - **Loi relative au corps de la Marine.** *Dijon, Capel, 1791*, in-4. (c). {665908} 50 €  
Exemplaire certifié conforme par le Directoire du département de la Côte d'Or, avec deux signatures autographes.
- 703- [MARINE] - **Loi sur l'organisation d'une Cour martiale maritime.** *Nevers, Lefebvre, 1792*, in-4. (c). {665907} 50 €
- 704- **MARNAS (Louis-François-Gabriel-Ange Chabanac de).** **Cour impériale de Paris. Affaire du comité électoral, dite des Treize.** Réquisitoire et réplique de M. le Procureur général de Marnas, et arrêt de la Cour. *Paris, E. Donnaud, 1864*, in-8, 76 pp., dérelié. (898). {190796} 60 €  
Le 13 mars 1864, la police intervint chez Garnier-Pagès pour interrompre une réunion électorale qui s'y tenait en vue de préparer le scrutin devant fournir deux députés aux première et cinquième circonscriptions de Paris. En effet, les 34 personnes présentes étaient plus que suffisantes pour constituer le délit de « réunion d'association non autorisée de plus de vingt personnes », fondamental sous le Second Empire. Finalement, le Tribunal Correctionnel de la Seine, décida le 21 juillet suivant, de ne citer à comparaître que treize personnes : « pour lesquelles, il y avait prévention suffisante d'avoir, en 1863 et 1864, fait partie d'une association dont le siège était à Paris, ladite association composée de plus de vingt personnes et non autorisée ».  
Les noms de tous les membres de la commission de Paris furent cités à l'audience, dont celui des « non-poursuivis » qui étaient pourtant, pour certains, membres fondateurs. Les prévenus étaient presque tous républicains, à la notable exception des avocats Berryer, Jules Dufaure et Michel Hébert.
- 705- **MARQUET DE VASSELLOT (Louis-Augustin-Aimé).** **Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires**, ramenées à une unité de système applicable à la France. *Lille, Vanackere fils, 1835*, 3 vol. in-8, [4]-313 pp., un f. n. ch. d'errata ; 416 pp. ; 502 pp., demi-basane blonde, dos lisses ornés en long, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (377). {203096} 800 €  
**Unique édition** de cet ouvrage peu commun.  
Louis-Augustin-Aimé Marquet de Vasselot ou Marquet-Vasselot (1781- ?), d'opinions au départ bonapartistes, fit une longue carrière dans le système carcéral : directeur du Dépôt de mendicité sous l'Empire, il fut successivement employé à la tête des centrales d'Ysses (1815), de Fontevault (1826), de Loos (1832), puis, après la sortie de cet ouvrage, de Nîmes (1841), Clairvaux (1847-48) et Beaulieu (1850). Son expérience en la matière semble indéniable.
- 706- [MARSEILLE] - **Ordonnance du Roi, portant règlement sur les franchises du port de Marseille.** *Marseille, Ricart, (1815)*, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {666714} 50 €
- 707- **MARTIN (Louis).** **Considérations générales sur la législation civile et pénale de la Révolution française.** Mémoire au Conseil municipal de Paris. *Paris, V. Giard et E. Brière, 1894*, in-16, 36 pp., broché. (679). {199298} 30 €  
Tout au plus une introduction générale. Originaire du Puget, Louis Martin (1859-1944), avocat au barreau de Paris, fut ensuite député, puis sénateur du var.
- 708- **MARTINES (Lauro).** **Lawyers and statecraft in Renaissance Florence.** *Princeton, Princeton University Press, 1968*, in-8, XIII-531 pp., index, bradel toile bleue sous jaquette illustrée (*reliure de l'éditeur*). Jaquette usée. Exemplaire abondamment annoté au crayon. (1241). {209980} 25 €

- 709- **MASSIEN (Georges). Premier plaidoyer des défenseurs officieux de Louis Bourbon**, ci-devant roi des Francs, et de Marie-Antoinette sa femme. [Paris], Imprimerie des Amis de l'Égalité, s.d., (1792), in-4, 4 pp., cartonnage Bradel de papier bleu, pièce de titre cerise en long (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (118). {154066} **300 €**  
 Unique plaidoyer, rare, de cet auteur dont on ne sait rien par ailleurs et qui sépare curieusement la cause de Louis XVI, pour laquelle il réclame les circonstances atténuantes, de celle de Marie-Antoinette, qui lui semble digne des châtimens à cause de ses « brigandages » et « malversations ».  
 Tourneux I, 3808. Martin & Walter, 23350.
- 710- **MASSON (Bérengrère). La Guerre des Malouines dans les relations internationales.** Paris, s.d., in-4, 757 pp., thermocollé. (1090). {186896} **100 €**  
 Thèse de doctorat d'Histoire moderne et contemporaine dactylographié, sous la direction de Jean Martin.
- 711- **MAUGRAS (Gaston). Les Comédiens hors la loi.** Paris, Calmann Lévy, 1887, in-8, VI-493 pp., demi-basane brune, dos lisse, filets dorés (*reliure de l'époque*). Rousseurs. Petit manque de papier sur le second plat. (1233). {185592} **60 €**
- 712- **[MAULDE-LA-CLAVIERE (René de)]. Procédures politiques du règne de Louis XII.** Paris, Imprimerie Nationale, 1885, fort volume in-4, [4]-CXXXI-1303 pp., un f. n. ch. d'errata, cartonnage imprimé (*reliure de l'éditeur*). Bon exemplaire. (*Collection Collection de documents inédits sur l'histoire de France*). (43). {196659} **230 €**  
 L'ouvrage publie l'intégralité des actes conservés de trois procédures différentes et d'objets assez hétérogènes : 1. Le Procès du maréchal de Gié, comprenant la procédure devant le Grand Conseil (juillet 1504 - mars 1505) et celle devant le Parlement de Toulouse (mai 1505 - juillet 1506). - 2. Le procès du divorce de Louis XII. - 3. La procédure pour Anne de France comme héritière de Charles VIII.  
 SHF, Hauser, 398.
- 713- **[MAULTROT (Gabriel-Nicolas)] et [Claude MEY]. Maximes du droit public français.** Tirées des Capitulaires, des Ordonnances du Royaume, & des autres monumens de l'histoire de France. **Seconde édition.** Double de la précédente. Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1775, 2 tomes en un fort vol. in-4, [8]-378-[4]-451-[6] pp., 36 pp. (*Dissertation sur le droit de convoquer les États Généraux*), veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, encadrement de simple filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Léger accroc en coiffe supérieure, et début de fente à un mors, infimes trous de ver sans gravité en début d'ouvrage mais bon exemplaire. (379). {203218} **800 €**  
**Seconde édition**, augmentée par les juristes jansénistes Gabriel-Nicolas Maultrot (1714-1803), G.-C. Aubry et A. Blonde (mort en 1794), de ce manifeste extrêmement important, à l'appui des préentions du Parlement (la première édition était parue en 1772, en plein conflit Maupeou).  
 Son Introduction expose d'ailleurs la situation du royaume secoué par le conflit entre les cours de magistrature et le pouvoir. En effet, l'édit de décembre 1770 fut « le signal du renversement de la constitution française » et le Parlement de Paris refusa de l'enregistrer. Par lit de justice du 7 décembre 1770, l'autorité royale entendait rappeler les bornes de l'activité parlementaire. En réponse, le Parlement de Paris suspendit l'exercice de la justice mais ses membres furent exilés et ses compétences partagées entre six conseils supérieurs. Ce dur traitement inquiéta les différentes cours du pays. Le ton de ces Maximes s'en ressent.  
 « On développe dans cet ouvrage, avec une érudition immense et une libre énergie, les principes de tout gouvernement en général, et du gouvernement français en particulier. La flatterie qui enbardit le despotisme et la mollesse, qui le laisse régner paisiblement, y sont combattues avec une égale force » (Dupin).  
 « Cet ouvrage est une espèce d'Encyclopédie politique qui traite à fond des droits du souverain et des peuples (...). Le morceau de ce livre qui a le plus offensé le gouvernement est celui relatif aux lettres de cachet. L'auteur prouve qu'elles sont contraires à la liberté des actions et de personnes, qu'elles sont contraires au but de la société (...). Il décide enfin qu'on est pas obligé d'y obéir. Cet ouvrage a été proscriit et le gouvernement en a fait faire des recherches très sévères » (Peignot).  
 À la fin du volume, une *Dissertation sur le droit de convoquer les États généraux* et des *Réflexions sur le droit de vie et de mort*.  
 Dupin, 950. Peignot, I, 314.
- 714- **MÉLANGES de droit.** S.l.n.d., gr. in-8, demi-basane aubergine, dos à petits nerfs orné de pointillés, filets et fleurons dorés, tranches mouchetées (*rel. de l'époque*). Mouillures et épidermures au dos. Cachet et cotes de bibliothèque. (745). {137373} **120 €**

Contient :

- WORMS (Émile). De la cession des créances en droit romain, et de l'endossement en droit français. Thèse pour le doctorat. *Paris, Charles de Mougues frères, 1863*, 112 pp. Envoi de l'auteur à Jules Favre.

- MASSON (Armand). Des substitutions fideicommissaires. Thèse pour le doctorat. *Paris, Imprimerie Simon Raçon, 1863*, 196 pp. Envoi de l'auteur.

- De la limite d'âge de la magistrature en France par un juge. *Paris, E. Dentu, 1863*, 31 pp.

- Le procureur général Cordoën. Discours et réquisitoires recueillis et publiés par les soins de ses amis. *Paris, Imprimerie impériale, 1864*, 186 pp., portrait-frontispice.

Table des matières manuscrite *in fine*.

- 715- [MELANGES] - Recueils de la Société Jean Bodin, III. **La Tenure**. *Bruxelles, Nouvelle société d'éditions, 1938*, in-8, 335 pp., broché. (686). {196511} **50 €**

Contributions de Jacques Pirenne, Jérôme Carcopino, Charles-Edmond Perrin, Charles Verlinden, Henri Maspero, Alexandre Eck, etc., qui concernent aussi bien l'Égypte ancienne que la Chine, Rome, la Lorraine médiévale, le Portugal, la Russie, le Maroc, etc.

- 716- MENANT (Joachim). **Observations sur la peine de mort** (2e édition). *Paris, Derache, 1846*, in-8, 20 pp., broché sous couverture imprimée. Infimes trous de ver sans gravité. (1080). {203165} **80 €**

Joachim Ménant (1820-1899) est surtout connu comme assyriologue ; mais il commença sa carrière dans la magistrature, et cette année 1846 le vit comme juge suppléant dans sa ville natale de Cherbourg, et il poursuivit cette carrière judiciaire jusqu'à sa retraite en 1890, comme conseiller à la Cour d'appel de Rouen. C'est naturellement à cet aspect de son activité que se rattache cet opuscule rare, qui semble bien le premier texte que l'auteur ait publié.

- 717- MENDEZ (Théodore-Auguste). **Le Livre de la mort**. *Paris, Appert & Vavas seur, 1854*, in-8, 320 pp., demi-chagrin vert, dos à nerfs orné de pointillés et doubles caissons dorés, coins en vélin vert, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (815). {203187} **120 €**

Édition originale de ce plaidoyer contre la peine de mort.

- 718- [MENOUX (Joseph de)] et [Henri GRIFFET]. **Coup d'oeil sur l'arrêt du Parlement de Paris**, du six août 1761. Concernant l'Institut des Jésuites, imprimé à Prague en 1757. *Avignon, J. Chambeau, 1er septembre 1761*, in-8, 144 pp., broché sous couverture d'attente de papier marbré. Dos défraîchi. (819). {191106} **80 €**

Première partie d'une apologie de la Compagnie de Jésus, qui sera complétée en novembre de la même année par une seconde partie intitulée : *Coup d'oeil sur l'arrêt du Parlement de Paris. Concernant la doctrine des jésuites*.

Joseph de Menoux (1695-1766), originaire de Besançon, fit sa carrière comme prédicateur du Roi Stanislas. La collaboration du Père Henri Griffet (1698-1771), traditionnelle, n'est pas avérée pour la première partie.

Backer & Sommervogel III, 1819 et V, 956.

- 719- MERCIER (Auguste). **Déposition de M. le général Mercier devant le Conseil de guerre de Rennes**, le 12 août 1899., [*Paris, Imprimerie Noizette*], 1899, in-12, 128 pp., un feuillet non chiffré d'errata, broché. Manque le premier plat de couv. et une partie du dos. (728). {169422} **80 €**

Très rare extrait, non mis dans le commerce, mais soigneusement revu par le général Mercier, si bien que le texte présente de notables variantes avec celui relevé par la sténographie officielle. Ces altérations n'avaient d'ailleurs pas échappé aux contemporains (cf. Reinach V, p. 321). Il faut dire qu'Auguste Mercier (1833-1921) se présenta avec obstination comme le chef de file militaire des antidreyfusards, annonça de fracassantes révélations (le fameux « bordereau annoté par le Kaiser ») qui ne furent jamais produites, et persista jusqu'à son dernier souffle à soutenir la culpabilité de Dreyfus.

Lipschutz, 59.

- 720- MERCIER (Auguste). **Déposition de M. le Général Mercier devant le Conseil de guerre de Rennes**, le 12 août 1899. *Paris, Imprimerie Noizette, 1899*, in-12, 128 pp., demi-basane blonde, dos à nerfs, pièces de titre cerise et verte, première couverture conservée et doublée d'une couverture factice (*reliure moderne*). Restaurations maladroites à la première couverture, et au dernier feuillet, mais bon exemplaire. (415). {169294} **200 €**

Très rare extrait, non mis dans le commerce, mais soigneusement revu par le général Mercier, si bien que le texte présente de notables variantes avec celui relevé par la sténographie officielle. Ces altérations n'avaient d'ailleurs pas échappé aux contemporains (cf. Reinach V, p. 321). Il faut dire qu'Auguste Mercier (1833-1921) se présenta avec obstination comme le chef de file militaire des antidreyfusards, annonça de fracassantes révélations (le fameux « bordereau annoté par le Kaiser ») qui ne furent jamais produites, et persista jusqu'à son dernier souffle à soutenir la culpabilité de Dreyfus.  
Lipschutz, 59.

- 721- **MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). Rapports faits à l'Assemblée nationale**, au nom du Comité de l'aliénation des biens nationaux, le 17 juillet 1790, sur le retrait lignager & sur le droit d'écart ; suivis des décrets rendus en conséquence. Imprimés par ordre de l'Assemblée. *Paris, Baudouin, s.d., (1790)*, in-8, 26 pp., dérelié. (c). {210361} **50 €**  
L'oeuvre juridico-législative de Merlin de Douai (1754-1838) pour donner forme juridique aux décisions concernant l'abolition du régime féodal est proprement considérable, et se décline (en partie seulement) par de nombreux rapports à l'Assemblée nationale. Celui-ci concerne le retrait lignager, disposition coutumière présente dans de nombreuses provinces, et qui permettrait à un membre d'un lignage de reprendre un bien héréditaire (propriétés et rentes foncières, droits réels) vendu à un étranger, en remboursant à ce dernier le prix d'acquisition.  
Martin & Walter, 24 001.
- 722- **MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). Recueil alphabétique des questions de droit qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux** ; ouvrage dans lequel l'auteur a fondu et classé un grand nombre de ses plaidoyers et réquisitoires, avec le texte des arrêts de la cour de cassation qui s'en sont suivis. *Paris, Garnery, Roret, 1827*, 8 vol. in-4, demi-chagrin brun à coins en velin, dos lisses ornés de filets dorés, tranches marbrées (*rel. de l'époque*). Dos passés. Rousseurs. (638). {105818} **600 €**  
Quatrième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée de ce monumental ouvrage plusieurs fois réédité.  
Bon exemplaire.  
Camus, 2557.
- 723- [MESSAGERIES] - **Loi relative au bail des Messageries, Coches & Voitures d'eau.** *Beauvais, Desjardins, 1791*, in-4, 3 pp. (c). {168199} **40 €**  
Exemplaire portant les signatures autographes des administrateurs du Directoire du District.
- 724- **MEY (Claude). Maximes du droit public français.** Tirées des capitulaires, des ordonnances du royaume, et des autres monumens de l'Histoire de France. Seconde édition, double de la précédente. *A Amsterdam, chez Marc Michel Rey, 1775*, 6 vol. in-12, broché, couv. papier bleu, étiquette de titre manuscrite au dos. (934). {171935} **400 €**  
Très précieuse recueil pour la connaissance du droit de l'Ancien Régime.  
Un première édition très partielle avait été publiée en 2 volumes en 1772.
- 725- **MEZANGEAU (Joseph-Agricol). Moyens de défense produits et déposés au greffe de l'évêché de Carpentras** en janvier 1760 sous lettre K par Mr. Joseph Agricol Mézangeau, prêtre & chanoine de St. Geniès d'Avignon pour sa chapelle des Sts. George & Michel de Venasque, contre M. Louis André Sibour, prêtre & prieur de Beaumont. Lesquels sont suivis de cinq petits mémoires, qui ont été extrajudiciairement communiqués au juge M. de Bournareau, Grand-vicaire & official de Carpentras ; & d'une courte réflexion sur les motifs de la sentence définitive du 26 juin 1761. *S.l., s.d., (1761)*, in-folio, 19 pp., en feuilles, cousu. (gc4). {194434} **200 €**  
Jean-Louis-André de Sibour (1730-1800), chanoine de Carpentras, fut ultérieurement grand vicaire du diocèse. Le conflit portait sur le rectorat d'une chapellenie.  
Au CCF, exemplaires seulement à l'Inguimbertaine.
- 726- **MICHEL (Jean-Baptiste). Observations sur le projet de Constitution**, par J. B. Michel (de la Seyne), avocat-avoué au Tribunal de première instance de Marseille. *S. l., 1814*, in-8, 16 pp., en feuilles. Qqs taches brunes. (c). {161987} **50 €**



- 727- **MICHELET (Jules). Origines du droit français**, cherchées dans les symboles et formules du droit universel. *Paris, Hachette, 1837*, in-8, CXXIV-452 pp., demi-veau bleu, dos à nerfs orné (*rel. de l'époque*). Qqs rousseurs éparses. (377). {101681} **500 €**  
Édition originale.  
Bon exemplaire.
- 728- **MIGNET (François-Auguste). De la féodalité, des institutions de Saint Louis** et de l'influence de la législation de ce prince. *Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1977*, in-8, 255 pp., bradel skivertex bleu nuit (*rel. de l'éditeur*). (1109). {136181} **30 €**  
Réimpression de l'édition de Paris, 1822.
- 729- **MILLETOT (Bénigne). Traité du delict commun et cas privilégié, ou De la puissance légitime des juges séculiers sur les personnes ecclésiastiques**. Revue & augmentée en ceste dernière édition. *À Dijon, Par Claude Guyot, 1615*, in-12, [16]-209 pp., veau caramel glacé, dos à nerfs cloisonné et orné d'arabesques dorées, titre doré, double filet doré en encadrement sur les plats, double filet doré sur les coupes, guirlande intérieure dorée, tranches dorées (*reliure postérieure*). Bel exemplaire en dépit de qqs défauts (mors et coiffes frottés, discrètes épidermures, rousseurs). Ex-libris contrecollé sur le contreplat supérieur. (332). {115272} **500 €**  
Milletot, juriconsulte français, est mort en 1622. Il fut conseiller au parlement de Dijon. Son traité du délict commun (Dijon, 1611) est un ouvrage que saint François de Sales prisait beaucoup mais qui fut mis à l'index à Rome malgré l'intervention de l'évêque de Genève.
- 730- **MIOT-PUTIGNY. Messages, arrêtés et proclamations du Directoire exécutif, faisant suite à la collection des lois et actes du Corps Législatif**. *Paris, Baudouin, an VII*, in-8, XLX-336 pp., broché, sous couv. d'attente bleue de l'époque. (978bis). {189599} **80 €**  
Recueil chronologique des travaux du Directoire, pour la première moitié de l'An VII, faisant suite à la collection des lois & actes du Corps Législatif.
- 731- **[MIRABEAU ET L'ESPAGNE] - Lettre au Comte de Mirabeau, sur son rapport à l'Assemblée nationale, au nom du Comité diplomatique sur l'Affaire d'Espagne**, dans la séance du 25 août 1790. *S.l.n.d., (1790)*, in-8, 16 pp., cousu. (c). {205818} **50 €**  
On ne peut convertir un Traité définitif conclu entre souverains, en un Traité provisoire ou conditionnel. Or Mirabeau ne cesse de dire que la France refuse de s'isoler en Europe. D'ailleurs, comment pourrait-elle se défendre face à plusieurs pays coalisés ?  
Martin & Walter, *Anonymes*, 8420.
- 732- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Discours de M. de Mirabeau l'aîné, sur l'égalité des partages dans les successions en ligne directe**, lu, une heure après sa mort, par M. Taleyrand-Périgord [sic], ancien évêque d'Autun, à la séance de l'Assemblée Nationale, du 2 avril 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. *Paris, Imprimerie Nationale, 1791*, in-8, 19 pp., cartouche *Mirabeau est mort* imprimé dans un ovale au centre de la page de titre, en feuilles, cousu. (c). {179722} **150 €**  
Ce discours qui aurait dû être prononcé par l'orateur lui-même fut la première des pièces posthumes de Mirabeau : confié à Talleyrand, elle est précédée d'un bref mais substantiel hommage au défunt.  
Lu par l'évêque d'Autun à la barre de l'Assemblée, le discours fit une forte impression, et ses dispositions passèrent pour l'essentiel dans le nouveau règlement des successions, fondé sur l'exclusion des majorats et des fidéicommiss (on allait revenir plus tard sur ces dispositions), et sur le partage égal des biens du de cujus (qui reste le fondement du droit successoral français).  
Martin & Walter, 24526.
- 733- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Discours sur l'égalité des partages dans les successions en ligne directe**. *Paris, Imprimerie Nationale, 1791*, in-8, 23 pp., (802). {195058} **70 €**  
Rare édition de Mame à Angers  
Martin et Walter, 24527 (pour l'édition de Paris).
- 734- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Discours sur la législation des mines**. Prononcé le 21 mars 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. [*Paris*], *Imprimerie Nationale, s.d., (1791)*, in-8, 24 pp., en feuilles. (c). {198430} **80 €**

Une des interventions en préparation de la loi du 27 mars 1791 sur la propriété et l'exploitation du sous-sol. Elle fut décisive : Mirabeau obtint à la fois que les concessions en cours fussent prorogées pour cinquante ans tout en sauvegardant le principe du droit de propriété intégral sur le sol et le sous-sol qui formait une revendication fondamentale des députés. Comme l'on sait, il fallut attendre l'Empire pour disposer enfin d'une législation minière encore imparfaite, mais un peu cohérente.

Martin & Walter, 24 512.

- 735- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Discours sur la procédure du Châtelet.** Séance du 2 octobre 1790. *Paris, Lejay fils, 1790*, in-8, 16 pp., broché. (c). {203781} **50 €**  
 Mirabeau éclaircit les propos qu'il aurait tenus devant Mounier, M. de Valfond, M. de Biron. Il justifie les conseils qu'il aurait prodigués au duc d'Orléans.  
 Martin & Walter, III, 24506.
- 736- [MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de)]. **Des Lettres de cachet et des prisons d'État.** Ouvrage posthume, composé en 1778. *Hambourg [Neuchâtel], s.n., 1782*, 2 vol. in-8, XIV-[2]-366-[2] et 237 pp., baane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, encadrement de simple filet à froid sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Dos insolés, des frottis. (1106). {179511} **400 €**  
 Édition originale de cette dénonciation de la « justice réservée », pourtant traditionnelle et très réglée en France, mais dont l'auteur avait dû subir les conséquences à plusieurs reprises en raison des aventures erratiques de sa vie : on se demande en effet quelle prison d'État n'a pas accueilli à un moment ou à un autre le jeune comte de Mirabeau. Son dernier séjour fut à Vincennes, et, d'après le titre, c'est là qu'il aurait composé cet essai, que Dumont attribuait ceci dit à Clavière ... L'ouvrage connu en tout cas un immense retentissement, et on peut dire jusqu'à nos jours, puisque les idées exprimées restent populaires et largement diffusées sur les lettres de cachet et les enfermements préventifs, en dépit des travaux scientifiques les plus récents sur ces questions.  
 Martin & Walter, 24458.
- 737- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication** par ordre particulier de Monsieur le Garde-des-Sceaux. Et réimprimé par respect pour le Roi et la justice, avec une conversation de Monsieur le Garde-des-Sceaux et du Comte de Mirabeau à ce sujet. *S.l., 1784*, in-8, XX-[8]-180 pp., cartonnage d'attente de papier bouteille, dos lisse muet Dos défraîchi. (647). {179556} **300 €**  
 Agrémenté d'un avertissement, c'est exactement le même titre que le *Mémoire à consulter, et consultation pour le comte de Mirabeau, fils, sur sa demande de cassation de barrèt du Parlement de Provence, du 5 juillet 1783, qui le sépare de corps & d'habitation d'avec son épouse*, publié chez Houry la même année 1784, et qui, de fait, avait fait l'objet d'une saisie à la demande de la Chancellerie.  
 C'est l'épilogue du long procès qui a opposé Mirabeau à Emilie de Marignane, et qui se termina par une victoire juridique complète de la demanderesse.  
 Martin & Walter, 24444.
- 738- **MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riqueti de). Observations sur un libelle diffamatoire**, intitulé : *Mémoire à consulter et consultation pour Madame la comtesse de Mirabeau. Aix, Joseph David, 1783*, in-4, 202-67 pp., demi-veau brun, dos à nerfs orné de filets, chaînettes et fleurons dorés, pièce de titre cerise (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (69). {179461} **600 €**  
 Il s'agit de l'une des pièces du procès qui opposa Mirabeau à sa femme, née **Emilie de Covet de Marignane** (1752-1800), laquelle demandait depuis 1782 la séparation de corps, et fut défendue par Portalis Père. Malgré son talent, Mirabeau qui plaidait dans sa propre cause, perdit de façon assez spectaculaire, au grand bonheur des curieux de l'époque (ce fut le premier procès privé à défrayer la chronique extérieure).
- 739- [MIRABEAU] - **LACROIX (Marie-Sébastien Bruno de). Trahison découverte du Comte de Mirabeau.** *Paris, De l'imprimerie de Marat, (1790)*, in-8, 8 pp. Dérelié. (c). {205383} **80 €**  
 Violent pamphlet contre Mirabeau, imposteur, uniquement guidé par sa soif de l'or. Partisan de la monarchie constitutionnelle, Mirabeau est dénoncé comme comploteur, sans morale, ni honneur ni principes.  
 Martin & Walter, II, 18180.
- 740- **MIROIR (Eloi-Marie-Mathieu). Formulaire municipal**, contenant l'analyse, par ordre alphabétique, de toutes les matières qui sont du ressort d'une administration municipale, avec l'indication des lois, ordonnances et réglemens qui s'y rapportent, et un recueil complet de toutes

les formules d'actes qu'on peut être dans le cas de rédiger dans une mairie, et disposé pour être mis en parfaite harmonie avec le travail de la Commission de révision instituée par l'ordonnance royale du 20 août 1824 ; (...). *Grenoble [puis : ] Paris, C.-P. Baratier [puis : ] Lecointe [puis : ] Prudhomme, 1828-1834*, 5 forts vol. in-8, [6]-X-848, [4]-1004, [4]-1000, 1134-[2] et [4]-1139 pp., avec un tableau dépliant, demi-veau havane, dos lisses ornés de filets dorés, pièces de titre et de tomaison noires, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos un peu frottés, rousseurs. (748). {188752}

150 €

Édition complète en cinq volumes (le dernier s'achève au demeurant avec l'article *Voitures publiques*). Il y a eu pas mal de sorties de ce répertoire très utilisé (dont certaines en six volumes). L'auteur était alors secrétaire en chef de la mairie de Grenoble.

Dupin (1832), 2464 (l'ouvrage était encore en cours de publication, alors Dupin ne signale que trois volumes).

- 741- **MISPOULET (Jean-Baptiste). Les Institutions politiques des Romains**, ou exposé historique des règles de la constitution et de l'administration romaines depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Justinien. *Paris, Pedone-Lauriel, 1882-1883*, 2 vol. in-8, XV-390 pp. et 557 pp., index, biblio., toile ocre (*rel. postérieure*). (881). {144224} 120 €

Tome I : La constitution. Tome II : L'administration.

- 742- **MITTERMAIER (Carl Joseph Anton). De la Peine de mort**, d'après les travaux de la science, les progrès de la législation et les résultats de l'expérience. Traduit par N. Leven. *Paris, Marescq aîné, 1865*, in-8, [4]-XXIX-252 pp., demi-chagrin bouteille, dos à nerfs orné de filets dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (721). {203154} 120 €

Unique édition française de *Die Todesstrafe*, parue en 1862 à l'adresse de Heidelberg, où enseignait l'auteur, quoique au départ sujet du roi de Bavière. Le juriste bavarois Carl Joseph Anton Mittermaier (1787-1867), spécialisé comme pénaliste, fut également une personnalité de premier plan dans le libéralisme allemand pré-bismarckien.

- 743- **MOLÈNES (Alexandre-Jacques-Denis Gaschon de). Traité pratique des fonctions de Procureur du Roi**, suivi d'une discussion sur la question de duel. *Paris, Delamotte, 1843*, 2 vol. in-8, XXXII-448 et 584 pp., index, demi-veau havane, dos lisses ornés de filets, pointillés et doubles caissons dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Rousseurs, mais bon exemplaire. (1261). {188223} 250 €

Unique édition.

L'auteur est le père de l'écrivain militaire Paul de Molènes.

Absent de Thimm et de la collection Garcia Donnell.

- 744- **MOMMSEN (Theodor). Die Stadtrechte der latinischen Gemeinden Salpensa und Malaca in der Provinz Baetica**. *S.l. [Leipzig], s.n. [Hirzel], s.d., (1855)*, in-8, paginé 365-488, avec une planche, demi-veau blond, dos lisse orné de filets dorés, pièce de titre en long, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos et une partie du plat sup. insolés, quelques rousseurs. Bon exemplaire. (14). {183500} 250 €

Extrait des *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften*, III.

Les localités de Salpensa et Malaca correspondent aux actuelles Utrera et Malaga. La *Lex Salpensa*, dont il est ici question a été accordée par Domitien pour organiser la concession de latinité (*jus Latinum*) déjà effective depuis Vespasien.

- 745- **MONNET (R.). Manuel diplomatique et consulaire**. Aide-mémoire pratique des chancelleries suivi d'un appendice à l'usage spécial des agents consulaires. *Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899*, in-8, VI-472-16 pp., broché. Rousseurs. (1277). {162282} 60 €

- 746- **MONSELET (Charles). Histoire anecdotique du tribunal révolutionnaire** (17 août - 29 novembre 1792). *Paris, D. Giraud et J. Dagneau, 1853*, in-12, [4]-323-60 pp., catalogue de Delahays, broché. Couvertures un peu salies. (1274). {174491} 60 €

Ne s'intéresse qu'à l'histoire du Tribunal criminel ordinaire, créé par la Convention le 17 août 1792 contre les opposants à l'instauration de la République, et supprimé le 29 novembre suivant, laissant de côté le Tribunal extraordinaire de mars 1793, qui en est la continuation en quelque sorte, mais présente plusieurs caractères particuliers. Il se trouve que cette première institution est la moins connue et la moins documentée.

- 747- **MONTALEMBERT (Charles de). Discours prononcés dans les séances des 22 et 23 mai 1850. Loi sur la réforme électorale.** Paris, Jacques Lecoffre, (1850), in-16, 46 pp., broché. Rousseurs. (c). {189286} **30 €**
- 748- **MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson de). Ministère de l'Intérieur. Instruction pour l'exécution de la loi du 21 avril 1810, sur les mines, minières et carrières ; publiée par ordre de S.E. le Ministre de l'Intérieur, le 3 août 1810.** Paris, Imprimerie Impériale, septembre 1810, in-4, 40 pp., en feuilles, cousu. (c). {1917177} **80 €**
- La loi de 1810, remplaçant celle du 28 juillet 1791, fonda le droit minier en France. Elle accorde un véritable droit de propriété sur le tréfonds minéral au bénéfice du concessionnaire et organise la tutelle administrative de l'industrie minière et sidérurgique. En l'état, elle régit cette matière complexe jusqu'en 1866.
- Seulement deux exemplaires au CCF (Muséum, Saint-Etienne). Cf. Latty (Lionel) : La Loi du 21 avril 1810 et le Conseil général des mines avant 1866, in : Documents pour l'histoire des techniques (2008).
- 749- **[MONTESQUIEU (Charles de Secondat de)]. De L'Esprit des loix, ou Du Rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les moeurs, le climat, la religion, le commerce, &c. A quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françaises, & sur les loix féodales.** Genève [Paris], Barillot, & fils, s.d., (1749), 2 vol. in-4, [4] ff. n. ch. (faux-titre & titre, deux premiers ff. de la préface), XXIV-522 pp., un feuillet non chiffré d'errata ; [2] ff. n. ch. (faux-titre & titre), XVI-564 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièces de titre et de toison cerise, encadrement de double filet à froid sur les plats, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Restaurations aux coiffes et aux coins. Quelques discrètes mouillures (T.I.). (242). {208408} **3000 €**
- Deuxième édition, en fait une contrefaçon parisienne de l'édition originale, avec un seul r au nom de Barrillot à l'adresse, et les mêmes erreurs de chiffrage dans la Préface que pour l'originale. Elle parut à la fin de janvier 1749 et se trouve en France plus communément que l'édition princeps d'octobre 1748, qui fut surtout écoluée à Londres et en Angleterre.
- L'ouvrage n'est bien sûr plus à présenter, et il connut de suite un écho considérable, tant dans le domaine du droit strict que des sciences politiques : les défauts des premiers tirages incitèrent cependant Montesquieu à préparer un texte corrigé qui sera l'édition Huart.
- Gébelin, *La Publication de l'Esprit des loix* 2. Cabeen 101.
- 750- **[MONTFLEURY] - Recueil des pièces, factums, mémoires, et instructions qui ont été employés au procez de Mr l'Evêque & Prince de Grenoble, au Parlement de Dijon, contre les prieure & religieuses de Montfleury de l'Ordre de saint Dominique, & le R.P. Vallier leur provincial ; appellans comme d'abus de son ordonnance de clôture de leur monastère ; avec l'arrest qui s'en est ensuivi le trentième Juillet 1685.** Dijon, s.n., s.d., (1685), in-4, [4]-218 pp., en feuilles, cousu. (1259). {167890} **300 €**
- Le conflit qui opposait les Dominicaines de Montfleury au cardinal Le Camus était des plus courants sous l'Ancien Régime : une injonction de clôture de la part de l'Ordinaire à ces religieuses cloîtrées, mais en partie exempte, et voilà une bonne procédure d'appel comme d'abus, qui faisait la joie des Cours de Parlement ...
- Exemplaire de Hyacinthe Gariel (1812-1890), le célèbre conservateur de la Bibliothèque municipale de Grenoble de 1848 à 1882, avec ex-libris manuscrit au titre. Cette provenance n'est pas si courante dans la mesure où, bibliophile éminent, il avait cédé en 1874 la presque-totalité de son fonds personnel (28 180 volumes, dont 2000 manuscrits) à la ville de Grenoble, contre une rente viagère de 3850 francs.
- 751- **[MONTFLEURY] - Réflexions sur la Constitution de Boniface VIII, le décret du Concile, les ordonnances, les arrêts, & les auteurs cités par Monsieur l'évêque de Grenoble.** S.l., s.d., (1683), in-4, 26 pp., broché sous couverture de papier gris. (646). {190985} **120 €**
- Très rare mémoire juridique en faveur des religieuses dominicaines du monastère royal de Montfleury, que l'évêque de Grenoble, Etienne Le Camus (1632-1707), qui s'est toujours senti une vocation réformatrice, voulait obliger à la clôture en vertu de sa propre autorité, alors qu'elles jouissaient d'une exemption générale de la juridiction de l'Ordinaire. Les résistances des moniales furent si vives que Le Camus se crut autorisé à employer la force, et, transporté sur les lieux avec une équipe de maçons et de serruriers, entreprit de faire élever à l'improviste une clôture autour des bâtiments claustraux. Comme toujours quand un prélat s'oppose à volonté de vierge consacrée, l'évêque perdit la bataille : saisi, le Conseil du Roi donna raison aux Dominicaines, au demeurant soutenues par l'ensemble des communautés masculines de la région, également inquiètes du zèle réformateur du prélat.

Le monastère royal de Montfleury (actuellement sis sur le territoire de la commune de Corenc) était à l'origine la résidence des seigneurs de Bouquéron, notamment Siboud de Châteauneuf. Ce château, dominant la vallée du Grésivaudan et à proximité de Grenoble, attirera bientôt la convoitise des dauphins, qui parvinrent à le faire entrer dans leur domaine. Le dauphin Humbert II, avant de partir en croisade, donna Montfleury aux dominicains, qui y installèrent un couvent en 1342. Il fut directement rattaché au pouvoir royal après le transport du Dauphiné à la France, et les dominicains y restèrent jusqu'à la Révolution.

Un seul exemplaire au CCF (Beaune).

- 752- **MONTHOLON (Jacques de). Plaidoyé (...) fait en Parlement les 17 & 20 décembre, mil six cens onze. Pour les Pères Jésuites demandeurs, & requérans l'entérinement des lettres patentes à eux octroyées par Sa Maiesté, de pouvoir enseigner toute sorte de sciences, selon leur institut en l'Université de Paris. Contre les opposans de l'Université. Et pour response au plaidoyé de Maistre Pierre de La Martelière, leur advocat.** *Paris, Claude Chappelet, 1612*, in-8, 480 pp., [35] ff. n. ch. (attestations, errata, privilège), maroquin cerise, dos à nerfs, simple filet doré sur les coupes, tranches dorées, simple filet doré en encadrement sur les contreplats, le tout dans emboîtement cartonné de papier marbré (*Devauchelle*). Bel exemplaire. (250). {168550} **1.000 €**

**Édition originale.** - Cette pièce, dont la rédaction a parfois été attribuée au Père Coton lui-même, porte en tout cas la signature expresse de l'avocat Jacques de Montholon (1555-1622), que les Jésuites avaient choisi pour être leur avocat dans la cause qui les opposait à l'Université des maîtres et étudiants de Paris, et qui, avec plusieurs rebondissements judiciaires, durait depuis la fin du règne de Henri IV et l'affaire Châtel.

Backer & Sommervogel II, 1552 (15). - Discute, mais finalement ne retient pas l'attribution traditionnelle au P. Coton.

- 753- **[MONTMELIAN] - Règlement de police pour la ville de Montmeillan.** Enregistré au Sénat de Savoie le 14 juin 1774. *Chambéry, Marc-François Gorrin, 1774*, in-4 carré, [2]-10 pp., en feuilles, sous couverture de papier muette. (c). {158130} **250 €**

Très rare règlement rédigé par les sîndics de Montmélian et disposant, en 19 articles, des principales matières d'administration municipale (marchés, boulangers, cheminées, voirie, etc.).

Une seule notice au CCF (Chambéry).

- 754- **[MONUMENTS HISTORIQUES] - Ministère de l'Instruction publique. Direction des beaux-arts. Commission des monuments historiques. Loi et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques.** Liste des monuments classés. *Paris, Imprimerie Nationale, 1889*, in-8, [4]-59 pp., broché. Manques de papier au dos. (722). {189072} **70 €**

Fondatrice à plus d'un titre, la loi du 30 mars 1887 « pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique » fixe pour la première fois les critères et la procédure du classement. Elle contient également des dispositions préparant l'institution du corps des architectes en chef des monuments historiques (s'inspirant du statut des architectes diocésains), qui aura lieu en 1893.

- 755- **MORAND (Marcel). Etudes de droit musulman algérien.** *Alger, Typographie Adolphe Jourdan, 1910*, gr. in-8, 509 pp., broché. (1210). {145800} **150 €**

Fort intéressant recueil d'études sur l'application de la loi musulmane dans la législation algérienne, notamment dans les domaines familiaux ou concernant directement la justice (la preuve, la prescription ou encore l'interdiction).

- 756- **MOREAU DE VORMES (Jacob-Augustin-Antoine). Discours sur la résolution relative à la responsabilité des communes.** *Paris, Imprimerie Nationale, An 7*, in-8, 4 pp. Manque de papier angulaire sans atteinte au texte. (c). {140528} **30 €**

Martin et Walter, 25173.

- 757- **[MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin)]. Code des prisons, ou Recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles, concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines, placées sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, de 1670 à 1845, suivi d'une table chronologique et d'une table alphabétique des matières. I. [Jusqu'en 1845]. - II. 1846-1856. - III. 1856-1861.** *Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1845-1862*, 3 tomes en 2 vol. in-8, [4]-508 pp., [4]-462-[6]-237 pp., demi-basane

blonde, dos à nerfs ornés de pointillés et filets à froid ainsi que de guirlandes dorées, pièces de titre et de toison cerise et vertes, coins en vélin vert, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). Coiffes frottées, un mors supérieur abîmé. (1076). {203188} **600 €**

Trois premiers des sept recueils législatifs publiés par Moreau-Christophe sur cette matière : le second parut en 1856 pour les lois de 1846 à cette date, etc. ; le dernier en 1878. On les trouve rarement joints. Inspecteur général des prisons de 1837 à 1848, Moreau-Christophe (1797-1881) a défendu le recours à l'emprisonnement cellulaire. Il a prôné l'isolement complet notamment au côté d'Alexis de Tocqueville, contre Charles Lucas. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la réforme des prisons, sur la folie en prison, sur la pauvreté et la misère.

- 758- [MOREAU] - **Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau**, des interrogatoires de quelques-uns de ses co-accusés, des procès-verbaux de confrontation, et autres pièces produites au soutien de l'accusation dirigée contre ce général. *Paris, Imprimerie impériale, prairial an XII, (juin 1804)*, in-8, titre, vj-181 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. (1156). {207405} **50 €**

Sur l'implication de Moreau compromis dans les complots royalistes, avec un des rares interrogatoires publiés du général Pichegru.

Davois II, 248. Monglond, VI, 540.

- 759- [MORELLET (André)]. **Théorie du paradoxe**. *Amsterdam, s.n., 1775*, in-12, [2] ff. n. ch., 214 pp., veau fauve marbré, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (670). {210110} **500 €**

Édition originale de ce petit traité qui forme en fait une réfutation plaisante des différents paradoxes énumérés par Linguet dans sa *Théorie des lois civiles*, sur les formes d'un bon gouvernement et les maximes de son administration. Linguet répondit par sa *Théorie du libelle*.

INED, 3317. Cioranescu, XVIII, 47 315.

Reliée à la suite, cette même réponse de Linguet : **Théorie du libelle**, ou L'Art de calomnier avec fruit, dialogue philosophique, pour servir de supplément à la *Théorie du paradoxe*. *Amsterdam, s.n., 1775*, 228 pp.

INED 2931. Cioranescu, XVIII, 40548.

- 760- MORIN (Louis). **Etude sur les contrats d'apprentissage à Troyes**, au XVIIe siècle. *Troyes, Dufour-Bouquot, 1894*, in-8, 21 pp., broché. Hommage de l'auteur à M. Dauphin. (1241). {156945} **15 €**

Tiré à part de *l'Annuaire de l'Aube* (1894).

- 761- MORIZOT (Edme-Etienne). **Appel au roi, en présence de la Nation et sous les yeux de l'Europe, d'un déni de justice de l'Assemblée Nationale**, contenant un essai historique des troubles excités dans tous les empires par les Avocats, et d'une discussion abrégée sur la révolution actuelle, ses opérations, et ses effets. *Paris, Au Palais Marchand, 1790*, in-8, 138 pp., broché. (1163). {203479} **80 €**

Employé aux bureaux de la loterie royale et congédié en 1788, Morizot demande sa réintégration. Le texte s'accompagne de nombreuses considérations politiques, souvent assez confuses. Il comprend également des attaques à l'encontre de Necker et de l'abbé Grégoire.

Martin & Walter, III, 25297.

- 762- MOUNIER (Jean-Joseph). **Projet des premiers articles de la Constitution**, lu dans la séance du 28 juillet 1789. *Paris, Baudouin, (1789)*, in-8, 14 pp., dérelié. (c). {664143} **100 €**

Déclaration des droits de l'Homme et Principes du Gouvernement français.

Martin et Walter, III, 25400.

- 763- [MOUNIER] - BLIN (François-Pierre). **Lettre à M. Mounier, député du Dauphiné**, sur l'ouvrage intitulé, *Considérations sur les Gouvernements & principalement sur celui qui convient à la France*. *Paris, Baudouin, 1789*, in-8, 46 pp., relié. Page de titre légèrement froissée. (c). {204009} **70 €**

Elu à la Constituante par la sénéchaussée de Nantes, Blin siégea à gauche de l'Assemblée et fut l'un des fondateurs du Club breton. Par la suite, il se rapprocha des fédéralistes. Dans ce texte, il critique le « modérantisme » de Mounier : il se déclare contre le veto absolu, pour l'existence d'une seule Assemblée, contre le droit par le roi de dissoudre l'Assemblée et de faire appel au peuple, etc.

Martin & Walter, I, 3597.

764- MOÛY (R. de). **Nouvelle législation des cultes. 1905-1908.** Paris, Paul Dupont, 1908, in-8, 360 pp., index, percaline verte, titre doré (reliure postérieure). (847). {204649} **80 €**

765- MUEL (Léon). **Précis historique des Assemblées Parlementaires et des Hautes Cours de Justice en France de 1789 à 1895.** D'après des documents officiels. Paris, Guillaumin et Pedone, 1896, in-8, VII-227 pp., index, broché. Manque le faux-titre. (1082). {102817} **100 €**

766- [MUNICIPALITÉ DE PARIS] - [Arrêts, édits, règlements]. Paris, 1652-1801, 22 pièces in-4. En feuilles. (gc11). {189105} **600 €**

Intéressant ensemble de dispositions légales relatives aux différents organes de la municipalité parisienne, surtout pour la période révolutionnaire, qui vit un bouleversement complet de l'administration de la capitale :

I. Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant cassation de la prétendue eslection faicte du sieur Broussel à la charge de Prévost des Marchands de la ville de Paris, & des nommez Gervais & Horry, à celle d'eschevins. *Compiègne, Julien Courant, 1652*, 4 pp. Décision prise dans le contexte de la Fronde, bien sûr : ce sont les Frondeurs qui avaient porté le conseiller Broussel à la prévôté des marchands. - II. Edit du Roy, portant concession de la noblesse aux principaux officiers de l'Hôtel de Ville de Paris. [Paris], *Imprimerie de P. A. Lemercier, s.d. [1716]*, 4 pp. - III. Edit du Roi, portant suppression des offices sur les ports, quais, halles, marchés & chantiers de la ville de Paris. Donnée à Versailles au mois de février 1776. Paris, P. G. Simon, 1776, 4 pp. - IV. Assemblée des représentans de la Commune de Paris. Extrait des procès-verbaux, séance du 6 septembre 1789. *Versailles, Imprimerie Royale, 1789*, 7 pp. - V. Proclamation du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale du 9 du présent mois, relatif aux mesures à remplir par les municipalités qui voudront acquérir des biens domaniaux ou ecclésiastiques, & notamment par la municipalité de Paris. Du 25 avril 1790. *Caen, Imprimerie de G. Le Roy, s.d. [1790]*, 3 pp. - VI. Lettres patentes du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant la municipalité de Paris. Données à Paris le vingt-sept juin 1790. Paris, N. H. Nyon, s.d. [1790], 39 pp. Donne les délimitations précises de chacune des 48 sections parisiennes. - VII. Loi relative à la permanence des assemblées de section dans Paris. Donnée à Paris, le 28 juillet 1792. Paris, *Imprimerie Royale, 1792*, 2 pp. - VIII. Loi relative à l'organisation provisoire du Conseil général de la Commune de Paris. Du 30 août 1792. Paris, *Imprimerie Nationale du Louvre, 1792*, 3 pp. - IX. Loi portant que le nombre des citoyens qui doivent former le conseil général de la Commune de Paris, sera augmenté & porté à 288. Du 2 septembre 1792. Paris, *Imprimerie Nationale du Louvre, 1792*, 3 pp. - X. Loi relative à la convocation des citoyens dans les sections. Du 3 septembre 1792. Paris, *Imprimerie Nationale du Louvre, 1792*, 2 pp. - XI. Décret de la Convention Nationale. Du 28 septembre 1792. Qui ordonne au département de Paris, de reprendre le titre ordinaire de département. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XII. Décret de la Convention Nationale, du 25 octobre 1792. Qui casse & annule l'arrêté de la Commune de Paris, du 19 octobre. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XIII. Décret de la Convention Nationale, du 24 novembre 1792. Formation provisoire du Conseil général de la Commune & du corps municipal de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XIV. Décret de la Convention Nationale, du 29 novembre 1792. Interprétatif des articles 1er & IV du décret du 24 de ce mois, relatif à la formation provisoire du Conseil général & du corps municipal de la Commune de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XV. Décret de la Convention Nationale, du 2 avril 1793, relatif à un arrêté pris le 31 mars, par des commissaires de sections, rassemblés à l'Evêché. Paris, *Imprimerie exécutive du Louvre, 1793*, 2 pp. - XVI. Décret de la Convention Nationale, du 3 avril 1793. Relatif à l'organisation provisoire de la municipalité de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XVII. Décret de la Convention Nationale, du 20 avril 1793, qui improuve comme calomnieuse une pétition présentée au nom de 35 sections de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1792*, 2 pp. - XVIII. Décret de la Convention Nationale, du 24 mai 1793, qui met sous la sauve-garde des bons citoyens, la fortune publique, la représentation nationale & la ville de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1793*, 3 pp. - XIX. Décret de la Convention Nationale. Du 26 mai 1793. Qui ordonne le renouvellement des comités de surveillance des étrangers des différentes sections de Paris, dans la formation desquels la loi de leur établissement a été violée, & leur défend de se qualifier comités révolutionnaires. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1793*, 3 pp. - XX. Décret de la Convention Nationale, du 10 juin 1793. Relatif au renouvellement & à l'organisation de la municipalité de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1793*, 3 pp. - XXI. Décret de la Convention Nationale. Du 18e jour de Brumaire, an second [8 novembre 1793]. Relatif à l'indemnité des membres composant les comités révolutionnaires des sections de Paris. Paris, *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, an II [1793]*, 2 pp. - XXII. Loi qui autorise l'établissement de trois ponts à Paris. Du 24 ventôse an IX [15 mars 1801]. Paris, *Imprimerie du dépôt des lois, s.d. [1801]*, 4 pp.

767- [MUNICIPALITE DE PARIS] - MONTESQUIOU-FEZENSAC (Anne-Pierre de). **Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom du Comité des finances, sur la demande faite par la Municipalité de Paris, d'une avance de fonds.** Paris, *Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 7 pp., cousu. Des traces de salissures. (c). {203790} **30 €**

Projet de décret qui propose que la Caisse de l'extraordinaire verse 3 millions dans la caisse de la Municipalité de Paris à titre d'avance. Plusieurs tableaux hors-texte  
Martin & Walter, III, 24975.

- 768- [NANCY] - **Sentence du Bailliage royal de Nancy**. Du 31 mai 1788. *S.l.n.d., (1788)*, in-8, 4 pp., en feuilles. (c). {205779} **30 €**  
Conflit entre le Roi et le Bailliage de Nancy. La Compagnie de Nancy s'oppose au regroupement des bailliages et aux nouvelles compétences qui leur sont attribuées. Tant que les bailliages ne sont pas reconnus comme compagnies souveraines, ils ne peuvent enregistrer les ordonnances et déclarations du roi.
- 769- [NANTERRE] - **Arrest notable de Nosseigneurs du Grand Conseil du Roy**. Portant deffenses aux Chanoines réguliers de saint Augustin, de la Congrégation de France, d'unir les cures à leur communauté & séminaire. *Paris, François Noël, 1655*, petit in-4, 11 pp., en feuilles. (c). {203425} **80 €**  
L'église paroissiale de Nanterre, dédiée à saint Maurice (aujourd'hui cathédrale Sainte-Geneviève-et-Saint-Maurice) était régulièrement convoitée par les chanoines réguliers de la Congrégation de Sainte-Geneviève qui possédaient dans la même localité un couvent et une maison de formation (la tradition veut que la sainte patronne de Paris soit née à Nanterre). Ils avaient obtenu en Cour de Rome une bulle d'union, ratifiée par l'archevêque de Paris en 1645, mais qui fut naturellement attaquée en justice par les habitants de la ville (« *les manans & habitans du Bourg de Nanterre, appellans comme d'abus* »).
- 770- [NERON (Pierre)] et [Etienne GIRARD]. **Les Edicts et ordonnances des Très-Chrestiens Roys, François Ier, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IIII, Louis XIII & Louis XIV** sur le fait de la justice & abréviation des procès. Avec annotations, apostilles & conférences sous chacun articles d'iceux. Dernière édition de nouveau augmentée de plusieurs édicts, arrests & réglemens, & disposée en trois livres. *Paris, Michel Bobin, 1643-1646*, 3 parties en un fort vol. in-8, [20]-[1356] pp. mal chiffrées 1348 (il y a un saut de chiffre de 1058 à 1051, sans manque) en pagination continue, [64] pp. (table), vélin ivoire (*reliure de l'époque*). Plats salis, surcharges mss. sur les dernières gardes, infime galerie de vers sur qqs. ff., mais bon exemplaire. (39). {143950} **800 €**  
Ce recueil forme un véritable manuel des principales ordonnances royales depuis 1536 ; certaines sont dotées de commentaires entiers. Le second livre est consacré en partie à la législation sur la RPR, et le troisième à la fiscalité (notamment les aides).  
Dupin (1832), 1028 (pour la dernière édition).
- 771- **La NEUTRALITÉ maritime**. Traduit de l'allemand par M. Ch. L. [Lebeau (Ch.), secrétaire d'ambassade]. *Bruxelles, Librairie Polytechnique Decq, 1854*, in-8, 19 pp., broché. (c). {98074} **30 €**
- 772- [NOBLESSE MILITAIRE] - **Edit du Roy, donnée à Fontainebleau au mois de novembre 1750, portant création d'une Noblesse Militaire**. Registré en Parlement. *À Grenoble, Chez André Giroud, s.d., (1750)*, petit in-4, 7 pp. (c). {151103} **60 €**  
Pour récompenser le zèle et le courage de ceux qui n'ont pas les avantages de la naissance, le roi décide de « faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions qu'ils ont si justement acquises par leurs services ».  
« La véritable noblesse militaire selon les textes ne date que du 25 novembre 1750. Aux termes de l'édit, la noblesse est conférée plus facilement aux grades terminaux de l'armée qu'aux grades inférieurs. Aussi tous les officiers généraux non nobles, actuellement en service, ou qui parviendraient à ce grade seraient anoblis avec la postérité légitime, c'est-à-dire à titre héréditaire (...). La noblesse militaire type 1750 présentait des caractéristiques qui la différenciaient nettement, par exemple, de celles conférées par les charges anoblissantes de judicature. Elle était beaucoup moins favorable aux générations intermédiaires » (A. Texier, *Qu'est-ce que la Noblesse ?* p. 30).  
Saffroy, I, 14913.
- 773- [NOISY-LE-SEC] - **Arrest de la Cour de Parlement, portant règlement pour l'administration de la fabrique de Noisy-le-Sec, & pour celle des biens & revenus de la Charité de la paroisse du même lieu**. Extrait des registres du Parlement. Du trize mai mil sept cent quatre-vingt-deux. *Paris, P.-G. Simon, 1782*, in-4 carré, 24 pp., demi-veau fauve marbré, dos lisse orné de filets et dents-de-rat dorés, pièce de titre cerise en long, coins en vélin, tranches mouchetées de rouge (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (538). {173725} **120 €**



Petite paroisse rurale dans le nord de Paris, Noisy comptabilisait à cette époque environ 304 feux. Cet arrêt du Parlement régleme dans le détail les activités de la fabrique et du marguillier de l'église, le tout en 76 articles.

- 774- [NOLHAC (Jean-Baptiste-Marie)]. **Réflexions sur la punition des grands crimes**, considérée dans ses rapports avec la morale ; extraites d'un ouvrage inédit dont l'auteur s'était proposé d'examiner quelques idées de M. le comte de Maistre (Joseph). Par Mr J.B.M.N.... *Lyon, Louis Perrin, 1836*, in-8, vij-129 pp., un f. n. ch. de table, broché sous couverture d'attente de papier marbré. (757). {203162} **100 €**

Unique édition.

Ces réflexions courent essentiellement sur la peine de mort, notamment en matière politique, avec une annexe sur les prisons, etc.

Jean-Baptiste-Marie Nolhac (1770-1878) était un orientaliste et écrivain lyonnais.

- 775- [NORD] - **Loi relative aux voies de fait opposées dans la ville de Cambrai, à l'exécution des ordres du Directoire au département du Nord**. Donnée à Paris, le 8 novembre 1790. *A Beauvais, Desjardins, 1790*, in-4, 8 pp. (c). {666928} **40 €**

*Le mystère de Choisy*

- 776- [NORMONT (Charles Bady de Douler de)]. Tribunal de la Seine. **Mémoire pour M. le comte de Normont**. Contre Madame la comtesse de Normont. [*Paris, Imprimerie de Demonville, s.d., (1815)*], in-4, 143 pp., demi-velin Bradel, dos lisse, pièce de titre, tranches citron (*rel. de la fin du XIXe s.*). Bon exemplaire. (743). {198653} **200 €**

Une des pièces judiciaires de cet extraordinaire procès lié à une tentative d'empoisonnement, le 31 mars 1813, d'Élisabeth Leverd, épouse du comte de Normont (1756-1832) depuis 1802. L'histoire, qui se déroula à Choisy-le-Roi, est hautement romanesque, sur fond de coucheries croisées, et a inspiré Lenôtre pour un de ses livres les plus croustillants.

Un seul exemplaire au CCF (Angers). Pas dans Saffroy. Cf. Lenôtre : Babet l'empoisonneuse ou l'empoisonnée (Paris, 1927). - Collet (Gérard) : L'Extraordinaire parcours de Charles Bady de Doulers, comte de Normont, 1756-1832 ; de la Révolution à la Cour d'assises (Avesnes, 2010).

Vignette ex-libris Montcourcel sur les premières gardes.

- 777- [NOTAIRES-ANGERS] - **Règlement des notaires de l'arrondissement d'Angers**, arrêté dans l'assemblée générale du 16 mai 1821. *Angers, Pavie, 1821*, in-8, 11 pp., broché. (c). {666878} **40 €**

- 778- [NOTAIRES] - **Observations présentées à S. Exc. le ministre des Finances et à Messieurs les membres des deux Chambres**, par les notaires de Paris ; sur la demande à eux faite par le budget, d'un supplément de cautionnement de 26,000 fr. [*Paris, Valade, s.d., (1816)*], in-4, 7 pp., dérelié. (c). {197811} **30 €**

En ce moment de grande détresse du Trésor, tout était bon ...

Pas de notice au CCF.

- 779- [NOTAIRES] - **Recueil des édits, déclarations, ordonnances, tarifs, arrests, règlements, et instructions**, concernant la ferme des droits de contrôle des actes des notaires, petits sceaux, insinuations laïques, &c. *Paris, veuve Saugrain et Pierre Prault, 1714*, 5 parties en un fort vol. in-4, titre, 184 pp., 192 pp., 140 pp. [*Petits sceaux*], 168 pp. [*Insinuations laïques*], 32 pp., [9] ff. n. ch. de tables, un f. vierge, maroquin vieux-rouge, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, encadrement de triple filet doré avec merlettes en écoinçon sur les plats, armes au centre, tranches dorées (*reliure de l'époque*). Petit manque en queue du dos, mors supérieur frotté. (251). {208282} **2.300 €**

Unique édition.

Il faut bien distinguer les deux formalités différentes dont traite essentiellement cet important recueil.

Le **contrôle** consistait dans l'enregistrement des actes des notaires et des exploits d'huissier, obligatoire depuis 1693 dans la quinzaine, et moyennant un droit (tant qu'à faire). Ses registres n'étaient pas publics et les données ne pouvaient en être communiquées qu'aux parties.

L'**insinuation laïque** consistait dans l'enregistrement des actes soumis à publicité (donations, legs, substitutions, émancipations, séparations de biens, interdictions, renonciations à succession ou à communauté, lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalité, de surséance, nomination de curateurs, concession de foires et marchés). Les registres en étaient communicables à tous les particuliers.

Certains actes devaient être soumis aux deux types de formalité : contrats de vente, et généralement tout actes translatifs de propriétés immobilières. Dans ce cas, le contrôle s'effectuait avant l'insinuation.

Quant aux **droits de petit scel**, ils concernaient l'enregistrement des jugements et arrêts judiciaires.

**Exemplaire aux armes des Malon de Bercy** (trois merlettes - absent de OHR), grande famille de financiers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il s'agit probablement de **Charles-Henri de Malon de Bercy** (1678-1742), maître des requêtes, intendant des finances de 1709 à 1715.

- 780- **NOUVEAU projet sur l'ordre judiciaire**, conforme aux bases décrétées par l'Assemblée Nationale, proposé par le Comité de Constitution. *Paris, Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 39 pp., dérelié. (c). {174957} **120 €**  
Si la justice est toujours rendue au nom du Roi (article 1), la vénalité des offices est définitivement abolie, la justice est gratuite (article 2) et les juges sont élus (article 3).
- 781- **OBSERVATIONS sur le projet de loi relatif à la magistrature en ce qui concerne la cour impériale de Grenoble**. *Grenoble, Baratier, 1860*, in-4, 7 pp., broché. Brochure pliée en son milieu. (1213). {665826} **30 €**
- 782- **[OFFICES] - Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant la liquidation des offices supprimés**. Du 9 août 1788. Extrait des registres du Conseil d'État. *Paris, Imprimerie Royale, 1788*, in-4, 6 pp., en feuilles. (c). {146983} **40 €**  
Dispositions en 16 articles, consécutives à la suppression de nombreux offices de judicature dans les Parlements et les autres Cours souveraines.
- 783- **[OFFICES] - Edit du Roy, portant création de différents offices dans les monoyes, & d'essayeurs pour les maisons communes des orfèvres**. Donné à Versailles au mois de janvier 1705. Vérifié en Parlement le 26 mars suivant. *Metz, Imprimerie de Brice Antoine, 1705*, petit in-4, 23 pp., dérelié. (c). {208427} **60 €**  
Cette augmentation du nombre des officiers de la Monnaie est à interpréter comme une création de nouveaux offices destinée à remplir les caisses de l'État au début de la Guerre de Succession d'Espagne, plus que comme une mesure destinée à améliorer le service du public, contrairement à ce qui est effectivement affirmé dans le préambule.
- 784- **[OFFICIERS des CHANCELLERIES] - Edit du Roy, Concernant les Offices de Gardes des Sceaux, Gardes-Scels, Audienciers, Contrôleurs & Secrétaires des Chancelleries des Cours, Conseils Supérieurs & Provinciaux. Et des sièges presidiaux du Royaume, créés par Edit du mois de juin 1715**. Donné à Vincennes au mois de décembre 1715. *Paris, Imprimerie Royale, 1715*, in-4, 24 pp., sous ficelle. (c). {168250} **80 €**
- 785- **[OFFICIERS] - Edit du Roy, portant suppression des Offices de capitaines, généraux, lieutenants généraux, majors, aydes-majors, commissaires et archers gardes-costes**. Donné à Paris au mois de janvier 1716. *Paris, Imprimerie Royale, 1716*, in-4, 4 pp. (c). {153830} **40 €**
- 786- **[OISE] - Harangue de M. le Procureur du roi au bailliage, domaine et comté de Clermont en Beauvoisis**, à l'occasion de l'enregistrement fait au siège le 12 novembre 1789 [...] portant que tous les Parlements du Royaume continueront de rester en vacances. *Beauvais, Imprimerie de la Veuve Desjardins, 1789*, in-4, 4 pp., dérelié. (c). {166091} **50 €**  
Inconnu à Martin & Walter.
- 787- **[OISE] - Loi portant réunion des deux municipalités de S. Jean-Auboin et de la Rivière, département de l'Oise**. Donnée à Paris le 18 juillet 1792, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté. *A Beauvais, Desjardins, 1792*, in-4, 3 pp. Petits trous sans atteinte au texte. (c). {666927} **40 €**
- 788- **[OISE] - Loi relative à la circonscription de différentes paroisses du département de l'Oise**. Donnée à Paris, le 19 juin 1791. *A Beauvais, Desjardins, 1791*, in-4, 3 pp. Petits trous sans atteinte au texte. (c). {666924} **30 €**

- 789- **OLIVECRONA (Samuel Rudolf Detlov Knut). De la Peine de mort.** Avec un rapport à l'Académie des Sciences morales et politiques par **Ch. Lucas**. Traduction revue et approuvée par l'auteur. *Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1868*, in-8, [4]-206 pp., toile Bradel orange, pièce de titre noire, couverture conservée (*reliure moderne*). Cachets, mais bon exemplaire. (858). {203114} **150 €**
- Première édition de l'unique traduction française de l'essai *Om dödsstraffet*, paru en 1866. Knut Olivcrona (1817-1905) était un juriste suédois qui s'est intéressé dans plusieurs monographies à la question de la peine capitale. Une seconde édition parut en 1893.
- 790- **OLIVECRONA (Samuel Rudolf Detlov Knut). De la Peine de mort.** Deuxième édition entièrement revue et considérablement augmentée. Traduction et préface par **Ludovic Beauchet**. *Paris, Arthur Rousseau, 1893*, in-8, [4]-XXII-325 pp., avec 3 planches hors-texte (un diagramme à double page, et deux tableaux dépliant), toile Bordeaux, pièce de titre fauve, couverture conservée (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (858). {203121} **150 €**
- Seconde édition de l'unique traduction française de l'essai *Om dödsstraffet*, paru en 1866. Knut Olivcrona (1817-1905) était un juriste suédois qui s'est intéressé dans plusieurs monographies à la question de la peine capitale.
- 791- **[OLIVIER (G.-R.-J.)]. Essai sur la dernière révolution de l'ordre civil en France.** *A Londres, 1780*, 3 vol. in-8, [4]-356 pp., [4]-370 pp. (la table paginée 369-370 est placée en tête d'ouvrage), [4]-323 pp., veau marbré, dos à nerfs orné, double filet doré sur les plats, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Pièces de toison usées. (70). {103034} **400 €**
- La dernière Révolution de l'ordre civil est en réalité la suppression des Parlements. Olivier, magistrat avignonnais, bien que respectueux du Roi, vient au secours des Parlements par la démonstration historique et juridique de leur pouvoir. Le dernier volume est d'ailleurs consacré à la publication des *Preuves*.
- Bon exemplaire provenant de la bibliothèque Esclafer de La Rode (ex-libris).
- 792- **[ORDONNANCE CRIMINELLE] - BEAUMEZ (Bon-Albert Briois de). Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité chargé de la réformation provisoire de l'Ordonnance criminelle.** *Paris, Chez Baudouin, imprimeur., s.d., (1790)*, in-8, 20 pp., dérelié. (c). {206563} **50 €**
- Le projet de décret comprend XI articles, en particulier sur le rôle des Adjoints dans les procédures criminelles.
- Martin & Walter, I, 2241.
- 793- **ORDONNANCE du Roi, pour régler le temps que les Aydes-Majors des Régimens d'Infanterie pourront prendre pour aller vacquer à leurs affaires pendant les mois de novembre, décembre, janvier & février.** Du 24 septembre 1686. *A Versailles, chez François Muguet, 1686*, in-folio, 4 pp. Mouillure. (gc4). {168248} **60 €**
- 794- **ORDONNANCE du Roy sur l'abréviation des procès** et consignation de certaine somme de deniers par ceux qui plaideront. Publié en la Cour de Parlement à Paris, le treizième jour du mois de décembre 1563. *À Paris, Par Robert Estienne, 1563*, in-16, titre, [15] pp. Dérelié. (c). {147408} **350 €**
- Règlement de Charles IX en matière de paiement des droits de justice.
- 795- **[ORDONNANCES] - Ordonnances de Louis XV**, concernant les donations, les insinuations, les testaments, les substitutions, &c. *Paris, chez les associés choisis par ordre de Sa Majesté, 1759*, in-16 étroit, [8] ff. n. ch. (titre, table des ordonnances, privilège), 560 pp., veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure rognée. (765). {210703} **120 €**
- Réunit 28 ordonnances, déclarations et édits, de 1721 à 1749, concernant essentiellement des matières civiles.
- 796- **[ORDONNANCES] - Ordonnances du très chrestien Roy de Fra[n]ce François premier de ce nom** réduictes par tiltres & articles & ordre selon les matières ordonnées estre gardées & observées en ces pays de Prove[n]ce, Forcalquier & terres adiacen[tes] selon s'en ensuyva[n]t la réformation

par luy faicte sur le fait de la iustice desdictz pays lan mil cinq cens tre[n]te cinq (...). *Avignon, Jean de Channey, août 1536*, in-folio gothique, cv ff., y compris le titre dans un encadrement gravé, [9] ff. n. ch. de table, sign. A-T, toutes en 6, basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées (*reliure du XVIIe s.*). Surcharges manuscrites anciennes, mais bon exemplaire. (249). {204124} **6.500 €**

Très rare recueil d'ordonnances spécifiquement applicables au Comté de Provence ; il a été partagé entre deux imprimeurs (cf. infra). D'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Grasse, il a été précédé par une édition de 1535 chez Denys de Harsy à Lyon.

Brunet II, 387-389 (pour les deux éditions de 1535 et 1536). Baudrier X, 303 (notre édition).

La présence de cette impression avignonnaise dans Baudrier s'explique parce que Jean de Channey, originaire de Piémont, a commencé par être actif à Lyon de 1500 à 1512, avant de demander aux consuls d'Avignon la faculté d'exercer en leur ville, ce qui fut accordé en 1513 ; ses presses produisirent désormais à Avignon, mais il semble avoir gardé des liens avec Lyon, comme l'atteste notre édition partagée. Au CCF, seule la Méjanes signale un exemplaire avec l'adresse de Channey, les autres fonds possèdent le même texte mais imprimé chez Jean Vincent à Lyon.

Relié avec trois recueils peu communs concernant le droit de Provence, et dont les deux premiers sont souvent joints au titre principal dans les exemplaires :

I. **Ordonnances et édit du Roy, pour les cas royaux appartenans aux baillifz & sénéchaux du Royaume de France** / publié en la court de Parlement à Paris au mois de décembre / mil cinq cens trente six. *S.l.n.d. [1536]*, [4] ff. n. ch.

Il est possible que ce titre ne forme qu'une annexe du principal.

II. **Sensuyent les taux, modérations, salaires & émolumens des greffiers du Parlement, des advocatz, procureurs & greffiers, des lieutenans, des iuges ordinaires, des huissiers & sergens avec le grand arrest donné par nostre trèschrestien Roy de France touchant la confirmation de la iustice & ordonna[n]ces de ce présent pays de Prove[n]ce & la modératio[n] des ame[n]des de douze vingt livres en cas d'erreur & de mises aux p[re]mières ordonnances de ce Parlement de Provence.** Avec les villes & chasteaulx de Prove[n]ce extraites par masitre Antoine Arena. *Lyon, Denis de Harsy, 1545*, [32] ff. n. ch., sign. aa-hh, toutes en 4.

Absent de Baudrier.

III. **BOMY (Jean de) : Recueil de quelques coutumes du pays de Provence.** Avec un petit traicté de meslanges contenant plusieurs choses notables. Le tout très-utile & nécessaire à tous praticiens, experts, estimateurs, & autres. Rangé & composé respectivement par Me Jean de Bomy, jadis avocat en la Cour. Reveu & corrigé de nouveau outre les précédentes impressions. *Aix, Charles David, 1665*, [2] ff. n. ch. (titre, extrait des registres du Parlement), 67 pp.

Gouron & Terrin, 1873. C'est la réimpression augmentée d'un petit traité de 1620, qui se trouve soit inclus dans l'édition des Statuts et coutumes de Provence donnée par Bomy, soit, à la même date, sous forme d'édition séparée.

- 797- [ORDONNANCES] - **Ordonnances royaux sur le fait de la iustice & autorité d'icelle.** Faites par les Rois, François I. du nom, Henry II, François II, Charles IX, Henri III, Henry IIII & Louis XIII. Tous lesquels édicts & ordonnances sont en trois parties, & au commencement de chacune partie sont spécifiez lesdits édicts. *Rouen, Jean Berthelin, 1645*, 2 tomes en un vol. in-8, 278 pp., [21] ff. n. ch. de table ; 343 pp., avec de nombreuses erreurs d'assemblage : les pp. 17-20 reliées par erreur après la p. 24, et pp. 25-28 après la p. 32, il y a de plus interversion systématique de tous les ff. du cahier Ll, sans manque, vélin souple, dos lisse (*reliure de l'époque*). (376). {193983} **400 €**

Nouvelle édition d'un recueil privé paru originellement en 1603 et destiné à donner une synthèse des ordonnances principales concernant ce que nous appellerions l'organisation de l'ordre judiciaire.

Les textes retenus commencent avec l'Edit de Crémieu de 1536 (31 articles fixant les compétences respectives des bailliages, prévôtés, sièges présidiaux). Il contient notamment l'Ordonnance de Moulins de 1566 sur la réforme de la justice (rédigée par Michel de L'Hôpital), les Ordonnances de Roussillon de 1564, les Ordonnances de Blois de 1579, etc.

Pas dans Dupin.

- 798- [ORDRE PUBLIC] - **Réponse du Roi à l'Assemblée nationale, discussions importantes sur ce sujet. Événement alarmant.** *Paris, Imprimerie de Gueffier, (1789)*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {203973} **30 €**

Pour la tranquillité publique et la liberté individuelle des citoyens. La situation d'anarchie dans laquelle se trouve le pays ne permet pas au roi d'assurer le recouvrement des impôts, ni la libre circulation des subsistances.

- 799- [ORGANISATION JUDICIAIRE] - MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). **Rapport fait à l'Assemblée Nationale, le 24 décembre 1790, au nom du Comité de constitution, sur les Chancelleries des hypothèques et des insinuations.** Paris, *Impr. Nationale, s.d.*, in-8, 11 pp., en feuilles. (c). {206091} 40 €  
 Réflexions sur le titre 14 de la loi générale sur l'organisation judiciaire, et en particulier sur les articles XXII et XXIII. Un projet de décret, tenant compte des observations du Comité de constitution, précise notamment (art. 6), que les actes assujettis à l'insinuation « continueront d'être insinués suivant les règles qu'elles ont établies, soit dans les bureaux existants près des tribunaux de district, soit dans ceux du domicile des donateurs. »  
 Martin & Walter, III, 24006.
- 800- [ORGANISATION MILITAIRE] - RABAUT DE SAINT-ETIENNE (Jean-Paul). **Rapport sur l'organisation de la force publique, fait au nom du Comité de Constitution et du Comité militaire, le 21 novembre 1790.** Paris, *Impr. Nationale, s.d.*, (1790), in-8, 23 pp., dérelié. (c). {206578} 50 €  
 Pour assurer l'ordre intérieur, Rabaut pense que la Garde nationale est insuffisante et trop dispersée. Il faudrait organiser « un corps soldé » calculé en fonction des désordres possibles. En ce qui concerne la Garde nationale, tous les citoyens actifs et leurs fils âgés de 18 ans seront inscrits sur le registre de leur municipalité. Aucun citoyen ne pourra en être exempté.  
 Martin & Walter, IV, 28541.
- 801- ORLEANS (Louis d'). **Les Ouvertures des Parlements.** Ausquelles sont adjouctées cinq remonstrances, autrefois faites en iceluy. Paris, *Guillaume Des Rues, 1607*, in-4, [6]-(40) pp. foliotées 1 à 20, puis (172) pp. mal chiffrées 21-198, puis (64) pp. foliotées 241-272, puis (320) pp. mal paginées 273-588, un f. blanc ; signatures A (i/iv) à Z, puis Aa (i/iv) - CcDd - EeFf - Ii à Zz, puis AA (i-iv) - FFGG - HH - KKLL - MMNN - OOPP - QQ (i-ij) à ZZ, puis AAa (i-iv) à QQq (i-ii), entièrement cohérentes : le texte ne présente aucun manque. Un portrait gravé de l'auteur au verso du f. (4), vélin souple, titre à l'encre au dos (*reliure de l'époque*). Large découpe de cuir au centre du plat supérieur, destiné à ôter une marque armoriée. Feuillet Rijj détaché. (583). {142191} 400 €  
 Édition originale.  
 L'ouvrage est rare comme tous ceux composés par le libelliste Louis Dorléans ou d'Orléans (1542-1629), qui embrassa violemment le parti de la Ligue tout en occupant, à partir d'octobre 1589, les fonctions d'avocat général du Parlement de Paris. Son hostilité à Henri IV se compare, pour la violence du ton, à celle du curé Jean Boucher ; aussi fit-il comme ce dernier : il s'exila à Anvers en 1594, et ne revint à Paris qu'en 1603. Ici, il ne s'agit pas d'un pamphlet, mais d'une description détaillée des cérémonies d'ouverture du Parlement, au demeurant composée de manière très déroutante.  
 Cioranescu, XVI, 16796.  
 Relié à la suite :  
 CARPENTIER (Pierre). Quatre remonstrances faites aux ouvertures du Parlement de Bretagne aux lendemains de la Saint Martin. Paris, *Guillaume Des Rues, 1608*, titre (inséré deux fois par erreur), (67) pp. mal chiffrées 65 (il y a deux ff. différents chiffrés 61).  
 Autre ligueur notoire, Pierre Carpentier était président à mortier au Parlement de Bretagne depuis 1587 quand il prit fait et cause contre Henri de Navarre. Autoproclamé premier président du Parlement rebelle siégeant à Nantes, il dut résigner sa charge en 1598.
- 802- ORTOLAN (M.). **Notice biographique sur M. Dupin.** Paris, *Joubert, 1840*, in-8, XV-276 pp., portr., broché. (1097). {192997} 70 €
- 803- OSBORNE (Thomas Mott). **Prisons and common sense.** *Philadelphie & Londres, J. B. Lippincott, 1924*, in-12, 105 pp., toile Bradel bordeaux, étiquettes de titre (*reliure de l'éditeur*). Bon exemplaire. (703). {203196} 40 €  
 Le New-yorkais Thomas Mott Osborne (1859-1926) était administrateur de prison (Sing Sing de 1914 à 1916) ; il s'engagea dans une réforme pénitentiaire très originale pour l'époque, qu'il essaya d'appliquer pendant son mandat.
- 804- OUDOT (Charles-François). **Corps Législatif. Projet d'organisation judiciaire civile, présenté au Conseil des Cinq-Cents, au nom de la Commission de la classification des lois.** Paris, *Imprimerie Nationale, Nivôse, an V, (1797)*, in-8, XVI-93 pp., broché sous couv. d'attente papier bleu l'époque. Couv. d'attente déchirée. (677). {125024} 80 €  
 Martin & Walter, III, 26152.

- 805- **OURLIAC (Paul)**. Annales du midi, revue de la France méridionale (...). **Notes sur le droit des personnes à Avignon au XVe siècle**. Toulouse, *Edouard Privat, Paris, Henri Didier, 1943*, in-8, paginé 499-511, broché. (810). {193883} 15 €
- 806- **PAGES (A.)**. Usages et règlements locaux servant de complément à la loi civile, et topographie légale du département de l'Isère. Grenoble, *Baratier Frères et Fils, 1855*, in-8, 260 pp., broché. Couv. abîmée. Qqs rousseurs. (905). {665399} 200 €
- 807- **PAILLET (André)**. Barreau de Paris. **Eloge de Le Berquier**. Discours prononcé (...) à l'ouverture de la Conférence des avocats le 21 novembre 1896. Imprimé aux frais de l'Ordre. Paris, *Alcan-Lévy, 1896*, in-8, 46 pp., broché. (668). {195557} 30 €  
 Sur Jules Le Berquier (1819-1885), avocat à la Cour d'appel de Paris, bâtonnier en 1884, disciple d'Alphonse Paillet, et qui se fit connaître comme conseil juridique de la Maison d'Orléans pendant le Second Empire.
- 808- **PAILOT (P.)**. La Représentation successorale dans les coutumes du Nord de la France. Contribution à l'étude du droit familial. Paris-Lille, *Domat-Montchrestien et Raoust, 1935*, gr. in-8, 330 pp., biblio., broché. (1279). {105497} 40 €
- 809- **PAISANT (André)**. Barreau de Paris. **La Police au dix-huitième siècle**. Discours prononcé (...) le 17 avril 1894. Imprimé aux frais de l'Ordre. Paris, *Alcan-Lévy, 1894*, in-8, [4]-42 pp., broché. (668). {195562} 30 €  
 Concerne uniquement la lieutenance de police de Paris. André Paisant (1868-1926), avocat à la Cour d'appel de Paris, est surtout connu pour sa carrière politique (il fut député de l'Oise de 1914 à sa mort). Le Clère, 780.
- 810- **PALLU (Estienne)**. **Costumes du duché et bailliage de Touraine**, anciens ressorts et enclaves d'icelui, avec les annotations des maistre Estienne Pallu, sieur de Perriers, ancien conseiller & advocat du roy au siège présidial de Tours, & Eschevin de ladite ville. Ensuite sont quelques arrests intervenus sur l'interprétation d'aucuns articles de la coutume. *À Tours, Chez Estienne La Tour, 1661*, in-4, [28]-775-[1] pp., vélin rigide (rel. de l'époque). Exemplaire légèrement déboîté, plusieurs feuillets roussis et quelques mouillures marginales. (577). {138557} 800 €  
 Première et unique édition d'un ouvrage qui connut un grand succès dès son apparition au point d'être rapidement épuisé.  
 Issu d'une famille de notables tourangeaux et poitevins, Étienne Pallu (1588-1670) devint conseiller au présidial de Tours, puis avocat du roi au même siège en 1613, et enfin maire en 1629. Pendant quarante ans, il consacra tous ses efforts à une tâche d'une haute importance pour la Touraine : un commentaire de la coutume de cette province qui parut en 1661. Les *Costumes du duché et bailliage de Touraine* acquièrent un tel caractère d'autorité qu'elles formaient jurisprudence pour tous les tribunaux de la province. Pallu avait défriché un champ resté jusque là inculte ; aussi l'édition fut-elle bientôt épuisée. Il préparait une nouvelle édition avec l'intention de l'augmenter des notes rassemblées depuis 1661, lorsque la mort l'emporta à Tours en 1670. Un siècle plus tard, une contrefaçon publiée en 1778 vint pourvoir à de nombreux besoins et obtint un grand débit. (cf. Michaud, *Biographie universelle*).  
 Plusieurs mentions manuscrites dont un ex-libris du XVIIIe siècle à la première garde : « Mtre François Michel » et « Maître Silvain Michel 1709 », et un ex-dono du XIXe siècle au titre : « Donné par Mr Minier en décembre 1827. Renault », accompagné d'un cachet ex-libris « Renault-Minier. À Bourgueil ». Gouron et Terrin, *Bibliographie des coutumes de France*, 2079. Berroyer (Cl.) et E. de Laurière, *Bibliothèque des coutumes*, p. 184-185.
- 811- **[PARENT-REAL (Nicolas-Joseph)]**. **Du Régime municipal et de l'administration de département**. Paris, *Barrois l'aîné, 1818*, in-8, [4]-285 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. Trace de choc à la couverture et aux premiers feuillets. (1097). {193053} 60 €  
 Unique édition.
- 812- **PARISIS (Pierre-Louis)**. Liberté d'enseignement. **Examen de la question au point de vue constitutionnel et social**. Paris, *A. Sirou, Langres, Laurent fils, 1843*, in-8, 64 pp., dérelié, première de couv. cons. Déchirures et manques en première de couv. (c). {154925} 40 €

- 813- **PARISIS (Pierre-Louis). Du Projet de loi présenté à la Chambre des Pairs le 2 février 1844**, ou Troisième examen sur la liberté d'enseignement au point de vue constitutionnel et social. *Paris, Sirou, Langres, Laurent fils, 1844*, in-8, 80 pp., broché sous couverture imprimée, non coupé. Dos défraîchi. (c). {193197} **60 €**

Sur l'examen de la loi de réforme de l'instruction publique proposée par Villemain cette année 1844 (la même qui vit sa tentative de suicide et sa dépression consécutives à un chantage exercé contre ses goûts socratiques). Le projet de loi qu'il avait préparé sur la liberté de l'enseignement, corrigé, remanié, retiré, rapporté devant les Chambres, finit par être adopté, mais ne satisfait personne, selon une tendance déjà très enracinée dans notre pays : l'Université se plaignait d'être sacrifiée, le clergé de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait, la gauche de n'avoir pas été consultée.

- 814- **PARISIS (Pierre-Louis). La Vérité sur la loi d'enseignement**. *Paris, Jacques Lecoffre, 1850*, in-8, VIII-104 pp., broché. (819). {193171} **60 €**

Il s'agit d'une défense de la **Loi organique sur l'enseignement** du 15 mars 1850, plus ordinairement connue sous le nom de Loi Falloux, et dont la discussion avait suscité, notamment pour l'organisation du secondaire, de grands débats parlementaires et dans l'opinion, en raison de l'application très généreuse qui était faite de la liberté d'enseigner en faveur de l'Eglise. Pierre-Louis Parisis (1795-1866) était déjà évêque de Langres depuis 1834.

- 815- **[PARIS] - Recueil de diverses ordonnances concernant la municipalité de Paris**. *À Paris, chez P. G. Simon, 1771*, in-4, cartonnage papier marbré, étiquette manuscrite sur le premier plat. (202). {129803} **200 €**

- De par les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris. **Ordonnance de police**, concernant la conduite par eau des bourgeois & habitans de la ville de Paris (...). *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 4 pp.

- **Déclaration du Roi**, portant attribution de différens Droits pendant trois années en faveur de l'Hôpital Général & des Enfants-Trouvés. *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 6 pp.

- **Lettres patentes du Roi** portant nomination par provision d'Administrateurs du Collège de Louis-le-Grand. *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 3 pp.

- **Lettres patentes du Roi**, concernant la reconstruction de la nef de l'église royale & paroissiale de Saint Barthélémy en la Cité à Paris & l'acquisition des terrains nécessaires à cet effet. *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 4 pp.

- **Edit du Roi** portant suppression de la Compagnie du Guet de la ville de Paris & création d'icelle. *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 4 pp.

- **Arrest du Conseil d'État du Roi**, qui maintient les prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris, dans le droit de nommer aux Offices qui composent le corps & juridiction dudit Hôtel de Ville (...). *A Paris, chez P.G. Simon, 1771*, 4 pp.

- 816- **[PARLEMENT D'AIX] - Protestation des Officiers du Parlement d'Aix**. *Aix, S.l.n.d., (1788)*, in-8, 24 pp., cousu. (c). {205782} **50 €**

Les Parlements sont le patrimoine de chaque province, ils forment entre eux un tout indivisible pour remplir la justice souveraine du roi. Les Parlements sont souverains et doivent examiner toutes les lois.

Non cité par Martin & Walter.

- 817- **[PARLEMENT DE DIJON] - Recueil des déclarations, édits, lettres patentes et arrêts du conseil du roi**, enregistrés au parlement de Dijon, depuis 1666 jusqu'en 1780. *A Dijon, Ressayre, Cause, 1689-(1781)*, 17 vol. in-4, basane brune mouchetée, dos à nerfs (*reliure de l'époque*). Epidermures sur les plats. Accrocs sur certains dos. Pièces de titres parfois abimées. Qqs rousseurs et mouillures. Il manque les pages de titre des tomes I et III. Petites galeries de vers sur quelques plats, au tome V, elles sont aussi dans l'ouvrage avec atteinte au texte. Au tome XII, l'année 1751 manquait, elle a été remplacée par une copie manuscrite. (463). {138486} **4.000 €**

Collection complète pour la période comprise entre 1689 et 1780.

Notre exemplaire comprend aussi :

- **Recueil de supplemment d'édits, déclarations & arrêts du conseil**, qui ont été omis dans les recueils, qu'on a imprimés depuis 1666 jusques en 1710. *A Dijon, Ressayre, 1710*.

- **Table générale alphabétique et abrégée des édits, déclarations, lettres-patentes, ordonnances, réglemens & arrêts du conseil imprimés à Dijon depuis 1666, jusques & compris 1735**. *A Dijon, chez Marteret, 1738*.

- **Table alphabétique et chronologique des édits, déclarations & lettres-patentes enregistrés, & des arrêts de réglemment & notables rendus au parlement de Bourgogne**. Par un avocat au même parlement. *A Dijon, chez Cause, 1780*.

Ex-libris de Champs.

- 818- [PARLEMENT DE NANCY] - **Déclaration et itératives protestations du Parlement de Nancy.**  
Du 11 juin 1788. *S.l.n.d., (1788)*, in-8, 24 pp., cousu. (c). {205823} **50 €**  
Les parlementaires de Nancy contestent le préambule de la nouvelle ordonnance relative à l'administration de la justice. La hiérarchie des tribunaux est détruite et l'ordre des juridictions reste incertaine (notamment en ce qui concerne les justices seigneuriales). Ce serait l'arbitraire des évaluations et la multiplication des contestations sur les degrés de compétence des tribunaux. La nouvelle ordonnance, qui souhaite rapprocher les justiciables de leurs tribunaux « est une vaine illusion ».
- 819- [PARLEMENT DE PARIS] - **Remontrances du Parlement de Paris, arrêtées le 24 juillet 1787.** *S.l. [Paris], s.d., (1787)*, in-8, 22 pp., broché sous couverture d'attente. (c). {143603} **60 €**  
À la fin du règne de Louis XVI, les Parlements sabotèrent systématiquement toutes les réformes fiscales qui sefforçaient de remédier à l'abîme du Trésor. Par ces remontrances, c'est la déclaration sur le Timbre qui est prise à partie...
- 820- [PARLEMENT DE PROVENCE] - **Suite du Recueil d'Arrêts et arrêtés, du mois de Mai 1788 : Aix.** Procès-verbal de la séance tenue au Parlement de Provence, le 8 mai 1788. (1788), in-8, pp 55 à 66. En feuilles. (c). {205119} **30 €**  
Refus du Parlement de Provence d'enregistrer les Edits du roi.
- 821- [PARLEMENT DE TOULOUSE] - **Arrêts et remontrances du Parlement de Toulouse.** *Toulouse, Bernard Pijon [puis : ] veuve de Bernard Pijon, 1753-1768*, 18 pièces en un fort vol. in-12. Basane fauve marbrée, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièces de titre et de tomais [VII], chaînette dorée sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Accrocs aux coiffes, dos et coupes frottés. (738). {209661} **400 €**  
Important ensemble de dispositions parlementaires propre à éclairer la politique d'obstruction aux mesures prises par le gouvernement royal, certes générale à la plupart des Cours souveraines du royaume, mais plus particulièrement virulente en Languedoc, pays d'États, notamment contre le duc de Fitz-James, chargé de faire enregistrer les édits bursaux.  
I. Arrest du parlement de Toulouse, du 18 juin 1753. Qui condamne le frère Dezeuzes, prêtre de la Compagnie de Jésus, à être admonesté, & lui fait défenses d'enseigner ni professer pendant le tems & terme de cinq années (6 pp.). - II. Arrests, arrêtés et remontrances du Parlement de Toulouse, au sujet des entreprises du Grand Conseil. Du 19 décembre 1755 (24 pp.). - III. Arrest de règlement, de la Cour de Parlement, du 7 juillet 1756 (8 pp.). - IV. Remontrances du Parlement de Toulouse au Roi, au sujet des ordres notifiés au sieur Euzet par M. l'intendant de Languedoc (1756, 22 pp.). - V. Remontrances du Parlement de Toulouse au Roi, concernant les déclarations du nouveau vingtième, & celle des deux sols pour livre du dixième. Du 27 septembre 1756 (titre, 29 pp.). - VI. Très-humbles, très-respectueuses et itératives remontrances que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur les gens tenant sa Cour de Parlement (63 pp.). - VII. Arrêtés et objets de remontrances du Parlement de Toulouse. Du mardi 14 novembre 1759 (titre, 26 pp.). - VIII. Objets de remontrances du Parlement de Toulouse. Du 29 janvier 1760 (21 pp.). - IX. Très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent au Roi, notre très-honoré et souverain Seigneur, les gens tenant sa Cour de Parlement de Toulouse (11 février 1760, 29 pp.). - X. Extrait des registres du Parlement de Toulouse (143 pp.). - XI. Arrest de la Cour du Parlement de Toulouse. Du 7 janvier 1764. Qui casse une prétendue ordonnance rendue par le Duc de Fitz-James, se qualifiant commandant en chef dans la province de Languedoc, lui fait inhibitions & défenses de prendre ladite qualité, &c. (11 pp.). - XII. Recueil d'arrêts, arrêtés, procès-verbaux, &c. extraits des registres du Parlement séant à Toulouse. Concernant les entreprises & attentats de M. le Duc de Fitz-James ; et mercuriale ouverte contre M. Bastard, Premier Président. Édition complète et exacte (1764, 132 pp., manque le f. 103-105). - XIII. Suite des arrêts, arrêtés et remontrances du Parlement de Toulouse, concernant les entreprises & attentats de M. le Duc de Fitz-James (titre, pp. 123-143). - XIV. Lettre de Monsieur le marquis de \*\*\* à Monsieur de \*\*\* président au Parlement de Paris (3 octobre 1763, 27 pp., 3 pp. n. ch.). - XV. Seconde [troisième] lettre de M. le marquis de \*\*\* à M. \*\*\* président au Parlement de Paris. Contenant tout ce qui s'est passé depuis la sortie des arrêts de MM. du Parlement de Toulouse, jusqu'au retour de leurs députés (21 mars 1764, pp. 149-184). - XVI. Mémoire historique de ce qui s'est passé au Parlement de Toulouse, au sujet des nouveaux usages que M. Bastard y veut introduire (16 pp.). - XVII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement de Toulouse, au sujet des violences exercées par M. Dumesnil, contre les magistrats du Parlement de Dauphiné, & de leur exil (14 janvier 1764, 16 pp.). - XVIII. Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse, du 4 juillet 1768, portant qu'il sera fait au Roi de très-humbles & très-respectueuses remontrances, touchant le Grand-Conseil (...) (64 pp.).
- 822- [PARLEMENT] - **Arrêté du Bailliage de Gex.** *S.l.n.d., (1788)*, in-8, 2 pp., non coupées. (c). {205786} **20 €**  
Protestation contre les Ordonnances du Roi enregistrées au Parlement de Dijon.



- 823- [PARLEMENTS] - [Remontrances des Parlements]. *S.l.*, 1763-1764, 18 pièces en un vol. in-8. Broché sous couverture d'attente de papier gris. (1245). {158133} 400 €

L'année 1763 vit à la fois la conclusion de la paix par la signature du calamiteux Traité de Paris et la reprise de l'insupportable agitation parlementaire autour de l'édit du cadastre d'une part, de la suppression des Jésuites d'autre part.

Le présent recueil regroupe 18 pièces émanant des Cours de Paris, Rouen et Toulouse :

I. Objets de très-humbles et très respectueuses remontrances, arrêtées au Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 19 mai 1763, & présentés au Roi par Monsieur le premier Président le même jour, sur les édits & la déclaration du Roi du mois d'avril 1763. *S.l.n.d.* [1763], 22 pp. - II. Objets de très-humbles et très respectueuses remontrances, arrêtées au Parlement, toutes les Chambres assemblées, au sujet du Lit de justice tenu le 31 mai dernier, & des édits & déclaration qui y ont été publiés. Du 18 juin 1763. *S.l.n.d.* [1763], 38 pp., manque la page de titre. - III. Objets des remontrances du Parlement séant à Rouen. Du samedi 16 juillet 1763. *S.l.n.d.* [1763], 18 pp., manque la page de titre. - IV. Très-humbles et très-respectueuses remontrances, que présentent au Roi (...) les gens tenant sa Cour des comptes, aydes & finances de Normandie. *S.l.n.d.* [1763], 28 pp. - V. Remontrances du Parlement séant à Rouen, au Roi, au sujet de l'édit & déclaration du mois d'avril 1763. *S.l.n.d.* [1763], 32 pp. - VI. Précis de ce qui s'est passé au Parlement éant à Rouen ; avec ses arrêts et arrêtés des 17, 18 & 19 août 1763. *S.l.n.d.* [1763], 22 pp. - VII. Extrait des registres du Parlement de Bordeaux, du 19 août 1763. *S.l.n.d.* [1763], 15 pp. - VIII. Réponse aux objets des remontrances du Parlement de Bordeaux. *S.l.n.d.* [1763], 15 pp. - IX. Itératives remontrances de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, du 27 août 1763, sur l'édit & la déclaration du mois d'avril dernier. *S.l.n.d.* [1763], 22 pp. - X. Extrait des registres du Parlement de Bordeaux. Du lundi 14 novembre 1763. *S.l.n.d.* [1763], 8 pp. - XI. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement de Provence, au sujet de l'édit & de la déclaration du mois d'avril 1763, & des vexations exercées contre les classes du Parlement séantes à Toulouse, Rouen & Grenoble. *S.l.n.d.* [1763], 71 pp. - XII. Très-humbles et très-respectueuses ; itératives remontrances, que présentent au Roi (...) les gens tenant sa Cour de Parlement, au sujet de l'édit & de la déclaration du mois d'avril 1763, & de l'oppression des classes de Toulouse, Rouen & Grenoble. *S.l.n.d.* [1763], 21 pp. - XIII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances, du Parlement de Toulouse. Au sujet des transcriptions illégales des édit & déclaration du mois d'avril dernier, & d'arrêts du Conseil pleins de calomnies & d'erreurs, non revêtus de lettres patentes ; des radiations militairement faites de plusieurs arrêtés & arrêts de cette Cour ; des violences & actes tyranniques exercés par le duc de Fitz-James contre les ministres de la justice souveraine du Roi. *S.l.n.d.* [1763], 57-[3] pp. - XIV. Très-humbles, et très-respectueuses remontrances que présentent au Roi (...), les gens tenant sa Cour des comptes, aides & finances de Normandie. *S.l.n.d.* [1763], 24 pp. - XV. Très-humbles représentations qu'adressent au Roi (...) les gens tenant sa Cour de Parlement séant à Bordeaux. *S.l.n.d.* [1764], 14 pp. - XVI. Arrêté de la Cour de Parlement de Provence, sur la disgrâce ds Cours de Parlement de Normandie & de Dauphiné. *S.l.n.d.* [1764], 7 pp. - XVII. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement séant à Toulouse, au sujet des violences exercées par M. Dumesnil, contre les magistrats du Parlement de Dauphiné, & de leur exil. *S.l.n.d.* [1764], 12 pp. - XVIII. Objets des remontrances, arrêtés en Parlement suffisamment garni de Pairs, au sujet des vexations exercées contre plusieurs classes du Parlement, notamment contre celle de Toulouse par le duc de Fitz-James. *S.l.n.d.* [1764], 24 pp.

- 824- [PARLEMENTS] - Conférence entre un ministre d'État et un conseiller au Parlement. *S.l.*, 1787, in-8, 39 pp., en feuilles, cousu. (c). {154685} 60 €

Cette brochure qui fut très répandue connut plusieurs tirages, avec des paginations un peu différentes. Il s'agit d'un dialogue fictif où s'expriment les points de vue opposés de la Cour et de la magistrature sur la levée des impôts, le rôle des Parlements, etc.

- 825- [PARLEMENTS] - Conférence entre un ministre d'État et un conseiller au Parlement. *S.l.*, (1787), in-8, 37 pp., sous ficelle, couv. muette de l'époque. (c). {184517} 60 €

Cette brochure qui fut très répandue connut plusieurs tirages, avec des paginations un peu différentes. Il s'agit d'un dialogue fictif où s'expriment les points de vue opposés de la Cour et de la magistrature sur la levée des impôts, le rôle des Parlements, etc.

- 826- [PARLEMENTS] - Conférence entre un ministre d'État et un conseiller au Parlement. *S.l.*, 1787, in-8, 37 pp., sous ficelle. (c). {167665} 60 €

Cette brochure qui fut très répandue connut plusieurs tirages, avec des paginations un peu différentes. Il s'agit d'un dialogue fictif où s'expriment les points de vue opposés de la Cour et de la magistrature sur la levée des impôts, le rôle des Parlements, etc.

- 827- [PARLEMENTS] - Réflexions impartiales d'un étranger, sur la révolution qui vient d'arriver en France dans la Magistrature, adressé au roi. *S.l.n.d.*, in-8, 4 pp., en feuilles. (c). {205814} 30 €

L'auteur demande au roi le rétablissement et l'intégrité des Parlements. Les parlementaires sont les protecteurs de la Nation qui font connaître au roi les besoins particuliers de chaque province.  
Non cité par Martin & Walter. Absent de Tourneux.

- 828- [PARLEMENTS] - ROYOU (Thomas-Marie). **Défense de la Chambre des vacations du Parlement de Toulouse**, extrait des Numéros 133, 137 et 149 de « L'Ami du Roi ». *S.l.n.d.*, in-8, 18 pp., dérelié. (c). {206575} **40 €**

Professeur de philosophie au Collège Louis-le-Grand durant 20 années, Royou collabora à « L'Année littéraire » de son beau-frère Fréron (redoutable polémiste ayant édité nombre de libelles à l'encontre de Voltaire). Avec Montjoie, il fonda « L'Ami du roi » à partir du 27 août 1790. Il s'indigne dans cette brochure de la « lettre de cachet » lancée contre les membres du Parlement de Toulouse. L'Assemblée nationale s'est érigée en Tribunal de cassation contre la liberté et les Droits de l'Homme. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la chambre des vacations siégeait toute l'année et était composée d'un Président et de 24 conseillers tirés par moitié de la grand'chambre et des chambres d'enquête. L'Assemblée voulut y mettre fin.

- 829- PASQUIER (Etienne). **L'Interprétation des Institutes de Justinian**, avec la conférence de chaque paragraphe aux ordonnances royales, arrêts de Parlement et coutumes générales de la France. Ouvrage inédit d'Etienne Pasquier, avocat général du Roi, en la Chambre des Comptes, publié par M. le Duc Pasquier (...). Avec une introduction et des notes de Ch. Giraud. *Paris, Videococq aîné, A. Durand, 1847*, fort vol. in-4 carré, [4]-h-CVIII-809 pp., cartonnage Bradel de l'éditeur, titre en noir sur le premier plat (*reliure de l'époque*). Usures au cartonnage avec qq's manques de papier. (1101). {166587} **500 €**

Malgré la date tardive, c'est bien l'édition originale de ce commentaire des Institutes : le manuscrit en était parvenu au chancelier Pasquier, descendant du célèbre juriconsulte, par l'intermédiaire de Dupin l'aîné. On lira avec intérêt, dans les premières pages, la présentation brève, mais émue, que l'homme d'État modéré du XIX<sup>e</sup> siècle fait de son ancêtre, l'une des figures des « politiques » à l'époque de la Ligue.

Cioranescu, XVI, 17192.

Ex-dono du chancelier Pasquier « A monsieur Mettadier, Conseiller à la Cour de Cassation ».

#### *L'exemplaire de La Mennais*

- 830- PASQUIER (Etienne). **Les Recherches de la France d'Estienne Pasquier**. Augmentées par l'auteur en ceste dernière édition, de plusieurs beaux placards & passages, & de dix chapitres entiers : dont le contenu se void au feuillet suivant. *Paris, Laurent Sonnius, 1617*, fort vol. in-4, [12] ff. n. ch. (titre, table des chapitres, au lecteur), [998] pp. mal chiffrées 994, [55] ff. n. ch. de table des matières, avec un **portrait-frontispice** inséré entre la table et la préface, basane fauve, dos lisse cloisonné en long d'un encadrement de double filet et guirlande dorés, large fleuron central, double encadrement de double filet et guirlandes dorés sur les plats avec fleurons d'angle, tranches dorées (*reliure de l'époque*). Deux coupes rognées, mouillures encadrantes « in fine », or du dos un peu estompé, épîd. sur les plats. (277). {208410} **1.800 €**

Édition intermédiaire entre la dernière parue du vivant de Pasquier (1611) et la version définitive de 1665, qui servira à établir la grande collective de 1723 à l'adresse d'Amsterdam (en fait Trévoux). Elle est la première à reproduire tel quel le texte de 1611, en partie original.

**Le grand oeuvre du premier historien de la France.**

Le livre lui-même n'est plus à présenter : oeuvre de toute une vie, sans cesse remanié et complété depuis l'édition de 1560 jusqu'à la dernière version parue de son vivant (en 1611), *Les Recherches de la France* forment l'instant fondateur d'une histoire du pays débarrassée de la mythologie, des légendes et de la fascination du militaire. En bon juriste, attentif au droit et au fonctionnement régulier des institutions, Pasquier donne à lire une histoire à la fois juridique, culturelle et sociale. Il touche à de multiples sujets en apparence hétérogènes, mais l'unité est dans le regard critique étonnamment moderne avec lequel il analyse et dépouille l'événement de toute gangue. En vérité, Pasquier est le premier historien de la France. Thickett, *Bibliographie des oeuvres d'Estienne Pasquier*, 14. Brunet IV, 407. Tchermizine-Scheler V, 82. *En français dans le texte*, 61.

**Exemplaire du couvent des Mercédaires parisiens**, avec nom poussé en lettres dorées en haut du plat supérieur : « *Du Convent de la Mercy de Paris* ». Ce monastère était situé en face de l'Hôtel de Soubise, dans lequel certains de ses éléments subsistants ont été intégrés.

L'ouvrage appartient au XIX<sup>e</sup> siècle au célèbre polémiste catholique, puis socialiste, Félicité de La Mennais, avec ex-libris manuscrit au titre. A la mort de ce dernier (1854), il passa à son ami et exécuteur testamentaire, l'industriel protestant Louis-Auguste Barbet de Jouy (1791-1872), qui apposa son nom sur les premières gardes.

- 831- **PASTORET. Histoire de la législation.** *À Paris, de l'Imprimerie Royale, chez P. Didot puis chez Treuttel et Würtz, 1817-1837*, 11 vol. in-8, demi-chagrin noir, dos à nerfs (*rel. de l'époque*). Reliure légèrement frottée, coins usés. Rousseurs. (971). {130965} 1.200 €  
Ouvrage « très savant » sur les lois, les institutions publiques et les systèmes juridiques dans les différents peuples de l'Antiquité.
- 832- **[PATAS DE BOURGNEUF (Jean-Léon)]. Mémoires sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux de France**, avec une table générale et chronologique des ordonnances, édits, déclarations du Roi, & arrêts du Conseil, concernant leurs privilèges & fonctions. *Orléans, François Rouzeau, 1745*, 2 parties en un vol. in-4, [6] ff. n. ch. (titre, préface, table des chapitres), 387 pp. et [2] ff. n. ch.-326 pp., veau brun marbré, dos à nerfs orné de fleurons dorés, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Epidermures sur les plats, petite galerie de vers sur le second plat, manque de papier à la page de titre sans atteinte au texte. Ex-libris manuscrits au titre. Annotation en dernière page. (1144). {206950} 1.500 €  
**Unique édition**, peu commune.  
Les Trésoriers généraux de France formaient une catégorie particulière d'officiers : juges dans les juridictions de généralités, dénommées *Bureaux des finances, chambres du Domaine et du Trésor*, ils avaient à connaître de l'administration et conservation du Domaine, ainsi que des matières liées à la répartition des impôts et des travaux publics, aux aides, octrois, voirie, etc. Après une histoire compliquée, marquée surtout par l'accroissement continu du nombre de ces officiers, cette institution tomba au XVIIIe siècle dans un grand discrédit, du fait de l'invasion de la compétence des trésoriers par les commissions des intendants, si bien qu'elle paraissait tout à fait inutile à la fin de l'Ancien Régime. Il y avait cependant en 1789 26 Bureaux des finances, un au chef-lieu de presque toutes les généralités. En-dehors de l'appartenance de Patas de Bourgneuf à ce corps d'officiers, et de sa naissance à Orléans en 1704, on ne sait pas grand chose de l'auteur.  
Pas dans Dupin.
- 833- **[PATENTE] - Du Droit de patentes.** *Auch, J.-P. Duprat, 1792*, in-4, 38 pp., en feuilles, cousu. (c). {164101} 80 €  
Donne en regard le texte des deux lois fondatrices de la patente, impôt sur les commerçants et artisans qui était censé remplacer l'ensemble des droits de maîtrise et d'aide et qui finit par former un impôt direct permanent : celle du 17 mars 1791 et celle du 9 octobre, dont les dispositions ne se recouvrent pas toujours.
- 834- **[PAYS-BAS] - Extrait du Procès-verbal**, de la séance de la Convention nationale, du 17 prairial an III, dans laquelle les citoyens Van-Grasveldt et de Sitter, ont été reconnus et proclamés ambassadeurs extraordinaires de la République des Provinces-Unies, auprès de la République française. *Paris, Impr. de la République, Messidor an III*, in-8, 8 pp., en feuilles, non coupées. (c). {206229} 40 €  
Après « le traité de paix, d'amitié et d'alliance conclu à la Haye, le 27 floréal dernier », deux ambassadeurs extraordinaires des Provinces-Unies font parvenir à la Convention l'acte de ratification.
- 835- **[PEAGES du RHÔNE] - Arrest du Conseil d'Etat du Roy**, servant de Règlement pour ce qui doit estre observé dans les Bureaux des péages du Rhosne au passage des voitures de vivres, marchandises et munitions destinées pour les ports et arsenaux de la Marine. Du 28 juin 1718. *Paris, Imprimerie Royale, 1718*, in-4, 7 pp. (c). {174937} 40 €
- 836- **[PEAGES] - Edict fait par le Roy [François Ier], par manière de provision, sur l'avaluation des péages prétendus en sel**, réduits à prix d'argent. Extrait des grandes Ordonnances royaux. *Orléans, Gilles Hotot, s.d., (v. 1630)*, in-12, [8] ff. n. ch., armes de l'apanage d'Orléans au titre, demi-basane noire, dos lisse orné de filets dorés, titre poussé en long (*reliure du XIXe s.*). Bon exemplaire. (39). {167567} 250 €  
Cet édit de 1546 a été maintes fois réimprimé à l'adresse d'Orléans. Gilles Ier Hotot, d'une prolifique famille de libraires orléanais, ayant exercé son art de 1610 à 1632 environ, on peut dater cette impression des années 1630.  
Un seul exemplaire de cette édition au CCF (BnF). Absent de Herluison, *Imprimeurs & libraires d'Orléans*.
- 837- **[PÊCHE et CHASSE] - Décret de la Convention nationale du 30 juillet 1793**, l'an second de la république française, **relatif à l'abolition des droits exclusifs de pêche et de chasse.** *À Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793*, in-4, 2 pp., en feuille. (c). {161413} 50 €

- 838- [PÊCHE] - **Loi relative aux pêcheurs des différens ports du royaume, et notamment à ceux de la ville de Marseille.** Donnée à Paris, le 12 décembre 1790. *Nevers, Lefebvre, 1791*, in-4, 4 pp. (c). {667360} 70 €
- 839- **PEIGNOT (Gabriel). Essai historique sur la liberté d'écrire chez les Anciens et au moyen âge ; sur la liberté de la presse depuis le quinzième siècle, et sur les moyens de répression dont ces libertés ont été l'objet dans tous les temps ; avec beaucoup d'anecdotes et de notes ; suivi d'un tableau synoptique de l'état des imprimeries en France, en 1704, 1739, 1810, 1830, et d'une chronologie des lois sur la presse, de 1789 à 1831.** Paris, *Imprimerie de Crapelet, 1832*, in-8, XIII-218 pp., index, exemplaire dans lequel le f. 209-210 a été par erreur relié après la p. 218, demi-chagrin prune, dos à nerfs orné de filets et de doubles caissons dorés, tranches mouchetées (*rel. du Second Empire*). Dos insolé, mais bon exemplaire. (456). {172885} 200 €  
Édition originale.  
Les curiosités et travaux du bibliographe Gabriel Peignot (1767-1849) étaient d'une variété quasi infinie, mais tournaient tous autour de la chose écrite : il s'intéresse ici à ce que nous appellerions la censure des livres à travers les âges, jusqu'à la législation de la Monarchie de Juillet.  
Vicaire, VI, 479.
- 840- [PEINE DE MORT] - **PRUGNON (Louis-Pierre-Joseph). Opinion sur la peine de mort, en date du 31 mai 1791.** Paris, *Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 15 pp., dérelié. (c). {203405} 40 €  
L'auteur est favorable au maintien de la peine de mort pour les assassins, les empoisonneurs, les incendiaires et les fabricants de faux assignats.  
Martin & Walter, IV, 28320.
- 841- **PELÉE (Julien). Les Actions forenses singulières et remarquables (...).** Contenant la substance des plaidoyez, & moyens des parties, avec les arrests des Cours souveraines intervenus en chaque cause. Édition troisieme, revue et corrigée par l'auteur. Paris, *Jacques Buon, 1607*, fort vol. in-4, [24] ff. n. ch. (titre, dédicace à Nicolas Potier, privilège, table des chapitres), [1082] pp. mal chiffrées 1088 (suite à de plusieurs erreurs de chiffrage : saut de 312 à 321 sans manque, de 1030 à 1033 ; deux ff. différents chiffrés 983-84 et 1039-40), [19] ff. n. ch. de table des matières, vélin souple à rabats, dos lisse (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (30). {166656} 600 €  
**Peleus**, en fait Julien Pelée ou Piliou (1550-1625), avocat et juriconsulte né à Angers, fut chargé par plusieurs des présidents du Parlement de Paris, et non des moindres (Potier de Blancmesnil, Jacques-Auguste de Thou, Mathieu Molé, Camus de Pontcarré) de traiter les affaires les plus délicates de leur ressort. Il y acquit une maîtrise de la jurisprudence qui recommanda ses ouvrages à des générations d'avocats.  
Absent de Dupin (qui ne cite que la grande collective de 1631).
- 842- [PENSIONS] - **Proclamation du roi, sur les décrets de l'Assemblée nationale, des 10, 16, 23, 26 et 31 juillet dernier, concernant les pensions, gratifications et autres récompenses nationales.** À Nevers, de l'imprimerie de la Veuve Le Febvre, s. d., petit in-4, 18 pp., en feuilles. Annotations à l'encre brune. (c). {161511} 40 €
- 843- **PERIN (Jules). Etudes de droit coutumier dans le Nord de la France.** Paris, *Durand, Arras, Topino, 1859*, in-4, 72 pp., broché. Dos abîmé avec manques. Qqs rousseurs. (549). {197106} 80 €  
Ouvrage tiré à 100 exemplaires.
- 844- [PERNES] - A Son Excellence Monseigneur le Vice-légat d'Anvignon & du Comté-Venaissin. **Mémoire informatif pour MM. les officiers de la Cour ordinaire de Pernes**, joint à eux M. l'avocat & procureur-général de Sa Sainteté en cette légation. Contre MM. les officiers de la Rectorie de Carpentras, & la veuve de Claude Garcin de ladite ville de Pernes. S.l. [*Avignon*], s.d., (1777), in-4, 35 pp., broché sous couverture d'attente. (c). {193863} 120 €  
Le litige porte exclusivement sur une question de compétence des différents tribunaux du Comtat.
- 845- [PERNES] - **Statuts municipaux de la ville de Pernes et son terroir**, étant viguier noble Joseph-Denis de Bernardy, étant consuls haut & puissant seigneur messire Jean-Joseph-Dominique-Thomas-Antoine-Gabriel de Quiqueran (...), premier consul, M. Jean-Joseph Gueydan, second

consul, et sieur Joseph Milhe, troisième consul. *Avignon, Imprimerie de J. J. Niel, 1765*, in-8, 85-  
[3] pp., broché sous couverture d'attente de papier gris. (802). {194015} **300 €**

**Seconde et dernière édition** de ces statuts qui n'avaient connu leur première impression qu'en 1743.  
L'une et l'autre sont fort peu communes.

Gouron & Terrin, 1765. Un seul exemplaire au CCF (Avignon).

846- **PERNOLET (M.). Le Suffrage universel. La République et l'autorité.** De la nécessité et des  
moyens d'en faire une triple vérité. Chapitre préliminaire. *Paris, Blot, 1888*, in-8, 32 pp., broché.  
(740). {153677} **20 €**

847- **PERREVE (J.) et Pierre-Claude-Melchior COCHET DE SAVIGNY. Formulaire général et  
annoté de la gendarmerie impériale**, contenant sur chaque matière les modèles d'actes d'instruction  
et procès-verbaux à rédiger, les circulaires ministérielles, le texte des lois, l'extrait des décrets,  
règlements, arrêts de la Cour de cassation, avis du Conseil d'État ; les nouvelles lois sur le roulage et  
les messageries, la chasse, etc., et indiquant les formalités nécessaires à la validité de chaque procès-  
verbal, ainsi que les fonctionnaires à qui remise doit en être faite. **Huitième édition.** *Paris, Léauté,  
1860*, in-8, 456 pp., basane fauve racinée, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, pièce de titre  
marine (*reliure de l'époque*). Coins et coupes abîmés, manque de cuir sur 4 cm en queue du dos.  
(1267). {190127} **80 €**

Originairement publié en 1842, ce *Formulaire* connut un tel succès parmi ses destinataires naturels, qu'il  
connut de nombreuses rééditions mise à jour jusqu'au début du XXe siècle.

848- **PERRIER (François). Arrests notables du Parlement de Dijon**, avec des observations sur chaque  
question, par **Guillaume Raviot** (...). *Dijon, Arnauld-Jean-Baptiste Augé, 1738*, 2 forts vol. in-  
folio, [6]-XL-32-LIII-[7]-8-660 et [2]-8-984 pp., avec un **portrait-frontispice** gravé par Antoine  
d'après Revel, basane mouchetée, dos à nerfs cloisonnés et fleurons dorés, tranches mouchetées de  
rouge (*reliure de l'époque*). Abondantes épidermures sur les plats, coins et coupes abîmés. (267).  
{166839} **600 €**

**Seconde édition**, reprenant celle de 1735. Conseiller au Parlement de Dijon, Guillaume Raviot fut  
également maire de la ville de 1770 à janvier 1784, moment de sa mort.

Dupin (1832), 1392.

849- **PERRIER (Jean-Baptiste). Le Guide des Juges militaires** ou recueil et analyse des lois en vigueur,  
sur la justice, les tribunaux militaires. Quatrième édition. *Paris, Anselin, 1831*, in-8, XVI-335 pp.,  
index sommaire, bradel percaline chocolat, dos lisse orné de fleurons dorés (*rel. moderne*). Rousseurs.  
Bon exemplaire. (435). {136659} **60 €**

Ouvrage complet dont l'original fut publié une première fois en 1807. Il traite de la justice en général, des  
Conseils de guerre, des Conseils de révision et contient un chapitre (titre IV) sur la désertion.

850- **PERROSSIER (C.). Le Procès de Saint-Sever.** Pièces officielles. Précédé d'une notice biographique  
sur le R. P. d'Audiffret. *Valence, Vercelin, 1892*, in-12, 165 pp., broché. Envoi. (825). {665416} **40 €**

Procès relatif à la question scolaire.

851- **PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme). Discours sur les testaments en général**, et sur l'institution  
d'héritier dans les pays de droit écrit en particulier. *Paris, Imprimerie Nationale, (1791)*, in-8,  
16 pp., dérelié. (c). {119426} **60 €**

Martin & Walter, III, 27025.

852- **PETIT DE BARONCOURT (Marc). De Langobardorum regum Ratchidis Aistulfique ineditis  
legibus** disquisitionem Facultati litterarum Parisiensi in publicam disceptationem proponebat ad  
doctoris gradum promovendus Petit de Baroncourt (...). *Paris, Guiraudet et Jouaust, 1846*, in-8,  
[2]-29 pp., demi-veau vert, dos lisse orné de filets dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*).  
Dos insolé. (25). {184131} **100 €**

Les frères Ratchis et Aistolf, issus des ducs de Frioul, régnèrent sur les Lombards de 744 à 756 : Aistolf  
fut ce prince désireux d'unifier la Péninsule, qui se heurta à la papauté et aux interventions de Pépin le  
Bref dans les affaires italiennes.

- 853- **PETIT DE LATOUR. Abolition de la peine de mort.** *Paris, Ch. Meyrueis, 1869*, in-12, 304 pp., percaline Bradel parme, pièce de titre noire, couverture conservée (*Laurenchet*). Rouseurs. Bon exemplaire. (721). {203123} **100 €**  
 Unique édition de ce plaidoyer abolitionniste dédié à Victor Hugo par un pasteur qui fut aumônier des prisons d'Aix-en-Provence.
- 854- [PETITION] - Département du Var. **Loi relative au droit de pétition**, & qui fixe les cas où les citoyens pourront requérir la convocation de la Commune. Donnée à Paris, le 22 mai 1791. [*Toulon*], *Imprimerie de Mallard, s.d., (1791)*, in-4, 4 pp., en feuille. (c). {190527} **40 €**  
 Il s'agit du droit de **pétition collective** (le droit de pétition individuelle, héritage de l'Ancien Régime, ne fut jamais remis en cause sous la Révolution) : la loi du 21 mai 1790 avait visé à limiter les possibilités de pétitionner en corps, réservés aux citoyens actifs et pour des groupes n'excédant pas dix personnes. Ici, une étape supplémentaire est franchie : les pétitions collectives furent interdites en-dehors de celles des assemblées de communes et de sections, et seulement en matière d'intérêt municipal. Le but était de calmer l'agitation des sociétés populaires, mais ces textes ne furent pas respectés, surtout après la fuite de Varennes.
- « *Laisser au Roi seul l'initiative des lois* »
- 855- **PETITOT (Cl.-B.). De L'initiative des lois**, ou Réflexions sur les Assemblées délibérantes. *Paris, Le Normant, 1814*, in-8, 67 pp., bradel papier marbré, pièce de titre en long (*rel. moderne*). (375). {99634} **100 €**  
 Pour mettre un terme à leur rivalité, « il faut que le Roi seul puisse fixer les objets des débats des deux chambres [car il] connaît les besoins de toutes les parties de l'administration ». Quérard, VII, 98.
- 856- **PHILLIPS (Richard). Des Pouvoirs et des obligations des jurys**, traduit de l'Anglais par M. Comte. *Paris, bureau du Censeur européen, Eymery, Brisot-Thivars, 1819*, in-8, CXXVI-334 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. (907). {664073} **120 €**  
**Première traduction française** de *On the power and duties of juries* (1811). L'auteur était sheriff de Londres, et la matière, confirmée par un article de la Charte, était encore neuve dans le droit français. Dupin (1832), 3153 et 2350 (ne cite que l'édition de 1827).
- 857- [PICARDIE] - Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. **Documents inédits concernant la province.** *Amiens, Imprimerie de Duval et Herment [puis : ] Lemer aîné, Paris, Dumoulin, 1845-1865*, 6 forts vol. in-4 carrés. Demi-veau havane, dos lisses ornés de filets et pointillés dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos frottés, accros à certaines coiffes, début de fente au mors supérieur du vol. III. (545). {183871} **1.000 €**  
 Ces six volumes forment la **tête de collection** de cette série exceptionnelle due à la continuité du travail de plusieurs générations d'érudits picards. En effet, elle se poursuit bien après 1865 ; les titres suivants furent publiés respectivement en 1880-88 (3 volumes), 1890, 1892, 1904-1907 (deux volumes), 1914-1912 (deux volumes), 1908-1921 (trois volumes), 1925, 1934, 1971, 1994 et enfin 2007 (chez l'éditeur parisien Picard).  
 I.-II. Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées avec les encouragements du Conseil général de la Somme et du Ministère de l'Instruction publique, par **A. Bouthors** (XVI-536 et VIII-816 pp., table). - III. Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par **dom Grenier**, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, publiée, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par Ch. Dufour et J. Garnier (XIV-[2]-597 pp., index). - IV. **DOUËT-D'ARCQ (Louis)** : Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté (CXXXVI-275 pp., avec une carte à double page « in fine »). - V. **DELGOVE (Edouard-Eugène)** : Histoire de la ville de Doullens ([4]-531 pp.). - VI. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1129 au diocèse de Noyon, publié par **Peigné-Delacour** (VIII-620 pp.).
- 858- **PICOT (Georges). La Réforme judiciaire en France.** *Paris, Hachette, 1881*, in-8, [4]-464 pp., demi-basane prune, dos à nerfs orné de fleurons dorés, tranches peigne jaspées (*reliure de l'époque*). Envoi. Bel exemplaire. (1222). {166542} **150 €**  
 Directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice sous Dufaure de 1877 à 1879, le juriste Georges Picot (1838-1909) livre un tableau très sombre de l'état de la magistrature au début de la IIIe République : s'appuyant sur l'histoire de l'institution judiciaire depuis 1789, sur des précédents étrangers, sur une analyse du rôle des juges dans une démocratie, il fait le tour de tous les aspects de la justice en France, pour proposer réformes et solutions.

- 859- **PIERI (Georges). L'Histoire du cens jusqu'à la fin de la république romaine.** Paris, Sirey, 1968, in-8, 213 pp., biblio., broché. (1245). {142208} **40 €**
- 860- **PIERQUIN (H.). Les Institutions et les coutumes des Anglo-Saxons.** Paris, Picard, 1913, in-8, 234 pp., broché. Tache d'encre sur la couverture. Rousseurs. (725). {195155} **60 €**
- 861- **[PIERRE (P.)]. De l'Indemnité pour la servitude de halage.** Mémoire pour les riverains de la Vilaine, et particulièrement pour le sieur Pierre. Rennes, Imprimerie de J.-M. Vatar, s.d., (1835), in-8, 87 pp., en feuilles sous couverture d'attente de papier bleu. (730). {204485} **70 €**  
 Très rare mémoire juridique contestant l'extension, sur les deux rives de la Vilaine, d'un marche-pied de halage au détriment des propriétés des riverains, auxquels toute indemnité était refusée. Bien sûr, le sieur Pierre était propriétaire d'un terrain nommé le mail d'Onge, sur la rive droite de la rivière.  
 Au CCF, exemplaires seulement à Rennes.
- 862- **[PLACARD - COLONIES] - Loi relative aux régimens et autres soldés de colonies.** Donnée à Paris, le vingt juillet mil sept cent quatre vingt-onze. Arras, Imprimerie J.-B. Vignone, s.d., (1791), placard in-folio (38 x 31 cm), texte sur deux colonnes, vignette aux armes royales sommant le texte, en feuille. Une mouillure claire au centre du placard. (gc11). {175680} **200 €**  
 « Les régimens et bataillons coloniaux des Isles de France, de Bourbon, Pondichéry, Port-au-Prince, du Cap, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyanne, d'Afrique, Saint-Pierre-et-Miquelon, le bataillon auxiliaire, ainsi qu'à l'artillerie des colonies et les six compagnies de Cipayes de Pondichéry, et toutes autres troupes soldées employées à la défense des colonies et des possessions nationales hors du Royaume, seront à l'avenir sous la direction du département de la guerre » (et non plus de la marine).
- 863- **[PLACARD - CONSTITUTION] - Supplément au Journal de Lille, affiches & annonces du mercredi 21 juin 1848. Projet de constitution.** Lille, L. Danel, s.d., (1848), placard in-folio, en feuille (45,5 x 33,5 cm), texte sur 4 colonnes, imprimé recto-verso. Quelques salissures au recto, mais bon exemplaire. (gc5). {148213} **60 €**  
 Sous forme de placard, ce supplément au *Journal de Lille*, donne le texte du projet de constitution élaboré par l'Assemblée Nationale constituante à la suite de la Révolution de février 1848.
- 864- **[PLACARD - CONTREBANDE] - Déclaration du Roy, qui établit des peines contre les contrebandiers.** Du 2 août 1729. Extrait des registres du Conseil souverain de Roussillon. S.l.n.d., (1730), placard in-folio de 57 x 43 cm, texte sur trois colonnes. Bords ébarbés, avec des traces d'humidité. (gc1). {206858} **150 €**
- 865- **[PLACARD - DÎME] - Loi qui fixe les cas où la dîme sera présumée cumulée avec le champart,** terrage, agrier & autres redevances en quotité de fruits. Donnée à Paris le 10 juillet 1791. Paris, Imprimerie royale, 1791, placard in-folio de 57 x 44 cm, texte sur trois colonnes, séparées par une frise fleurdelisée, en feuille. (gc9). {198976} **150 €**
- 866- **[PLACARD - DROIT D'ASILE] - De par le Roy (...).** S.l. [Lille], Imprimerie de C.M. Cramé, 1720, placard in-folio (49 x 38 cm), vignette aux canons et drapeaux sommée des armes royales en tête du texte, en feuille. (gc3). {175798} **120 €**  
 Le traité d'alliance défensive signé le 4 janvier 1717 entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, à l'initiative de l'abbé Dubois, avait pour but de se prémunir contre les entreprises de Philippe V. Mais une de ses clauses prévoyait qu'aucune des parties contractantes ne devait offrir d'asile politique aux « sujets rebelles » des autres (en pratique, cela visait essentiellement l'accueil de Jacobites en France). Notification est faite ici à l'intendance des Flandres, plus spécialement concernée par la question en raison de son rôle frontalier.
- 867- **[PLACARD - FRANC-FIEF] - Edits du Roy, arrest et ordonnance.** [I.] Edit du Roy, qui confirme les roturiers possédans fiefs et biens nobles, & les villes franches du Royaume dans l'affranchissement du droit de franc-fief. - [II.] Edit du Roy, qui confirme à perpétuité tous les possesseurs de terres & héritage en franc-alcú, franc-bourgage & franche-bourgeoisie dans leur franchise & liberté. - [III.] Arrest du Conseil d'État, portant règlement pour le recouvrement des droits de franc-fief, et des taxes ordonnées estre payées pour la confirmation du franc-aleu. S.l.n.d., (1692), placard grand in-folio de 70 x 46 cm. En feuille. Petits manques de papier aux pliures. (c). {190949} **200 €**

Ensemble de dispositions réglementant les droits de franc-fief : seuls les nobles pouvant tenir des fiefs, une terre noble ou un fief écheant à un roturier par une mutation quelconque devenait un « franc-fief », assujéti au paiement tous les vingt ans d'une année de revenu au Trésor royal.

- 868- [PLACARD - OFFICES] - **Déclaration du Roy**, en interprétation de l'édit du mois de décembre 1703 portant création en titre d'office formé héréditaire d'un office de Conseiller du Roy, greffier des insinuations laïques en chacune des villes & lieux du Royaume, pays, terres, & seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté où il y a siège de juridiction royale & ordinaire. *Clermont, Pierre Boutaudon, s.d., (1703)*, placard in-plano de 57 x 46 cm, texte sur trois colonnes, en feuille. Une petite déchirure latérale. (gc14). {198007} **120 €**
- 869- [PLACARD - POLICE DES GRAINS] - **Extrait des registres de Parlement**. *Aix, chez la veuve de Charles David, & Joseph David, s.d., (1709)*, placard in-folio (52 x 40 cm), vignette aux armes royales, en feuille. Petits manques de papier, avec perte de quelques lettres, taches. (gc3). {175802} **60 €**  
Dénonce l'accaparement des « bleds » par les particuliers en vue de spéculation, et renouvelle les règlements tant royaux que des États concernant la police des grains.
- 870- [PLACARD - THESES DE DROIT] - **Selectae juris sententiae, ex titulo Codicis**. De Testamentis & quemadmodum testamenta ordinentur. *Valence, Jean-Jacques Viret, s.d., (1779)*. (c). {177719} **80 €**  
Il s'agit des points de thèse proposés par Etienne-Joseph Repiton-Préneuf, demeurant à Izeaux (diocèse de Vienne - c'est un des patronymes les plus communs de l'endroit) pour obtenir la licence « in utroque jure » à l'Université de Valence, devant un jury présidé par Joseph-Louis Du Bessé en septembre 1779. Ils portent tous sur le droit testamentaire.
- 871- [PLACARD] - **Arrest du Conseil d'Etat du Roy**, qui ordonne que dans le premier novembre prochain, les porteurs de certificats de liquidation seront tenus de les placer dans les débouchemens indiqués, à peine de nullité desdits certificats de liquidation. Du vingt-huitième juillet mil sept cens vingt-trois. [*Clermont-Ferrand, Imprimerie de P. Boutaudon, s.d., (1723)*], placard in-folio de 43 x 32 cm. En feuille. (gc14). {198001} **80 €**
- 872- [PLACARD] - De par l'Empereur et Roi. **Jugement rendu par le tribunal de première instance séant en la ville de Lille**, département du Nord, qui déclare Fortunat-Joseph Desmullier, dit verbouton, mendiant, demeurant à Roubaix, convaincu d'avoir, à l'aide d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, escroqué une somme d'argent de deux particuliers, & qui le condamne à la restitution de la somme escroquée, à une indemnité de trois francs, à une amende de cinquante francs, à une emprisonnement de trois années & aux frais, y compris ceux d'impression & d'affixion. *Lille, Imprimerie de L. Danel, s.d., (1812)*, in-plano (71 x 40 cm), texte sur deux colonnes, en feuille, sous verre et baguettes de bois doré modernes. (866). {201950} **400 €**  
Le prévenu avait promis à Pierre-Jospeh Leman qu'il obtiendrait de le faire dispenser de la conscription en échange d'une somme d'argent ...
- 873- [PLACARD] - **Décrets de la Convention Nationale, du 14 septembre 1793**. 1. Qui met les mulets en réquisition pour le service de la République. - 2. Qui déclare les bâtiments ennemis, enlevés par des François prisonniers, de bonne prise au profit des capteurs. *Pau, Daumon, s.d., (1793)*, placard in-folio (42 x 30 cm), texte sur deux colonnes, en feuille. (pp1). {168999} **200 €**
- 874- [PLACARD] - **État sommaire des jugemens rendus par le tribunal criminel du département de la Sarthe**, portant condamnation à une peine quelconque ; mis à exécution dans le cours du mois de frimaire, an neuf de la République française [décembre 1800]. *Le Mans, Imprimerie de Pivron, an IX, (1801)*, in-folio (54 x 41 cm), texte sur trois colonnes, en feuille, sous verre et baguettes de bois noir modernes. (866). {201945} **250 €**  
Publie trois sentences de mort à l'encontre de Louis Ducoeur-Joly, Antoine Courtillé, Pierre Allain, et une sentence de 18 ans de fers à l'encontre de quatre autres prévenus, tous convaincus d'avoir exercé des brigandages avec effraction et violences dans les domiciles de plusieurs personnes, dont un acquéreur de biens nationaux, et un prêtre constitutionnel. Il s'agit de ces bandes qui, sous prétexte de « chouannerie », et de résistance à l'ordre républicain, étaient passées depuis le Directoire aux méfaits crapuleux purs et simples, et désolaient la plupart des régions de l'ouest.



- 875- [PLACARD] - **Extrait du Code pénal.** *Tulle, R. Chirac, s.d., (vers 1812)*, in-plano (64 x 47 cm), texte sur trois colonnes, en feuille. (PP2). {201799} **200 €**  
 Afin que nul n'ignore de la loi, spécialement celle qui intéresse la sûreté de l'État, ce grand placard reproduit les trois sections du chapitre premier du titre premier du Code pénal (Des crimes et délits contre la chose publique) : crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État ; crimes contre la sûreté intérieure de l'État ; révélation et non-révélation des crimes qui compromettent la sûreté extérieure et intérieure de l'État.
- 876- [PLACARD] - **Loi relative à l'estimation des arbres fruitiers**, plantés sur les rues ou chemins publics. Donnée à Paris, le 19 octobre 1790. *Limoges, François Dalesme, s.d., (1790)*, in-folio (51 x 40 cm), texte sur deux colonnes, en feuille. Traces d'humidité. (gc14). {201983} **120 €**
- 877- [PLACARD] - **Proclamation du Roi**, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 9 septembre 1790, suivi d'une instruction, relative au paiement des différentes dépenses qui ont été faites en exécution des lettres de convocation du 24 janvier 1789, ou à leur occasion, pour la tenue des assemblées primaires. Du 18 septembre 1790. *Limoges, François Dalesme, s.d., (1790)*, in-folio (54 x 47 cm), texte sur deux colonnes, en feuille. Une déchirure latérale, mouillures. (gc14). {202010} **60 €**
- 878- [PLACARD] - **Proclamation du Roi**, sur un décret de l'Assemblée nationale, contenant des articles additionnels sur l'ordre judiciaire. Du 19 octobre 1790. *Limoges, François Dalesme, s.d., (1790)*, in-folio (50 x 40 cm), texte sur deux colonnes, en feuille. Deux manques de papier à la pliure, sans atteinte. (gc14). {201985} **80 €**  
 Dispositions transitoires concernant l'instruction des procès criminels par les tribunaux de district avant l'installation des jurys.
- 879- **PLAINDOUX (Auguste)**. Université de Montpellier. - Faculté de droit. **Les Maîtres des victuailles et le commerce de la boucherie en Avignon** sous la domination des Papes. Thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques). *Avignon, Imprimerie-papeterie Rullière frères, 1924*, in-8, 177 pp., broché. (486). {194162} **120 €**
- 880- [POITOU] - **BIGEU (Charles) et Jean-Augustin BARBAULT. Observations pour les procureurs de Poitiers.** *Paris, Imprimerie de Chalon, 1791*, in-4, 7 pp., dérélié. (c). {165956} **50 €**  
 Martin & Walter, I, 3298.
- 881- [POLICE ET JURÉS] - **BACO DE LA CHAPELLE (René-Gaston). Opinion sur le projet des Comités de constitution et de la législation criminelle, sur la police et les jurés**, du 26 décembre 1790. *Paris, Impr. Nationale, 1790*, in-8, 16 pp., en feuilles. (c). {206075} **40 €**  
 Député de Nantes aux États généraux, maire de cette ville en 1792, Baco de la Chapelle conteste les projets des Comités sur la police et les jurés : les témoins et les experts doivent garantir de leur signature leurs dépositions et leurs déclarations. L'auteur se prononce contre le juré d'accusation car il ne peut y avoir contre lui de moyens de récusation. Par ailleurs, un tribunal criminel serait nécessaire dans chaque département car les preuves étant dispersées, le tribunal ne peut se borner au seul territoire du district.  
 Martin & Walter, I, 985.
- 882- [POLICE] - **Loi relative à la police de Paris.** *Paris, Imprimerie du Dépôt des Lois, an II*, in-4. (c). {665913} **40 €**
- 883- [POLICE] - **Loi relative aux Commissaires de police.** *Dijon, Capel, 1791*, in-4. (c). {665915} **40 €**  
 Exemplaire certifié conforme par le Directoire du département de la Côte d'Or, avec deux signatures autographes.
- 884- [POLICE] - **Loi sur la police intérieure des Communes de la République.** *Paris, Imprimerie du Dépôt des Lois, s.d.*, in-4. (c). {665914} **40 €**

- 885- [PONT-A-MOUSSON] - **Loi qui déclare nulles des élections faites par le district de Pont-à-Mousson**, et qui fixe les règles à suivre en pareilles circonstances par les Assemblées électorales, & les Administrations de districts & de départemens. Donnée à Paris, le 19 octobre 1791. *Beauvais, Desjardins, 1791*, in-4, 3 pp. (c). {667050} **40 €**  
Copie conforme signée par les administrateurs du Directoire du Département de l'Oise.
- 886- [PONT-AUDEMER] - **Recueil de 4 pièces. Rouen, Imprimerie de Louis Oursel, 1776**, in-4, cartonnage papier marbré d'époque. Papier passé et endommagé à certains endroits. Quelques restaurations. (554). {136915} **150 €**  
Contient :  
- Me LE CANU, procureur. « A nos seigneurs de Parlement de Rouen, en grand'chambre et chambres assemblées... », 22 pp.  
- Me DUVAL, avocat et Me LE CANU, procureur. **Avertissement pour les ecclésiastiques, nobles & propriétaires de fiefs & terres**, dans le ressort du bailliage du Pont-Audemer, au sujet du contrat d'échange passé entre le feu Roi, ou MM. les commissaires de S.M., & M. Clément de Barville, le 28 septembre 1773, 26 pp.  
- Me DUVAL, avocat et Me LE CANU, procureur. **Mémoire pour les ecclésiastiques, nobles & propriétaires de fiefs & d'autres terres**, situés dans l'étendue de la juridiction du bailliage du Pont-Audemer..., 27 pp.  
- Me DUVAL, avocat et Me LE CANU, procureur. **Suite du mémoire des ecclésiastiques, nobles & propriétaires de fiefs & terres situés dans les enclaves du bailliage du Pont-Audemer...**, 83 pp.
- 887- [PONTS ET CHAUSSÉES] - **Loi relative à l'organisation des Ponts et Chaussées**. Donnée à Paris, le 19 janvier 1791. *Paris, Imprimerie Royale, 1791*, in-4, 8 pp. (c). {111429} **100 €**
- 888- [PONTS ET CHAUSSÉES] - **RAMEL-NOGARET (Dominique-Vincent). Ponts et Chaussées. Opinion**, Du 2 août 1791. *Paris, Impr. Nationale, 1791*, in-8, 12 pp., dérelié. (c). {204991} **50 €**  
Important projet de décret. L'administration des Ponts et Chaussées fut organisée en 1722, et comprenait la navigation intérieure, les ports de commerce, le pavé de Paris et les pépinières royales. Elle était placée sous la direction du ministre des finances et sous celle d'un intendant particulier. Cette administration fut réformée par les lois du 19 janvier 1791 et du 18 août de la même année.  
Martin & Walter, IV, 28705 a.
- 889- **PORTIEZ DE L'OISE (L.-F.-R.)**. Tribunal. **Rapport fait au nom de la commission** chargée de l'examen du projet de loi tendant à accorder un nouveau délai aux engagistes et échangistes, pour faire leur déclaration en exécution de la loi du 14 ventôse an 7 sur les domaines engagés par l'ancien gouvernement. Séance du 11 pluviose an 8. *À Paris, de l'Imprimerie Nationale, an VIII, (1800)*, in-8, 11 pp. (c). {142601} **30 €**  
Discussion sur l'acquisition des domaines d'État.
- 890- [POSTES] - **Décret de la Convention Nationale relatif au service des Postes et Messageries**. Du 1er mai 1793. *Nevers, J. B. Lefebvre, 1793*, in-4, 3 pp. (c). {168200} **50 €**
- 891- [POSTES] - **Décret de la Convention Nationale relatif au service des Postes et Messageries**. Du 1er mai 1793. *A Paris, De l'Imprimerie Nationale Exécutive du Louvre, 1793*, in-4, 3 pp. (c). {175150} **50 €**  
Donne notamment les tarifs des transports des personnes et des marchandises.
- 892- [POSTES] - **Décret de la Convention Nationale relatif aux indemnités à payer aux Maîtres de Poste**. Du 27 août 1793. *Nevers, J. B. Lefebvre, 1793*, in-4, 3 pp. Petite moullure marginale et manque. (c). {168201} **30 €**
- 893- [POSTES] - **Loi relative à l'indemnité accordée aux Maîtres de Postes, en remplacement des privilèges**. Du 30 août 1792. *A Nevers, De l'Imprimerie du département, s.d.*, in-4, 3 pp. (c). {667063} **30 €**

- 894- [POSTES] - Proclamation du Roi, sur les décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs aux Postes et Messageries Du 29 août 1790. *Dijon, Capel, 1790*, in-4, 8 pp. (c). {175223} 50 €  
« La Poste aux lettres, la Poste aux chevaux & les Messageries continueront à être séparées quant à l'exploitation ». Ils seront réunis sous la direction d'un Commissaire des Postes nommé parle Roi.
- 895- [POSTES] - Proclamation du Roi, sur les décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs aux Postes et Messageries Du 29 août 1790. *Nevers, Imprimerie de la veuve Le Febvre, 1790*, in-4, 8 pp. (c). {175229} 50 €  
« La Poste aux lettres, la Poste aux chevaux & les Messageries continueront à être séparées quant à l'exploitation ». Ils seront réunis sous la direction d'un Commissaire des Postes nommé parle Roi.
- 896- [POSTES] - Proclamation du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, concernant l'Administration des Postes. Du 8 août 1790. *Dijon, Capel, 1790*, in-4, 2 pp. (c). {168209} 40 €
- 897- [POUDRES & SALPÊTRES] - Loi relative à la fabrication & vente des poudres et salpêtres. Donnée à Paris, le 19 octobre 1791. *A Nevers, chez la veuve Lefebvre, 1792*, in-4, 12 pp., tableau replié. (c). {175285} 60 €
- 898- [POUVOIR JUDICIAIRE] - RICARD. Principes sur le pouvoir judiciaire. *Paris, De l'imprimerie de Pierres, s.d.*, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {201782} 40 €  
La justice est une propriété commune à tous les citoyens. Mais tous les tribunaux sans exception doivent être subordonnés au roi, comme juge suprême. Ricard était député de Nîmes.  
Non cité par Martin & Walter.
- 899- [PRÉSIDENTS de COURS d'ASSISES] - Avis du Conseil d'État portant solution de trois questions sur les prérogatives accordées aux Présidents des Cours d'Assises par le Décret impérial du 27 février 1811. Au quartier impérial de Moscou, le 13 octobre 1812. *Paris, Rondonneau et Declé, s.d.*, in-4, 2 pp. (c). {665116} 30 €
- 900- [PRÉSIDENTS de COURS d'ASSISES] - Décret impérial sur le logement et les honneurs dus aux Présidents des Cours d'Assises. Au Palais des Tuileries, le 27 février 1811. *Paris, Rondonneau et Declé, s.d.*, in-4, 2 pp. (c). {665113} 30 €
- 901- [PRIEURÉ DE PRUNESAC] - Mémoire pour le frère Louis Grisard, docteur de Sorbonne, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, pourvu du Prieuré simple de Prunesac, ordre de Saint-Augustin demandeur. Contre le frère Devaux, chanoine régulier de la maison de Saint-Victor de Paris, défendeur. *S.l.n.d., (ca 1730)*, in-4, 11 pp., bradel cartonnage marbré, pièce de titre en long (*reliure moderne*). Rousseurs. (76). {118372} 70 €  
Selon Grisard, les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Victor ne peuvent posséder que les bénéfices de leur maison, et par conséquent Devaux ne pouvait donc pas posséder celui de Prunesac (diocèse d'Orléans), ordre de Saint-Augustin, devenu vacant à la mort de son titulaire.
- 902- [PRINCIPES CONSTITUTIONNELS DE 1791] - Maximes générales du gouvernement, par M. D\*\*\*. *Versailles, Baudouin, S.d.*, in-8, 4 pp., dérelié. (c). {203309} 30 €  
Ces maximes sont composées de XXIV articles. Pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Ils reprennent pour l'essentiel la Constitution de 1791.  
Martin & Walter, *Anonyme*, 9545.
- 903- [PRINCIPES CONSTITUTIONNELS] - Projet de Constitution. *Paris, Baudouin, s.d.*, in-8, 21 pp., dérelié. (c). {201974} 40 €  
Organisation des pouvoirs de l'Assemblée, du pouvoir judiciaire et des moeurs. Ce projet est très détaillé et ne prétend pas concurrencer le travail préparé par le Comité.  
Manque à Martin & Walter.
- 904- [PRISON POUR DETTES] - Sur la Contrainte par corps. Les détenus pour dettes de Ste-Pélagie à Messieurs les membres de la Chambre des Députés. *Paris, Imprimerie de Ch. Dezauche, 1831*, in-8, 16 pp., en feuilles. (c). {168875} 40 €

L'abolition de la contrainte par corps, c'est-à-dire de la prison pour dettes, fut une mesure constamment demandée au XIXe siècle. Elle a été abolie en matière commerciale en 1867 et, au civil, remplacée en 2004 par la contrainte judiciaire, d'application plus souple.

- 905- [PRISONS] - [Recueil]. *Paris, 1819-1820*, 9 pièces en un vol. in-4. Demi-basane blonde à coins, dos lisse orné de guirlandes et fleurons dorés, pièce de titre fauve, tranches citron (*reliure de l'époque*). Dos frottée, dorure de la pièce de titre effacée, coins abîmés. (677). {203595} 600 €

La plupart des pièces de ce recueil concernent la fondation et les premiers travaux de la Société royale pour l'amélioration des prisons, fondée en avril 1819 à l'initiative de Louis XVIII lui-même. Abondée par des subventions royales généreuses, composée d'environ 300 membres cooptés et choisis parmi les philanthropes les plus connus, cette société connut une activité considérable de 1819 à 1830, contribuant à attirer l'attention sur les conditions déplorables de détention qui sévissaient presque partout, et réussissant à introduire des améliorations notables.

I. [DECAZES (Elie) : ] Rapport sur les travaux du Conseil spécial des prisons, depuis l'époque de sa création jusqu'en janvier 1820. *S.l.n.d. [Paris, 1819]*, 51 pp. - II. [DECAZES : ] Circulaire. *S.l.n.d. [Paris, 1820]*, 5 pp. - III. [DECAZES : ] Rapport au Roi relatif à la Société royale pour l'amélioration des prisons. *S.l.n.d. [Paris, 1819]*, 121 pp. - IV. Procès-verbal de l'installation de la Société royale pour l'amélioration des prisons. *S.l.n.d. [Paris, 1819]*, 15 pp. - V. Conseil général des prisons du Royaume. Arrêté. *S.l.n.d. [Paris, 1819]*, 8 pp. - VI. Conseil spécial des prisons du Royaume. Règlement. *S.l.n.d. [1819]*, 6 pp. - VII. [BARBE-MARBOIS (François de) : ] Visite des prisons des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, en octobre 1819, par un membre de la Société royale pour l'amélioration des prisons. *S.l.n.d. [Paris, 1819]*, 44 pp. - VIII. Rapport fait au Conseil général de la Société royale pour l'amélioration des prisons. *S.l.n.d.*, 154 pp. - IX. Extraits des lois et règlements concernant l'administration de la police des prisons. *S.l.n.d.*, 43 pp.

Exemplaire de la bibliothèque de Neu-Hardenberg dans le Brandebourg (cachet humide).

- 906- [PRISONS] - Maisons centrales de force et de correction. *Analyse des réponses des directeurs à une circulaire ministérielle du 10 mars 1834, sur les effets du régime de ces maisons*. Lois, ordonnances, règlements ministériels, rapports au Roi et à la Société royale des prisons ; extraits de comptes rendus aux Chambres législatives. *Paris, Imprimerie Royale, 1836*, petit in-4 carré, [2]-VII-141 pp., demi-basane bouteille, dos lisse orné de filets dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Petits accros au premier plat, mais bon exemplaire. (414). {164068} 400 €

Rare. Héritage partiel de l'Ancien Régime, les « maisons de force » étaient des prisons spéciales destinées à des détenus nécessitant une correction de leurs habitudes et de leurs mœurs (dit « correctionnaires ») ; elles devinrent sous la Monarchie de Juillet des lieux d'expérimentation de nouveaux procédés envers les détenus. Ce rapport répercute justement les appréciations des directions de tous ces établissements sur le régime spécial de leurs maisons.

Relié à la suite : Rapport au Roi sur les prisons départementales. *Paris, Imprimerie Royale, mars 1837*, [2]-87 pp.

Exemplaire du jurisoconsulte Jacques Berriat-Saint-Prix (1769-1845), titulaire de la chaire de procédure à la Faculté de droit de Paris, avec cachet humide au premier titre.

- 907- [PRISONS] - Mélanges. *Prisons. Régime pénitentiaire*. *Paris, 1838-1845*, 19 pièces en 3 vol. in-8. Demi-basane aubergine, dos lisses ornés de filets et fleurons dorés, tranches mouchetées Mors, coiffes et coins abîmés. (1088). {203599} 2.500 €

Intéressant recueil qui regroupe essentiellement des textes autour de la réforme pénitentiaire proposée devant les Chambres pour la session de 1844.

I. LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (Frédéric-Gaëtan de) : Conséquences du système pénitentiaire. *Clermont-de-l'Oise, Imprimerie de A. Carbon, s.d. [1841]*, 168 pp., un f. n. ch. de table. - II. LUCAS (Charles) : Appendice à la théorie de l'emprisonnement, ou Réponse aux écoles opposantes en général, et à l'école pensylvanienne en particulier ; suivi de quelques mots sur la réforme des prisons de la France. *Paris, Imprimerie de Bourgogne et Martinet, 1838*, [4]-180 pp. - III. [MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin) : ] De l'État actuel et de la réforme des prisons de la Grande-Bretagne. Extraits des rapports officiels publiés par ordre du Parlement, traduits par L.-M. Moreau-Christophe (...), et publiés par ordre de M. le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur. *Paris, Imprimerie royale, 1838*, [4]-340 pp. - IV. ALAUZET (Isidore) : Du Projet de loi sur la réforme des prisons. Extrait du *Correspondant*, 2e année, 10 septembre 1844. *Paris, V.-A. Waille, 1844*, 20 pp. Envoi autographe de l'auteur à Romiguières. - V. *Documents relatifs au système pénitentiaire* extraits du *Journal de la Société de la morale chrétienne*. *Paris, Imprimerie de A. Henry, 1844*, VIII-454 pp., un f. n. ch. de table. - VI. *Documents officiels sur le pénitencier de l'est*, ou de Cherry-Hill, à Philadelphie, aux États-Unis d'Amérique, extraits des rapports annuels lus au Sénat et à la Chambre des représentants de l'État de Pennsylvanie, depuis l'ouverture du pénitencier, en 1829, jusqu'au 8 mars 1843 ; traduits par ordre de M. le comte Duchâtel, ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, par M. Moreau-Christophe. *Argenteuil*,

*Imprimerie de E. Marc-Aurel, s.d. [1844], [2]-130 pp., avec une planche. - VII. LA FARELLE (François-Félix de) : Coup d'oeil sur le régime répressif et pénitentiaire des principaux États de l'ancien et du nouveau monde. Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1844, [2]-92 pp., un f. n. ch. de table. - VIII. POIREL (Jacques-Fr.) : De la Déportation et de la colonisation pénale de l'Algérie. Paris, Hingray, 1844, 20 pp. Tailliant, 2849. - IX. VIDOCQ (François) : Quelques mots sur une question à l'ordre du jour. Réflexions sur les moyens propres à diminuer les crimes et les récidives. Paris, chez l'auteur, 1844, 256 pp., avec un portrait-frontispice lithographié d'après Déveria, et un fac-similé. Absent de Le Clère. - X. PARES : Rapport de la commission de la Cour royale de Colmar, sur le projet de loi des prisons. *S.l.n.d. [Colmar, 1845]*, 24 pp. Un seul exemplaire au CCF (Colmar). - XI. Avis de la Cour de cassation sur le projet de loi concernant les prisons. [Paris], Crapelet, s.d [1845], 48 pp. - XII. GLEIZES (Vénuste) : Mémoire sur la réforme des prisons et contre le projet de loi présenté aux chambres législatives, par M. le ministre de l'Intérieur (session de 1840). Brest, typographie d'A. Proux, 1840, 80 pp. - XIII. MOREAU-CHRISTOPHE : Raison des faits communiqués par M. Ch. Lucas, à l'Académie des sciences morales sur quelques détenus cellulés. Paris, J.-B. Baillière, 1839, 35 pp. - XIV. DEMETZ (Frédéric-Auguste) : Lettre sur le système pénitentiaire, à Messieurs les membres des Conseils généraux des départements. Paris, Imprimerie royale, 1838, [4]-66 pp., avec deux planches dépliantes hors-texte. - XV. DEMETZ : Résumé sur le système pénitentiaire. Paris, Imprimerie royale, 1844, [4]-52 pp. - XVI. BEGE (Achille) : Lettre à MM. les Pairs et à MM. les députés, sur le projet de loi des prisons. Mars 1844. [Paris], Imprimerie de Brière, s.d. [1844], 27 pp. - XVII. LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT : De la Mortalité cellulaire, dernier document présenté à la Chambre des députés. [Paris], Imprimerie de A. Henry, s.d. [1844], 80 pp. - XVIII. COFFINIÈRES (Antoine-Siméon-Gabriel) : Rapport sur le système cellulaire. *S.l.n.d. [1844]*, 52 pp. - XIX. MOREAU-CHRISTOPHE : Défense du projet de loi sur les prisons, contre les attaques de ses adversaires ; Paris, E. Marc-Aurel, 1844, [8]-254-50 pp.*

908- [PRISONS] - Préfecture de Police. **Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur**, au sujet des modifications introduites dans le régime du pénitentier des jeunes détenus. Paris, Panckoucke, 1840, in-4, 20 pp., en feuilles, cousu. (c). {153148} **80 €**

909- [PRIVILEGE DE SAINT-ROMAIN] - Lettre écrite par un gentil-homme de Normandie à Messire Nicolas de Mouchy, dit père Michel, chanoine en l'église cathédrale Nostre Dame de Rouën, sur le privilège de Monsieur St. Romain, accordé au marquis d'Allègre pour l'assassin co[m]mis à la personne de feu Monsieur Du Hallot Montmorency, luy vivant lieutenant général pour Sa Majesté aux bailliages de Rouën & d'Evreux. *S.l., 1594*, in-8, 8 pp., percaline Bradel cerise, pièce de titre brune en long (E. Martin). Exempalire rogné court en queue. (1156). {210130} **400 €**

Très rare.

Forme l'une des pièces de la controverse qui agita le monde juridique et ecclésiastique de Rouen de la fin du XVIe siècle au début du XVIIe sur la validité d'une antique coutume.

Le privilège de la Fierie (de « feretrum » = brancard, d'où : chasse) ou de Saint-Romain, exercé par le chapitre de la cathédrale de Rouen, consistait en la grâce accordée à un criminel et à ses complices le jour de l'Ascension par une procédure complexe à l'initiative du chapitre et qui se terminait par une ostension solennelle de la chasse conservée en la cathédrale de Rouen, pourvu cependant que lesdits criminels ne fussent pas accusés de lèse-majesté, de viol, de fausse-monnaie ou d'assassinat prémédité. La contestation provint de l'invocation du privilège par La Motte, accusé de complicité dans le meurtre de Du Hallot, commis en la ville de Vernon le 22 septembre 1592 par le marquis d'Alègre. Libelles pour et contre se multiplièrent, jusqu'à ce que le privilège fût modifié.

Frère II, 418-419, cite un grand nombre de pièces relatives à la controverse sur le privilège de la Fierie, mais pas la nôtre. Aucun exemplaire au CCF.

Vignette ex-libris avec la devise *Notre-Dame protège la France et la lignée de nos rois*.

910- [PROCEDURE CRIMINELLE] - **Loi en forme d'instruction, pour la Procédure criminelle**. Donnée à Paris, le 21 octobre 1791. *A Nevers, de l'Imprimerie de J. Lefebvre, 1792*, in-4, 74 pp. Tache d'humidité au fond des cahiers sans atteinte au texte. (c). {175287} **100 €**

La grande loi révolutionnaire sur la procédure criminelle.

911- [PROCEDURE JUDICIAIRE] - THOURET (Jacques-Guillaume). **Décret sur les formes de la sanction, de la promulgation, de l'envoi et de la publication des lois**, en date du 2 novembre 1790. Paris, Baudouin, (1790), in-8, 23 pp., dérelié. (c). {202002} **50 €**

Le décret de l'Assemblée nationale comprend XXI articles. Procédure à suivre dans l'envoi et la réception des décrets dans les départements. Le ministre de la justice communique à chacun des Commissaires du roi près des tribunaux de district un exemplaire de chaque loi.

Martin & Walter, IV, 32625.

- 912- [PROCÉDURE JUDICIAIRE] - TRONCHET (François-Denis). **Seconde opinion, sur la question de savoir si la procédure devant le Jury de jugement sera écrite ou non**, séance du 5 janvier 1791. *Paris, Baudouin, (1791)*, 31 pp., 31 pp., dérelié. (c). {201999} 40 €  
 Bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris à la veille de la Révolution, Tronchet fut membre de l'Assemblée Constituante et défenseur de Louis XVI. Ce projet de décret comprend cinq articles : les dépositions des témoins seront reçues par écrit, les témoins de l'accusé seront d'abord entendus devant le Juge ou l'un des Juges du Tribunal criminel, dès l'ouverture de la séance des jurés il sera faite une lecture publique de toutes les dépositions.  
 Martin & Walter, IV, 32895.
- 913- [PROCÉDURES] - **Nouveaux réglemens pour l'administration de la justice** : avec les tarifs des droits dus aux officiers de justice pour leurs frais & salaires. Et la taxe des dépens de tous les procès. *Paris, Claude Cellier, 1705*, in-12, [8] ff. n. ch. (titre, avertissement, table, privilège), 440 pp., typographie en petit corps, des annotations manuscrites éparses en marge, basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Manque à la pièce de titre, des épidermures. (1156). {207182} 80 €  
 Édition originale de ce manuel des procédures et tarifs de justice. La deuxième parut en 1719, la troisième en 1737.
- 914- [PROCÈS - INSURRECTION D'AVRIL 1834] - Cour des Pairs. **Affaire du mois d'avril 1834**. I. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain). Faits généraux. - Faits particuliers de Lyon, Saint-Étienne, l'Isère, Châlons, Arbois, Marseille et Clermont-Ferrand. - Faits particuliers de Paris, Epinal, Lunéville et Perpignan. Compétence. - II. Réquisitoire de M. le Procureur-général, présenté à la Cour le 8 décembre 1834. *Paris, Imprimerie Royale, 1834*, 2 parties en 4 forts vol. in-4, [4]-502, [4]-422, [4]-435 et [4]-868-180 pp., brochés sous couvertures imprimées, dos muets. (1090). {191076} 500 €  
 Réunit l'instruction et le réquisitoire-fléuve pour un nombre inédit de prévenus (442 en tout, soigneusement identifiés en préliminaire), et dans une affaire qui fut également de première importance : les insurrections républicaines qui avaient éclaté du 9 au 15 avril 1834, spécialement à Lyon (**deuxième insurrection des Canuts**), et à Paris. Comme l'on sait, la Cour des Pairs, compétente en cas d'attentat à la sûreté de l'État, suivit les réquisitions, et de nombreux prévenus furent condamnés à la déportation.
- 915- [PROCÈS DE 1831] - Conspiration républicaine. **Défense des citoyens Trélat, président de la Société des amis du peuple, Cavaignac et Guinard**, capitaines de la 2e batterie de l'artillerie de la Garde nationale. 13 et 14 avril 1831. *Paris, Auguste Mie, s.d., (1831)*, in-8, 24 pp., broché. (c). {209629} 70 €  
 En avril 1831, le médecin Ulysse Trélat (1795-1879), un des fondateurs de la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera », le publiciste Godefroy Cavaignac (1800-1845) et 8 autres républicains furent accusés d'avoir fomenté une insurrection à l'occasion de la démission de La Fayette de la Garde républicaine. Les accusés se défendirent eux-mêmes et firent du procès une tribune pour leurs idées politiques ; le discours de Cavaignac connut notamment un immense écho dans l'opinion « démocrate » du pays. L'issue en fut un acquittement général, et un triomphe dans les rues de Paris, avec illuminations de façades, etc.  
 Au CCF, exemplaires seulement à la BnF et à l'Inguimbertaine.
- 916- [PROCÈS DE L'ORDRE DES AVOCATS] - [Ensemble de pièces]. *Grenoble, C.-P. Baratier, 1823*, 4 vol. in-4. En feuilles, cousus [et : ] demi-basane fauve, dos lisse orné de filets et guirlandes dorés, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coins abîmés. (647). {179986} 600 €  
 Très intéressant dossier d'un procès interne à l'ordre judiciaire, qui fait suite à une demande du Procureur général de Grenoble adressée au Bâtonnat pour qu'il retranche de son tableau dix avocats n'exerçant pas réellement leur profession (22 janvier 1823), le tout en application de l'**Ordonnance du 20 novembre 1822**, censée rétablir l'indépendance de l'Ordre. Naturellement, l'Ordre de Grenoble refusa ; inde lites, jusqu'à l'appel du Procureur. Et, « in fine », une décision qui fit jurisprudence, et est toujours valable de nos jours.  
 I. **Volume relié**. Il comporte une page de titre manuscrite intitulée *Procès de l'Ordre des avocats ; et en particulier de MM. Mollard, Bois, Cheminade, Salamand, Périolat, Trouilloud, Robert, Jacques Pellat et Renaudon et Lenoir. Contre M. Le Procureur général devant la Cour royale séant à Grenoble, jugé par arrêt du 17 juillet 1823.*

Sous cette page ont été réunies les pièces suivantes, manuscrites ou imprimées :

1. Extrait des délibérations du Conseil de discipline de l'Ordre des avocats de Grenoble, des 27 janvier, 2, 9, 16 et 17 février 1823 (22 pp.). - 2. [MANUSCRIT] Explication de la procédure ([2] ff. n. ch. couverts d'une écriture fine et moyennement lisible). - 3. Plaidoyer pour l'Ordre des avocats de Grenoble, assigné en la personne de son bâtonnier pour procéder sur l'appel d'une décision de son Conseil de discipline, du 17 février 1823, et demandeur à fins d'incompétence, suivant sa requête du 14 juin 1823 (33 pp.). - 4. [MANUSCRIT] Plaidoyer de Me Mollard, avocat, contre Mr. le Procureur général (48-[3] pp.). - 5. Plaidoyer pour l'Ordre des avocats de Grenoble (...) (80 pp.). - 6. [MANUSCRIT] Introduction à la plaidoirie de Me Pellat (un f. n. ch.). - 7. Plaidoyer de Me Jacques Pellat, avocat, contre M. le Procureur Général (14)-24 pp.). - 8. Second plaidoyer pour l'Ordre des avocats de Grenoble (...) (73 pp.).

II. **Volumes brochés** : A. Même pièce que la 3 du recueil relié. - B. Même pièce que 7. - C. Même pièce que 8.

En conclusion, l'arrêt rendu par la Cour le 17 juillet 1823, s'appuyant sur les dispositions de l'Ordonnance précitée rétablissant l'Ordre des avocats « dans tous ses droits, honneurs et prérogatives », confirme que l'un des privilèges essentiels à l'Ordre est d'inscrire et de maintenir sur son tableau tels confrères qu'il juge convenables, sans qu'aucune autre autorité ait à s'immiscer dans cette désignation. Seules les décisions du conseil de discipline qui prononcent une peine disciplinaire contre un avocat, peuvent, en vertu de l'article 24 de l'ordonnance de 1822, être frappées d'appel devant la cour par cet avocat.

- 917- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - BERGOEING (François). **Opinion sur le jugement du ci-devant roi.** Paris, *Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 8 pp., en feuilles. (c). {205432} 30 €

Député de la Gironde, Bergoeing se prononce contre la mort du roi qui entraînerait immédiatement une réaction des puissances européennes. En cas de jugement de la Convention, l'auteur est favorable à la ratification du peuple.

Martin & Walter, I, 2754.

- 918- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - DEBOURGES (Jean). **Opinion sur le jugement de Louis XVI, du 17 janvier 1793.** Paris, *Imprimerie Nationale, (1793)*, in-8, 2 pp., dérelié. (c). {205422} 30 €

Député de la Creuse à la Convention et aux Cinq-Cents, Debourges refusa de voter lors du procès du Roi, ne se reconnaissant pas le droit de jugement. C'est au peuple qu'il convient de recourir. La séparation des pouvoirs est inviolable.

Martin & Walter, I, 9409.

- 919- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - LACOSTE (Jean-Baptiste). **Discours sur le jugement de Louis XVI.** Paris, *Imprimerie Nationale, s.d.*, in-8, 10 pp., en feuilles. (c). {205424} 30 €

Député du Cantal à la Convention, Lacoste approuva la mort du roi sans appel ni sursis. « L'appel au peuple n'a été inventé que pour faire jouir Louis de l'impunité de ses crimes ».

Non cité par Martin & Walter.

- 920- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - LINDET (Robert). **Rapport qui a précédé l'Acte énonciatif des crimes de Louis Capet, au nom de la commission des Vingt-un (10 décembre 1792).** Paris, *Imprimerie nationale, 1793*, in-8, 22 pp., dérelié. Quelques mouillures sans gravité sur les premières pages de la brochure. (c). {203478} 40 €

Robert Lindet se livre à un rapide exposé de la conduite de Louis XVI depuis 1789. Député de l'Eure, membre du Comité de salut Public, envoyé en mission dans l'Eure et le Finistère, il fut membre de nombreuses commissions. Il se prononça en faveur de la mort du roi.

Martin & Walter, III, 21574.

- 921- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - MAILHE (Jean). **Rapport et projet de décret au nom du Comité de législation.** Paris, *Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 27 pp., dérelié. (c). {203773} 40 €

Député de la Haute-Garonne, chargé du rapport sur la mise en accusation de Louis XVI, il vota pour la mort du roi avec sursis. Dans son projet de décret, Mailhe donne 14 articles sur le jugement de Louis XVI. Il propose notamment que trois commissaires, pris dans l'Assemblée, enquêtent et réunissent les pièces des délits imputés au roi

Martin & Walter, III, 22416.

- 922- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - POINTE (Noël). **Opinion sur le jugement du ci-devant roi des Français, le 30 novembre 1792.** Saint-Flour, *Chez G. Sardine, (1793)*, in-8, 6 pp., en feuilles. (c). {203403} 30 €

Député de Rhône-et-Loire à la Convention, ouvrier armurier à Saint-Etienne, l'auteur se prononça pour la mort du roi. L'inviolabilité du ci-devant roi est illusoire et il doit comme les autres citoyens subir un jugement proportionné à ses crimes. Il fut envoyé en mission avec des pouvoirs illimités dans le Cher et le département de la Nièvre. Il s'opposa à la réaction thermidorienne.

Martin & Walter, IV, 27630.

- 923- [PROCES DE LOUIS XVI] - PONS (Philippe-Laurent). **Opinion sur l'inviolabilité de Louis Capet.** *Aurillac, Viallanes, (1793)*, in-8, 3 pp., en feuilles. (c). {203404} 30 €  
Député du Département de la Meuse, Philippe-Laurent Pons vota la mort de Louis XVI.  
Martin & Walter, IV, 27787.
- 924- [PROCES DE LOUIS XVI] - PORCHER-LISSAUNAY (Gilles-Charles). **Opinion sur cette question : quelle est la peine à infliger à Louis Capet.** *Paris, Imprimerie nationale, (1793)*, in-8, 3 pp., (c). {203795} 30 €  
Député de l'Indre, Porcher vota la détention du roi jusqu'à la paix. Envoyé en mission dans l'Ouest, il fit preuve de modération.  
Martin & Walter, IV, 27824.
- 925- [PROCES DE LOUIS XVI] - PORTIEZ DE L'OISE (L.-F.-R.). **Opinion sur cette question : le roi des Français était-il jugeable ?** *Aurillac, Viallanes, s.d.*, in-8, 7 pp., dérelié. (c). {203402} 30 €  
Député de l'Oise à la Convention, Portiez vota la mort du roi avec la condition expresse qu'on examinerait ensuite l'époque à laquelle la sentence devrait être exécutée. L'auteur se prononce dans cette brochure contre l'inviolabilité absolue du roi. Son inviolabilité ne concerne que ses fonctions administratives. Puisque la loi est la même pour tous, Louis XVI pouvait être jugé en tant que conspirateur.  
Martin & Walter, IV, 27900.
- 926- [PROCES DE LOUIS XVI] - POULTIER (François-Martin). **Sur le supplice de Louis Capet.** *Paris, Imprimerie nationale, (1793)*, in-8, 10 pp., dérelié. (c). {203406} 30 €  
François Poultier, député du Nord à la Convention, vota la mort du roi, sans appel ni sursis.  
Martin & Walter, IV, 28068.
- 927- [PROCES DE LOUIS XVI] - PRUNELLE (Léonard-Joseph). **Opinion concernant le jugement de Louis XVI.** *Paris, Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 15 pp., dérelié. (c). {203407} 40 €  
Maire de Grenoble en 1791 et député de l'Isère à la Convention, Prunelle rédigea ici un projet de décret visant à réunir 83 membres de la Convention pour remplir les fonctions d'accusateur national. Ceux-ci seront nommés par chaque département à la majorité absolue. Ils choisiront ensuite parmi eux « un juré de jugement » dont l'avis sera transmis à la Convention, au nom du peuple.  
Martin & Walter, IV, 28331.
- 928- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - **Sentiments d'un vrai républicain sur le procès de Louis Capet.** *S.l.n.d.*, in-8, 11 pp., dérelié. (c). {204864} 40 €  
La mort de Louis XVI serait un crime inutile pour l'État. L'auteur fait appel à la clémence de la Nation.  
Tourneux, I, 3746. Non cité par Martin & Walter.
- 929- [PROCES DE LOUIS XVI] - SERGENT (Antoine-Louis-François). **Opinion à la Convention nationale, prononcée à la tribune au troisième appel nominal (15 janvier 1793).** *Paris, Imprimerie nationale, (1793)*, in-8, 3 pp., dérelié. (c). {203467} 30 €  
Sergent se prononce en faveur de la mort du roi, après avoir présenté des sources complémentaires à l'acte d'accusation.  
Martin & Walter, IV, 31412.
- 930- [PROCÈS DE LOUIS XVI] - **Sur le procès de Louis XVI, supplément aux réflexions de M. Necker.** *Paris, Imprimerie de Frouillé, s.d.*, in-8, 16 pp., broché sous couverture d'attente de couleur blanche. Quelques mouillures sans gravité le long du brochage. (c). {204928} 50 €  
L'auteur affiche des positions modérées. S'il ne s'agit pas d'énumérer les bienfaits de Louis XVI, ni de minimiser les papiers trouvés dans l'armoire de fer, (comme le fait Necker) ; il est impossible d'après la Constitution d'infliger au roi une peine afflictive ou corporelle. La personne du roi est sacrée et inviolable.



Mise en garde des conventionnels qui, par la décision qu'ils prendraient, risqueraient de détruire le salut de l'État et l'honneur des français.

Martin & Walter, *Anonymes*, 17358.

931- **PROCÈS des dix-neuf citoyens accusés de complot tendant à remplacer le gouvernement royal par la République**, contenant leurs défenses et celles de leurs avocats. *Paris, Prévot, 1831*, in-8, 268 pp., broché. Annotations sur la page de garde, rousseurs. (1232). {150227} 70 €

932- **[PROCES GOËZMANN] - Requête d'atténuation pour le Sr Caron de Beaumarchais**. *Paris, Imprimerie de Knapen, 1773*, in-4, titre, 28 pp., basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, encadrement de triple filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Frottis épars en coiffe supérieure et sur les plats. (69). {206556} 600 €

Une des pièces juridiques de l'Affaire Goëzmann, qui prit la suite dans l'opinion de la contestation de l'héritage de Joseph Paris-Duverney, échue à Beaumarchais, quand ce dernier chercha à obtenir les bonnes grâces du rapporteur Louis-Valentin Goëzmann de Thurn par un pot-de-vin transitant par son épouse. Le cas, alimenté par les mémoires satiriques de Beaumarchais, suscita un immense intérêt à la Cour et à la ville, jusqu'à provoquer l'intervention de Louis XV.

Corda I, p. 135.

Relié avec 12 autres pièces sur la même affaire Goëzmann :

I. [MALBESTE : ] Mémoire à consulter, pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (...). [*Paris, Imprimerie de C. Simon, 1773*, 42 pp. Corda I, p. 135. - II. [SEGUIN : ] Mémoire pour Madame de Goëzmann. [*Paris, Imprimerie de Michel Lambert, 1773*, 54 pp. Corda I, p. 135. - III. Supplément au Mémoire du Sr. Bertrand d'Airolles. [*Paris, Imprimerie de Michel Lambert, 1773*, 14 pp. Corda I, p. 136. - IV. Supplément au Mémoire à consulter, pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (...). [*Paris, Imprimerie de Quillau, 1773*, 64 pp. Corda I, 135. - V. [EYNARD : ] Note remise par Monsieur de Goëzmann, conseiller de Grand'Chambre, à MM. ses confrères. [*Paris, Imprimerie de Michel Lambert, 1773*, 7 pp. Corda I, p. 135. - VI. [EYNARD : ] Observations pour monsieur de Goëzmann, conseiller de Grand'Chambre. [*Paris, Imprimerie de Michel Lambert, 1773*, 38 pp. Corda I, p. 135. - VII. Addition au Supplément du Mémoire à consulter, pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (...) : servante de réponse à Madame Goëzmann accusée ; au sieur Bertrand d'Airolles, accusé ; aux sieurs Marin, gazetier de France, & Darnaud Baculard, conseiller d'Ambassade, assignés comme témoins. [*Paris, Imprimerie de J.-G. Clousier, s.d. [1774]*, 78 pp. Corda I, 135. - VIII. [DÉLABOUREY : ] Mémoire à consulter et consultation, pour le sieur Marin. Contre le sieur Caron de Beaumarchais. [*Paris, Imprimerie de D.-C. Couturier, s.d. [1773]*, 7 pp. Corda I, 135. - IX. Quatrième mémoire à consulter, pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (...). Contre M. Goëzman, juge accusé de subornation & de faux ; Madame Goëzman, & le sieur Bertrand, accusés ; les sieurs Marin, gazetier ; Darnaud-Baculard, conseiller d'ambassade ; & consorts. Et réponse ingénue à leurs mémoires, gazettes, lettres courantes, cartels, injures, & mille & une diffamations. [*Paris, Imprimerie de J.-G. Clousier, 10 février 1774*, 108 pp., un f. n. ch. (Note de Beaumarchais). Corda I, p. 136. - X. Mémoire pour le sieur Marin, en réponse à ce qui le concerne dans un troisième libelle du sieur Caron de Beaumarchais, intitulé : Addition, &c. [*Paris, Imprimerie de D.-C. Couturier, s.d. [1774]*, 24 pp. Corda I, p. 135. - XI. [DESROCHES : ] Réponse pour le sieur J.-J. Gardane, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris (...). Aux libelles imprimés & publiés par les sieurs Marin & Bertrand d'Airolles. [*Paris, Imprimerie de la veuve Ballard, 1774*, 8 pp. Corda I, p. 136. - XII. Arrêt de la Cour du Parlement, extrait des registres du Parlement. Su 26 février mil sept cent soixante-quatorze. *Paris, P.-G. Simon, 1774*, 24 pp. Corda I, p. 136.

S'ensuivent deux dispositions royales de caractère général, concernant les contentieux :

XIII. Déclaration du Roi, interprétative de l'édit du mois de février 1771, portant règlement pour la procédure. Donnée à Fontainebleau le 29 octobre 1773. Registrée au Parlement le vingt-huit mars 1774. *Paris, P.-G. Simon, 1774*, 8 pp. - XIV. Déclaration du Roi, portant règlement concernant les mémoires à consulter. Donnée à Versailles le 18 mars 1774. Registrée en Parlement le vingt-six mars 1774. *Paris, P.-G. Simon, 1774*, 4 pp.

Enfin, la dernière pièce concerne une tout autre affaire :

XV. Mémoire à consulter, et consultation pour Madame de Margeret (abbesse de Saint-Paul-lès-Soissons). [*Paris, Knapen & Delaguette, 1773*, 124 pp. Absent de Corda.

933- **[PROCES HARMAND] - Cours d'assises de l'Aube. Présidence de M. Legendre (...). Affaire Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes**. Détournements par un dépositaire public. Détournement dans un dépôt public. Faux en écriture publique. Audiences du vendredi 7, du samedi 8 et du dimanche 9 février 1873. Compte-rendu extrait du journal *L'Aube. Troyes, Dufour-Bouquet, s.d., (1873)*, in-folio, 10 pp., texte sur 4 colonnes, broché sous couv. bleue imprimée. (1111). {156398} 150 €

Très intéressant compte-rendu journalistique du procès Harmand, qui défraya la chronique tant de la ville de Troyes que du monde érudit dans les années 1870-1875.

Nommé bibliothécaire de l'important dépôt de Troyes en 1842, et laissé sans contrôle véritable, le sieur Auguste Harmand passa presque trente ans à détourner des pièces rares des collections, les vendant au libraire Dufey, qui put ainsi alimenter ses catalogues en ouvrages de valeur de 1867 à 1869. Découverte avant la guerre de 1870, l'entreprise de vol systématique ne put être irrécusablement prouvée qu'après les hostilités, grâce au travail d'experts dépêchés à cet effet, comme Ludovic Lalanne et Anatole de Montaiglon. Il s'ensuivit un procès où la culpabilité de l'accusé fut établie : il se vit condamné à 4 ans de prison. Au-delà même de l'aspect judiciaire, l'épisode jette une lumière très crue sur les pratiques des dépôts de livres provinciaux au XIXe siècle (et sans doute bien au-delà ...) : les dépositions des témoins et des experts révèlent une incurie et un abandon assez impressionnants, même pour l'époque.

- 934- **PROCÈS-VERBAL de ce qui s'est passé au lit de justice**, tenu par le Roi au Château de Versailles, le Samedi treize avril 1771. *Paris, chez P.G. Simon, 1771*, in-4, 28 pp., broché. Légt débrouché, qqs mouillures, tache sur la page de titre. (c). {184953} **70 €**

Supprime les « Offices de Présidens & Conseillers de notre Grand-Conseil ».

- 935- **PROCÈS-VERBAL de ce qui s'est passé au lit de justice**, tenu par le Roi à Versailles, le lundi 6 août 1787. *Paris, Imprimerie Royale, 1787*, in-8, 60 pp., dérelié. Qqs mouillures. (c). {184952} **80 €**

Les places occupées par les participants étant indiquées, le roi, « décidé à faire usage de la plénitude de [son] autorité », annonce par la bouche de son Gard des Sceaux la nécessité « d'accroître la masse des impôts » par le moyen de la subvention territoriale et l'augmentation du timbre. Ce lit de justice engendra un vive protestation du Parlement de Paris que le roi exila à Troyes.

- 936- [PROCÈS. - **INSURRECTION D'AVRIL 1834**] - Cour des Pairs. **Affaire du mois d'avril 1834**. Réquisitoire de M. le Procureur-général, présenté à la Cour le 8 décembre 1834. *Paris, Imprimerie Royale, 1834*, 2 parties en un fort vol. in-4, [4]-868-180 pp., demi-veau vert, dos lisse orné de filets dorés et de larges fleurons à froid, pièces de titre noires, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Dos insolé, rousseurs, mais bon exemplaire. (400). {187588} **400 €**

Réquisitoire-fleuve pour un nombre inédit de prévenus (442 en tout, soigneusement identifiés en préliminaire), et dans une affaire qui fut également de première importance : les insurrections républicaines qui avaient éclaté du 9 au 15 avril 1834, spécialement à Lyon (**deuxième insurrection des Canuts**), et à Paris. Comme l'on sait, la Cour des Pairs, compétente en cas d'attentat à la sûreté de l'État, suivit les réquisitions, et de nombreux prévenus furent condamnés à la déportation.

- 937- [PROCÈS] - **Affaire Marcellange**. Cours d'assises de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône. *Paris, aux bureaux des archives des tribunaux, Limoges, Veuve Blondel, 1843*, in-8, [4]-III-464 pp., manque le portrait-frontispice, demi-chgrin bouteille, dos à nerfs fleuroné, tranches mouchetées (*rel. de la fin du XIXe s.*). Bon exemplaire. (804). {194221} **100 €**

Louis Vilhardin de Marcellange habitait seul sa propriété de Chamblas à 15 kilomètres du Puy-en-Velay. Sa femme, Théodora de La Roche-Négly, et sa belle-mère s'étaient installées au Puy avec les domestiques du Chamblas (Jacques Besson et Marie Boudant) qui étaient animés de la même haine à l'égard de M. de Marcellange. Ce dernier fut retrouvé mort le 2 septembre 1840. Jacques Besson fut accusé, alors même qu'il semble avoir agi à la suite d'un contrat passé avec les dames de La Roche, qui, elles, ne furent jamais inquiétées. Un premier procès eut lieu à Riom (avec Eugène Rouher comme défenseur du prévenu), qui fut interrompu pour faux témoignage. Le procès reprit ensuite à la Cours d'Assises de Lyon. Malgré la défense vigoureuse assurée par Charles Lachaud (avocat au barreau de Tulle) et de nombreux doutes, Jacques Besson fut condamné à mort et exécuté le 28 mars 1843 au Puy.

- 938- [PROCÈS] - **Causes célèbres**. *Paris, 1817-1827*, 6 titres en deux volumes in-8. Demi-veau cerise, dos lisses ornés de filets dorés, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). (760). {164327} **800 €**

Très intéressant recueil sur plusieurs affaires judiciaires qui passionnèrent l'opinion sous la Restauration : I. Affaire du prêtre sicilien **Contrafatto**. Présidence de M. de Monmerqué. *Paris, B. Warée fils aîné, 1827*, [4]-58 pp.

Giuseppe Contrafatto avait été accusé d'attentat à la pudeur sur Hortense Lebon, âgée de cinq ans.

II. **MANSON (Clarisse)** : Mémoires de Madame Manson, explicatifs de sa conduite dans le procès de l'assassinat de M. Fualdès ; écrits par elle-même, et adressés à Madame Enjalran, sa mère. Avec portrait, vignettes et fac-simile. Troisième édition. *Paris, Pillet, 1818*, XXXII-190-[2] pp., avec un portrait-frontispice sous serpent, un fac-similé dépliant et une vignette en-tête.

Clarisse Manson était le principal témoin, à éclipses, dans la sombre affaire de l'assassinat de Fualdès, qui, comme l'on sait, défraya la chronique judiciaire en France de 1817 à 1818.

III. Mémoires de M. Clémandot, en réponse à ceux de Mme Manson. Paris, *Ladvoat*, 1818, [2]-II-107 pp.

IV. CONSTANT (Benjamin) : Lettre à M. Odilon-Barrot, avocat à la Cour Royale, sur le procès de M. Wilfrid Regnault. Paris, *Imprimerie de Renaudière*, 1818, [2]-47 pp., un feuillet non chiffré de note additionnelle.

Courtney, 28a (deuxième état de la page de titre, sans les mots « condamné à mort »).

L'intervention de Constant dans cette célèbre erreur judiciaire de la Restauration permet la commutation de la condamnation à mort de Regnault en vingt ans de réclusion : Odilon Barrot était l'avocat de l'accusé.

V. CONSTANT (Benjamin) : 2<sup>me</sup> Lettre à M. Odilon -Barrot, avocat en la Cour de Cassation, sur le procès de Wilfrid Regnault, condamné à mort. Avec un plan figuré du lieu où s'est commis l'assassinat. Paris, *Béchet, Plancher, Delaunay*, 1818, [2]-96 pp., avec un plan dépliant hors-texte.

Courtney 29a.

VI. Requête au Roi, pour Adélaïde-Marie Rogres Lusignan de Champignelles, veuve de Louis-Joseph, marquis de Douhault. Mémoire à consulter, et consultations relatives aux arrêts Douhault. Seconde partie. Réponse à M.V. et à M. Marguerit, ou Réfutation à mi-marge de douze articles publiés, en 1809 et 1810, dans le *Journal des Débats*, alors *Journal de l'Empire*, et dans la *Gazette de France*. Paris, *Le Normant, Delaunay*, 1817, [2]-XXXII-78-194 pp., avec un portrait-frontispice et deux tableaux dépliant (dont une expertise d'écriture). Il s'agit d'une célèbre affaire d'usurpation d'identité, menée avec une grande constance, par une aventurière qui s'appelait en réalité Marie Buiet (1756-1832) et se faisait passer pour la marquise de Douhault.

Bel exemplaire titré « Causes célèbres ».

- 939- [PROCÈS] - Cour d'assises du Rhône. Les hommes de septembre à Lyon. Procès Andrieux, procureur de la République, contre M. Ponet, directeur de la *Comédie politique*. Audiences des 23, 24, 25 et 26 mai 1872. Sténographie in extenso des débats et plaidoiries éditée par la *Comédie politique*. Roanne, *Imprimerie Vignal*, 1872, in-8, 237 pp., demi-chagrin aubergine, dos à nerfs orné de filets et fleurons dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure frottée. (842). {194615} 150 €

L'avocat républicain Louis Andrieux (1840-1931) avait été nommé par Crémieux procureur de Lyon en septembre 1870 sur la bonne impression que ne pouvaient manquer d'exercer ses violentes sorties contre Napoléon III avant la catastrophe de Sedan ; survint l'insurrection lyonnaise où il manifesta une grande fermeté. Il fut alors attaqué par une feuille impérialiste, *La Comédie politique*, et crut devoir poursuivre pour diffamation. Le tribunal lui donna entièrement raison, et il put ainsi continuer une carrière politique aussi brillante que longue ...

- 940- [PROCÈS] - Cour des Pairs. Affaire d'avril 1834. Paris, *Dépôt central de la librairie*, 1835, in-8, [4]-179 pp., texte sur deux colonnes, broché sous couverture imprimée de l'éditeur. Premiers et derniers feuillets défraîchis. (793). {168933} 80 €

Une des éditions non officielles du *réquisitoire*. Manque le volume complémentaire comprenant les débats.

Il s'agit de la version officielle des débats de la Cour des Pairs dans l'affaire des *insurrections d'avril 1834* qui éclatèrent à Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Châlons, Arbois, Marseille, Epinal, Lunéville et Perpignan, et dont le point de départ, du moins à Lyon et Saint-Etienne, furent les restrictions apportées par la loi sur les associations à la défense mutuelle des ouvriers.

- 941- [PROCÈS] - Cour des Pairs. Affaire d'avril 1834. Paris, *Dépôt central de la librairie*, 1835, in-8, [4]-179 pp., texte sur deux colonnes, demi-veau caramel, dos lisse, filets dorés et à froid (*rel. de l'époque*). Dos passé. Rousseurs. Bon exemplaire. (1067). {183924} 150 €

Une des éditions non officielles du *réquisitoire*. Manque le volume complémentaire comprenant les débats.

Il s'agit de la version officielle des débats de la Cour des Pairs dans l'affaire des *insurrections d'avril 1834* qui éclatèrent à Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Châlons, Arbois, Marseille, Epinal, Lunéville et Perpignan, et dont le point de départ, du moins à Lyon et Saint-Etienne, furent les restrictions apportées par la loi sur les associations à la défense mutuelle des ouvriers.

- 942- [PROCÈS] - Cours d'assises de la Seine. Conspiration dite de la rue des Prouvaires. 2 février 1832. Paris, *Ledentu, marchands de nouveautés*, 1832, in-8, [4]-495 pp., broché sous couverture imprimée, dans emboîtement de demi-toile verte, dos lisse orné d'une fleur de lis (*reliure moderne*). Qqs rousseurs. Bon exemplaire. (412). {166464} 400 €

Le 1er février 1832, la police évenait « in extremis » (dix heures du soir) un complot d'inspiration carliste qui passera à la postérité sous le nom de « Conspiration de la rue des Prouvaires » : au cours d'un bal costumé donné aux Tuileries pendant la nuit du 1er au 2 février, les conjurés devaient s'emparer de la personne du Roi, des autres membres de la famille royale, des ministres, et proclamer l'avènement de Henri V. Les principaux instigateurs, le comte Raoul de la Sayette et le chevalier de Romans, parvinrent à gagner la Suisse, et leur procès eut lieu par contumace.

- 943- [PROCÈS] - [GRÉGORI (Louis)]. **Le Procès du Panthéon**. 4 juin - 10 et 11 septembre 1908. Grégori, Drefus et Zola devant le jury. La révision de la révision. Préface et portrait de Grégori. Compte-rendu sténographié et révisé des débats. *Paris, bureaux de la « Libre parole », s.d., (1908)*, in-8, 168 pp., avec un portrait dans le texte, demi-basane blonde, dos lisse, pièce de titre cerise en long (*reliure moderne*). Premiers ff. maladroitement réparés, un accroc à la pièce de titre. (411). {169277} **100 €**

Ce procès en marge de l'Affaire est celui du journaliste d'Action Française Louis Grégori imbu des idées de Drumont, qui, le jour du transfert des cendres de Zola au Panthéon, blessa Dreyfus à l'épaule de deux coups de revolver. Le procès aboutit à un acquittement.

Lipschutz, 72.

- 944- [PROCÈS] - Liberté d'enseignement. **Procès de M. l'abbé Combalot**, précédé d'une introduction par Louis Veuillot, et suivi de documents historiques. *Paris, au bureau de l'Univers, mars 1844*, in-8, XXVIII-146 pp., demi-chagrin noir, dos à nerfs orné d filets à froid et de fleurons dorés, tranches mouchetées (*rel. de la fin du XIXe s.*). Mouillures. (802). {194474} **80 €**

C'est à la suite de son violent pamphlet *Mémoire sur la guerre faite à l'Eglise et à la société par le monopole universitaire* (1843) que l'abbé Théodore Combalot (1797-1873), prédicateur excessif et bruyant, comparut devant la Cour d'assises de la Seine le 6 mars 1844. Il fut condamné à 15 jours d'emprisonnement et une amende de 4000 francs. Evidemment, l'*Univers* qui avait défendu ses outrances, appela à une souscription pour couvrir le montant de l'amende.

- 945- [PROCÈS] - **Précis pour le sieur Artaud, marchand, demandeur**, contre le sieur Pigeon, marchand, défendeur. *Avignon, Joseph Bonnet, 1770*, in-4, 12 pp., dérelié. (685). {206869} **80 €**

**Litige commercial** entre deux marchands d'Avignon, dont les considérants sont assez obscurcis par la prose grandiloquente des avocats.

On joint deux autres pièces relatives au même procès : I. Réfutation de la Réponse instructive du sieur Pigeon, négociant à Avignon, défendeur, par le sieur Artaud, aussi négociant de la même ville, demandeur. *Avignon, Imprimerie de la veuve Joly, 5 mai 1770*, 16 pp. - II. Réplique pour le sieur Pigeon, négociant à Avignon, à l'écrit intitulé, Réfutation, par le sieur Artaud, aussi négociant de la même ville. *Avignon, Imprimerie de Joseph Bléry, 1770*, 10 pp.

*Du rifi chez les Du Barry*

- 946- [PROCÈS] - **Procès de M. le comte Du Barry**, avec Madame la comtesse de Tournon. Contenant les deux Mémoires justificatifs pour & contre. *Amsterdam, s.n., 1781*, in-8, [2] ff. n. ch. (faux-titre et titre), xij-84 pp., demi-toile grège modeste, dos lisse muet (*rel. du XIXe s.*). Exemplaire un peu déboîté. (707bis). {202562} **150 €**

Procès célèbre qui oppose Jean-Baptiste Du Barry (dit « le Roué »), époux putatif de la trop célèbre favorite, à **Rose-Marie-Hélène de Tournon** (1757-1782), sa nièce par son mariage avec le vicomte Adolphe Du Barry. Exilée de la cour de Louis XVI en 1774 comme tous les Du Barry, la vicomtesse passa quelque temps en Angleterre où elle perdit son peu intéressant mari dans un duel de jeu ; de retour en France, elle n'eut de cesse de changer de nom pour pouvoir être réintroduite dans la société, où le patronyme Du Barry ne se portait pas spécialement bien. Elle reprit donc son nom de famille avant d'épouser en 1782 un de ses cousins, Jean-Baptiste de Tournon, marquis de Claveyron. C'est ainsi qu'elle échappa définitivement aux poursuites du « Roué » pour offense à la mémoire de sa première alliance.

Corde II, 93.

- 947- [PROCÈS] - **Procès du Prince Woronzow contre le Prince Pierre Dolgoroukow et le Courrier du dimanche**. Tribunal civil de la Seine, première instance (...). *Paris, Poulet-Malassis, 1862*, in-8, 457-21 pp., avec 3 ff. de fac-similés en dépliant ; deux lignes de l'avant-propos (page chiffrée XII) ont été caviardées comme dans tous les exemplaires, demi-chagrin marine, dos à nerfs fleuroné, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Coins abîmés, mais bon exemplaire. (802). {194598} **200 €**

Complexe litige intenté par Simon Vorontsov pour défendre la mémoire de son père Mikhail Semionovitch Vorontsov (1782-1856) qu'il estimait diffamée par plusieurs passages du fameux ouvrage *La Vérité sur la Russie* de Piotr Vladimirovitch Dolgoroukov (1807-1868). En raison d'une vraie « fausse lettre anonyme » parmi les pièces du procès, les annexes sont occupées par des discussions d'experts en écritures.

Oberlé, *Poulet-Malassis*, 834.

- 948- [PROCÈS] - Procès politiques. *Paris, 1833-1834*, 8 pièces en un vol. in-8. Demi-basane fauve, dos lisse orné de filets à froid et dorés et de fleurons à froid, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Manque de cuir à un mors supérieur, rousseurs. (376). {170916} **600 €**

Les années 1830-34 qui voient la difficile installation du Régime de Juillet sont marquées par la lutte incessante des gouvernements successifs contre les conspirations et menées « carlistes » ou républicaines, notamment par la voie judiciaire : individus et organes de presse sont déferés devant les tribunaux presque systématiquement dès lors qu'un soupçon d'attentat, de conspiration, etc., peut être avancé. Mais les organes judiciaires ne suivent pas forcément le voeu politique et de nombreux acquittements sont alors prononcés, dont la plupart des cas suivants :

I. Société des droits de l'homme. Procès du coup de pistolet. Publié par deux sectionnaires. *Paris, Lagarde jeune, Frédéric Peux, marchands de nouveautés, 1833*, [2]-98 pp., avec un portrait-frontispice lithographié (les accusés). Ce sont les deux accusés, Louis Bergeron et Philippe-François-Hippolyte Benoist qui se désignent au titre sous le nom de « deux sectionnaires », et publient ainsi l'intégralité de leur procès, conclu par un acquittement le 18 mars 1833 : ils avaient été accusés de tentative d'assassinat sur Louis-Philippe le 19 novembre 1832, au moment où le Roi se rendait au Palais-Bourbon pour l'ouverture de la séance parlementaire, vers deux heures de l'après-midi. Seulement 3 exemplaires au CCF (BnF, Bibliothèque Thiers, Le Havre). - II. Procès du journal *La Tribune* à la Chambre des Députés, précédé d'un aperçu sur le procès du journal *Le Commerce*, en 1826. *Paris, Bousquet, Chaumerot, 1833*, [4]-125 pp. - III. Procès des vingt-sept ou de la Société des droits de l'homme et des élèves de l'École polytechnique. Discours de Raspail et plaidoiries des avocats, suivis du réquisitoire du procureur-général contre les avocats Dupont, Pinard et Michel, de leur défense et de l'arrêt d'interdiction. *Paris, Adolphe Riou, 1834*, 120 pp. C'est le 11 et le 12 décembre 1833 que les dirigeants de la SDH, reconstituée depuis 1832 et dirigée désormais par son aile « montagnarde », furent jugés pour la préparation d'une émeute en juillet, à l'anniversaire des Trois Glorieuses, et destinée à renverser le régime. La Société fut interdite à la suite de cette affaire. - IV. Cour d'Assises de Saint-Omer. Affaire du *Propagateur* du Pas-de-Calais. [*Paris*], *Imprimerie de Bacquenois, s.d. [1833]*, 47 pp. Deux notices au CCF : il ne faut pas confondre cet opuscule avec celui que Ledru-Rollin a consacré à la même affaire. - V. 17<sup>me</sup> publication du *Populaire*. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> procès du journal républicain *Le Propagateur* du Pas-de-Calais, acquitté à l'unanimité par la Cour d'Assises de Saint-Omer. [*Paris*], *Imprimerie de Bacquenois, s.d. [1833]*, 50 pp. - VI. Procès du journal républicain *Le Patriote de la Côte-d'Or*, et de l'association dijonnaise contre les impôts anti-populaires sur les boissons et sur le sel, acquittés à l'unanimité par la Cour d'Assises de Dijon. *Paris, Imprimerie de Bacquenois, s.d. [1833]*, 36 pp. - VII. Dixième publication du *Populaire*. Discours du citoyen Raspail, prononcé dans l'Assemblée générale de l'Association républicaine pour la liberté de la presse, et reproduit sous sa défense devant la Cour d'Assises, qui l'a acquitté. [*Paris*], *Imprimerie de L.-E. Herhan, s.d. [1833]*, 16 pp., f. 15-16 relié par erreur entre les pp. 2 et 3. - VIII. Huitième publication du *Populaire*. Procès du républicain Vergers, commandant la Garde Nationale à cheval de Dax, accusé d'offense envers la personne du Roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, etc., etc., acquitté par la Cour d'Assises du département des Landes. [*Paris*], *Imprimerie de Herhan, s.d. [1833]*, 8 pp.

- 949- [PROCÈS] - Propriété littéraire et mandat testamentaire. La Famille et les exécuteurs testamentaires du comte de Montalembert contre M. Charles Loyson (ex-Père Hyacinthe) et la *Revue suisse*. *Paris, Typographie de E. Plon, 1877*, in-8, [4]-104 pp., demi-chagrin aubergine, dos à nerfs orné de filets à froid et de fleurons dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure rognée. (810). {194469} **80 €**

Charles Loyson, dont la sécularisation, puis le mariage avaient tant fait de bruit dans le monde catholique, avait publié de sa propre initiative en 1876 un écrit posthume de Charles de Montalembert, *L'Espagne et la liberté*, communiqué en février 1869. Or, l'auteur avait non seulement renoncé à sa publication de son vivant, mais semble en avoir réservé le droit à l'appréciation de ses exécuteurs testamentaires par un codicille daté du 7 mai 1869. D'où contestation.

- 950- [PROCÈS] - Thema causae vertentis inter D. capitaneum Claudium de Bacchinis, civitatis Burgi Sancti Donini ex una ; et DD. capitaneos Alphunsum de Scarabellis, et Franciscum Mariam de Scarabellis, tam proprio nomine, quam uti patrem, & legitimum administratorem DD. Octaviani, Gabriellis, Lucretiae, Isabellae et Ceciliae eius filiorum de eadem civitate Burgi Sancti Donini ex altera super hereditate quondam D. Octaviae de Bacchinis inter dictas partes controversa, decidenda ab Illustrissimo D. Consigliario Ducali Ioanne Carlo Sanctio iudice delegato cum voto

Excelsi Ducalis Consilii iustitiae C.S. Serenissimae. *Parme, Giuseppe d'Oleo, Ippolito Rosati, 1683*, grand in-4, 132 pp., texte sur deux colonnes, demi-toile, dos lisse muet (*rel. du XIXe s.*). Rousseurs. (359). {187197} 350 €

Très rare mémoire juridique qui oppose deux branches d'une même famille de Borgo San Donnino (aujourd'hui **Fidenza**) dans une affaire d'héritage.

Aucun exemplaire ni au CCF ni au CCL.

- 951- **PROJET de décret présenté par le Comité des Finances sur les liquidations, comptabilité et remboursement des Compagnies de finances.** *Paris, Imprimerie Nationale, 1791*, in-8, 15 p., dérelié. (c). {163989} 50 €

Absent de Martin & Walter.

- 952- **PROJET de l'Organisation du pouvoir judiciaire.** Proposé à l'Assemblée Nationale par le Comité de Constitution. Dont l'annexe a été ordonnée au Procès-verbal du 21 décembre 1789. *A Paris, chez Baudouin, (1789)*, in-8, 58 pp., dérelié. (c). {174955} 150 €

Le Projet est précédé d' « Observations sommaires sur le travail du Comité de Constitution, relatif à l'organisation du pouvoir Judiciaire » ;

Il s'agit de la première mouture du texte d'une des principales réformes révolutionnaires, véritable rupture par rapport à la France de l'Ancien Régime. « Les abus dans l'administration de la justice » sont en effet à ranger parmi les causes principales du mouvement révolutionnaire.

- 953- **PROJET sur les établissemens publics, institués pour les sciences et les arts.** *S.l.n.d.*, in-8, 15 pp., dérelié. Projet qui cherche à rationaliser ces établissements. Manque à M. & W. (c). {188846} 50 €

- 954- **PROSPERT (Victor). Prospert (ouvrier tailleur) devant ses juges.** Relation de tout ce qui s'est passé à la Cour d'Assises de Paris (deuxième section) le 21 novembre 1832. *Paris, Rouannet, 1832*, in-8, 20 pp., avec un beau **portrait-frontispice lithographié** par Leclerc, broché sous couverture imprimée. (1204). {186811} 80 €

Rare. Une des trois éditions reproduisant le discours d'un accusé de l'insurrection de juin 1832, qui avait fait une forte impression dans les milieux ouvriers de la capitale et de la province. - Ouvrier tailleur parisien, le Républicain Victor Prospert (1800- ?), membre de la Société des droits de l'homme, avait participé aux journées des 5 et 6 juin 1832. Le 21 novembre 1832, il fut, malgré une belle défense, condamné à dix ans de détention.

Maitron, première série, I, p. 255.

- 955- **[PROTESTATION DES PARLEMENTS] - Arrêté du Bailliage de Riom en Auvergne.** *S.l.n.d.*, (1788), in-8, 2 pp., (c). {205797} 30 €

La Compagnie déclare que les Edits et Déclarations enregistrés en lit de justice, sont contraires à l'ancienne législation. Les officiers ne se sentent pas liés par cette procédure.

- 956- **PRUGNON (Louis-Pierre-Joseph). Opinion sur le titre II de nouveau & dernier projet du Comité de constitution** concernant la cour de cassation. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, Imprimerie Nationale, 1790*, in-8, titre, 29 pp. (c). {198123} 50 €

Sur la composition de la cour projetée (30 juges répartis en trois sections).

L'avocat Prugnon (1745-1828), député de Nancy aux États Généraux, eut une existence politique des plus brèves : après quelques interventions à la tribune, uniquement sur des matières très techniques de droit, il disparut de l'horizon jusqu'à la Restauration, qui le nomma maître des requêtes en service extraordinaire (1815).

Martin & Walter 28319.

- 957- **PUFENDORF (Samuel de). Le Droit de la nature et des gens**, ou Système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence, et de la politique. Traduit du latin par Jean Barbeyrac (...), avec des notes du traducteur ; & une préface qui sert d'introduction à tout l'ouvrage. **Nouvelle édition**, revêtu de nouveau & augmentée considérablement. *Trévoux, Imprimerie de S.A.S., 1740*, 3 vol. in-4, titre, CLXXII-[2]-359 pp. ; [2] ff. n. ch. (titre, table des chapitres), 576 pp. ; [2] ff. n. ch., 541 pp. ; avec deux **portraits-frontispices** (Barbeyrac et Pufendorf), veau

fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, pièces de titre cerise, encadrement de triple filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Petit manque aux coffres supérieures des tomes 1 et 3 sinon bon exemplaire. (371). {200516} 800 €

La première édition de la traduction classique de Barbeyrac était parue en 1706, en deux volumes in-4, et elle ne cessa d'être reproduite tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Notre édition semble la dernière à avoir été retouchée par le traducteur.

Le juriste protestant Jean Barbeyrac (1674-1744) offre l'exemple même du paradoxe français de la traduction et de ses étranges usages (parfois prolongés jusqu'à nos jours) : en-dehors du fait qu'elles sont plus recherchées pour leurs préfaces et notes offrant tout l'appareil d'une doctrine autonome par rapport à celle des auteurs originaux, ses versions sont de véritables adaptations, minimisant certains aspects de la pensée de l'auteur, développant davantage d'autres aspects au détriment de la pensée exacte exprimée au départ. On comprend que le XX<sup>e</sup> siècle ait dû dépasser, voire laisser de côté les traductions de Barbeyrac pour découvrir la doctrine exacte de Grotius, Pufendorf, etc., à partir du texte original ; et il y eut souvent des surprises ...

958- QUENAULT (Hippolyte-Alphonse). Chambre des députés, session 1838. **Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les faillites et les banqueroutes.** Séance du 17 mars 1838. *S.l. [Paris], A. Henry, mars 1838*, in-8, 120 pp., en feuilles, cousu. (719). {168943} 60 €

959- RACINET (Charles). **Le Breviarium Romanum sur velin de Nicolas Jenson** appartenant à la Bibliothèque Sainte-Genève. *Paris, Bonaventure et Ducessois, 1858*, in-8, 84 pp., broché. Petits trous de vers in-fine. (1277). {117640} 30 €

Brochure consacrée au *Breviarum Romanum*, imprimé sur velin à Venise en 1478 par Nicolas Jenson. Avec un chapitre consacré au droit de propriété de la bibliothèque Sainte-Genève sur l'ouvrage.

960- RAILLARD (Claude). **Extraits des principaux articles et statuts des maîtres horlogers de la ville et fauxbourgs de Paris**, des années 1544, 1583, 1646, 1707 & 1719 registrées en Parlement. Avec le précis des principaux édits, lettres-patentes, déclarations, ordonnances, arrêts, sentences & réglemens anciens & nouveaux, du Conseil, du Parlement, de la Cour des Aides, de la Cour des Monnoies, du Châtelet & du Bailliage du Palais ; qui fixent les droits, les privilèges, les devoirs, & les obligations desdits maîtres ; & la police qui doit être observée dans leur corps. Le tout recueilli, mis en ordre & distribué par matières, par Claude Raillard, ancien garde-visiteur. Etant en charge en cette présente année 1752. *S.l. [Paris], s.n. [Imprimerie de la veuve David], 1752*, in-4, XIX-157-[15] pp, index, plein veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, encadrement de double filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coupes frottées, mais bon exemplaire. (251). {170581} 2.500 €

Très rare compilation intra-communautaire des principales dispositions de droit s'appliquant aux maîtres-horlogers de Paris, de première importance en raison du quasi-monopole de fait qu'exerçaient en Europe trois villes pour la fabrication des horloges : Londres, Genève et Paris. Plus orientée vers l'exportation, la palce de Genève devait le céder à ses deux rivales pour la qualité technique des montres ; de surcroît, l'art horloger faisait en France l'objet d'un intérêt particulier des souverains, Louis XV et Louis XVI en tête, comme de la bonne société.

Seulement deux exemplaires au CCF (BnF et Bibliothèque Méjanes).

961- [RAMBAUD (Antoine)]. **Plaidoyé pour le tiers estat du Dauphiné.** Au procès qu'il a pardevant le Roy & Nosseigneurs de son Conseil Privé. Contre les deux premiers ordres dudit pays. Avec une lettre servant d'Apologie pour l'auteur. *Lyon, Barthélémy Vincent, 1599*, in-8, [97] pp. mal chiffrés 127 (il y a saut de chiffrage de 41 à 72 sur le même feuillet), vélin souple, dos lisse (*reliure de l'époque*). Quelques taches sur les plats, mais bon exemplaire. (222). {155831} 1.500 €

Édition originale très rare du second des plaidoyers de l'avocat Antoine Rambaud (mort vers 1630) en faveur des États du Dauphiné. Le premier était paru en 1598, à l'adresse de Paris, et il est aussi rare : en fait, l'on voit surtout l'édition collective des pièces de cette affaire, composée de trois parties, et donnée en 1600.

Le Dauphiné, comme l'on sait, jouissait d'un statut très particulier en raison de l'acte de transfert à la Couronne de France ; ici, le point défendu est l'exemption générale de la taille pour l'ensemble de la province.

Cioranescu, XVII, 58037. Absent de Baudrier. Une seule notice de cette édition au CCF (Grenoble).

- 962- **RAMBAUD (Pierre). La Jurisdiction consulaire de Poitiers (1566-1791).** Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest. Poitiers, Société française d'imprimerie, 1926*, in-8, 52 pp., broché. Première couverture un peu salie. Envoi. (567). {195223} **30 €**  
Envoi autographe de l'auteur à Joseph Salvini, archiviste de la Vienne.
- 963- **[RAPPEL DES PARLEMENTS] - Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le Roi à Paris, le samedi douze novembre 1774.** *Paris, Imprimerie Royale, 1774*, in-4, 90 pp., dérelié. (B5). {182406} **250 €**  
**Édition originale** (il y a pas mal d'éditions provinciales), avec toutes les dispositions complémentaires. **Très important lit de justice**, tenu par le jeune Louis XVI juste après son avènement, et qui marque l'enterrement définitif de la « réforme royale » voulue par Louis XV et Maupeou : le 12 novembre au matin, le Roi et ses frères (qui avaient assisté en 1771 au lit de justice mettant en œuvre les réformes), partirent du château de la Muette pour se rendre au Palais, où il rappela à leurs fonctions les magistrats exclus en 1771. On trouvera, à la suite du Procès-verbal, l'*Edit du Roi, portant rétablissement des anciens officiers du Parlement*. C'était défaire la seule mesure qui avait de longtemps assaini la situation politique en France.
- 964- **RECAPPE (Isidore). Quelques réflexions concernant le projet de loi concernant l'instruction primaire, servant de réponse à plusieurs des nombreuses questions soumises aux comités cantonnaux par l'Académie de Paris, pour concourir à la discussion de cette loi.** *Paris, Imprimerie de P. Dupont et G. Laguionie, 1832*, in-8, [4]-40 pp., dérelié. (c). {191141} **40 €**  
L'auteur, Jacques-Isidore-Honoré Recappé, fut maire d'Argenteuil de 1831 à 1835.
- 965- **RECUEIL de quatre textes. S.l.n.d.,** In-8, basane fauve, dos orné à nerfs, triple filets à froid d'encadr. sur les plats, tranches rouges (*rel. pastiche*). Dos passé et plats en partie décolorés. (1163). {91039} **250 €**  
- **Essai politique sur la véritable liberté civile.** Discours adressé au peuple d'Angleterre. *Londres, chez les Libraires, 1771*, 51 pp.  
- **Linguet (M., avocat). Consultation**, en réponse à la Consultation sur la discipline des avocats, imprimée chez Knapen, en mai 1775. *Bruxelles, 1776*, 69 pp., qq. mouill.  
- **Vélin (Abbé). Apologie de la cour plénière.** *S.l.n.d.*, 15 pp.  
A propos du rétablissement de la cour plénière.  
- **Distribution des prix**, faite aux élèves du prytanée, collège de Saint-Cyr, par le ministre de l'Intérieur, accompagné du citoyen Fourcroy, conseiller d'état, chargé de la direction et surveillance de l'Instruction publique ; le 2 fructidor an XI de la République française, 4e année du Consulat de Bonaparte. *Paris, Imprimerie de Gillé, An XI (1803)*, 120 pp. Restauration aux coins des premières pages, les pages 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15 et 33 sont recouvertes d'un papier transparent.  
Contient un discours du citoyen Cruzet, directeur du prytanée, un discours du citoyen Hauchecorne, professeur de mathématiques, sur l'utilité des sciences exactes et les avantages qui peuvent résulter de leur union avec la littérature, une scène dramatique jouée par les élèves, diverses pièces de vers, enfin la distribution des prix aux élèves.
- 966- **[RÉFORME DU CLERGÉ] - Projet de règlements, pour le clergé et les religieux de tous les ordres, leur conduite et leurs revenus fixés.** *Paris, Chez Nyon, Libraire., (1789)*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {206020} **40 €**  
Les prêtres « ne sont que les enfants de l'intérêt », ils vivent dans la paresse et le libertinage. L'auteur avance quelques mesures pour encadrer le premier ordre : aucun prêtre ne pourra s'absenter du lieu de son bénéfice, tout curé aura moins de trente ans, tous les moines seront habillés uniformément, chaque couvent sera tenu de donner un état exact de ses revenus, tout moine qui ne suivra pas la discipline de son ordre sera emprisonné, le surplus des revenus du clergé servira à liquider les dettes de l'état et à soulager les pauvres.  
Martin & Walter, *Anonymes*, 14712.
- 967- **[RÉFORME JUDICIAIRE] - RICARD (Louis-Etienne). De l'ordre judiciaire.** *S.l.n.d.*, in-8, 7 pp., dérelié. Quelques piqûres sur les dernières pages. (c). {202076} **50 €**  
Député de Nîmes, Ricard se prononce pour la création d'un Juge Royal dans chaque canton. Il jugerait en dernier ressort les causes personnelles et s'occuperait sans distinction de toutes les délits, hormis la police et le commerce. Il jugerait les litiges jusqu'à une somme de trois cents livres. Dans les villes importantes du canton, le nombre de Juges Royaux serait proportionnel à la population.  
Non cité par Martin & Walter.



- 968- [RÉFORME JUDICIAIRE] - Sur la Régénération de la magistrature, et sur l'administration de la justice en France. *S.l., 1790*, in-8, XXI-70 pp., dérelié. (917). {190788} 120 €

L'auteur demeuré anonyme opère une critique très technique des deux rapports présentés à l'Assemblée nationale pour la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire.

Un seul exemplaire au CCF (BnF).

*Le Comité de Surveillance de Maçon et la Royauté*

- 969- [RÉFORME MAUPEOU] - Principes avoués et défendus par nos pères. Institutions que nous sommes dans l'heureuse impuissance de changer. *S.l., s.d., (1771)*, in-8, 44 pp. Demi-basane fauve, dos lisse, pièce de titre cerise, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées, coins et coupes abîmés. (1180). {188682} 500 €

La plaquette se compose essentiellement d'extraits de l'ouvrage classique de Claude de Seyssel (*La Grant monarchie de France*, Paris, 1558).

Le but est de montrer qu'il existe dans le pays un certain nombre d'institutions qui font corps avec la Monarchie, et dont l'économie ne peut être modifiée sans dommages irréparables pour la « constitution coutumière » du royaume, dont évidemment les Parlements... C'est un argument qui a servi jusqu'à l'usure dans l'opposition à la réforme initiée par Maupeou.

Reliées à la suite cinq pièces sur le même thème : I. LAURAGUAIS (Louis Brancas de) : Extrait du droit public de la France. *En France, 1771*, 138 pp. (les XII premières en romain). - II. Extrait des registres du Parlement de Provence. Du 18 mars 1771, les Chambres assemblées. *S.l.n.d. [1771]*, 14 pp. - III. Très-humbles et très-respectueuses remontrances du Parlement de Toulouse au Roi. *S.l.n.d. [1771]*, 32 pp. - IV. Très-humbles et très-respectueuses remontrances, que présentent au Roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenans sa Cour de Parlement. *S.l.n.d. [1771]*, 47 pp. - V. État des officiers qui composent le Châtelet de Paris, en exécution de l'édit du mois de mai 1771. *S.l.n.d. [1771]*, XIV pp.

Très intéressante et rare provenance révolutionnaire avec le cachet du *Comité de Surveillance de Maçon*.

- 970- [RÉFORME MAUPEOU] - Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le Roi au château de Versailles, le vendredi sept décembre 1770. *Paris, Imprimerie royale, 1770*, in-4, 20 pp., en feuilles. Qqs mouillures. (c). {203417} 100 €

Cet important lit de justice tenu non au Parlement de Paris, mais au siège du pouvoir royal, est le dernier qui précéda la fameuse réforme Maupeou : il imposa à la compagnie réticente un édit de discipline qui ne fit qu'aggraver l'opposition des parlementaires, et conduisit à l'arrêt des jugements. Comme l'on sait, ce fut l'occasion attendue pour suspendre en janvier 1771 les Parlements récalcitrants.

- 971- [RÉFORME MAUPEOU] - Très-humbles & très-respectueuses remontrances que présentent au Roi, (...) les gens tenant sa Cour de Parlement à Besançon, sur l'édit du Roi du 7 décembre 1770. *S.l., s.d., (1771)*, in-12, 47 pp., basane fauve marbrée, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièces de titre et de tomain [tome V], tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Coins abîmés, plats et dos frottés. (678). {208542} 400 €

Vestige d'un ensemble plus vaste dont il formait le volume V, ce recueil regroupe des remontrances et protestations des différentes Cours souveraines du Royaume contre le coup de force du chancelier Maupeou de décembre 1770, réformant en profondeur l'organisation judiciaire du pays.

Outre les remontrances du Parlement de Besançon, nous avons, en 14 pièces, un véritable tour de France des mécontents et insoumis, pour lesquels la suppression du Parlement de Paris représentait littéralement l'abomination de la désolation :

I. Très humbles & très-respectueuses remontrances qu'adressent au Roi (...) les gens tenant sa Cour de Parlement à Bordeaux. *S.l.n.d. [1771]*, 36 pp. - II. Représentations du Parlement de Bordeaux au Roi, sur l'enlèvement & l'emprisonnement du Sr. Dupaty, l'un des avocats-généraux audit Parlement, arrêtées le 16 février 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 28 pp. - III. Arrêté du Parlement de Bordeaux. Du 26 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 8 pp. - IV. Remontrances du Parlement de Bretagne, au Roi, sur l'état actuel du Parlement de Paris. Du 19 février 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 19 pp. - V. Arrêté du Parlement de Bretagne, & lettre écrite au Roi, pour demander le rappel des Procureurs-généraux. Du 25 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 4 pp. - VI. Arrest du Parlement de Bretagne. Du 27 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 4 pp. - VII. Arrêté du Parlement de Douay, du 13 mars 1771, et arrêté de la Cour de Parlement, Aides et Finances de Dauphiné, du 23 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 8 pp. - VIII. Arrêté du Parlement de Besançon, sur l'état du Parlement séant à Paris. Du 23 février 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 8 pp. - IX. Arrêté du Parlement de Besançon. Du 18 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 6 pp. - X. Arrêté du Parlement de Bordeaux. Du 26 mars 1771. *S.l.n.d. [1771]*, 8 pp. - XI. Procès verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le vendredi 7 décembre 1770. Et lettres-patentes du Roi du 23 janvier 1771. *Sur l'imprimé à Paris, de l'Imprimerie royale, s.d. [1771]*, 36 pp. - XII. Considérations sur l'édit de décembre 1770. *Paris, 1771*, 52 pp. - XIII. Lettre d'un ancien magistrat à un Duc et Pair, sur le discours de M. le Chancelier au lit de

justice, du vendredi 7 décembre 1770. *S.l.n.d. [1771]*, 59 pp. - XIV. Réponse à la Lettre d'un magistrat à un Duc et Pair, sur le discours de M. le Chancelier au lit de justice, du 7 décembre 1770. *S.l.n.d. [1771]*, 96 pp.

- 972- [RÉFORME MAUPEOU] - Très-humbles et très-respectueuses remontrances, qu'adressent au Roi, notre très-honoré et souverain seigneur, les gens tenant sa **Cour de Parlement à Toulouse** (à l'occasion de l'édit publié à Versailles, en lit de justice, le 7 décembre dernier). *S.l., 1771*, in-8, 48 pp., en feuilles, cousu, sous couverture d'attente. (c). {207092} **60 €**

Prémices de la Réforme Maupeou, le lit de justice du 7 décembre 1770 avait pour but de faire enregistrer un édit de discipline des Cours royales. Bien évidemment, les Parlements, tant celui de Paris que ses homologues de province, refusèrent obstinément de l'enregistrer, déclenchant la « révolution » de janvier 1771.

- 973- [REFRACTAIRES] - **Jugement**. Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut. *Bruxelles, Imprimerie de G. Huyghe, s.d., (janvier 1805)*, placard grand in-folio de 105 x 43 cm. En feuille. (PP1). {208483} **400 €**

Reproduit le jugement du tribunal de première instance de Bruxelles porté contre les **conscrits réfractaires** du premier arrondissement du département de la Dyle pour les années IX, X, XI, et XII. Une liste des noms des condamnés figure dans le texte, avec leurs lieux de résidence. La sanction est une amende de 1500 francs, dont les parents des condamnés sont civilement responsables.

- 974- [REFUS DES SACREMENTS] - **Les Très-humbles remontrances du Parlement au Roi, du 9 avril 1753**, ausquelles on a joint : 1° Tradition des faits. - 2° Monumens ou recueil d'ordonnances. - 3° Capitulaires de nos Rois. - 4° Collection des arrêts et arrêtés du Parlement, & des discours de M. le Premier Président, depuis le 16 décembre 1752, jusqu'à l'exil des enquêtes. - 5° La déclaration du Roi, pour la translation de la Grand'Chambre à Pontoise. *S.l., 1753*, in-12, titre avec vignette *De schismate extinguendo*, 8-380-45-[2]-24-20 pp., veau fauve marbré, dos lisse cloisonné et fleuroné, pièce de titre, simple filet doré sur les coupes, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Dos insolé, mais bon exemplaire. (67). {178104} **500 €**

Il existe de ces célèbres remontrances deux éditions : au format in-4, considérée comme l'originale ; au format in-12 (la nôtre).

Ces « *Grandes remontrances* » du 9 avril 1753 furent une conséquence de l'Unigenitus, et relancèrent l'opposition parlementaire à la politique royale : le motif immédiat en était la condamnation systématique, par le Parlement de Paris, des ecclésiastiques qui refusaient les derniers sacrements aux fidèles suspects de jansénisme, et à ceux incapables de présenter un « billet de confession » signé d'un confesseur approuvé par l'archevêque de Paris. Comme le Conseil d'État cassait presque systématiquement les arrêts du Parlement sur cette matière, le Parlement prépara ces « *Grandes remontrances* », que Louis XV refusa de recevoir. Le Parlement suspendit alors son activité le 5 mai. Le roi ordonna son exil, mais l'interruption des fonctions judiciaires occasionna une telle gêne que le Parlement fut rappelé. En attendant, l'affaire provoqua une guerre de libelles, où les défenseurs de chacune des parties donnaient, de la constitution coutumière du Royaume, des versions fort différentes. C'est là tout l'intérêt de cette querelle : comprendre la façon dont les contemporains voyaient leurs institutions, et préparaient inconsciemment la voie à d'autres conceptions politiques. Déjà, ces « *Grandes remontrances* » de 1753 théorisaient sur l'existence d'un contrat implicite passé entre le souverain et ses peuples, engagement solennel réciproque qui aurait formé la base de la constitution traditionnelle du royaume, et dont le Parlement, véritable « Cour de France » et « Conseil du Roi », serait le gardien. L'on sait maintenant à quel point le développement de ces thèses a préparé la ruine de l'autorité royale.

- 975- [REGENCE] - THOURET (Jacques-Guillaume). **Discours sur la question de savoir : si dans le cas de la Régence élective, l'élection du Régent peut être déléguée au Corps législatif**. Séance du 24 mars 1791. *Paris, Imprimerie nationale, 1791*, in-8, 12 pp., dérelié. (c). {203296} **40 €**

Député de Rouen à la Constituante, Thouret fut rapporteur de la Constitution de 1791 devant le roi. Son travail législatif fut considérable (suppression des ordres religieux, abolition de tous les droits et privilèges du clergé, il fit décréter la division de la France en départements, etc.). Dans cette brochure, Thouret réaffirme que la Régence appartient au parent du roi le plus proche en degré après avoir prêté le serment civique. Tant que le Régent n'est pas entré dans l'exercice de ses fonctions, la sanction des lois demeure suspendue. Thouret se déclare contre la disposition de la Régence par le Corps législatif. Il lui serait trop facile de s'emparer du double pouvoir. Or, la liberté publique n'est garantie que par le contre-poids de l'indépendance du roi.

Non cité par Martin & Walter.

- 976- [REGENCE] - THOURET (Jacques-Guillaume). **Rapport sur la Régence du royaume**, séance du 23 mars 1791. *Paris, Chez Baudouin, (1791)*, in-8, 16 pp., dérelié. (c). {203297} 50 €  
 Le Comité de constitution s'interroge sur les raisons qui empêcheraient la régence de se tenir : le roi mineur ne dispose pas de parent le plus proche en ligne directe, maladie du Régent. D'autre part, le Comité pense que le pouvoir exécutif du régent doit être le même que celui laissé au roi. Ce serait plus simple et plus prudent.  
 Martin & Walter, IV, 32626.
- 977- [REGIMENTS de RECRUE] - **Ordonnance du Roi, concernant les Régimens de Recrue**. Du 25 novembre 1766. *A Lyon, Valfray, 1767*, in-4, 30 pp. Dos renforcé. (c). {153822} 50 €
- 978- [RÉGIMENTS PROVINCIAUX] - **Ordonnance du Roi, pour faire quelques changemens dans la répartition des Régimens Provinciaux ou Bataillons de Garnison**. Du 7 mai 1778. *À Paris, de l'Imprimerie Royale, 1778*, in-4, 6 pp. (c). {142302} 30 €
- 979- [REGLEMENTS MILITAIRES] - **Décret sur le recrutement, les engagements, les rengagements et les congés** en date des 7 et 9 mars 1791. *Paris, Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 30 pp., dérelié. Important décret de l'Assemblée nationale après consultation du Comité militaire. XXIII articles fixent les conditions des engagements des recrues, la tenue des registres de recrutement, l'âge des recrues, les réclamations des familles, le prix des engagements, le rôle des recruteurs etc... (c). {202328} 40 €
- 980- [REGLEMENTS MILITAIRES] - **Décrets rendus sur l'admission et l'avancement militaire**, précédé du Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité militaire. *S.l.n.d.*, in-8, 48 pp., broché sous couverture d'attente. (c). {202300} 50 €  
 Document important sur l'admission des sous-officiers et le remplacement des officiers réformés.  
 Absent de Martin & Walter.
- 981- REGNARD (N.). **Examen en ce qui concerne la seigneurie gagère ou du château de Condé de l'arrêt de la cour d'appel de Douai**, du 16 juillet 1849. *Paris, Crapelet, 1850*, in-8, 632 pp., broché. (978). {106068} 120 €
- 982- REINACH (Joseph). **Le Premier plaidoyer de Gambetta**. L'Affaire Buette. [Paris], s.d., (1899), in-8, paginé 241-263, percaline Bradel cerise, dos lisse, pièce de titre noire en long, couvertures des livraisons conservées (*reliure de l'époque*). Pièce de titre frottée, mais bon exemplaire. (1054). {170011} 80 €  
 Extrait d'amateur composé à partir de livraisons de 1899-1900 de *La Grande Revue*. Dans ce premier texte, Joseph Reinach évoque la première affaire du jeune avocat Gambetta, lors d'un procès en correctionnelle où Buette et d'autres furent impliqués dans une conspiration à base de société secrète (*Procès des 54*).  
 A la suite : GAMBETTA (Léon) : Notes et impressions [publiées par Joseph Reinach]. (Paris, 1900), paginé 29-55, 379-400 et 289-297.
- 983- REMONTRANCES du **Parlement de Paris**, sur les trois objets compris dans la Réponse du Roi, du 21 novembre dernier, savoir : la suppression de l'arrêté pris après la séance du 19 du même mois, la séance & l'improbation de l'usage des arrêtés sur les registres. *S.l. (Paris), 1788*, in-8, 16 pp., broché sans couv. Une déchirure angulaire sans gêne de la lecture. (c). {99861} 30 €  
 Suite à une irrégularité de procédure, au cours de la séance du 19 nov. 1787, qui engagea le Parlement à refuser d'enregistrer l'édit « portant établissement d'emprunts graduels et successifs » pour les années 1787 à 1792, ce dernier entend ne pas abandonner son droit de suffrage.
- 984- REMONTRANCES du **Parlement**, sur les trois objets compris dans la Réponse du roi du 21 novembre dernier, savoir, la suppression de l'Arrêté pris après la déance du 19 du même mois, la séance, & l'improbation de l'usage des Arrêtés sur les registres. *A Paris, le 11 avril 1788. S.l., (1788)*, in-8, 24 pp., dérelié. (c). {189630} 40 €

- 985- **REMUSAT (Charles de). De la Procédure par jurés, en matière criminelle.** Paris, Imprimerie de A. Belin, 1820, in-8, [2] ff. n. ch., 204 pp., [2] ff. n. ch. (table et errata), demi-chagrin brun, dos à faux-nerfs, filets à froid et dorés (*reliure postérieure*). Ex-libris *Bibliothèque du château des Ormes*. (1053). {205549} **400 €**  
Édition originale très peu commune de cette oeuvre de jeunesse, qui est aussi un texte de circonstance : Charles de Remusat était depuis 1819 le secrétaire d'une commission à majorité doctrinaire chargée de la réforme du jury et de la législation criminelle. Le projet n'eut aucun succès, et fut enterré au changement de ministère ; l'ouvrage suivit ce sort, et tomba vite dans l'oubli. C'est dommage, tant les deux idées principales qu'il défendait méritent examen : le jury doit être un mixte de censitaire et de capacitaire ; le verdict doit être obtenu à l'unanimité.  
Dupin (1832), 2343. B. Yvert, *Politique libérale*, 33.
- 986- **REMY (Joseph-Honoré). Eloge de Michel de l'Hôpital**, Chancelier de France, discours qui a remporté le prix de l'Académie Française, en 1777. Paris, Demonville, 1777, in-8, 68 pp., en feuilles, cousu. (799). {206722} **80 €**  
Unique édition.  
L'abbé Joseph-Honoré Rémy (1738-1782), de Remiremont, était avocat au Parlement de Paris ; c'est lui qui rédigea la partie *Jurisprudence* de l'*Encyclopédie méthodique*.  
Cioranescu, XVIII, 52 561.
- 987- **RENARD (Paul-M.). Un coutumier de l'ancienne église Saint-Pierre de Chateaudun** (extrait du *Bulletin de la Société dunoise*). Chateaudun, Imprimerie J. Pigelet, 1892, in-8, 26 pp., broché, manque la première couverture. (671). {208849} **30 €**  
Sur un manuscrit in-8 de 723 pp. rédigé par Claude Foucault en 1732, conservé alors à la Bibliothèque du Grand séminaire de Chartres.
- 988- **RENAUD (Raymond). Le Régime foncier en Haïti.** Préface de S.E., Monsieur Sténio Vincent, Président de la République d'Haïti. Paris, Domat-Montchrétien, 1934, gr. in-8, XII-462 pp., cartes dépl., ill. h.t., broché. Envoi découpé. Qqs rousseurs. (Z13). {210223} **80 €**
- 989- **[RENTES FONCIÈRES RACHETABLES] - Décret sur le rachat des rentes foncières**, du 18 décembre 1790. Titre premier. Quelles sont les rentes assujetties au rachat ? Paris, Impr. Nationale, (1791), in-8, 26 pp., en feuilles. (c). {206148} **50 €**  
Toutes les rentes foncières perpétuelles sont déclarées rachetables. Interdiction de créer à l'avenir des redevances foncières non rachetables.  
Martin & Walter, Anonymes, 1476.
- 990- **RENUSSON (Philippe de). Traitez du douaire, et de la Garde-noble et bourgeoise**, qu'on appelle bail en plusieurs coutumes. Paris, Guillaume Cavelier, 1699, 2 parties en un fort vol. in-4, [12]-336-[20]-230-[12]-7 pp., basane brune, dos à nerfs orné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Plats frottés et épidermés, une mouillure claire suprapaginale à partir du milieu de l'ouvrage, s'aggravant vers la fin du volume. (785). {150352} **300 €**  
Édition originale peu commune, parue l'année de la mort de l'auteur. Sous l'Ancien Régime, dans la plupart des coutumes, le douaire était un droit de jouissance accordé à la veuve sur une partie des biens de son mari décédé. Stipulé avant le mariage, il consistait normalement en immeubles et revenus d'iceux.  
Dupin (1832), 1527 (ne signale que l'édition de 1743).  
Ex-libris manuscrit ancien : « je suis à Guyard » sur les premières gardes.
- 991- **[REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE] - Rapport du nouveau comité de Constitution**, fait à l'Assemblée Nationale, le mardi 29 septembre 1789, sur l'établissement des bases de la représentation personnelle. Suivi de Seconde partie du rapport... sur l'établissement des Assemblées Administratives, et des nouvelles municipalités. A Versailles, Chez Baudouin, 1789, in-8, 24 pp. et 24 pp., dérelié. (c). {664137} **150 €**  
Le nouveau Comité de Constitution était constitué de Thouret, Sièyès, Target, Talleyrand, Dèmeunier, Rabaut de Saint-Étienne et Le Chapelier.

- 992- [RESTAURATION] - Brochures politiques. Paris, 1814-1821, 24 pièces en 4 vol. in-8, demi-basane blonde à coins, dos lisses ornés, tranches jaunes (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (399). {151415} 1.200 €

Intéressant recueil de pièces à la fois purement juridiques et politiques sur la Restauration, plus spécialement sur les élections de 1817 et 1820.

[Volume I : ] I. MANEHAND (J.-B.-C.) : De la Forme constitutive des lois. Paris, *marchands de nouveautés, juillet 1814*, 32 pp. Sur la forme à donner aux lois d'après la récente Charte constitutionnelle. - II. Opinions sur la loi de haute police, prononcée aux deux Chambres, par MM. le comte de Lanjuinais, Tournemine, Royer-Collard, Levoyer d'Argenson, de Serre, le baron Pasquier, tous cinq députés. Paris, *marchands de nouveautés, 1815*, 32 pp. - III. CONSTANT (Benjamin) : Notes sur quelques articles de journaux. Paris, *Plancher, Delaunay, 1817*, 34 pp., sans le dernier f. blanc. Édition originale Courtney, 25a. - IV. CONSTANT (Benjamin) : Seconde réponse de Benjamin Constant. [*Paris*], *Imprimerie Porthmann, s.d. [1817]*, 7 pp. Édition originale de cette réplique aux « libelles » demandée par les électeurs de Constant (élections de septembre 1817) ; elle complète de fait les données de l'item précédent. Courtney, 26a. - V. CONSTANT (Benjamin) : Des Elections prochaines. Paris, *Plancher, Delaunay, Hubert, 1817*, [4]-64 pp. Édition originale, tirée à 1800 exemplaires. Courtney, 23a. - VI. [CONSTANT (Benjamin) : ] Entretien d'un électeur avec lui-même. Paris, *Plancher, Delaunay, 1817*, 20 pp. Édition originale, tirée à 1000 exemplaires. Courtney, 24 pp. - VII. MARCHAND (C.) : Des Elections prochaines, dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. *Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Pfaehler, Alexandre, Philippe-Jacques Dannbach, Pannetier, Rissler, s.d. [1817]*, 15 pp. - VIII. FABVIER (Charles-Nicolas) : Lyon en mil huit cent dix-sept. Paris, *Delaunay, 1818*, 31 pp. Sur les débâcles du colonel Fabvier avec le général Canuel dans la répression de la « conspiration » lyonnaise. - IX. PAGES (J.-P.) : De la Responsabilité ministérielle, et de la nécessité d'organiser le mode d'accusation et le jugement des ministres. Paris, *F. Béchot, mars 1818*, [4]-94-[2] pp. - X. [CADET DE GASSICOURT (Charles-Louis) : ] Les Quatre âges de la Garde Nationale, ou Précis historique de cette institution militaire et civile, depuis son origine jusqu'en 1818. Par un électeur du département de la Seine. Paris, *L'Huillier, Delaunay, 1818*, 100 pp., avec un tableau dépl.

[Volume II : ] XI. PIGEON : Les Confidences de l'Hôtel de Bazancourt, ou Un jour de détention. Paris, *L'Huillier, Delaunay, janvier 1818*, 46-[2] pp. Considérations d'un Garde National qui a voulu passer son tour de garde, sans permission, pour raisons personnelles. - XII. AIGNAN (Etienne) : De l'État des Protestans en France, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, avec des notes et éclaircissemens historiques. Paris, *Alexis Eymery, Delaunay, Pélicier, 1818*, [4]-132 pp. Édition originale. Envoi autographe de l'auteur à Georges de La Fayette. - XIII. [BRUNET (Auguste) : ] De l'Aristocratie et de la démocratie ; de l'importance du travail, et de la richesse mobilière. Par Auguste B\*\*\*. Paris, *Corréard, 1819*, 72 pp. Envoi autographe de l'auteur à Georges de La Fayette. - XIV. BIGONNET (Jean-Adrien) : Coup d'État du dix-huit brumaire. Paris, *bureau du Censeur européen, Brissot-Thivars, 1819*, 32 pp. Considérations rétrospectives d'un ancien conventionnel, membre des Cinq-Cents, sur la prise de pouvoir par Bonaparte. Davois I, 88. - XV. SALVERTE (Eusèbe de) : Des Pétitions, dissertation, suivie de considérations sur l'immutabilité de la Charte constitutionnelle. Paris, *Brissot-Thivars, Delaunay, L'Advocat, 1819*, 61 pp.

[Volume III : ] XVI. REY (Joseph) : De la Responsabilité des agens du pouvoir, d'après nos lois actuelles, et du droit de défense et d'indemnité des citoyens envers les agens du pouvoir. Paris, *L'Huillier, 1818*, [4]-81 pp., avec un grand tableau dépl. - XVII. REY (Joseph) : Préliminaires du droit, ou Introduction à un traité de législation générale. Paris, *Poulet, Aimé Comte, 1819*, 136 pp., avec un tableau dépl. L'ouvrage forme comme une prépublication des « Principes généraux du droit » que l'auteur fera paraître en 1828.

[Volume IV : ] XVIII. BENIT (Antoine-François) : Idées d'un jeune officier sur l'état militaire. Paris, *marchands de nouveautés, décembre 1820*, 66 pp. - XIX. Aux électeurs de mil huit cent vingt, et spécialement à ceux de la Haute-Loire. *S.l.n.d. [1820]*, 17 pp. - XX. MADIER DE MONTJAU (Paulin) : Lettre à M. le comte Portalis (...); suivie de sa deuxième pétition à la Chambre des Députés, et de sa lettre à M. Bourdeau, député. Paris, *Corréard, 1820*, 55 pp. - XXI. Observations sur les dangers de la conduite du ministère relativement aux fonctionnaires, députés ; par M\*\*\*, membre de diverses assemblées législatives. Paris, *Brissot-Thivars, 1820*, [4]-59 pp. Demeuré anonyme. - XXII. [VATOUT (Jean, dit Julien) : ] Les Aventures de la fille d'un Roi. Racontées par elle-même. Troisième édition. Paris, *Delaunay, Ponthieu, Pélicier, février 1821*, [4]-42 pp. Sous un titre étrange et racoleur, le sous-préfet de Saumur dresse une histoire de la Charte constitutionnelle : l'ouvrage sera suivi d'un « second », puis d'un « troisième » chapitre. - XXIII. Considérations politiques sur le jugement de M. Duvergier. Paris, *Bataille et Bousquet, 1821*, 45 pp., un f. blanc. - XXIV. BODIN (Jean-François) : Lettre sur la session de 1820 à 1821, adressée par M. Bodin, député de Maine-et-Loire, à ses commettans. Paris, *Baudouin frères, 1821*, 32 pp.

- 993- [REVOLUTION ANGLAISE] - Procès et meurtre de Charles Premier, Roi d'Angleterre. Procès des vingt-neuf régicides mis en justice après la restauration de Charles II. Traduction de l'anglais, accompagnée d'un précis historique du règne de Charles Ier, d'un autre précis des événements arrivés depuis la mort de ce prince jusqu'au rétablissement de la royauté, et de diverses notices et notes, par le traducteur. Paris, *H. Nicolle, 1816*, in-8, [4]-LVI-444 pp., demi-veau cerise, dos lisse orné de filets dorés et de larges fleurons noirs, tranches mouchetées (*rel. un peu postérieure*). Bon exemplaire. (345). {188450} 200 €

La date de publication de cette traduction ne doit rien au hasard, comme on peut le comprendre en lisant la Préface du traducteur : l'opinion française s'est toujours assez peu souciée de la révolution anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais en cette année 1816, en pleine « Chambre introuvable », elle se passionnait en faveur ou en opposition au châtiement des « régicides » de 1793. C'est pour leur fournir aliment et matière à réflexion que Pierre-François Henry (1759-1833) donna ce texte.

- 994- [RÉVOLUTION CONTRE LA NATION] - **Lettre d'un député à son ami ou confession de \*\*\***. De l'Imprimerie de la Vérité. [S.L.], (1789), in-8, 21 pp., dérelié. Manque de papier p. 19, sans affecter le texte. (c). {204001} **40 €**  
 Le roi est prisonnier dans sa capitale et les deux premiers ordres sont abolis. Le peuple est déçu et il faut lui redonner ses antiques splendeurs. Il « faut rendre la couronne et la liberté au roi ».  
 Martin & Walter, III, 8539.
- 995- [REVOLUTION DE JUILLET] - **Procès des derniers ministres de Charles X, depuis leur mise en accusation jusqu'au jugement rendu par la Cour des Pairs**. Paris, chez l'éditeur [Imprimerie de G. Doyen], 1830, in-16, 180 pp., broché sous couverture imprimée. (957). {206118} **60 €**  
 Petite édition populaire du procès des ministres signataires des Ordonnances de juillet.
- 996- **RIBERT (Léonce)**. **Esprit de la constitution**, du 25 février 1875. Paris, Germer Baillière, 1875, in-12, VIII-312 pp., broché. Manque au dos. Envoi. (1267). {664348} **60 €**
- 997- [RICOTTI (Ercole)]. **Monumenta historiae patriae edita iussu Regis Caroli Alberti. Liber iurium Reipublicae Genuensis**. Turin, Imprimerie Royale, 1854-1857, 2 forts vol. in-folio, XX-[2] pp., CXXII-1652 colonnes ; [7] ff. n. ch., LIV-1636 colonnes, avec une **planche dépliant**e gravée au trait, demi-basane mirabelle, dos lisse orné de filets dorés et noirs, pièces de titre et de tomainon noires, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos insolés, pièces de titre frottées. (bur). {188320} **600 €**  
 Il s'agit des volumes VII et IX de la grande collection des *Monumenta historiae patriae* (1836-1901, 23 volumes) commanditée par la Maison de Savoie. Ils ont été préparés et édités par les soins de l'historien Ercole Ricotti (1816-1883), qui était davantage un spécialiste d'histoire militaire. C'est tout ce qui a paru de cette collection centrée sur la République de Gènes.
- 998- **RIOU DE KERSALAUN (F.-M.-J.)**. **Opinion sur le vrai sens de la loi du 12 brumaire qui règle l'état civil des enfans nés hors le mariage**. Séance du 28 pluviôse an 6. Paris, Imprimerie Nationale, an VI, (1798), in-8, 8 pp., dérelié. (c). {118827} **30 €**  
 Leur admission aux successions de leurs père et mère. L'auteur fut élu député du Finistère en 1795.  
 Martin et Walter, 29293
- 999- [RIPERT DE MONCLAR (Jean-Pierre-François de)]. **Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des Protestans de France, où l'on fait voir, qu'il est de l'intérêt de l'Eglise & de l'État de faire cesser ces sortes de mariages, en établissant, pour les Protestans, une nouvelle forme de se marier, qui ne blesse point leur conscience, & qui n'intéresse point celle des évêques & des curés**. S.L., 1756, in-12, 129 pp., basane fauve, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, plats ornés d'un semis losangé, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées, coins abîmés. (678). {208430} **350 €**  
 Une des trois éditions de l'année 1756 (dont une porte la mention de « seconde édition », la première étant parue en 1755).  
 Même si l'attribution au très janséniste et gallican Ripert de Monclar (1711-1773), procureur général au Parlement de Provence, a été contestée, elle demeure très probable (sans jeu de mots) et des plus intéressantes : comme des travaux récents l'ont démontré, c'est en effet dans les effectifs judiciaires des « Amis de la Vérité » que le problème des mariages clandestins des Protestans commença de recevoir une solution libérale. Les Protestans n'ayant pas d'existence civile depuis l'Edit de Fontainebleau, étaient obligés soit de recourir aux sacrements catholiques (au risque d'un double sacrilège), soit de vivre en concubinage (sans aucun droit reconnu, donc). La suggestion d'élaborer « une nouvelle forme de se marier » mettra du temps à aboutir dans la législation (ce sera l'Edit de tolérance de 1787), mais elle peut être légitimement considérée comme l'ancêtre de la sécularisation du mariage acquise sous la Révolution (séparation du contrat civil et du sacrement).  
 Relié avec quatre opuscules dont le premier sur la même question du mariage des Protestans :

I. [COURT (Antoine) : ] Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des Protestans de France. Et sur les avantages qui en résulteroient pour le Royaume. *S.l. [France], 1756, 84 pp.*  
Une des éditions de 1756. Le pasteur Antoine Court (1695-1760) ne pouvait manquer d'intervenir dans le débat en faveur de ses coreligionnaires. Haag IV, 95.

II. [FITZ-JAMES (François de) : ] Mandement de Monseigneur l'évêque de Soissons, qui ordonne qu'on chantera dans toutes les églises de son diocèse, une messe solennelle & le Te Deum, en actions de grâces de la protection qu'il a plu à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le Roy du danger qu'a couru sa personne sacrée. *Soissons, Ponce Courtois, 1757, 24 pp.*  
Sur l'attentat de Damiens.

III. **Mémoire signifié, pour messire Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon. Contre les Jésuites, ci-devant directeurs, professeurs & régens du grand & petit séminaire de Luçon.** *Paris, P.-G. Simon, 1758, 35 pp.*

C'est à partir de 1743 que Guillaume-Samuel de Verthamon de Chavagnac (1693-1758), évêque de Luçon depuis 1737, se heurta aux Jésuites qui détenaient presque tous les établissements d'enseignement de son diocèse.

IV. **Lettres en réponse à un ecclésiastique de province, au sujet de l'Histoire du peuple de Dieu, depuis la naissance du Messie, &c.** *Paris, 1754, [2] ff. n. ch., 41 pp.*

Backer & Sommervogel II, 1362. Barbier attribue cette pièce de la controverse autour de l'*Histoire du peuple de Dieu*, à l'auteur lui-même, le père Isaac-Joseph Berruyer (1681-1758), mais ce serait une apologie bien embrouillée de son ouvrage ; Backer et Sommervogel ne s'engagent pas sur l'attribution et citent seulement le texte parmi les nombreux opuscules suscités par cette publication.

1000- **ROBERT. Recueil des Privilèges de la ville et mairie d'Angers.** Imprimé par l'ordre de Messieurs du Corps de Ville d'Angers. *A Angers, Chez Louis-Charles Barriere, 1748, in-4, [6]-XXIV-1310 pp., veau moucheté, dos à nerfs orné, tranches rouges (reliure de l'époque). Dos frotté avec qqs petits trous de vers. Plats griffés, coupes et coins abîmés (deux coins éclatés). (556). {663834} 800 €*  
Exemplaire relié aux armes de la ville d'Angers.

1001- **ROBIN (Elie). La Question pénitentiaire.** *Paris, J. Bonhoure, s.d., (1873), in-8, [6]-VIII- [2]-294 pp., un f. n. ch. d'errata, toile Bradel, pièce de titre fauve, couverture et dos conservés (Laurenchet). Bon exemplaire. (854). {203185} 200 €*  
Unique édition.

L'auteur était secrétaire de la Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants.

1002- **ROBINET DE CLERY (Adrien). Les Origines de la loi du 18 novembre 1814.** *Paris, Palmé, Bruxelles, Albanel, s.d., in-8, 56 pp., broché. (902). {174157} 40 €*  
Cette loi instaura le repos dominical.

1003- **ROCHETTE (Jean). Recueil de plusieurs et diverses matières, tant de droit, coutumes, & ordonnances, que pratiques de France, iugements, & arrests sur ce intervenuz, tant en matières civiles que criminelles.** *Troyes, Jean Griffard, Paris, veuve Jean Du Brayet et Nicolas Roussier, 1611, in-8, [5] ff. n. ch. (titre, dédicace, table, portrait gravé de l'auteur, privilège), 223 ff., un f. n. ch. d'errata, veau fauve moucheté, dos à nerfs à caissons richement ornés, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (rel. du XVIIIe s.). Un coins abîmé, mais bon exemplaire. (746). {205011} 500 €*  
Unique édition.

L'ouvrage se présente aussi sous le titre de *Promptuaire de plusieurs et diverses matières*. C'est un ensemble de mélanges du juriconsulte troyen Jean Rochette (1560-1640 d'après la BnF, mais ses dates sont incertaines), sur lequel on ne sait que peu de choses, en-dehors de ses fonctions d'avocat au bailliage et présidial de Troyes.

Absent de Dupin.

Exemplaire de l'avocat Anne-Nicolas Mérillon, avec ex-libris manuscrit daté de 1732.

1004- **ROOVER (Raymond de). L'Evolution de la lettre de change, XIVe-XVIIIe siècles.** *Paris, Armand Colin, 1953, in-8, 240 pp., 3 planches, bibliographie, index, broché. Couv. légèrement abîmée, quelques notes au crayon. (1230). {182003} 40 €*

1005- **[ROUSSE (Edmond)]. Consultation sur les décrets du 29 mars 1880, et sur les mesures annoncées contre les associations religieuses.** *Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1880, in-4, 141 pp., toile bouteille, dos lisse, pièce de titre en long, couverture conservée (rel. du XXe siècle). Bon exemplaire. (B3). {188995} 250 €*

Très importante consultation juridique qui éclaire historiquement les deux décrets du 29 mars 1880, signés sur proposition de Jules Ferry (ministre de l'instruction publique) : le premier dissout la Compagnie de Jésus (association non autorisée) ; le second impose aux autres congrégations non autorisées de se mettre en règle dans un délai de trois mois, sous peine de dissolution et de dispersion. Le droit des congrégations religieuses, exclues des négociations concordataires sous le Consulat, était particulièrement complexe, et permettait à l'État de dissoudre toutes les sociétés qui ne s'étaient pas soumises au régime spécial qui les concernait (et continua de les concerner même après la promulgation de la loi de 1901 sur les associations, dont elles furent explicitement exclues).

- 1006- **ROUSSELET (Marcel). La Magistrature sous la Monarchie de Juillet.** Paris, Sirey, 1937, in-8, 498 pp., broché. (1075). {171987} **60 €**
- 1007- **[ROUSSELOT DE SURGY (Jacques-Philibert)]. Législation du divorce**, précédée du cri d'un honnête homme qui se croit fondé en droit naturel & divin à répudier sa femme. Pour représenter à la législation française les motifs de justice tant ecclésiastique que civile, les vues d'utilité tant morale que politique, qui militeroient pour la dissolution du mariage dans de certaines circonstances données. Londres, s.n., 1769, in-8, CVI pp., [3] ff. vierges, 170 pp., veau fauve marbré, dos lisse cloisonné et fleuroné, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées. (709). {196866} **250 €**
- Seconde édition de ce plaidoyer assez précoce en faveur de la séparation en cas d'adultère, dont l'originale, revue par Voltaire, parut sans adresse en 1768 : l'attribution suivie est celle donnée par la BnF, mais l'opuscule est donné tantôt au chevalier de Cerfvol (sans doute parce qu'il est l'auteur du *Cri d'une honnête femme qui réclame le divorce conformément aux lois de la primitive Église*, paru en 1770 également à la fausse adresse de Londres, mais dont le thème est assez différent), tantôt à François-Antoine Philibert, dont l'histoire malheureuse forme une partie de l'argument de l'ouvrage.
- INED 3564 (garde l'attribution à Philibert).  
Ex-libris manuscrit d'Herbelon.
- 1008- **[ROUTES] - Loi relative à la confection et entretien des routes.** Paris, Imprimerie Nationale, 1792, in-4. (c). {665899} **120 €**
- Exemplaire certifié conforme à l'original portant le cachet à l'encre rouge du Roi et la griffe de Duranthon.
- 1009- **ROYER-COLLARD. Opinion sur la proposition de traduire à la barre de la chambre le procureur général près la cour royale de Poitiers.** S.l., Hacquart, 1822, in-8, 12 pp., broché. (c). {151959} **30 €**
- 1010- **ROYER-COLLARD. Opinion sur le projet de loi relatif au sacrilège**, séance du mardi 12 avril 1825. S.l., Henry, s.d., in-8, 26 pp., broché. (c). {151958} **30 €**
- 1011- **ROYOU (A. de). Traité pratique de la voirie à Paris**, comprenant l'examen raisonné des règlements applicables aux constructions. Suivi d'un appendice renfermant, dans un ordre chronologique, le texte des lois, décrets et ordonnances rendus sur la matière. **Seconde édition** augmentée d'une annexe comprenant le texte et les commentaires des décrets des 22 juillet 1882 et 23 juillet 1884 sur les saillies, la hauteur des maisons, les combles, les lucarnes, les cours et les courettes. Paris, Ducher & Cie, 1884, in-8, XIII-366 pp., avec 2 planches, demi-percaline Bradel à coins, dos lisse fleuroné, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Quelques ff. se détachant, mais bon exemplaire. (1048). {163168} **100 €**
- Exemplaire de Serge Le Tellier, avec vignette ex-libris contrecollée sur les premières gardes.
- 1012- **ROZIÈRE (Eugène de). L'Assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341**, publiée d'après le manuscrit du comité archéologique de Senlis. Paris, L. Larose & Forcel, 1892, in-8, 94 pp., broché. (543). {197271} **70 €**
- Publication d'un intéressant manuscrit échappé à la disparition quasi-générale des archives judiciaires de l'ancienne France et qui présente la série complète des jugements rendus de décembre 1340 à novembre 1341 par la cour du bailli de Senlis.
- Ancien élève de l'École des Chartes et gendre du juriste Charles Giraud, Eugène de Rozière (1820-1896) fut à la fois archiviste, historien du droit et accessoirement homme politique.



- 1013- RUBYS (Claude de). **Sommaire explication des articles de la coutume du pays et duché de Bourgogne**. De nouveau corrigé & reformé par les commissaires députés par le Roy, esleuz & députés des gens des trois Estats dudit païs. Reveu, corrigé & augmenté par l'auteur. A la fin du livre nous avons adiousté les anciennes coutumes dudit pays & duché de Bourgogne, reveues & corrigées sur les vieux exemplaires. *Lyon, Benoît Rigaud, 1588*, petit in-8, [278] pp. mal chiffrées 288 (il y a saut de chaut de chiffrage de 272 à 283, sans compter ceux qui se neutralisent, de 192 à 183, puis de 198 à 209), [5] ff. n. ch. de table, demi-marquin violine, dos à nerfs orné de doubles caissons à froid et de fleurons dorés, double filet doré sur les plats, tranches peigne jaspées (*rel. du XIXe siècle*). Coupes frottées. (670). {208056} 1.000 €

Seconde édition (la première est de 1580, au format in-4).

Il s'agit du second ouvrage le plus connu de l'historien lyonnais Claude de Rubys (1533-1613), qui fut aussi avocat, conseiller au Présidial de Lyon, et l'un des plus ardents partisans de la Ligue (c'est lui qui avait rédigé en 1589 les articles de l'Union jurée par les évêques). Lorsque la ville de Lyon se soumit à Henri IV, Rubys se retira prudemment à Avignon (1594), où il demeura jusqu'en 1600, date à laquelle le chancelier Pomponne de Bellièvre obtint sa grâce.

Gouron & Terrin, 660. Cioranescu, XVI, 20 056 (pour l'originale).

Exemplaire de Léon-J. Frey, avec vignette ex-libris héraldique gravée par Henry André, contrecollée sur les premières gardes.

- 1014- RUSSIER (Henri). **Transportation et colonisation pénale**. Essai sur l'évolution des préoccupations économiques dans notre système pénitentiaire colonial. *Paris, Vuibert et Nony, s.d., (1905)*, in-8, [6]-XVII-108 pp., avec une carte dépliant « in fine » (Guyane et Nouvelle-Calédonie), demi-marquin brun à coins, dos à nerfs, tête dorée, couverture et dos conservés (*Alix*). Bel exemplaire. (325). {203164} 150 €

Historiquement, la déportation (ou la transportation, selon qu'il s'agit de condamnés politiques ou de droit commun) a été associée à des établissements fermés en milieu colonial pour y profiter du travail forcé des détenus depuis 1850.

Henri Russier (1878-1918) devait par la suite faire une carrière coloniale : il devint inspecteur des écoles en Cochinchine.

- 1015- SABES (J.). **Usages locaux de l'arrondissement de Valenciennes**. Pub. d'après les procès-verbaux des commissions cantonales réunies en 1855. *Valenciennes, Lemaître, 1872*, in-8, 13 pp., broché. (831). {105562} 15 €

- 1016- [SAINT-FULGENT] - Département de la Vendée. **Usages locaux du canton de Saint-Fulgent**. *La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, 1897*, in-8, 50-IV pp., broché, agrafé. Manque de papier sur le premier plat, dos quasi absent, rousseurs. Les feuillets de table sont détachés. (564). {198559} 30 €

- 1017- SAINT-MARC GIRARDIN (Marc Girardin, dit). Prix de vertu. Séance publique et solennelle du 19 août 1858. **Rapport. Affaire Durand, de Joucas**, arrondissement d'Apt (Vaucluse). *Apt, Imprimerie de J.-S. Jean, 1858*, in-8, 8 pp., typographie en petit corps, broché sous couverture verte imprimée. (c). {204712} 30 €

Sur la récompense de 3000 francs accordé par l'Académie française dans le cadre de son prix de vertu, décerné à une paysanne de Joucas qui oeuvra pendant sept ans (1821-1828) pour découvrir les véritables assassins dans une affaire de meurtre où son mari Jacques Durand avait été soupçonné et jugé (mais acquitté). Elle permit à la justice d'appréhender les auteurs du crime, Joseph Chou et François-Xavier Bourgue.

Un seul exemplaire au CCF (BnF).

- 1018- [SAINT-MARTIAL D'AVIGNON] - **Reverendissimo Domino Alexandro Codebo**, audite generali hujus Legationis Avenionens[is] spolli. Pro Serenissimo Principe Emanuele Theodosio a Turre Averniae cardinali Bullionio [Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon], Sacri Collegii decano, abbate Cluniacensi. Contra dominum advocatum fisci & Rev. Cameræ Apostolicæ in hac Legatione. Responsio. *Avignon, François Sébastien Offray, 1704*, in-4, titre, 29 pp., en feuilles, cousu. (708). {207344} 150 €

Procès concernant les dépouilles d'Honoré de Longecombe de Peysieux, moine de Cluny, ancien grand prieur de l'Abbaye de Nantua (1672), et recteur du Collège de Saint-Martial d'Avignon.

C'est en 1380 que le prieuré Saint-Martial d'Avignon fut transformé en collège, destiné à recevoir douze novices bénédictins sous l'autorité d'un recteur.

Au CCF, exemplaires seulement à Avignon.

- 1019- [SAINT-MIHIEL] - **Plaidoyer pour le Sr. Henry Robert**, officier municipal à Saint-Mihiel. *Nancy, Claude Leseure, s.d., (1772)*, 2 parties en un vol. in-4, 88-41 pp., un f. vierge, dérelé, tranches rouges. (909). {147708} **120 €**
- Recueil de deux plaidoyers contradictoires dans une affaire de subornation d'une demoiselle de bonne famille.
- A la suite : Mémoire pour M. Nicolas-Joseph Thiéry, avocat à la Cour souveraine de Lorraine & Barrois, exerçant au bailliage royal de Saint-Mihiel, contre le sieur Henry Robert, ancien officier municipal dudit lieu. *Nancy, P. Antoine, Pierre Barbier, 1772.*
- 1020- [SAINTE-LIGUE] - **Discours sur l'exécution du duc d'Aumale** faite le sixième jour de juillet, 1595. Par arrêt de la Cour de Parlement de Paris *S.L., 1595*, in-16, 13 pp., broché sous couv. d'attente de papier marbré. (c). {170097} **400 €**
- Condamnation par le Parlement de Paris de Charles Ier de Lorraine, duc d'Aumale, l'un des chefs de la Sainte-Ligue. Il parvint néanmoins à s'exiler à Bruxelles, ville dans laquelle il finit ses jours en 1631. Ce fut le seul membre de la Maison de Guise à ne pas s'être soumis à la volonté du Roi.
- 1021- [SALIN] - **Loi sur la fabrication du salin suivie d'une instruction sur cette fabrication**, imprimées par ordre du Comité de salut public, du 29 germinal an II. *Paris, Impr. Defay, (An II)*, in-12, 8 pp., en feuilles. (c). {204748} **70 €**
- Le salin est le sel provenant de la lessive des cendres de bois, réduite, rapprochée et évaporée. La Convention exige que toutes les herbes qui ne servent ni à la nourriture des animaux, ni aux usages domestiques soient immédiatement brûlées pour servir à l'exploitation de salpêtre et de salin.
- 1022- [SAN SALVADOR] - **Constitucion politica de la Republica de El Salvador** decretada por la Asamblea Nacional constituyente el 7 de septiembre de 1950, seguida de la exposicion de motivos presentada a dicha Asamblea por la comision encargada de elaborar el proyecto de constitucion. *San Salvador, 1951*, grand in-8, 317 pp., un f.n.ch. (achevé d'imprimé), avec un frontispice en couleurs sous serpent (le drapeau et les armes nationales), maroquin bleu, dos à nerfs richement orné, grande plaque dorée poussée sur les deux plats (composée d'encadrement de dent-de-rat, filet et guirlande dorés, avec larges décors floraux en éventail), avec deux figures allégoriques au centre des plats (commémorant la révolte de l'Amérique espagnole et l'indépendance sur le premier plat ; le coup d'état de 1948 et le nouveau régime sur le second), tête dorée, dentelle intérieure, premières gardes doublées de tabis rose portant au centre les armes dorées de la République (*reliure de l'époque*). Une tache sur le haut du premier plat, mais bel exemplaire. (311). {148410} **600 €**
- Tirage limité à 448 exemplaires numérotés, celui-ci, un des 120 sur papier vergé (LX/CXX), spécialement imprimé pour don **Carlos Azúcar Chavez**, sous-secrétaire aux Relations Extérieures et à la Justice, avec envoi signé du **Président Osorio** sur un feuillet en vélin, daté de juillet 1952.
- Édition originale officielle de la nouvelle constitution de la République de Salvador, la plus sociale qu'il eut connue depuis son origine. Ce petit état de l'Amérique centrale devint indépendant le 15 septembre 1821, et vécut plus d'un siècle sous le régime de la constitution de 1824, régulièrement amendée ; en réalité, au rythme des coups d'état, sous un régime militaire, comme beaucoup d'états d'Amérique latine. Précisément, la révolution du 14 décembre 1948, qui renversa le président Salvador Castaneda Castro avait été préparée par un groupe d'officiers, les « militares jovenes », qui mirent en place un nouveau régime, et demandèrent à une Assemblée constituante de préparer un nouveau texte constitutionnel. L'un des membres de ce groupe, le lieutenant-colonel **Oscar Osorio** (1910-1969) se présenta aux élections de 1950 comme candidat du « *Partido revolucionario de unificacion democratica* » et devint président de la République (1950-1956), qu'il dirigea pendant une période relativement prospère pour ce petit pays agité, grâce à la bonne tenue des cours du coton.
- 1023- **SARRAZIN (Albert). Le Barreau de Rouen hier et aujourd'hui** (1788-1898). Discours prononcé le mardi 29 novembre 1898, dans la séance d'ouverture de la conférence des avocats stagiaires. *Rouen, Brière, 1899*, gr. in-8, 134 pp., front., ill. in-t., broché. Petits manques à la couverture, dos factice. (946). {153156} **80 €**

- 1024- SAULNIER (F.). **Le Parlement de Bretagne**, 1554-1790. Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique. Rennes, *Plibon & Hommay*, 1909, 2 vol. gr. in-4, LXIII-893 pp. en pagination continue, ill. in-t., 5 planches, biblio., demi-chagrin noir à coins, dos à nerfs, premiers plats de couverture conservés (*reliure de l'époque*). Ex-libris *Bibliothèque de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars*. Bon exemplaire. (525). {191843} 750 €  
Saffroy, II, 19423 : « Livre substantiel, vaste et estimé. »
- 1025- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *Chambéry, Etienne Riondet, s.d., (1681)*, placard in-folio (46 x 36 cm), armes de Savoie en tête. (gc15). {206852} 150 €  
Sur la **dénonciation des crimes de sang**, en l'absence même de plainte des parties.
- 1026- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *Chambéry, Louis Dufour & Jean Gorrin, s.d., (1682)*, placard in-folio (47 x 37 cm), armes de Savoie en tête. Petite déchirure à une pliure. (gc1). {206825} 150 €  
Des 2-3 décembre 1682. Sur la communication de tous les procès au procureur-général, avant les audiences.
- 1027- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *S.l. [Chambéry], s.d., (1678)*, placard in-folio (51 x 41 cm), armes de Savoie en tête. Importantes mouillures. (gc1). {206853} 100 €  
Sur le **style de procédure** en usage devant le Sénat.
- 1028- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *S.l. [Chambéry], s.d., (1678)*, placard in-folio (45 x 35 cm), armes de France et de Navarre en tête. (gc15). {206850} 150 €  
Du 2 mars 1678. - Sur l'interdiction de la **vente de viande** pendant le Carême.
- 1029- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *Chambéry, Louis Dufour & Jean Gorrin, s.d., (1682)*, placard in-folio (43 x 27 cm), armes de Savoie en tête. (gc1). {206846} 150 €  
Prohibe la **vente de vin** aux cabaretiers de Saint-Léger les dimanches et jours de précepte.
- 1030- [SAVOIE - PLACARD] - **Extrait des registres du Souverain Sénat de Savoie**. *Chambéry, L. Dufour & J. Gorrin, s.d., (1684)*, placard in-folio (47 x 37 cm), armes de Savoie en tête. (gc1). {206824} 150 €  
Du 27 juin 1684, sur les successions acceptées à bénéfice d'inventaire.
- 1031- [SAVOIE] - **Edict pour la récusation**. *Chambéry, Etienne Riondet, s.d., (1679)*, in-4, 12 pp., armes de Savoie au feuillet de titre, en feuilles. (c). {206633} 80 €  
Disposition de 24 articles prise par **Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours** (1644-1724), régente du duché pour son fils Victor-Amédée, réglementant dans quelles conditions les plaignants sont susceptibles de récuser un juge légitime dans un litige.
- 1032- SCHMID (Achatius Ludwig Karl). **Dissertatio inauguralis. De Operis burgensium** quam in Academia Ienensi ex decreto illustris Facultatis iuridiae praeside Christian. Gottl. Budero (...) pro summis in iure honoribus rite consequendis ad d. XXVIII Sept. A. S. MDCCXLVIII placido eruditorum examini subiicit auctor (...). *Iena, Johann Christoph Tennemann, s.d., (1748)*, in-8, [2]-36-[2] pp., dérelié, tranches rouges. (c). {175178} 80 €  
Rare dissertation académique d'histoire du droit.  
Achatius Ludwig Karl chmid (1725-1784), né et mort à Weimar, fut conseiller d'État (Regierungsrat) dans le Duché de Cobourg et devint en 1776 Chancelier de l'Université d'Iena.  
Seulement deux exemplaires au CCF (Cujas, Strasbourg).

- 1033- [SCHMIDT D'AVENSTEIN (Georg Ludwig)]. **Principes de la législation universelle.** *Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1776, 2 vol. in-8, XX-389-[3] et [4]-474-[2] pp., veau fauve, dos à nerfs orné, tranches rouges (reliure de l'époque).* Qqs épид. sur les plats, petites usures des coins. (375). {203013} **600 €**
- Unique édition.**  
Un peu oublié aujourd'hui dans la grande cohorte des publicistes politiques du XVIIIe siècle, l'Argovien Georg Ludwig Schmidt (1720-1805) a été au service du duc de Saxe-Weimar. Inspiré des doctrines physiocratiques, le traité développe une théorie populationniste conséquente et optimiste, à l'opposé des doctrines malthusiennes ultérieures : l'accroissement de la population, naturel, doit être favorisé de toutes les manières, notamment par le développement de l'agriculture, et il n'est pas susceptible de troubler l'équilibre des autres êtres vivants...  
INED, 4116 (développe une longue notice sur l'ouvrage).  
Bon exemplaire.
- 1034- SCHELCHER (Victor). **Abolition de la peine de mort.** *Paris, Eugène de Soye et Cie, 1851, in-8, 46 pp., toile Bradel papier vert gaufrée, dos lisse orné de filets dorés, première couverture conservée (Laurenchet).* Couverture et dernière page salies et restaurées, mais bon exemplaire. (678). {203143} **350 €**
- Édition originale.**  
Dans cet important manifeste le député de la Guadeloupe se prononçait pour l'abolition générale de la peine de mort (la Seconde République ne l'avait supprimée qu'en matière politique).
- 1035- [SÉDITION] - **Loi contre la sédition**, et qui fixe les peines à prononcer contre ceux qui s'en sont rendus coupables. Donnée à Paris, le 18 juillet 1791. *Alençon, Imprimerie de Malassis le jeune, 1791, in-4, 3 pp., (c).* {165452} **25 €**
- 1036- SELLOM (Valentine de). **La Peine de mort au vingtième siècle.** *Paris, Guillaumin, 1877, in-8, 54 pp., un f. n. ch. de table, toile Bradel bleue, pièce de titre cerise en long, première couverture conservée (reliure moderne).* (763). {203142} **80 €**
- Édition originale.**  
Fille du comte Jean-Jacques de Sellon (1782-1839), Valentine de Sellon (1823-1904) partageait complètement les vues abolitionnistes de son père, dans la tradition directe de Beccaria, qui était le maître à penser de cette famille genevoise au demeurant très influente.
- 1037- SELVES (Jean-Baptiste). **Tableau des désordres dans l'administration de la justice**, et des moyens d'y remédier. *Paris, Maradan, 1812, in-8, [4]-313 pp., demi-toile chagrinée verte modeste, dos lisse (rel. du XIXe siècle).* (1084). {165957} **150 €**
- Édition originale** de cette furieuse dénonciation d'un arroseur arrosé : Selves (1760-1823) était un magistrat de la Cour ciminelle de la Seine. Il eut à connaître du grand procès de conspiration associant en 1804 Moreau à la bande de Cadoudal. Destitué peu après, il s'acquittait une célébrité équivoque en devenant un des procéduriers les plus excessifs qui fussent, intentant des actions à tout bout de champ (72 en quelques années), jusqu'à dilapider son patrimoine (400 000 francs de frais) et devenir la risée des gazettes ... À partir de là, il se mit à dénigrer d'abord les avoués, puis les juges, et dut acquitter des peines de prison pour diffamation...
- 1038- **Le SÉNAT de l'Empire français.** Documents historiques sur les membres du premier grand corps de l'état. Sous la direction de M. L. Tisseron. *Paris, Dentu et chez le directeur, s.d., (1860), 2 tomes en 1 vol. gr. in-8, 360 pp. et 352 pp., index, demi-chagrin vert, dos à nerfs (reliure de l'époque).* (1113). {184714} **350 €**
- Ouvrage rare qui contient des notices biographiques détaillées sur les sénateurs du Second Empire.
- 1039- [SÉNÉGAL] - **Loi relative au commerce du Sénégal.** *S.l., Imp. de Mallard, (1791), in-4, 3 pp. (c).* {661319} **60 €**
- Imprimé pour le département du Var, avec ajout manuscrit du dépôt par un des membres du Directoire du district.  
Article 1 : « Le commerce du Sénégal est libre pour tous les français ».

- 1040- [SÉPARATION DES POUVOIRS] - **POULLETIER (Jacques-François)**. **Observations à Messieurs les électeurs du Tiers État de la ville de Paris**, par M. Poullétier, avocat, directeur des Mines et Minières, l'un des mêmes électeurs. *S.l.n.d.*, in-12, 16 pp., dérelié. (c). {205118} 40 €

Contre la séparation des pouvoirs et l'établissement d'une monarchie démocratique à l'Anglaise. Ne dépuillions pas le roi de ses droits sacrés, c'est lui qui nous a rendu libres.

Martin & Walter, IV, 28049.

- 1041- [SÉPARATION DES POUVOIRS] - **SEMONVILLE (Charles-Louis Huguet de)**. **Réflexions sur les pouvoirs et instructions**, à donner par les Provinces à leurs députés aux États généraux. Seconde édition. *S.l.*, 1789, in-8, 29 pp., dérelié. Quelques mouillures sans gravité à la fin du document. (c). {206577} 50 €

Conseiller au Parlement de Paris sous l'Ancien Régime, Semonville fut député suppléant à la Constituante (mais ne siégea pas). En 1791, il fut nommé envoyé extraordinaire près la République de Gènes, puis ambassadeur à Constantinople et à Florence (1792 et 1793). L'auteur passe en revue les différents pouvoirs de la monarchie constitutionnelle : la société établit les lois qui assurent la liberté et la défense de la propriété ; le pouvoir exécutif fait observer les lois et défend la société contre ses ennemis extérieurs. Le roi est légitime, son pouvoir est sacré, sa personne est dépositaire de toutes les forces des citoyens pour faire exécuter les lois.

Martin & Walter, IV, 31369.

- 1042- [SERVAN (Michel-Joseph-Antoine)]. [Oeuvres]. *Lyon, 1767-1774*, 6 titres en 2 vol. in-12. Basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonnés et fleuronés, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Des épidermures sur un plat supérieur, coins abîmés, mais bon exemplaire. (375). {164926} 600 €

Il s'agit d'un petit recueil d'amateur réunissant six plaidoyers de l'avocat dauphinois Servan (1737-1807) :

1. Discours d'un avocat général, dans la cause du comte de \*\*, et de la Dlle \*\*\*, chanteuse de l'Opéra *Lyon, Sulpice Grabit, 1772*, XXVIII-368 pp. Édition originale. Cioranescu, XVIII, 60149. - 2. Discours de M. Servan (...) dans la cause d'une femme protestante. *Genève, et se trouve à Grenoble, chez J.-S. Grabit, 1767*, [4]-112 pp. Édition originale. Cioranescu, 60148. - 3. Discours sur l'administration de la justice criminelle, prononcé par M. S\*\*, avocat-général. *Lyon, J.-S. Grabit, 1774*, 116 pp. Cioranescu, 60147 (pour l'originale de 1767). - 4. Discours de Mr S\*\*\*, ancien avocat-général au Parlement de \*\*\* ; dans un procès sur une déclaration de grossesse. *Lyon, Joseph-Sulpice Grabit, 1774*, VIII-51 pp. Absent de Cioranescu. - 5. Discours sur les moeurs, prononcé au Parlement de Grenoble, en 1769. *Lyon, Joseph-Sulpice Grabit, s.d.*, VIII-110 pp. Cioranescu, 60148 (pour l'originale de 1769). - 6. Mémoire pour la veuve Game. *Lyon, Joseph-Sulpice Grabit, 1773*, 111 pp. Absent de Cioranescu.

- 1043- **SERVAN (Michel-Joseph-Antoine)**. **Observations sur le rapport du Comité de Constitution concernant l'organisation du pouvoir judiciaire**. *S.l.*, 1789, in-8, 32 pp., dérelié. (c). {176820} 80 €

Ces premières observations de Servan, ancien avocat au Parlement de Grenoble, concernent exclusivement les tribunaux civils.

Martin & Walter, 31467.

- 1044- [SERVICE EN MER] - **Ordonnance du Roi sur le service des officiers, des élèves et des maîtres à bord des bâtimens de la marine royale ; précédée d'une table analytique ; suivie d'un appendice contenant plusieurs lois, ordonnances et réglemens dont la connaissance est nécessaire aux officiers de la marine embarqués, et accompagnée des modèles y annexés**. *Toulon, L. Laurent, 1828*, fort vol. in-16, LXXV pp., [2] ff. n. ch., 496 pp., [38] ff. n. ch. de modèles, avec 11 tableaux dépliant « in fine (modèles et schémas), demi-basane brune, dos lisse orné de grecques dorées, tranches mouchetées de bleu (*reliure de l'époque*). (385). {209135} 200 €

Une des cinq éditions « portuaires » de ce règlement (les autres étant à l'adresse de Brest, Cherbourg, Lorient ou Rochefort). L'originale se présente au format in-4 et date de 1827.

Polak, 7188 (pour l'originale).

- 1045- **SIMON (Jules)**. **L'Affaire Nayl - Trois condamnés à mort**. - *Paris, Calmann Lévy, 1883*, in-12 carré, [6]-191 pp., demi-marquain vert, dos à nerfs, tête peigne jaspée (*reliure de l'époque*). Infimes épidermures, mais bon exemplaire. (673). {199452} 80 €

Nouvelle édition de *La Peine de mort, récit*, ouvrage de fiction publié en 1869, et dans lequel Jules Simon (1814-1896) dresse en fait un réquisitoire contre la peine de mort.

La trame est très semblable aux histoires vraies ou fausses utilisées par les abolitionnistes de tous les temps pour émouvoir leur public : à Vannes, trois frères appelés Nayl, Yvonie, Jean-Pierre et Jean-Louis, sont condamnés à mort pour l'assassinat de M. Brossard, le maire de Bignan, adversaire déclaré des chouans. Tout parle contre les frères Nayl, leurs antécédents, leurs fréquentations, leurs propos, leurs silences, et même une pièce à conviction de taille puisque le chapeau de Jean-Pierre Nayl est retrouvé sur les lieux. Et pourtant personne ne peut croire que des garçons si intègres aient pu perpétrer un crime si lâche, car M. Brossard a été assassiné de plusieurs coups de couteau pendant son sommeil, etc.

*Plus de sept mètres linéaires de Sciences juridiques*

- 1046- SIREY (Jean-Baptiste). **Recueil général des lois et des arrêts**, en matière civile, criminelle, commerciale et de droit public. [Suivi de] **Lois annotées** ou lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'État, etc., avec notes historiques de concordance et de jurisprudence. [Suivies de] **Jurisprudence du XIXe siècle ou Table générale** alphabétique et chronologique du Recueil général des lois et arrêts. Paris, De l'Imprimerie de Lachevardière [puis] Imprimerie de Cosse et Dumaine, Bachelier [puis] Bur. L'Administration du Recueil [puis] Libr. du Recueil Sirey, 1831-1942, 153 vol. in-4, demi-basane bleu-vert, dos lisses, filets et palettes dorés (*reliure de l'éditeur*). {141064}

4.500 €

Monumentale collection.

Elle comprend :

- **Les Lois et arrêts (1808-1830)**. Paris, 1850-1851, 8 volumes (sur 9).

Partie revue et complétée par L.-M. Devilleneuve et A.-A. Carette.

Il ne manque que le premier vol. (1791-1807).

- **Les Lois et arrêts (1831-1941)**. Paris, 1831-1942, 106 volumes (sur 108).

Partie rédigée par J.-B. Sirey et L.-M. Devilleneuve, puis sous la direction de Devilleneuve et par la suite par une équipe de collaborateurs.

Il ne manque que deux volumes (l'année 1934 et l'année 1938).

- **Les Lois annotées (1789-1920)**. Paris, 1843-1921, 16 volumes.

Partie commencée par A.-A. Carette.

- **Les Lois annotées (1921-1940)**. Paris, 1922-1941, 8 volumes.

- **Les Tables générales (1791-1935)**. Paris, 1851-1937, 15 volumes.

D'abord par L.-M. Devilleneuve et P. Gilbert, puis par J. Ruben de Couder, Ed. Fuzier-Herman, O. de Gourmont, G. Frèrejoubert Du Saint et Louis Audiat.

Bon exemplaire, néanmoins des défauts à signaler (un plat détaché, un dos arraché, un bifeuillet dérélié, deux coins cassés, plusieurs coiffes abimées, parfois arasées et des épidermures, parfois prononcées, sur certains dos).

Grandin, I, 140.

- 1047- SLINGELANDT (Hendrik van). **Dissertatio iuridica inauguralis, de emtione [sic] venditione cum nostro Codice Napoleontico collata**. Quam, annuente summo Numine, ex auctoritate Rectoris magnifici, Eduardi Hageman (...), nec non amplissimi Senatus Academici consensu, nobilissimae Facultatis iuridicae consulto, pro gradu doctoratus, summisque in utroque jure honoribus ac privilegiis, in Universitate Regia Hollandiae, rite & legitime consequendis, eruditorum examini submittit Henricus van Slingelandt Haganus. Ad diem XXX. Junii MDCCCX. *Leyde, Haak et Cie, 1810*, in-4, 74 pp. (les X premières en romain), [5] ff. n. ch. (positions de thèse), veau fauve, dos lisse orné de filets dorés, encadrement de double filet doré sur les plats, tranches dorées (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire, sur grand papier. (B5). {185226}

250 €

Très rare thèse de droit d'un membre de la célèbre famille patricienne van Slingelandt, originaire de Dordrecht, et qui donna de nombreuses illustrations aux Pays-Bas.

Un seul exemplaire au CCF (Cujas).

- 1048- SMEDT (C. de). **Les Origines du duel judiciaire**. Paris, *Retaux et Fils, 1894*, in-8, 30 pp., broché. (1246). {174094}

30 €

- 1049- [SOCIETES] - **Réunion de trois ouvrages**. *S.l.n.d.*, in-8, demi-chagrin brun, dos à nerfs orné de filets dorés (*reliure de l'époque*). Coiffes et mors frottés. (844). {667185}

120 €

Ensemble formé des ouvrages suivants :

- FOUREIX (Michel). Thèse de doctorat, soutenue le 19 août 1856, sous la présidence de M. Morelot. *Paris, Lacour, 1856*, 320.

Sur les sociétés commerciales.

- PAIGNON (Eugène). Commentaire de la loi sur les sociétés en commandite par actions ou droits, devoirs et obligations des gérants, conseils de surveillance, actionnaires et fondateurs des sociétés en commandite anciennes et nouvelles. *Paris, Lacroix-Comon, 1857*, V-100 pp.

- MONSARRAT (Gaston). Des sociétés civiles. Thèse de doctorat. *Paris, Plon, 1858*, 110 pp.

- 1050- SOULIER (Pierre). **Abrégé des édits, des arrêts, et des déclarations de Louys le Grand**. Avec des réflexions. Egalement utile et nécessaire à ceux de l'une & de l'autre religion, pour sçavoir ce qui leur est permis, & ce qui leur est défendu. Avec un extrait des édits donnez par Henry le Grand, pour la réduction des princes, & des villes de la Ligue ; contenant des réservations particulières, touchant l'exercice de la religion prétendue réformée, que les syndics des diocèses ne doivent pas ignorer. *Paris, veuve d'Antoine Chrestien, 1681*, in-12, [9] ff. n. ch. (titre, dédicace à François de Harlay, avertissement, table des matières), 198 pp., basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (1155). {207187} 250 €

Unique édition.

C'est le premier des quatre ouvrages consacrés par le prêtre Pierre Soulier (1640 ? - 1705 ?) aux problèmes posés en France par le calvinisme et sa reconnaissance initiale par les dispositions de l'Edit de Nantes, le tout dans le contexte qui allait précisément voir un changement de législation, préparé de longue date par les autorités. Ses textes sont tous intéressants, en ce qu'ils donnent un point de vue catholique, jusqu'à présent systématiquement négligé par l'historiographie, qui préfère accorder une foi passablement aveugle aux sources protestantes.

Cioranescu, *XVII*, 63 503.

- 1051- STURZO (Luigi). **La Communauté internationale et le droit de guerre**. Traduit sur le manuscrit italien inédit par Marcel Prélot. Supplément : P. Archambault, B. Amoudru : Les idées et les livres. *Paris, Bloud & Gay, 1931*, in-8, 282 pp., broché. (772). {198690} 40 €
- Forme le numéro 18 des *Cahiers de la Nouvelle Journée*.

- 1052- [SUCCESSION AILLAUD] - **Résumé des moyens de défense développés dans l'intérêt des époux Gavoty**, demandeurs en nullité de la disposition principale du testament de M. Marc-Antoine Aillaud, contre le bureau de bienfaisance et la commission administrative des hospices de Marseille, se disant légataires universels du défunt. *Marseille, Imprimerie de Marius Olive, 1841*, in-4, 35 pp., broché sous couverture imprimée. Dos un peu défraîchi. (773). {200732} 50 €

A sa mort en 1837, sans ascendants ni descendants, le sieur Marc-Antoine Aillaud, qui avait fait fortune dans la tannerie, laissa de façon indivisible la coquette somme de 800 000 francs aux établissements de bienfaisance de Marseille. C'était là une véritable fortune, et il ne faut nullement s'étonner que les neveux du donateur, les époux Gavoty, ne l'entendirent pas de cette oreille ...

Aucun exemplaire au CCF.

- 1053- [SUCCESSION GIRARD] - **Pétition adressée au Sénat**, par Madame la comtesse de Vernède de Corneillan, née de Girard, nièce et héritière de M. le chevalier Philippe de Girard, inventeur de la filature mécanique du lin (1863). *Paris, Imprimerie de Jouaust et fils, s.d., (1863)*, in-4, XXII pp., en feuilles. (c). {207352} 40 €

C'est le 28 août 1845 que Philippe de Girard s'éteignit chez sa nièce, Madame de Vernède de Corneillan, sans avoir jamais pu récupérer le prix d'un million de francs-or attribué par l'administration impériale à l'inventeur d'une **machine à filer le lin** (décret du 12 mars 1810), à la fois par suite des lenteurs administratives et de la malhonnêteté de ses associés (qui en vendirent les plans en Angleterre). Après sa mort, sa nièce poursuivit la réparation des dommages, mais son action fut moyennement couronnée de succès. Encore de nos jours, l'inventeur génial que fut Girard est presque un inconnu dans son pays natal.

- 1054- [SUCCESSION GIRARD] - **Réclamation d'un million et les intérêts** par Madame la comtesse de Vernède de Corneillan, née de Girard, nièce et héritière de M. le chevalier Philippe de Girard, inventeur de la filature mécanique du lin (1856). *Paris, Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 1856*, in-4, [2] ff. n. ch., 71 pp., broché, défraîchi. (1145). {207351} 50 €

C'est le 28 août 1845 que Philippe de Girard s'éteignit chez sa nièce, Madame de Vernède de Corneillan, sans avoir jamais pu récupérer le prix d'un million de francs-or attribué par l'administration impériale

à l'inventeur d'une **machine à filer le lin** (décret du 12 mars 1810), à la fois par suite des lenteurs administratives et de la malhonnêteté de ses associés (qui en vendirent les plans en Angleterre). Après sa mort, sa nièce poursuivit la réparation des dommages, mais son action fut moyennement couronnée de succès. Encore de nos jours, l'inventeur génial que fut Girard est presque un inconnu dans son pays natal.

*Le second décret impérial*

- 1055- [SUCCESSION IMPERIALE] - **Décret impérial**, portant règlement sur le mode de présentation à l'acceptation du peuple, de la proposition énoncée article 142 du sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII [18 mai 1804]. Du 29 floréal an XII. *Paris, Imprimerie impériale, s.d., (1804), in-8, 4 pp., en feuille. (c). {207521}* 200 €

Concerne l'hérédité de l'Empire dans la descendance directe de Napoléon Ier, ou, à défaut, dans celle de ses frères Joseph et Louis (Lucien avait été exclu de la succession dynaste).

Il s'agit du **second décret impérial** signé par Napoléon (c'est le même jour qu'il fut proclamé Empereur des Français).

- 1056- [SUCCESSION] - **Précis d'une requête en cassation incidente**, d'un arrêt du Parlement de Rouen, du 7 juillet 1758. Pour dame **Anne-Catherine Carré**, épouse séparée de biens & d'habitation du comte de La Ferté, auparavant veuve de Paul de Beaurepaire de Pont-Fol, & créancière de sa succession ; contre le nommé Hubert, tailleur d'habits à Rouen, cessionnaire des droits du sieur Mignot. [*Paris, Imprimerie de d'Houry, 1763, in-4, 22 pp., en feuilles, cousu, premier feuillet détaché et sali. (c). {206856}*] 40 €

Sur un arriéré de 17 ans de rente foncière, créance incluse dans la succession de Beaurepaire de Pont-Fol, et réclamé à sa veuve par les ayants-droits.

- 1057- [SUCCESSION] - Procès-verbal d'enquêtes. **Affaire de M. Jules Imbert contre MM. Rodolphe Jacquet et Maurandi ès-qualités**. *Marseille, Imprimerie et lithographie Senés, 1869, in-8, 91 pp., broché sans couverture. (723). {206777}* 40 €

Réunit les dépositions de 45 témoins dans une affaire de **détournement d'héritage** au détriment de Jules Imbert, demeurant à Cassis.

- 1058- [SUCCESSIONS] - **Décret de la Convention Nationale**, du 12e jour du 2e mois de l'an second, relatifs aux droits des enfants nés hors du mariage. *Paris, Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, an II, (1793), in-4, 6 pp., en feuilles. (c). {189233}* 40 €

Réglant de manière plutôt libérale les successions en faveur des enfants conçus hors-mariage, et non légitimés, le décret du 12 brumaire an II [2 novembre 1793] met sur le même pied enfants légitimes et enfants naturels : « I. Les enfants actuellement existants, nés hors mariage, seront admis aux successions de leurs père & mère, ouvertes depuis le 14 juillet 1789. Ils le seront également à celles qui s'ouvriront à l'avenir (...). - II. Leurs droits de successibilité sont les mêmes que ceux des autres enfants. » Le Code civil de 1804 reviendra très largement sur cette égalité, et instaurera un régime très défavorable aux enfants illégitimes, plus ou moins conservé jusqu'en 2005.

*L'exemplaire du neveu de Voltaire*

- 1059- [SUPPRESSION DES JESUITES] - **Recueil de tous les arrêts du Parlement de Paris, déclarations, édits, lettres patentes du Roi, & autres pièces, concernant les ci-devant soi-disans Jésuites** depuis la sentence des juges & consuls du 30 janvier 1760, en faveur des créanciers du Père de Lavalette. *Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1766, 8 vol. in-4. Veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonnés et fleuronnés, pièces de titre, encadrement de triple filet à froid sur les plats, double filet doré sur les coupes, tranches rouges (reliure de l'époque). (382). {205354}* 6.000 €

Il est très rare de posséder l'intégralité de cette publication très importante, qui fut composée en regroupant, sous des titres généraux, la totalité des pièces émanant du Parlement de Paris dans la célèbre affaire de la suppression en France de la Compagnie de Jésus, laquelle représente à certains égards l'épicentre idéologique du XVIIIe siècle, et dont l'importance réelle, on le comprend petit à petit depuis quelques années, dépasse de loin l'influence encore très élitiste de la pensée nouvelle. Depuis l'affaire du Père Lavalette et de ses créanciers jusqu'à l'inspection des collèges jésuites, tous les documents ici réunis sont essentiels ; on insistera à peine sur la manne documentaire réunie dans les volumes VI & VII en matière d'histoire pédagogique et des établissements scolaires.

I. Contenant les années 1760, 1761 & 1762 (pagination multiple). - II. Suite de l'année 1762. **Assertions** [= *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disans Jésuites ont, dans tous les temps & persévéramment, soutenues, enseignées & publiées dans leurs livres, avec l'approbation de leurs*



*supérieurs & généraux (...)* ([4] ff. n. ch., viij-542-40 pp.). - III. Contenant l'année 1763 (pagination multiple). - IV. Contenant l'année 1764 (pagination multiple). - V. Contenant les années 1765 & 1766 (pagination multiple). - VI.-VII. Contenant tous les comptes rendus par MM. les commissaires du Parlement, au sujet des collèges & autres établissements, que possédoient dans le ressort de la Cour, les ci-devant soi-disans Jésuites. [Avec les comptes rendus des différens collèges du ressort qui n'étoient pas occupés par lesdits ci-devant soi-disans Jésuites. Et celui concernant la réunion des boursiers fondés dans les collèges de non plein exercice sis en la ville de Paris] (7-733 pp., avec 3 tableaux dépliant ; 8-326-18-216 pp., avec 20 planches hors-texte en dépliant, dont 4 plans et 16 tableaux). - VIII. Supplément au recueil, tome premier (pagination multiple).

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un neuvième volume, qui devrait correspondre au tome second du *Supplément*, mais sans titre général et apparemment imprimé en 1769.

**On joint**, dans une reliure presque identique, un volume supplémentaire qui n'appartient pas à la série proprement dite :

**Ordre général et définitif de tous les créanciers des ci-devant soi-disans Jésuites, tant en France, que dans les colonies.** Clos & arrêté en l'assemblée générale desdits créanciers, tenue à Paris le jeudi 3 août 1772. Homologué par arrêt du Parlement de Paris du 5 septembre 1772. *Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1772, 42-396-22 pp.*

**Exemplaire d'Alexandre-Jean-[Vincent] Mignot** (1725-1791), sous-diacre du diocèse de Paris, abbé commendataire de Scellières (Champagne), avec vignettes ex-libris armoriées contrecollées sur les premières gardes. Il fut conseiller-clerc au Grand Conseil, de 1750 à 1770, puis conseiller-clerc au « Parlement Maupeou », de 1771 à 1774. Par sa mère, Marguerite-Marie Arouët (1686-1726), il était un des neveux de Voltaire, et s'occupa du transfert du corps de son oncle dans son abbaye en 1778.

Cette provenance est des plus plaisantes : si Voltaire lui-même détestait autant les Jésuites que leurs ennemis Jansénistes, il ne faut pas oublier que son frère aîné **Armand Arouët** (1685-1765), receveur des épices au Parlement de Paris, était un fervent « ami de la vérité » comme nombre de ses collègues parlementaires et même grand admirateur du diacre Paris, qu'il s'efforça de faire canoniser, défenseur des *Nouvelles ecclésiastiques*, etc.

Très bel exemplaire.

- 1060- **SURINGAR (Willem Hendrik). Considérations sur la réclusion individuelle des détenus** (traduit du Hollandais sur la 2e édition corrigée). Précédées d'une préface et suivies du résumé de la question pénitentiaire, par L.-M. **Moreau-Christophe**. *Paris, Mme Bouchard-Huzard, Amsterdam, J. H. et G. Van Heteren, 1843, in-8, VIII-134-[2] pp.*, broché sous couverture imprimée, non coupé. Petits manques au dos. (857). {203202} **120 €**

Unique traduction française des *Gedachten over de eenzame opsluiting der gevangenen*, défense d'un système d'incarcération rigoureusement individuelle. Le juriste Willem Hendrik Suringar (1790-1872) était alors membre de la Commission administrative des prisons d'Amsterdam, et s'était beaucoup investi auprès des détenus de Leeuwarden.

- 1061- **[TABAC] - Loi relative à l'importation du tabac.** Donnée à Paris, le 24 avril 1791. *Beauvais, Desjardins, 1791, in-4, 4 pp.* (c). {664945} **50 €**

Interdit l'entrée du tabac fabriqué et limite l'entrée du tabac non raffiné.

Copie conforme signé par les administrateurs du Directoire du Département de l'Oise.

- 1062- **TABOADA ROCA (Manuel). Los Titulos nobiliarios y su regulacion legislativa en España.** *La Coruña, El Ideal Gallego, 1953, in-8, non paginé (74 pp.)*, demi-basane rouge, dos à nerfs orné de guirlande dorées, couverture conservée (*reliure de l'époque*). Etiquette, cachet et ex-libris *Amadeo Delaunet*. Envoi. (938). {202177} **60 €**

- 1063- **TAILLANDIER (A.). Notice sur la vie et les travaux de M. Berriat Saint-Prix.** *Paris, Duverger, 1846, in-8, 36 pp.*, en feuilles. (c). {665589} **40 €**

- 1064- **TALON (Omer). Mémoires de feu Omer Talon, avocat général en la cour de Parlement de Paris.** *À La Haye, chez Gosse & Neaulme, 1732, 8 vol. in-12, veau brun marbré, dos à nerfs orné de fleurons dorés, tcoupes guillochées, tr. rouges (rel. de l'époque).* Bon exemplaire. (791). {201297} **1.000 €**

Bourgeois et André, II, 805 : « Omer Talon est un de ces magistrats qui sous l'Ancien Régime se sont honorés par la fermeté de leur conduite et la droiture de leur conscience (...). Son œuvre ne mérite pas à proprement parler le nom de mémoires : c'est une compilation, un recueil de harangues, des extraits

de registres du Parlement, matériaux entassés les uns après les autres sans choix et sans art. La fin n'est même pas de l'avocat général : depuis le mois de septembre 1652 jusqu'au mois d'avril 1653, le rédacteur est son fils Denis Talon. L'exposé, qui commence en 1630 à la Journée des dupes, ne forme pas une narration suivie. Il est parsemé de discours et de textes, d'une lecture difficile à cause du mauvais goût, des formules oratoires ampoulées, de l'exagération des éloges. Mais on y sent à chaque instant percer la vérité, et Voltaire a eu raison de dire que c'était là l'œuvre « d'un bon magistrat et d'un bon citoyen. » On n'a aucune défiance à l'égard des renseignements donnés et, si on regrette de ne pas trouver dans cet ouvrage la vivacité et le pittoresque que l'on rencontre chez le cardinal de Retz, on est entièrement rassuré sur la véacité des faits qui sont exposés (...). »

- 1065- **TANON (Louis)**. **Registre criminel de la justice de Saint-Martin des Champs à Paris au XIVe siècle**, publié pour la première fois, d'après le manuscrit des Archives Nationales, et précédé d'une étude sur la juridiction des religieux de St-Martin (1060-1674). *Paris, Léon Willem, 1877*, in-8, [4]-CXXXII-236 pp., avec un **plan hors-texte** à double page, demi-chagrin bleu nuit, dos à nerfs (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (*Collection Collection historique des bibliophiles parisiens*). (208). **150 €**

Tirage limité à 350 exemplaires numérotés, celui-ci non justifié.

- 1066- **TARGET (Guy-Jean-Baptiste)**. **Rapport fait au nom du Comité de Constitution**. Le mardi 29 septembre 1789. *Paris, Baudouin, 1789*, in-8, 8 pp., dérelié. (c). {664136} **40 €**

Quelques propositions d'articles sur la Constitution : répartition exécutif-législatif, consentement à l'impôt, consentement royal sur les décrets.

- 1067- [TARIFS JUDICIAIRES] - **Tarif des frais et dépens en matière judiciaire, fixés par décrets impériaux, du camp impérial de Preussisch-Eylau, du 16 février 1807, pour le ressort de la Cour d'appel de Paris, et autres cours d'Empire**. Ouvrage utile aux notaires, juges-de-peace, greffiers, avoués, hommes d'eloï, et généralement à tous ceux qui fréquentent les tribunaux. *Paris, Jusseraud et Martinet, 1807*, in-16, 108 pp., dérelié. (675). {206111} **60 €**

Un seul exemplaire au CCF (Avignon).

*Une affaire d'adultère au XVIIIe siècle*

- 1068- [TAVERNE (Pierre-Etienne-Dominique)]. **Mémoire pour messire Jean-Baptiste-Bernardin de Trémolet Montpezat, marquis de Montmoirac**. Contre Dame Olimpe de Pape de St-Auban, marquise de Montbrun, son épouse. *Toulouse, Jean Rayet, s.d., (1761)*, 2 parties en un vol. in-8, 44-152 pp., basane fauve marbrée, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (769). {205449} **400 €**

Classique litige en séparation entre un mari jaloux et une épouse « prenant des libertés » : mariée en 1748 au marquis de Montmoirac, Mademoiselle de Saint-Auban se laissa aller à des privautés à partir de 1753 avec tous les hommes passant à proximité (selon le mari).

Corde III, 676.

Entre les deux factums pour l'époux a été relié celui en faveur de l'épouse : [LACROIX (Pierre-Firmin de) : ] Mémoire pour la Dame Olimpe Pape de Saint-Auban, marquise de Monbrun, Barret, Vercoran, Ortane, & autres lieux. Contre messire Jean-Baptiste-Bernardin de Trémolet Montpezat, marquis de Montmoirac. *S.l. [Toulouse], 1761*, 164 pp.

- 1069- **TAXIL (Louis-Charles)**. **Ville de Paris. Recueil d'actes administratifs et de conventions relatifs aux servitudes spéciales d'architecture**, aux servitudes *non-aedificandi* et autres, grevant les immeubles riverains de certaines places ou voies publiques, publié sous l'administration de M. de Selves, Préfet de la Seine, sous la direction de M. Bouvard. *Paris, Imprimerie nouvelle, 1905*, in-4, 34 pp., texte sur deux colonnes en petit corps, avec **32 planches dépliantes hors-texte** (plans et élévations), cartonnage Bradel de papier marbré, dos lisse, pièce de titre bleue (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (978). {177990} **300 €**

Ce recueil est rare et semble l'un des seuls - voire le seul - publiés sur une matière cependant omniprésente dans l'urbanisme parisien, et ce depuis l'Ancien Régime : les servitudes de construction affectant des rues, places, ou portions de rues, à finalités d'aménagement ou d'esthétique. Reprenant des dispositions remontant souvent à l'Ancien Régime ou à l'Empire, l'ouvrage recense 31 emplacements grevés de servitudes, et donne en annexe les plans ou vues correspondant.

Bien sûr, le géomètre en chef Louis-Charles Taxil (1844-1920) ne doit pas être confondu avec son sulfureux homonyme Léo (dont le vrai nom était Jogand-Pagès, 1854-1907).

- 1070- **TELLIER (Amand-Constant)**. **Rapport fait au nom du Comité de judicature**, sur le classement qui doit déterminer l'évaluation rectifiée des **procureurs** dans les divers tribunaux du Royaume. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. [Paris], *Imprimerie Nationale, s.d.*, (1791), in-8, 28 pp., en feuilles. (c). {198292} **40 €**

Député des bailliages de Melun et Moret-sur-Loing aux États-Généraux, Amand-Constant Tellier (1755-1795), juriste très engagé dans les idées nouvelles, dirigea le Comité de judicature de l'Assemblée nationale.

Absent de Martin & Walter.

- 1071- **TERRASSON (Antoine)**. **Histoire de la jurisprudence Romaine**, contenant son origine et ses progrès depuis la fondation de Rome jusqu'à présent : Le code Papyrien et les Lois des douze tables, avec des Commentaires ; L'Histoire de chaque loi en particulier... Pour servir d'introduction à l'étude du corps de Droit Civil, à la lecture des Commentateurs du Droit Romain, et à l'ouvrage intitulé les Loix Civiles dans leur ordre naturel. *A Paris, chez David le Jeune, 1750*, in-folio, XXIV-484 pp., 152 pp., 1 f. d'approbation et d'errata, veau brun, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge (*reliure de l'époque*). Mors fendus, coins et coiffes absents. Exemple de travail. (15). {138859} **450 €**

Édition originale dédiée au Chancelier d'Aguesseau.

À la fin de l'Histoire du Droit Romain, on trouve un recueil de pièces intéressantes sous le titre *Veteris jurisprudentiae romanae monumenta...*

Dupin, 470.

- 1072- **TESSERAU (Abraham)**. **Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France**, contenant son origine, l'état de ses officiers, un recueil exact de leurs noms depuis le commencement de la monarchie jusques à présent, leurs fonctions, privilèges, prérogatives, droits et réglemens. Ensemble l'établissement et les réglemens des Chancelleries près les cours de Parlement, autres cours et sièges présidiaux du Royaume. Le tout tiré des Chartes, Edits, Déclarations, Arrests, Réglemens, Registres & autres Actes authentiques. Revue et augmentée de plusieurs pièces. *A Paris, Chez Pierre Emery, 1710*, 2 vol. in-folio, [3]-787-[110] pp. et [1]-553-[58] pp., basane brune, dos à nerfs orné, tranches rouges (*rel. de l'époque*). Reliure défectueuse comprenant de nombreux défauts : mors en partie fendis, coiffes arrasées, coins et coupes usés. (833). {196941} **1.000 €**

Seconde édition, la plus complète, de cet ouvrage.

La première édition de cet ouvrage fut publiée en 1676 en un volume.

« Né à La Rochelle, secrétaire du roi, obligé à vendre sa charge parce qu'il était protestant, retiré à Londres dès 1683, Tesserau écrivit cette histoire jusqu'en 1679 : le chancelier ordonna au syndic des secrétaires du roi, René Le Conte, de la continuer jusqu'en 1706. La documentation de l'auteur est sérieuse : il a consulté les titres, les ouvrages, insère de nombreux textes, lettres patentes, édits, réglemens et donne des chiffres. Il traite des chanceliers, des secrétaires du roi et autres officiers de justice ». (André)

Dédiée à Colbert, cette nouvelle édition est considérablement augmentée puisque le second volume est entièrement inédit et reprend l'histoire de l'institution de 1676 à 1705. Cette dernière partie est rédigée par René Le Conte.

Ex-libris manuscrit *Delargentièrre et F.L. de Bavuille*.

André, *Sources*, 6125. Franklin, *Sources*, 431. Saffroy, I, 13856.

- 1073- [TESTAMENT] - **Factum pour demoiselles Marie de Monbrison veüve, & Marguerite Perès**. Contre Demoiselle François de Perès sa soeur. *S.l.n.d.*, in-4, 7 pp., en feuilles. (c). {175563} **40 €**

Le litige porte sur une double succession : celle de Louis Perès, conseiller au sénéchal de Lectoure, et de François Perès, chanoine de la cathédrale de Lectoure.

Absent de Corda. Aucun exemplaire au CCF.

- 1074- [TESTAMENT] - **Second mémoire pour le Président Daspe, intervenant**. Contre le sieur de Meun de Sarlaboux, défendeur. En présence de la demoiselle de Vivent, opposante. Sur l'opposition formée à l'arrêt du Conseil du 20 décembre 1756. [Paris], *Imprimerie de Le Breton, 1757*, in-4, 29 pp., en feuilles, cousu. (c). {204939} **60 €**

Litige portant sur l'authenticité des cachets apposés sur le testament du marquis de Bonas-Gondrin déposé chez un notaire de Toulouse le 18 avril 1723. Le marquis mourut sans alliance en 1751 et ses ayants droits se disputèrent naturellement autour de la succession.

Corda II, 15.

- 1075- [TESTAMENTS] - TRONCHET (François-Denis). **Opinion sur la théorie des lois relatives aux testaments**, en date du 5 avril 1791. *Paris, Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 23 pp., broché. (c). {202003} 70 €  
 Tronchet propose la légitimité des testaments en faveur de tous les héritiers en ligne directe, descendante ou ascendante, « laquelle ne pourra être moindre que les trois quarts de la portion héréditaire de chaque héritier ».  
 Martin & Walter, IV, 32897.
- 1076- THEINER (Augustin). **Recherches sur plusieurs collections inédites de décrétales du Moyen Age**. *Paris, Heideloff et Campé, Nuremberg, Campé, 1832*, in-8, 66 pp., broché. (655). {174722} 70 €
- 1077- [THESES] - **Thèses de droit**. *Paris, 1860-1861*, 4 pièces en un vol. in-8, pagination multiple, demi-chagrin noir, dos à faux-nerfs orné de caissons à froid, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Coiffes frottées. (855). {158478} 150 €  
 Très intéressant recueil de 4 thèses toutes agrémentées d'un envoi à Jules Favre :  
 I. DESJARDINS (Michel-Albert) : Thèse pour le doctorat. *Beauvais, Achille Desjardins, s.d. [1861]*, [4]-186 pp. Rare édition originale de ces thèses imprimées par les soins du père de l'auteur et portant sur les garanties en cas d'éviction de l'acheteur : Albert Desjardins (1838-1897), natif de Beauvais, s'illustra à la fois comme professeur de droit romain (Nancy, Paris) et comme homme politique (il fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée Nationale, et fut deux fois sous-secrétaire d'État avant les élections de 1877). Très important envoi de l'auteur au célèbre avocat républicain Jules Favre, alors bâtonnier de l'ordre.  
 II. AYME (H.-F.-Alfred) : De la Séparation des patrimoines. Thèse pour le doctorat (...). *Paris, Renou et Maulde, 1860*, 190 pp., un f. n. ch. d'errata. Envoi de l'auteur au même Jules Favre.  
 III. AMIABLE (Louis) : Thèse pour le doctorat. Des Actions relatives à la filiation en droit romain et en droit français (...). *Paris, Charles de Mourgues, 1861*, 112 pp. Envoi rogné en tête, sûrement au même dédicataire. Le très brillant Louis Amiable (1837-1897), natif de Montbrison, débuta au barreau de Paris en 1859, puis alla s'établir à Constantinople, où il acquit rapidement une position de premier plan comme avocat et conseiller légal de la Porte (de 1875 à 1879). C'est à lui que l'on doit le statut organique de la Roumélie orientale. Rentré en France, il fut maire du Ve arrondissement de Paris de 1888 à 1891.  
 IV. LIOUVILLE (Albert) : Thèses pour le doctorat. Règles générales de la commission en droit français ; avec les principaux usages du commerce. Précédées d'une étude sur le mandat en droit romain. *Paris, Renou et Maulde, 1860*, [2]-132 pp. Avec le même hommage.
- 1078- THÉVENIN (M.). **Textes relatifs aux institutions privées et publiques aux époques mérovingienne et carolingienne**. Institutions privées. *Paris, Picard, 1887*, in-8, IV-(1)-270-(1) pp., demi-toile verte, couv. cons. (*reliure postérieure*). (*Collection Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire*). (33). {165718} 100 €  
 Textes latins.
- 1079- THÉZARD (Léopold). **Conférences scientifiques et littéraires des Facultés de Poitiers. Du Luxe et des lois somptuaires**. *Niort, L. Clouzot, 1867*, in-8, [4]-27 pp., broché sous couverture imprimée de l'éditeur. (1244). {168979} 40 €  
 Léopold Thézard (1840-1907), professeur à la Faculté de droit de Poitiers, devint ultérieurement maire de Poitiers (1881-1888), puis sénateur de la Vienne de 1891 à sa mort.
- 1080- THIERS (Jean-Baptiste). **L'Avocat des pauvres**. Qui fait voir l'obligation qu'ont les bénéficiaires de faire un bon usage des biens de l'Eglise, & d'en assister les pauvres. *Paris, veuve de Jean Dupuis, 1676*, in-12, [9] ff. n. ch. (titre, préface, approbations et privilège), 470 pp., [4] ff. n. ch. de table des chapitres et d'errata, basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Accrocs aux deux coiffes, manque à une coupe, plats salis. (765). {210718} 150 €  
 Unique édition.  
 L'ouvrage est l'un des plus classiques de Jean-Baptiste Thiers : en matière de droit bénéficiaire, il rappelle toutes les obligations liées à la possession et à la perception des fruits d'un bénéfice ecclésiastique, et pas seulement la nécessité de consacrer une partie des revenus au soulagement des pauvres, qui forme effectivement l'une des contraintes liées à ce mode de possession. Dans ce domaine, la pratique pouvait souvent différer considérablement des prescriptions du droit, mais pas toujours, et moins qu'on ne pense généralement.  
 Cioranescu, XVII, 64 500.

- 1081- THIERS (Jean-Baptiste). Factum pour M. Jean-Baptiste Thiers**, curé de Champrond & bachelier en théologie de la Faculté de Paris, défendeur, contre le chapitre de Chartres, demandeur. Où il est traité de l'obligation où sont quelquefois les personnes publiques de repousser les injures qu'on leur fait ; de la vénération des porches des églises, des vains juréments ; de la censure des livres ; de la juridiction des chapitres ; des fondations qu'on fait dans les églises, & des conditions qu'elles doivent avoir ; des curez qui ne peuvent estre officiaux ny promoteurs ; de l'action d'injures ; de l'autorité des conciles provinciaux & particuliers ; de l'origine du chapelet & des prières qui le composent ; de l'usage légitime de l'écriture-Sainte ; de la profanation des églises, & des abus des chapitres. *S.l., s.d., (1679)*, in-12, [5] ff. n. ch. (titre, préface), pp. 11-211, veau fauve moucheté, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (747). {210690} 250 €
- Unique édition : malgré le titre juridique de factum (et de facto il y eut procès intenté par le Chapitre de Chartres), on a ici surtout affaire à une très solide dissertation théologique comme savait si bien la trousseur l'abbé Thiers (1636-1703). Ici, l'objet du débat concerne l'interdiction d'autoriser des étals ou débits sous les porches des églises, prise par le vénérable chapitre de Chartres, mais violée par le même en faveur de vendeurs de chapelets. L'abbé ne fait qu'une bouchée des mauvaises raisons intéressées des chanoines.  
Corda VI, 67. Cioranescu, XVII, 64 505.
- 1082- THIERS (Jean-Baptiste). De Festorum dierum imminutione liber**, pro defensione Constitutionum Urbani VIII & Gallicanæ Ecclesiæ pontificum. Opus novum & a multis desideratum. *Lyon, Pierre Guillimin, 1668*, in-12, [12] ff. n. ch. (titre, préface, approbations, table des chapitres), 400 pp., basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure rognée, restauration maladroite de la charnière supérieure, quelques galeries de vers au milieu du volume. (763). {210897} 150 €
- Édition originale de l'un des tout premiers traités de Jean-Baptiste Thiers. Il porte sur la réduction des fêtes de précepte, thème récurrent de la discipline liturgique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.  
Cioranescu, XVII, 64 489.  
Ex-libris manuscrit de Jacques Longier, curé d'Aunay, diocèse de Paris, daté de 1698.
- 1083- THIERS (Jean-Baptiste). Histoire des perruques**. Où l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des ecclésiastiques. *Avignon, Louis Chambeau, 1777*, in-12, xxij pp., un f. n. ch. d'approbation, 441 pp., demi-chagrin cerise, dos à nerfs orné de filets et caissons dorés, coins en vélin vert, tranches rouges (*rel. du XIX<sup>e</sup> s.*). Bon exemplaire. (812). {210719} 200 €
- Nouvelle édition de ce traité paru originellement en 1690, et qui forme l'un des plus célèbres de l'auteur. Contre toute une tradition bibliographique née de l'ignorance ou de la superficialité, il faut répéter qu'il s'agit d'un ouvrage de droit canonique et non d'un répertoire de colifichets. Son propos est parfaitement résumé par la phrase liminaire : « *Il y a aujourd'hui tant d'ecclésiastiques qui portent la perruque, qu'on a tout sujet de croire qu'ils sont persuadés, au moins pour la plupart, que cet ornement évangélique ne leur est point interdit, & qu'il n'a rien en soi qui ne convienne à la bienséance de leur profession. C'est pour les retirer de leur erreur que j'ai entrepris cet ouvrage.* »  
Ceci dit, le texte traite également de la plupart des pièces du costume ecclésiastique recouvrant tout ou partie de la tête (avec une certaine confusion entre tenue de ville et tenue liturgique) : barrettes, mitres, aumusses, camails, amicts, bonnets, calottes. - Ce qui en fait également une source très intéressante sur l'habillement clérical du XVII<sup>e</sup> siècle.  
Cioranescu, XVII, 64 514 (pour l'originale).
- 1084- THIERS (Jean-Baptiste). De Stola in archidiaconorum visitationibus gestanda a paroeciis**, disceptatio, in qua multa ad archidiaconorum munus, jurisdictionem ac visitationes attinentia curiose pertractantur. *Paris, Jean Du Puis, 1674*, in-12, [6] ff. n. ch. (titre, préface, approbations), 391 pp., [12] pp. n. ch. de table des chapitres et d'errata, basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Manques importants en tête et en queue, charnière supérieure fendue. Cachet et tache sur la page de titre. (765). {210770} 120 €
- Édition originale de ce traité de droit canonique qui sera réédité sous un titre modifié en 1679.  
Rappelons que les archidiaques (qui n'étaient plus diacres depuis fort longtemps, mais prêtres) formaient, jusqu'à la Révolution, la cheville ouvrière de la surveillance et de la gestion concrète des diocèses, spécialement dans les plus vastes, où leurs circonscriptions équivalaient en pratique à de « mini-diocèses » plus ou moins autonomes. Leur principal rôle était la visite canonique des paroisses, dont il est ici amplement traité (actuellement, cette tâche a fait retour à l'évêque lui-même).  
Cioranescu, XVII, 64 499.

- 1085- **THIERS (Jean-Baptiste). Traité de l'absolution de l'hérésie**, où l'on fait voir, par la Tradition de l'Eglise, que le pouvoir d'absoudre de l'hérésie est réservé au Pape & aux évêques, à l'exclusion des Chapitres & des réguliers, exemts de la juridiction des Ordinaires. *Lyon, Léonard Plaignard, 1695*, in-12, [6] ff. n. ch. (titre, dédicace, préface, privilège), 240 pp., basane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Petits manques de cuir aux deux coiffes, coins abîmés. (763). {210900} **150 €**

Unique édition de ce petit traité de droit canonique, rédigé dans le contexte des abjurations du protestantisme consécutives à l'Edit de Fontainebleau. La doctrine soutenue sur l'exclusivité pontificale et épiscopale des absolutions pour fait d'hérésie est on ne peut plus classique.

Cioranescu, *XVII*, 64 519.

- 1086- **THIERS (Jean-Baptiste). Traité de la clôture des religieuses**. Où l'on fait voir par la tradition & les sentiments de l'Eglise, que les religieuses ne peuvent sortir de leur clôture, ni les personnes étrangères y entrer, sans nécessité. *Paris, Antoine Dezallier, 1681*, in-12, [13] ff. n. ch. (titre, préface, table des chapitres, approbations et privilège), [506] pp. mal chiffrées 508 (il y a saut de pagination de 464 à 467), veau fauve marbré, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, pièce de titre cerise, encadrement de simple filet à froid sur les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*). Coiffes rognées, deux mors fendus, mouillures claires angulaires. (765). {210716} **200 €**

Édition originale de ce traité qui a, sans jeu de mots, l'apparence d'enfoncer longuement des portes ouvertes pour un canoniste du XIXe siècle, mais qui cherchait en fait à remédier à un abus quasi généralisé : en effet, en dépit des multiples interdictions sans cesse renouvelées, la clôture des maisons religieuses féminines souffrait de nombreuses atteintes dans les deux sens, et cette situation, endémique au début du XVIIIe siècle (qu'on se souvienne du scandale occasionné par la trop fameuse « Journée du guichet » à Port-Royal) durera en fait jusqu'à la Révolution. Les monastères observants furent souvent en minorité, et la discipline ne commença d'être réellement observée qu'avec les refondations du XIXe siècle.

Cioranescu, *XVII*, 64 508.

- 1087- [THIERS (Jean-Baptiste)]. **Traité de la dépouille des curez**. Dans lequel on fait voir, que selon les canons des Conciles, les libertez de l'Eglise Gallicane, les Ordonnances des Rois de France, les arrêts de Parlement, les loix & les coutumes du royaume, les archidiacres n'ont nul droit sur les meubles des curez décédez. Par un docteur en droit. *Paris, Guillaume Desprez, 1683*, in-12, [4] ff. n. ch. (titre, préface, privilège), 520 pp., asane brune, dos à nerfs cloisonné et fleuroné, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Léger accroc en coiffe supérieure, mais bon exemplaire. (381). {210891} **200 €**

Édition originale. Combattu par la justice civile, et réduit dès le XVe siècle, le droit de dépouille des ecclésiastiques décédés ne subsistait plus qu'au profit des archidiacres sur les cures, et seulement dans quelques diocèses au XVIIIe siècle. Mais c'était le cas de celui de Paris, fort vaste : les archidiacres avaient le droit de saisir le meilleur meuble et le meilleur animal, ainsi que la soutane et le bréviaire du défunt. Il était même considéré comme frais funéraire, et l'emportait sur le passif du mort.

Cioranescu, *XVII*, 64 509.

- 1088- [THIROUX DE MONDESIR (Alexandre-Louis)]. **Manuel pour le corps de l'infanterie**. Extrait des principales ordonnances relatives à l'Infanterie française, & le plus journellement en usage, avec un détail historique sur son origine. Par un Officier des Dragons. *Paris, Imprimerie royale, 1781*, in-12, v-22 pp., puis pp. 67-259, xxij pp., avec 3 tableaux dépliant, veau fauve granité, dos lisse cloisonné, encadrement de simple filet à froid sur les plats, simple filet doré sur les coupes, tranches mouchetées de rouge (*reliure de l'époque*). Coiffe supérieure rognée, mais bon exemplaire. (827). {201591} **300 €**

Édition originale. Le saut de chiffrage de 22 à 67 concerne tous les exemplaires, et est expliqué par une note en haut de la page 67.

Après le succès de son *Manuel du Dragon*, dont l'édition la plus souvent rencontrée est celle de 1779, Thiroux de Mondésir (1739-1822) s'occupa, à la demande du ministère de la Guerre, du Corps de l'Infanterie.

- 1089- **THOMAS (Antoine). Documents relatifs au comté de la Marche**, extraits des archives du Parlement de Poitiers (1418-1436). *Paris, Honoré Champion, 1908*, in-8, 80 pp., broché, dos renforcé. (*Collection Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, 174). (568). {197624} **50 €**

*La Vie des abattoirs mode d'emploi*

- 1090- THOMAS (Ernest). **Le Marché aux bestiaux de la Villette** et les abattoirs de la ville de Paris. Guide historique et pratique de l'approvisionnement, de l'acheteur et des employés attachés aux divers services de cette partie spéciale de l'alimentation de Paris. *Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1873*, in-8, [5]-430 pp., nbx tableaux in-t., demi-chagrin vert bouteille à coins, dos à nerfs orné de filets dorés, tranches marbrées (*reliure de l'époque*). Charnières et coins frottés. (193). {159771} **400 €**
- Ernest Thomas, vérificateur de première classe des perceptions municipales, complète avec cet ouvrage son *Manuel des halles et marchés en gros de la ville de Paris*, paru en 1867. Thomas fait le point sur les règlements qui régissent la vie quotidienne des abattoirs. La précision des détails intéressera tout lecteur féru d'histoire commerciale et juridique ou d'histoire de Paris. La lecture n'en est pas pour autant rébarbative : certaines règles commerciales, très concrètes, peuvent également susciter quelques sourires si on les interprète comme des apocryphes de Perec. « *En conséquence, les bouchers, dans le cas de mort d'un boeuf, vache ou taureau, dans les neuf jours de l'achat, doivent immédiatement et sans le moindre délai, signer eux-mêmes la requête à présenter au tribunal pour obtenir une nomination d'experts, car la plus grande célérité est nécessaire pour que l'expertise ait lieu [...]* ».
- 1091- THORILLON (Antoine-Joseph). **Idées sur les loix criminelles**, où l'on propose 460 loix nouvelles en place de celles qui existent aujourd'hui, & où l'on traite, entr'autres choses : de l'empire des bonnes moeurs publiques pour prévenir les crimes, de la peine de mort, des cas imprévus, des lettres-de-cachet, des duels, des désertions, de la liberté de la presse, de la confiscation, des erreurs judiciaires, d'une nouvelle manière d'instruire les procès criminels & de les juger, du conseil & du serment de l'accusé, du préjugé national contre les familles des condamnés ; de nouvelles loix pour le commerce, faillites, banqueroutes, pour l'intérêt du prêt d'argent, pour l'action de la femme contre son mari adultère, des témoins nécessaires, de l'égalité des peines, sans distinction de personnes, pour les mêmes crimes, de la juridiction ecclésiastique, &c., &c. *Paris, chez l'auteur, Belin, Froullé, Petit, 1788*, 2 vol. in-8, xvj-382 pp., viij-438 pp., un f. n. ch. de privilège, demi-cartonnage Bradel, pièces de titre fauve, tranches mouchetées (*reliure moderne*). Bon exemplaire. (765). {203093} **600 €**
- Unique édition de ce curieux ouvrage dont le titre atteste de la furie réformatrice théorique qui s'était emparée de certains esprits dans les années 1780 : Antoine-Joseph Thorillon (1742-?) était au demeurant de la partie, ayant été procureur au Châtelet et administrateur de police.  
Dupin (1832), 378.
- 1092- THOURET (Jacques-Guillaume). **Neuvième discours à l'Assemblée nationale, sur l'organisation judiciaire**, séances des 11 et 12 janvier 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. *Paris, Baudouin, 1791*, in-8, 54 pp., en feuilles, cousu, sous couverture muette. (c). {198235} **50 €**
- Dernier des neuf discours de Thouret (1746-1794) sur la nouvelle organisation judiciaire : il porte sur la présentation des preuves orales devant les jurés. Le jury d'importation anglaise était une des marottes obsessionnelles de cet avocat très idéologue, et c'est en partie à son incessant travail de promotion que l'on doit son introduction dans notre système judiciaire.  
Martin & Walter, 33 611.
- 1093- THOURET (Jacques-Guillaume). **Projet de décret contenant règlement pour la procédure en la justice de paix**. *Paris, Baudouin, s.d.*, in-8, 24 pp., dérelié. (c). {663962} **50 €**
- 1094- THOURET (Jacques-Guillaume). **Projet de décret sur la réformation provisoire de la procédure criminelle**. Lu à l'Assemblée Nationale le mardi 29 septembre 1789. *Paris, Baudouin, 1789*, in-8, paginé 17 à 24, dérelié. (c). {663963} **30 €**
- 1095- THOURET (Jacques-Guillaume). **Second discours à l'Assemblée nationale, sur l'organisation du pouvoir judiciaire**. Séance du 6 avril 1790. *A Paris, Imp. Nationale, s.d., (1790)*, in-8, 40 pp., dérelié. (c). {98538} **40 €**
- Discussion sur l'établissement des jurés.
- 1096- [THYSEBAERT (Jacques de)]. **Déduction et pièces par lesquelles il conste que les ecclésiastiques de la province de Flandres, ou leurs députés, n'ont voix décisive que dans certaines affaires qui se traitent à l'assemblée des membres de ladite province, & de la lettre écrite à ladite assemblée des membres par Son Excellence le Marquis de Prié le 25 juin 1719**. *S.l., 1719*, petit in-4 carré, 24 pp., broché sous couverture d'attente. (c). {149673} **120 €**

**Seconde édition**, rare, de cette pièce qui témoigne d'une nouvelle étape dans l'évolution des États de Flandres. Durant les troubles du XVI<sup>e</sup> siècle, les villes flamandes avaient exclu du corps représentatif des États et les membres du clergé et la noblesse. Le clergé seul était parvenu, le 20 mars 1597, à se faire réintégrer dans ses anciens droits, mais les villes n'en restèrent pas là : à la demande des députés, le Conseil de Flandres décida en 1715 que les ecclésiastiques n'avaient voix délibérative que dans certaines affaires se traitant à l'assemblée provinciale de Flandres.

Ce fut le conseiller Jacques de Thysebaert (1668-1732), Gantois, qui fut chargé de motiver la résolution prise par les États, et il le fit par cet opuscule, d'abord imprimé en 1715, qui suscita une vive querelle avec l'évêque de Gand, Van Der Noot, ainsi qu'avec les échevins de Bruges. La nomination du marquis de Prié comme représentant de l'Empereur en tant que comte de Flandres (18 octobre 1717), raviva la polémique, et les factums se succédèrent ainsi jusqu'en 1743 ...

- 1097- [TOILES PEINTES] - **EDIT du Roy contre ceux qui introduiront dans le Royaume des toilles peintes & autres.** *Grenoble, Gaspard Giroud, 1726*, in-4, 14 pp., broché. (c). {99848} **150 €**

Édit interdisant l'importation d'objets d'art venus d'Orient, qui faisaient alors concurrence aux manufactures royales et portaient donc préjudice aux ventes de ces dernières.

- 1098- [TOULOUSE] - **Réponse à la lettre d'un citoyen de Bordeaux**, au sujet des arrêtés de la Chambre des vacations du Parlement de Toulouse, des 25 & 27 septembre 1790. Par un citoyen de cette ville. *S.l. [Toulouse], s.d., (1790)*, in-8, 27 pp., dérelié. (c). {204492} **70 €**

Opuscule très rare, donnant une apologie peu fréquente à l'époque de la résistance de quelques Parlements (ici celui de Toulouse) à la nouvelle organisation judiciaire voulue par l'Assemblée constituante.

Aucun exemplaire au CCF.

- 1099- [TRANSMISSION DES LOIS DANS LES DEPARTEMENTS] - **Arrêté du comité des décrets, archives et procès-verbaux, séance du 29 germinal an III.** *A Rennes, chez Chausseblanche, s.d., (an III)*, in-8, 7 pp., en feuilles. (c). {201428} **30 €**

Nombre total d'exemplaires des lois à envoyer aux administrateurs de chaque département.

*Prévenir le despotisme*

- 1100- **TRÈS-HUMBLES et très respectueuses remontrances du Parlement de Paris au Roi.** *S.l. (Paris), 1788*, in-8, 8 pp. (c). {102893} **40 €**

Le Parlement de Paris refuse de livrer le royaume « à toutes les invasions du pouvoir arbitraire » et dénonce « la marche des ministres [qui cherchent] à étendre leur pouvoir sous le nom du roi » en calomniant la magistrature. De fait, la Cour n'aspire point à gouverner mais « ne peut se dispenser de juger suivant la loi, de remontrer suivant la loi, de résister avec respect suivant la loi ».

- 1101- **TRÈS-HUMBLES et très-respectueuses remontrances**, qu'adressent au Roi, notre très-honoré & souverain Seigneur, les Gens tenant sa Cour de Parlement de Bordeaux, à Libourne. *Libourne, 1788*, in-8, 7 pp., (c). {163775} **25 €**

Demande en faveur du sieur de Catellan, avocat général, « traduit dans une prison, de manière éclatante » alors que « sa conduite était dictée par le devoir » et que dans le même temps le roi « assure publiquement à la nation que la liberté de ses sujets lui est aussi chère qu'à [lui-même] ».

- 1102- [TRIBUNAL CRIMINEL SPÉCIAL] - **Loi qui établit des tribunaux criminels spéciaux pour juger, sans appel, les voleurs de grands chemins, les assassins, les faux-monnayeurs, les vagabonds et gens sans aveu.** - Code pénal qui sera suivi devant ces tribunaux. - Noms des départements dans lesquels ces tribunaux sont établis. *S. L., de l'Imprimerie de Marchant, s. d.*, in-8, 8 pp., en feuilles. Mouillures. (c). {161878} **40 €**

- 1103- [TRIBUNAL CRIMINEL] - **Décret de la Convention Nationale, du 14 mars 1793, l'an second de la République Française, relatif à l'organisation du Tribunal criminel du département de Paris.** *Paris, Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1793*, in-4, 3 pp., en feuille. (c). {190139} **40 €**

Il ne faut pas confondre ce tribunal criminel ordinaire avec les deux tribunaux révolutionnaires créés successivement à Paris : le **Tribunal dit du 17 août** (17 août - 29 novembre 1792) ; le **Tribunal criminel extraordinaire** (recréé par la loi du 10 mars 1793, et qui fonctionnera jusqu'au 31 mai 1795).



1104- [TRIBUNAL DE DISTRICT] - GOSSIN (Pierre-François). Décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la protestation de la municipalité et du district de Corbigny, contre le placement du tribunal de ce district, précédé du rapport fait au nom du Comité de constitution, dans la séance du 23 septembre. Paris, Chez Baudouin, s.d., in-8, 10 pp., en feuilles. (c). {206149} 40 €

Protestation du district de Corbigny, dans la Nièvre, qui conteste la décision de l'Assemblée nationale de situer le tribunal de district à Lorme. Le décret rappelle que « toutes municipalités, districts et départements qui se permettraient de suspendre directement ou indirectement l'exécution des décisions prises par l'Assemblée » se placeraient en situation délictueuse vis-à-vis de la représentation nationale.

Non cité par Martin & Walter. Absent de Tourneux.

*Exemplaire presque complet*

1105- [TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE] - Bulletin du tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792, pour juger les conspirateurs, et autres criminels du département de Paris, en vertu d'un décret du 11 septembre dernier [Suivi de : ] Bulletin du tribunal criminel [révolutionnaire] établi par la loi du 10 mars 1793, pour juger sans appel, les conspirateurs. Paris, R. J. Clément, 1792-1793, 479 livraisons en trois volumes in-4, I. [2] ff. n. ch. (titre, préface), [236] pp. mal chiffrées 136, texte sur deux colonnes, [2] ff. de table [1792] ; titre et [300] pp. mal chiffrées 400, texte sur deux colonnes [quatrième partie de 1793]. II. Titre et 404 pp. en numérotation continue, [2] ff. n. ch. de table, texte sur deux colonnes [première partie de 1793] ; titre et 400 pp. en numérotation continue, [2] ff. n. ch. de table [deuxième partie de 1793]. - III. pagination multiple [procès de Fouquier-Tinville], et 400 pp. en numérotation continue [sixième partie de 1794], 88 pp. en numérotation continue [septième partie], cartonnage de papier marbré, dos lisses, pièces de titre cerise (rel. du XIXe s.). Des dos manquants ou détachés. {198745} 8.500 €

Collection remarquable, pas complète, mais presque, du grand périodique judiciaire de la Terreur, fondamental pour le fonctionnement de l'appareil judiciaire à Paris et dont les exemplaires recensés présentent tous de notables différences de collation.

Notre ensemble se décline comme suit :

I. Collection complète des 58 numéros du **premier Bulletin** du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 17 août 1792 : elle va du 25 août au 4 décembre 1792. Une table des matières chiffrée erratiquement 209-211 termine cette partie, à la différence des autres exemplaires connus, où elle est intercalée avant la première livraison.

II. La **première partie** du second Bulletin du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 10 mars 1793, à savoir 100 numéros, allant du 6 avril au 9 septembre 1793.

Au numéro 37 est annexé un supplément de [2] ff. ; et au numéro 73 un supplément de 4 pp.

III. La totalité de la **deuxième partie** du second Bulletin du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 10 mars 1793, à savoir 100 numéros, allant du 10 septembre 1793 au 3 frimaire an II [23 novembre 1793].

IV. La totalité de la **quatrième partie** du second Bulletin du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 10 mars 1793, à savoir 100 numéros, allant du 1er germinal au 2 prairial an II [21 mars 1794 au 21 mai 1794]. Le numéro 86 a été relié par erreur entre le 90 et le 91. Cette partie a été reliée à la suite de la collection du premier bulletin, qui a dû être considérée par erreur comme la troisième partie ; de fait, celle-ci manque dans notre exemplaire.

V. La totalité de la **sixième partie** du second Bulletin du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 10 mars 1793, à savoir 100 numéros, courant à partir du 29 thermidor an II [16 août 1794] et concernant exclusivement le procès du Comité révolutionnaire de Nantes.

VI. La totalité de la **septième partie** du second Bulletin du tribunal criminel, celui érigé en application de la loi du 10 mars 1793, à savoir 21 numéros, avec un supplément pour le numéro 19.

Manquent donc les parties III, V et VIII (qui ne comprend que 2 numéros).

VII. De surcroît a été relié au début du volume III le *Procès de Fouquier-Tinville*, avec ses suites (48 numéros de 4 pp. en général, imprimés à l'imprimerie du Bulletin républicain).

Hatin, p. 220. Martin & Walter, Périodiques, 172, et 142-143. Tourneux I, 3950.

Notre exemplaire est de surcroît truffé :

I. De 15 portraits gravés du XIXe siècle (Marat, Charlotte Corday, Duval d'Esprémesnil, Manuel, Custine, Brissot, Vergniaud, le duc d'Orléans, Mme Roland, Roland, Hérault de Séchelles, Danton et Chaumette, Carrier et Fouquier-Tinville), dont deux volants.

II. De plusieurs pièces annexes aux second et troisième volumes, en général des jugements du même tribunal :

1. Jugement du tribunal révolutionnaire, établi au Palais, à Paris (...). [Paris], Imprimerie de Clément, s.d. [1793], 8 pp. Condamnation de **Philibert-François Rouxel de Blanchelande**, ancien gouverneur de Saint-Domingue.

2. Jugement du tribunal criminel révolutionnaire (...). Qui condamne à la peine de mort **Jeanne-Catherine Clère**, pour avoir provoqué le rétablissement de la royauté en France. [Paris], *Imprimerie de Clément, s.d. [1793]*, 3 pp.

3. Jugement du tribunal criminel révolutionnaire (...). Qui condamne **Philippe Devaux**, colonel-adjudant-général des armées de la République, à la peine de mort, sur la place de la Révolution. [Paris], *Imprimerie de Clément, s.d. [1793]*, 4 pp.

4. Jugement rendu par le tribunal criminel révolutionnaire, qui condamne (...) à la peine de mort sur la place de la Révolution, pour complot et conspiration contre l'État, tendant à allumer la guerre civile dans la ci-devant Bretagne. [Paris], *Imprimerie de Clément, s.d. [1793]*, 12 pp., texte sur deux colonnes. Il y avait 27 prévenus et 13 condamnations.

5. Jugement rendu par le tribunal criminel révolutionnaire. Condamne **Adam-Philippe Custine** à la peine de mort (...). [Paris], *Imprimerie de Clément, s.d. [1793]*, 8 pp., texte sur deux colonnes.

6. Plaidoyer pour les citoyens (...); tous accusés d'avoir voulu livrer à l'ennemi la ville d'Armentières, département du Nord. [Paris], *Imprimerie de Clément, s.d. [1793]*, 7 pp.

7. Jugement rendu par le tribunal révolutionnaire, établi à Paris. [Paris], *Imprimerie du Tribunal révolutionnaire, s.d. [1795]*, 90 pp. C'est la condamnation de **Fouquier-Tinville** et de ses co-accusés.

1106- **Des TRIBUNAUX de Commerce. A Rouen, De l'Imp. de P. Periaux, s.d., in-8, 31 pp.** Page de titre saïie accc une déchirure. (c). {175146} **100 €**

Très rare brochure, inconnue de Martin & Walter et de Monglond, absente du CCFr.

L'auteur présente la nouvelle institution sans polémique.

1107- [TRIBUNAUX] - **Proclamation du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, qui désigne les villes ou seront placés les Tribunaux de districts.** Du 28 août 1790. *A Alençon, De l'Imprimerie de Malassis, 1790, in-4, 20 pp.* (c). {175148} **50 €**

Tableau des tribunaux par départements.

1108- **TRIPIER (Louis). Code de justice militaire pour l'armée de mer,** expliqué par l'exposé des motifs, le rapport, la discussion au corps législatif et les instructions de S. Exc. M. le ministre de la Marine. Suivi 1° des sénatus-consulte et décrets impériaux d'application et d'exécution; 2° de la loi du 10 avril 1825 et du décret disciplinaire et pénal pour la marine marchande du 24 mars 1852, etc... *Paris, Ledoyen, Mme Mayer-Odin, 1858, in-8, 626 pp.,* demi-vélin ivoire, dos lisse (*reliure de l'époque*). Reliure noircie, trace d'étiquette de bibliothèque au dos. Coupes et coins usés. Marges brunies, quelques rousseurs. Cachets (annulés). (739). {190771} **80 €**

1109- **TROPLONG (Raymond-Théodore). De l'Influence du christianisme sur le droit civil des Romains.** *Paris, Charles Hingray, 1843, in-8, [4]-368 pp.,* demi-basane prune, dos lisse orné de guirlandes et filets dorés, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*). Dos insolé, mais bon exemplaire. (381). {192986} **120 €**

Édition originale de cet ouvrage qui fait la part un peu belle à l'influence modératrice du christianisme sur le droit romain tardif, et n'est pas considéré parmi les meilleurs de l'auteur. Raymond-Théodore Troplong (1795-1869), futur président de la Cour de Cassation sous le Second Empire, fut considéré comme l'un des juristes les plus éminents de la seconde moitié du siècle, et fut parfois comparé à Portalis (le Père).

1110- [TROUBLES d'AVIGNON] - **Loi relative au ci-devant état d'Avignon & Comtat Venaissin** Donnée à Paris, le 28 mars 1792. *Dijon, Capel, 1792, in-4, 8 pp.* (c). {667375} **50 €**

Exemplaire certifié conforme avec les signatures des membres du directoire du département de la Côte-d'Or.

1111- [TROUBLES d'AVIGNON] - **Loi relative aux nouveaux troubles d'Avignon.** Donnée à Paris, le 11 mai 1792. *Dijon, Capel, 1792, in-4, 3 pp.* (c). {667376} **40 €**

Exemplaire certifié conforme avec les signatures des membres du directoire du département de la Côte-d'Or.

1112- [TROYES] - **Extrait des registres du Parlement séant à Troyes, toutes les Chambres assemblées.** Du 27 août 1787. *S.l., 1787, in-8, 3 pp.* (c). {99892} **30 €**

Les convictions des magistrats parisiens en exil à Troyes à la suite du lit de justice du 6 août 1787. « Les États-Généraux peuvent seuls fonder et guérir les plaies de l'État, et octroyer les impôts dont la nature et la quotité auront été jugées après ample discussion et mûre délibération ».

- 1113- TUETÉY (Alexandre). *Etude sur le droit municipal au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle en Franche-Comté, et en particulier à Montbéliard, d'après les documents conservés aux Archives de l'Empire, à la Bibliothèque impériale et aux Archives communales de la Franche-Comté (...)*. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. Montbéliard, Imprimerie et lith. de Henri Barbier, 1864*, in-8, 321 pp., avec un fac-similé en dépliant, demi-basane marine, dos lisse orné de filets dorés, coins en vélin vert (*reliure de l'époque*). Dos et coupes frottés. (470). {196911} 150 €

Édition originale peu commune du tout premier ouvrage de l'auteur. Quoique né à Saint-Petersbourg où son père enseignait le français, Alexandre Tuetey (1842-1918) passa l'essentiel de son enfance et de sa jeunesse à Montbéliard, d'où ce sujet de thèse de l'École des Chartes, passée en 1863. Quelques ouvrages ultérieurs de sa carrière d'archiviste reviendront d'ailleurs sur ce thème.

- 1114- [TUTELLE] - *Mémoire pour Jean-Baptiste Montessier, demeurant à Calais, appellant, défendeur & demandeur, contre Louis Ravestin, marchand épicier, demeurant à Dunkerque, intimé, demandeur & défendeur. S.l. [Arras], Imprimerie de Guy Delasablonnière, s.d., (1773)*, in-4, 7 pp., en feuilles. (c). {17562} 40 €

La cause est celle d'une tutelle qui a mal tourné, au détriment du pupille (Jean-Baptiste Montessier), et au profit de son beau-frère Louis Ravestin.

Absent de Corda.

- 1115- TWISS (T.). *La Théorie de la continuité du voyage appliquée à la contrebande de guerre et aux blocus, mise en contraste avec la déclaration de Paris de 1856. Mémoire lu devant l'association pour la réforme et la codification du droit des gens, à la conférence d'Anvers de 1877. Paris, Amyot, 1877*, in-8, 35 pp., broché. (1210). {98063} 50 €

- 1116- [UNIVERSITE] - *Les Ordonnances du 16 juin 1828 considérées dans leurs rapports avec la Charte et l'ordre légal. Paris, Edouard Bricon, librairie ecclésiastique de Rusand, 1828*, in-8, 46 pp., broché sous couverture d'attente de papier bleu. (c). {190980} 50 €

Il s'agit d'une vaste critique de l'Université impériale, d'un point de vue clérical et ultramontain.

- 1117- [UNIVERSITE] - *Statuts de l'Université Impériale. [Paris], Fain, s.d., (1808)*, 9 parties en un vol. in-8, titre, puis pagination multiple, exemplaire entièrement interfolié, demi-basane à coins, dos lisse orné de filets et pointillés dorés, pièce de titre cerise, tranches jaunes (*reliure de l'époque*). Charnière supérieure fendue. (244). {186400} 1.000 €

Rare et important.

Sous une page de titre commune, le recueil regroupe les neuf actes consulaires ou impériaux fondateurs de la centralisation pédagogique voulue par Napoléon sous le nom d'Université, laquelle désigne finalement selon l'esprit du législateur le contrôle monopolistique de tous les établissements d'enseignement qui lui sont subordonnés :

I. Loi relative à la formation d'un corps enseignant sous le nom d'Université Impériale (2 pp.). - II. Décret impérial portant organisation générale de l'Université (32 pp.). - III. Décret impérial sur la dotation de l'Université (2 pp.). - IV. Loi relative à l'établissement de séminaires (2 pp.). - V. Loi relative à l'exercice de la médecine (12 pp.). - VI. Loi relative aux écoles de droit (11 pp.). - VII. Décret impérial concernant l'organisation des écoles de droit (14 pp.). - VIII. Décret impérial portant création de bourses, demi-bourses et trois-quarts de bourses dans les lycées, et concernant les fondations de bourses par des particuliers (17 pp.). - IX. Décret impérial portant règlement pour l'Université Impériale (8 pp.).

Les exemplaires existants sont tous différents, car ils ne réunissent pas le même nombre de pièces, imprimées ou réimprimées par Fain en 1808 lors de l'achèvement de la législation : ainsi celui de la BnF comporte 24 parties (la plupart publiées en 1810).

- 1118- URSEAU (C.). *Un droit seigneurial. La Recommandation au Prône. Angers, Germain et Grassin, 1901*, in-8, 10 pp., broché. (806). {664225} 30 €

- 1119- [VAGABONDAGE] - *Déclaration du Roy, et arrest du Parlement, contre ceux & celles qui ne garderont pas leur ban, les vagabonds, & gens sans aveu. Des 31 may 1682, 12 mars 1685, & 29 avril 1687. Registrées en Parlement les 17 juin 1682 & 28 may 1687. Paris, Claude Girard, 1738*, in-4, 8 pp., en feuilles. (c). {206873} 100 €

Visé essentiellement les voleurs et autres criminels retournant dans les lieux de leurs activités délictueuses.

- 1120- [VAGABONDS] - **Déclaration du Roi, concernant les vagabonds, gens sans aveu.** Donné à Compiègne, le 3 août 1764. *Lyon, Valfray, 1764*, in-4, 6 pp., dérelié. (c). {156431} 50 €

*Un des texte fondamentaux sur l'abolition de la peine de mort*

- 1121- VALANT (Joseph-Honoré). **De la Garantie sociale**, considérée dans son opposition avec la peine de mort ; imprimée par ordre de la Commission des Onze. *Paris, Imprimerie Nationale, brumaire an IV, (novembre 1795)*, in-8, VIII-95 pp., en feuilles, cousu. (917). {189989} 500 €

Peu commun, très argumenté, le texte constitue pour l'époque un des plaidoyers les plus aboutis en faveur de l'abolition de la peine de mort, sujet sur lequel Valant revint encore en 1822, avec sa *Nécessité d'abolir la peine de mort, discours en vers*. Son auteur ne faisait pas partie de l'establishment politique de la Révolution, comme on peut le lire parfois (des auteurs en font un conventionnel), mais était un simple instituteur de Perpignan, né en 1763, et passionné de questions pédagogiques. La plupart de ses autres publications sont de fait destinées à la jeunesse ou à ses éducateurs. On ignore la date de sa mort.

- 1122- VALANT (Joseph-Honoré). **Nouveaux essais sur la peine de mort.** *Paris, Pélicier, et chez l'auteur, 1827*, in-16, [4]-208 pp., avec un portrait-frontispice lithographié par Langlumé d'après Capdebos, sous serpente, broché sous couverture d'attente de papier jaune. (741). {203284} 250 €

Peu commun, très argumenté, le texte constitue un nouveau plaidoyer de l'auteur en faveur de l'abolition de la peine de mort, sujet sur lequel Valant avait écrit dès l'an IV, sur lequel il était revenu encore en 1822, avec sa *Nécessité d'abolir la peine de mort, discours en vers*. Son auteur ne faisait pas partie de l'establishment politique de la Révolution et de l'Empire, comme on peut le lire parfois (des auteurs en font un conventionnel), mais était un simple instituteur de Perpignan, né en janvier 1763, et passionné de questions pédagogiques. La plupart de ses autres publications sont de fait destinées à la jeunesse ou à ses éducateurs. On ignore la date de sa mort.

- 1123- [VALENCIENNES] - **Extrait des ordonnances du Roi, au sujet du commerce ; ou Manuel des juges consuls établis par le Roi, à Valenciennes.** *Valenciennes, Imprimerie de la veuve J.-B.-G. Henry, 1773*, in-12, 252 pp., broché sous couverture d'attente de papier marbré, manque la première couverture. (1148). {206898} 200 €

Imprimé à l'usage des juges consulaires de Valenciennes, l'opuscule offre seulement une compilation des principales ordonnances applicables au traitement des litiges, depuis celle de 1718. Seulement deux exemplaires au CCF (Lille et Valenciennes).

- 1124- VALOUS (Vital de). **Charte des libertés et franchises de Châtillon-d'Azergues**, suivie d'une notice analytique. *Lyon, Auguste Brun, 1872*, in-8, 15 pp., broché. (c). {208845} 30 €

Seconde édition, la première figurant dans la monographie de sur Châtillon d'Azergues d'Antoine Vachez, parue en 1869, mais la première séparée. Le texte de la Charte figure dans son originale latine, la notice suit.

L'historien lyonnais Vital de Valous (1825-1883), bibliothécaire, fut le fondateur de la Société de topographie historique de Lyon cette même année 1872.

- 1125- VAN DER HAEGHEN (Philippe). **Du droit d'asile.** *Paris, Tournai, Casterman, 1858*, in-8, 32 pp., broché. (c). {176618} 40 €

- 1126- VAPEREAU (Gustave). **Du Divorce.** Extrait de *La Liberté de la Presse*, n° 9, 15 août 1848. *Paris, E. Thunot, s.d., (1848)*, in-8, 30 pp., en feuilles. Manque angulaire à la couverture. (c). {174307} 50 €

Rare tiré à part : Louis-Gustave Vapereau (1819-1906), philosophe et encyclopédiste connu ultérieurement pour son Dictionnaire des contemporains, donna lors de la Révolution de 1848 plusieurs contributions libérales sur ce que l'on appellerait aujourd'hui des « problèmes de société ». Pour la réintroduction du divorce, comme l'on sait, les temps n'étaient pas mûrs et il fallut attendre la loi Naquet sous la IIIe République.

Un seul exemplaire au CCF (Orléans).

- 1127- VAUDAUX (Pierre). **Essai sur l'abolition du parcours.** *Lausanne, A. Fischer, Luc Vincent, s.d., (1805)*, in-8, 47 pp., broché sous couverture grise d'attente. (1268). {148310} 70 €

Très rare plaquette dirigée contre l'usage des communaux en Suisse et rédigée par l'avocat Nicod au nom de Pierre Vaudaux, citoyen très âgé (84 ans) d'Estavayer, dans le canton de Fribourg. Le modèle explicitement proposé est celui de l'Angleterre, qui avait alors presque entièrement fait disparaître ce mode d'exploitation collectif par le mouvement des *enclosures*.

Seulement 3 exemplaires au CCF.

- 1128- [VÉNALITE DES CHARGES] - **Observations sur le remboursement des Brevets de retenue.** Paris, *Imprimerie de Guillaume Junior, s.d.*, in-4, 3 pp., dérelié. (c). {204397} 40 €  
Avec la suppression des Charges, il paraît nécessaire de rembourser les Brevets de retenue dont sont propriétaires les détenteurs d'un office. Ces Brevets forment une grande portion du patrimoine des familles. Leur remboursement serait un gage pour les privilèges et hypothèques des créanciers.
- 1129- [VENALITE DES OFFICES] - **Résultat des rapports de liquidation d'offices, remis au Comité de judicature par le Commissaire du roi, Directeur-général de la liquidation, le 8 juin 1791.** Paris, *Imprimerie nationale, (1791)*, in-8, 10 pp., en feuilles, non coupé. Une page tachée qui n'affecte pas le texte. (c). {203256} 30 €  
Toutes les charges sont indiquées, avec leur provenance. Le montant des liquidations est également mentionné. Document précieux sur la vénalité des offices.
- 1130- [VENALITE DES OFFICES] - **TELLIER (Amand-Constant). Exposé sommaire des travaux du comité de judicature.** Paris, *Imprimerie nationale, s.d.*, in-8, 7 pp., dérelié. (c). {203240} 30 €  
Suppression de la vénalité des offices de judicature. Le Comité tout en approuvant cette mesure signale néanmoins le manque à gagner pour un État déjà très endetté. L'auteur était député de Melun.  
Martin & Walter, IV, 32304.
- 1131- [VERTOT (René Aubert de)]. **Etablissement des lois somptuaires en France.** Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome VI, page 727 *S.l. [Paris], s.n. [Janet], s.d., (1819)*, in-8, paginé 313-329, en feuilles dans chemise d'attente de papier gris. (c). {177938}/30 €  
Il s'agit d'un extrait des *Oeuvres choisies de l'abbé de Vertot*, publiées en 1819 en douze volumes, et où figurent pour la première fois réunis les *Discours académiques* (tome V), jusque là éparpillés dans les *Mémoires de l'Académie*.
- 1132- [VETO ABSOLU] - **SCHMITS (Louis-Joseph). Réflexions rapides sur le veto royal absolu.** Paris, *Chez Servière, s.d.*, in-8, 15 pp., broché sous couverture d'attente moderne de couleur verte. (c). {203267} 40 €  
Avec le veto royal absolu, la France « risque de retomber en esclavage ». C'est dans le peuple que réside la souveraineté et non dans le pouvoir d'un seul homme. Contestation des arguments de Mounier.  
Martin & Walter, IV, 31205.
- 1133- [VETO SUSPENSIF] - **CERUTTI (Joseph-Antoine-Joachim). Traité de la sanction royale mis en maximes pour le peuple.** Paris, *Desenne, 1789*, in-8, 17 pp., dérelié. (c). {201240} 50 €  
Proche de Bailly et de La Fayette, Cérutti est favorable à un compromis entre le Tiers et la Cour. Dans ce texte, il défend le veto suspensif. Document important sur la séparation des pouvoirs.  
Martin & Walter, I, 6499  
Broché à la suite :  
**Lettre de M. Cérutti adressée au Café de Foix**, au sujet d'un écrit de M. Schmits, membre de l'Assemblée Nationale. Paris, *Desenne, 1789*, 32 pp.  
Sans veto, le pouvoir exécutif ne peut exercer sa propre défense. Il serait peu à peu « dépourvu ». Cérutti pense rétablir la « concorde » entre les pouvoirs par un veto suspensif.  
Martin & Walter, I, 6485.
- 1134- **VEUILLOT (Louis). Le Droit du seigneur au Moyen Age.** Deuxième édition. Paris, *Palmé, 1871*, in-12, XV-344 pp., broché. Rousseurs. (B1). {176575} 40 €
- 1135- **VIDAILLAN (A. de). De la juridiction directe du Conseil d'État, de ses attributions et de sa composition, selon le projet de loi du 1er février 1840, et les amendemens de la commission de la Chambre des députés.** Paris, *Dufey libraire, 1841*, in-8, IV-287 pp., broché. Envoi de l'auteur. (919). {164260} 120 €
- 1136- **VISSAC (Marc de). Paul de Cadecombe.** Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. Avignon, *François Seguin, 1908*, in-8, 23 pp., broché. {193713} 20 €  
Sur une affaire judiciaire célèbre qui défraya la chronique avignonnaise en 1751 : Paul de Cadecombe, issu d'une vieille famille de jurisconsultes, avait tué sa femme d'un coup de couteau.

- 1137- VITALIS (Hippolyte). **Traité des partages faits en justice**, utile à toutes sortes de personnes, et nécessaire aux avoués, notaires, experts et gens d'affaires des villes et des campagnes ; avec les formules de tous les actes qui ont rapport à cette procédure. *Valence, Marc Aurel, 1811*, in-8, VIII-343 pp., maroquin cerise à long grain, dos lisse orné de filets et fleurons dorés, encadrement de double filet enserrant un pointillé doré sur les plats, pointillé doré sur les coupes, tranches dorées, hachures intérieures dorées, gardes de papier azur (*reliure de l'époque*). Ex-libris armorié. (221). {161484} **500 €**

Unique édition, dans une condition rare pour ce genre de livres. L'ouvrage, dédié à Cambacérés, concerne essentiellement les partages successoraux.

Absent de Dupin. Seulement 3 exemplaires au CCF.

Très bel exemplaire.

- 1138- [VOIRIE PARISIENNE] - Ville de Paris. **Recueil des lettres patentes, ordonnances royales, décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies**, dressé sous la direction de M. Alphand. *Paris, Imprimerie Nouvelle, 1886*, in-4, 553 pp., index toile brique (*reliure moderne*). Rares rousseurs. (196). {170255} **150 €**

Réunion de très nombreuses pièces juridiques (la première date de 1605) relatives à la mise en place de la voirie parisienne. Un index nominatif en fin de volume permet d'identifier chaque modification de rue.

- 1139- [VOSGES] - **Arrêté[s] du préfet du département des Vosges**. *Epinal, Haener, 1800-1808*, 28 parties en un vol. in-8, pagination multiple, broché sous couverture de papier bleu d'attente très défraîchie. (532). {150217} **800 €**

Important recueil d'amateur regroupant 28 arrêtés des préfets des Vosges pendant le Consulat et l'Empire. Ces textes réglementaires vont du 18 brumaire an IX [9 novembre 1800] au 4 septembre 1808, et correspondent donc à l'administration de trois préfets successifs : Zacharie-Henri Des Gouttes (à partir du 11 ventôse an VIII - 2 mars 1800) ; Jean-Baptiste-Antoine Le Faucheur des Aunois (à partir du 3 pluviôse an IX - 23 janvier 1801) ; et enfin, surtout Louis-Alexandre Humbert de Flégny (à partir du 6 brumaire an XII - 29 octobre 1803), lequel devait rester en poste jusqu'à la première Restauration.

Malheureusement, ces textes ne sont pas disposés dans l'ordre chronologique, et de fort loin, mais assez mêlés ; nous reconstituons ci-après leur ordre naturel : 18 brumaire an IX, relatif à la réparation des chemins vicinaux [9 novembre 1800]. - 21 brumaire an IX [12 novembre 1800]. - 26 brumaire an IX, relatif à la reddition des comptes des agens municipaux [17 novembre 1800]. - 17 nivôse an IX, relatif à la police des cultes [7 janvier 1801]. - 3 et 4 ventôse an IX, relatif à la surveillance qui doit être exercée sur les voyageurs [22 et 23 février 1801]. - 29 frimaire an X, relatif aux gardes champêtres [20 décembre 1801]. - 2 frimaire an XI [23 novembre 1802]. - 1er prairial an XI, relatif à l'exercice de la médecine [21 mai 1803]. - 22 prairial an XI [11 juin 1803]. - 6 thermidor an XI, relatif à la réparation des chemins vicinaux [25 juillet 1803]. - 15 fructidor an XI [2 septembre 1803]. - 29 fructidor an XI, qui prescrit l'abornement des territoires de toutes les communes [16 septembre 1803]. - 7 vendémiaire an XII [30 septembre 1803]. - 19 nivôse an XII [10 janvier 1804]. - 26 pluviôse an XII, qui nomme les architectes des divers arrondissements [16 février 1804]. - 15 ventôse an XII [6 mars 1804]. - 2 thermidor an XII [21 juillet 1804]. - 20 fructidor an XII, relatif à l'exploitation des bois communaux [7 septembre 1804]. - 29 fructidor an XII [16 septembre 1804]. - 4 pluviôse an XIII [24 janvier 1805]. - 6 pluviôse an XIII [26 janvier 1805]. - 11 pluviôse an XIII [31 janvier 1805]. - 1er ventôse an XIII, contenant la nomination des répartiteurs de l'an XIV [20 février 1805]. - 6 ventôse an XIII [25 février 1805]. - 23 germinal an XIII [13 avril 1805]. - 10 novembre 1807. - 4 septembre 1808.

Comme on le voit, notre série est très lacunaire ; elle couvre cependant la plupart des domaines de l'administration départementale.

De surcroît, ont été compris dans ce volume 4 pièces connexes, mais émanant d'autres autorités départementales que le préfet :

I. Arrêté du sous-préfet de l'arrondissement communal de Neufchâteau (...) du 26 nivôse an IX [16 janvier 1801]. - II. Arrêté de l'administration centrale du département des Vosges, qui ordonne une battue générale et chasse aux loups (...) du 21 nivôse an VII [10 janvier 1799]. - III. Arrêté de l'administration centrale du département des Vosges, relatif à la loi (...) sur le timbre, du 4 frimaire an VII [24 novembre 1798]. - IV. Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département des Vosges, du 7 ventôse an VII [25 février 1799].

- 1140- WESTERN (Thomas George). **Commentaries on the constitution and laws of England**, incorporated with the political text of the late J.L. de Lolme (...). **Third edition**, revised and corrected to the present time. *Londres, John Richards, 1841*, in-8, [8]-XVIII-476-CIV pp., toile verte, dos lisse, étiquette de titre (*reliure de l'éditeur*). Dos insolé. (1247). {187821} **120 €**

C'est en 1838 que parut la première édition de ce commentaire, dont toutes les éditions sont rares. Ceci dit, il continue la glose de Lolme et ses conceptions juridiques sans réelle originalité.

1141- WILHELM (A.). **Le Droit romain résumé en tableaux synoptiques.** Matière de l'examen de première année. *Paris, Challamel Aîné, Cotillon et Cie, 1876*, gr. in-8, 36 pp., broché. Petit manque à la couv. (c). {174860} 30 €

1142- WINCKEL (Christiaan Philip Karel). **Essai sur les principes régissant l'administration de la justice aux Indes orientales hollandaises**, surtout dans les îles de Java et de Madoura, et leur application. Avec une planche et une carte. *Samarang, G. C. T. Van Dorp, Amsterdam, Scheltema & Holkema, 1880*, in-8, XII-316 pp., avec un **tirage photographique** d'époque contrecollé en guise de frontispice (séance d'un tribunal indigène à Java), et une carte dépliant « in fine », demi-basane cerise, dos lisse orné de filets dorés (*reliure de l'époque*). Bon exemplaire. (324). {203192} 350 €

Très rare.

Avocat et juriste, Christiann Philip Karel Winckel (1842-1884) exerça les fonctions de procureur à Semarang (Java). C'est en partie son expérience qu'il livre dans cet ouvrage composé directement en français et où il se montre très critique sur l'application aprioristique des codes européens aux Indes néerlandaises, et très favorable aux indigènes, posture encore exceptionnelle pour l'époque. Il est notamment précieux par la seule traduction française que nous connaissons du *Règlement sur la conduite du gouvernement de l'Inde hollandaise*.

Seulement trois exemplaires au CCF (BnF, Bulac et Strasbourg).

1143- YMBERT (Jacques-Gilbert). **Mœurs administratives**, pour faire suite aux Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIXe siècle. *A Paris, chez Ladvocat, 1825*, 2 vol. in-12, XIX-279 pp. et 286 pp., 2 gravures d'Achille Devéria en frontispice, 18 vignettes en cul-de-lampe, demi-veau cerise, dos lisse, filets dorés (*rel. de l'époque*). Rousseurs. Ex-libris *De Caieu de Vadicourt. Abbeville*. Bon exemplaire. (724). {172221} 250 €

Entré dans l'administration, Ymbert s'éleva à des emplois importants au ministère de la guerre et devint maître des requêtes. Son œuvre littéraire se compose essentiellement de vaudevilles qui obtinrent des succès de bon aloi, à l'instar du *Solliciteur ou l'Art d'obtenir des places*. Les *Mœurs administratives* offrent une série de tableaux de mœurs, sous forme de lettres, dans le genre de ceux que les *Hermites* avaient alors mis à la mode. Mais cet ouvrage est surtout un des premiers livres qui décrit le fonctionnement de l'administration française.

La présente édition s'orne de 2 eaux-fortes d'après Devéria.

Quérard, X, 553.

